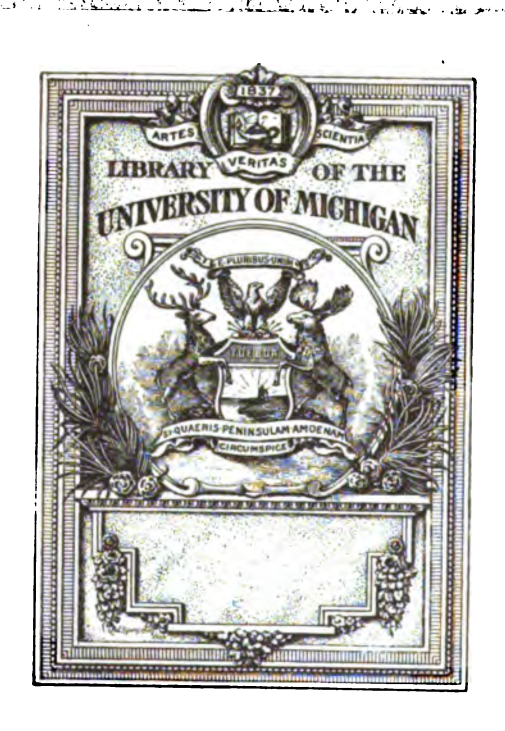
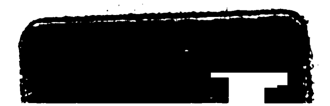

B 1,402,915


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



ŒUVRES

DE M. LE COMTE

Charles Forbes René de Tryon, comte

DE MONTALEMBERT, 1810-1860

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME QUATRIÈME

ŒUVRES POLÉMIQUES ET DIVERSES

I

Paris. — Imp. de P.-A. Bourdier et Cie, rue Mazarine, 30.

ŒUVRES

POLÉMIQUES

ET DIVERSES

DE M. LE COMTE

DE MONTALEMBERT

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Qualis ab incepto.

TOME PREMIER

PARIS

JACQUES LECOFFRE ET CIE, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29,

1860

DE
LA LIBERTÉ CONSTITUTIONNELLE
EN SUÈDE
ET DE LA DIÈTE DE 1828 A 1830

DE

LA LIBERTÉ CONSTITUTIONNELLE

EN SUÈDE

ET DE LA DIÈTE DE 1828 A 1830[1]

Les vrais amis de la liberté constitutionnelle doivent, à ce qu'il nous semble, suivre partout son développement d'un œil attentif et jaloux. Peut-être ne verront-ils pas sans quelque intérêt comment cette plante de longue et pénible croissance végète aujourd'hui sous l'âpre ciel de la Scandinavie; et quelle est l'influence qu'exercent les idées nouvelles sur la nation qui, au dix-septième siècle, sauva la Réforme, et qui, au dix-neuvième, vit paisiblement sous le sceptre de la seule dynastie éclose de l'Empire que la restauration européenne ait épargnée.

On peut le dire; il n'y a en Europe point de pays dont l'histoire ait été plus mal faite, soit plus mal connue que celle de la Suède. La France n'a que les esquisses de Vertot et de Voltaire, où la Suède est à peine entrevue; l'Allemagne a une histoire générale, celle de Rühs, ouvrage érudit et

[1] Inséré dans la *Revue française* de mai 1830.

Cette Revue mensuelle était alors dirigée par MM. Guizot, de Barante, le duc de Broglie, Vitet, le comte de Saint-Aulaire et autres notabilités politiques et littéraires que la révolution de juillet 1830 allait appeler au pouvoir. L'auteur, qui avait dix-neuf ans quand il écrivit ces pages, venait de passer un an en Suède, où son père était ministre plénipotentiaire du roi Charles X auprès du roi Charles-Jean (Bernadotte). Trente ans écoulés depuis lors suffisent pour expliquer comment quelques opinions et quelques expressions, qui peut-être ne se présenteraient pas aujourd'hui sous sa plume, ont pu trouver place dans un fragment qui n'a d'ailleurs été conservé que comme souvenir des études et des idées qui préoccupaient alors toute la jeunesse française. (Note de l'édition actuelle.)

profond, mais sec et embrouillé; l'Angleterre possède encore ce qu'il y a de mieux sur ce sujet, un précis de l'histoire de Suède, par Sheridan [1]; mais cet auteur n'a su ni être impartial, ni saisir les relations de la Suède avec l'Europe: la Suède elle-même n'a pas d'histoire nationale et attend l'accomplissement du beau travail de Geyer, que ce savant ne terminera probablement jamais. Il y a cependant là une bien belle histoire à écrire, un ouvrage qui devrait se placer entre *la Grandeur et la décadence des Romains* et les *Considérations sur le gouvernement de Pologne;* il y aurait là pour l'homme de génie ample moisson de pensées hautes et fécondes, de leçons utiles et sévères. Il lui appartiendrait de nous expliquer la singulière destinée de cette nation qui s'associe à toutes les grandes crises des nations européennes et qui semble rester étrangère aux lois et au résultat de leur développement. Elle a des moments sublimes d'éclat et d'élan national, et cependant chez elle rien ne dure, rien ne profite. Le régime féodal lui demeure inconnu, la conquête étrangère passe sur elle sans l'asservir; et cependant le seizième siècle ne la trouve pas plus avancée que le reste de l'Europe. Nulle part la réforme ne triomphe avec plus d'éclat, nulle part le catholicisme n'est détruit si rapidement; mais la controverse, mais la liberté n'inspire pas la moindre vie à sa science, ni à sa littérature. Au dix-septième siècle, la Suède est l'héroïne de la grande lutte religieuse; elle dicte la paix à Münster; à Ryswick, l'Europe la reconnaît pour médiatrice; Bossuet lui-même semble effrayé des exploits de Charles-Gustave, ce *Suédois indompté* [2]; Charles XII vient camper là où mourut

[1] *Histoire de la dernière révolution de Suède*, par Ch. F. Sheridan, secrétaire de la légation britannique, en 1772, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre orateur de ce nom.

[2] Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.

Gustave-Adolphe[1], pour se faire solliciter tour à tour par Louis XIV et Marlborough. Mais en 1720, après tant de gloire et de puissance, la Suède se retrouve sans avoir conquis des institutions raisonnables, et sans avoir conservé, de toute la rive méridionale de la Baltique, autre chose qu'une chétive portion de la Poméranie. Toute pauvre et stérile qu'elle est, Gustave III veut la façonner sur le modèle de la France de Louis XV ; le dix-huitième siècle s'y introduit à la voix du monarque, mais il oublie son enthousiasme démocratique et son désir d'une régénération sociale. Restée tranquille spectatrice de la révolution française, c'est au moment où l'esprit révolutionnaire s'éteint en Europe, que la Suède exclut la dynastie des Vasa et va prendre pour roi un enfant de la république : mais les institutions qu'elle s'est données alors ressemblent déjà à celles d'un peuple vieilli dans la richesse et la corruption. On se demande avec tristesse ce que lui ont valu toutes ces apparitions brillantes sur la scène du monde? Elle qui a tant fait pour la liberté civile et religieuse de l'Europe, qu'a-t-elle fait pour la sienne? qu'a-t-elle rapporté de cette terre d'Allemagne si féconde en lumières, en généreuses pensées, et qu'elle a si longtemps foulée en maîtresse? Quel fruit a-t-elle retiré de sa longue et glorieuse lutte contre le despotisme civilisé de l'Autriche, et le despotisme barbare de la Russie? On dirait qu'une main toute-puissante l'ait faite pour la victoire et lui ait interdit la conquête.

Pourquoi cette triste fortune? Pourquoi cette stérilité du passé? C'est là une question que nous n'osons soulever, et à laquelle nous ne saurions répondre. Il nous convient seulement de constater que la Suède n'a rien gagné à se trouver tantôt en dehors, tantôt en arrière du mouvement européen,

[1] Altranstadt près Lutzen, en 1708.

que les inconséquences de sa destinée ont été fatales à sa liberté comme à sa prospérité, et que l'Europe centrale aurait tort de lui envier des garanties pour la plupart illusoires, et une loi constitutionnelle qui consacre l'intolérance religieuse. On a d'autant plus le droit de déplorer ce funeste résultat, et de s'en étonner, que le peuple suédois est doué de toutes les qualités qui devraient lui assurer la possession d'une liberté raisonnable. Il a de l'instruction, et peu de besoins; la vertu du sacrifice lui est familière. Il possède au suprême degré cette précieuse qualité que madame de Staël a si bien définie, l'*habitude du respect :* la hiérarchie sociale, dont il subit les impérieuses exigences, n'est point l'objet de déclamations irréfléchies, ni de la haine secrète qu'inspire la vanité blessée. Plein d'une affectueuse estime pour son pays et ses aïeux, profondément attaché à ses vieilles mœurs, à ses vieilles croyances, le Suédois porte dans les relations de la vie politique et sociale, ce calme, cette gravité, ce maintien posé et sévère que nous envions à l'Angleterre. Si les hautes classes ont subi sous quelques rapports la désastreuse influence de la corruption du dernier siècle, si elles ont emprunté aux cours du Midi un luxe qui leur pèse, en revanche on retrouve souvent dans les classes moyennes et inférieures l'antique intégrité scandinave; et à la vue d'un paysan de Gothie, d'un mineur dalécarlien, on comprend que de pareils hommes ont pu naguère associer leur gloire aux plus belles époques de l'histoire européenne. Mais le temps n'est plus où l'on pouvait, en déployant des vertus guerrières, se faire pardonner la servilité ou la turbulence de la vie politique. Le caractère suédois, même dans sa pureté primitive, serait aujourd'hui un caractère incomplet; à moins que la Suède ne s'empressât de chercher un nouveau développement, et qu'elle ne voulût nous offrir le spectacle de l'application des formes franche-

ment représentatives aux mœurs fortes et originales d'une nation agricole. L'entreprise serait curieuse, et digne d'un peuple célèbre : dût-elle même échouer, mieux vaudrait encore cette défaite que son état actuel de langueur et de décrépitude.

Malheureusement, rien n'annonce que la Suède s'apprête à suivre cette direction. Elle a fait, comme à son insu, quelques concessions à l'esprit du temps; mais ses législateurs ont pris toutes les précautions nécessaires pour que ces concessions ne se renouvellent pas, et elle est encore tout entière sous le joug du passé. Or, ce passé peut bien éblouir un étranger ; mais il n'a légué aux Suédois qu'une triste série d'institutions enfantées, les unes, par les prétentions de l'insolente oligarchie que fonda Oxenstiern ; les autres, par le despotisme de ce Charles XI, qui voulut être le Louis XIV de la Suède (1660-1698). La nation n'a point encore compris qu'en embrassant des idées et des croyances différentes de celles des générations éteintes, on peut se rendre digne d'elles et marcher sans rougir à leur suite. C'est la gloire de la vieille Suède qui écrase la Suède nouvelle ; elle inspire aux uns une folle vanité, aux autres un découragement funeste, et le pays se débat contre ce passé dont il a consacré tous les abus, et dont il a perdu tout l'éclat[1].

Pour atteindre le but que nous nous sommes proposé, celui d'exposer l'état actuel de la liberté en Suède, nous avons pensé que le moyen le plus simple et le plus rationnel était de tracer une narration fidèle des travaux qui ont marqué la

[1] La constitution qui régit actuellement la Suède conserve les formes représentatives qui ont de tout temps prévalu dans ce royaume ; elle est du reste calquée en grande partie sur les diverses constitutions qui furent promulguées, en 1634, par le régent Oxenstiern, en 1682 par Charles XI, et en 1772 par Gustave III.

dernière session des états généraux, commencée à Stockholm, en novembre 1828 et terminée en mars 1830. Toutes les questions qui touchent aux grands intérêts du pays ont été ou débattues ou entamées pendant cet intervalle. Au milieu d'originalités bizarres, le lecteur français sera peut-être étonné de découvrir une conformité remarquable avec ses besoins et ses vœux ; et peut-être aussi, dans le récit des actes de ces assemblées inconnues, trouvera-t-il plus d'un conseil utile et plus d'un avertissement salutaire. Quant à nous, nous nous abstiendrons de tout rapprochement ; nous n'aurons en vue que la Suède. En rendant compte des principales discussions, nous tâcherons de donner une idée satisfaisante de la forme des délibérations et des dispositions réglementaires qui donnent un caractère national à l'organisation du pouvoir législatif. Nous devons d'abord donner quelques détails sur la composition de l'assemblée qui partage avec le roi l'exercice de ce pouvoir.

Les états généraux du royaume (*Rikséns stænde*), rassemblés en diète (*Riksdag*), se divisent en quatre États ou ordres qui représentent autant de classes essentiellement distinctes dans la nation : la noblesse, le clergé, la bourgeoisie et les paysans.

Le premier des quatre ordres en dignité, en nombre, en lumières, est l'ordre équestre ou de la noblesse. Il est représenté à la diète par les chefs de toutes les familles nobles du royaume, qui y siégent par droit d'hérédité et pendant leur vie entière : on compte actuellement douze cent soixante-seize familles nobles, dont deux cent quatre-vingt-neuf possèdent les titres de comte ou de baron. Le chef de la famille, en ligne directe et masculine, a seul le droit de siéger et de voter à la diète.

Le chef de famille entre en jouissance de ses fonctions

législatives à vingt-cinq ans accomplis. A vingt et un ans il peut déjà assister aux délibérations de l'ordre, mais sans y participer. Il peut se faire remplacer à la diète par un puîné de sa maison ou de toute autre famille noble, qui prend alors le nom de *fondé de pouvoir*, et possède toutes les prérogatives du chef de famille qu'il représente, sans être comptable envers lui de sa conduite. La couronne fait des nobles à volonté, et déjà elle n'use que trop largement de ce droit dont l'abus pourrait gravement compromettre l'indépendance et la considération de l'ordre.

Le clergé, par sa constitution et le mode d'élection de ses représentants à la diète, devrait être le plus indépendant des quatre ordres. Cependant il n'a résisté que bien rarement aux envahissements de la noblesse, et la couronne a toujours trouvé en lui un instrument docile. On dirait qu'il conserve encore le souvenir de son origine, et qu'il craint de se compromettre envers le pouvoir royal qui lui a donné l'existence, et dont le possesseur est chef visible de l'Église suédoise. En Suède, comme en Danemark et en Angleterre, l'État n'a pas osé embrasser le principe de la réforme avec toutes ses conséquences ; en rejetant toute intervention étrangère, on a soigneusement conservé la hiérarchie du catholicisme : seulement, le roi s'est mis à la place du pape, et a concentré dans ses mains la double puissance temporelle et spirituelle. Ainsi se trouvèrent réunis tous les éléments de servilité ; et, en évitant l'austère indépendance du calvinisme, l'autorité royale put substituer un synode humble et soumis à ce clergé catholique qui avait fait mainte fois preuve de liberté et de puissance.

Telles sont peut-être les raisons qui peuvent expliquer l'étrange docilité du clergé suédois et qui rendent dérisoires les mesures prises pour garantir son indépendance. Rien de plus démocratique en apparence que sa constitution. Dans la

grande majorité des paroisses, les curés sont élus par l'assemblée générale des propriétaires, à laquelle le consistoire ou chapitre épiscopal présente trois candidats. Les curés ainsi élus par leur troupeau, comme dans la primitive Église, se réunissent par diocèse et élisent, selon le mode qui leur convient, leurs représentants à chaque diète, au nombre de quarante-quatre. L'archevêque d'Upsal, métropolitain de Suède, est orateur-né de l'ordre, et les douze évêques en sont membres de droit. Ces prélats sont eux-mêmes élus par le clergé de leur diocèse, qui présente au roi trois candidats parmi lesquels le monarque choisit le nouvel évêque. Tout le clergé de Suède prend part à l'élection du métropolitain. A ces treize prélats et aux quarante-quatre curés élus par leurs confrères, il faut ajouter treize députés élus par les vicaires ou *comministres,* un par diocèse, et de plus deux députés de chacune des universités d'Upsal et de Lund, et deux membres de l'Académie des sciences.

L'ordre de la bourgeoisie est celui qui répond le plus mal à sa nomination. Ce nom de bourgeois ne signifie nullement *roturier*, mais *négociant*. En effet, cet ordre ne comprend que les habitants des villes; et pour obtenir droit de bourgeoisie dans une ville, il faut être commerçant ou bien faire partie d'une des corporations dans lesquelles sont répartis tous ceux qui se livrent à des professions industrielles. Soumis à de telles restrictions, on conçoit que cet ordre ne peut avoir que bien peu d'importance dans un État où il n'y a point de grandes villes. En 1820, la population réunie des quatre-vingt-quatre villes provinciales de Suède ne se montait qu'à cent soixante-quinze mille huit cent cinq âmes; en y ajoutant celle de la capitale, qui compte environ soixante-quinze mille habitants, on obtiendra, pour la totalité du troisième ordre du peuple suédois, un nombre de deux cent soixante mille âmes.

Encore convient-il de retrancher de ce nombre tous les citoyens qui habitent les villes, et surtout la capitale, sans se livrer à aucune profession industrielle; tels sont les gens de lettres, les gens d'affaires, les hommes de loi, les capitalistes, les propriétaires de mines, de forges et de tout autre établissement industriel situé hors de l'enceinte des villes.

L'élection des députés de cet ordre à la diète est directe ou indirecte, selon les localités. Dans les villes où la bourgeoisie tout entière prend part à l'élection des députés, il y a un cens électoral très-peu considérable, et celui qui paye deux fois autant de contributions que le cens exigé a deux voix, trois voix s'il en paye trois fois autant, et ainsi de suite.

L'ordre des paysans est celui qui est le mieux représenté, et qui lui-même représente le mieux la véritable force de la nation. Au premier abord on est tenté de déplorer la disposition qui confie l'exercice du pouvoir législatif à des hommes naturellement étrangers à toute idée générale, propres tout au plus à apprécier des intérêts locaux, et chez qui la corruption doit trouver un accès facile. L'histoire confirme ces premières impressions, car aux diètes les paysans se sont généralement montrés incapables d'user de leurs droits. Mais, d'un autre côté, leur avenir est plus rassurant : depuis le dernier siècle leur sort s'est amélioré ; l'instruction élémentaire est plus répandue chez eux que chez toute autre population agricole de l'Europe, excepté celle du Danemark et de l'Écosse ; une masse considérable de propriété territoriale leur est dévolue graduellement ; ils ont hérité de la considération qu'a perdue la noblesse : et si l'on n'avait pas pris le soin de les isoler dans l'exercice de leurs fonctions politiques, si les lumières de quelques hommes des classes plus élevées et plus éclairées pouvaient venir au secours de la simplicité de leurs mœurs et de leur bon sens naturel, il est très-probable que

les subtilités de l'administration trouveraient en eux des adversaires redoutables.

Chez eux, comme chez les bourgeois, l'éligibilité est entravée par des restrictions onéreuses. Il faut être paysan propriétaire et domicilié dans le canton où on est élu, n'avoir jamais rempli aucune fonction au service de l'État, n'avoir jamais exercé aucun commerce, cultiver positivement ses propres terres : les fermiers ne jouissent d'aucun droit politique. L'élection est indirecte ; les paysans de chaque paroisse nomment un électeur. Ces électeurs paroissiaux se rassemblent au chef-lieu du canton ou *Hærad*, sous la présidence du juge de première instance. Chaque Hærad a le droit d'élire un député.

Les députés des trois ordres *non nobles* reçoivent une indemnité de leurs commettants pendant toute la durée de la diète. Pour être éligible il faut avoir vingt-cinq ans et être luthérien [1]. Pour être électeur, il suffit d'être âgé de vingt-un ans, et d'appartenir à l'une des confessions chrétiennes.

La diète s'assemble de droit tous les cinq ans, elle peut être convoquée extraordinairement au gré du roi. Les quatre ordres délibèrent séparément, ils partagent l'initiative avec le roi pendant le premier mois de la session. Si une proposition est adoptée par trois ordres, le vote négatif du quatrième est non avenu, sauf toutefois pour les questions qui touchent aux lois fondamentales, lesquelles règlent tout ce qui tient à l'organisation et aux attributions du pouvoir législatif et exécutif. Pour qu'une modification quelconque soit introduite dans ces lois, il faut que les quatre ordres soient unanimes, et de plus, que la proposition faite et provisoirement discutée à une diète ne soit définitivement votée qu'à la diète suivante, c'est-à-dire

[1] Cette dernière condition est aussi de rigueur pour tous les fonctionnaires de l'ordre civil.

après un laps de cinq ans. Ainsi, par le moyen d'une quadruple législature, on est parvenu d'abord à priver dans les affaires ordinaires chacun des quatre ordres individuellement du veto absolu, condition inhérente à l'exercice du pouvoir législatif; ensuite, à rendre tout perfectionnement de la constitution à peu près impossible.

L'organisation du pouvoir législatif, en Suède, étant ainsi donnée, il nous semble que l'on peut en déduire *à priori,* et avant d'en connaître les résultats réels, plusieurs causes manifestes de faiblesse et d'*atonie* dans le gouvernement, plusieurs obstacles incontestables au développement d'institutions sainement libérales. Nous indiquerons ici ceux qui nous ont frappé le plus pendant notre séjour en Suède.

Le premier, celui qui excite, en Suède même, le plus de réclamations, est l'intervalle de cinq ans qui doit s'écouler entre la clôture d'une diète et la convocation de la suivante.

Le roi, il est vrai, a le droit de convoquer à son gré les diètes extraordinaires pour subvenir à des besoins pressants; mais on sent bien que le gouvernement ne recherche pas avec empressement les discussions embarrassantes, les éclaircissements souvent pénibles qui sont la suite inévitable de la réunion des représentants.

Forcés de rester cinq années loin de toute participation aux affaires publiques, dans un pays où il n'y a point de villes considérables, point de communications réglées, point de grandes réunions provinciales et presque point de journaux, les citoyens qui peuvent être appelés à faire partie de la diète deviennent naturellement étrangers, sinon aux grands intérêts de l'État, du moins au mode de les traiter, à l'habitude des discussions parlementaires, à l'appréciation journalière des actes du gouvernement et des besoins du pays. Cet intervalle démesuré est doublement funeste en Suède, où il n'y a

presque point d'énergie naturelle, où l'on n'est que trop enclin à tout ajourner, et où les institutions devraient tendre sans cesse à contrebalancer l'apathie politique et sociale qu'inspire le climat. Le membre des états généraux arrive dans la capitale, après s'être occupé presque exclusivement, pendant cinq longues années, de son commerce ou de l'exploitation de ses terres : à peine a-t-il commencé ses fonctions législatives qu'il se trouve surchargé d'occupations et de devoirs entièrement étrangers à sa vie, à ses pensées habituelles, et avec lesquels il est impossible de se familiariser complétement dès la première diète. L'encombrement des affaires générales et particulières commence par l'effrayer ; la fatigue et le découragement le maîtrisent bientôt : il lui tarde d'être rendu au cercle paisible de sa vie antérieure ; il sent lui-même combien son esprit a encore besoin de lumières et de travail pour décider des questions d'un ordre supérieur ; il se flatte que plus tard il saura mieux les résoudre : l'administration profite habilement de ces dispositions; et grâce à la lenteur sans pareille des formes législatives, il lui est toujours facile de faire durer la diète tout juste le temps qu'il faut pour l'adoption des mesures qu'elle réclame, et l'ajournement de celles qu'elle redoute. Puis on se sépare, fatigués les uns comme les autres de cette corvée pénible, enchantés de pouvoir remettre à cinq ans plus tard la grande œuvre des réformes, et oubliant que les années passent, sans que les institutions nationales offrent à la nation d'autres bienfaits que des formalités dérisoires et de lointaines espérances.

L'esprit stationnaire de la législation suédoise et l'absence, ou plutôt l'oubli d'un véritable tiers état dans la composition de la puissance législative, doivent être également comptés parmi les principales causes qui menacent d'étouffer dès son berceau l'esprit constitutionnel de la Suède. Que le chan-

celier Oxenstiern, Charles XI et même Gustave III, en réorganisant successivement la constitution de leur pays, aient oublié d'y marquer la place d'une bourgeoisie véritable, cela se conçoit facilement; mais que les auteurs de la constitution de 1809, après avoir vu ce que le tiers état venait d'accomplir en France, n'aient pas reporté leurs regards sur leur patrie, et n'y aient pas vu un élément semblable avide de droits et d'existence politique; c'est ce qui est vraiment inexplicable. L'absence de la vie féodale, qui a tant contribué au développement des institutions municipales; la sévérité du climat, qui a toujours réprimé l'accroissement de la population; l'immense étendue de la Suède, où trois millions d'hommes se trouvent éparpillés sur une surface de seize mille lieues carrées : toutes ces causes ont dû nécessairement retarder la formation d'une classe moyenne, riche, éclairée, compacte et indépendante. C'est peut-être à son absence prolongée que l'on peut attribuer la stérilité de la gloire militaire de la Suède. Mais enfin aujourd'hui elle s'est formée, et son développement, si naturel au temps où nous vivons, prend chaque jour un caractère plus imposant. Toutefois, elle ne possède encore aucun droit politique, et se trouve totalement exclue de la représentation nationale. Composée de tous les puînés des familles nobles, de tous ceux qui ne se sentent pas de goût pour les fonctions ecclésiastiques ou pour le négoce, et qui n'ont pas travaillé à la terre de leurs mains, on comprend facilement qu'elle forme la partie la plus éclairée de la nation; on comprend encore que tous ces hommes vivant de leurs rentes, propriétaires de mines, d'usines et de grands établissements industriels, ou voués aux sciences et aux arts, se sentent blessés au vif par un ordre de choses qui reproduit au sein de la diète cette scrupuleuse distinction de rangs et de castes, que l'esprit nouveau tend chaque jour à diminuer

dans le corps social lui-même. On comprend surtout qu'ils ne ressentent ni amour ni respect pour une constitution qui a refusé le pouvoir législatif à la nation entière pour ne le confier qu'à des fractions artificielles et incomplètes ; qui appelle le citoyen à concourir au gouvernement de son pays, non pas parce qu'il est Suédois, mais parce qu'il est noble, prêtre, marchand ou paysan. C'est à réparer ce vice radical de la constitution, aussi dangereux qu'il est injuste, que devraient s'appliquer tous les efforts des législateurs suédois ; mais c'est à quoi ils n'ont guère songé pendant la diète de 1828 à 1830.

A ces causes premières de mort politique on peut en ajouter plusieurs autres secondaires. En faisant entretenir les députés aux trois ordres non nobles par leurs commettants, on a trouvé un excellent moyen d'inspirer au peuple une répugnance, au moins égale à celle de l'administration, pour les diètes extraordinaires, et de rendre la représentation nationale à charge au pays. La pauvreté de la masse vraiment indépendante des nobles les éloigne de la diète, qui se tient dans la capitale où la vie est chère, et où en revanche se trouvent une foule de nobles que leurs emplois y rendent stationnaires. De plus, que l'on se figure une presse périodique presque annulée par des lois oppressives ; point de communications littéraires ni politiques avec l'étranger ; presque point de relations intérieures à cause du petit nombre de villes et de la difficulté des transports ; un aveugle respect pour tout ce qui émane de l'autorité ; un inconcevable amour des places ; enfin un manque de vie politique tellement complet qu'une organisation provinciale et municipale aussi libérale que possible est totalement négligée par les habitants, et livrée par pure insouciance aux mains de l'administration : que l'on se figure toutes ces circonstances,

et l'on aura une idée assez juste des obstacles qui s'opposent en Suède au développement d'un esprit public et d'une liberté constitutionnelle.

Si, après avoir parcouru cette triste énumération, on venait à apprendre que dans ce pays il existe cependant un esprit public, que l'amour d'une liberté séculaire y a survécu à toutes les révolutions, qu'au milieu de ces innombrables difficultés, qui semblent ne devoir inspirer que le silence et le découragement, tout n'est pas devenu la proie de ce découragement et de ce silence, certes on aurait lieu non-seulement de s'étonner, mais encore d'ouvrir son cœur à ce sentiment d'orgueil et de bien-être moral qu'inspire toujours un noble effort de nos semblables.

Ce sentiment, ceux qui s'intéressent à la Suède peuvent se le permettre : l'amour du bien public s'est maintenu plein de vie et de force dans quelques cœurs intrépides; le zèle du progrès, l'attachement à l'intérêt moral de la patrie n'ont point succombé sous l'influence réunie des lois et des mœurs. Il est en Suède un groupe de paysans et de nobles fidèles depuis longtemps à ce qu'ils regardent comme le bien de leur pays, fidèles surtout à l'esprit de régénération et de perfectionnement qui dut, selon eux, présider à la révolution de 1809. De nombreuses défections ont éclairci leurs rangs; le dégoût et le découragement diminuent tous les jours leur nombre. Dans la masse de la nation, ils ne trouvent point d'appui; leurs propositions sont toujours rejetées, leurs espérances toujours trompées; mais à chaque diète ils reparaissent avec la même tristesse et la même constance. Dans un pays où l'influence de la cour et de l'administration enlace dans ses ramifications immenses tous les rangs et toutes les professions, où il n'y a ni journaux estimés, ni réunions politiques, ni encouragements quelconques; où nulle part ne retentissent ces témoignages de la publique reconnaissance

qui consolent quelquefois d'une opposition stérile ; où l'on en est encore à regarder comme des perturbateurs de la paix et de l'ordre ceux qui tiennent l'œil ouvert sur la marche du gouvernement; où la silencieuse estime du peuple proteste à peine contre des mépris officiels : dans un tel pays, il y a vraiment du mérite à persévérer dans la pénible carrière des fonctions législatives. C'est donc à juste titre que nous croyons pouvoir réclamer un peu de bienveillance et d'intérêt pour quelques Suédois intègres, qui ont su braver les innombrables difficultés de leur position, et sacrifier mille considérations personnelles au devoir de venir tous les cinq ans élever une voix isolée et à peine écoutée contre la marche du pouvoir. En France, où l'opposition offre maintenant tant d'attraits, mais où elle a vu mainte fois aussi ses intentions calomniées, ses efforts méconnus, un sentiment à la fois de générosité et de douloureuse sympathie doit faire battre nos cœurs en songeant à ces patriotes du Nord, dont la gloire est peut-être d'autant plus pure qu'elle est moins appréciée, et qui travaillent avec nos idées nouvelles à rendre au nom suédois son antique éclat.

Au premier rang de ces hommes remarquables est sans contredit Charles Henri, baron d'Anckarswærd. Fils du maréchal de la diète, qui présida à la révolution de 1809, il a défendu sans cesse les principes de cette révolution comme un héritage sacré; on l'a toujours vu, le premier sur la brèche, quand il s'est agi de défendre les libertés ou l'honneur de la Suède, soutenir avec une rare éloquence une lutte qui ne lui offrait pas la plus faible perspective de succès, et s'associer autant par ses écrits que par ses discours aux intérêts méconnus et oubliés qu'il s'est chargé de revendiquer. Ce n'est pas sans émotion que nous entreprenons de faire connaître ici cet orateur, qui nous a quelquefois rap-

pelé les grandes illustrations du parlement britannique. Il est possible que nous soyons coupables de partialité à son égard : tout Français doit ressentir un intérêt particulier pour celui qui en 1813 encourut une disgrâce qui n'a point cessé, pour avoir plaidé avec trop de chaleur la cause de la France menacée par l'Europe. Et puis, il se peut que nous ayons conservé une affection spéciale pour celui qui le premier nous offrit à Stockholm le spectacle d'un caractère intrépide et prononcé, et dissipa ainsi la tristesse que nous avait inspirée un premier coup d'œil jeté sur la Suède politique. Le lecteur pourra modifier son jugement sur ces aveux; mais, quant à nous, nous ne saurions nous interdire ce faible hommage à des talents qui ont commandé notre admiration, à des vertus qui ont droit à notre sympathie.

Malheureusement l'opposition, quel que soit son courage et son talent, n'est que fort peu redoutable pour le gouvernement. L'administration de la Suède n'a changé ni de principes, ni de chefs depuis 1812, quand éclata la rupture entre Napoléon et Bernadotte. Depuis cette époque, ses adversaires lui reprochent dans sa politique extérieure une tendance exclusive à se laisser guider par la Russie; dans sa marche intérieure, une aversion constante pour tout ce qui tient à l'esprit nouveau, pour tous les changements propres à développer et appliquer l'ordre d'idées qui produisit l'incomplète réaction de 1809. Mais toutes les diètes qui se sont succédé depuis lors se sont montrées plus ou moins favorables à ses intentions, et les tentatives d'opposition d'une apparence assez énergique ont presque toujours fait place à une complaisance habituelle.

La diète de 1828 semblait surtout promettre au ministère une alliée fidèle. L'administration avait, disait-on, entre les mains des ressources qui devaient lui assurer une domination

paisible et certaine sur chacun des quatre ordres en particulier. A la noblesse, elle pouvait offrir pour appât un plan formé depuis longtemps pour augmenter les traitements de tous les fonctionnaires, ce qui lui assurait le suffrage de tous ceux dont elle ne disposait pas déjà par l'amovibilité. Si le clergé s'était avisé, contre ses anciennes habitudes, de se roidir contre les volontés du pouvoir, on n'avait qu'à se montrer un peu enclin à admettre un changement, réclamé par certains novateurs, et qui tendait à substituer un traitement fixe soldé par le trésor, aux dîmes et aux rentes foncières dont jouit l'église de Suède. De même l'on avait pour contenir les bourgeois-négociants le grand épouvantail de la liberté commerciale et industrielle, et l'abolition possible des prohibitions et des corporations, réformes excessivement redoutées par la majorité de cet ordre. Enfin quant aux paysans, il y avait eu fort peu d'anciens membres réélus et l'on pouvait compter assez sur l'inexpérience des nouveaux venus pour gagner les uns et fatiguer les autres; de sorte que quand même le gouvernement ne se fût pas assez fié à son influence morale et à la conscience du bien qu'il disait avoir fait au pays, il avait le droit de concevoir d'autres espérances.

Nous terminons ici ces réflexions préliminaires pour entamer la narration des principaux événements de la diète.

Le 4 novembre 1828, jour fixé par le *récès* [1] de la diète de 1823, le roi d'armes de Suède, escorté de quatre hérauts d'armes et d'un détachement de cavalerie, parcourut à cheval les rues de Stockholm, et à chaque carrefour il proclama, à son de trompe, que les quatre États du royaume étaient convoqués au château royal le 15 du même mois, pour assister à la séance royale d'ouverture.

[1] *Rikadagsbeslut*, c'est-à-dire résumé officiel des principales mesures adoptées par les États.

Le même jour le roi, en vertu du droit qui lui est conféré par la loi fondamentale, déposa entre les mains de M. le comte de Geer le bâton d'argent de maréchal de la diète, ou orateur de l'ordre des nobles. Ce seigneur, qui avait déjà rempli ces hautes fonctions à la diète de 1823, se rendit aussitôt au palais des nobles où il se réunit à six de ses collègues, fit avec eux l'appel nominal de toutes les familles nobles existantes, et dressa une liste des chefs de famille et fondés de pouvoir qui se présentaient pour siéger à la diète actuelle.

La vérification des pouvoirs des trois autres ordres, dont les députés avaient été élus six semaines avant le jour fixé pour la convocation, se fit en même temps par le ministre d'État de la justice, fonctionnaire inamovible, assisté des commissaires permanents de chaque ordre auprès de la banque et du comptoir de la dette publique. On reconnut que le nombre des députés présents était fort inférieur au nombre fixé par la loi. L'ordre du clergé n'avait que cinquante-huit membres au lieu de soixante-seize; celui des bourgeois quarante-cinq [1] au lieu de cent cinq; celui des paysans cent dix-neuf au lieu de deux cent trente-six. Pour les deux derniers ordres, cette différence provenait du grand nombre de villes et de cantons qui s'étaient réunis pour nommer un seul député. Anders Danielson, paysan célèbre par son éloquence et son indépendance, avait été élu à la fois par vingt et un cantons [2].

Quant à la noblesse, il ne s'y trouvait que quarante-huit comtes, quatre-vingt-neuf barons et trois cent cinquante-

[1] Dont trente et un bourgmestres et conseillers municipaux nommés par le roi sur la présentation des villes, et quatorze négociants non revêtus de charges municipales.

[2] Comme ces diverses assemblées électorales, en réunissant leurs suffrages sur un même individu, ne sont pas dispensées du payement des frais d'entre-

quatre simples gentilshommes. Ce nombre resta à peu près le même pendant toute la durée de la diète. Ceux d'entre les membres qui, fatigués par la longueur et l'inutilité de la session, repartaient pour leurs terres, étaient remplacés par d'autres nobles qui venaient passer quelques semaines dans la capitale, faisaient acte de présence à la chambre, et s'éclipsaient bientôt en cédant leur place à de nouveaux collègues.

Les employés du gouvernement sont naturellement les plus fidèles à leur poste, et sur ce total de quatre cent quatre-vingt-un membres, cent quatre-vingt-deux étaient revêtus de fonctions amovibles. Des trois cents autres on peut hardiment affirmer qu'il n'y en avait pas cinquante qui ne fussent pas revêtus de quelque fonction civile ou militaire. Il est vrai qu'en Suède tous les employés au-dessous du rang de colonel et de gouverneur de province sont inamovibles, mais l'espoir de l'avancement et l'influence des chefs amovibles doit nécessairement agir sur tous.

Le 15 novembre, le roi et les quatre ordres, après avoir entendu un service solennel et un sermon à la cathédrale, se rendirent processionnellement à la salle des États, au château. Charles-Jean, vêtu d'un manteau royal, l'antique couronne des Wasa sur la tête et le sceptre à la main, alla s'asseoir sur un trône d'argent, cadeau fait à la reine Christine par son amant Lagardie. Tout le monde étant debout, le prince royal placé à la droite de son père, lut le discours du trône qui commençait ainsi :

« Bons Seigneurs et hommes suédois, depuis la séparation des états généraux, notre administration a suivi son mouvement régu-

tien qu'elles devraient à leur député, s'il leur appartenait exclusivement, les contributions de ces vingt et un cantons furent dévolues de plein droit à Danielson qui s'est trouvé ainsi, pendant toute la durée de la diète, en possession d'une fortune vraiment colossale à ses yeux et à ceux de ses collègues.

lier, et nos relations extérieures se sont maintenues, basées sur des traités qui ont établi l'ordre de choses existant en Europe. Cet ordre ne peut recevoir la moindre atteinte sans que la sécurité des souverains et des peuples n'en soit ébranlée.

« La naissance de mes deux petits-fils, en remplissant les vœux de mon cœur, assure à la presqu'île la continuation des sentiments de respect pour ses lois fondamentales dont j'ai constamment donné l'exemple. Je l'ai reçu avec l'adoption du roi Charles XIII, de glorieuse mémoire; je conserverai fidèlement l'héritage que m'a transmis mon père, votre souverain légitime [1]. Vous jouissez de tous les biens acquis. La loi, la liberté et la justice marchent ensemble. Ces avantages sont le résultat de l'union des citoyens, de leur dévouement et de leur fidélité pour les institutions qu'ils se sont données. Le comité secret, que je convoquerai, aura connaissance des démarches qui ont été faites pour détourner même l'apparence la plus éloignée d'en méconnaître la sainteté [2]. »

Puis le monarque faisait aux États un tableau de la situation florissante des finances du royaume qui laissait un surplus de cinq millions d'écus (environ onze millions de francs); il annonça que le nouveau projet de code civil était achevé, déclara que les travaux relatifs aux routes, aux canaux, au curage des rivières, marchaient avec succès, et après avoir réclamé des améliorations pour l'armée, il termina par ces mots :

« Représentants de la nation, remplissez vos honorables fonctions. Appliquez-vous à perpétuer cette douce liberté qui met cha-

[1] On se rappelle que, lorsque Gustave IV fut détrôné et sa postérité exclue du trône en 1809, les États appelèrent au trône son oncle Charles XIII qui adopta, en 1810, le maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, que les États avaient élu Prince royal.

[2] Cette phrase fait allusion aux prétentions élevées par le prince Gustave, fils de Gustave IV, auprès de diverses cours de l'Europe pour conserver le titre de Prince de Suède. Le roi Charles-Jean protesta avec véhémence contre cet acte et soumit au comité secret, élu par les États, sa correspondance avec les souverains alliés de la Suède.

Par un arrangement récent, le prince Gustave s'intitulera désormais prince de Wasa. Il est actuellement général-major au service autrichien.

que citoyen à couvert de l'oppression, sans empiéter sur l'autorité du monarque. Aidez le gouvernement dans ses projets d'utilité publique; songez qu'il ne peut jamais maintenir la dignité nationale sans votre coopération. Sous votre surveillance permanente, il a conservé intacts, non-seulement le dépôt des garanties civiles, mais encore celui des droits politiques, sans la jouissance desquels il n'y a point de patrie pour nous. Nobles, clergé, bourgeois et paysans, nous formons ensemble le faisceau de l'État. Rendons-le indestructible. Je vous renouvelle, bons Seigneurs et hommes suédois, l'assurance de toute ma bienveillance royale. »

Le discours du roi terminé, le chancelier de la cour, fonctionnaire chargé spécialement des communications officielles entre le roi et la diète, lut un compte rendu de l'administration du royaume pendant les cinq dernières années. Ce compte rendu, dont la lecture dura deux heures, informait les États de toutes les opérations quelconques du gouvernement depuis leur dernière réunion. Il énumérait les traités conclus avec l'étranger, les nouvelles créations, les économies effectuées, les améliorations introduites dans le régime des prisons, dans l'instruction publique, et contenait des détails exacts sur l'état des finances, de l'agriculture, du commerce, de la population [1]. Ensuite les orateurs des quatre ordres s'approchèrent successivement du pied du trône. Chacun d'eux lut au roi une adresse très-respectueuse et lui baisa la main. En même temps le chancelier de la cour lui remit le cahier contenant le budget proposé par le roi. Puis les nobles eurent l'honneur de défiler un à un devant le roi, en s'inclinant respectueusement; quand ils furent tous sortis, le roi salua les trois ordres inférieurs et quitta la salle; la séance fut levée.

[1] On y voit que la population de la Suède, sans la Norwége, se monte à deux millions huit cent soixante mille âmes, nombre qu'elle atteignait à peine, en 1809, avant d'avoir perdu la Finlande.

C'était la première fois que les propositions de finances avaient été remises aux États dès le premier jour de la session. Cette remise établit l'ouverture légale de la diète [1]. Le budget des dépenses se montait à 8,879,700 écus (environ 18 millions de francs) et celui des recettes ordinaires à 7,171,000. Le déficit de 1,700,000 écus devait être comblé par le vote d'un subside extraordinaire, dit *almenna bewillning,* prélevé sur les personnes et les propriétés, suivant une proportion fixée par chaque diète.

La première opération des États, après l'ouverture solennelle, fut la nomination des comités généraux et permanents auxquels la constitution défère l'examen préalable de toutes les affaires. Ces comités sont composés d'un nombre égal de membres de chaque ordre élus pour toute la durée de la diète, et ne devant être remplacés qu'en cas de mort ou d'absence prolongée. Les États ne peuvent délibérer sur aucune proposition avant le rapport du comité dans les attributions duquel elle rentre. Il faut même un second rapport avant l'adoption d'un amendement quelconque. Ils sont au nombre de huit : 1° le comité de constitution ; 2° de finances ; 3° de la banque ; 4° des subsides extraordinaires ; 5° de législation ; 6° de griefs et d'économie ; 7° d'expédition ; 8° enfin le comité secret. Le nombre total des membres des comités se monte à deux cent trente-deux, cinquante-huit de chaque ordre. Ce sont eux qui exercent, à vrai dire, le pouvoir législatif. Leur influence sur les délibérations des ordres est immense, leurs prérogatives sont importantes ; surtout celles du comité de constitution qui a le droit d'exiger la communication des

[1] Elle doit durer trois mois à compter de ce jour ; si les quatre ordres demandent unanimement une prolongation d'un mois, le roi ne peut la refuser, mais après le quatrième mois, la durée de la session dépend entièrement de sa volonté.

procès-verbaux du conseil des ministres, et qui peut écarter à son gré toutes les propositions tendant à changer les lois fondamentales, et toutes les accusations intentées contre le ministère, sans les soumettre seulement à la discussion des ordres. Les membres de ces comités sont nommés par des électeurs de chaque ordre dont les fonctions sont également permanentes pendant toute la diète. Les électeurs des trois ordres inférieurs sont élus directement; mais ceux de la noblesse sont nommés par un mode particulier. L'ordre se partage en cinquante divisions ou bancs; chaque banc est composé d'environ dix membres qui choisissent l'un d'entre eux pour être *chef de banc*. Les cinquante chefs de banc se rassemblent aussitôt et nomment vingt-cinq électeurs.

Ici se présentait une première application d'un nouveau règlement de la chambre promulgué par le roi depuis la clôture de la diète de 1823. Ce règlement avait été soumis à la sanction royale par l'ordre de la noblesse; mais le roi ne l'avait accordée qu'en supprimant plusieurs modifications qui lui déplaisaient. Alors la noblesse décida qu'elle maintiendrait son ancien règlement jusqu'à ce que Sa Majesté eût examiné à fond la nouvelle rédaction; mais le roi ne tint aucun compte de cette décision; il prononça la clôture de la diète, et, peu de jours après, il promulgua le règlement tel qu'il l'avait mutilé, et l'envoya à la chambre des nobles de 1828, la veille de l'ouverture. D'après le projet présenté par la chambre des nobles, l'institution des chefs de banc était supprimée comme un intermédiaire superflu; mais le roi avait rejeté cette modification. Aussi l'opposition fit, à ce sujet, sa première tentative de résistance. Le baron d'Anckarswærd voulut d'abord faire exclure du nombre des chefs de banc les fonctionnaires qui pourraient être responsables devant les comités à élire. Sa demande fut rejetée. Puis,

quand les chefs de banc vinrent déclarer les noms des vingt-cinq électeurs qu'ils avaient choisis, le comte Frœlich soutint que l'élection était illégale et proposa à la chambre de déclarer qu'elle persistait dans la décision prise par la chambre de 1823. Le baron Anckarswærd appuya vivement cette proposition; il supplia la chambre de montrer au pays que le long intervalle des sessions législatives n'avait point refroidi son patriotisme. Il soutint qu'elle avait le droit de régler son organisation intérieure sans la sanction royale, comme l'avait déjà fait le clergé; il livra à un examen sévère les motifs qui avaient pu porter le ministère, composé de nobles, à violer les droits de la noblesse, et finit en déplorant la marche rétrograde du gouvernement, si contraire à la marche progressive du temps et de l'opinion publique. Son discours produisit une profonde impression; le ministre des affaires étrangères, comte de Wetterstedt, combattit la proposition. Selon son Excellence, comme le texte de la loi n'imposait pas au roi l'obligation d'accepter ou de rejeter les propositions en entier, Sa Majesté était libre d'accorder sa sanction aux parties qui lui convenaient. Le maréchal de la diète refusa de mettre aux voix la proposition du comte Frœlich, comme contraire à la loi fondamentale, et la chambre approuva sa conduite à la majorité de cent quatre-vingt-dix-huit voix contre cent vingt-six (18 novembre 1829).

Les comités généraux se constituèrent immédiatement; le baron d'Anckarswærd, nommé par les électeurs de la noblesse membre du comité de banque, refusa d'accepter ces fonctions, attendu l'illégalité de l'élection par les chefs de banc; huit membres désignés des comités suivirent son exemple, et les électeurs durent procéder à leur remplacement.

La discussion sur le règlement se renouvela huit jours

après [1], à l'occasion de la lecture du procès-verbal de la séance du 18. Le comte de Wetterstedt se plaignit du langage exagéré employé par le baron d'Anckarswærd, et lui demanda une explication détaillée des accusations qu'il avait lancées contre l'administration. Il affirma que la confiance du peuple dans ses chefs était entière. Son Excellence se rassit au milieu de vifs applaudissements. Le baron d'Anckarswærd en appela aussi au peuple :

Ma voix, dit-il, n'est que l'écho des masses populaires..... Les hommes de 1809 sentent leur sang bouillonner dans leurs veines, quand ils voient la direction funeste du gouvernement depuis 1812, quand ils songent combien la révolution a été stérile, et combien leurs plus chères espérances ont été déçues.

L'orateur demanda compte au ministre des seize années qu'il avait passées à la tête des affaires; il lui reprocha de ne s'être pas assez associé à la marche intellectuelle et morale de son temps, comme l'avait fait la race de Wasa, d'impérissable mémoire :

Le monde, dit-il, nous montre le spectacle d'une lutte universelle entre le despotisme et la liberté. Malheur à ces ministres aveugles qui ne voient pas quelle est la cause qui triomphera! Malheur à ceux qui, ne voulant le pouvoir que pour satisfaire leur chétive ambition, ébranleront le trône qu'ils prétendent fortifier!

Quant aux explications demandées par le ministre, le baron déclara qu'elles se trouvaient dans le paquet cacheté qu'il déposa au même instant sur le bureau, et qui contenait des accusations spécifiques contre les membres du conseil de Sa Majesté, et surtout contre M. de Wetterstedt. Ce paquet, selon la loi fondamentale, fut envoyé sur-le-champ au comité

[1] 28 novembre.

de constitution, sans que l'ordre en pût prendre connaissance. Les orateurs ministériels prirent avec chaleur la défense de l'administration, et attaquèrent les innovations réclamées par l'opposition. L'un d'eux assura que l'exemple de l'Espagne, du Portugal et de Naples devait préserver les Suédois de l'idée de changer leurs institutions. M. de Frœlich défendit l'opposition contre le reproche banal de démocratie et d'exagération, et combattit énergiquement les principes avancés par le ministre, qui avait soutenu que *tout ce que la loi n'interdisait pas au roi lui était permis*. « Le temps, dit M. de Frœlich, le temps ne manquera pas d'engloutir ces principes « faux et ces ministres sans principes, et la vérité régnera un « jour. » La discussion n'eut point d'autres suites.

Les États n'ayant le droit d'initiative que pendant un mois[1], à dater de l'ouverture de la diète, il est naturel que ce premier mois soit consacré tout entier à recevoir les propositions des divers membres des ordres. Comme le droit de pétition n'existe pas en Suède, la moindre réclamation est nécessairement l'objet d'une proposition formelle; et dès les premiers jours de la session, les ordres furent encombrés d'une immense quantité de motions, les unes de la plus haute importance, les autres d'un intérêt purement local, toutes astreintes au même régime, devant subir les mêmes formalités, et traverser les mêmes lenteurs. L'énumération de ces propositions serait le tableau le plus complet des besoins et des vœux de la Suède; mais, comme le nombre total s'en est monté à près de *deux mille*, on concevra que ce travail serait infiniment

[1] Ils peuvent toutefois l'exercer, pendant toute la diète, pour les propositions relatives aux lois fondamentales, parce que les projets de cette nature ne peuvent être discutés qu'à la diète suivante, cinq ans plus tard. L'initiative des ordres est encore prolongée pour les propositions destinées à modifier ou à appuyer celles qui ont été faites pendant le mois de rigueur.

trop long, et que nous devons nous borner à citer les propositions les plus remarquables qui aient été faites dans les quatre ordres.

A la chambre des nobles, le comte de Frœlich proposa la publicité des séances de l'ordre. M. de Montgommery demanda l'abolition de la loterie et l'augmentation des droits sur l'eau-de-vie, afin de mettre un frein à l'ivrognerie du peuple. M. d'Anckarswærd demanda au comité de finances un état spécifique de l'excédant de cinq millions annoncés par le discours de la couronne. M. de Rosenquist s'éleva contre l'usurpation des titres et des qualifications honorifiques par les fonctionnaires inférieurs, et en même temps il pria le comité de constitution d'examiner si, pour arriver à une représentation nationale plus juste et plus efficace, la noblesse ne devait pas renoncer à son existence comme ordre distinct du reste de la nation. M. de Hjerta, l'un des membres les plus influents de l'opposition, proposa l'introduction d'un système monétaire décimal semblable à celui de la France, et l'établissement de banques provinciales indépendantes de la banque nationale, dite des états généraux. M. de Becker demanda l'établissement d'un grenier de réserve, en se fondant, entre autres motifs, sur l'exemple du roi Pharaon et de Joseph. M. de Sillen se plaignit de ce que le son des cloches, le matin et le soir, incommodait le public. M. de Hallencreutz proposa l'érection d'un monument en l'honneur de Gustave-Adolphe, sur le champ de bataille de Lutzen. M. de Hamilton demanda la suppression de toutes les fêtes religieuses qui ne tombaient pas le dimanche. Un colonel demanda que tous les juifs fussent exclus du royaume. M. de Lefren présenta un vaste projet tendant à régler la liberté du commerce intérieur et extérieur. Le comte Cronhielm demanda que nul ne pût être investi des fonctions sacerdotales

sans avoir prouvé qu'il possédait la méthode de l'enseignement mutuel.

Dans l'ordre du clergé, on fit nombre de propositions tendant à réformer l'usage immodéré de l'eau-de-vie, soit par l'observation des peines portées par la loi contre l'ivrognerie, soit par les réprimandes publiques et la dégradation ecclésiastique, soit enfin par l'augmentation des impôts sur cette production. Cette plaie du peuple suédois fut sondée jusqu'au vif par les membres de cet ordre. Leurs discours contenaient un tableau affligeant de l'influence funeste de l'ivrognerie sur la morale publique. « La religion, dit l'évêque Wallin, l'ordre public et « la vertu périssent chaque jour parmi nous, noyés dans l'eau-« de-vie et la débauche. » L'évêque Tegner, célèbre par son talent poétique, proposa l'adoption d'un nouveau psautier et d'une nouvelle liturgie. Le docteur Dillner demanda que la rédaction des lois fût rendue plus conforme à l'intelligence du peuple. Le curé Peterssen se plaignit de l'intervention des prêtres dans les affaires particulières, et de l'espèce d'inquisition morale qu'exerçait dans les paroisses le conseil municipal.

L'ordre des bourgeois consuma beaucoup de temps à l'examen des contestations électorales. Là aussi plusieurs membres proposèrent des mesures propres à arrêter l'ivrognerie. M. Landgren proposa une refonte générale des corps judiciaires, et réclama, dans les lois relatives à la tutelle, des modifications qui apporteraient plus de garanties aux mineurs. M. Lundblad demanda la réunion des tribunaux de première instance des villes et de ceux des campagnes [1]. On

[1] En Suède, les tribunaux de première et de deuxième instance sont divisés en deux catégories essentiellement distinctes, selon qu'ils ont pour justiciables les habitants des villes ou ceux des campagnes. C'est un vestige de l'ancienne législation refondue en 1734, d'après laquelle la population agricole et celle des villes étaient régies par des lois différentes : *Stadslag* et *Landslag*.

vit éclore nombre de motions dans le sens des deux opinions qui partagent la bourgeoisie, celle des banquiers et commerçants (*grosshandlare*), qui demandent la liberté absolue des professions industrielles, et même l'abolition complète d'un système de douanes prohibitif; et celle des artisans, fabricants, etc., qui demandent le maintien des corps de métiers, corporations et jurandes, telles qu'elles existent depuis des siècles, et en y ajoutant même de nouvelles restrictions. Ce dernier parti était de beaucoup le plus nombreux. Mais, quant aux propositions d'un intérêt général, ou tendant à introduire quelques réformes dans le gouvernement, l'ordre dévoué plus que tous les autres à l'administration n'y pensa jamais. On est d'abord étonné de cette servilité du commerce et de l'industrie; mais on se l'explique facilement en apprenant que la constitution laisse au roi seul le droit de répartir les droits de douane, de fixer les prohibitions, d'autoriser et de régler les manufactures, et en général tous les établissements commerciaux et industriels quelconques.

L'ordre des paysans est certes celui qui intéresse le plus l'étranger, tant par l'originalité d'une telle assemblée, unique en Europe, que par la naïveté et la rustique éloquence de plusieurs de ses membres, quand ils se hasardent à improviser. A la diète de 1828, les paysans s'élevèrent surtout contre l'organisation de la poste aux chevaux, qui force tous les propriétaires de tenir leurs chevaux à la disposition des voyageurs, et qui gêne ainsi l'agriculture et le transport des denrées. De nombreuses propositions combattirent à l'envi cet abus; les uns voulaient l'établissement d'une régie, ou l'adjudication du service des postes à une compagnie; les autres se bornaient à demander une augmentation aux prix de la poste, et la suppression des relais gratuits que les paysans sont obligés de fournir pour le service tant de la

maison du roi que du gouvernement. Du reste, les motions particulières furent encore plus abondantes à cet ordre que dans les trois ordres. Jacob Anderson demanda que le gouvernement fût tenu d'acheter le superflu des grains appartenant aux agriculteurs, afin d'en former des greniers de réserve. Anders Hakansson proposa que les débiteurs insolvables fussent tenus d'acquitter leur dette par un certain nombre de journées de travail, qui remplaceraient la contrainte par corps. Nils Mansson réclama l'établissement d'une école d'enseignement mutuel dans chaque paroisse. Toute la députation de la province de Norrbothnie demanda une augmentation de traitement pour son préfet. Rutberg proposa d'introduire le scrutin secret dans les élections ecclésiastiques, afin de garantir leur entière liberté. D'autres paysans demandèrent la prohibition absolue des laines étrangères, la suppression de l'impôt sur les grains, l'établissement d'un impôt sur les capitalistes, et autres mesures également désintéressées. Enfin Anders Danielson lut à l'ordre un mémoire où il traçait un tableau des charges énormes qui pesaient sur l'agriculture en Suède, dont les principales étaient le service forcé des postes et les indemnités exigées pour l'armée. Il discuta en même temps la question de savoir si le peuple des campagnes (alhmoge) avait gagné quelque chose aux institutions nouvelles, il reconnut que le résultat de la révolution de 1809 était presque nul, tant l'esprit des lois nouvelles était méconnu, tant les lois anciennes et oppressives avaient été soigneusement conservées. L'ordre se déclara unanimement de son avis.

Plus l'on approchait du 15 décembre, jour où expirait le droit d'initiative des États, plus l'ardeur législative des députés s'enflammait. Bientôt l'on fut obligé de proscrire les développements des auteurs, et de se borner au simple énoncé

des motions. Tous les jours on en présentait à chaque ordre soixante, quatre-vingts, cent; enfin le dernier jour, les quatre ordres en reçurent près de *sept cents*, dont cent soixante-treize émanées de la noblesse, deux cent quarante-deux des bourgeois, et trois cent vingt des paysans. Ce ne fut qu'au milieu de la nuit du 15 au 16 décembre que l'on put en terminer la lecture. Plusieurs propositions d'une haute importance avaient été réservées pour ces derniers jours; mais le défaut d'espace nous oblige de les passer sous silence; nous dirons seulement qu'à la chambre des nobles, M. de Cederschiœld demanda le morcellement illimité des biens fonciers [1], tandis que M. de Strhâle proposait au contraire de rendre aux chefs de famille la faculté d'instituer des majorats, ce qui est interdit depuis 1809.

Le terme fatal étant échu, les quinze jours subséquents furent consacrés par les quatre ordres à la discussion préliminaire des propositions que l'on n'avait pas eu le temps de développer. Les unes furent ajournées, les autres *mises sur la table;* d'autres enfin envoyées immédiatement aux comités compétents. A la chambre des nobles, les observations de M. Ribbing contre le budget donnèrent lieu à une discussion violente; le comte de Posse, gouverneur de province, les combattit avec amertume. M. de Ribbing prétendit que la politique du gouvernement se réduisait à ces mots: *Tais-toi* et *paye*. La discussion de la motion du comte Hamilton, sur la suppression des fêtes qui ne tombaient pas le dimanche, ne fut pas moins vive: cette tentative de réforme excita des récriminations universelles. M. de Posse dit que les jours ouvrables n'étaient déjà pas si bien employés qu'on dût tellement craindre les fêtes religieuses. Un orateur dit qu'il ne

[1] La portion des enfants mâles dans les successions est toujours double de celle des filles. Les majorats institués avant 1809 ont été conservés.

fallait pas peser les droits du culte comme du fer en barres. Un autre lut un sermon sur la nécessité de la religion dans l'État. La motion n'eut qu'un seul défenseur; elle fut ajournée alors, et dans la suite définitivement rejetée, après avoir été l'objet d'un rapport acrimonieux du poëte épiscopal Tegner.

Dans le cours de la discussion sur les observations de M. de Tham contre le budget, M. le baron de Nordin, conseiller d'État, annonça que l'intention du gouvernement était d'introduire quelques changements dans l'organisation militaire, telle qu'elle avait été fixée par Charles XI en 1680; et qu'une solde en argent serait substituée aux *bostall* ou fiefs militaires des généraux et des officiers au-dessus du grade de capitaine [1]. Aussitôt s'engagea une discussion sur le budget de la guerre; le comte de Frœlich éleva quelques doutes sur l'insuffisance des moyens de défense que l'on essayerait d'opposer à la Russie, qui menaçait à la fois d'écraser la Suède et l'Europe. « Je ne sais trop, dit-il, comment nous pourrions « résister à cette puissance!... » A ces mots, l'assemblée se mit à trépigner et à pousser des cris d'indignation: ce ne fut qu'après force coups de marteau que le maréchal de la diète put rétablir le silence; et l'imprudent orateur acheva son discours au milieu des signes du plus vif mécontentement. Le patriotisme suédois avait été blessé au vif; une foule de membres s'empressèrent de rappeler l'antique gloire de la Suède, les héroïques exploits de ses enfants. M. d'Anckarswærd, sans prendre part à la discussion incidente, se plaignit des augmentations que présentait le budget de la

[1] On sait que, en temps de paix, l'armée suédoise, sauf quelques régiments, est colonisée ou *cantonnée* (*indelta*) : officiers et soldats occupent chacun un petit domaine, proportionné à leur grade, dont le produit leur tient lieu de solde, et qu'ils cultivent eux-mêmes; en temps de guerre, ils reçoivent une solde en argent.

guerre : « Gardons-nous, dit-il, d'adopter des accroissements « temporaires ; car nous ne saurions nous empêcher de les « rendre perpétuels. » Il réclama aussi contre le grand nombre et les traitements élevés des officiers généraux et des états-majors, fort peu utiles dans une armée colonisée et nationale comme celle de la Suède, et auxquels l'on sacrifiait les intérêts des grades inférieurs : « Il faut, dit-il en terminant, ne « pas vouloir en imposer aux étrangers par ce luxe superflu « et oppressif... Il faut nous donner pour ce que nous sommes, « un peuple pauvre et un royaume pauvre. »

Le lendemain, il y eut une séance encore plus orageuse à l'occasion de la discussion d'une motion du comte Horn, tendant à changer le système de la poste aux chevaux, et surtout à abolir l'institution de la poste royale (*kungskjuts*), d'après laquelle les voyages du roi et de sa maison, ainsi que le transport des effets de l'État, sont à la charge des paysans. Les expressions énergiques du comte sur l'oppression des cultivateurs par suite des règlements actuels furent l'objet d'une violente critique de la part du comte de Posse, qui déposa sur le bureau une protestation contre les termes dont s'était servi le comte Horn ; aussitôt une foule de préfets, de chambellans et autres fonctionnaires se précipitèrent vers le bureau pour signer la protestation, qui fut bientôt revêtue de cent huit signatures. Le tumulte fut si grand que M. d'Anckarswærd, qui avait obtenu la parole, fut obligé d'attendre longtemps, debout sur son banc, que la violence de l'assemblée lui permît d'attaquer à son tour le service forcé de la poste.

Les trois ordres inférieurs, comme la noblesse, disposèrent successivement de toutes les propositions en les renvoyant à divers comités, après des discussions plus ou moins longues. Mais tout s'y passa le plus tranquillement du monde. Seulement, vers cette époque, plusieurs des membres de l'ordre des

paysans envoyèrent au comité de constitution des accusations cachetées contre les divers ministres, comme l'avaient déjà fait M. d'Anckarswærd et les principaux orateurs de la noblesse.

Un grand nombre de propositions ne reparurent jamais devant la diète; et aucune d'elles ne reparut sous sa forme primitive. En effet, la proposition une fois envoyée au comité qu'elle regarde, après la discussion préliminaire dans l'ordre où elle a été faite, ce n'est plus sur elle que les États sont appelés à délibérer, mais sur le rapport du comité qui est fait en même temps aux quatre ordres. Dans ce rapport le comité conclut soit à l'adoption, soit au rejet de la proposition; il peut aussi en changer complétement la nature, y ajouter ou en retrancher toutes les dispositions qu'il lui plaît. Une seconde discussion s'ouvre alors sur le rapport, mais le résultat n'en est pas laissé à la volonté des États. Il faut que le rapport du comité soit ou rejeté ou adopté en entier. Tout amendement est interdit; l'ordre n'a d'autre ressource que de renvoyer une seconde fois la question au même comité: cette condition est de rigueur. Dans le cas même où un ordre voudrait revenir à la proposition primitive amendée par le comité, en laissant de côté les amendements, il ne le peut qu'en renvoyant la question au comité. Ce n'est que quand le comité fait un second rapport, par conséquent lors de la troisième discussion, que les ordres peuvent le changer et l'amender à leur gré. Il est à remarquer que le rejet total d'un rapport a lieu très-rarement, parce que les États, en agissant ainsi, se priveraient du droit de s'occuper d'une manière quelconque de la proposition en question.

Si l'on ajoute à cette triple série de formalités que nul délai n'est prescrit par la loi aux comités pour la présentation de leurs rapports, que chaque discussion peut subir deux ajournements successifs, que la clôture est interdite; si l'on se

rappelle de plus que toutes ces longueurs se reproduisent au sein de quatre ordres différents, on pourra concevoir que les affaires du pays ne marchent pas vite en Suède. Douze discussions, deux rapports, vingt-quatre ajournements, telles sont les chances que doit braver une proposition faite à la diète, avant d'être présentée à la sanction royale.

Revenons à notre narration. Dès le mois de janvier 1829, l'opposition voulut empêcher le gouvernement d'avoir recours à sa tactique ordinaire, c'est-à-dire celle de traîner la diète en longueur en occupant les ordres à des propositions particulières, et de ne laisser discuter le budget qu'au moment où tous les membres n'aspireraient qu'après le repos de leurs foyers et recuIeraient devant les délais interminables qu'entraîne le moindre retranchement. M. de Hjerta rappela à la chambre des nobles les dispositions de la loi fondamentale qui porte que : « La durée obligée de la diète n'est que de quatre mois; que, passé ce terme, elle n'existe que sous le bon plaisir de la couronne, et que si, à l'expiration de ce terme, elle n'avait pas voté le budget, le roi pourrait la dissoudre en conservant l'ancien budget. » Il se fonda sur ce texte pour proposer à l'ordre d'ordonner au comité de finances de présenter son rapport sur le budget des recettes le 24 janvier, et sur celui des dépenses le 10 février. Cette motion, violemment combattue par les orateurs ministériels comme injurieuse, selon les uns, pour le comité des finances, selon les autres, pour les ministres et la majesté royale, fut cependant adoptée à la majorité de cent cinquante-trois voix contre cent trente-sept. M. d'Anckarswærd, voulant profiter de ce premier avantage, demanda à l'ordre de prescrire au comité de prendre pour base le budget de 1823, en rejetant toutes les augmentations proposées. « Le besoin d'argent, dit-il, « est le seul lien efficace qui attache encore l'administration

« au peuple : si nous le brisons, elle brisera à son tour tous « les liens moraux qui devraient l'arrêter ; » mais cette proposition ambitieuse fut généralement combattue, et le maréchal-président refusa de la mettre aux voix comme inconstitutionnelle.

Le jour même [1] où M. de Hjerta faisait sa motion dans l'ordre de la noblesse, Anders Danielson la reproduisit à l'ordre des paysans sous une forme encore plus décisive, et en y ajoutant d'avance celle de M. d'Anckarswærd. L'intégrité agricole triompha cette fois; les paysans adoptèrent la mesure sans opposition et invitèrent officiellement les trois ordres à s'y conformer. Mais cette invitation fut rejetée tout d'abord par le clergé et les bourgeois ; ceux-ci déclarèrent même que de telles restrictions mises à la liberté des comités étaient fort inconvenantes. La noblesse elle-même se hâta de revenir sur son premier vote, et lorsque l'invitation des paysans fut mise en discussion, le maréchal-président refusa de la mettre aux voix comme inconstitutionnelle ; et l'ordre approuva son refus, à l'immense majorité de deux cent soixante-dix-huit voix contre cent deux. Ainsi la tentative échoua complétement. Les paysans, blessés du reproche d'inconvenance que les bourgeois avaient cru devoir leur adresser, demandèrent à ceux-ci des éclaircissements sur le refus qu'ils avaient fait d'accéder à leur prière. Mais les bourgeois répondirent qu'ils persistaient dans leur avis, et qu'ils n'avaient pas d'autres explications à donner aux paysans.

Ces graves occupations furent un moment interrompues par la naissance d'un prince, troisième fils du prince royal, dont la venue au monde fut annoncée par mille vingt-quatre coups de canon. Les états généraux, représentés par quinze

[1] 9 janvier 1829.

membres de chaque ordre, eurent l'honneur de lui servir de parrains à la cérémonie solennelle du baptême.

Au mois de février, les États continuèrent leurs séances avec une merveilleuse activité. On discuta d'abord l'adoption du nouveau psautier : tout le monde semblait d'accord sur la supériorité de cette nouvelle liturgie ; mais les uns ne voulaient pas que l'usage en fût rendu obligatoire pour toutes les Églises, tandis que les autres insistaient sur cette obligation. La discussion fut surtout importante à l'ordre du clergé : l'évêque Wallin, le célèbre historien Geyer se fondèrent sur la liberté absolue qui doit être l'apanage imprescriptible du protestant, pour combattre l'introduction forcée du psautier :

Mais, répondit l'évêque Tegner, auteur de la nouvelle version, la nécessité de perfectionner est aussi un des principes constitutifs du protestantisme. La foi des fils peut être la même que celle des pères, sans que l'expression en soit absolument la même. Le nouveau psautier est déjà adopté par la majorité de la nation : il ne faut pas compromettre l'unité de l'Église suédoise. — Cette unité, dit le curé Ledman, ne consiste pas dans la lettre, mais dans l'esprit. — Si Gustave Wasa et Laurent Petri [1], dit le curé Broom, s'étaient arrêtés à de pareilles minuties, nous n'aurions jamais brisé les liens du catholicisme.

Les nobles, les prêtres et les paysans approuvèrent l'adoption forcée du psautier ; les bourgeois seuls la rejetèrent ; mais la majorité étant acquise au projet, leur résistance fut inutile.

Vers la fin de février, les États délibérèrent sur les modifications des lois fondamentales qui avaient été proposées à la dernière diète, et qui ne pouvaient être adoptées qu'à celle-ci. Ces discussions ne pouvaient manquer d'intéresser vivement le public ; elles fournissent en même temps la preuve de

[1] Premier missionnaire luthérien en Suède.

l'impossibilité où se trouve la Suède d'obtenir, avec ses formes actuelles, aucune réforme essentielle. On se rappelle que l'*unanimité* des quatre ordres est requise pour l'adoption d'un changement quelconque à ces lois; de sorte qu'une proposition rejetée par un seul ordre, fût-elle même adoptée par les trois autres, n'en est pas moins regardée comme non avenue, et ne peut être représentée qu'à la diète subséquente.

Les principales modifications proposées, et que le comité de constitution avait approuvées [1], étaient au nombre de six.

La première, proposée par le roi lui-même, tendait à abandonner les deux voix qui lui appartiennent dans la décision des affaires judiciaires, comme chef de la cour suprême de justice (*konungens Hœgsta Domstol*) [2]. Plusieurs orateurs, surtout à la chambre des nobles, approuvèrent cette mesure, en se fondant sur les principes modernes qui ne permettent pas au monarque de cumuler le pouvoir judiciaire avec le pouvoir législatif et exécutif; mais elle fut rejetée par les quatre ordres dominés par la crainte d'accorder à la magistrature une trop grande indépendance.

Cette même considération fit également rejeter une seconde proposition du roi, qui demandait la suppression du droit de surveillance exercé par les États sur la cour suprême; droit en vertu duquel un jury, tiré du sein des États, passe en revue à chaque diète la conduite des membres de cette cour, et demande l'exclusion de ceux qui lui paraissent avoir mérité

[1] Ce comité a le droit d'écarter, de sa seule autorité, tous les changements qui ne sont pas proposés par la couronne; s'il ne juge pas à propos de faire son rapport sur les propositions individuelles, les États n'ont aucun moyen de le contraindre, et ne peuvent même pas s'occuper de ces propositions.

[2] Quand le sénat, privé de sa puissance politique en 1772, fut complétement aboli en 1789, cette cour fut instituée pour le remplacer, comme premier corps de justice. Le roi, qui n'avait eu que deux voix au sénat dans toutes les affaires quelconques, conserva cette prérogative lors de l'organisation de la nouvelle cour.

cette peine. Les États refusèrent d'abandonner cette importante prérogative.

Une troisième proposition avait pour but la suppression du *comité général des affaires intérieures,* créé en 1789 pour remplacer le sénat comme premier corps administratif, mais devenu à peu près inutile depuis la création du conseil d'État en 1809. Cette suppression fut admise par les bourgeois, mais rejetée par les trois autres ordres.

En quatrième lieu, le roi avait proposé à la dernière diète de supprimer tout le labyrinthe de bureaux et de colléges entre lesquels se trouve répartie l'administration de l'État, et de la confier à six ministres, qui seraient chacun à la tête d'un département et qui formeraient ensemble le conseil du roi[1]. On savait bien que le ministère ne tenait nullement au succès de cette mesure; aussi fut-ce l'opposition qui se chargea de la défendre, ce qui n'empêcha pas qu'elle ne fût rejetée par les quatre ordres, comme tendant à ramener le despotisme des cinq grands officiers de la couronne qui administrèrent la Suède depuis Gustave Wasa jusqu'à Charles XI.

La cinquième modification, la seule qui fut admise par les États, avait pour but de remédier en partie à l'une des lacunes les plus funestes de la constitution suédoise, celle qui prive de toute participation aux droits politiques les citoyens qui n'appartiennent pas à l'un des quatre ordres. D'après la

[1] Il y a d'abord un conseil d'État qui délibère avec le roi, mais les fonctions de ses membres sont purement consultatives. Les quatre secrétaires d'État de la guerre, des finances, de l'intérieur, et des affaires ecclésiastiques, ont entrée au conseil d'État et voix consultative quand on y discute les affaires de leurs départements. De plus, le matériel de la guerre, celui de la marine, l'intérieur, les finances, le commerce et les mines sont sous la direction de six colléges administratifs, dont les présidents seuls sont amovibles. La justice, les affaires étrangères, le personnel de la guerre et celui de la marine, ont en outre une organisation spéciale et des chefs différents. Jamais administration ne fut plus compliquée.

nouvelle proposition, les maîtres de forges seraient admis à envoyer des députés à l'ordre des bourgeois, quand même ils n'auraient point obtenu le droit de bourgeoisie dans les villes. Plusieurs partisans des idées nouvelles combattirent cette mesure comme incomplète, comme tendant à favoriser injustement une seule classe des exclus et à retarder la refonte générale de la représentation. D'autres membres demandèrent la création d'un cinquième ordre législatif, lequel renfermerait tous les citoyens qui ne se trouveraient pas dans les ordres déjà existants. Toutefois les États adoptèrent la proposition originelle, après de longues discussions. A l'ordre des bourgeois, elle ne passa même qu'à une majorité de deux voix.

Nous en venons maintenant à la discussion la plus importante de toute la diète, celle de la liberté de la presse. La constitution de 1809 prescrivait à la diète suivante de voter une loi constitutive de cette liberté, laquelle serait comptée parmi les lois fondamentales de l'État. En 1812, quand la Suède se trouva lancée au milieu de la guerre générale, le gouvernement présenta cette loi à la diète d'Orebro; profitant de l'agitation qui régnait dans tous les esprits et qui semblait menacer la sûreté publique, il inséra dans son projet les dispositions les plus arbitraires. En vertu de cette loi, le chancelier de la cour peut, de sa seule autorité et *sans publier aucun de ses motifs, supprimer provisoirement tout journal dont la tendance lui semblerait dangereuse*. Si le roi en son conseil approuve la mesure, alors la suppression devient définitive, et *le propriétaire du journal supprimé peut être déclaré incapable de jamais concourir à la rédaction d'un écrit périodique*.

Ce ne fut qu'à la faveur des graves circonstances du moment et en promettant une abrogation future que le ministère put faire adopter aux États ce chef-d'œuvre de l'arbi-

traire ; mais cette promesse n'a jamais été tenue. Le pouvoir prit goût à la suppression, et l'on peut facilement concevoir à quelle nullité et à quelle dégradation la presse périodique de Suède se vit réduite par l'exercice de ce droit. A la diète de 1823, un noble, M. Dalman, proposa l'abrogation formelle de cette disposition de la loi. Ce fut sur cette proposition que la diète de 1829 se vit chargée de prononcer. La voix nationale, dans la capitale comme dans les provinces, réclamait avec énergie l'abolition de cette mesure oppressive et insultante. L'ordre des bourgeois, qui discuta le premier la proposition, ne put résister à l'impulsion de l'opinion publique, et l'admit, bien qu'à une faible majorité. A l'ordre du clergé, elle fut soumise à une discussion approfondie. L'évêque Wallin montra combien l'exercice de ce droit était illusoire en même temps que vexatoire, puisqu'on ne pouvait empêcher le journal de reparaître, en changeant de nom, et que tout en déclarant l'éditeur incapable, on ne pouvait l'empêcher de contribuer secrètement à la rédaction de la même feuille. Une foule de prêtres combattirent le droit de suppression dans son principe et ses applications. Le pasteur Broome prouva qu'il était en contradiction avec les deux éléments essentiels de l'humanité, la raison et la liberté. De l'autre côté, le célèbre historien Geyer soutint que ce droit était une garantie donnée aux écrivains qui se trouvaient ainsi à l'abri de toute responsabilité. Le droit de suppression trouva plusieurs autres apologistes parmi les membres du clergé : mais son abrogation fut enfin votée à la majorité d'une seule voix.

Les deux ordres les moins libéraux s'étant ainsi prononcés en faveur de l'abrogation, les amis de la liberté de la presse se croyaient assurés du succès. Les nobles s'étaient prononcés avec trop de chaleur en 1823, pour qu'on pût douter de leur

décision actuelle. L'ordre des paysans s'était montré jusqu'alors le plus indépendant des quatre; et comme le ministère n'avait manifesté d'aucune manière son opposition, on ne voyait guère d'obstacle à redouter. La discussion s'engagea avec éclat chez les paysans : ils se mirent tous en frais d'éloquence, et plusieurs d'entre eux improvisèrent avec une facilité remarquable. Putberg remonta à l'origine de ce droit arbitraire; il demanda si l'époque de tenir la promesse faite par le roi en 1812 n'était pas arrivée, et pria l'ordre de ne pas s'opposer au vœu du roi, qui ne pouvait s'accomplir qu'avec le concert des quatre ordres.

La liberté de la presse, dit Anders Danielson, est nulle et dérisoire quand elle ne s'étend pas à la presse périodique, qui seule donne la vie à la presse non périodique. — C'est uniquement, dit Gaspard Wikman, à l'exercice capricieux de ce pouvoir qu'il faut attribuer la dégradation de la presse périodique en Suède : avec cette suppression arbitraire et ignominieuse devant les yeux, nul homme de talent ou d'importance ne veut prendre part à la rédaction d'un journal. — La presse périodique, dit Lars Anderson, est la ressource des faibles contre le fort : c'est pour cela que le pouvoir veut toujours l'opprimer; c'est pour cela que le peuple, et surtout les paysans, doivent la défendre à outrance.

Mais aucun orateur ne fit autant d'effet sur l'ordre et sur la nombreuse assistance que Nils Mansson, paysan de Scanie, dont l'improvisation semblait devoir enlever tous les suffrages :

La Suède, dit-il vers la fin de son discours, la Suède est particulièrement redevable aux journaux. Ce sont eux qui nous ont appris qu'il y avait un maréchal de France qui unissait à un courage et à des talents éclatants une humanité généreuse envers les prisonniers suédois : ce maréchal est devenu notre roi..... Croit-on que si, il y a vingt ans, nous eussions possédé la liberté de la presse, la Finlande, le tiers du royaume, nous aurait été enlevée par la per-

fidie de ses défenseurs? Dépendra-t-il du caprice d'un chancelier de cour de nous priver de cette source de connaissance ? Faudra-t-il que nous croyions à son infaillibilité, comme les catholiques croient à celle du pape, que nos pères ont repoussée ?.... Charles X, roi de France, vient d'annoncer à son parlement qu'il a brisé toutes les barrières qui gênaient la liberté de la presse ; l'amour et la reconnaissance de son peuple ont été sa récompense. Charles de Suède fera-t-il moins pour son peuple que Charles de France ? Sera-ce nous, paysans, toujours amis de la liberté, qui empêcherons notre roi d'imiter l'exemple du roi français ?... Dieu, en créant le monde, dit : « Que la lumière soit ; » et la lumière fut. Le Créateur a-t-il voulu que cette lumière nous fût étrangère ? Quand il eut envoyé son fils pour sauver le monde, ce divin rédempteur scella son ouvrage et ses doctrines par ce précepte : *Marchez dans la voie de la lumière*. Chrétiens ! comment oserions-nous errer dans les ténèbres !

La rustique assemblée fut tellement enthousiasmée de cet appel à la foi religieuse, que des larmes coulèrent des yeux de la plupart des auditeurs.

Toutefois, quand on fut allé aux voix, le président annonça, au milieu des marques d'un étonnement général, que la proposition d'abrogation était rejetée par soixante-quatre voix contre quarante-quatre. *Des motifs plus pesants ont prévalu*, dirent les journaux du lendemain. On assura positivement que le gouvernement, abandonné par les ordres sur lesquels il comptait le plus, avait employé 10,000 écus à gagner onze membres de l'ordre des paysans, et que leurs voix avaient décidé de la majorité. La faiblesse des dénégations officielles prêta de la consistance à ce bruit.

La surprise et le mécontentement du public furent à leur comble : on était consterné de voir échouer ainsi, au moment du triomphe, cette belle cause, et d'être obligé de renoncer pendant cinq ans de plus à tout espoir de régénérer la presse périodique. Quatre jours après la décision des paysans, la pro-

position fut mise en discussion à la chambre des nobles, pour la forme seulement, puisque le vote négatif d'un seul ordre suffisait, comme nous l'avons vu, pour annuler le vote affirmatif des trois autres. Une foule d'orateurs profitèrent cependant de cette occasion pour s'élever avec la plus grande sévérité contre le gouvernement, la décision des paysans, et les motifs qui l'avaient dictée. « Quant à moi, dit M. de Ro« senquist, ma conviction est encore entière et *dix mille rai« sons sonnantes* ne suffiront pas pour l'ébranler. » Quand le maréchal de la diète mit aux voix la proposition, un cri général de *oui, oui*, s'éleva dans toutes les parties de la salle. Elle fut adoptée par acclamation.

Au même instant, une masse de paysans se portait au bureau de leur chambre pour y déposer une protestation contre ce vote qui avait flétri leur ordre. La surprise publique augmenta quand on vit que cet acte était signé par cinquante-sept paysans[1], tandis que dans la discussion quarante-quatre seulement avaient voté pour l'abrogation. Bientôt on sut que treize membres de la majorité avaient rougi de leur vote et voulaient racheter leur complaisance par cette inutile rétractation. Mais le mal était fait, et cette étrange protestation d'une majorité contre son vote de la veille ne fit pas plus de tort au droit de suppression, que la triste et illusoire acclamation de la noblesse. L'opinion publique chercha à se consoler en comblant d'honneur le paysan Nils Mansson : il devint le héros de la cause constitutionnelle. Partout on vendait son portrait et son discours. On résolut même de lui donner un banquet solennel, le premier de ce genre qui eût eu lieu en Suède. Trois cents convives se réunirent en son

[1] C'était plus que la majorité requise pour l'adoption de la proposition, puisqu'il n'y avait que cent huit votants.

honneur et burent à sa santé, tandis que M. d'Anckarswærd et d'autres orateurs de la noblesse lui adressaient des éloges et des remercîments fraternels.

Les États reprirent ensuite le cours habituel de leurs travaux ; ils reçurent plusieurs propositions royales et délibérèrent sur les rapports qui leur arrivaient en foule de leurs divers comités. Le sort d'un grand nombre des propositions que nous avons déjà mentionnées fut décidé pendant le mois de mars ; les chambres en rejetèrent la plupart, entre autres celle du comte Hamilton sur la suppression des fêtes autres que le dimanche, celle de M. de Sillen contre les cloches, etc.

Mais selon la tactique ordinaire de l'administration, les rapports sur le budget tardaient à arriver; les quatre mois, terme de la durée obligée des États, étaient expirés, et la couronne pouvait déjà dissoudre la diète en conservant l'ancien budget. M. d'Anckarswærd fit adopter à l'ordre des nobles une proposition tendant à accélérer la présentation des rapports : reproduite à l'ordre des paysans par Anders Danielson, elle fut également adoptée, mais à quatre voix seulement de majorité. Elle valut même à Danielson de nombreuses invectives de la part des paysans ministériels qui lui reprochèrent de faire de l'opposition *aristocratiquement,* faisant allusion à son union avec M. d'Anckarswærd.

Ce même mois de mars vit commencer la discussion d'un sujet de la plus haute importance pour la Suède. Il s'agissait des fonds requis pour l'achèvement du canal de *Gothie,* projeté et exécuté par le comte de Platen, gouverneur général de Norwége, et qui se lie au système de défense nationale. Ce canal a pour objet de réunir la Baltique à la mer du Nord en ouvrant une ligne de navigation entre Soderkoping sur la mer Baltique et le lac Wener, qui de son côté communique avec la mer du Nord par le fleuve Gotha, à l'embouchure

duquel se trouve Gothembourg. Ainsi les bâtiments suédois et même russes, d'un tonnage peu considérable, pourraient entrer dans leurs ports en évitant les droits du Sund et un détour immense, tandis que la prospérité intérieure du pays ne manquerait pas d'accroître par le transit des bâtiments.

M. de Platen s'était efforcé d'intéresser l'amour-propre national. Cette noble entreprise devait, selon lui, être chère à tout Suédois, puisque la première idée en avait été conçue du temps de Gustave Wasa, fondateur de la liberté et de la puissance suédoise[1], et que sa mise à exécution datait de 1809, époque de la régénération nationale; mais de nombreux adversaires se déclarèrent contre le projet, dont l'exécution avait été retardée par des circonstances défavorables et qui avait coûté dix fois plus que le crédit originairement voté[2]. Les paysans, et surtout les bourgeois négociants, le combattirent avec acharnement. On reprochait à M. de Platen d'avoir trompé le public, d'avoir sacrifié l'intérêt général à ses conceptions particulières, d'avoir voulu créer des débouchés à l'industrie, avant que cette industrie elle-même existât, enfin d'avoir voulu établir une navigation intérieure dans un pays où tout est gelé pendant quatre à cinq mois de l'année. On se plut à mettre toutes les entraves possibles à l'exécution de son plan, et le roi fut obligé de lui donner de sa bourse particulière les sommes nécessaires pour entretenir les travaux commencés : le comte de Platen ne se laissa pas abattre. Il persista toujours dans son projet trop hardi peut-être pour la Suède, mais digne d'un homme de génie. Après huit mois

[1] Ce projet fut d'abord conçu par Jean Brask, dernier évêque catholique de Linkoping.

[2] Un creusage de huit milles (vingt-quatre lieues) sur dix pieds de profondeur avait coûté neuf millions d'écus (dix-huit millions de francs).

de débats et de retards sans cesse renouvelés, la majorité des États vota le crédit demandé [1].

La cause de M. de Platen triompha donc, mais le noble vieillard ne put que pressentir la victoire ; il succomba quelques jours avant le vote définitif des États, victime, selon les uns, des tracasseries que lui suscitaient ses administrés norwégiens. selon les autres, des inquiétudes que lui inspirait le sort de l'entreprise qu'il avait conçue avec tant de hardiesse et dirigée avec tant de constance. Il se fit enterrer sur les rives de son canal. La Suède ne pouvait éprouver une perte qui lui fût plus funeste.

Les États se virent ensuite appelés à exercer quelques-uns des droits que leur réserve la constitution, et que ne possèdent pas les autres assemblées législatives de l'Europe. D'abord ils élurent quarante-huit membres, douze de chaque ordre, qui devaient composer le *jury d'opinion* [2] chargé de prononcer sur la conduite de la cour suprême à la chambre des nobles ; deux listes de candidats circulèrent, celle du ministère et celle de l'opposition. Sur douze membres élus, onze étaient candidats ministériels, et parmi eux on distinguait le célèbre chimiste M. de Berzelius. M. d'Anckarswærd obtint cent quarante-six voix, mais ne fut pas élu.

Les quarante-huit jurés se réunirent aussitôt et déclarèrent, sans désemparer, à la majorité de vingt-neuf voix contre dix-huit, que tous les membres de la cour suprême avaient légalement rempli leur devoir. Si deux tiers des voix s'étaient réunies pour blâmer un ou plusieurs membres de la cour, ceux-ci auraient perdu leurs fonctions sans autre jugement, sans même que l'arrêt des jurés eût besoin d'être motivé.

[1] Décembre 1829. Les paysans ne l'adoptèrent qu'à une voix de majorité et les bourgeois le refusèrent. Cette grande œuvre a été heureusement achevée.

[2] Voyez page 41.

Puis les États, par l'entremise de douze électeurs de chaque ordre, élurent un fonctionnaire connu sous le nom de *procureur général de justice des États*. Il est chargé d'une surveillance générale sur tous les tribunaux du royaume et sur tous les jugements qu'ils rendent pendant l'intervalle d'une diète à l'autre. A la diète qui suit celle où il a été nommé, il fait un rapport sur l'administration de la justice pendant les cinq dernières années, et sur les améliorations que les lois lui semblent réclamer. Il remplit en outre les fonctions du ministère public dans les procès qui résultent d'une délibération des États; il poursuit d'office les juges qui lui paraissent suspects de corruption ou d'ignorance.

Les États nommèrent encore un comité spécial de six membres chargés de veiller, sous la présidence du procureur général, au maintien de la liberté de la presse pendant l'intervalle des sessions; ses fonctions se bornent à affranchir de toutes poursuites judiciaires les auteurs qui consentent à soumettre leurs ouvrages à son approbation préalable. Le comité devient responsable au lieu de l'auteur si l'ouvrage autorisé est répréhensible aux yeux de la loi.

Toutes les nominations échurent aux candidats du ministère, qui se trouva ainsi délivré de la crainte qu'aurait pu lui inspirer l'intervention trop active de ces représentants permanents des États.

A peu près vers cette époque, la majorité des quatre ordres rejeta la proposition d'établir l'obligation de fréquenter les écoles d'enseignement mutuel, et toutes les innovations relatives au service onéreux des postes, à l'instruction exigée des prêtres, à l'élection des curés.

Enfin, vers la fin d'avril, on commença la discussion des lois de finances. Le budget des recettes fut adopté après de longues discussions que les bornes de cet article nous obli-

gent de négliger. Puis les ordres durent s'occuper en détail d'une affaire délicate et importante, celle de la vente de plusieurs vaisseaux de la marine royale conclue avec les républiques de l'Amérique méridionale en 1825, et dont la résiliation avait été exigée par la Russie et l'Espagne. Cette résiliation n'avait pu s'effectuer que moyennant des pertes très-considérables, et qui devaient être d'autant plus sensibles que l'honneur national avait été gravement compromis par l'humiliante complaisance du ministère à l'égard des puissances intervenantes. Il y avait donc à la fois dilapidation des fonds publics et injure faite à l'indépendance du pays; toutefois le comité des finances, chargé de l'examen de ces négociations, n'y trouva point matière à procès contre l'administration; et, écartant toute considération de haute politique, il se borna à appeler l'attention des États sur quelques fautes de calcul dans les comptes rendus, qui indiquaient le détournement d'une somme assez modique par le fonctionnaire chargé de conclure les marchés.

Les conclusions du comité furent adoptées sur-le-champ et sans discussion par les bourgeois. Elles furent au moment d'avoir le même succès à l'ordre des paysans; car un jour, pendant que les principaux députés de l'opposition étaient allés boire à un cabaret voisin, l'orateur et les membres ministériels mirent la question aux voix. Un moment de plus, et le rapport était adopté sans que la discussion eût été ouverte. Un paysan libéral, resté dans la salle, demanda le renvoi, mais il ne savait comment motiver sa demande : heureusement les absents furent avertis. Anders Danielson et les autres orateurs du parti revinrent en foule. Ils attaquèrent avec violence le comité et l'administration. Les conclusions furent trouvées insuffisantes et renvoyées au comité par une majorité de vingt voix. Le clergé lui-même se prononça en

cette occasion contre l'administration, et la noblesse ordonna pareillement le renvoi après une discussion où le baron d'Anckarswærd se fit remarquer par l'énergie de ses attaques, et où les ministres et leurs partisans gardèrent un silence obstiné.

Mais cinq jours après[1], lors de la lecture du procès-verbal, le ministère, qui avait eu le temps de préparer ses réponses, renouvela la discussion. Le comte Mœrner, membre du conseil, se plaignit des embarras que l'on suscitait sans cesse au gouvernement, et de l'incrédulité que l'on opposait à ses bonnes intentions. Il aurait voulu, dit-il, que l'on eût imité la conduite des Romains à l'égard de Varron après la bataille de Cannes. Le comte de Wetterstedt, ministre des affaires étrangères, s'attacha surtout à répondre au discours de M. d'Anckarswærd, en accusant ce membre de virulence, d'exagération et d'injustice ; ensuite il énuméra les longs services rendus au pays par l'administration depuis vingt ans, entre autres le payement de la dette nationale en 1818[2], et sembla réclamer, au nom de ces services, l'indulgence des États pour l'affaire des marchés de 1825. M. d'Anckarswærd répliqua aussitôt, par une improvisation qui dura une heure et demie.

J'aurais pu, dit-il en commençant, imiter l'exemple du ministre, garder un long silence et calculer froidement ma réponse, avant de repousser ses attaques ; mais j'aime mieux répondre sur-le-champ et comme je puis.

Il s'attacha longuement à réfuter les accusations d'injustice et d'exagération qu'on lui avait adressées.

On a soutenu qu'il y aurait de la délicatesse à se taire sur certains

[1] 19 mai 1829.

[2] Payement effectué en faisant banqueroute des deux tiers de la dette.

objets ; mais je tiens qu'une telle délicatesse doit être inconnue à ceux qui se chargent de défendre les droits du peuple.

Il réfuta successivement tous les arguments des défenseurs des marchés, surtout ceux du ministre lui-même, et déclara qu'il aurait mieux aimé se couper la main droite que de signer la résiliation forcée des marchés. Il fit allusion à la répugnance que le roi avait montrée pour cette honteuse transaction, et à la résistance qu'il avait opposée aux importunités de ses conseillers. Il demanda aux ministres si c'était là une preuve des résultats avantageux de ce système russe que le pays repoussait :

Quelle que soit, dit-il en terminant, l'insuffisance de notre représentation, elle n'est point encore arrivée à ce degré d'abaissement que le ministère, après une dilapidation aussi évidente des fonds publics, et un mépris aussi complet de l'honneur national, n'ait à endurer de notre part que des compliments sur ses bonnes intentions. Il est déjà assez déplorable que l'on puisse prévoir comme une certitude l'impunité de cette administration. Il serait aussi par trop dur que le peuple suédois fût réduit au sort des Danaïdes, et forcé de verser le fruit de ses sueurs et de ses pénibles travaux dans le crible de l'impuissance ministérielle ; il serait par trop dur que, dans de pareilles circonstances, ce peuple ne trouvât au sein de ses représentants aucune voix qui voulût lui servir d'organe. Pour moi, il est une loi sacrée que je ne violerai jamais ; tant qu'il restera dans le conseil du roi la moindre lueur de l'esprit arbitraire des derniers Gustave, ma voix s'élèvera pour le poursuivre. Je regrette, en finissant, d'être obligé de déposer contre les ministres une nouvelle accusation.

Tous les orateurs de l'opposition répliquèrent à leur tour ; la discussion, qui ne s'était engagée que sur le procès-verbal, n'eut aucun résultat positif, et l'accusation de M. d'Anckarswærd fut envoyée, selon l'usage, au comité de constitution. Son discours fit sur le public de Stockholm une profonde

impression, et l'on attendait avec impatience ce rapport du comité sur l'accusation qu'il avait intentée contre le conseil d'État, et qui avait été reproduite par le paysan Wikman, au sein du quatrième ordre.

On crut un moment que le comité avait changé d'allure; car on apprit qu'en examinant ces accusations il avait déclaré, par onze voix contre dix, que le conseil d'État avait perdu la confiance de la nation : mais ce n'était là qu'une délibération transitoire et où tous les membres de la majorité ne s'étaient pas trouvés. Bientôt on sut quelle était la véritable décision du comité. Dans son rapport, présenté aux États vers le milieu de juin, il écartait tous les chefs d'accusation importants, reconnaissait au roi le droit de disposer des vieux vaisseaux sans le consentement de la diète, déclarait que le détournement de quarante-cinq mille écus, dans la première vente, ne lui semblait pas constaté; refusait de juger les motifs de la résiliation du second contrat, et concluait seulement qu'il pouvait y avoir lieu à procéder, par voie d'adresse au trône, contre le conseil d'État, pour avoir confié une si importante négociation à un seul individu, et contre l'amiral Cederstrom pour avoir vendu des bâtiments dont la vétusté n'était pas assez prouvée. La discussion de ce rapport fut remise à l'époque où devait être présenté aux États le rapport du même comité sur l'ensemble de la conduite du conseil d'État depuis la dernière diète. Dès ce moment, l'affaire des vaisseaux se trouva confondue avec le jugement solennel des cinq dernières années de la vie de l'administration.

Après plusieurs discussions d'un intérêt secondaire, ce rapport, connu sous le nom de rapport de *décharge,* fut enfin présenté[1]; c'était le fruit de la curieuse prérogative dont la

[1] 30 juin 1829.

loi fondamentale investit le comité de constitution, et que nous avons déjà indiquée, celle qui lui donne le droit d'examiner les procès-verbaux du conseil d'État, où sont consignées les opinions de chacun des ministres, et la décision motivée du roi, sur chaque affaire qui est soumise au conseil. Après cet examen, le comité a trois partis à prendre : s'il ne trouve rien à blâmer, il propose aux États de délivrer au conseil d'État une sorte d'absolution officielle sous le nom de *Décharge* (*Betænkandet*); si, au contraire, il trouve qu'un des membres du conseil a agi d'une manière illégale, qu'il a conseillé au roi de violer les lois, ou qu'il ne s'est pas opposé à tout projet contraire aux lois, alors le comité, de sa seule autorité, charge le procureur général des États de le poursuivre devant la cour du royaume (*Riksrætten*)[1]. Enfin si le comité est d'avis que les membres individuels ou réunis du conseil d'État ont fait preuve d'incapacité et d'ignorance des vrais intérêts du pays, alors il propose aux États de supplier le roi d'éloigner de ses conseils les fonctionnaires désignés.

Le rapport du comité de 1829 se divisait en deux parties; dans la première, le comité passait légèrement en revue toutes les accusations intentées contre le ministère, et concluait à ce qu'elles fussent rejetées *en masse;* dans la seconde, il déclarait qu'après l'inspection des procès-verbaux des cinq dernières années, il n'y avait pas lieu à mettre en jugement aucun des membres du conseil d'État; mais qu'il y avait cinq points qui pourraient motiver une adresse des États tendant à demander au roi la destitution soit du conseil d'État en entier, soit de quelques-uns de ses membres, d'autant plus que ce conseil avait en outre négligé d'appuyer les vœux de la

[1] Cette cour est une vraie commission extraordinaire, convoquée pour une occasion particulière, et composée uniquement de hauts fonctionnaires, dont les deux tiers sont *amovibles*.

dernière diète. Toutefois, le comité, intimement convaincu de la pureté des motifs du ministère, ne pensait pas qu'il y eût lieu à adopter une adresse pareille, et proposait en conséquence aux États de délivrer au conseil son acte de *décharge*.

Ces conclusions furent immédiatement adoptées par les bourgeois, et ne tardèrent pas à l'être par le clergé où un seul membre, le docteur Ekstrœm, osa les combattre. Mais à la chambre des nobles, elles donnèrent lieu aux discussions les plus orageuses.

Le 17 juillet, la chambre délibéra sur la première partie du rapport, qui tendait à rejeter en masse toutes les accusations portées contre le ministère. Le comte Horn, après avoir dirigé une attaque violente contre l'administration et contre les doctrines prêchées par ses adhérents, qui refusaient de reconnaître en Suède l'existence d'une responsabilité ministérielle, demanda que chaque accusation fût discutée séparément, et que la sienne en particulier fût renvoyée au comité pour être prise de nouveau en considération. Mais MM. de Lagerbielke, de Rosenblad, de Cederstrom, et tous les principaux orateurs ministériels, contestèrent la légalité de ce renvoi; et se fondant sur une interprétation absurde d'un article de la constitution, soutinrent que les états généraux n'avaient le droit de rien changer aux conclusions du comité de constitution en ce qui touchait à la conduite du conseil d'État et à l'accusation de ses membres. MM. d'Anckarswærd, de Rosenschiœld, de Hjerta, et tous les chefs de l'opposition, s'élevèrent en vain contre cette honteuse et étrange doctrine; ils eurent beau démontrer que les conclusions prises par le comité de constitution sur les procès-verbaux du conseil d'État dont l'examen était réservé à ce comité exclusivement, pouvaient bien être à l'abri de tout changement; mais qu'il

n'en devait pas être de même pour les conclusions prises sur des motions venant directement des États : leurs efforts furent inutiles; le raisonnement ministériel fut approuvé par le maréchal président, et le renvoi refusé par cent quarante voix contre cinquante-quatre. L'ordre consentit toutefois à laisser déposer au bureau des renseignements[1] les accusations rejetées; et, à mesure que chacune d'elles subit cette formalité, l'opposition s'efforça de ranimer la discussion sur les actes du ministère qui l'avait motivée. De nouvelles et éloquentes protestations se firent entendre contre la promulgation du règlement mutilé de 1823, contre les usurpations toujours croissantes du comité de constitution, contre les suites honteuses et désavantageuses de l'affaire des vaisseaux. La majorité ne se laissa pas ébranler, et les partisans du ministère se bornèrent pour la plupart à répondre que, si les marchés de 1825 étaient réellement honteux, les orateurs de l'opposition avaient d'autant plus tort de proclamer ainsi à son de trompe la honte de la patrie.

Puis vint la deuxième partie du rapport qui traitait de la conduite générale du ministère, et qui concluait à son absolution officielle. La chambre discuta, pendant onze heures de suite, la forme qu'elle adopterait dans la délibération sur cette partie. L'opposition voulait que, selon l'usage, si l'ensemble du rapport n'était pas rejeté ou adopté d'abord, il fût renvoyé au comité avant d'être discuté en détail. Mais la majorité ministérielle soutint, au contraire, qu'il le fallait discuter sur-le-champ article par article, et cette dérogation aux formes usuelles fut votée par cent six voix contre quatre-vingt-cinq.

La discussion des articles du rapport fut donc ouverte. Ces

[1] *Lægda till handlingarna.*

articles n'étaient que l'énumération des cinq points ou motifs sur lesquels le comité indiquait aux États la possibilité d'une adresse contre le ministère. Mais, avant d'en venir à ces détails, l'opposition tenta un dernier effort, et demanda le renvoi du rapport en le motivant sur la nécessité d'un changement de ministère. M. de Hjerta s'attacha à démontrer que l'administration avait plongé la Suède dans un état de dépravation morale, d'embarras financier, et de dépérissement politique :

Depuis treize ans, dit-il, j'ai eu ce pénible spectacle sous les yeux, et, depuis cette époque, j'ai résolu dans mon âme de faire tous mes efforts pour ramener un meilleur état de choses. Jamais, je le sais, on ne parviendra à faire des lois écrites et positives sur la moralité d'une administration; mais ces lois sont inscrites dans le cœur du citoyen, et ce sont celles que l'on transgresse avec le moins d'impunité.

Puis il récapitula les méfaits de l'administration; l'indigne négligence de la liberté industrielle réclamée depuis vingt ans par les États; le refus de sanctionner les vœux de la dernière diète; le retard indéfiniment prolongé des nouveaux codes; le maintien du service des postes et de tous les vieux abus; l'augmentation du nombre des employés et des impôts; l'absence de toute tentative de perfectionnement dans les institutions; enfin et surtout l'oubli et le mépris des intérêts constitutionnels de la Suède, par des alliances avec les puissances les plus ennemies du gouvernement représentatif, tandis que l'Angleterre, la France, les Pays-Bas n'étaient plus rien pour la Suède.

Les orateurs ministériels ne manquèrent pas de répondre en vantant la prospérité de la Suède, et en accusant d'exagération les membres de l'opposition. Le comte de Lagerbielke, ancien ministre, dit naïvement qu'il ne fallait pas que la res-

ponsabilité fût toujours suspendue sur la tête du ministère, comme l'épée de Damoclès. Une brillante improvisation de M. d'Anckarswærd mit le sceau à la défaite morale du ministère. Après avoir réfuté de point en point le rapport, il demanda comment le comité avait osé conclure à ce que le conseil d'État fût déchargé de tout blâme au moment où il venait de reconnaître que « plusieurs vœux des états géné-« raux, qui n'offraient rien de contraire aux principes de la « constitution, à la justice, à la raison, n'avaient cependant « pas été appuyés par les conseillers de Sa Majesté. »

Y eut-il jamais, dit l'orateur, un motif d'accusation plus formel et plus criant ? et nous taire sur ce sujet n'est-ce pas nous exposer à la dérision du peuple que nous représentons, à la dérision du monde entier ? C'est pour cette cause que je refuse de prendre part à la délibération actuelle; je ne veux pas que ma voix approuve un rapport pareil, puisque ma conscience m'interdit d'absoudre le ministère, et puisqu'on m'a refusé le droit de rappeler le comité de constitution au sentiment de ses devoirs, à celui de notre dignité, de la dignité du pays, en lui renvoyant son rapport. Je ne veux pas participer à des actes qui érigent le comité de constitution en pouvoir suprême, en conseil supérieur du roi, en pouvoir contrôlant des autres conseils, en seul organe du peuple auprès du trône. Je ne veux pas me prêter à une interprétation de la loi fondamentale qui annule la plus précieuse de nos prérogatives, en la déléguant au jugement final des douze ou treize individus qui forment la majorité de ce comité. Je ne connais rien de dangereux, rien de fatal comme ces institutions prétendues libérales dont on fait une vaine parade aux yeux des ignorants, et qui ne servent qu'à égarer et tromper les malheureux qui s'y fient..... J'avoue que je crains plus que toute autre chose la concentration du pouvoir entre les mains d'un comité. Je crains bien moins la puissance des assemblées populaires, car le sentiment naturel de la justice est toujours dominant chez la multitude. Un jour viendra peut-être où l'on se repentira de ce que l'on a fait, où le ministère, aujourd'hui client du comité, sera le premier à déplorer ce pou-

voir sans contrôle, sera obligé d'invoquer le secours de la représentation nationale et de l'opinion publique contre ce même comité..... Du reste, messieurs, en accusant les principes et les actes du ministère, je ne suis pas assez injuste pour méconnaître la part qu'y ont prise les états généraux, ni pour ne pas déclarer qu'avec nos formes représentatives, il est difficile de rien faire d'utile ou de bon. Il est impossible qu'un ministère habile naisse du sein d'institutions pareilles, et je regarde comme le plus grand crime du ministère actuel celui de n'avoir pas compris la nécessité d'un changement dans la représentation nationale... Je le demande, avons-nous changé notre position politique depuis 1800? ne sommes-nous pas retombés dans le même état de choses dont nous cherchâmes à sortir en 1809? le système actuel n'est-il pas un rapiécetage de ce système ancien dont les défenseurs ont eu le talent de se conserver au ministère depuis trente ans? Je ne me fonderai que sur les expressions mêmes du comité de constitution, sur cette reconnaissance solennelle de l'éloignement du ministère pour les vœux de la diète; je me fonderai sur les restrictions imposées en 1812 à la liberté de la presse; et surtout, messieurs, je vous rappellerai l'essai fait par le ministère pour appliquer la loi du despote de 1787, qui punit de mort les jugements téméraires sur les constitutions qu'il avait promulguées. Enfin, je suis forcé de déclarer ouvertement, le ministère n'a jamais saisi l'occasion d'attacher le peuple à notre nouvelle dynastie par des liens de nature à braver les révolutions des événements : car la renommée contemporaine, les éloges et les flatteries du moment sont des chaînons bien fragiles quand ils ne prennent pas leur force dans la conviction sincère où le peuple se trouve de son bien-être politique.

Le comte de Posse, l'un des principaux soutiens du ministère, reconnut la nécessité d'un changement dans la représentation, mais soutint que, s'il n'avait pas eu lieu, ce n'était pas la faute de l'administration, mais bien celle du peuple. On alla ensuite aux voix sur les articles du rapport; le premier appelait l'attention des États sur la suppression arbitraire du journal dit *Conversations bladet*, en 1824. L'op-

position presque entière, à l'exemple de M. d'Anckarswærd, s'abstint de voter. L'ordre décida, par cent trente-deux voix contre onze, qu'il n'y avait pas lieu à demander par une adresse la destitution des membres du conseil d'État qui avaient approuvé cette suppression. Pareille décision fut adoptée à l'égard du second article, qui blâmait le conseil d'État d'avoir abandonné l'affaire des vaisseaux à un seul fonctionnaire, le comte de Cederstrom. Quant à l'article 3, qui reprochait à cet amiral d'avoir mis en vente des vaisseaux qui n'avaient pas vingt-cinq ans, l'ordre arrêta, par quatre-vingt-deux voix contre soixante-dix, qu'une adresse serait faite au roi pour lui demander la destitution du comte de Cederstrom, qui était encore amiral général de la flotte. Sur les deux autres articles qui avaient rapport à quelques irrégularités commises par deux secrétaires d'État, la chambre déclara qu'il n'y avait pas lieu à suivre. Enfin elle adopta sans division la conclusion définitive du rapport qui déclarait qu'en général « les conseillers du roi avaient veillé fidèle- « ment à la sainteté des lois et de la constitution, au bonheur « de la patrie, aux droits des citoyens, et qu'ils méritaient « par conséquent la *décharge* indiquée par l'article 76 du « règlement de la diète. » L'opposition persista toujours dans son refus de voter. Quinze jours après, l'ordre des paysans, le seul qui n'eût pas encore adopté le rapport, le ratifia dans toutes ses parties, et rejeta même le projet d'adresse contre le vieil amiral Cederstrom; de sorte que le ministère et tous ses adhérents sortirent triomphants de cette épreuve.

Ce fut à peu près la dernière lutte où l'opposition déploya quelque vigueur. A partir de ce moment, l'attention de la diète et du public fut absorbée par des opérations de finances, d'une nature très-compliquée et peu intéressante, très-difficiles à comprendre pour les Suédois eux-mêmes, et absolu-

ment inintelligibles pour les étrangers qui n'ont pas longtemps résidé dans le pays. La plus importante de ces mesures a été sans contredit la conversion en espèces du papier-monnaie qui inonde la Suède. On voulait rendre légale et invariable la valeur actuelle du *riksdaler* de papier, tombé aux deux tiers de sa valeur originelle (de 5 fr. 75 c. à 2 fr. 15 c.) et le réaliser à ce taux, c'est-à-dire autoriser la Banque à échanger un écu d'argent contre deux écus, et deux tiers en billets.

Après six mois de discussion, la réalisation fut adoptée; mais la mise à exécution de cette importante mesure fut absolument laissée à la disposition du roi, dont l'opinion personnelle y était contraire, et qui, d'après la constitution, ne doit intervenir pour rien dans les affaires de finances.

Puis on se mit à discuter une deuxième fois le budget des dépenses [1]. La chambre des nobles, composée presque en entier de fonctionnaires, alla avec empressement au-devant du projet ministériel qui tendait à augmenter les traitements des employés de l'ordre civil, militaire et judiciaire; dans leur zèle, ils dépassèrent même les demandes du ministère. Les prêtres suivirent leur exemple; mais les bourgeois et les paysans se montrèrent un peu plus économes de leur argent, et n'admirent pas les prodigalités de la noblesse et du clergé; les quatre ordres étant ainsi partagés deux contre deux, il fallut avoir recours à la décision du comité de finances, renforcé de vingt et un membres de chaque ordre : ce comité modéra un peu les évaluations de la noblesse, mais n'en admit pas moins une élévation considérable dans tous les traitements. Le traitement du ministre des affaires étrangères fut fixé à huit mille écus [2]; celui des conseillers d'État à cinq

[1] Septembre-octobre 1829.
[2] Environ 17,000 fr.

mille, et les autres en proportion. Enfin quand le budget, définitivement voté, fut porté au roi, il était plus fort de trois cent cinquante mille écus que celui que Sa Majesté avait proposé [1].

Nous devons remarquer ici que nulle part peut-être la spécialité des dépenses n'est mieux réglée qu'en Suède. La constitution (art. 65-68) porte formellement que nulle somme ne peut être détournée, sous un prétexte quelconque, de l'objet auquel elle a été consacrée par la délibération des États, et que le conseil d'État sera responsable de toute application illégale des fonds publics. Pour rendre inexcusable toute dé-

[1] *Résumé du budget des dépenses.*

SECT.	ÉCUS.
I. Liste civile et maison du roi.	748,549
II. Employés civils et judiciaires.	1,959,500
III. Armée.	3,386,100
IV. Instruction publique.	407,400
V. Beaux-arts.	30,500
VI. Hospices et établissements de bienfaisance.	116,400
VII. Pensions.	56,000
VIII. Dépenses imprévues, etc.	527,800
IX. Mines, agriculture, etc.	133,500
X. Marine.	1,225,900
XI. Traitements de retraite et réforme.	288,000
Total du budget demandé.	8,879,700
Total avec les augmentations.	9,236,000

Résumé du budget des recettes.

PREMIÈRE SECTION. — *Revenus ordinaires.*	
1. Rentes et domaines.	1,884,173
2. Dîme et impôts sur les blés.	625,955
3. Vingtième du produit des mines.	212,999
4. Capitation ou taxe des foyers.	300,000
5 Amendes, loteries, etc.	667,500
DEUXIÈME SECTION. — *Revenus extraordinaires.*	
1. Douanes.	2,200,000
2. Poste aux lettres	550,000
3. Droits sur le sel.	300,000
4. Droits sur l'eau-de-vie.	460,000
5. Autres revenus.	112,000
Total.	7,281,102

Le déficit se montant à 1,954,898 écus est comblé par la contribution générale extraordinaire, dite *Bewilning*. Il ne faut pas croire que ce soient là toutes les charges qui pèsent sur le peuple suédois. Il est encore chargé de pourvoir à un grand nombre de dépenses qui ne sont pas soldées par le trésor : la dîme du clergé, le service forcé des postes, l'entretien des routes, les indemnités en nature et en argent fournies aux troupes colonisées, sont encore à la charge de la population, et surtout de la population agricole. Une évaluation très-modérée porte le total des charges imposées au peuple suédois à 17 millions et demi d'écus (35 millions de francs), et presque les trois quarts de cette somme retombent exclusivement sur les habitants des campagnes; du reste, grâce à la banqueroute de 1818, il n'y a point de dette nationale en Suède.

rogation à cette règle et pour subvenir aux dépenses imprévues et nécessaires, les États votent le dépôt à la banque de deux sommes, connues sous le nom de *creditivet* ou crédits éventuels dont le montant est fixé à chaque diète. Le premier de ces crédits peut être employé quand le roi, le conseil d'État entendu, le juge absolument nécessaire pour la défense ou la prospérité du pays : le second ne peut être levé que dans le cas d'une guerre, et après la convocation préalable d'une diète extraordinaire. Les comptes de ces deux sommes sont aussi soumis à l'approbation des États. Ces dispositions peuvent être éludées, mais le principe qui les a dictées est essentiellement constitutionnel. De plus, l'administration exclusive de la banque et du comptoir de la dette publique, où sont versés la plupart des revenus de l'État, est réservée à des fondés de pouvoir élus par les États. Pour exercer leur droit de surveillance pendant l'intervalle des diètes, les États nomment vingt-quatre *réviseurs* des finances, qui se rassemblent tous les deux ans, et à qui le gouvernement est tenu de soumettre un compte détaillé de toutes les perceptions, dépenses et opérations financières qui ont eu lieu depuis leur dernière réunion : ils en font leur rapport à la diète suivante. Ces fonctionnaires pourraient devenir un frein très-formidable pour l'administration ; mais ils sont ordinairement élus au gré du ministère, et gênés dans leurs opérations par les employés des bureaux. A la diète dont nous parlons, il s'éleva de violentes discussions sur les instructions que les États délivraient à leurs réviseurs avant de se séparer ; le gouvernement, comme toujours, réussit à les rendre incomplètes et restreintes, en faisant craindre aux États d'empiéter sur la prérogative royale.

Après avoir disposé du budget des dépenses, les États s'occupèrent de l'émission des obligations portant intérêt que le

roi avait réclamées pour compléter la défense militaire et maritime de la Suède[1]. Cette mesure fut vivement combattue comme tendant à introduire en Suède le système d'emprunt adopté par les autres États de l'Europe; mais elle triompha dans les trois premiers ordres, et les paysans s'abstinrent de voter. Toutefois le roi n'obtint le droit d'émettre des obligations que pour deux millions huit cent mille écus, au lieu des trois millions six cent mille qu'il avait demandés.

Les discussions de finances furent souvent interrompues par d'autres qui roulaient sur des sujets plus intéressants. L'ordre de la noblesse adopta un nouveau projet de règlement intérieur, conçu de manière à flatter singulièrement les idées ministérielles. Les *chefs de banc*, le double appel à chaque scrutin, enfin toutes les formes gênantes et retardatrices de l'ancien règlement furent soigneusement conservées, et l'ordre déclara que non-seulement ce règlement avait besoin de la sanction royale, mais encore que Sa Majesté pourrait y proposer les changements qu'elle jugerait convenable. L'opposition avait perdu toute sa force. Elle combattit en vain les augmentations demandées pour le budget de l'instruction publique, et les réclamations de MM. de Hjerta et de Frœlich contre le monopole universitaire et l'état arriéré de l'éducation en Suède, n'eurent pas plus de succès que de pareils efforts en France et en Belgique. Le couronnement de la reine eut lieu vers le milieu d'août, et, quelques jours auparavant, un membre de la noblesse proposa qu'il fût envoyé à Sa Majesté une grande députation pour l'inviter à abandonner la religion catholique; mais tous les partis se réunirent pour accabler de sarcasmes et de reproches le malheureux auteur de la proposition; et l'archevêque luthérien de Suède

[1] Octobre 1829.

ne refusa point de poser la couronne sur la tête d'une reine catholique.

Les États délibérèrent ensuite sur le renouvellement d'un marché passé pendant la guerre, et d'après lequel les propriétaires fonciers sont tenus de payer un abonnement pour l'entretien des troupes colonisées pendant le temps d'exercice, qui dure un mois par an. L'ordre des paysans éleva de vaines réclamations contre cette charge qui retombait tout entière sur la population agricole : les trois ordres supérieurs en votèrent le maintien. Un dernier effort tenté par l'opposition à la chambre des nobles échoua également, et le renouvellement du marché y fut voté par cent trente-cinq voix contre cent une.

Alors le baron d'Anckarswærd prit un parti désespéré :

Aujourd'hui, dit-il, la douloureuse conviction qui me pénètre sur les suites funestes de cette diète a atteint son plus haut point, aujourd'hui que j'ai trouvé la majorité de la noblesse sourde à tout sentiment de justice, et décidée à sacrifier la population agricole de la Suède au reste de la nation, à la mettre hors la loi. Je prévois les malheurs qu'entraînera cet acte arbitraire ; je pressens les germes de colère, de dépit, de ressentiment, que les chefs de la majorité ne se figurent sans doute pas, mais qui n'en porteront pas moins leurs fruits, à moins que la nature, par égard pour la diète suédoise, ne change ses lois éternelles et n'annule pour cette fois l'impression que produit toujours l'injustice sur le cœur humain. Ma conscience me commande aussi de proclamer encore une fois que ce n'est pas le roi, mais bien les états généraux, les représentants du peuple qui maintiennent sur lui ce fardeau que la justice et une sage politique leur commandent d'alléger... Quelquefois le mal produit le bien, et j'espère que le peuple suédois profitera de cette discussion pour se convaincre que les états généraux, dans leur forme actuelle, sont totalement incapables de travailler, de quelque manière que ce soit, au bien du pays. Je connais parfaitement toute l'inutilité de ma protestation contre votre

décision; mais n'étant représentant que par le droit de ma naissance, je ne me crois lié que par mon libre arbitre, et la conscience des services que je puis rendre à mon pays; or, la majorité d'aujourd'hui me démontre que je serai impuissant à défendre ici la vérité, la justice et l'intérêt national; je ne veux donc plus prendre part à vos délibérations. Je renonce, pendant la durée de cette diète, à l'exercice d'un droit trop imposant pour moi, celui de combattre presque seul pour le bonheur de mes semblables et de mes concitoyens. Puisque la chambre de 1829 veut imiter si fidèlement la chambre servile de 1812, il ne me reste qu'à protester solennellement contre toutes les violations de la constitution qui ont eu lieu ou qui surviendraient encore pendant cette diète. En me retirant, j'espère que je laisse quelques amis dans cette minorité dont j'ai toujours partagé les défaites; et je ne pense pas que la majorité elle-même ait le droit de me refuser son estime.

Puis il alla déposer sa carte d'entrée sur le bureau et sortit de la chambre, où il ne reparut plus. Plusieurs de ses amis suivirent son exemple, et l'opposition, depuis longtemps bannie des trois autres ordres, vit s'éteindre son dernier souffle de vie. Elle avait courageusement rempli sa mission, et après une année de luttes infructueuses, peut-être lui était-il permis d'ajourner jusqu'à la prochaine diète ce combat inégal.

Nous passons sous silence une foule de discussions plus ou moins importantes qui occupèrent les États pendant les derniers mois de 1829; nous dirons seulement que vers cette époque ils firent traduire en justice le rédacteur de l'*Argus*, feuille très-virulente et assez répandue. Ce journal avait dit que non-seulement la représentation nationale était incomplète, mais encore odieuse au peuple; que l'on pouvait bien s'attendre à la servilité des prêtres et des nobles, mais que la perfidie des bourgeois et des paysans envers leurs commettants, l'abandon qu'ils avaient fait des intérêts les plus sacrés,

leur avaient enlevé à jamais la sympathie et l'estime du pays; qu'il n'y avait d'autre moyen de salut qu'un changement radical dans les formes représentatives. Le jugement de ces propositions malsonnantes eut lieu devant le tribunal de première instance de Stockholm, par un jury de neuf membres, dont trois choisis par le ministère public, trois par l'accusé, et les trois autres par le tribunal. Les plaidoiries se firent par écrit. La défense de l'*Argus* fut au moins aussi acrimonieuse que l'article incriminé; il soutint que l'opinion qu'il avait manifestée sur la nécessité d'un changement avait été celle de tous les principaux personnages de la Suède avant leur arrivée au pouvoir; puis il s'éleva contre la chambre des nobles qu'il qualifia d'*aristocratie à traitements et à uniformes*. Le jury cependant l'acquitta [1].

Pendant cette dernière période, les États se montrèrent aussi avares que possible de leur prérogative d'innover, ils remirent à la prochaine diète tous les changements qui semblaient se prêter à ce délai. Quant au très-petit nombre d'innovations qui triomphèrent de toutes les résistances et furent présentées à la sanction royale, le pays n'en profita guère, car le roi, dans les deux séances solennelles du 12 septembre 1829 et du 7 janvier 1830, fit annoncer aux États qu'il refusait son adhésion à toutes leurs propositions sur les lois civiles et sur la loi de la presse; aux unes, parce qu'elles ne lui semblaient pas assez bien digérées; aux autres, parce que Sa Majesté se réservait de présenter des propositions plus complètes sur les mêmes objets. Elle consentit seulement à l'abrogation de la loi portée en 1787 par Gustave III, qui punissait de mort ceux qui blâmeraient publiquement les actions ou les choix du monarque, mais que l'on n'avait jamais osé appliquer.

[1] Décembre 1829.

Nous voici arrivés au milieu de janvier 1830, quatorze mois après l'ouverture de la diète, dix-huit mois depuis l'expiration de sa durée légale. Tout le monde était également fatigué de la longueur inouïe de cette session qui n'avait pas encore produit un seul résultat positif ou satisfaisant. Elle épuisait les membres des États par leur absence prolongée de leurs foyers et la suite non interrompue de leurs pénibles travaux. Elle révoltait le peuple forcé d'entretenir à grands frais ses députés dans la capitale sans retirer le moindre fruit de leurs efforts. « Mes frères, s'écria avec raison un paysan, au milieu d'une discussion oiseuse, « rappelez-vous « donc que chaque moment que nous perdons coûte sept écus « au pays. »

Il eût donc semblé tout naturel de dissoudre le plus tôt possible une assemblée ainsi condamnée à une stérilité évidente; mais telle ne fut point la tactique du ministère; il était trop expérimenté pour terminer la lutte au moment où son triomphe était assuré. Toute opposition systématique ayant cessé, il n'avait plus que quelques intérêts locaux ou personnels à combattre. Avec ses deux auxiliaires redoutables, la fatigue et l'ennui, il pouvait très-raisonnablement espérer que tout se passerait à son gré : l'ordre de la noblesse avait vu s'éloigner peu à peu presque tous les membres que leurs emplois ne retenaient pas à Stockholm, et il n'y restait plus environ que deux cents fonctionnaires : les bourgeois et le clergé étaient depuis longtemps exclusivement dévoués au pouvoir; et quant aux paysans, leur ardeur s'était tout à fait éteinte. « Les rapports du roi avec son peuple, dit un jour à « ses confrères le paysan Fahle Burmann, sont ceux de la « brebis avec ses agneaux; c'est pourquoi nous ne devons pas « repousser les soins paternels qu'il prend de nous en nous « indiquant la marche qu'il faut suivre. » Plus la diète du-

rait et plus les paysans se montraient imbus de cette maxime, jusqu'à ce qu'enfin la majorité ministérielle y devint aussi compacte que partout ailleurs, au mépris de leurs intérêts les plus précieux et de la juste colère de leurs commettants qui soldaient leur servilité. Le ministère donc, ayant ainsi transformé les quatre ordres en quatre bureaux ministériels, s'occupa de faire adopter, avec aussi peu de discussion qu'il se put, tous les projets qu'il affectionnait. Ce fut à cette époque que furent définitivement adoptés le budget des dépenses, le crédit de huit cent mille écus destiné au canal de Gothie, et tous les projets de finances dont la discussion avait été si longue et si compliquée. Rien ne le pressait davantage; il y avait au contraire pour lui profit tout net à prolonger la diète actuelle dont il était sûr, puisque plus elle durait, et plus la diète future, sur laquelle il ne pouvait encore compter, devenait lointaine. En effet, selon l'usage que le gouvernement a fait prévaloir, ce n'est pas tous les cinq ans, comme le veut la constitution, mais cinq ans après la dernière diète que s'assemble une diète nouvelle, et les États de 1828 ayant vécu jusqu'en 1830, ce ne sera plus qu'en 1835, au lieu de 1833, que leurs successeurs viendront contrôler la marche paisible de l'administration [1].

Ce fut ainsi que l'on expliqua l'inconcevable conduite du ministère, qui, vers la fin de décembre, entama devant les ordres une discussion qui aurait suffi pour remplir une diète. Dans un message solennel, le roi, après avoir vanté l'état florissant des finances nationales, proposa aux États de venir au secours des propriétaires fonciers. Les malheurs de la guerre,

[1] Cette interprétation de la loi fondamentale a été violemment attaquée à l'ordre de la noblesse, pendant la dernière diète, et n'a été maintenue qu'à la majorité de quatre voix.

l'abaissement progressif du prix des denrées sans que la main-d'œuvre ait suivi cette progression, d'anciennes prodigalités, et souvent une hospitalité trop généreuse ont réduit les propriétaires fonciers de la Suède à un tel état de détresse que les intérêts de leurs dettes absorbent presque tout leur revenu, et qu'il ne leur reste aucun espoir d'en acquitter le capital. Pour les soulager, Sa Majesté proposait d'employer le crédit de l'État à faire un emprunt de cinq millions d'écus à l'étranger. Cette somme serait distribuée aux propriétaires de terres grevées sous la forme d'obligations hypothéquées sur leurs terres, et qui porterait 5 p. 100 d'intérêts et 2 p. 100 d'amortissement. Les propriétaires devaient payer leurs dettes avec ces obligations, que l'État chercherait à racheter le plus tôt possible aux créanciers qui en deviendraient détenteurs.

Cet emprunt, après deux mois de discussion, fut adopté par les États, qui voulurent par cette complaisance assurer l'exécution de la réalisation du papier-monnaie qui leur tenait fort à cœur. Pour mieux le garantir, ils avaient soumis à la sanction royale cette mesure que la constitution leur permettait de décider sans l'intervention de la couronne. Mais le roi ne répondit qu'imparfaitement à leurs vœux, puisque, tout en sanctionnant la mesure, il déclara qu'il ne la mettrait à exécution qu'à l'époque qu'il jugerait convenable[1].

Sa Majesté accepta en même temps une loi tendant à établir la publicité *facultative* des séances de chaque ordre, à dater de la diète prochaine. On avait fait de vains efforts dans les trois ordres supérieurs pour introduire cette innovation dès la diète actuelle, mais ils avaient été sans succès. Du reste l'assistance matérielle de quelques spectateurs importe beaucoup moins que la faculté heureusement acquise aux jour-

[1] 1er mars 1830.

naux de reproduire tout ce qui leur est communiqué sur les délibérations des chambres.

La liberté de la presse fut le dernier objet important des délibérations de la diète de 1830. Le comte de Lagerbielke, ancien ministre, fit une proposition tendant à introduire la législation française en matière de presse périodique. D'après son plan, nul journal ne paraîtrait sans déposer un cautionnement égal à cent cinquante abonnements; le droit de suppression arbitraire exercé par le chancelier de cour serait aboli; mais en revanche le jugement des causes relatives à la presse serait enlevé au jury et transféré aux cours ordinaires. On crut voir dans cette proposition un piége ministériel destiné à enlever à la liberté de la presse la dernière de ses garanties, le jugement par jury, et les faibles restes de l'opposition se ranimèrent pour la combattre. Toutefois il était possible, par des amendements, d'en retirer quelque bien. Dans une des discussions qui eurent lieu à la chambre des nobles sur cet objet, un membre fort âgé, M. Dalman, laissa échapper les paroles suivantes : « Interrogeons-nous, Messieurs; quels ont été les véritables résultats de la révolution de 1809 dont on avait conçu de si hautes espérances? A-t-elle produit autre chose que l'expulsion d'une dynastie d'origine suédoise, sept longues diètes extravagantes et appauvrissantes, des impôts augmentés sans mesure, point d'institutions libres, mais en revanche une armée plus somptueuse et plus chère, un corps d'employés plus favorisé sans être plus méritoire, etc. » Ces expressions, lues à voix basse, ne furent entendues par personne; mais trois semaines après, le ministre des affaires étrangères, à qui l'impression les avait fait connaître, appela sur elles la sévérité de l'ordre, comme tendant à attaquer la dynastie régnante. Sa réclamation fut couverte d'applaudissements. Beaucoup

d'orateurs protestèrent de leur amour pour la nouvelle dynastie ; le comte de Lagerbielke demanda même que l'ordre se rendît en cérémonie auprès du roi pour donner un démenti éclatant à l'audacieuse assertion de M. Dalman, mais on se borna à éliminer du procès-verbal les expressions coupables.

Quant à la proposition de M. de Lagerbielke sur la presse périodique, elle échoua complétement. Le ministère, qui l'avait d'abord soutenue, résolut d'écarter ce sujet perpétuel de discussions incommodes ; il se servit pour cela de l'ordre des paysans qui était devenu son instrument le plus docile. La proposition, qui ne pouvait être votée définitivement qu'à la diète suivante, puisqu'elle touchait aux lois fondamentales, avait été provisoirement adoptée par deux ordres ; les deux autres l'avaient rejetée ; un comité renforcé de vingt et un membres de chaque ordre se vit alors appelé à décider la question ; mais l'ordre des paysans refusa d'y envoyer ses députés, de sorte que la proposition fut annulée, et que pendant dix années à venir la Suède se trouvera nécessairement privée de tout changement relatif à la presse. Voilà ce que quelques-uns de nos journaux ont appelé une *mesure constitutionnellement préparée* pour la diète prochaine. C'est une des nombreuses erreurs qu'on accueille et répète chaque jour sur la Suède, avec une inconcevable légèreté. Quand on a vu ce pays, on sait mieux à quoi s'en tenir, et on ne voit que trop bien qu'il faut renoncer de longtemps à l'espérance d'une réforme dans la législation de la presse, puisque la Russie, dont l'influence est toute-puissante sur le cabinet de Stockholm, a déclaré qu'elle ne souffrirait jamais qu'une presse véritablement libre et estimée s'établît sur la frontière de son empire, à quelques journées de Pétersbourg.

Enfin, le gouvernement, ayant obtenu sans exception toutes ses demandes, fixa au 19 mars 1830 le jour de la clôture de

la diète. Ce jour-là le roi se rendit avec la pompe accoutumée à la salle des États : chacun des quatre orateurs lui lut une adresse respectueuse. Le chancelier de la cour proclama le *recès*, ou résumé des opérations de la diète, et le prince royal lut, au nom de son père, le discours suivant :

Bons seigneurs et hommes suédois, quoique la durée de la présente diète ait dépassé de plus d'un an le terme fixé par la constitution, elle n'en a pas moins confirmé l'immutabilité des principes sur lesquels la nation désire éternellement s'appuyer. Pleine de confiance en son roi, elle s'est reposée sur mes opinions constitutionnelles. Elle a conservé le souvenir de 1810, et a su comparer l'époque actuelle avec celle-là.

Appelé jadis pour vous défendre, je compris aussitôt les éléments de force et de gloire que la Suède possédait encore ; c'est sur ces éléments que j'ai élevé le système qui a assuré votre indépendance. Vous aviez fondé votre organisation politique au milieu des secousses d'une révolution ; votre œuvre avait besoin d'être sanctionnée par le combat et la victoire. Le même bonheur a présidé à mes efforts dans la carrière du gouvernement autant que dans celle de la guerre, et la Providence a voulu que le succès de mes tentatives dépassât vos plus ardents désirs.

Après avoir parlé des progrès de la population et de la prospérité financière du pays, ainsi que des sacrifices qu'il avait faits pour consolider l'union de la Suède et de la Norwége, le roi continua :

Depuis que j'ai raffermi vos droits politiques, le maintien des lois fondamentales a été l'objet de toutes mes pensées. Elles sont restées sans atteinte. Tous mes efforts ont eu pour but la paix et le repos, et, pour y parvenir, j'ai placé le trône dans le cœur de la nation.

Puis en annonçant qu'il remettait à la diète prochaine les améliorations reconnues nécessaires aux lois civiles et criminelles, il dit :

Je vous répète ce que j'ai dit dans une autre occasion. Les nations doivent bien se garder de compromettre leur bonheur en voulant tout obtenir à la fois, et en se livrant à un zèle mal entendu, comme des individus passagers. Elles doivent au contraire fonder leurs espérances sur la marche lente et infaillible du temps, et chercher la lumière dans l'expérience des siècles passés... Si notre représentation réclame quelques améliorations, *n'oublions jamais que l'existence des quatre ordres du royaume a été, depuis trois siècles, le pilier de la royauté légale.*

Enfin, après avoir remercié les États de l'emprunt qu'ils avaient consenti, des fonds qu'ils avaient votés pour augmenter le traitement des employés et le matériel de la guerre, etc., Sa Majesté finit par ces mots :

Avant d'aller me réunir au roi qui m'a adopté pour fils, je suis heureux que mes services m'aient donné le droit de vous dire : Comprenez votre gouvernement ; le bien qu'il a fait mérite votre attachement. Vous le savez, mon bonheur n'a jamais été que le bonheur public, et je prie encore le Tout-Puissant de répandre ses bienfaits sur la patrie.

Je déclare la diète actuelle fermée, et je vous donne, à tous et à chacun, l'assurance de ma royale bienveillance.

Ainsi s'est terminée cette session législative si fertile en discussions cérémonieuses et dérisoires, si stérile en résultats positifs. Nourrie pendant dix-sept mois par le pays, elle ne lui a légué aucune réforme, ne l'a doté d'aucune nouvelle institution. Toutes les charges du peuple ont été maintenues, tous ses besoins oubliés ; la représentation nationale s'est montrée plus aveugle, plus retardatrice que le gouvernement, plus faible, plus incertaine que l'opinion publique. Il fallait changer la distribution éminemment vicieuse des impôts, et elle l'a conservée ; réduire un établissement militaire disproportionné aux forces nationales, et elle l'a augmenté ;

diminuer les charges de l'agriculture, et elle a outrepassé ses droits pour en perpétuer le faix; adopter la simplification de la machine administrative que la couronne elle-même concédait, et elle l'a refusée; renouveler le code civil devenu suranné et inapplicable, et elle l'a passé sous silence; montrer que la responsabilité ministérielle n'était pas une chimère, et elle en a effacé les derniers vestiges; simplifier le dédale inextricable des finances du pays, et elle en a augmenté la complication; combattre le monopole de l'instruction publique, et elle l'a consacré; veiller à ce que les intérêts des diverses classes du peuple fussent également balancés, et elle a toujours sacrifié ceux du peuple des campagnes; briser les liens qui étouffent et qui avilissent la presse, et elle les a resserrés avec une obstination cruelle[1]; donner des droits aux citoyens qui n'en ont pas, et elle a semblé oublier leur existence; renverser les barrières qui étouffent l'industrie et le commerce, et elle les a toutes maintenues; enfin, attaquer d'une main ferme et prudente l'édifice vieilli et usé des institutions politiques, et elle l'a laissé intact. Comment a-t-elle pu s'étonner qu'un journaliste ait osé la qualifier d'odieuse au peuple?

Sans doute, après ce que l'on vient de dire, on se sera facilement aperçu des vices fondamentaux de la constitution suédoise. On se sera étonné de ce gouvernement qui se dit représentatif, et où la triplicité des pouvoirs n'existe pas, où il n'y a que deux puissances en présence l'une de l'autre; l'une forte et compacte, l'autre sans unité et sans énergie. On aura déploré l'esprit d'individualisation qui envahit la représenta-

[1] Au commencement d'avril, quinze jours après la clôture de la diète, le journal le plus estimé de Stockholm, le *Mebborgaren*, rédigé par MM. d'Anckarswærd et de Hjerta, a été *supprimé* par le chancelier de la cour, et cette suppression a été rendue définitive par décision du roi en son conseil.

tion nationale à la suite de ces perpétuelles distinctions d'ordres et de castes qui affaiblissent la nation elle-même. Au lieu de réunir toutes les lumières, tous les intérêts, toutes les émotions du pays en un ou deux foyers communs, où un équilibre constitutionnel se serait établi aux dépens de toutes les prétentions exagérées et exclusives, où le conflit paisible et naturel des éléments divers aurait abouti à la prédominance nécessaire d'un esprit public, la constitution suédoise a mieux aimé tout diviser et tout isoler : elle a donné des représentants spéciaux et distincts à l'esprit militaire et à l'amour des places chez les nobles, aux inclinations stationnaires chez les prêtres, aux vues étroites de l'industrialisme chez les bourgeois, à l'ignorance rustique chez les paysans. Au lieu de pouvoir concourir sans arrière-pensée au bien général, au lieu d'être commis à la garde des seuls intérêts nationaux, chaque ordre est nécessairement chargé de la défense de certains intérêts personnels dont l'importance grandit à ses yeux à mesure qu'ils excitent la jalousie des autres ordres, et qui font trop souvent oublier la chose publique.

Enfin on aura été douloureusement étonné de cet attachement à la fois obstiné et apathique, qui lie les représentants suédois à des formes, sans doute naturelles et légitimes au treizième siècle qui les vit éclore, mais incompatibles avec l'esprit de liberté moderne. Ce sont elles qui enchaînent le développement de la Suède, qui neutralisent ses forces, qui annulent les avantages que devrait lui procurer l'antique et glorieuse liberté dont le berceau se confond avec celui de la monarchie. La lettre y a tué l'esprit ; et en 1809, quand il fallait tout renouveler, on s'est borné à affubler d'un costume à peine nouveau des institutions onéreuses et surannées.

La fusion des quatre ordres en deux chambres dont chacune aurait au moins le *veto* législatif; l'admission des

citoyens, sans distinction d'ordres, mais avec des garanties suffisantes d'indépendance et de capacité, aux droits d'élection et d'éligibilité pour la seconde chambre; enfin la tenue triennale des sessions : voilà ce que réclament toutes les opinions éclairées de la Suède. Forts de ce suffrage, nous ne serons pas soupçonnés d'avoir jugé le Nord avec nos idées françaises, si nous disons aussi que, tant que la Suède n'aura pas obtenu ces réformes, elle ne pourra ni se régénérer, ni s'enrichir, ni se débarrasser du poids accablant des abus du passé. Le gouvernement lui-même n'ose pas contester cette vérité, et chaque jour elle est proclamée au sein des États. Mais ni le gouvernement ni la diète n'ont fait un pas pour s'approcher de cet ordre de choses; l'un, parce qu'il profite de l'interminable lenteur des formes, et de la quadruple division du corps législatif, pour diriger à son gré la marche des discussions; l'autre, parce qu'elle n'a ni la volonté ni la force de bien faire.

Ce qui retient la Suède sur le penchant de l'abîme, c'est que le gouvernement est assez d'accord avec la masse de la société; c'est que l'apathie et l'esprit stationnaire de l'un n'ont point à lutter contre l'énergie et l'activité de l'autre. Mais c'est là un état qui n'est pas naturel, un état essentiellement transitoire. La Suède passe en ce moment de sa vie isolée et exclusive dans la sphère du mouvement européen; elle n'a encore ni la résignation de l'une, ni les avantages de l'autre. Mais il faut qu'elle choisisse, et l'ennemi qui est à ses portes doit influer sur son choix; si elle veut, ou plutôt si elle peut, reculer et retourner à son ancien état, alors qu'elle retourne aussi à son antique simplicité, à son éternelle pauvreté, et qu'elle s'apprête à lutter corps à corps contre les destructeurs de la Pologne et de la Turquie. Mais si elle veut le luxe et la civilisation de la vie moderne, qu'elle se résigne donc à ses conséquences; qu'elle n'aille pas s'imaginer que

l'esprit de caste peut vivre avec un développement industriel et commercial, ou que la richesse va trouver l'immobilité; qu'elle renonce courageusement à ses formes surannées, qu'elle adopte franchement les éléments nouveaux qui se forment en son sein; et peut-être intéressera-t-elle l'Europe constitutionnelle à sa destinée, à son indépendance nationale.

On ne change pas sans grand travail de dynastie; et la génération qui prend ce parti est tenue de valoir mieux que celle qui l'a précédée, de veiller et de lutter avec plus de constance. S'endormir, comme la Suède, sur un demi-triomphe, c'est ne tenir aucun compte des faveurs d'en haut, c'est jeter les armes à moitié chemin quand il faudrait marcher et combattre jusqu'au bout. Malheureusement l'opinion publique trop vague, trop craintive pour faire des conquêtes, réclame humblement l'initiative du pouvoir; un mot du gouvernement ferait tout : ce mot, il ne l'a pas dit; le dira-t-il un jour? Nous le souhaitons vivement, dans son intérêt comme dans celui du pays.

Sans doute le commerce et surtout l'agriculture ont fait en Suède de grands progrès sous les auspices du monarque actuel; mais il eût été étrange que cinq années de paix n'eussent contribué en rien à la prospérité du pays; et ces progrès lui pèseront peut-être, si son progrès moral ne leur correspond en rien. D'ailleurs est-ce le bien-être purement matériel qui peut, au temps où nous vivons, satisfaire tous les besoins d'un peuple? Et peut-on croire que l'histoire se laissera séduire par quelques chiffres qui indiquent un accroissement dans les exportations et dans les produits agricoles, quand elle aura à demander pourquoi la régénération nationale n'a pas été accomplie?

Espérons du moins que cette régénération n'est point impossible; espérons que cette nation célèbre ne sera point infi-

dèle à son histoire. Dans les fortes croyances, dans les vieilles et patriarcales vertus qui lui restent, dans le souvenir de son indépendance nationale toujours défendue avec tant d'intrépidité, et de cette gloire immense acquise avec de si chétifs moyens, puisse-t-elle puiser, non plus un vain orgueil, ni le regret puéril d'une grandeur éteinte, mais cette sage et sévère énergie qui fait seule la gloire et la durée des peuples [1] !

[1] On sera peut-être étonné du silence absolu de la diète suédoise sur les relations de la Suède avec la Norwége ; mais ces relations sont d'une nature si délicate et si épineuse, l'union des royaumes est si loin d'être une incorporation, la constitution norwégienne est si différente de celle de la Suède, la jalousie des Norwégiens est si susceptible, que les États ont fait preuve d'une grande prudence en évitant toute allusion à ce sujet.

ARTICLES

PUBLIÉS

DANS L'ANCIEN *CORRESPONDANT*

DU MOUVEMENT ET DE LA RÉSISTANCE

EN ANGLETERRE [1]

(16 novembre 1830.)

Au bruit des événements désastreux dont Londres allait, disait-on, être le théâtre; à l'aspect de cette innombrable population furieuse et acharnée contre le pouvoir, on a pu croire que l'heure du colosse anglais était enfin sonnée, et que l'Europe allait être spectatrice de la grande lutte qui doit l'ébranler et le détruire.

Mais, comme on l'a vu, quelques démonstrations hostiles, de l'énergie dans les actes et dans les paroles du gouvernement, des agents de police qui ne sont pas des gendarmes, voilà ce qui a suffi, sans artillerie et sans troupe de ligne, pour annuler l'effervescence de la populace de Londres, et rendre la confiance aux financiers. Voilà ce qui peut nous éclairer aussi sur le sort de l'Angleterre, et nous persuader que le duc de Wellington, soutenu comme il l'est par la masse de la propriété foncière, et par la grande majorité des

[1] Ce petit travail se rapporte à l'agitation qui éclata en Angleterre après la révolution de Juillet en France, et qui eut pour résultat l'avénement du parti whig au pouvoir et la réforme électorale. (Note de l'édition actuelle.)

classes moyennes, ne reculera pas devant les incendiaires du Kent, ni devant les filous ameutés de Londres.

Ce n'est pas nous, toutefois, qui prendrons le duc de Wellington pour modèle d'un bon ministre, ni qui le défendrons contre toutes les accusations qu'on lui adresse. Il y en a deux surtout auxquelles nous nous associons pleinement; nous lui reprocherons, avec toute l'Angleterre, d'abord l'orgueil qui le porte à vouloir dominer en dictateur dans le cabinet, et à n'y admettre par conséquent que les hommes les plus notoirement incapables; puis la dissimulation avec laquelle, par l'entremise de ses organes avoués, le *Courier* et le *Times*, il a bercé le pays de rêves et d'espérances de réforme parlementaire, au moment où il était décidé à en refuser même la moindre apparence.

Mais, malgré ces erreurs et bien d'autres, nous n'en persistons pas moins à dire que le duc est le seul ministre qui puisse aujourd'hui régir l'Angleterre et la mener au combat contre la révolution qui la menace. Un ministère plus tory répugnerait au sens le plus commun et aux inclinations prononcées du roi actuel. Un ministère whig, quelque célèbre et respecté qu'en serait chacun des membres individuellement, serait d'une faiblesse déplorable; il inspirerait aux propriétaires fonciers de la défiance, et aux radicaux la même colère que MM. Laffitte et Sébastiani inspirent au *Patriote* et à la *Tribune*. Ils se verraient presque immédiatement cloués à la même position que le duc de Wellington occupe aujourd'hui de plein gré et d'accord avec ses principes. C'est bien lui qui peut dire, comme M. Guizot, à ses successeurs présents et futurs : « Quels que vous soyez, vous serez forcés « de tenir la conduite que j'ai tenue, et point d'autre. » Lui seul peut rallier tous les partis : l'aristocratie, par ses liens de famille et trente-cinq ans de dévouement à ses intérêts; les

libéraux, par son indifférence dédaigneuse pour les principes surannés de leurs adversaires; enfin tous les vrais amis du pays, par la conviction qu'en face d'un danger imminent il sacrifiera principes, promesses, engagements à l'intérêt du pays, aux exigences du moment, comme il l'a fait dans la question de l'émancipation des catholiques. Lui seul, vénéré par l'armée, profondément estimé par la diplomatie étrangère, doué d'un aplomb tout à fait militaire, d'une activité infatigable, d'une opiniâtreté et d'un calme invincibles, lui seul peut tenir tête à la crise qui approche et qui remuera l'Angleterre jusque dans ses entrailles.

On le voit, nous ne sommes pas de ceux qui se font illusion sur l'existence prochaine de cette crise, nous la croyons imminente, nous croyons qu'elle sera longue et grave; mais nous croyons aussi que l'Angleterre lui survivra, et que si certaines institutions qui ne répondent plus à rien, et qui ont perdu toute force morale, sont renversées, les bases mêmes de la constitution restaurée seront maintenues. Nous pensons d'ailleurs qu'une transaction habilement ménagée, et fondée sur d'impérieuses nécessités, pourrait conserver à l'aristocratie la plus grande part de l'influence qu'elle exerce dans les affaires du pays; car elle n'a rien perdu de sa force, et elle peut résister au danger, et surtout le prévenir. Pour appuyer cette opinion, nous chercherons à déterminer les éléments qui vont lutter les uns avec les autres, et à les classer dans les dénominations aujourd'hui en vogue, de *mouvement* et de *résistance*.

Et d'abord que voyons-nous du côté du *mouvement?* Il ne faut pas se le dissimuler, une absence totale d'unité et d'homogénéité dans les vues, les éléments les plus disparates, les vœux les plus contradictoires, sir Francis Burdett l'aristocrate, et le populacier Cobbett, Brougham, futur chance-

lier, et Hunt le fabricant de cirage. Les uns veulent conserver en modifiant, les autres déraciner et détruire; ici l'on proteste, et cela bien sincèrement, de son amour pour la dynastie et la constitution; là on demande l'universalité du suffrage électoral et l'abolition de l'armée permanente; celui-ci rêve quelquefois à l'éclat de la pairie, celui-là crie tout haut: Plus d'aristocratie. Les industriels qui veulent l'abrogation des lois sur les céréales sont en guerre ouverte avec les gentilshommes campagnards qui font de la démocratie; et ceux qui prêchent une indifférence complète en matière de religion blessent mortellement les *saints* qui réclament au nom du christianisme l'abolition de l'esclavage colonial et des distinctions héréditaires. Au milieu de ce conflit d'intérêts et de vœux divers, est-ce la nation en masse qui s'agite et se jette en avant de son gouvernement et de ses institutions? Nous pouvons dire hardiment que non; elle éprouve, il est vrai, un malaise général, mais elle ne veut pas de révolution pour se guérir; elle demande la réforme, mais la réforme prudente, partielle et graduelle; elle a horreur des bouleversements.

Ceux qui veulent un mouvement précipité et violent sont:

En premier lieu, la populace, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus sanguinaire et de plus vil en Europe: nous pouvons lui comparer, avec une sorte d'orgueil, celle de nos faubourgs, qui, au milieu de ses bains de sang, s'est toujours laissé entraîner par quelque passion voisine de l'enthousiasme, par quelque chimère d'égalité, par quelque fantôme de justice.

De l'autre côté de la Manche, au contraire, aucune particule d'enthousiasme ne vient purifier cette lie du vase social; ils tueront, pilleront et brûleront pour le seul plaisir de tuer, de piller et de brûler; et le brigandage sera l'unique appât qui appellera aux armes cette masse brutale et com-

plétement étrangère aux passions politiques. Leur haine ne s'élève guère plus haut que la *new police,* corps nombreux et actif que M. Peel a sagement substitué aux anciens *watchmen,* mais à qui il n'a pas osé donner d'autres armes que des bâtons. Pour prétexte, ils prendront la misère publique, mais, il faut le dire, cette misère est moins générale et moins profonde qu'on le croit généralement; n'oublions pas que les districts où elle est la plus constante, sont ceux qui jusqu'à présent ont maintenu une tranquillité parfaite, et que les troubles n'ont éclaté que dans le comté de Kent et à Londres, au cœur de la prospérité nationale.

En second lieu viennent les manufacturiers et leurs ouvriers. Ils voient avec douleur et frayeur un ralentissement considérable, dans les demandes et les besoins de la nation, succéder à ce merveilleux développement de toutes les industries qui a porté l'aisance générale de l'Angleterre à un si haut point. Les ouvriers s'en prennent au pouvoir d'une stagnation temporaire qui n'est, à vrai dire, qu'un état de transition, et le résultat naturel de la prédominance des machines et du système de Huskisson.

De leur côté les chefs d'atelier cherchent à détourner sur des objets politiques les ressentiments de leurs ouvriers, et à diriger contre le gouvernement une haine dont ils pourraient bien être eux-mêmes les premières victimes. Cette classe de *progressifs* est du reste éclairée et instruite; elle se plaint avec la plus grande raison de n'être pas représentée au parlement, et de ne pas voir les députés des villes peuplées de 150,000 âmes, comme Manchester et Birmingham, siéger à côté des mandataires du bourg pourri de Gatton, qui n'a que deux maisons, et de celui de Old-Sarum, qui ne se compose que d'une vieille masure.

Nous devons placer en troisième lieu la presse quotidienne,

qui, à peu d'exceptions près, est tout entière du côté de la réforme, soit mitigée, soit radicale. Mais livrée à des écrivains d'un ordre fort inférieur, elle est loin d'exercer sur les masses une influence pareille à celle de nos journaux; au rebours de ce qui se voit en France, un homme comme il faut, un *gentleman* rougirait, en Angleterre, de s'avouer rédacteur d'un journal quotidien [1]. Thomas Moore est aujourd'hui le seul auteur estimé qui écrive dans un journal, le *Times*, et sa réputation n'y a pas gagné. A ce manque d'empire moral chez la presse anglaise, vient se joindre un autre désavantage: le manque d'ensemble dans les vues et l'inconséquence des doctrines. Deux journaux seuls ont, avec une rigoureuse logique, suivi jusqu'au bout les conséquences de leur système : l'*Examiner* et *Cobbett's register;* eux seuls ont compris qu'une chambre des communes démocratique détruirait l'équilibre tant vanté de la constitution, et c'est en proclamant cette conviction avec une entière franchise, qu'ils ont demandé le sacrifice de la constitution à la réforme parlementaire, qu'ils ont renié l'œuvre et la gloire du passé.

Viennent en quatrième lieu les petits bourgeois, dont la fière et *exclusive* aristocratie ménage trop peu l'amour-propre, dont la vanité est irritée par la publicité que la presse donne au luxe et aux plaisirs des hautes classes, et qui se consolent de leur ennui et de leur médiocre fortune en espérant que tous seront bientôt rabaissés à leur niveau. A ces petits bourgeois se joignent même quelques petits propriétaires fonciers, quelques ex-fermiers devenus francs

[1] Ce qui pouvait être vrai en 1830 ne l'est plus aujourd'hui. La presse périodique est devenue depuis lors une puissance toujours croissante, et dont on peut dire, comme M. de Maistre du sacerdoce catholique, qu'elle n'est ni au-dessus ni au-dessous de personne.

tenanciers, et qui demandent, eux, que la franchise électorale soit partout, comme en Irlande, élevée de deux livres sterling à dix, afin de bannir des élections tous les adhérents de la noblesse. Ce sont nos électeurs à cent écus, ennemis acharnés de la grande propriété, et voulant substituer leur aristocratie à toute autre; mais en Angleterre cet esprit n'appartient qu'à une minorité, et à une minorité que l'esprit national repousse.

Quant aux réformateurs que le parlement renferme dans son sein, leur zèle semble s'être singulièrement ralenti, et leur marche devient incertaine. Il n'y en a pas un qui comprenne la question telle que l'ont posée l'*Examiner* et *Cobbett,* pas un qui ne recule avec un saint effroi devant l'idée de porter la même atteinte à la constitution qu'il a aimée et admirée depuis le berceau. Aussi, depuis qu'ils ont appris à connaître les prétentions exclusives des journalistes et des démagogues d'un ordre inférieur, leur ardeur s'est merveilleusement calmée; ils ne parlent jamais de réforme sans y ajouter le mot *mitigée.* M. Brougham, qui aimerait fort à se reposer sur le sac de laine du chancelier, renferme dans un cercle bien étroit cette révolution parlementaire qu'il a tant demandée; sir Francis Burdett et tant d'autres démocrates à deux ou trois cent mille livres de rente, commencent à trouver assez naturel que la puissance politique suive toujours la propriété; et en dépit des clameurs de la presse, ils ont fait un temps d'arrêt évident. Nous pouvons hardiment affirmer qu'il n'y a pas dans la chambre des communes trente membres *radicaux.* A côté d'eux mérite d'être placé par la virulence de ses discours et l'exagération de ses demandes, un groupe de *torys,* tels que le marquis de Blandford, le colonel Sibthorpe, etc., réformateurs par dépit, qui se figurent l'Angleterre perdue depuis l'émancipation des

catholiques, et qui soutiendraient même la loi agraire, pour se venger du duc de Wellington, lâche déserteur, selon eux, de son parti et de son Église.

Tels sont, à notre avis, les éléments de mouvement ou de révolution que renferme l'Angleterre; telles sont les forces que les hommes du progrès peuvent déployer contre l'état actuel de la constitution et du pays. Ils ne tarderont pas à engager le combat; mais nous ne craignons pas de le dire, ils seront vaincus, si l'aristocratie comprend bien sa position, et dans un prochain article, nous nous efforcerons de montrer quelles sont les bases, les ressources et les alliances du pouvoir qu'ils s'apprêtent à combattre.

---

23 novembre 1830.

Depuis notre précédent article, une révolution complète s'est opérée dans l'administration anglaise; révolution qui semble démentir plusieurs de nos opinions et de nos prédictions. Nous y persistons toutefois; nous croyons surtout que nos prédictions seront vérifiées, et que lord Grey, l'aristocrate lord Grey, se verra placé absolument dans la même position que le duc de Wellington, et après quelques semaines de popularité, obligé de chercher les mêmes appuis et de proclamer les mêmes principes que son prédécesseur. Si le duc de Wellington est tombé, nous croyons que sa chute résulte surtout de la maladresse inconcevable de ses premières paroles à la session actuelle; nous pensons aussi que les tristes résultats de sa politique extérieure ont influé beaucoup

sur son sort, et détaché de lui une foule de voix : partout et toujours il a soutenu la cause impopulaire et la cause vaincue ; don Miguel, la Porte, la Hollande, le ministère Polignac, ont été tour à tour l'objet de sa sollicitude et de sa protection ; et tour à tour ces objets chéris de sa préférence ont été reniés par l'opinion ou écrasés par les événements. L'Angleterre, qui veut avant tout le succès, s'est lassée de cet état de défaite permanente, et a retiré sa confiance à l'homme que l'instinct du succès abandonnait évidemment.

Convaincu, du reste, que la révolution ministérielle ne changera rien à la position intérieure de l'Angleterre, qu'elle confirmera, au contraire, les principes que nous avons posés, nous allons continuer à les développer. Déjà nous avons énuméré les éléments de révolution que renferme l'Angleterre, il nous reste à exposer les moyens de résistance que la révolution devra combattre, et dont, selon nous, elle ne saurait triompher.

La constitution britannique s'appuie, comme chacun sait, sur l'aristocratie, mais quelle est la nature et le véritable caractère de cette aristocratie ? C'est ce que l'on ignore souvent. Nous croyons qu'on se trompe assez généralement en la renfermant dans le cercle restreint de la chambre haute.

Les trois cent cinquante familles de la pairie n'ont de force que parce qu'elles représentent un corps bien autrement nombreux et répandu sur toute la surface du pays, celui de la *gentry*, des gentilshommes campagnards. Les chefs des familles sénatoriales, les *lords*, ne sont que trop souvent d'une médiocrité risible ; s'ils étaient, comme les pairs de France, seuls de leur espèce, placés au sommet d'une société jalouse de leurs priviléges et étrangère à leurs lois de succession, ils tomberaient en un clin d'œil entraînés par leur propre nullité, et par la répugnance de leurs inférieurs.

Mais il n'en est pas ainsi : immédiatement au-dessous de la pairie se trouve la *gentry*, presque entièrement maîtresse du sol, régie par les mêmes principes, les mêmes mœurs, le même esprit de famille que la pairie, surtout régie comme celle-ci par la loi de primogéniture, possédant des fortunes colossales, laissant aux seigneurs titrés les priviléges de cour et les préséances sociales, mais gardant pour elle exclusivement l'administration provinciale et cantonale. Tandis que le lord perd son temps et sa fortune dans les salons de Londres, le country gentleman reste dans son manoir, et là, comme juge de paix (dignité qui ne lui est jamais refusée), il assiste aux assemblées du comté ou du district, rend la justice en matière correctionnelle et civile, sans jury et sans appel, lance des mandats de dépôt et de comparution, prononce souverainement sur les impositions locales, les constructions nouvelles, les réparations exigées, l'entretien des routes, surveille les opérations du recrutement, accorde ou refuse les autorisations nécessaires à une foule d'industries, en un mot exerce, de concert avec ses voisins, *gentlemen* comme lui, tous les pouvoirs que nos lois attribuent aux préfets, aux conseils généraux, aux tribunaux de première instance, au ministère public et aux commissaires de police; tout cela sans aucune surveillance administrative, sans aucune intervention populaire. C'est dans ce corps puissant que réside le véritable élément aristocratique de l'Angleterre. C est lui qui fournit aux comtés l'immense majorité des *chevaliers* (knights) qui les représentent à la chambre basse; c'est lui qui possède une grande moitié des bourgs pourris dont l'autre moitié appartient à la chambre des pairs; de sorte qu'il n'est pas difficile de concevoir comment, grâce à ces *gentlemen*, députés réunis aux fils de pairs, la chambre basse se trouve transformée en véritable chambre des pairs,

aux titres près. Dans les familles de la *gentry* comme dans celles de la pairie, l'intégrité du vieux domaine, la pureté de l'écusson paternel sont maintenues avec un respect superstitieux; le fils aîné succède exclusivement aux biens fonciers et à l'influence locale de son père, tandis que les puînés vont chercher fortune dans l'armée, dans la marine, dans l'Église ou au barreau; en un mot, chez les unes et les autres l'esprit qui domine est l'esprit de famille, l'esprit d'hérédité qui se trouve empreint en lettres si profondes dans l'antique droit de toutes les nations, et qui maîtrise les lois et les mœurs britanniques. Vingt mille familles conservent le dépôt héréditaire de ces croyances et de ces traditions antiques; le culte qu'elles leur rendent s'appuie sur une moralité austère, sur une justice rude, mais sévèrement impartiale, sur un fervent amour du pays et de sa constitution, et même sur une supériorité physique qui ne se laisse point méconnaître. Elles conservent dans sa crudité originelle le véritable caractère anglais, mélange bizarre mais puissant de la chevalerie normande avec la rudesse saxonne. Elles offrent une large et forte base à la pairie qui s'élève au-dessus d'elles, non pour les écraser, mais pour les représenter; de là le zèle pour le maintien et l'éclat de ses prérogatives; de là cet *amour de la pairie* [1] qui écarte tout sentiment de basse jalousie, et fit un jour regarder la création de douze pairs à la fois comme un crime capital.

Cette masse imposante de la *gentry,* qui tient par en haut à la pairie, s'appuie à son tour sur l'élite de la population agricole, sur la *yeomanry*, ou corps de fermiers et de métayers, qui possèdent pour la plupart un petit bien-fonds en propre, et forment ainsi l'immense majorité des électeurs de comtés.

[1] Voir les discours de Grattan et Brougham.

Ce corps compose à lui seul une petite aristocratie, vivant aussi de traditions, ou, si l'on veut, de préjugés héréditaires. Liée par la communauté de ses préjugés, par celle des intérêts matériels, des mœurs et des lois d'héritage, à l'aristocratie des grands propriétaires, elle donne à celle-ci une force populaire et morale qu'aucune autre aristocratie n'a jamais possédée. Content du rôle qu'il occupe dans la société, usant avec fierté de son droit électoral comme franc tenancier, le *yeoman* anglais croirait la constitution et la gloire de son pays anéanties, s'il voyait disparaître la splendeur et l'influence des familles qui sont l'objet de la vénération héréditaire, et qui de leur côté ne négligent rien de ce qui peut contribuer à son bien-être et aux progrès de l'agriculture. Nous ne craignons donc pas de ranger cette *yeomanry* parmi les éléments constitutifs de l'aristocratie anglaise; ce sont les hommes d'armes des grands feudataires. L'union de vues et d'intérêts qui règne entre les trois corps que nous venons de passer en revue : la *pairie*, la *gentry* et la *yeomanry*, se manifeste en toute occasion. Nous citerons, par exemple, un meeting du comté de Norfolk, qui s'est tenu récemment à Norwich. A peine l'assemblée fut-elle réunie, qu'elle se divisa en deux camps : dans l'un on voyait les ouvriers affamés des filatures, portant des cocardes et des étendards tricolores, et demandant à grands cris la ruine de l'aristocratie et des machines; dans l'autre étaient tranquillement assis les pairs qui habitent le comté, entourés des *country gentlemen* et d'un nombreux corps de *yeomen* qui répondaient par des votes impérieux et unanimes aux cris furieux de leurs adversaires. Un danger imminent quelconque, un soulèvement en Irlande, une guerre continentale, et surtout une révolte intérieure, resserrerait les liens qui unissent ces trois fractions de l'aristocratie, et achèverait de les rendre invincibles.

C'est en vertu de cette triplicité de forces et d'influences que l'aristocratie anglaise a pu soutenir de si longues et si pénibles luttes, tantôt guidée par le génie de Pitt contre la révolution française, tantôt inspirée par son propre instinct contre les menaces des démagogues de l'intérieur. C'est en vain que le talent et l'éloquence de ses adversaires cherchent à la dominer; étendant, comme elle le fait, ses ramifications dans toutes les classes de la société, elle les entoure d'un réseau de difficultés, de préjugés, d'habitudes anciennes et chéries, qui enchaînent et neutralisent leurs efforts, jusqu'à ce qu'enfin elle les ait maîtrisés et absorbés en elle-même. C'est ainsi que toutes les notabilités de la finance et du barreau sont tour à tour devenues ses acolytes, et que M. Brougham tend évidemment à suivre la même route. C'est ainsi qu'aujourd'hui M. Grey et M. Lambton, quoique toujours ardents réformateurs, sont devenus, sous les noms de comte Grey et de lord Durham, célèbres pour leur fierté nobiliaire. C'est ainsi que Fox et Erskine eux-mêmes ont mérité d'être dénoncés par Cobbett comme de *perfides aristocrates*.

Ce n'est pas tout : cette triple aristocratie est armée et militairement organisée : c'est elle qui constitue la garde nationale de l'Angleterre. Dans chaque comté il existe les cadres de trois ou quatre régiments de milice, tant d'infanterie que de cavalerie. Ils se rassemblent pour s'exercer à certaines époques de l'année, et pour maintenir l'ordre public toutes les fois que leurs chefs les convoquent. Les soldats qui composent ces corps sont presque tous des paysans, et par conséquent dominés par l'influence aristocratique. Les régiments de cavalerie surtout, comme l'indique leur nom de *yeomanry*, sont exclusivement composés de fermiers et de francs tenanciers. Les colonels de ces corps sont presque tous pairs ou fils de pairs, et les autres officiers

sont toujours des gentilshommes campagnards, pourvus de commissions par le *lord-lieutenant*, c'est-à-dire par le plus riche des pairs qui habitent le comté, et à qui le roi, en accordant ce titre honorifique, confie le commandement des milices sans se réserver la moindre surveillance. On conçoit combien cette ancienne et excellente organisation de la féodalité rurale doit opposer de barrières aux excès de la démocratie. D'ailleurs les événements de Manchester en 1818 sont là pour nous prouver avec quelle implacable sévérité la *yeomanry* sait comprimer les mouvements populaires.

L'aristocratie, qui, comme nous le voyons, possède exclusivement les milices provinciales, est également maîtresse de l'armée régulière. En effet, les soldats de la ligne, ramassés dans la lie du peuple, enrôlés pour quatorze années et quelquefois pour la vie, concentrent leur existence dans leur régiment, et ignorent ces regrets et ces espérances de vie bourgeoise qui remplissent le cœur de nos militaires. La discipline sévère qui les régit, et le service des garnisons coloniales où ils passent souvent cinq ou six ans de suite, leur fait perdre toute sympathie pour le peuple, qui de son côté les regarde d'un œil défiant et jaloux. Leur respect pour leurs officiers est sans bornes, et d'autant plus profond qu'ils ne peuvent jamais nourrir l'espoir d'occuper un jour le poste de ceux dont ils reçoivent les ordres. Nulle part l'esprit de caste n'est plus marqué que dans la distance infranchissable qui sépare le soldat anglais de son officier.

Le corps des officiers se recrute exclusivement parmi les jeunes gens de famille, puisque pour être cornette de cavalerie il faut payer 20 à 30,000 francs, et plus de la moitié de cette somme pour être enseigne de cavalerie. Les avancements successifs s'achètent à des prix proportionnels; ce sont les pères ou les frères aînés qui subviennent ordinairement

aux frais de ces transactions. Le patronage parlementaire peut seul tenir lieu à un jeune militaire d'une bourse bien garnie. On voit donc que la démocratie n'a que bien peu d'influence sur la composition de l'armée, et, en vérité, quand on a vu quelques régiments de cette armée, c'est à peine si l'on peut se résoudre à déplorer son absence.

Enfin l'aristocratie est intimement unie à l'Église ; mais cette union lui donne peut-être moins de force qu'elle ne lui en ôte. L'Église, de son côté, soutient l'aristocratie avec un dévouement sans bornes ; car elle comprend que c'est là sa seule ressource, sa seule protection. Depuis un siècle, l'esprit indépendant de l'Église anglicane est éteint ; les jours de Sacheverel et d'Atterbury sont passés pour ne plus revenir ; les deux chambres de la *convocation* ou parlement ecclésiastique ne sont plus convoquées. En un mot, l'Église a annulé son influence au profit de l'aristocratie, et ne cherche plus qu'à se cacher sous l'ombre de celle-ci pour y dévorer en paix ses ignominieuses richesses. Reste à savoir si l'aristocratie consentira à sacrifier le clergé aux exigences de la démocratie. Nous avons peine à croire qu'elle abandonne entièrement un corps qui lui est si dévoué et si utile, d'abord à cause de cette antique alliance entre l'Église et l'État, qui est une des bases incontestables de la constitution britannique, et puis à cause du patronage immense dont les propriétaires fonciers, qui nomment à la plupart des bénéfices, devraient se priver. Mais nous croyons que, quand la crise financière de l'Angleterre sera arrivée au point d'exiger quelque remède souverain, le parlement envahira les biens du clergé, et surtout de l'épiscopat : le duc de Wellington, aigri par les invectives que lui a values l'émancipation de la part des révérends seigneurs, aurait été probablement le premier à proposer des mesures qui diminueront les re-



venus exorbitants de l'Église, sans nuire en rien à l'organisation de sa hiérarchie actuelle [1].

Telle sera la ressource que le gouvernement emploiera pour maintenir les finances du pays; elle est naturelle et facile. Quant à la manie démocratique qui se cache sous le nom de réforme, nous sommes persuadé que le gouvernement actuel l'arrêtera à temps, en accordant, comme tout l'annonce, des représentants aux grandes villes manufacturières et en ôtera à sept ou huit bourgs, où la corruption des électeurs a été trop flagrante.

Par cette concession prudente et nécessaire, l'aristocratie donnera un appui nouveau à l'imposant édifice de son pouvoir, seul et magnifique débris de cette féodalité du moyen âge qui a civilisé et conquis l'Europe. Il est vieux sans doute, et au milieu des bouleversements du monde actuel, il semble peut-être menacer ruine; mais il renferme encore assez de force pour opposer une longue et triomphante résistance aux efforts mal concertés de ses adversaires. Nous donnons au moins un demi-siècle de vie à la constitution britannique telle qu'elle est. Un jour viendra où elle tremblera sur ses antiques bases, et s'effrayera de sa propre faiblesse, mais ce sera peut-être devant un génie nouveau, devant un pouvoir qui grandit et s'exerce dans le silence et le recueillement, qui cherche à pousser de vastes et fortes racines avant de lever une tête altière et victorieuse. Le catholicisme, immortel régénéra-

[1] Il faut remarquer que ces observations ne s'appliquent point à l'Irlande, où l'existence du clergé anglican est l'acte le plus monstrueux de la tyrannie anglaise. En général, l'Irlande n'entre pour rien dans ces considérations, qui se rapportent exclusivement à l'Angleterre. — On sait d'ailleurs que depuis quelques années le parlement a réduit les revenus des évêques anglicans à une moyenne de 4,500 livres (220,008 fr.), en consacrant le surplus à l'amélioration du sort des curés les moins riches et à la construction de nouvelles églises. (Note de l'édition actuelle.)



teur de l'humanité, attend aussi en Angleterre l'aurore d'une nouvelle et brillante destinée. Plaçant le spectacle de sa pauvreté et les vertus de son clergé à côté du luxe excessif de l'Église établie ; offrant un asile assuré à toutes les âmes que glace la froideur des sectes protestantes, et que leur diversité déchire ; s'associant intimement à tous les besoins moraux des peuples, il contemple paisiblement ces luttes trop souvent dépouillées de foi et de vie, et se prépare au jour où ses bras pourront s'ouvrir à toute une nation, fatiguée des œuvres de l'homme, de ses inconséquences et de ses misères.

En attendant, ce qui sauvera l'Angleterre politique, ce qui la fera sortir fière et victorieuse de la crise actuelle, c'est la conviction que l'on ne peut introduire de réforme radicale sans changer la constitution du pays, que l'aristocratie a seule fondée et toujours défendue depuis six siècles. Chaque jour cette conviction se fortifie, et quand une fois elle sera devenue générale, alors se réveillera tout l'antique amour du peuple pour cette constitution nationale et pour chacun des éléments qui la composent. Alors le cœur de ces hommes qui n'ont point appris à rougir de leurs pères ou à renier leurs œuvres sera maîtrisé par l'enthousiasme des traditions populaires et les glorieux monuments du passé ; alors chacun se demandera s'il faut renoncer aux souvenirs des jours de Runnymède et de 1688, à l'héritage du sang de Russel et de Sidney, et tout véritable Anglais s'écriera, comme M. Brougham dans la discussion de l'adresse : « S'il faut que ces institutions sacrées « périssent, j'aime mieux périr avec elles que de leur survi-« vre pour étudier sur leurs ruines la leçon mémorable du « néant des meilleures institutions de l'humanité. »

DE L'INTOLÉRANCE

DU PARTI QUI SE PROCLAME VAINQUEUR[1]

(14 décembre 1830)

Il y a donc dans ce mot de *victoire* un prestige bien enivrant, bien étourdissant, et il faut le dire, bien funeste, puisque, après tant de leçons mémorables dont regorge l'histoire, chaque année vient nous offrir le triste spectacle de notabilités, de partis, de nations, qui, dignes d'admiration et d'amour pendant leurs luttes, s'égarent et se déshonorent après leur triomphe. Ce qu'il y a, dans ce phénomène, de plus mortifiant pour le genre humain, c'est que l'influence délétère du succès ne s'exerce pas seulement sur de grands conquérants qui ont acheté, à force de grandeur, le droit de se faire pardonner quelques faiblesses, mais sur de petites médiocrités qui n'ont jamais vaincu que dans leur complaisante imagination : c'est qu'après avoir tourné la tête d'Alexandre et de Napoléon, la victoire s'en vient encore tourner celles de M. Laffitte et de ses acolytes.

[1] La situation à laquelle se rapportent cet article et ceux qui le suivent n'a été nulle part mieux dépeinte que dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, par M. Guizot, au chapitre XI du tome II, intitulé : *Le procès des ministres de Charles X et le sac de Saint-Germain l'Auxerrois.*

Nous devons à nos lecteurs de leur signaler quelques symptômes de la maladie qui possède nos hommes d'État, et qui se révèle tantôt par des actes à la fois inconséquents et arbitraires, tantôt par des assertions aussi présomptueuses qu'insultantes. La moisson est abondante; chacun peut y puiser à pleines mains; aussi nous nous bornerons à fort peu d'exemples, laissant à nos lecteurs le soin d'appliquer nos réflexions à leur gré.

Voici venir d'abord le lieutenant général Lamarque, qui nous dit que *depuis quinze ans la France est effacée de la carte de l'Europe* [1]. A la lecture de cette étrange assertion, notre étonnement et notre indignation n'ont point eu de bornes. Nous nous sommes demandé si c'était bien la bouche d'un militaire français qui avait proféré ces paroles si calomnieuses, non-seulement pour ceux qui ont régi la France pendant cette période, mais pour la France elle-même, et surtout pour ceux de ses braves enfants qui ont été combattre et mourir sur des plages où ses armes n'avaient jamais pénétré jusqu'ici. Quoi! elle était effacée de la carte de l'Europe, cette France qui en une seule campagne (n'importe pour quelle cause) a marché victorieuse de la Bidassoa à Cadix! Effacée, elle qui seule a affranchi la Grèce, qui seule a détruit la traite des Blancs! Enfin, effacée, elle qui tout dernièrement encore, après avoir étonné l'Europe par le déploiement de ses forces maritimes et militaires, a achevé en quinze jours une conquête que les plus beaux siècles de l'histoire envieront au nôtre! Ne sont-ce pas là des gloires auxquelles le cœur d'un loyal soldat, d'un vrai Français, ne devrait pas rester insensible? Quant à nous, quelque humble que soit notre voix, nous protestons de toutes nos forces contre des

[1] Voyez *Rapport à la chambre des députés sur la loi des 80.000 hommes.*

paroles qui insultent notre pays, et qui calomnient quinze années de son histoire.

Du reste, ce n'est là qu'une des mille preuves de cet esprit de ressentiment et de despotisme que nos législateurs militaires déploient aujourd'hui tout à leur aise, et qui tendrait à transformer le drapeau des trois couleurs, ce fameux symbole de l'égalité, en symbole d'exclusion et de haine. Certes, il n'en a pas été ainsi du drapeau blanc; certes, la restauration n'a été ni hautaine ni avare envers les célébrités de l'empire; civiles ou militaires, elle les a affublées de pairies, de cordons, de pensions, tellement qu'on se demandait avec surprise d'où venait cette générosité prodigue d'une part, et de l'autre cet empressement imprévu à en profiter. Pourquoi donc, sous un soi-disant système de justice et d'égalité, y a-t-il exclusion pour tous ceux qui, tenant par leurs antécédents ou leur naissance aux deux anciens régimes, ne demandent pas mieux que de se rattacher franchement à celui-ci, puisque c'est toujours la France qui est en jeu? On se rappelle ces listes de radiations et de destitutions qui ont atteint sans distinction presque tous les officiers généraux de la noblesse, quels que fussent d'ailleurs leurs services et leurs opinions; et probablement parce que leur nom, qui leur rappelait plusieurs siècles d'une inébranlable fidélité au pays, ne devait plus leur inspirer que la trahison et la honte.

Aujourd'hui c'est le tour des colonels; et pour parler sans détour, que doit-on penser de ce régiment ôté à M. de Fitzjames, simple soldat aux plus belles journées de l'empire? que lui reprochera-t-on si ce n'est son nom, et peut-être sa parenté avec le noble pair qui vient de proclamer à la tribune son ardente sympathie pour toutes les gloires de notre pays? On pourrait citer cent autres exemples pareils d'une proscription qui s'étend jusqu'aux derniers rangs de l'armée : car on

dit même, que lorsque des fils d'anciennes familles ont demandé à s'engager dans un des régiments, aujourd'hui en garnison à Paris, il leur a été répondu que l'auguste colonel de ce corps ne désirait pas avoir des noms d'ancienne noblesse dans son régiment.

Les mêmes réflexions se reproduiraient naturellement sous notre plume, si nous suivions la trace de ce système de proscription morale dans toutes les autres carrières publiques; si nous montrions toute une classe de citoyens possédant au moins autant de propriétés foncières et de vertus morales que toute autre classe, soigneusement exclue de ces longues listes de sous-préfets, de conseillers départementaux, de juges et de substituts, dont MM. Guizot, de Montalivet et Dupont (de l'Eure), ont doté la France. Mais nous laissons de côté tous ces détails pour nous arrêter en présence du grand acte législatif qui dévoile dans sa nudité la pensée de l'administration actuelle. On conçoit que nous voulons parler de la loi relative au fonds commun de l'indemnité. Notre intention n'est point de développer ici tout ce que cette loi a de mauvais en elle-même; nous ne pouvons que répéter qu'elle porte un coup funeste au crédit de la France, qu'elle viole une parole donnée par l'État, qu'elle substitue la défiance à la conciliation, la frayeur à la confiance, et la rétroactivité à la justice souveraine et impartiale. Nous ajouterons que le ministère, en anéantissant autant qu'il dépendait de lui la plus grande opération de la restauration, la seule qui fût empreinte de cette nouvelle raison d'État qui soumet la politique à l'influence de la morale et de la justice, a établi la plus fâcheuse similitude entre sa marche et celle du parti qui prépara les horreurs de 1792. Mais enfin la France le demande, nous direz-vous, elle assume la responsabilité de cet acte; nous répondrons : que sa volonté soit faite. Mais

ce qu'elle ne saurait vouloir, ce qui répugne à sa générosité et à sa raison, c'est que vous, organes officiels d'un pouvoir qui exige le respect et l'obéissance du peuple français tout entier, vous veniez diviser ce peuple en vainqueurs et vaincus, parler en conquérants à des gens avec qui vous n'avez jamais lutté, et traiter de spoliateurs les fils des proscrits, au moment même où votre roi, inscrit le premier sur la liste de ces spoliateurs, proclamait aux libéraux du Midi « *que le régime constitutionnel ne devait froisser per-*
« *sonne, et qu'il ne voulait ni réaction ni persécution quel-*
« *conque*[1]. »

Nous nous associons sincèrement aux honorables paroles que M. Berryer a prononcées en cette occasion. Nous repoussons avec mépris et indignation cette qualification de *vaincus* qu'il vous plaît de nous accorder. Nous avons pu nous qualifier ainsi, comme on l'a fait dans les pages de ce journal, en parlant de nos affections brisées, de nos espérances déçues, de nos sympathies refoulées, et de nos plus légitimes ambitions subitement anéanties; mais que vous, *ministres de la justice et de la Charte,* vous veniez nous traiter législativement de peuple conquis, et nous reléguer dans le camp des vaincus, c'est là une prétention que nous ne saurions souffrir, une prétention que nous combattrons à outrance. Et où nous avez-vous donc vaincus? sur quel champ de bataille avons-nous mesuré nos forces? Qui d'entre vous osera dire que nous aurions défendu les ordonnances de Juillet? Parce que vous vous proclamez nos ennemis il ne s'ensuit pas que vous soyez nos vainqueurs, ni que vous ayez le droit de jeter ce nom de vaincus à des gens que vous n'avez fait que tromper. Et pourquoi serions-nous vaincus? Est-ce parce que nous portons un

[1] *Moniteur* du 9 ou 10 décembre. Discours du roi à la garde nationale de Montauban.

de devant nos noms, ou parce que nous faisons un signe de croix en entrant dans une église? Alors votre liberté n'est qu'un mensonge et une sanglante oppression. Est-ce parce que nous avons servi la France pendant les quinze dernières années? mais vous oubliez donc que les trois quarts des fonctionnaires d'alors étaient des nourrissons du despotisme impérial, les mêmes qui implorent et obtiennent aujourd'hui vos faveurs, et qui, parce qu'ils ont porté les trois couleurs quand elles étaient les couleurs d'un flétrissant absolutisme, se vantent impudemment d'être les anciens amis de la liberté? Enfin, sommes-nous vaincus parce que jeunes, et sincères, nous avons cru à la sincérité des rois de la race antique; parce que nous avons aimé la Charte de 1814, pour laquelle le peuple de Paris s'est battu; parce que nous n'avons pas cru, comme le *Globe* avec sa *comédie de quinze ans,* que la France était une nation d'hypocrites et de menteurs? S'il en est ainsi, alors dites-le tout haut dans vos lois, et trouvez un autre titre que celui de Charte pour la déclaration de nos droits. Encore une fois, attendez que vous nous ayez défaits, pour nous appeler vaincus.

Ah! si tous ces conspirateurs improvisés qui se révèlent et se dénoncent si plaisamment aujourd'hui, avaient eu le temps de mûrir leurs trames et de faire éclater leurs complots; s'ils avaient ébranlé le trône que nous avions pris pour base de nos libertés, avant les fatales ordonnances; si le drapeau blanc s'était levé dans un coin de la France comme la bannière de ceux qui auraient voulu être fidèles à leurs serments et mourir pour la cause de l'ordre et de l'honneur; alors, sachez-le, vainqueurs sans victoire, nous aurions combattu, et vous auriez pu nous dire vaincus, et vous pourrez le dire encore quand, à force de calomnies, de froissements, de réactions et de persécutions, vous nous aurez poussés à bout,

et quand, pour une Vendée dont vous aurez acheté le silence, il en surgira vingt autres dans la France fatiguée de vos folies et de vos mensonges.

Catholiques, anciens royalistes, et vous, fils de ces infortunés qui préférèrent l'exil à l'échafaud, si nous vous parlons ainsi de vos griefs, ce n'est pas pour vous aigrir ni pour vous décourager; ce n'est pas pour vous prêcher un mécontentement stérile : non, c'est pour vous faire sentir ce que la patrie vous devra, et quels droits vous aurez sur elle, quand, sacrifiant vos ressentiments et vos justes défiances, vous lui aurez dévoué vos vertus et votre énergie. Remplissez, nous vous en conjurons, les devoirs sacrés de juré et d'électeur; restez maires de vos communes, membres de vos conseils municipaux, gardez toutes les fonctions qu'un gouvernement jaloux daigne encore vous laisser; combattez surtout pour cette patrie que menace une guerre sanglante; combattez, sinon pour une liberté que l'on vous conteste, du moins pour une nationalité qui doit vous être plus chère que la vie; combattez, parce que vous défendrez aussi la cause de la noble Belgique et de la malheureuse Pologne; oubliez le parti qui triomphe, et ne songez qu'à la France qu'on menace; songez aussi à la religion, dont vous êtes les enfants et dont vous devez protéger partout la cause déchue; montrez à ces populations de Belgique et du Rhin, qui ont été jadis nos compatriotes, montrez-leur que, sous la blouse de garde national, peuvent battre des cœurs de chrétiens et de gentilshommes, et que les trois couleurs ne sont pas toujours les couleurs de l'impiété et du sacrilége. Alors la France, dont vous aurez sauvé l'indépendance et l'honneur, bénira vos efforts; et alors aussi vous lui demanderez si une proscription morale doit encore peser sur vous, et s'il doit être permis à des spéculateurs enrichis et à des valets de l'empire de vous traiter en vaincus.

DU

PROCÈS DES MINISTRES

(21 décembre 1830)

Il nous est impossible de rendre à nos lecteurs un compte exact des impressions qu'a produites sur nous le procès des ministres, et de leur décrire les incidents qui sont venus transformer ce procès en un des drames les plus émouvants de l'histoire contemporaine. Nous l'eussions désiré pourtant, pour eux comme pour nous; mais comment écrire quand on est étourdi, fatigué, dévoré par les émotions les plus vives et les plus diverses, haletant d'espérance et de crainte, étouffé par le poids de l'avenir, en un mot, quand on se sent glacé, comme un condamné par l'image du supplice...? Oui, du supplice. Y en a-t-il un plus affreux que le déshonneur de son peuple et de son pays?

Deux mots cependant sur les faits dans leur simplicité, et sans réflexion aucune. Après cette longue série de témoins, où se confondaient toutes les grandeurs déchues et triomphantes, où se mêlait le langage pur et élevé des notabilités du pays avec la naïve originalité des classes bourgeoises et populaires; après tout cela est venue l'accusation aigre, mesquine, indigne des accusés, des accusateurs et du tribunal. On aurait dit un substitut de province concluant à la reclusion contre un voleur; et c'était le peuple de France qui demandait à ses pairs quatre têtes!

Puis la défense. Elle a été, il faut le dire, non-seulement intéressante, non-seulement complète, mais au suprême degré dramatique et touchante. D'abord le prince de Polignac lui-même, pâle, épuisé, portant sur sa figure vieillie la trace des longues et cruelles expiations qu'il peut offrir à son pays courroucé. Il a parlé; la première de ses qualités, le calme du grand seigneur et du chrétien ne l'a point abandonné en ce moment terrible. La résignation, qui se peint dans ses yeux, avait passé dans sa voix. Il a parlé, et ses juges, ses auditeurs ont pleuré, ont applaudi. Applaudi! l'entends-tu, peuple, qui rugis autour de sa prison? Que n'étais-tu là pour l'écouter, et pleurer avec nous!

Au ministre vaincu, prisonnier, et résigné à la mort, a succédé un autre ministre [1], comme lui usé et fatigué par les affaires et le pouvoir, n'ayant de vie que dans sa voix séduisante et harmonieuse; mais plus heureux que lui, sorti à temps du gouffre où toutes les puissances des quinze dernières années ont été s'abîmer. Il défendait celui qui l'avait exclu du pouvoir et de la confiance royale; il l'a défendu comme si cette exclusion méritait une éternelle reconnaissance. Rien de plus suivi, de plus fin, de plus adroit que sa discussion; il a plané sur l'accusation de toute la hauteur qui élève l'homme d'État au-dessus du légiste; s'il eût pu ajouter la chaleur de l'improvisation à la fécondité des idées et des arguments, le succès eût été complet.

Puis, s'est levé le comte de Peyronnet, profondément abattu et comme écrasé par le poids de la haine publique. Et cependant sa justification a été, ou du moins a dû être, triomphante. Lui aussi a profondément ému; et qui aurait pu se défendre de l'émotion en entendant cet infortuné parler de son père,

[1] M. de Martignac.

mort sur cet échafaud, que des mains sanglantes voudraient dresser pour lui; de ses enfants que des largesses royales n'ont ornés que pour le trépas; de sa vie si calomniée, et si pleine de dévouement et de compassion? L'assemblée a frémi quand l'accusé a rappelé à ses juges l'amnistie des refugiés français pris les armes à la main en Espagne, et qu'il ajoute : « Je suis prisonnier de guerre : s'il me faut une « rançon, elle est payée d'avance; j'ai donné à l'ennemi « deux cent cinquante têtes pour la mienne! »

M. Hennequin a parlé après son client, avec un talent sans doute remarquable, sans doute bien méritoire, mais qui nous a paru pâle et effacé auprès de ce qui l'avait précédé et de ce qui devait suivre.

Enfin M. Sauzet a parlé, et bientôt oubliant le client que son infortune et la voix de son défenseur peuvent seules rendre illustre, l'assemblée tout entière et deux jours de suite, a été absorbée dans une continuelle admiration de ce jeune et noble talent. Qui pourrait rendre le charme, l'invincible puissance, la magie de cette voix inconnue? Jamais l'éloquence n'a fait mieux vibrer nos cœurs; jamais le talent ne nous sembla plus désespérant. Il a été sublime, c'est le mot, pendant tout le cours d'une improvisation de cinq heures, et d'une défense commune aux quatre accusés; sublime, soit que se tournant lentement et dédaigneusement vers les accusateurs, il déchirât sans pitié le faible réseau de leurs chicanes, soit que se retournant ensuite vers ses clients, il semblât leur demander s'ils n'étaient pas sauvés et si leur cause pouvait être mieux plaidée.

Tantôt, avec la poésie d'un Chateaubriand ou d'un Byron, il traçait le tableau des maux et des discordes de la France moderne, et plongeant dans le cœur de l'homme et du citoyen;

il en sortait avec des révélations merveilleuses; tantôt, avec la chaleur et la verve d'un Rousseau, il esquissait à grands traits les doctrines fondamentales de la Charte de 1814, et montrait qu'il ne peut y avoir de constitution sans dictature possible, de Charte sans son article 14. Il a fait à la fois le plaidoyer le plus touchant et le cours de politique le plus profond. D'un seul bond il s'est élevé au-dessus de nos plus populaires orateurs et de nos hommes d'État les plus renommés. Il n'a pas laissé de côté un seul argument; il n'a pas négligé une seule des phases de notre triste histoire; il n'a pas entamé une seule question sans l'épuiser, et cependant jamais il n'a renoncé à cette élégance, à ce bonheur d'expression qui, dès ses premières paroles, l'avait placé au premier rang entre ses rivaux. Il a proclamé qu'il appartenait à la jeune France. En effet, c'est bien là cette jeune France, telle que nous l'avions rêvée, telle que nous l'avions toujours voulue, vierge du pouvoir, de l'intrigue, de la corruption, n'ayant foulé ni le pavé ni les antichambres de Paris, mais armée d'une religieuse simplicité, d'une vertu antique, d'un saint enthousiasme.

Nous n'avons que peu de chose à dire de M. Crémieux, à qui son devancier avait enlevé la plus belle partie de sa cause, et qu'un malheureux accident a empêché de développer tous ses moyens. Il s'est évanoui avant de finir. M. Béranger, qui a commencé la réplique de l'accusation, n'a guère surpassé M. Persil. La sympathie et l'admiration de l'assemblée étaient d'ailleurs conquises sans retour.

Ce soir, des groupes menaçants entouraient le Luxembourg, et faisaient retentir les rues voisines de leurs sanguinaires vociférations.

Au silence perfide des jours précédents, a succédé une première manifestation de l'affreux complot qui s'est ourdi contre

la paix, la liberté et l'honneur de la France. Le jour d'épreuve du nouveau gouvernement est arrivé : c'est aujourd'hui, comme l'a dit Me Sauzet, qu'il doit se baptiser. Malheur à lui, si ce baptême est un baptême de sang et de honte. Nous comptons assez sur l'honneur et sur la conscience des pairs de France, pour ne pas douter de la conduite qu'ils sauront tenir.

DE

L'IMPARTIALITÉ MINISTÉRIELLE

ET DE L'INTERVENTION DES ÉCOLIERS DANS LE GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF

(28 décembre 1830)

Il est triste, au sein d'une crise aussi grave et aussi violente que celle-ci, il est triste d'être obligé de relever des injures personnelles, et d'entretenir le public de querelles déjà presque oubliées. Mais il est des querelles qui aigrissent le sang le plus calme, il est des injures qui bannissent du cœur toute patience. Au rang de telles injures, nous n'hésitons point à placer celles que le chef du ministère a cru devoir lancer à deux reprises différentes contre une classe de citoyens qu'il lui a plu de désigner sous le nom de partisans du gouvernement déchu, en d'autres termes, de *carlistes*. Nous n'entendons pas complétement la valeur de ce nom, ni celle de ses synonymes parlementaires; mais il nous semble que nous pouvons repousser de telles attaques avec une entière impartialité; car, à coup sûr, ce n'est pas nous qu'on a voulu désigner ainsi. Trop jeunes pour avoir engagé notre foi à Charles X, trop jeunes pour avoir eu part à ses bienfaits, trop libéraux pour conspirer en sa faveur, certes, ce n'est pas nous que le puissant ministre poursuit de sa haine. Mais aussi ceux qui en sont l'objet, les vieux royalistes, les vieux aristocrates, les agents déchus d'un pouvoir tombé, tous ces hommes-là

ce sont nos pères, nos amis, les premiers protecteurs de notre enfance, les guides de notre jeune ambition; ce sont les hommes qui ont aimé ce que nous avons aimé, qui ont cru à ce que nous avons cru, et qui ont gardé leur foi au passé et au malheur. Comme tels, et bien que nous soyons étrangers à beaucoup de leurs opinions, et, si l'on veut, de leurs faiblesses, nous aimons leurs adversités, nous défendons leurs droits, nous tenons pour nôtres leurs injures.

Dégarnie des représentants d'une portion notable de la France, la chambre des députés n'a entendu nulle voix s'élever contre les accusations du président du conseil. Il eût été beau cependant le rôle du vieux royaliste, député de l'extrême droite, qui serait venu ces jours-ci confondre et réfuter l'homme du pouvoir! Nous que tant de circonstances priveraient d'une sympathie complète avec lui, nous lui aurions envié ce rôle; nous aurions voulu pouvoir dire comme lui :

« Eh quoi! monsieur Laffitte, parce que nul n'a répondu à vos premières calomnies, vous croyez-vous le droit de les renouveler chaque jour? Déjà, en venant demander une liste civile de dix-huit millions pour un roi, dont vous nous vantiez la bourgeoise économie, vous avez osé dire qu'il fallait au commerce de Paris cette exorbitante largesse, afin de contrecarrer les efforts de certaines gens qui voulaient affamer Paris par leur absence; et vous avez tenu ce langage la veille d'un jour où l'on annonçait un pillage général, où les meneurs de la populace lui promettaient l'incendie du faubourg Saint-Germain.

« Quoi! des citoyens naguère riches et puissants ont été par vous dépouillés de leurs places, de leurs pensions, et surtout de leur sécurité et de leur repos; pour cacher leur douleur et leur gêne, ils vont vivre dans la retraite,

porter l'exemple de leurs vertus et l'encouragement de leur présence au sein de la population des campagnes; et la haine, la vengeance populaire est appelée sur leurs têtes, non par un député factieux ou étourdi, mais par le premier ministre du pouvoir qui les a repoussés et qui exige leur docile obéissance. Ce n'est pas tout; en rentrant de nos bivouacs, après cinq jours de fatigues, d'ennuis, d'inquiétudes, après avoir veillé avec une inébranlable constance à la vie et à la fortune de tous, à la vôtre, monsieur Laffitte, faite sous la Restauration et grâce à elle, après tout cela, nous lisons que pendant ces grandes journées, le premier ministre de la monarchie bourgeoise s'est rendu, dans son carrosse, au palais Bourbon, et que là il a dit que nous *carlistes*, nous partisans du gouvernement déchu, nous avons été les auteurs des troubles qui ont effrayé Paris et la France. Quoi! c'est nous qui voulions incendier les hôtels que nous habitons, c'est nous qui voulions appeler le massacre et la honte sur la garde nationale qui nous comptait dans ses rangs, c'est nous qui voulions introduire une féroce multitude dans le palais où siégeaient nos complices. Vous qui avez paru comme témoin devant la cour des pairs, n'avez-vous pas rougi en entendant l'appel nominal; les noms de l'ancienne noblesse vous y ont-ils semblé en minorité? n'étaient-ce pas de vieux aristocrates, de vieux courtisans qui répondaient à l'appel de la justice du pays, et quand des clameurs effrayantes ont pénétré dans l'enceinte où ils siégeaient, quand les flots populaires se sont précipités vers le Luxembourg, y a-t-il une seule de ces têtes blanchies dans l'exil ou dans les honneurs des cours, qui ait reculé devant un implacable devoir et un inévitable danger?

« Ah! je veux croire pour l'honneur de la France qu'une si sanglante absurdité l'eût révoltée tout entière, si nous ne

vivions dans un temps de dévergondage moral et intellectuel, si le bruit des passions mesquines et des petites ambitions qui fermentent partout n'étouffait pas le cri de la conscience publique. Et d'où vient, je vous prie, cette subite amertume cette infatigable animosité contre nous? serait-ce, par hasard, parce que vous ne nous voyez pas mêlés à la tourbe innombrable de ces solliciteurs patriotes qui noircissent vos cours et ternissent l'éclat des journées de Juillet? Est-ce parce que vous n'avez pu nous réduire à faire avec vous un honteux trafic de notre amour et de notre sympathie? Ah! sachez-le, nous ne vendons ni notre attachement ni notre fidélité; parmi nous, les uns ont déposé sur-le-champ les fonctions qu'ils tenaient de la monarchie représentative; d'autres, augurant mieux de l'avenir et ne voulant pas abandonner leur pays, les ont gardées jusqu'à ce que vous les en ayez dépouillés, mais ni les uns ni les autres ne se dégraderont au point de vous redemander ce que vous leur avez ôté. Hommes du passé, nous lui serons fidèles; vieux, nous garderons nos vieilles croyances et nos vieilles affections, nous ne souillerons pas nos cheveux blancs en les traînant dans votre poussière; libres et fiers, nous ne nous baisserons pas pour ramasser les insignes du pouvoir dans la boue où vous les avez jetés. Que s'il s'est rencontré dans nos rangs quelques gens, à faible cœur et à insatiable ambition, qui ont trouvé tout simple d'échanger les splendeurs des Tuileries contre celles du Palais-Royal, et de poursuivre ici la carrière de servilité qu'ils avaient commencée là, nous les plaignons, et nous plaignons leurs aïeux d'avoir une telle progéniture dans un moment où un nom pur est le seul bien assuré. Quant à nous, Dieu nous garde d'une alliance avec des hommes qui n'ont pour armes législatives que le mensonge et la

lâcheté; le mensonge, puisqu'ils sont venus nous attribuer un complot tramé moitié par eux-mêmes, moitié par un parti qui se dénonce lui-même chaque jour; la lâcheté, puisqu'ils n'ont jeté le gant qu'à ceux à qui leur faiblesse numérique, leur découragement et leur malheur interdisaient de le relever. »

Et eussiez-vous dit tout cela, vieux royalistes, vous n'auriez pas tout dit, vous n'auriez pas dit comment ce même M. Laffitte, la bouche à peine désemplie d'injures et de calomnies contre vous, s'est élancé à la tribune pour demander aux députés de la France des actions de grâces solennelles pour une nouvelle génération de sauveurs du pays? Et quels sauveurs, bon Dieu! Nous ne parlons pas ici des jeunes gens qui, par un noble élan, se sont associés à la cause de l'ordre, mais de quatre ou cinq cents écoliers, envoyés loin de leurs parents et de leurs foyers, pour étudier, et qui nous payent de notre hospitalité en effrayant nos parents et en menaçant nos foyers; qui se constituent gérants de leurs confrères, tandis que l'immense majorité de ceux-ci veillaient, dans les rangs de la garde nationale ou sur le seuil du toit paternel, à la sûreté des leurs. Peu importe, ces adolescents seront reconnus comme corps délibérant, et comme sauveurs de la patrie; on les assimilera à soixante mille soldats citoyens; on les remerciera pompeusement de n'avoir ni pillé ni tué: et le premier ministre de la jeune royauté, les premiers fonctionnaires de la grande capitale accueilleront avec respect les inspirations de ces *jeunes patriotes*. M. Mérilhou lui-même, qui devrait être encore tout meurtri des projectiles qu'ils lui ont naguère lancés, s'est trouvé là pour les prôner. On dirait que le temps des miracles approche, que la résurrection de notre vieille constitution s'apprête, que les trois états du royaume vont reparaître sur la place du Panthéon,

sous la forme des trois écoles; qui sait même si un quatrième pouvoir ne surgira pas, et si, comme les fiers Scandinaves, nous n'aurons pas une diète en quatre chambres, puisque messieurs de l'école de pharmacie ne veulent pas qu'on les compte pour rien! Venez donc, orateurs des quatre ordres, venez éclipser la présidence de M. Casimir Perrier; accourez, futurs Dandins, futurs Petit-Jeans, futurs Hippocrates de village, futurs commis voyageurs, et vous, éloquents élèves en pharmacie, qui *broyez les trônes* comme des pilules, et vous, valeureux vétérinaires d'Alfort, que dans sa vaste sollicitude le gouvernement avait eu le tort d'oublier, accourez tous, et avant d'entrer dans vos modestes carrières, tâtez un peu du pouvoir législatif, constituez-vous les représentants de la France révolutionnée et régénérée, hâtez-vous d'anéantir tous les débris d'aristocratie nobiliaire, financière, bourgeoise, quelconque enfin; faites encore table rase, renouvelez-nous les beaux jours de 91, afin de nous ramener doucement à ceux de 93. Vous manquiez à la révolution de 1789, aussi a-t-elle été incomplète, et celle de 1830, grâce à vous, ne le sera pas. Courage, votre début est brillant, et je ris de l'ébahissement de l'histoire, quand il lui faudra écrire comme quoi ceux que la France a choisis pour ses représentants vous ont voté de pompeux éloges, et comme quoi vous avez renié leur éloge, et bafoué leur pouvoir.

Pauvre France, pendant le cours de ta longue histoire, tu es souvent descendue bien bas, tu as bu à longs traits dans la coupe des dérisions et des ignominies; avais-tu donc besoin pour dernière épreuve, pour dernier affront, d'endurer la tyrannie des écoliers!

ARTICLES

PUBLIÉS DANS L'*AVENIR*

(1830-1831)

RÉVOLUTION DE POLOGNE

(*Avenir* du 12 décembre 1830)

Enfin elle a jeté son cri de réveil, enfin elle a secoué ses chaînes, et en a menacé la tête de ses barbares oppresseurs, cette fière et généreuse Pologne, tant calomniée, tant opprimée, tant chérie de tous les cœurs libres et catholiques. Puisse-t-elle reprendre sa place parmi les nations du monde, cette nation qui a si longtemps lutté pour sa liberté, et qui a gardé pure et sans tache l'antique foi de ses pères! Le monument sacrilége que le dix-huitième siècle nous a légué est effacé de la carte de l'Europe; l'œuvre impie du congrès de Vienne est anéantie : les peuples asservis et les croyances outragées reconquièrent leurs droits. On ne verra plus l'impitoyable diplomatie distribuer les hommes comme de vils bestiaux, et vendre la foi des nations au plus offrant. Dieu a laissé dormir quinze ans sa colère : elle est debout maintenant. Rois de l'Europe, rois sans foi, sans amour, rois qui avez oublié Dieu, tous vous serez atteints, tous vous connaîtrez la faiblesse de ces trônes où vous avez cru vous asseoir sans lui. Libre et catholique Pologne, patrie de Sobieski et de Kosciusko, toi qui fus au dix-septième comme au dix-neuvième siècle l'héroïne du catholicisme défaillant, nous saluons ta nouvelle aurore, nous te convions à la sublime alliance de Dieu et de la liberté.

Quel est celui qui ayant un cœur d'homme dans la poi-

trine, ne palpitera de joie à la nouvelle de la sainte révolte des Polonais? Mais nous, catholiques, avec quel transport de bonheur, et en même temps avec quel pieux recueillement ne recevrons-nous pas cette nouvelle et éclatante réponse de Dieu à nos longues prières! Que de miséricorde envers la cause que nous défendons avec une dévorante ardeur, dans cette protestation successive de tous les peuples catholiques, dans cet élan invincible vers leur indépendance politique et religieuse!

La Pologne comme la Belgique est une contrée qui doit être chère à tout cœur catholique. Convertie de bonne heure à la vraie foi, elle lui a gardé une immortelle fidélité : et dans toutes les révolutions qu'elle a subies, dans toutes les luttes qui ont ensanglanté son sol, à travers son long et cruel esclavage, elle a toujours porté haut et sans fléchir la croix du Sauveur, la bannière de saint Pierre. Inviolablement attachée au Père des fidèles, il semble que son éloignement ait été pour elle un nouveau motif de ferveur et de foi. Au moyen âge, Grégoire VII lui rendit ses libertés et anéantit le pouvoir absolu des Boleslas. Elle a gardé le souvenir de ce magnifique bienfait du Saint-Siége, et l'a payé de retour par un dévouement sans bornes. La jeune et belle reine de Pologne, Hedwige, renonce à son fiancé pour épouser l'idolâtre Jagellon, et réussit par ce martyre de ses affections à convertir la vaste Lithuanie. Nulle part le catholicisme ne fut plus fécond en lumières, en glorieuses et savantes institutions. Cracovie devient la lumière du Nord; la poésie, l'éloquence politique, l'astronomie y dépassent les plus brillants efforts de l'Occident. La réforme arrive; elle commence la ruine de la Pologne : mais, chose merveilleuse et unique en Europe, la réforme trouve pour adversaire la liberté religieuse, et en face d'elle les évêques polonais abolissent à jamais l'inquisition. Aussi le ca-

tholicisme y maintient sans atteinte son antique domination, pendant que la moitié de l'Europe se soulève contre lui. Une diète solennelle déclare qu'elle ne veut pour roi qu'un catholique, et fait chercher en France Henri de Valois, en lui imposant pour première condition la loi de tolérance. Après lui vint le fervent et orthodoxe Bathory; puis c'est Sigismond, le petit-fils de Gustave Vasa, du plus redoutable ennemi de la vraie foi, qui foule à peine le sol de la Pologne que soudain il se rejette aux bras de l'ancienne Église. La mortelle influence de l'Autriche et de la Russie précipite ensuite la malheureuse Pologne dans la carrière des persécutions et des guerres civiles; mais avec quel éclat ne se releva-t-elle pas quand en 1683 elle sauva seule, sous les murs de Vienne, le catholicisme et la civilisation, et renouvela, en face de l'Europe énervée par le despotisme, le sublime spectacle d'une croisade!

Et c'est une pareille nation qui resterait plus longtemps la proie d'un barbare schismatique! Deux fois déjà ce barbare, despote et pontife à la fois, est venu exiger d'un archevêque catholique l'onction sainte : verrons-nous le sacrilége se renouveler une troisième fois? Non, nous avons foi en sa liberté, en son glorieux avenir; Dieu lui aura pardonné ses erreurs en faveur de ses longues souffrances, et bientôt une nouvelle république catholique va surgir à l'Orient. L'Europe va recouvrer son équilibre religieux et politique.

La voilà donc qui avance et qui s'accomplit, l'œuvre merveilleuse de notre siècle, la régénération du monde et le réveil de la liberté par la foi. A côté de la constante et admirable Irlande, de la victorieuse Belgique, s'élève déjà une puissance nouvelle, enrôlée sous la même bannière, répandant son sang pour la même cause. Et nous, Français, qui marchons toujours en tête du monde, nous dont l'affranchissement a donné

le branle à l'Europe, serons-nous les derniers venus du genre humain à cette alliance vraiment sainte? resterons-nous toujours esclaves de nos ressentiments et de nos préjugés? N'y a-t-il pas une voix mystérieuse qui nous crie que le jour approche où notre foi brisera les liens serviles du gallicanisme, où notre liberté sortira de la fange de l'impiété, et où s'embrasseront ces deux célestes sœurs qui soupirent éternellement l'une après l'autre, et qui n'ont besoin, pour s'adorer, que de se connaître?

LETTRE

SUR

LE CATHOLICISME EN IRLANDE

AU RÉDACTEUR DE L'*AVENIR* [1].

Monsieur,

Dans un moment où vous défendez les saintes libertés du catholicisme avec une si rare constance et un si noble courage, peut-être accueillerez-vous avec plaisir, ou du moins avec indulgence, quelques détails sur la fervente et généreuse Irlande, sur cette île où la cause sacrée qui vient de pousser un cri de réveil en France, s'est incorporée depuis trois siècles à la foi du sacerdoce et à la vie du peuple. Un jeune catholique a récemment parcouru cette contrée, où les principes qui donnent à l'homme la force des anges, luttent contre une si longue infortune. Il se doutait bien peu que le jour approchait où la France deviendrait le théâtre d'une lutte pareille : il vous offre avec simplicité et une ardente sympathie les souvenirs qu'il a conservés de sa rapide course.

Je l'avoue, c'est avec une sorte de pieux respect, d'involontaire superstition, que j'ai foulé le sol de cette Palestine moderne.

[1] L'*Avenir*, journal quotidien, avait été fondé quelque temps après la révolution de juillet 1830, par l'abbé de La Mennais, avec le concours de MM. de Salinis, Gerbet, Lacordaire, Rohrbacher, de Coux, Waille, etc., dans le but avoué de défendre la liberté de l'Église contre les empiétements de l'État et les préjugés du faux libéralisme, comme aussi de faire comprendre et pratiquer aux catholiques les institutions libérales que la France et beaucoup d'autres peuples de l'Europe avaient alors ou conquises ou réclamées. Cette lettre sur l'Irlande parut dans les numéros des 1er, 5 et 18 janvier 1831.

L'Irlande me semble devoir être la Terre sainte de nous autres catholiques des siècles froids et civilisés. Comme les chrétiens du moyen âge, fatigués des combats et des violences de leur époque, tournaient sans cesse leur pensée vers la contrée où leur foi avait surgi paisible, innocente, céleste, et de temps à autre se précipitaient avec une incroyable ardeur aux lieux qui renfermaient le berceau et la tombe du Sauveur; ainsi nous, du sein de cette civilisation qui nous énerve et nous ennuie, nous devrions aller en pèlerinage à ce débris vivant du moyen âge, et nous reposer quelques instants sous son ombre. La verdure et la virginité du pays, la jeunesse morale et le fervent enthousiasme du peuple, rafraîchiraient nos imaginations qu'une activité factice a épuisées, et nos cœurs usés par le vide des révolutions et la fumée de l'industrialisme. Nous y verrions ce que peut la foi quand elle sait être libre; et agenouillés dans les rudes chapelles de l'antique religion, nous comprendrions comment un pays, dédaigné par la civilisation, a pu produire un peuple de héros, toujours prêt à redevenir ce qu'il a maintes fois été, un peuple de martyrs.

Depuis la clôture du grand drame de l'*émancipation des catholiques,* l'Europe a détourné ses regards de l'Irlande, et prenant pour accomplies les espérances des défenseurs de cette mesure et les craintes de ses adversaires, elle s'est figuré que l'Irlande et le catholicisme étaient libres, et a cherché ailleurs où placer son admiration et sa sympathie. Et cependant rien de moins fondé que cette indifférence après un si vif intérêt, rien de moins fécond en résultats immédiats que cette fameuse émancipation : et l'Irlande, en 1830, n'est guère plus heureuse ou plus satisfaite qu'en 1828. Toutefois elle pourrait encore nous donner de la pitié, à nous autres catholiques de France, car là du moins, au milieu de sa misère actuelle, comme au temps de sa plus

cruelle oppression, le catholicisme est resté pur de l'attouchement du pouvoir; il nomme ses évèques, il fonde des couvents, il instruit le peuple sans être flétri par la perfide surveillance d'un gouvernement non catholique.

Nous disons que l'émancipation n'a pas beaucoup fait pour l'Irlande. En effet, toutes les ridicules et monstrueuses pénalités qu'elle a légalement abrogées l'étaient déjà de fait; le droit électoral appartenait déjà aux catholiques, et les auteurs de l'émancipation l'ont considérablement restreint, en même temps qu'ils imposaient à la liberté d'association des restrictions qui seraient pénibles si elles n'étaient facilement éludées. La seule concession nouvelle qui ait été faite est donc l'admission au Parlement des pairs et des députés catholiques, ce qui ne profite qu'à l'aristocratie catholique. Or, cette aristocratie, dans un pays où la propriété foncière est presque exclusivement passée entre les mains des conquérants étrangers, est très-peu nombreuse et très-peu influente; elle est plus tiède dans son catholicisme que les classes pauvres, et n'a rien de l'ardente dévotion qui les caractérise. Aussi l'admission de neuf à dix députés catholiques n'a pas produit le plus léger changement dans le Parlement britannique, et tandis que l'administration du duc de Wellington est restée scrupuleusement fidèle aux habitudes de défiance et d'exclusion qui avaient précédé l'émancipation, les représentants des trois royaumes ont opiniâtrément écarté le résultat nécessaire de cette mesure, la destruction, en Irlande, de l'*Église établie*[1].

[1] Tous les détails qui vont suivre sur les abus de l'Église anglicane en Irlande et sur la situation générale de ce pays étaient parfaitement conformes à la réalité des faits en 1830. Mais ces faits ont été depuis lors considérablement modifiés. Trois grandes mesures ont amené ces changements : 1° la suppression de la moitié des évêchés anglicans sous lord Melbourne en 1833; 2° l'abolition de la dîme dans toutes les paroisses habitées par des catholiques; 3° l'expropriation légale des domaines obérés qui a fait passer entre les mains de la bourgeoisie catholique une très-grande partie de la propriété

C'est cet *établissement* religieux et légal qui est le véritable fléau de l'Irlande, qui irrite la plaie toujours vivante de la conquête étrangère, qui épuise le pays et absorbe les ressources que lui laisse la coupable absence de ses principaux propriétaires. Un système d'exactions permanentes et monstrueuses est devenu la base de l'existence d'un corps de prêtres, à qui nous osons à peine donner le nom d'Église. On a vu des Églises se gorger de biens au milieu de populations dévouées à leur culte, attachées avec fanatisme à leurs cérémonies, et recevoir, en échange de leurs donations, des prières et des consolations religieuses qui ne leur semblaient pas trop chèrement payées; mais ce qu'on n'a vu nulle part, ce que la postérité ne comprendra qu'avec surprise et indignation, c'est qu'une Église se soit trouvée assez avide, assez insensée pour dévorer les richesses d'un pays auquel elle n'inspire qu'une profonde aversion, pour se nourrir de la substance d'un peuple qu'elle proclame elle-même égaré, impie et idolâtre. Quand les prêtres espagnols marchèrent à la conquête de l'Amérique, ils eurent plus de pudeur : ils firent des prosélytes avant de faire des tributaires, et s'ils abandonnèrent la pauvreté évangélique, leurs richesses corruptrices leur étaient du moins prodiguées par des mains catholiques. Il en a été autrement en Irlande : à défaut de conviction, on lui a

foncière auparavant possédée par l'aristocratie protestante. On trouvera des détails sur cette dernière mesure, l'une des plus salutaires de notre temps, dans l'*Avenir politique de l'Angleterre*, au tome V de ce recueil. — Malgré l'importance de ces améliorations, on n'en doit pas moins regretter que l'Angleterre n'ait pas encore fait subir à l'organisation et à la propriété de l'Église *établie* en Irlande la transformation radicale qu'exigent l'équité et l'intérêt bien entendu du pays. On peut croire que ce but eût été atteint si, dans les premières années qui ont suivi l'émancipation, O'Connell y avait consacré la force que lui donnait sa grande position parlementaire, au lieu de la dépenser stérilement à poursuivre le Rappel de l'Union législative entre ces deux pays. (*Note de l'édition actuelle.*)

demandé de l'argent; et l'hérésie, frappée dès sa naissance d'une immortelle stérilité, s'est dédommagée sur les bourses du peu d'empire qu'elle exerçait sur les cœurs; le pays qu'elle n'a pu convertir, elle s'est mise, systématiquement et pendant trois siècles, à le piller.

Laissons parler les chiffres. La population de l'Irlande se monte à sept millions d'âmes : il y en a au moins cinq millions et demi de catholiques, puis un million de *dissenters* pour la plupart presbytériens, et tous placés à l'égard de l'Église établie dans la même position que les catholiques. Reste donc au plus cinq cent mille protestants anglicans; c'est pour le plus grand avantage de cette classe d'habitants, qui se monte au quatorzième de la population totale, qu'est maintenue l'Église établie. Cette Église se divise en vingt-deux diocèses, qui comprennent mille deux cent soixante-trois cures ou bénéfices (*livings*). Le produit annuel de chacune de ces cures est, terme moyen, de 800 livres sterling, c'est-à-dire *vingt mille francs*. Le capital des revenus possédés par l'Église anglicane en Irlande, se monte, d'après des calculs dignes de foi, à 52,239,586 livres sterling, environ *treize cents millions de francs* : ce qui lui donne au moins trente millions de revenu annuel, à diviser entre moins de deux mille individus. Ce revenu énorme se compose de deux parties très-distinctes, d'abord du produit de domaines ecclésiastiques, et ensuite de celui des dîmes. Tous les biens-fonds que la pieuse munificence des catholiques, tant Irlandais de race pure que Normands, avait consacrés à l'entretien des églises, des couvents, des hospices, des colléges, ont passé comme héritage légitime au clergé anglican. On y a réuni depuis la réforme d'immenses territoires confisqués sur les chefs insurgés, et de nombreuses fondations faites, comme de raison, aux frais de la population catholique. Les biens-fonds attachés aux évê-

chés et aux bénéfices de l'Église anglicane couvrent une superficie de quatorze cent mille arpents, environ un neuvième de la superficie totale de l'île.

Ce n'en est point assez pour ces révérends pillards : ce n'est même là qu'une moitié de leurs ressources. L'autre se compose de la dîme prélevée sur tous les produits territoriaux du pays. La perception de cette dîme se faisait dernièrement encore avec une inexorable sévérité. A chaque récolte, le *tithe-proctor* entrait dans le champ du paysan pour lui enlever sans pitié chaque dixième tas de ses pommes de terre, qui devaient lui servir d'unique nourriture pendant l'année subséquente. Aussi les résistances individuelles auxquelles ces exactions donnaient lieu, devinrent si nombreuses, qu'il fallut adopter, il y a quelques années, le plan proposé par M. Goulburn, pour *commuter* la dîme, c'est-à-dire pour la faire payer au propriétaire du fonds qui est toujours un riche protestant, au lieu de la faire payer au *tenant* catholique, dont le bail serait en revanche augmenté d'un dixième.

L'exaction devient ainsi moins flagrante, et par conséquent moins odieuse à la population catholique, qui ne possède rien en propre. Mais le pays n'en souffre pas moins, les malheureux tenanciers n'en sont pas moins écrasés, et la dîme en elle-même n'est pas moins absurde et injuste. L'Irlande est tout entière divisée en paroisses anglicanes ; qu'il y ait dans chaque paroisse des anglicans ou non, peu importe, il y a toujours un curé avec son sacristain et son percepteur, et la dîme est prélevée sur tous les habitants, sans distinction de religion [1]. Or, comme les cinq cent mille anglicans sont presque tous concentrés dans les villes de l'est et du nord de l'île, il ne s'en trouve que par douzaines et demi-douzaines dans les

[1] Voir la note de la page 129.

vastes paroisses rurales; il y en a même un très-grand nombre où l'on n'en trouve point du tout, de sorte que les pieux détenteurs de ces bénéfices ont l'avantage de percevoir la dîme et le revenu des donations catholiques sans être astreints à aucune espèce de service religieux. Quand ils jugent à propos de résider, devoir vraiment inutile, et dont un tiers d'entre eux se dispense fort naturellement, ils passent leur temps à faire valoir leurs terres, à élever leurs enfants, à courir les châteaux voisins, et surtout à chasser. Combien de fois n'ai-je pas lu dans les journaux irlandais, des annonces dont voici un échantillon : « La cure de tel endroit est actuellement vacante, il y a peu de besogne : elle est située auprès d'un agréable voisinage et dans un excellent pays de chasse et de pêche; les rivières y sont très-poissonneuses; on y trouve en abondance des lièvres, des perdrix, des bécasses et des bécassines. »

Ces curés chasseurs ou fermiers ont cependant chacun une église; ils s'y rendent une fois la semaine pour y lire la liturgie et y prêcher un sermon, s'il y a lieu, c'est-à-dire si le nombre des auditeurs semble l'exiger. Remarquons bien que ces églises, presque toutes bâties par les catholiques et transformées, par la plus scandaleuse usurpation, en temples hérétiques, sont ordinairement beaucoup trop vastes pour les chétives congrégations qui en sont maîtresses et qui rougiraient de leur petit nombre en parcourant de l'œil ces monuments de la foi qu'elles sont venues extirper. Aussi a-t-on la précaution d'en barricader le chœur avec des boiseries ou des tapisseries, pour y célébrer le service hebdomadaire, laissant siffler les vents et jouer les enfants dans les vastes nefs que remplissait naguère une population fervente. Ces églises, comme on le pense bien, ont besoin d'être entretenues et réparées; au premier abord on pourrait supposer que les évê-

ques et les curés trouvent dans la dîme et les biens-fonds ecclésiastiques des ressources suffisantes pour subvenir à ces frais nécessaires. Mais la sagesse des législateurs anglais en a jugé autrement; et elle a décidé que les frais d'ornement, d'entretien, de réparation et de construction nouvelle exigés pour les églises protestantes, seraient couverts par une contribution extraordinaire dite *vestry-tax, laquelle serait fixée par le curé et les marguilliers protestants, et prélevée sur tous les habitants de chaque paroisse indistinctement.* Les catholiques ont la consolation de pouvoir répartir entre eux l'impôt dont les frappe la délibération arbitraire de la congrégation protestante [1].

On a besoin de se répéter que ces faits ne sont pas isolés, mais qu'ils constituent une loi générale et en plein exercice dans toute l'Irlande, pour ne pas se croire dans l'empire d'une mensongère illusion. Quelques semaines passées en Irlande mettent facilement l'étranger au fait de cet inconcevable système. Qu'il me soit permis de citer deux ou trois conséquences de ce régime qui furent mises au jour pendant le séjour que j'y ai fait. On vit un curé protestant imposer à ses paroissiens catholiques une taxe annuelle de 35 livres (875 fr.), pour l'entretien de son orgue. On découvrit qu'un autre, dans le comté de Louth, prélevait annuellement sur sa paroisse 28,000 fr. de dîmes, plus 16,000 fr. de *vestry-tax,* et que, dans cette même paroisse, il n'y avait eu pendant longtemps qu'*un* seul protestant, lequel était dernièrement devenu *papiste.* Enfin, dans le diocèse de Kildare, un groupe de protestants se trouvant mal à l'aise dans l'ancienne église catholique dont ils s'étaient emparés, déclarèrent qu'elle était trop grande et trop froide pour eux, que par conséquent il fallait la

[1] Cet abus a disparu en vertu d'un acte du Parlement.

jeter bas et en construire une nouvelle plus petite et plus *confortable,* et leur décision fut exécutée, moyennant un supplément au *vestry-tax* que payait déjà la population *papiste* de la paroisse.

Le paysan irlandais a renoncé à ces églises que ses pères ont fondées et qu'il est forcé d'entretenir, sans vouloir y mettre le pied; à ces édifices profanés qu'il ne nomme plus que du titre flétrissant d'*églises anglaises,* il préfère les huttes couvertes de chaume et les salles obscures cachées derrière les maisons des villes, où des prêtres pauvres comme lui célèbrent les mystères de la vieille religion du pays. Mais, dépouillé comme il l'est de tout ce que ses aïeux ont possédé, édifié et aimé, foulant le sol qu'ils ont défriché et que des étrangers hérétiques ont usurpé, obligé souvent de renoncer à un nom illustre pour ne pas le ternir par la misère, il avait cependant conservé une affection que la tyrannie protestante n'atteignait pas, une propriété que nul ne lui disputait : le cimetière de son village, où dormaient depuis un temps immémorial les pères de sa race et les premiers martyrs de la foi. Il sentait le poids de son esclavage s'alléger, en songeant que bientôt il trouverait à côté d'eux la paix du tombeau, jusqu'au grand jour de réparation et de justice. Eh bien! ce dernier lien, ce lien funèbre qui l'attachait à son pays natal a été brisé : une loi récente, rendue sur la proposition du docteur Magee, archevêque anglican de Dublin, a décidé que les cimetières suivraient le sort de l'église paroissiale, qu'ils deviendraient la propriété de la congrégation protestante, et que les catholiques ne pourraient y être ensevelis avec les cérémonies de leur culte, qu'après que l'agrément du curé anglican aurait été sollicité par le prêtre catholique. Rien ne saurait exprimer l'impopularité de cette mesure : il en résulte que le service funèbre n'est bien souvent pas célébré; car, comme

me dit un jour un vieil Irlandais : « *Nos pères* (c'est ainsi qu'ils désignent leurs prêtres), nos pères connaissent leurs droits ; on peut les leur enlever, mais ils ne les mendieront pas. »

Le petit nombre de fidèles anglicans qui se trouvent dans chaque paroisse a souvent porté les évêques à réunir deux et quelquefois trois cures entre les mains d'un seul individu, qui double et triple ainsi son revenu, et étend sa domination sur une immense étendue de terrain. On m'a cité le trait suivant à ce sujet : un nommé Butler, apothicaire et favori du dernier évêque d'Ossory, avait été porté par son vénérable patron à entrer dans les ordres sacrés, et avait reçu du prélat un bénéfice composé de plusieurs paroisses unies, valant 3,000 livres (75,000 fr.), et ayant trente-deux milles (quinze lieues) de long. L'évêque actuel, en faisant sa visite pastorale, fut frappé de cette faveur exorbitante. « En vérité, monsieur Butler, « dit-il, vous avez un fort beau bénéfice : trente-deux milles « de long ! c'est un peu trop considérable ! » — « Oh ! mi- « lord, répondit le révérend bénéficiaire, s'il en avait trente- « deux de large, il n'en vaudrait que mieux ! »

Au-dessus de ce clergé inférieur, forcé par sa constitution d'être pillard, absurde et oppressif, s'élève une prélature dotée de richesses encore plus monstrueuses. Le lord-primat d'Irlande, l'archevêque d'Armagh, a 600,000 fr. de revenus annuels ; et s'il pouvait renouveler les baux de ses biens affermés, il en retirerait de deux à trois millions. Le plus pauvre des évêques d'Irlande, celui de Killaloe, gémit de n'avoir à dépenser que 100,000 fr. par an. Qu'on n'aille pas nous dire, pour excuser ces richesses, que celles du clergé d'Espagne les égalent et les surpassent[1] : nous soutiendrons toujours que la position est toute différente, et nous répéterons que là ce clergé

[1] Ceci était écrit en 1830 : l'Espagne n'avait pas encore confisqué le patrimoine de l'Église.

a l'immense qualité d'être national, né dans le peuple et vivant de sympathies communes avec lui, tandis qu'ici il est à la fois spoliateur et étranger.

Enfin ce qui met le comble à cette série d'abus, à la fois si ridicules et si coupables, c'est l'hérédité de ce sacerdoce dérisoire. C'est là un abus dont l'Église catholique est restée pure, grâce au célibat, même dans les temps de ses plus grands désordres. Mais le prêtre et surtout l'évêque anglican, jugeant avec raison qu'il n'y a pas de profession plus lucrative et plus commode que la prêtrise pour la nombreuse progéniture qui embellit la paix de son ménage, y destine naturellement tous ses fils, et ceux-ci recueillent l'héritage des exactions de leur père, avec le privilége d'en faire de pareilles leur vie durant. Il serait difficile de concevoir jusqu'à quel point le népotisme épiscopal est porté. Je ne dirai rien des douze enfants de l'archevêque Magee, parce que je ne connais pas le compte exact de ses générosités paternelles; mais je ne saurais passer sous silence les six enfants de l'évêque de Cork, dont quatre fils, pourvus des plus belles cures du diocèse, et deux filles mariées à des ecclésiastiques à qui elles ont porté en dot deux gros bénéfices.

Tel est le clergé qui est venu planter ses tentes au milieu de six millions de catholiques, dans l'*Ile* qui fut naguère l'*Ile des saints*, où le christianisme, pauvre et dépouillé, se réfugia au sixième siècle pour en sortir plus tard avec les lumières et la civilisation du monde moderne.

A côté de lui s'élève un sacerdoce vraiment sublime, un sacerdoce dont la seule présence console tout un peuple de sa misère, qui n'a laissé à l'hérésie qu'une impure richesse, tache qui fait rougir la conquête étrangère de son impuissance, par cela seul qu'il a juré devant Dieu d'être pauvre et d'être libre.

Liberté ! pauvreté ! tel fut le cri que poussèrent les prêtres du Dieu vivant, lorsqu'à l'aurore d'une persécution qui a duré trois cents ans, ils se virent rejetés, eux et leur peuple fidèle, dans les fondrières et les déserts de l'Irlande. Ils comprirent dès lors quelle mission le Ciel leur réservait ; ils l'acceptèrent avec une sainte et solennelle reconnaissance ; ils lui ont gardé une immortelle fidélité. Ils comprirent que pour sauver la foi dans cette île où elle avait été si brillante et si féconde, il fallait en faire la vie et la seule ressource du peuple conquis et esclave ; que pour l'enraciner dans les cœurs, il fallait l'enlacer à un amour acharné de la liberté et de la nationalité ; ils firent tout cela. Ils comprirent de plus que pour qu'il y eût alliance entre le peuple et eux, il leur fallait devenir pauvres et nus comme lui ; ils le devinrent. L'hérésie conquérante les supplia de rester pour elle dans les riches cathédrales où reposaient les os de leurs prédécesseurs ; ils en sortirent dédaigneusement. Elle les poursuivit ensuite à outrance, et voulut leur arracher le morceau de pain que le pauvre partageait avec eux ; ils eurent faim et restèrent. Quand elle vit leur misère, elle décerna une récompense légale à l'apostasie ; nul ne vint la réclamer. Elle ferma leurs séminaires et déporta leurs professeurs ; ils allèrent s'instruire à l'étranger et revinrent instruire leurs frères. Elle leur imposa un serment et des prières sous peine de mort ; ils les refusèrent et moururent. Elle mit alors leur tête à prix, condamna les prêtres qui célébreraient des mariages à être pendus, et à être écartelés ceux qui reviendraient de leur exil. Ils firent des mariages, revirent leur pays, et moururent. Désespérant de vaincre leur obstination par les supplices, elle eut recours à l'hypocrisie légale ; elle leur offrit un riche salaire et renouvela trois fois cette offre : trois fois ils lui répondirent par un unanime mépris. Toujours libres et toujours pauvres, ils surent se garder

purs de tout contact avec la civilisation anglaise, née de la religion catholique, et révoltée contre sa mère. Jamais et nulle part, ni au pied du gibet ni à la barre des parlements, ils n'ont fait de pacte avec cette fille dénaturée; et Dieu leur a tenu compte de ce long et implacable refus. Car tandis que l'hérésie, rongée par ses richesses et ses remords, se débat, dans les angoisses de la mort, sur le sol qu'elle a si longtemps ensanglanté, le catholicisme s'élance, jeune et vainqueur, à de nouvelles destinées.

Considérons maintenant le prêtre irlandais, tel qu'il est aujourd'hui que le glaive de la persécution est émoussé, et qu'il n'a plus à combattre que la pauvreté et la sourde opposition du pouvoir. Né le plus souvent sous le chaume, il apprend dès le berceau à connaître la misère de ses frères; chacune des privations de ses jeunes années lui révèle une douleur qu'il saura plus tard soulager. Quand une fois sa vocation s'est prononcée, quand le *désir de Dieu*, comme l'on dit en Irlande, s'est saisi de son âme, il entre à l'un des deux séminaires de Maynooth ou de Carlow[1]; et là, pendant de longues années, il médite sur les mystères de sa foi et sur les solennels devoirs qu'il va s'imposer; sorti de ces pieuses retraites avec le caractère sacerdotal, il commence sa pénible et glorieuse carrière par les humbles fonctions de vicaire (*curate*) d'une paroisse. Il vit alors du tiers de ce que reçoit son curé, ou du cinquième seulement, si le curé l'admet au partage de son logement et de sa table. Quand l'évêque juge que ce noviciat a duré assez longtemps, il l'élève au rang de *curé* (*parish priest*), et l'établit comme tel dans quelque vaste paroisse. Le jeune lévite en

[1] Maynooth est entretenu aux frais du gouvernement anglais et jouit d'une dotation accordée d'abord par Pitt, et augmentée par sir Robert Peel; Carlow ne se soutient que par des souscriptions particulières.

devient aussitôt le père, le consolateur, le médecin, l'avocat, et, à vrai dire, le souverain. Inconnu dans les habitations des gens riches de la paroisse, qui sont presque toujours protestants, complétement étranger à leurs joies et à leur bien-être, il appartient tout entier aux pauvres qui ont conservé la vieille foi, et qui le nourrissent. Il vit exclusivement, lui et ses vicaires, s'il en a, des dons de son troupeau. Chacun lui apporte au pied de l'autel la chétive portion de gains qu'il a économisée, pour maintenir le prêtre et le temple du Seigneur ; deux fois par an, à Noël et à Pâques, ces offrandes toutes volontaires se renouvellent ; on donne ce que l'on peut et tout ce qu'on a de superflu avec une entière bonne foi, car on sait que ce superflu reviendra à son premier possesseur, s'il n'y a aucun de ses frères plus nécessiteux que lui ; le fermier aisé offre 60 à 80 francs, le laboureur en donne 1 à 2 ; le mendiant ne donne rien, et c'est le jour où sa misère lui est le plus à charge. C'est aussi le jour où on le plaint le plus, si toutefois son incapacité est réelle ; car le mépris de l'assemblée des fidèles serait l'infaillible châtiment de celui qui pourrait donner et qui ne donnerait pas. Du reste, jamais le prêtre ne fait entendre une demande, un reproche ; jamais le caractère spontané de l'offrande n'est altéré, et jamais surtout il ne refuse le don de ses prières ou des sacrements de l'Église à ceux qui sont hors d'état de lui payer la légère rétribution que l'usage a établie. La seule précaution qu'il prend est de fixer dans l'étendue des vastes paroisses rurales du midi et de l'ouest, certaines maisons où il se rend à l'époque des grandes fêtes pour abréger le chemin de ses enfants, pour leur distribuer les sacrements de pénitence et d'eucharistie, et pour y recevoir leur humble donation ; c'est ce qui s'appelle *faire sa station,* et il est difficile de concevoir avec quelle ardeur chaque paysan dispute à son voisin l'honneur de recevoir dans

sa hutte le ministre du Très-Haut, venant mendier les moyens de vivre. L'argent qu'il recueille ainsi, il l'emploie à pourvoir avec une simplicité excessive à ses besoins, puis à entretenir la petite et grossière chapelle de pierres mal jointes où il célèbre les saints mystères, puis encore à payer un maître d'école pour l'aider à instruire l'enfance, et enfin à soulager tous ceux d'entre ses paroissiens qui exigent des secours. Ainsi le tribut qu'il reçoit de ses fidèles n'est qu'un prêt qui leur revient bientôt avec usure. Mais aux liens de devoir et de foi qui l'attachaient déjà à son Église, se joint un lien nouveau créé par l'obligation que lui impose le sacrifice individuel de chacun de ses enfants ; il comprend qu'il ne peut faire autrement que de dévouer sa vie et toute l'énergie de ses forces physiques et morales à ces êtres fervents qui se sont si généreusement dépouillés pour Dieu et pour lui. Aussi voyez-le, une pureté virginale sur le front, et dans le cœur une inépuisable tendresse, courant de cabane en cabane, pour porter partout des consolations et des remèdes, passant des journées dans le confessionnal ou à l'école, franchissant les distances les plus longues et les obstacles les plus pénibles : ou bien, voyez-le encore, dans son blanc surplis, debout devant l'autel, s'entretenant avec ses frères de tous leurs intérêts temporels et spirituels, et leur parlant l'antique langue irlandaise, si poétique, si pure, si expressive, la seule des langues européennes qui n'ait point de paroles triviales ou grossières, le seul débris qui reste à l'Irlande de son ancienne et puissante originalité. C'est dans ce mystérieux langage, ignoré des riches et des protestants, que le prêtre s'associe à tous les besoins et à toutes les affections des pauvres, qu'il leur prêche l'oubli des haines, la tolérance des injures, la résignation aux maux du pays et à la domination étrangère qui ne saurait durer toujours, résignation qui leur sera comptée dans le ciel.

C'est lui qui est le dépositaire des droits de la commune, et qui sait jusqu'où il faut porter le joug et quand il faut le secouer; c'est lui qui juge la plupart des procès, et nul n'oserait violer son arrêt; c'est lui que les gendarmes protestants viennent chercher quand il faut réprimer une émeute ou découvrir un crime; enfin c'est encore lui qui conduit les paysans aux élections, quand il faut voter pour un ami du pays et de la vieille religion. Sa vie se passe ainsi dans le mâle exercice des vertus les plus actives : la régularité et la simplicité de cette vie la prolonge souvent au delà des bornes ordinaires, et il ne meurt que plein de jours et de vertus. Mais souvent aussi il est enlevé au milieu de sa course bienfaisante, et surtout à l'époque de ces fièvres épidémiques qui viennent, à la suite de la famine et de la pauvreté, dévaster périodiquement les basses classes du peuple. C'est alors que son double devoir de médecin et de prêtre l'appelle vingt fois par jour dans un sale réduit où gisent les malheureux fiévreux, au milieu de leurs nombreux enfants, de leurs animaux domestiques, de leurs ustensiles de ménage, tous amoncelés sous une hutte infecte, et très-souvent dans une cave souterraine où l'air ne pénètre que par un soupirail. Le médecin recule devant ces asiles de la mort, mais le prêtre papiste y pénètre. Il s'incline sur la couche pestiférée pour y recevoir la dernière confession du mourant, sa bouche boit à longs traits la contagion : chaque aveu, chaque sanglot est un souffle mortel; mais qu'importe au prêtre de Dieu si, rentré chez lui, il se couche, languit à son tour et meurt? il a sauvé une âme à Dieu, et le feu de la charité divine ne s'est éteint dans son cœur qu'avec la vie.

Les évêques qui consacrent et élèvent de tels pasteurs sont dignes de leur commander et d'être élus par eux. Ils sont liés à leur clergé comme celui-ci l'est au peuple, par les liens

d'une confiance et d'une affection inaltérables, et par ceux d'une origine conforme aux premiers usages du christianisme. A la mort de chaque évêque, les curés du diocèse s'assemblent et désignent, soit entre eux, soit dans le reste du clergé irlandais, trois candidats qu'ils jugent dignes de l'épiscopat, et parmi lesquels le Pape choisit le nouvel évêque. Quelquefois, mais rarement, le Pape désigne du vivant de l'évêque, son successeur, et ce choix, accepté par le clergé du diocèse, tient alors lieu d'élection. Mais l'intervention du gouvernement anglais dans la nomination des évêques a été scrupuleusement écartée : il demeure, comme il est toujours demeuré, complétement étranger aux promotions épiscopales. Toutes ses tentatives pour s'y mêler ont échoué, et lorsqu'en 1813 il offrit à l'Irlande l'émancipation en échange du *veto* qui lui serait accordé dans la nomination des évêques, son offre fut rejetée avec dédain, malgré les prétentions de quelques laïques catholiques, et malgré les efforts des défenseurs protestants de l'émancipation, qui ne pouvaient comprendre ce fervent attachement à une liberté que leurs coreligionnaires avaient depuis longtemps livrée au pouvoir.

Ces évêques élus ne se distinguent des simples prêtres que par la plus grande part de devoirs et de travaux qui leur est réservée. Ils vivent, comme le reste du clergé, d'une portion des produits de deux ou trois paroisses qu'ils administrent avec l'aide de plusieurs vicaires. Chaque curé leur paye en outre une légère rétribution annuelle. Il n'y en a point qui ait plus de dix à douze mille francs de revenu. Comme ils n'observent aucune pompe extérieure, la plus grande partie de ce revenu est consacrée au soulagement des indigents, à l'entretien des cathédrales et à l'éducation des jeunes prêtres. Rien ne saurait égaler l'activité, le zèle vraiment apostolique de ces prélats; ils semblent se multiplier pour

veiller au salut de leurs vastes diocèses; sans cesse on les voit prêcher le même jour dans quatre ou cinq endroits différents. Ce qui ne manque jamais de surprendre l'étranger, c'est le profond et inviolable respect du clergé pour les évêques que lui-même élit, que nulle distinction extérieure ne sépare de lui, et à qui l'autorité civile et politique refuse tout secours. Nulle part on ne voit de prêtres réfractaires ou dissidents. On ne se lasse pas aussi d'admirer la pénétration et le merveilleux instinct que déploie dans le choix des évêques le clergé inférieur, bien que tiré lui-même des classes les plus inférieures du peuple. Je ne crois pas qu'il puisse se trouver dans toute la catholicité un corps de prélats plus remarquable sous tous les rapports que celui des évêques de l'Irlande. Et s'il me fallait désigner les deux pontifes qui m'ont inspiré le plus de vénération, non-seulement par leur dévouement et toutes les autres vertus apostoliques, mais encore par le caractère élevé de leur éloquence, par la distinction, et, je dirai même, l'élégance de leurs manières, je désignerais sans hésiter l'archevêque Murray de Dublin, et l'évêque Doyle de Kildare. Ce dernier est depuis longtemps connu dans le monde catholique comme un des plus solides piliers de la vraie foi : et les trois royaumes garderont longtemps le souvenir de son apparition à la barre de la chambre des lords, lorsqu'il vint, par la mâle et éloquente exposition des doctrines catholiques, confondre ces pairs d'Angleterre, descendants ou représentants des signataires de la grande charte, dont la foi a été par eux trahie et reniée.

Si l'empire de cette hiérarchie élective sur le clergé inférieur est absolu, il l'est encore bien plus sur le peuple. L'Irlande du passé et du présent offre partout des traces profondes de cet empire. On s'est souvent demandé pourquoi, lors de la rébellion de 1798, les comtés les plus catholiques

et les plus opprimés ne se soulevèrent pas, tandis que les protestants du nord combattaient, et que les Français débarquaient à Bantry et à Killala. C'est parce que les évêques, craignant l'irruption de l'impiété française, et préférant pour leurs enfants le malheur de cette vie à la mort éternelle dans l'autre, interdirent sous peine d'excommunication tout mouvement séditieux à leur troupeau. Aussitôt, les armes qu'on avait préparées en secret furent déposées, et les populations avides du sang de leurs tyrans restèrent muettes et immobiles. Les protestants républicains se trouvèrent ainsi seuls en face de leurs frères royalistes, et furent vaincus. Un seul comté catholique, celui de Wexford, se révolta aussi : et là, les prêtres, loin de leur évêque qui était prisonnier des Anglais à Dublin, poussés à bout par les tortures systématiques du gouvernement, se mirent à la tête du peuple, et marchèrent avec lui à la mort. Là pas plus qu'ailleurs les pasteurs ne se séparèrent de leur peuple. « Oui, » comme m'a dit un d'entre eux, « nous avons combattu pour « la patrie, et ceux qui n'ont pas combattu ont prié pour « elle nuit et jour. »

Encore aujourd'hui ce sont les évêques qui font observer les lois et qui assoupissent les discordes dans toutes les provinces. Si des troubles éclatent dans quelque endroit, si la police ne peut contenir une population qui méprise trop la vie pour rien craindre, aussitôt le shérif en fait part à l'évêque. Celui-ci monte à cheval ou en charrette, court au théâtre du désordre, y célèbre les saints mystères, parle au peuple après la messe, le persuade, le renvoie dans ses foyers, et revient vainqueur dans sa chaumière épiscopale. Tels sont les hommes auxquels le *bill d'émancipation* interdit formellement et sous des peines sévères (mais toujours inappliquées) de prendre le titre des dio-

cèses dont ils sont seuls les magistrats et les pacificateurs.

Je n'ai donné jusqu'ici qu'une faible idée des travaux de ces prêtres et de ces évêques, travaux dont j'ai été moi-même spectateur. Il me reste à parler de ce qu'ils font pour l'éducation des cinq millions et demi de catholiques qui leur sont confiés. Cette éducation est entièrement à leur charge ; le Parlement vote annuellement une somme d'un million de francs pour être employée à l'*instruction primaire* de l'Irlande ; mais cette somme est exclusivement appropriée à l'Église protestante. Aussi les maîtres d'école protestants sont-ils grassement payés ; à côté de l'église anglaise s'élève ordinairement une vaste et belle école. Mais les pauvres catholiques n'y envoient jamais leurs enfants, et tandis que le maître d'école se dépêche d'expédier les deux ou trois écoliers qu'il a pu rassembler sous ses yeux, dans la chapelle catholique, ou bien dans quelque misérable hangar, ou plus souvent encore dans un fossé à peine abrité par une haie [1], d'innombrables enfants se pressent autour du prêtre catholique, ou du maître auquel ce prêtre paye un chétif salaire. Là se distribue la science du monde, et celle de Dieu l'accompagne. Là cette enfance est instruite à porter ses vues au delà du triste avenir de la vie mortelle, en même temps qu'elle apprend les moyens intellectuels et matériels d'alléger le fardeau de

[1] Ce sont là les *hedge-schools* qui ont tant étonné tous les voyageurs qui ont écrit sur l'Irlande. — Ajoutons que sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, la situation de l'Irlande a changé depuis 1830. Le Parlement a décuplé la dotation de l'instruction primaire en Irlande, et a institué un système d'*écoles mixtes* où sont admis les enfants de toute religion, et où l'enseignement religieux est donné par les ministres des divers cultes. L'épiscopat catholique, longtemps divisé sur le mérite de cette institution, a fini par l'adopter avec l'autorisation du Saint-Siége; mais on a soulevé récemment de nouvelles objections, qui pourraient bien amener une nouvelle scission. Du reste, la liberté de l'enseignement privé a toujours été complète en Irlande comme en Angleterre ; elle n'y est même soumise à aucune surveillance. (*Note de l'édition actuelle.*)

cette vie. Leur destinée éternelle et la séve de leurs jeunes cœurs ne sont point sacrifiées à une instruction vide et qui ne va jamais au delà de la tombe. Dans les villes, de nombreux ordres religieux, que le gouvernement anglais n'a jamais eu la barbarie ni la folie de proscrire, des dominicains, des augustins, des carmes, des capucins, consacrent leur vie à l'éducation. Un vaste collége de Jésuites, à Clongowse, reçoit les fils des familles aisées. L'éducation des filles est exclusivement confiée aux religieuses de la Présentation, ordre fondé par un évêque de Cork, spécialement pour l'Irlande, et dont les membres se sont établis dans toutes les villes du pays. Partout le système de l'enseignement mutuel a été adopté et appliqué avec le plus grand succès; il est extrêmement rare de rencontrer un paysan qui ne sait pas à la fois lire, écrire et compter. Superbes régénérateurs du genre humain, ennemis anciens et victorieux de l'influence de la religion sur l'enseignement, allez voir ce qui a été fait par la religion pour éclairer la plus malheureuse population de l'Europe, et cela non par une religion vague et philosophique, mais par le catholicisme dans son énergie la plus native, par des prêtres et des moines fanatiques et grossiers. Sachez qu'à défaut de vêtements et de nourriture ces prêtres ont armé le cœur de ces malheureux d'une invincible résignation et fortifié leur esprit du pain de l'espérance et de la vie éternelle. Sachez que dans la misérable et affamée Irlande la proportion des enfants envoyés à l'école, sur la population, est d'un sur quatorze, tandis que dans la belle et riche France elle est d'un sur dix-sept. Sachez enfin que le comté le plus catholique de l'Irlande, celui de Kerry, où il n'y a pas un cinquantième de protestants, est aussi le plus instruit. Là ils n'ont pas voulu apprendre la langue des Anglais, la langue de l'hérésie et de la conquête, et comme ils n'ont

que bien peu de livres en irlandais, ils ont appris la langue de l'Église. Quand vous y rencontrez un malheureux en haillons, qui ne comprend pas votre anglais, parlez-lui la langue que vous parleriez à un savant d'Allemagne, parlez-lui latin, et le papiste déguenillé saura vous répondre.

Comment s'étonner si un clergé, dont la vie n'est qu'un long bienfait, exerce sur le peuple une influence exclusive et insurmontable? comment s'en étonner surtout si l'on songe à la nature patriotique et essentiellement populaire des liens qui unissent les fidèles à leurs prêtres? C'est, je ne crains pas de le dire, dans ces relations populaires, dans l'élection des évêques, dans l'entretien des ministres du culte par la population, que réside le secret de leur force. Le gouvernement anglais ne se l'est jamais dissimulé; il s'est constamment appliqué à relâcher les liens de cette popularité ecclésiastique. J'ai déjà indiqué ses tentatives contre la liberté de l'épiscopat et en faveur du salaire des prêtres. Sa principale entreprise en ce genre n'a pas mieux réussi; sous prétexte de dérober le clergé catholique aux dangers et aux frais d'une éducation faite à l'étranger, il s'est avisé, en 1795, de fonder un vaste séminaire à Maynooth, dont les professeurs seraient soldés par lui, et où deux cent cinquante jeunes lévites recevraient une éducation gratuite. Cette générosité suspecte a échoué comme les persécutions qui l'avaient précédée; il a pu, grâce à ses salaires, arracher aux professeurs quelques protestations plus ou moins favorables à sa politique; mais il n'a pu venir à bout d'exercer aucune influence sur les jeunes prêtres. A peine ont-ils quitté le collége, à peine sont-ils rentrés dans le bercail de leurs évêques, qu'ils deviennent, comme leurs devanciers, libres, pauvres et invincibles. A côté de Maynooth s'élève maintenant, sous les auspices du docteur Doyle, le séminaire de Carlow qui, construit et

entretenu exclusivement par des souscriptions volontaires, offre à l'Église d'Irlande les garanties les plus complètes.

C'est encore dans ces relations habituelles et indispensables entre le clergé et le peuple, que j'ai cru découvrir le secret de cette intelligence politique, de ce patriotisme ardent, en un mot, de ce libéralisme qui distingue le clergé irlandais. Nulle part la grande cause de l'affranchissement des peuples n'a trouvé des partisans plus chaleureux, des apologistes plus dévoués, que parmi ce clergé. Il en a donné un exemple bien frappant par les sentiments que lui a inspirés la révolution de Juillet. J'ai vu des évêques qui m'ont dit avoir été au point de s'évanouir à la lecture des fatales ordonnances de Charles X; devant moi, les élèves du collége des Irlandais, que la crainte des fureurs populaires avait chassés de Paris, n'en exprimaient pas moins leur sympathie pour la cause populaire; et des prêtres qui s'étaient trouvés à Paris en juillet, qui avaient assisté aux belliqueux exploits des Parisiens, en parlaient avec une admiration, une effusion que des cœurs français sembleraient pouvoir seuls ressentir.

Si tel est leur amour de la liberté étrangère, si telle est leur sympathie pour des souffrances et des gloires qui ne sont pas les leurs, on peut se figurer ce qu'ils éprouvent pour leur pays, ou plutôt, on ne peut se le figurer, à moins de les avoir connus, car nulle part la patrie n'est aimée d'un aussi violent amour qu'en Irlande, nulle part le patriotisme n'est aussi pur, aussi ardent, aussi expressif que chez les prêtres irlandais. La patrie dispute à Dieu l'empire de leur âme; toutes les pensées qu'ils donnent au monde sont absorbées par la confiance d'un avenir heureux pour leur pauvre pays, par le regret, l'inextinguible regret d'un passé admirable. Comme on sent que leur cœur bondit chaque fois que l'étranger leur parle de leur pays! Comme on voit qu'au premier

signal, ils saisiraient la pique nationale et marcheraient de grand cœur au combat! L'Irlande, la pauvre et chère Irlande! son image est au fond de toutes leurs pensées, de toutes leurs émotions. Si vous regardez le cachet d'un prêtre, c'est la harpe brisée de son pays, et pour devise ces mots : « Elle ne « retentit plus. » Si vous examinez sa bibliothèque, à côté de son bréviaire vous trouvez les mélodies patriotiques et presque séditieuses de Moore. Ah! pour comprendre ce qu'est et ce que vaut le véritable patriotisme, il faut connaître et étudier les prêtres irlandais, il faut les entendre prononcer ce nom d'Irlande si cher et si sacré, il faut voir le rouge leur monter au visage, quand ils parlent de l'histoire et des malheurs du pays et de la foi; il faut les écouter chanter en chœur les ravissantes mélodies nationales, tandis que leur regard perçant plonge dans l'œil de l'étranger, comme pour y lire si lui aussi a un cœur qui bat pour l'Irlande et pour la foi catholique.

S'il est une vertu qui puisse les rendre plus admirables, plus vraiment ministres de Dieu, c'est leur charité. Il semble que leur pauvreté même soit une source féconde de soulagements et de consolations pour ces malheureux qui ne vivent que de leurs bienfaits. Tout ce que la religion de celui qui mourut par pitié pour nous, peut inspirer de miséricorde, de dévouement et d'amour, ils savent l'employer pour adoucir le sort du troupeau auquel ils sont unis par les liens d'une si longue infortune. Je ne m'étendrai pas sur les merveilles de la charité chrétienne en Irlande, car d'autres pays les ont connues, mais j'oserai dire qu'elles n'ont été nulle part plus abondantes et plus divines. J'oserai le dire, car j'ai entendu le récit des œuvres héroïques de cet archevêque Troy, qui ne laissa pour tout bien en mourant qu'une demi-couronne (3 francs). Je l'ai vu cet évêque Doyle, qui, l'hiver dernier,

ôtait les couvertures de son propre lit pour les donner aux pauvres ; je l'ai vue cette chétive chaumière qui sert d'asile au père Murphy, vicaire humble et inconnu de Clogheen, qui est mainte fois revenu chez lui sans chemise sur le dos, ayant donné celle qu'il portait au malade dont il avait visité le lit de douleur.

Milice sainte, milice vraiment céleste, puisse le sol que vous avez fécondé de vos sueurs et de votre sang ne se dessécher jamais ! puisse l'exemple de votre liberté et de votre dévouement s'étendre comme un parfum sur l'Europe haletante et fatiguée ! Acceptez ce lointain hommage d'un étranger qui a prié dans vos temples, qui a pleuré au spectacle de vos vertus, et qui ne demande à Dieu pour son pays que les bienfaits dont vous avez doté le vôtre.

Je vous ai déjà décrit, monsieur, deux des principaux éléments de cette Irlande si aimée des cœurs catholiques ; je vous ai montré ce malheureux clergé venu d'outre-mer avec la spoliation et l'hérésie, et frappé de mort et de honte au sein de ses richesses ; j'ai dit aussi quelle était cette Église, à la fois nationale et divine, consolation éternelle d'une infortune inouïe, et que les mains de Dieu ont revêtue là de sa plus antique et de sa plus belle parure, d'une liberté pauvre et fière. Il me reste à parler de ce peuple irlandais que la civilisation européenne a tour à tour persécuté, trahi et oublié ; peuple qui n'a vécu que d'une seule chose, de foi ; et qui n'a gardé pour tout patrimoine que les tombeaux et les croyances de ses pères.

On comprendra facilement que je ne parlerai que de la population catholique, c'est-à-dire des cinq sixièmes de la population totale. Le reste n'est qu'une colonie étrangère, qui a conquis, il est vrai, quelques traits du caractère indi-

gène, mais qui, comme toutes les races colonisées, a une nature essentiellement incomplète et empruntée. Ce ne sont plus des Irlandais, ce sont des Anglais et des Écossais, et, comme tels, ils sortent de mon sujet.

Parmi les particularités qui distinguent la population vraiment irlandaise, c'est-à-dire pauvre et catholique, il en est une qui est trop flatteuse pour un Français pour que je n'en fasse pas d'abord mention, c'est l'amour de la France. Cette affection énergique et expansive, comme toutes celles du peuple irlandais, se retrouve chez toutes les classes et dans toutes les parties du pays; elle date des premiers temps de son histoire, et n'a fait que s'accroître pendant la suite des siècles. Il semble, en effet, qu'un lien de mystérieuse sympathie ait toujours uni ces deux pays, depuis les jours où des moines irlandais, au huitième siècle, débarquèrent dans la France barbare, *et offrirent de la science à qui en voulait* [1], jusqu'à ceux où la noblesse irlandaise, proscrite et dépouillée, vint combattre dans nos rangs à Malplaquet et à Fontenoy. On sait quelles espérances le Directoire avait fondées sur cette prédilection, et certes, si le général Hoche avait pu débarquer à Bantry, il est difficile de dire jusqu'à quel point les ordres des évêques eussent empêché les populations catholiques de se ranger sous ses drapeaux, sauf ensuite à être désabusées par l'irréligion des soldats républicains, comme le furent tous les habitants des contrées que parcourut le faible détachement du général Humbert.

A part cette affection spéciale, le trait qui frappe le plus le voyageur, est l'excessive hospitalité des Irlandais. Toutes les merveilles que l'on nous raconte de l'hospitalité presque fabuleuse des peuples de l'antiquité et de l'Orient, se trouvent

[1] *Voyez* la Chronique du moine de Saint-Gall.

vérifiées chaque jour dans la pauvre Irlande, et vérifiées, il faut le déclarer, par toutes les classes de la population, par tous ceux qui foulent le sol de l'Irlande. Ici nulle distinction entre le seigneur protestant et le paysan catholique, entre le recteur anglican et le prêtre papiste ; tous s'entendent également à pourvoir aux besoins et aux moindres désirs de l'étranger ; tous rivalisent de zèle et d'ardeur pour lui épargner le moindre embarras, le moindre ennui. Les différences de caste et de religion s'effacent à sa vue ; et il est tenté de croire que l'hospitalité est une vertu contagieuse pour tous ceux qui respirent l'air de la verte Érin. Et cette vertu ne se révèle pas seulement par des paroles, des offres, des actes même ; c'est une hospitalité du cœur qui ne laisse jamais douter de sa sincérité, qui attire une confiance immédiate, qui inspire presque l'indiscrétion. On voit qu'elle provient d'un désir profond de faire du bien à celui qui en est l'objet, d'un dévouement absolu à ses intérêts et à son bien-être. On veut lui faire oublier qu'il est étranger, on veut lui faire aimer l'Irlande. Si le Dante eût connu l'Irlande, je ne sais s'il eût chanté combien le pain d'autrui est amer, et combien il est dur de toujours monter et de toujours descendre l'escalier d'une maison étrangère [1]. Il me semble qu'en Irlande un exilé pourrait presque se consoler de son exil.

Ce dévouement que l'Irlandais met dans ses relations avec ses hôtes, il le mêle à tous les actes de sa vie ; il est toujours maîtrisé par quelque élan du cœur, quelque accès d'enthousiasme. C'est là une des principales sources de cette

[1] *Tu proverai si comme sa di sale*
Il pane altrui, e com'è duro calle
Lo scendere et il salir per le altrui scale.

PARADISO. — Cant. XVII.

poésie qui entoure d'une atmosphère si fraîche, si séduisante, toute l'histoire et toute la vie actuelle de ce pauvre peuple. Elle se révèle dans la langue mystérieuse et originale des antiques races du pays, où se confondent toutes les images pittoresques et les fortes tournures des idiomes celtiques et orientaux, et que les races modernes conservent avec un religieux respect. Elle éclate dans ces mélodies si gracieuses, si mélancoliques, si profondément nationales, véritables chroniques musicales du pays, où le souvenir des gloires de son antique histoire, où la pensée de ses longues et mémorables infortunes, est toujours vivante et pénètre dans le cœur de l'étranger à la suite d'une harmonie céleste. Elle se retrouve, cette merveilleuse poésie, dans toutes les vertus du peuple, dans ce violent et expressif amour de la patrie, qui ne se rencontre qu'en Irlande, et qui semble avoir grandi avec ses misères ; dans cet amour non moins violent de la guerre, cet ardent courage qui fait des Irlandais les meilleurs soldats des armées britanniques ; enfin, dans leur hospitalité, dans l'invincible fidélité de leurs affections, dans leur incomparable piété. Quoi de plus poétique que leur attachement effréné à la musique, attachement qui fait battre le cœur du dernier paysan, et qui a donné une popularité si puissante à leurs bardes nationaux, depuis l'aveugle Carolan qui allait de cabane en cabane, chantant les malheurs de la race exilée des Stuarts et des catholiques proscrits, jusqu'à Moore, qui doit sa plus belle gloire aux mélodies rustiques de son pays ! Quoi de plus poétique, et en même temps de plus glorieux pour un peuple, que ce saint respect des Irlandais pour les monuments de leurs pères, respect qui veille toujours sur les ruines nombreuses dont l'hérésie conquérante a couvert la contrée ! *On n'a jamais pu*, dit un voyageur anglais, *même à force d'argent*, *persuader à ces mal-*

heureux d'enlever de leurs champs une seule pierre des chapelles ou des tombeaux de leurs aïeux.

Oui, tout est poétique dans les mœurs du peuple irlandais, tout jusqu'à sa misère, puisqu'elle lui inspire ce mépris de la vie qui préside à toutes ses actions, et rend son existence si aventureuse et si originale; puisqu'elle ne diminue en rien l'étonnante intelligence du caractère national, qui ne se dément jamais, qui s'est révélée au monde dans Sheridan, Burke, Grattan et Moore, et qui se retrouve chez le pâtre le plus obscur dans la vivacité de ses reparties et dans la perspicacité de ses jugements. Une gaieté perpétuelle forme le plus surprenant contraste avec l'inconcevable misère de la population, et l'Irlandais le plus déguenillé a la physionomie bien plus riante et bien plus satisfaite que le plus riche industriel de Liverpool ou de Manchester. Il semble que le Dieu qui naquit dans une crèche ait donné, dès ce monde, au pauvre peuple qui lui est resté toujours fidèle, cette paix du cœur, cette insouciance des vanités humaines, qui sera la plus belle récompense des élus.

Dans cette gaieté, rien n'est exagéré, rien n'est fatigant; car sans cesse elle est tempérée et subitement interrompue par des retours de mélancolie qui impriment à l'âme un indicible saisissement. Ils ne perdent jamais de vue l'image de la patrie souffrante et persécutée, ni celle de leur grandeur passée, de leur irrévocable décadence : et jamais décadence ne fut si complète, jamais chute ne fut si profonde. Là, les cochers et les bateliers portent des noms qui sont ceux des Montmorency et des La Trémouille de l'Irlande. Si vous leur parlez avec intérêt, si vous gagnez leur confiance, si surtout vous êtes étranger et catholique, ils vous raconteront comment ils sont déchus de leur ancienne prospérité, comment, dans leur pauvreté, ils ont laissé tomber la particule nobiliaire *O';* et

dans leur regard se rallumera tout le feu de l'aristocratie. En effet, sous leurs haillons se cache toute une aristocratie, naguère riche et puissante, avec ses éclatants faits d'armes, sa galanterie chevaleresque, ses précoces splendeurs, et sa fervente dévotion, aujourd'hui proscrite et dépouillée, mendiant de quoi vivre sur la terre de ses aïeux. Comment refuser sa pitié à ces infortunes, quand je ne sais quelle impitoyable destinée semble pousser toutes les races antiques de l'Europe vers un avenir pareil?

Certes, si jamais il y eut une haine nationale, je ne dis pas excusable, mais légitime et sacrée, ce devrait être celle de l'Irlande pour l'Angleterre. Nulle part on ne voit dans l'histoire l'exemple d'une oppression aussi perfide, aussi systématique, aussi constante. La liberté que l'Angleterre étalait au monde avec tant d'orgueil, elle l'a transformée pour l'Irlande dans le plus honteux ilotisme. L'Irlandais a été blessé dans ses intérêts les plus précieux et dans ses affections les plus chéries. Il a vu sa nationalité anéantie, sa royauté et l'aristocratie de son pays réduites en poussière, son commerce et son industrie étouffés, sa religion enfin dépossédée et livrée à la plus sanglante persécution. Il ne lui a pas même été permis d'appeler siens les temples où ses pères avaient prié, ou les champs qu'ils avaient défrichés. L'Irlande a été *tout entière*, et à deux reprises différentes, confisquée au profit des protestants. Ses légitimes possesseurs luttent aujourd'hui contre la famine sur le sol qu'on leur a enlevé, et qui est devenu la proie d'une aristocratie d'origine étrangère et vivant à l'étranger. Eh bien! cette population dévouée au malheur, qui n'a eu d'autre refuge que le catholicisme, qu'a exploitée à son aise depuis trois siècles un clergé qu'on nous dit si fanatique et si grossier, cette population a conservé, il est vrai, une horreur profonde de la domination étrangère, mais on y

voit rarement des haines individuelles, des vengeances secrètes contre ceux qui dévorent son patrimoine et qui se sont assis dans les sanctuaires de sa foi : il a fallu les excès les plus inouïs pour soulever les ressentiments des catholiques irlandais, et au milieu même de leurs révoltes, ceux des seigneurs ou des prêtres protestants qui avaient montré de la tolérance ou de l'indulgence, ne furent jamais confondus dans la haine commune. Pour moi, malgré ma sympathie, malgré la confiance que j'inspirais comme Français et étranger, je n'ai jamais pu obtenir d'un paysan irlandais d'invective plus violente, de parole plus amère que celle-ci : *Dieu*, (*gloire soit à lui et louange à son saint nom !*) *Dieu les voit, eux et nous ; ils auront leur récompense dans l'autre monde, et nous la nôtre.*

Ceux qui refusent de croire à l'influence de la religion sur les masses populaires doivent bien se garder d'entreprendre un voyage en Irlande ; leur théorie serait à leurs propres yeux trop énergiquement démentie, leur illusion trop cruellement déçue. Ils seraient forcés non-seulement de reconnaître l'influence qu'ils contestent, mais de l'admirer et de la vénérer. Je ne me figure en effet rien de plus vénérable que la foi du peuple irlandais, que son inébranlable constance à suivre le chemin d'épreuves et de persécutions que ses pères ont suivi. Dans tous les autres pays où les dissidences religieuses ont régné ou règnent encore, les religions rivales se sont partagé toutes les classes de la nation, sans se concentrer exclusivement dans une caste de la population. En Irlande, il en est tout autrement ; là, tous les puissants, tous les propriétaires, en un mot, tous les riches sont protestants, et tous les pauvres sont catholiques. Et c'est en présence non-seulement de la persécution et des supplices, mais en présence de la séduction toujours irrésistible de l'exemple des riches, en présence de

tous les avantages incalculables qui seraient le prix de l'apostasie, en présence de la diminution des fermages, de la protection et des récompenses de leurs seigneurs, que ces pauvres sont restés catholiques. Souvent, à cause de la proximité des villes anglaises et de la résidence des seigneurs, ils ont oublié la langue nationale, quelquefois même ils ont oublié la gloire de leurs pères, les traditions locales qui leur sont si chères, mais jamais ils n'ont oublié leur religion. Les protestants d'Irlande, il importe de le répéter, sont tous colons ou conquérants; et si quelques familles opulentes ont pu sacrifier leur conscience au désir de conserver leurs richesses, si les descendants des hommes d'armes normands ont trahi successivement la vieille foi, jamais les Irlandais de race pure, les pauvres et nus fils d'Érin n'ont daigné quitter leurs chétives chapelles pour prier dans les pompeuses églises des Anglais.

La dévotion du peuple, sans prêter le flanc à aucune de ces accusations d'idolâtrie et de superstition dont le protestantisme est si prodigue envers les populations catholiques du continent, est cependant scrupuleuse et sévère. Le fidèle qui désobéirait au précepte du prêtre, qui vit cependant de ses dons, serait regardé comme un lâche. Une exaltation toute poétique, une délicatesse de pensées et d'émotions que l'on trouve à peine dans nos classes les plus élevées, sont empreintes dans chaque parole que prononce un paysan ou une pauvre femme d'Irlande, quand ils parlent de leur Dieu et de leur foi. Je ne sache pas pour un catholique d'émotion plus douce que celle d'entendre ces malheureux à peine vêtus, ne se nourrissant qu'à moitié, trouver au sein de leur misère les expressions les plus chaleureuses et les plus éloquentes pour vanter la miséricorde de Dieu envers eux, pour le remercier de les avoir fait naître dans la vraie foi, et pour comparer au culte froid de leurs maîtres les consolations qu'ils puisent

dans leur foi en la Mère de Dieu, et aux saints patrons qui ont veillé sur leur enfance. Nation bénie! on voit qu'elle a compris le mystère de la vie, et qu'en lui refusant tous les biens les plus estimés de ce monde, Dieu lui-même s'est donné à elle.

En face de toutes les misères accumulées sur la tête de ce peuple, leur Dieu a planté la croix, comme pour montrer au monde que seule elle pouvait tout vaincre et consoler de tout. Jamais, on le sait, quel qu'ait été l'excès de son infortune, l'Irlandais n'a perdu de vue ce signe de sa rédemption; jamais il n'a été sourd à la voix de ces prêtres pauvres comme lui et vivant de ce dont il se prive pour eux. Au contraire, plus les crises ont été terribles, plus les tentations ont été grandes, et plus aussi le pauvre Irlandais s'est serré auprès du chétif autel du vrai Dieu, plus il a montré de soumission et d'amour envers les pontifes de la vraie foi.

Je ne veux en citer qu'un exemple. Il y a quelques années, une effroyable famine désola l'Irlande; la récolte des pommes de terre avait manqué, et ces malheureux, qui, dans les temps de la plus grande abondance, n'ont jamais de quoi manger du pain, mouraient par milliers. L'Angleterre vint au secours de ses vassaux au moyen d'une souscription qui se monta bientôt à plusieurs millions. Mais avant que les vivres nécessaires fussent arrivés, des malheurs inouïs eurent lieu, et des contrées entières furent dépeuplées. Entre autres, les habitants d'une vaste paroisse située dans un des comtés les plus reculés de l'Irlande, complétement dépourvus de nourriture, et réduits au dernier degré d'inanition, n'attendaient plus que la mort pour terminer leur supplice. Le prêtre catholique n'avait pas voulu quitter son troupeau et mourait de faim avec eux; quand il vit que nul secours n'était proche, et qu'il n'y avait plus d'espoir, il alla de hutte en hutte leur dire :

« Mes enfants, en ce moment fatal, n'oublions pas Notre-
« Seigneur, le Seigneur Dieu qui donne la vie et qui la re-
« tire. » A sa voix, quinze cents spectres nus se traînent à l'église et s'y prosternent; le prêtre monte à l'autel, et là, étendant ses mains amaigries sur la tête des mourants, il entonne les litanies des agonisants et les prières des morts.

Pour moi, je n'ai jamais vu ces crises solennelles, ces époques d'exaltation populaire et religieuse, si nombreuses dans les annales de l'Irlande. Je n'ai fait qu'assister au spectacle de leur piété quotidienne, je n'ai fait que passer au milieu de leurs épreuves et de leurs vertus habituelles. Bien souvent, le dimanche, en entrant dans une ville irlandaise, j'ai vu les rues encombrées de laboureurs agenouillés dans toutes les directions, mais tournant tous leurs regards vers quelque porte basse, quelque allée obscure qui conduit à la chapelle catholique, bâtie derrière les maisons, dans ces temps de persécution où l'exercice du culte était crime de trahison. L'immense foule qui se pressait pour entrer dans l'enceinte étroite et cachée, en interdisait l'accès aux deux tiers des fidèles, mais ils savaient que la messe se disait, et ils restaient à genoux dans les rues voisines pour s'unir d'intention au prêtre du Très-Haut. Bien souvent je me suis mêlé à eux et j'ai joui de l'étonnement avec lequel ils voyaient un étranger, un homme qui n'était pas pauvre comme eux, prendre comme eux l'eau bénite et s'incliner devant leur autel. Souvent encore, du haut de la galerie réservée aux femmes, j'ai contemplé un des spectacles les plus curieux que l'on puisse concevoir, la nef catholique pendant le sermon : cette nef est livrée aux hommes; il n'y a point de siéges, la population s'y précipite à flots, et ces flots se succèdent jusqu'à ce que les premiers venus soient serrés contre la balustrade de l'autel, de manière à ne pas pouvoir remuer un seul de leurs membres. On ne voit

qu'une masse mouvante de têtes à chevelures noires tellement rapprochées qu'on croirait pouvoir marcher dessus sans danger. De minute en minute la masse s'ébranle, s'agite; de longs gémissements, de profonds soupirs se font entendre; les uns s'essuient les yeux, les autres se frappent la poitrine; chaque mouvement oratoire du prêtre est saisi à l'instant, et l'impression qu'il produit n'est jamais dissimulée. Un cri d'amour et de douleur répond à chacune de ses prières, à chacun de ses reproches. On voit que c'est un père qui parle à ses enfants, et que ces enfants adorent leur père.

Les habitudes religieuses des paroisses rurales m'ont semblé encore plus touchantes. Je n'oublierai jamais la première messe que j'entendis dans une chapelle de campagne. J'arrivai un jour au pied d'une éminence dont la base était revêtue d'une épaisse plantation de sapins et de chênes; je mis pied à terre pour y monter. A peine avais-je fait quelques pas que mon attention fut attirée par un homme agenouillé au pied d'un de ces sapins; j'en vis bientôt plusieurs autres dans la même posture : plus je montais, plus ce nombre de paysans prosternés était considérable; enfin, au sommet de la colline, je vis s'élever un édifice en forme de croix, construit en pierres mal jointes, sans ciment, et couvert de chaume. Tout autour, une foule d'hommes grands, robustes et énergiques, étaient à genoux, la tête découverte, malgré la pluie qui tombait par torrents et la boue qui fléchissait sous eux. Un profond silence régnait partout. C'était la chapelle catholique de Blarney, et le prêtre y disait la messe. J'arrivai au moment de l'élévation, et toute cette fervente population se prosterna le front contre terre. Je m'efforçai de pénétrer sous le toit de l'étroite chapelle qui regorgeait de monde. Pas de siége, pas d'ornements, pas même de pavé : pour tout plancher la terre humide et pierreuse, un toit à jour, des chandelles en guise

de cierges. J'entendis le prêtre annoncer, en irlandais, dans la langue du peuple catholique, que tel jour il irait, pour abréger le chemin de ses paroissiens, dans telle cabane, qui deviendrait, pendant ce temps-là, la maison de Dieu, qu'il y distribuerait les sacrements et qu'il y recevrait le pain dont le nourrissent ses enfants. Bientôt le saint sacrifice fut terminé; le prêtre monta à cheval et partit; puis chacun se leva et se mit lentement en route pour ses foyers; les uns, laboureurs itinérants, portant avec eux leur faux de moissonneur, se dirigèrent vers la chaumière la plus voisine pour y demander une hospitalité qui est un droit; les autres, prenant leurs femmes en croupe, regagnèrent leurs lointaines demeures. Plusieurs restèrent pour prier plus longtemps le Seigneur, prosternés dans la boue, dans cette silencieuse enceinte, choisie par le peuple pauvre et fidèle au temps des anciennes persécutions.

Et tout cela se passe, non pas sous le brillant soleil, sous le ciel pur et bleu de l'Italie, dans cette atmosphère où la dévotion est presque une volupté, mais sous le ciel sombre, humide et froid des îles Britanniques, loin de toutes les séductions des beaux-arts, à côté d'une manufacture ou d'une usine.

L'étranger qui vit ces choses, s'était aussi agenouillé avec ces pauvres chrétiens, et il s'était relevé le cœur plein de fierté, de bonheur en songeant que lui aussi était de cette religion qui ne meurt point, qui a survécu aux gigantesques triomphes du moyen âge, aux luttes cruelles de la réforme, aux perfides splendeurs de Louis XIV, à l'impitoyable persécution du dernier siècle, et qui, au moment où l'incrédulité que son éternité fatigue, se hâte de lui creuser un tombeau, se retrouve dans les déserts de l'Irlande et de l'Amérique, libre et pauvre comme à son berceau.

Prêtres de Dieu, vous qui êtes les pères de notre foi, vous dont nous vénérons si tendrement les vertus, vous dont la liberté, la gloire et les destinées nous sont mille fois plus chères que les nôtres, souffrez que nous appelions votre attention sur cette contrée où le catholicisme a puisé une vie nouvelle, d'où il nous inonde de nouvelles consolations : voyez la fervente foi et la sublime constance de ce peuple; voyez l'amour filial et sans bornes qu'il porte à ses prêtres, et songez que deux mots font tout le secret de leur immortelle puissance, deux mots que le Christ a jetés dans ce monde, et que son Église a seule compris : *Liberté et pauvreté.*

Et nous, laïques, nous qui naissons dans un siècle où il est si dur de vivre, mais si glorieux de combattre, si jamais le découragement venait nous saisir, si jamais nos cœurs fatigués doutaient de Dieu et de son éternelle sollicitude, songeons aux merveilles de l'association catholique, qui ne commença qu'avec sept membres, et qui, après quinze ans de lutte, a conquis l'indépendance religieuse de l'Irlande, et jeté les fondements de son indépendance nationale. Songeons que pour maintenir le catholicisme en Irlande, en face de la conquête étrangère, de l'hérésie victorieuse, de la gloire et de la puissance britanniques, dans un climat qui ne lui offrait aucun secours, à travers trois siècles de spoliations, de révolutions et de misères, il n'a fallu que deux choses qui ne manqueront pas en France, d'un côté la persécution, et de l'autre la foi.

SOUSCRIPTION POUR L'IRLANDE

(*Avenir* du 13 juin 1831)

L'Irlande occidentale est aujourd'hui dévastée par une horrible famine. Ces pauvres catholiques, que nous nous sommes efforcés de faire connaître et aimer de nos lecteurs, sont livrés en ce moment au plus terrible des fléaux. Tous les dix ans cette population si fervente dans sa misère, expie par la famine les crimes de ses oppresseurs; et ses gémissements proclament au monde ce qu'a valu à l'Irlande la conquête de l'hérésie. Ce fléau, qui depuis la grande disette de 1822 n'avait reparu que dans quelques districts isolés, est revenu cette année avec une impitoyable exactitude remplir sa mission décennale. Tandis que les dignitaires de l'Église anglicane, les seigneurs de race anglaise jouissent de leurs immenses revenus au sein du luxe monstrueux de Londres ou de Paris, leurs malheureux vassaux, victimes héréditaires des lois indignes qui régissent le pays conquis, meurent de faim sur le sol qui est reconnu le plus fertile de l'Europe!

Les journaux anglais nous avaient déjà fait connaître une partie des misères qui accablent notre chère et infortunée Irlande. Mais les communications que nous recevons aujourd'hui du *Comité de la détresse irlandaise,* établi à Londres, nous révèlent de nouveaux et horribles détails, et nous font mesurer le mal dans toute son étendue. En vain les malheureux Irlandais se sont-ils adressés au gouvernement britannique; ils n'en ont reçu jusqu'à présent pour réponse que de froids dédains. Je me trompe, on leur a envoyé des commis-

sions judiciaires qui parcourent le pays avec des soldats et des bourreaux, et qui passent leur temps à condamner à la déportation ou à la mort les misérables que la faim et la vengeance ont poussés au crime. L'échafaud ou Botany-Bay, voilà le pain que le gouvernement anglais jette à l'Irlande affamée[1]!

La bienfaisance individuelle a été plus efficace. Une souscription a été ouverte à Londres et a produit plus de 200,000 fr., mais cette somme est déjà absorbée; il en faudrait dix fois autant pour assurer seulement un repas par semaine aux milliers d'êtres que la mort a déjà marqués comme sa proie. Dieu sait combien d'infortunés auront déjà succombé, avant que les cargaisons de pommes de terre que le comité a dirigées sur les côtes de Connaught n'y soient débarquées! Réduit à cette extrémité, le comité s'adresse aux âmes charitables de tous les pays; il leur demande avec instance quelque soulagement pour des infortunes aujourd'hui presque inouïes dans le monde, et qui sont cependant l'apanage journalier d'un peuple qui languit à nos portes.

Déjà recommencent ces scènes pathétiques et terribles dont nous avons naguère entretenu nos lecteurs; déjà ces prêtres catholiques, compagnons pendant toute leur vie de la pauvreté de leur troupeau, se préparent à mourir de faim avec lui; déjà plusieurs d'entre eux ont succombé victimes de la contagion que la famine traîne à sa suite. Déjà les malheureux se renferment dans leurs huttes immondes pour y attendre silencieusement la mort, le crucifix à la main. Déjà se déploie aux yeux du Tout-Puissant et du monde le spectacle

[1] Il est juste d'ajouter que, lors de la famine cruelle qui a eu lieu en Irlande quinze ans plus tard, en 1846, l'Angleterre s'est montrée beaucoup plus humaine et plus généreuse qu'elle ne l'avait été jusqu'alors, et que les secours officiels et privés ont été prodigués à la malheureuse Irlande. (*Note de la nouvelle édition.*)

étrange à nos yeux d'une population qui se résigne à mourir, et que l'empire des croyances religieuses, l'invincible influence du clergé préserve en ce moment suprême du désespoir et du crime. Les comtés où ces troubles sont les plus violents sont ceux où la disette est la moins imminente. Partout où elle règne, la pensée de Dieu et du Ciel s'est levée en face d'elle; les ressentiments se calment, les attentats des oppresseurs sont oubliés. Cette agonie de tout un peuple est sainte comme l'agonie d'un martyr, et dans les vastes tombes où ce peuple va descendre, l'enfer n'aura pas une victime.

Pour nous, il nous est impossible de rester muets devant un pareil spectacle. Nous en appelons, non pas à la *bienfaisance,* à la *philanthropie* de notre société moderne, mots vides et stériles comme ses croyances; nous en appelons à la *charité* chrétienne, à la charité catholique. Nous savons que le catholicisme est pauvre en France, qu'ici, comme ailleurs, à défaut de liberté, on a bien voulu nous octroyer la pauvreté; mais encore notre misère n'est pas assez grande pour justifier aux yeux de Dieu l'abandon où nous laisserions nos malheureux frères d'Irlande. Nous savons que le cri de leur détresse est bien lointain, qu'il aura de la peine à percer le fracas où nous vivons; et cependant pourquoi portons-nous ce glorieux nom de catholiques, si ce n'est parce que notre charité doit être grande comme le monde, et parce que nous l'embrassons tout entier dans l'immensité de notre pitié et de notre amour? Catholiques, vous ne serez pas sourds à cet appel. Dans les landes de la Bretagne, au pied des montagnes de la Franche-Comté et des Vosges, dans la généreuse Alsace, dans le fervent Midi, partout enfin où la croix du Sauveur n'est pas un symbole de mensonge, quelques cœurs entendront cet appel, quelques cœurs s'émouvront au bruit de cette grande infor-

tune. Catholiques de France, ne soyez pas infidèles à la mémoire de vos pères; leurs bienfaits ont couvert le monde : n'abdiquez pas l'auguste héritage de leur charité. Fouillez dans ce que les malheurs des temps actuels vous ont laissé, et cherchez-y quelque obole qui puisse montrer à vos frères d'Irlande que vos cœurs et vos regrets sont à eux. Hâtez-vous, car la famine n'attend pas. Ne souffrez pas que l'impiété moqueuse et amère s'écrie : « Voyez ces catholiques! il y en « avait encore quelques-uns qui croyaient en leur Dieu : eh « bien ! voilà qu'ils meurent de faim au pied de leurs « autels[1]. »

[1] La souscription ouverte à la suite de cet article pour les pauvres Irlandais aux bureaux de l'*Avenir*, avait produit, au 1er septembre 1831, environ quatre-vingt mille francs.

LES TOMBEAUX DU CALVAIRE

(*Avenir* du 11 janvier 1831)

Au-dessus de cette vaste plaine qui entoure la grande capitale, auprès du berceau de la céleste Geneviève, s'élevait un rocher solitaire, devenu depuis des siècles nombreux le patrimoine de Dieu, parce que la main de l'homme y avait toujours été impuissante. Quand la révolution y eut détruit l'humble ermitage d'où s'élevaient nuit et jour, vers le ciel, de ferventes prières, celui qui hérita des œuvres de cette révolution, ne rêvant que la guerre, voulut y bâtir une forteresse. Le projet échoua. Il résolut plus tard d'y établir les filles de sa légion d'honneur, et déjà, à sa voix puissante, se creusaient les fondements d'un gigantesque édifice. Mais les jeunes innocentes que l'on y aurait transférées seraient mortes par bandes entières, et il fallut l'abandonner. Napoléon lui-même ne put réussir à vaincre l'opiniâtre stérilité du Calvaire; et pour résister aux vents de mort qui y soufflaient, pour féconder un sol ingrat, il ne s'est trouvé que cette croix qui a fécondé l'univers.

Elle y reparut. Des prêtres plantèrent leurs tentes sous son ombre; on leur résigna ce terrain que l'industrie humaine avait en vain exploité. Ils y ouvrirent une retraite aux âmes qui, de temps à autre, pourraient s'échapper du milieu du gouffre de la civilisation; ils préparèrent même un étroit cimetière à ceux qui reculaient devant la publicité profane, les inscriptions et les pompes païennes de nos modernes champs de repos. Telle fut leur œuvre : œuvre insensée et

illégale, comme nous l'apprend une ordonnance contre-signée Mérilhou, ordonnance rendue le jour de Noël, et qui, dix-huit cent trente années après la naissance du Fils de Dieu, vient déraciner sa croix dans un lieu désert, renverser son temple, fermer l'asile où des chrétiens étaient venus dormir leur dernier sommeil sur la foi d'un seing royal, et rendre à sa stérile solitude un sol que la piété et la mort avaient pu seules peupler.

D'autres diront s'il est vrai que la loi contre les congrégations religieuses puisse encore être une loi, et si la société des missions est réellement une corporation; d'autres diront aussi quels sont les refuges de la liberté contre cette loi organique du concordat. Pour nous, nous ne parlerons que de ce qui dans cet acte, inutilement cruel, a blessé nos plus saintes affections. Catholiques et attachant encore quelque prix à une sépulture chrétienne, nous sommes profondément affligés de voir remuer les restes de nos frères, et leur tombe privée de la seule chose qui leur avait fait désirer d'y reposer un jour.

Et ne dites pas que c'est là une exagération. Je le sais : vous n'avez pas déterré leurs os, vous voulez bien ne pas violer leurs tombeaux. Vous avez reculé devant la conséquence nécessaire de votre propre pensée. Mais nous, qui gardons à ces morts *un amour plus fort que le trépas*[1], les exposerons-nous à toutes les futures profanations de vos inventions légales? Ne devrons-nous pas, comme les sauvages de l'Amérique, poursuivis par une civilisation impitoyable, *nous lever avec les os de nos pères, et marcher loin de vous?* Nous qui avions creusé leur fosse au pied d'un temple, au pied d'une croix, au pied de la tombe du Christ, les laisserons-nous sous la protection sainte d'une manufacture ou

[1] *Cantic.*

d'une batterie? Quand, à force d'avoir rempli ces pieuses formalités de baux et d'enchères, dont vous parlez si complaisamment[1], vous aurez trouvé quelque hardi spéculateur pour défricher les flancs de cette montagne, irons-nous lui vendre ou lui prendre à bail ces restes bénis?

Et nous-mêmes que ferons-nous de ce terrain dont vous nous confirmez la concession en nous défendant de nous y faire enterrer? Voulez-vous que nous allions aussi y exploiter quelque industrie? Ces lieux où nous nous étions préparé un saint et solennel repos, à côté des bien-aimés de nos cœurs, de ceux qui avaient rompu avec nous le pain amer de la vie, et dont nous avons fermé les yeux adorés, qu'en ferons-nous? Sur ces tombes que nous avions élevées pour eux et pour nous, qu'inscrirons-nous désormais, si ce n'est: *Ici je devais dormir à côté des miens et sous l'ombre de la croix, mais je ne sais quel avocat est venu combler ma fosse et m'exiler de ma tombe!*

Hommes venus avec l'orage, et que l'orage ne respectera point, elle vous était donc bien à charge, cette croix qui, du haut du Calvaire, planait à la fois sur Saint-Cloud et sur Neuilly, sur les vaincus et sur les vainqueurs, qui s'élevait au-dessus de tout ce qui vous entoure, comme pour frapper l'œil du Très-Haut, avant qu'il ne le baissât sur les misères de la patrie! Elle vous importunait donc rudement, cette pieuse ardeur des fidèles qui enveloppaient la montagne dans les replis de leur foule nombreuse, et qui y couraient pour y chercher de saintes consolations, ou pour y pleurer sur une poussière aimée! Ah! malheureux! que vous sert d'affliger les catholiques? Croyez-vous désarmer ainsi la fureur républicaine qui s'arme contre vos prétentions à la succession

[1] Voyez *Rapport au roi* du 25 décembre 1830.

du passé? Quand vous leur aurez jeté pour pâture la foi des peuples et la croix de Dieu, qu'y gagnerez-vous? Un peu plus de leur mépris, et la perte de notre attachement, qui n'attendait qu'un mot pour vous être acquis, un mot qui nous eût fait libres et qui vous eût fait grands.

Et vous, catholiques, voilà ceux qui réclament votre docile obéissance, voilà ceux qui daignent encore vous payer les gages de votre servitude, à vous comme aux juifs. Regardez-les : ils mettent à l'encan le temple où vous alliez prier. Écoutez-les, ils crient : Tu ne dormiras pas à côté de ceux que tu as aimés!

LA CROIX

(*Avenir* du 11 février 1831)[1]

Certes si jamais douleur fut légitime, c'est celle qui a saisi nos cœurs en ces jours d'angoisse : nous n'avons pas seulement à déplorer, comme les uns, une liberté dont le nom a été prostitué aux plus révoltants excès; nous n'avons pas seulement, comme les autres, à frapper nos fronts sur la pierre de nos autels brisés et profanés; ces deux douleurs sont réunies dans la nôtre; toutes les plaintes, tous les gémissements que les malheurs récents ont arrachés chez tous les partis, nous sommes contraints de les partager; et qui pourrait s'étonner si notre âme s'affaissait sous le poids de cette complication de maux et d'injures? Nous avions rêvé une sublime alliance; ce rêve était devenu notre vie; nous nous y étions abandonnés avec l'enthousiasme d'une foi jeune et fervente; nous marchions au sein des ténèbres et des épines, murmurant sans cesse deux noms sacrés, et trouvant dans ces deux noms une consolation à tous les ennuis, une réponse à toutes les inimitiés, un remède à toutes les défaillances de notre cœur. Ces deux noms ont été outragés; ce pacte sacré a été jeté dans la boue; ce rêve a tout à coup fini, et nous nous sommes éveillés au sein des orgies d'un peuple sacrilége. L'avenir où notre âme avait placé sa de-

[1] Six jours après la destruction des croix dans Paris, à l'occasion de la cérémonie funèbre qui avait été célébrée le 13 février 1831 à Saint-Germain l'Auxerrois pour l'anniversaire de l'assassinat de M. le duc de Berry.

meure, où nos yeux cherchaient une vivifiante lumière, s'est voilé; la puissante haleine qui nous inspirait le courage et la foi n'est plus qu'un souffle qui semble mourir; nous vivions d'une pensée immortelle, et nous voilà tombés entre les bras d'un mortel désespoir [1].

Et cependant il faut parler, il faut revivre, puisque Dieu ne nous a pas permis de mourir; il faut chercher sous les débris de notre culte et de nos espérances quelques étincelles du feu qui courait dans nos veines. Levant notre tête accablée, nous devons promener un long regard sur nos malheurs, sur ceux qui en sont les auteurs. Peut-être, au cri de notre douleur, mêlerons-nous des accents d'une indignation trop humaine, trop étrangère à la loi de notre Dieu; mais qui oserait nous les reprocher, aujourd'hui que le signe de la réconciliation entre le ciel et la terre a été brisé, aujourd'hui que nous marchons sur les ruines du symbole sacré qui commandait aux hommes le pardon et la paix?

Ces mots que nous venons de tracer nous rappellent la profondeur de notre malheur.

Il s'est trouvé, dans ce monde de misères et de crimes, un symbole de gloire et de vertu; dans ce monde où la force s'est installée avec l'esclavage, un symbole d'éternelle justice et de sainte liberté; dans ce monde de perpétuelle douleur, un symbole d'éternelle consolation. Celui qui s'est dit le Fils de l'homme a légué l'instrument de son supplice à l'huma-

[1] Nous le savons, la douleur est quelquefois voisine de l'abattement; préoccupé d'un seul sentiment, on semble oublier les autres, et dans notre journal même il a pu se rencontrer quelques-unes de ces expressions désespérées, telles qu'il en échappe à une profonde angoisse. L'alliance de la foi et de la liberté serait un rêve dans notre patrie, si les ennemis de l'une ou de l'autre, ceux qui élèvent la croix comme un signe politique, et ceux qui la profanent comme signe religieux, formaient la majorité de la nation. Mais non, le vandalisme n'est pas plus que l'absolutisme l'opinion de la France. (*Note insérée dans l'*Avenir *du 22 février*.)

nité, et pendant dix-huit siècles l'humanité s'est prosternée devant ce legs sacré. Jusqu'à lui, les riches et les rois avaient seuls eu des insignes et des bannières ; il en donne une aux pauvres, au genre humain tout entier, et les riches et les rois abdiquent les leurs pour l'adorer. La croix du Christ a présidé à toutes les destinées du monde moderne; elle s'est associée à toutes ses adversités et à toutes ses gloires. Elle a servi de base à ses institutions et d'étendard à ses armées. Elle a consacré les pompes les plus illustres de la civilisation, comme les émotions les plus intimes de la piété. Elle a sanctifié les palais des empereurs et la hutte du paysan. Une croix a marqué le lieu où Tell affranchit sa patrie ; une croix fut le sceau de la grande charte d'Angleterre; une croix surmonte la tombe des victimes de juillet. Partout et toujours c'est à son abri que l'humanité a placé sa vertu et sa gloire.

Après avoir servi de parure à nos vierges, de décoration à nos guerriers, elle recueille nos derniers soupirs, et c'est encore elle qui vient recouvrir nos cercueils. Transmise par un Dieu mourant à son Église, elle a passé de main en main jusqu'à son Vicaire d'aujourd'hui, et, pour la deux cent cinquante-huitième fois, elle vient de s'étendre avec d'innombrables bénédictions sur *la ville et le monde*. C'est du haut de la croix que la terre a reçu les premières leçons d'une liberté la seule vraie, d'une égalité la seule possible. Elle est l'abrégé de notre histoire, le code de nos devoirs, la garantie de nos droits, le type de notre civilisation, le signal de notre affranchissement, le sceau de notre avenir.

Et maintenant il s'est trouvé dans le monde un peuple qui s'est proclamé le pontife de la civilisation, le libérateur des nations, le maître de l'avenir : et ce peuple a brisé la croix. Ce peuple, c'est le peuple de Paris. Oui, il faut le dire, le peuple de Paris; car si nous dénions ce nom au

groupe de forcenés qui ont accompli cet attentat, nous ne pouvons le refuser à la garde nationale qui l'a toléré, à l'autorité qui l'a encouragé, à la société qui l'a accueilli avec une glaciale indifférence ou une pitié dérisoire.

Ce sacrifice, ce dernier sacrifice entrait sans doute dans la vue de Dieu, et celui qui nous a interdit jusqu'au désir de la vengeance, se chargera sans doute du châtiment. Mais nous l'avouons, nous eussions voulu que ce calice nous fût épargné, qu'on nous eût laissé le privilége de vénérer extérieurement l'emblème sacré de notre foi, d'y tourner quelquefois nos yeux fatigués du monde. Nous savons que la vie nous a été donnée à une époque de sacrifices et d'épreuves; si nous n'étions qu'hommes, nous oserions à peine nous plaindre à la vue d'un roi forcé de renoncer à ses armoiries, forcé d'abdiquer l'honneur de ses ancêtres et huit siècles de gloire nationale, forcé de dire adieu à ces insignes que le monde ne comprend plus guère, mais auxquels on tient comme à ces amis vieux et délaissés que l'on chérit à cause même de leur abandon et de leur vieillesse. Mais nous sommes de plus chrétiens, et nous croyons notre infortune et notre ignominie plus grande que la sienne. Notre cœur se soulève à la pensée de cet affront, et nous nous écrions avec un généreux compagnon de nos luttes et de nos croyances : « Remplacez ces croix d'or par des croix de bois; qu'il y « ait quelque chose entre Paris et le ciel pour en détourner « la foudre [1]. »

Nous nous inclinons devant les jugements de Dieu; mais, au milieu de ces ruines sacrées, et l'œil encore errant sur les traces de la spoliation de nos églises, qu'il nous soit permis d'adresser quelques paroles de tristesse et d'avertis-

[1] *Correspondant* du 18 février.

sement à ceux qui partagent notre foi sans admettre toutes les conséquences que nous en tirons.

Aux uns nous dirons : Hommes du passé ! jusques à quand resterez-vous fidèles à votre délire, et persisterez-vous à unir ce que Dieu a séparé, une royauté éternelle avec une royauté périssable ? Quand cesserez-vous de trahir les nobles affections de votre cœur par une alliance qui ruine également les deux causes que vous servez ? Vous l'avez voulu ; la fleur de lis a été accolée au crucifix, et le peuple a protesté contre cette union par un sacrilége.

A d'autres nous dirons : Hommes du pouvoir ! oserez-vous encore vous bercer de l'espoir que ce pouvoir saura sauver votre foi ? oserez-vous encore lui confier les destinées de l'Église de Dieu, lui livrer le choix de ses pasteurs, lui vendre le tribut de vos prières, à lui qui, avec soixante mille baïonnettes, a laissé arracher des temples, traîner dans la boue et jeter dans la rivière le signe le plus sacré du culte dont vous le proclamez défenseur ?

Enfin nous dirons à tous : Hommes de foi et d'honneur ! pourquoi souffrez-vous qu'un air de mollesse et de lâcheté se répande sur vos habitudes et votre vie ? Pourquoi souffrez-vous que Paris se constitue maître de la France ? Pourquoi ne protestez-vous pas d'une voix unanime et terrible contre la honte dont le noble nom de la patrie est couvert ? Frères de Bretagne, de Franche-Comté, du Midi, ne souffrez pas que les catholiques de Belgique et d'Irlande rougissent de vous avoir pour frères. Vous dormez comme si un Charlemagne ou un Napoléon veillait à vos destinées. Réveillez-vous, associez-vous, unissez-vous au pied des croix qui vous restent encore, et formez autour d'elles une alliance qui puisse imprimer au moins le respect pour le symbole de la liberté et du salut du monde.

Naguère, au seul bruit des profanations que cette croix divine subissait dans une lointaine contrée, l'Europe s'ébranla, et neuf fois un débordement d'héroïsme et de dévouement alla inonder l'Orient et proclamer le règne et la victoire du Christ. Aujourd'hui c'est à peine si on lui accorde quelques pleurs, c'est à peine si deux ou trois journalistes s'émeuvent pour la défendre. Est-ce à dire qu'elle va disparaître à jamais? la religion, dont elle est le symbole, va-t-elle s'abîmer dans la ruine commune des empires et des lois? Chrétiens, non, il n'en sera point ainsi. Du sein de la nouvelle lutte que Dieu lui prépare, elle sortira non pas seulement vivante, mais victorieuse, mais le front ceint d'une couronne nouvelle. A l'épreuve de la prospérité va succéder l'épreuve du malheur et de la persécution, et c'est là un calice où elle a toujours bu à longs traits quand elle a dû être invincible. Elle semblait avoir assez souffert, assez versé de sang et de larmes pour prouver sa mission divine; mais puisque rien ne suffit à l'homme endurci, puisque chaque siècle lui demande de dérouler les titres de sa céleste origine, le siècle les aura. Elle ne reculera pas devant son immortelle destinée. La voilà qui se dépouille de toutes les chétives parures de ses jours heureux; athlète infatigable et sublime, elle descend seule et nue dans l'arène où elle a déjà conquis le monde.

Pour nous qui avons été les témoins impuissants de ses injures, et dont le cœur a été navré par ses douleurs, nous sentons qu'à sa voix divine la force et la vie nous reviennent; nous puisons dans le souvenir de ses épreuves et de ses triomphes de quoi étouffer notre désespoir et vaincre notre défaillance. Nous rentrons avec une ardeur nouvelle, une ardeur sanctifiée par la douleur, dans la carrière où notre conscience nous a lancés. S'il nous eût été donné de vivre au temps où

Jésus vint sur la terre, et de ne le voir qu'un moment, nous eussions choisi celui où il marchait couronné d'épines et tombant de fatigue vers le Calvaire; de même nous remercions Dieu de ce qu'il a placé le court instant de notre vie mortelle à une époque où sa sainte religion est tombée dans le malheur et l'abaissement, afin que nous puissions la chérir dans notre humilité, afin que nous puissions lui sacrifier plus complétement notre existence, l'aimer plus tendrement, l'adorer de plus près. Nous ramassons avec amour les débris de sa croix, pour leur jurer un culte éternel. On l'a brisée sur nos temples, mais nous la mettrons dans le sanctuaire de nos cœurs; et là nous ne l'oublierons jamais. De la terre où on nous l'a détruite, nous la replaçons dans le ciel; et là, nous lisons encore une fois autour d'elle la parole divine : *In hoc signo vinces.*

A CEUX QUI AIMENT CE QUI FUT

(*Avenir* du 6 mars 1831)

Assez longtemps vous avez méconnu ce que nous sommes, et effrayés des vérités que nous vous disions sans amertume, mais avec une grande nudité de paroles, vous avez accusé nos sentiments d'être pour vous ce qu'ils ne sont pas. Nous espérions que le jour viendrait où de vous-mêmes vous apprendriez à nous connaître, où vous jugeriez sous son vrai point de vue la lutte que nous avons engagée pour ce que vous avez de plus cher au monde, pour la sainte foi de vos pères. Ce jour heureux n'est pas venu, et c'est pourquoi nous voulons une fois vous parler le sincère langage de nos cœurs, nous adresser directement à vous avec cette franchise cordiale et chrétienne à laquelle nous ne renoncerons jamais.

Étrangers à la vie publique, aux combats qui ont absorbé votre vie, aux affections qui ont maîtrisé vos âmes, nous ne nous donnons pas à vous pour les partisans de vos croyances politiques, pour les néophytes de ce culte de la légitimité des rois que vous professez, sans tenir aucun compte de la légitimité des peuples; mais, nous vous le disons dans notre simplicité et dans notre bonne foi, si vous saviez combien nous respectons les affections malheureuses, combien nous vénérons le long enthousiasme de votre fidélité, combien surtout la foi qui nous est commune avec vous excite notre sympathie, vous regretteriez les dissentiments qui nous séparent, vous reconnaîtriez en nous les enfants d'un même père, des chrétiens qui gémissent de ne pouvoir être unis avec d'autres

chrétiens dans toutes leurs pensées, et qui cherchent à les rassembler tous dans une unité plus haute que celle qui peut être dissoute par les événements de la terre.

Nous n'éprouvons pas cette sympathie, Dieu le sait, pour des regrets de courtisans, des dépits de fonctionnaires, des mortifications d'amour-propre ou d'ambition, qui ne savent qu'enfanter des conspirations de salon et de méprisables échauffourées. Mais nous l'éprouvons, vive et profonde, pour l'attachement désintéressé de ces royalistes de province, de ces populations rurales qui n'ont jamais vu la cour, qui n'ont jamais rien reçu d'elle, qui n'ont rien gagné à son retour, et qui n'ont rien perdu à sa chute. Ceux-là, tandis que quelques-uns bien autrement liés à l'ancienne dynastie, et bien autrement solidaires de ses fautes, ont marché les premiers sous une nouvelle bannière, ceux-là sont restés inébranlables dans leurs affections, dans la tristesse de leurs regrets, dans le culte de la croyance héréditaire qu'ils chérissent comme un patrimoine sacré. Nous les respectons, et il nous a fallu toute la profondeur de notre foi dans les desseins éternels de Dieu, il a fallu tout ce que nous inspirent les châtiments terribles dont il frappe les peuples et les rois, pour ne pas être entraînés par un sentiment trop vif vers des hommes d'un si pur honneur.

Dominés par une seule pensée plus haute que tous les trônes, l'œil fixé sur un avenir que Dieu nous laisse entrevoir, nous ne partageons pas leurs regrets, mais nous en sommes profondément touchés; nous ne vivons pas sous l'empire de leurs prédilections et de leurs souvenirs, mais autant qu'ils respecteront les lois et la sûreté du pays, nous nous inclinons devant leur dévouement, car partout où il y a dévouement, il y a foi, et partout où il y a foi, il y a aussi le souffle de Dieu.

Entre ceux-là et nous, entre ces chrétiens et d'autres chrétiens comme eux, il est utile d'échanger des paroles pacifiques, de voir enfin ce qui les effraye dans nos doctrines.

Est-ce notre catholicisme ultramontain? Mais voyez; le torrent des événements auquel Dieu imprime chaque jour le sceau visible de sa toute-puissance, entraîne jusqu'au dernier vestige de ce catholicisme bâtard qu'avait enfanté la religion des rois. Qu'a-t-il fait pour le trône, ce gallicanisme qui vivait de son salaire et s'étalait à son ombre? Qu'ont-ils fait pour l'Église, ceux qui croyaient que payer c'était faire vivre, et qui nous ont légué la foi des peuples plus attiédie peut-être qu'au sortir des mains du geôlier de Pie VII? Non, l'alliance impure du pouvoir et du culte est brisée à jamais : les rois que Dieu avait constitués ses ministres, ont voulu traiter avec lui d'égal à égal; mais lui, après leur avoir permis de vivre quelques siècles dans leur folie, a retiré de dessous leurs trônes sa main éternelle, et les voilà qui roulent dans l'abîme. Ah! souffrez que nous chrétiens, nous allions concentrer notre foi et notre espérance au pied du seul trône qui n'a point de secousse à craindre sur la terre, parce que ses racines sont dans le ciel.

Est-ce notre soif de liberté qui vous tourmente? Mais vous-mêmes, quel refuge avez-vous si ce n'est elle? Dieu, en brisant l'idole de vos cœurs, vous a ouvert le temple de la liberté, et malgré vous, et à votre insu, vous vous êtes jetés dans son sanctuaire, et il ne vous reste plus d'autre asile; toutes les libertés que nous réclamons d'une voix forte et altière, vous les invoquez en secret, et vous en usez les premiers à mesure qu'elles se laissent conquérir. La liberté d'enseignement! Y a-t-il un seul d'entre vous qui n'en reproche l'absence à son père, ou qui ne la demande à Dieu pour ses enfants? Même dans l'âge d'or de la légitimité, vous en étiez les champions,

et vos chefs les plus honorables l'ont revendiquée des premiers à la tribune nationale. La liberté d'association! Mais chaque jour vous cherchez à l'établir, chaque jour vous gémissez avec nous sous le poids du Code pénal de l'empire et du despotisme administratif. Enfin la liberté de la presse que vous avez tant haïe! Mais aujourd'hui que deviendriez-vous sans elle? n'est-ce pas elle qui veille à la sûreté de vos foyers, qui défend seule vos droits, qui poursuit d'un regard implacable les menées de vos adversaires, et qui, d'une voix éclatante, s'en va chaque jour proclamer, d'un bout de la France à l'autre, le récit de vos injures?

Enfin, pour épuiser la liste des délits qu'on nous impute, serait-ce notre prétendue alliance avec le pouvoir actuel ou avec je ne sais quelle démagogie future qui vous inquiète? Mais, au nom du ciel, d'où vous vient ce soupçon? Quoi! nous qui avons levé la bannière du Christ, haute et fière comme au temps de ses premiers triomphes, nous qui avons rompu avec toutes les puissances du monde, c'est nous qui nous enchaînerions volontairement à d'autres destinées que les destinées de la justice, de la religion et de la liberté? Ah! sachez-le, si nous avons accepté la révolution de Juillet, c'est que nous avons découvert dans cette crise douloureuse un avenir de grâces célestes et d'infinie miséricorde. Mais quant au pouvoir qu'elle a enfanté, nous ne lui avons engagé notre obéissance qu'à la seule condition de sa fidélité à la mission dont il est chargé par la Charte, et dont Dieu lui demandera un compte sévère.

Du reste, nous ne nous sommes engagés qu'envers la patrie. C'est elle dont il s'agit de sauver l'honneur et de rétablir la prospérité; c'est en son nom, au nom de son antique gloire, au nom de la foi qui y fut si florissante, que nous vous supplions de sacrifier des affections sans doute vénérables à la

plus sainte de toutes, celle que vous devez à Dieu et au pays. Nous vous conjurons de dévouer à leur double cause ces vertus que nous respectons tant, dont elle a tant besoin, et que vous persistez à laisser stériles. Associez-vous, unissez-vous pour la commune défense de la liberté nationale et religieuse, ne craignez pas, en vous mêlant dans les rangs de vos concitoyens, d'y rencontrer des étrangers, des adversaires. Le temps n'est plus où ces délicatesses de sentiment, ces répugnances involontaires, pouvaient être écoutées ; leur accorder une place dans un cœur que Dieu et la patrie réclament tout entier, ce serait mentir à vos destinées et à vos consciences. Il est dans l'histoire un exemple que nous ne nous lasserons jamais de vous citer. En 1782, quand l'Europe alliée menaçait la Grande-Bretagne, les pauvres papistes d'Irlande, à qui la conquête et l'hérésie n'avaient rien laissé, pas même une patrie, puisqu'elle leur refusait les droits civils et domestiques, se ressouvinrent que naguère ils en avaient une, et qu'ils en foulaient encore le sol. Ce souvenir conduisit soixante mille catholiques sous les drapeaux de leurs oppresseurs, et la patrie fut sauvée. Dieu les vit : Dieu les récompensa. Hier ils ont conquis leur indépendance ; demain peut-être ils seront une nation.

Et vous, si tel a été leur dévouement à leur pays, quel ne doit pas être le vôtre ? Vous possédez la moitié du sol de la France ; vous êtes par votre nombre, par votre foi, par vos vertus, par vos richesses même, invincibles. Comment oseriez-vous donc rester plus longtemps à part des luttes qui décident tous les jours des plus chers intérêts de la patrie ? En attendant que vous puissiez exposer vos jours pour elle sur les champs de bataille, pourquoi reculez-vous devant les devoirs de citoyens pacifiques et libres ? Royalistes sincères, noblesse de France, propriétaires fonciers, nous vous y exhortons for-

mellement, sachez user des innombrables avantages de votre position, sachez exercer l'influence légitime qui vous appartient sur les masses populaires. Avouez hautement cette prétention dont on voudrait en vain vous faire un crime, et que des restrictions législatives pourront en vain vous contester. Rattachez-vous par votre désintéressement, par votre affabilité, par votre dévouement aux intérêts de tous, les populations qui vous entourent. Ne méconnaissez pas la double popularité dont vous êtes appelés à jouir : la puissante popularité de la défaveur officielle et la sainte popularité de la vertu.

Entrez donc avec courage et confiance dans la vie publique. Courez vous enrôler dans les rangs de la garde nationale : demandez des armes à la patrie, et jurez de ne pas les déposer quand votre Dieu sera insulté. Remplissez avec zèle le devoir sacré d'électeurs et donnez au pays des mandataires qui sachent comprendre la véritable union de l'ordre et de la liberté. Appelés à participer à la souveraineté nationale, sachez en user avec le recueillement et la conscience que la France vous demande. Faites en un mot ce que firent vos pères, faites avec nous, avec tous les hommes de bonne foi qui aiment sincèrement la liberté, une *ligue du bien public,* devant laquelle tomberont à la fois les attaques de l'impiété et les trames mesquines du pouvoir. Jetez le poids de vos vertus dans la balance où Dieu pèse les destinées de la patrie, et ne souffrez plus que le marteau d'un forçat, ou la bourse d'un spéculateur l'entraîne dans la boue.

D'ailleurs vous n'êtes pas seulement Français, vous êtes chrétiens, et comme tels, nous osons vous le dire, craignez que Dieu ne vous accuse d'avoir oublié son temple et sa croix pour ne songer qu'à des chimères de ce monde, d'avoir douté de sa sainte volonté parce qu'elle confondait vos terrestres espérances. Craignez que les hommes même ne démêlent

dans vos cœurs un sentiment de secrète envie, et qu'ils ne vous soupçonnent d'avoir vu d'un œil froid et craintif la religion renaître belle et pure comme aux jours de sa jeunesse, tandis que vous auriez peut-être voulu voir sa parure éternelle roulée comme un vêtement usé, et enfermée dans quelque armoire à côté de vos uniformes et de vos habits dorés.

N'oubliez donc pas qu'il vous reste toujours une prérogative que nulle révolution ne peut vous enlever, un privilége sublime, la prérogative de la foi, le privilége d'être enfants du vrai Dieu. Comprenez tout ce qu'il y a pour vous de gloire et de bonheur dans cette faveur divine, et n'attristez pas par des pensées mortelles la fille du Ciel qui s'est réfugiée parmi vous, et qui dépose entre vos mains une part de l'avenir du peuple de France. C'est à vous aussi que ce peuple, quand son temps sera venu, ira redemander le dépôt sacré qu'elle vous confie. Malheur à ceux qui, investis de ce redoutable sacerdoce, transgresseraient la loi de pureté et d'abnégation qu'il impose.

Catholiques de tous les partis, ce que nous vous demandons nous l'avons fait; il y a longtemps que nous luttons devant Dieu pour sacrifier les affections de la terre, les intérêts du temps à une cause éternelle et céleste. Aujourd'hui la lutte est finie, le sacrifice est consommé. Comme vous, nous avons gémi, nous avons pleuré sur les ruines de nos affections, sur de légitimes ambitions cruellement déçues, sur de bien chères espérances indignement trompées. Mais aujourd'hui, réunis au pied des autels qui nous restent, nous reprenons courage, et nous nous réjouissons de la sainte joie qui faisait tressaillir nos pères avant de marcher aux combats de la foi. Comme vous, nos cœurs sont pleins de mélancolie, mais nous les ouvrons à une divine espérance. Comme vous, nos yeux sont humides de larmes, mais nous les tournons

vers l'horizon où apparaîtra un jour l'astre éternel qui viendra réchauffer et vivifier le monde.

Catholiques, nous qui croyons avoir découvert le secret de la vie actuelle, la seule consolation qui reste à une âme catholique, nous vous invitons à connaître notre bonheur, à goûter avec nous le repos de la foi, le calme d'une confiance chrétienne. Dans un temps où nul ne sait que faire de sa vie, où nulle cause ne réclame ni ne mérite ce dévouement, qui retombait naguère comme un poids écrasant sur nos cœurs vides, nous avons enfin trouvé une cause qui ne vit que de dévouement et de foi. Au sein du dix-neuvième siècle, Dieu nous a donné une pensée pour laquelle nous pouvons, non pas mourir, ce qui n'est rien, mais vivre, mais sacrifier, user notre existence, avec toute la ferveur, tout le tendre abandon du moyen âge. Oui, dans ce siècle de glace, nous avons trouvé une mine inépuisable de dévouement et d'amour; mais nous voudrions appeler au partage de nos richesses tous ceux qui peuvent en sentir le prix, tous ceux qui ont gardé dans leurs cœurs quelque empreinte de la main créatrice. Nous voudrions leur distribuer ce trésor, encore enfoui sous la terre, mais qui est là, qui est sous nos pieds, et qu'un jour, après d'incroyables douleurs, nous arracherons du sein de l'avenir. Alors, quand notre poussière sera mêlée à celle de nos pères, le monde adorera ce que nous adorons déjà, le monde se prosternera devant ce que nous portons déjà avec amour dans nos âmes, devant cette beauté qui a tout le prestige de l'antiquité et tout le charme de la jeunesse; cette puissance qui, après avoir fondé le passé de l'homme, fécondera tous les siècles futurs; cette paix, qui peut seule réconcilier l'homme avec la vie, la terre avec le ciel; cette double et sublime destinée, le monde régénéré par la liberté, et la liberté régénérée par Dieu.

UNE PRIÈRE

(*Avenir* du 16 avril 1831)

« L'avenir nous réserve d'autres instructions, car tout a son terme, et même la patience. On a vu jusqu'ici le mal en action; qui sait quel spectacle doit succéder à celui-là, et ce qu'à son tour la foi peut remuer dans la société, pour la défense du vrai et du bien et pour le salut du monde [1]? »

Ainsi parlait, il y a cinq ans, celui que nous sommes heureux de nommer notre maître. Le génie lui donnait l'espérance; mais ceux qui l'écoutaient, et qui aimaient Dieu dans une âme moins forte, ne pouvaient croire à sa parole. Et voici pourtant une voix partie de l'Orient, qui nous annonce plus que l'espérance, une prière montée vers le Ciel d'une église de Varsovie, et qui retentira dans le monde comme le premier hymne du catholicisme réconcilié avec la gloire. Chrétiens, écoutez : ce sont vos frères qui vont mourir et qui prient.

« Vierge sainte! douce mère des mortels! mille huit cent trente et une années se sont déjà écoulées depuis que votre oreille se réjouit d'entendre ces paroles prononcées par l'Ange : *Vous enfanterez le Sauveur des nations.* Intercédez aujourd'hui pour que votre divin Fils envoie aussi un ange consolateur à ce peuple qui a été fidèle à sa loi depuis tant de siècles. Que la Pologne, qui vous appelle sa reine, que

[1] *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, par M. de La Mennais. Avertissement de la 3e édition. — 1826.

la Pologne, qui fut *si souvent le plus ferme appui de la chrétienté*, redevienne florissante sous l'abri du saint Évangile, et soit aussi l'égide de la liberté des peuples. Vierge sainte! si le Tout-Puissant a décidé, dans sa sagesse profonde, que notre patrie toute chrétienne doit souffrir, comme votre divin Fils, la mort du martyre, que sa gloire fasse partie de la gloire éternelle du monde [1] ! »

Ils ont fini; ils se lèvent pour le combat, et cinq jours après, le Fils de leur céleste patronne avait exaucé leur prière; il leur avait donné à tous ce qu'ils voulaient : aux uns la vie, aux autres la mort, mais à tous la victoire.

Nous l'avions donc devinée, cette catholique Pologne, quand, au premier bruit de sa résurrection, une joie chrétienne s'empara de nous [2]. L'instinct de la foi ne nous a donc pas trompés, quand la cause qui use notre amour avec notre vie nous apparut dès lors avec une alliée de plus. Nous n'avons donc pas mal fait, devant Dieu ni devant nos frères, en la saluant d'un cri d'enthousiasme, lorsque, belle d'une si longue infortune, elle se leva une fois de plus pour invoquer Dieu sur les champs de bataille. Nous demandions nous-mêmes à Dieu depuis si longtemps de laisser encore tomber parmi les hommes quelques étincelles d'un feu purifié, de donner à notre âge un exemple antique de l'union entre les plus nobles affections du monde, que certes notre erreur eût pu être excusable. Mais Dieu a voulu nous épargner cette tristesse et en dérober le triomphe à ses ennemis. Chaque jour a apporté à nos premières paroles une éclatante confirmation, et ce que nous écrivions par une foi prophétique en la puissance et la miséricorde de Dieu, est écrit maintenant

[1] Cette prière a été prononcée textuellement dans l'une des églises de Varsovie, le 25 mars, jour de l'Annonciation.

[2] Voyez plus haut, page 123, l'article du 12 décembre 1830.

dans l'histoire. Il fallait à ce siècle dont l'âme est si dure et la mémoire si courte, il lui fallait cette leçon! lui qui a oublié notre Bretagne et notre Vendée, enfantant des armées à la plus belle des libertés, la liberté religieuse; lui qui n'a qu'à peine compris la catholique révolution des Belges, il fallait qu'il fût ébloui par le spectacle d'un faible peuple se défendant avec Dieu contre le plus vaste empire, et étonnant par ses succès moins encore la lâcheté de l'Europe que son incrédulité.

Le lendemain du jour où elle chassa d'injustes maîtres, la Pologne demeura prosternée quarante heures devant les autels, pour y consacrer sa liberté naissante. Ses premiers libérateurs l'avaient eux-mêmes prévenue, et de jeunes sous-lieutenants, au dix-neuvième siècle, avaient placé leurs complots sous la garde du Tout-Puissant [1]. Le surlendemain on vit sur les remparts de Varsovie des capucins, mêlés aux soldats, élever avec eux des redoutes et des batteries, des évêques apporter leurs trésors aux pieds des députés du pays, de nobles filles devenues sœurs de charité pour la patrie, des prêtres défendant la liberté avec la parole divine et s'écriant comme Urbain II ou saint Bernard : *Qui est avec Dieu, Dieu est avec lui*. Un peu plus tard, dans toute l'Europe, retentissait ce manifeste rédigé par un évêque catholique, dont la signature y paraît la première, et où une nation parle de la mort et de la Providence comme en parlent les martyrs. Puis, ce sont dix mille hommes qui partent de Cracovie pour venir au secours de leurs frères, et qui demandent à genoux la bénédiction de leur évêque. Et ceux-ci, avec ces drapeaux où il y a une croix rouge, avec ces canons, ces armes, ce bruit, où vont-ils? Ils vont, avant de combattre, prier aussi

[1] Voyez la fin du rapport de M. Wyzocki, dans le *Courrier français* du 2 janvier.

leur pontife de bénir le combat et lui jurer de mourir pour *Dieu et la liberté*. Et ces hommes qui entrent à cheval par une porte de la ville, ayant en main la croix et un sabre à leur côté? Ce sont de pauvres frères Bernardins qui ont trouvé dans leur cloître, près du crucifix, de vieilles armures du moyen âge, et qui ont pensé, comme quelques évêques de ce temps-là, qu'il y a des cas où le religieux peut mourir dans la poussière du champ de bataille aussi tranquille que sur la cendre. Et ces autres qui sont à la tête de paysans armés de faux? Ce sont des curés qui conduisent leurs paroisses à l'ennemi. Partout la religion, partout des enseignes bénies : et, après la victoire, le général qui la racontera avec un si touchant oubli de lui-même, finira son rapport en priant la patrie d'offrir à Dieu un service solennel pour le repos des morts.

Chère et sainte Pologne! reçois ce lointain hommage de ceux qui, comme toi, ont prêté serment à Dieu et à la liberté, et qui portent ces noms sacrés inscrits sur le front et dans le cœur. Tu es notre seconde patrie, à nous qui ne vivons que pour ces choses au nom desquelles tu as vaincu. Nous te jetons à travers l'Europe le cri de notre amour. Tes injures sont les nôtres comme ta foi. Ta gloire est à toi toute seule, mais il nous semble qu'elle devient aussi la nôtre, tant nous l'aimons. A toi nos vœux les plus ardents, à toi nos longues et ferventes prières, à toi tout ce que nous avons de dévouement et d'amour, de sainte et pure affection, d'admiration et d'envie.

D'envie surtout : car c'est là, et non plus la compassion, ce que tu nous inspires. Pourquoi te plaindre, noble fille du Christ, sûre comme tu l'es d'une victoire éternelle? Ta mission est remplie, quelle que soit ta destinée; ta gloire est déjà conquise. Tu es revenue au monde pour lui montrer ce

qu'était cette foi catholique qu'il reléguait au tombeau, et ce qu'elle pouvait faire pour sa liberté. Que tu vives ou que tu meures ici-bas, maintenant que t'importe? Mais nous qui, avec tes croyances, vivons au milieu d'un monde qui ne nous connaît ni ne nous comprend; nous, pauvres exilés du présent, prophètes d'un avenir que la société redoute encore, ballottés par les flots d'une civilisation qui finit et d'une civilisation qui commence, malheureux que nous sommes, pourquoi la vie ne nous a-t-elle pas été donnée aux mêmes conditions qu'à toi? Sainte Vierge, mère de notre Dieu, vous que ce peuple héroïque nomme la douce mère des mortels, vous que nos lèvres ont si souvent nommée le refuge des faibles, la consolatrice des affligés, la reine des confesseurs et des martyrs, vous qui avez exaucé leur prière, serez-vous sourde à celle que nous versons chaque jour à vos pieds? Ne voyez-vous rien dans cet éternel avenir que votre tendre et maternel regard peut sonder, n'y voyez-vous rien qui puisse nous raviver et nous consoler, nous qui errons si tristes dans cette vallée de larmes? N'y a-t-il rien qui puisse nous réconcilier avec notre vie et ennoblir notre mort? Ne verrons-nous jamais le jour où il nous sera permis de confondre dans un commun amour le Dieu qui nous donna cette vie et la patrie à qui nous sommes prêts à la donner? Ah! demandez à ce divin Fils, qui reçut de vous son existence mortelle, et que vous vîtes mourir, demandez-lui pour nous une vie dont l'amertume ne soit pas trop longue, et une mort dont le souvenir soit digne de Dieu et des hommes libres.

DU CATHOLICISME EN SUÈDE

(*Avenir* du 20 mai 1831)

Ce n'est pas seulemeut dans nos temples dévastés et auprès de nos foyers profanes que la religion gémit triste et solitaire. Si les coups qu'il a plu à la Providence de lui laisser infliger en France ont retenti bien plus haut que tous ses autres outrages, si notre pays a été choisi de Dieu pour être, comme naguère les cirques de Rome, le théâtre suprême de ses épreuves et de ses triomphes, il ne faut pas en conclure qu'ailleurs elle soit sur des roses, qu'ailleurs elle n'ait à lutter que contre ses propres richesses et sa propre grandeur. Non, partout le même arrêt a été prononcé contre elle; partout les rois et les grands de la terre se sont chargés de le promulguer et de l'exécuter, ignorant, dans la misère de leurs pensées, quelle inépuisable miséricorde et quelles immortelles destinées se cachaient sous cet abandon temporaire de l'Épouse du Christ.

Déjà nous avons révélé à nos lecteurs ce que le catholicisme a enduré et ce qu'il a vaincu en Irlande et dans plusieurs royaumes de l'Allemagne; la Belgique a proclamé par son insurrection la longue histoire des injures de sa foi, et la Pologne écrit chaque jour la même histoire avec le plus pur sang qui soit au monde. Il nous est venu aujourd'hui la pensée de dire aux catholiques de France ce que sont leurs frères de Suède, et de leur dévoiler ce qu'il reste de persévérance et de dévouement au sein de ces neiges éternelles. Ici plus de persécutions à raconter, plus de contrastes mons-

trueux à développer; il faudrait pour cela remonter bien loin dans le passé, car en Suède l'œuvre est depuis longtemps achevée, la victoire de l'hérésie est depuis longtemps complète; et deux siècles ont passé depuis qu'un fantôme de création humaine, audacieusement paré des dépouilles du catholicisme, s'est assis en triomphe sur ses ruines. Allons fouiller dans ces ruines, et si nous y trouvons encore une poignée de chrétiens, restés seuls avec leur pauvreté, leurs souvenirs et leur foi, bénissons-en ce Dieu qui ne délaisse personne et qui n'oublie jamais.

Aux yeux de ceux qui n'ont pas étudié avec soin la Suède et ses annales, de profondes ténèbres couvrent les événements les plus marquants de son histoire intérieure. Habitués à ne la connaître que par les déclamations mensongères de Vertot, le roman de Voltaire sur Charles XII, ou tout au plus par les récits superficiels de Puffendorf et de Lacombe, nous sommes restés parfaitement étrangers à la vie nationale, et surtout à la vie catholique de ce peuple héroïque, qui a paru avec tant d'éclat au sein des grandes luttes de l'Europe. Et cependant, quel foyer abondant de matériaux pour l'historien fidèle et impartial du moyen âge, que les annales de la Suède et de la Scandinavie en général! Quelle mine inépuisable de vérités inconnues et de justices tardives, toutes attendant cette grande régénération historique que le catholicisme est appelé à faire subir aux monuments du passé! En Suède plus que partout ailleurs on s'incline devant une vérité entrevue déjà par de grands et nobles génies, et on se convainc que l'histoire tout entière est à refaire au profit du catholicisme.

Nous sommes loin de vouloir tracer ici un exposé même succinct des considérations que ce sujet pourrait faire naître. Nous nous permettrons seulement de renvoyer aux études les

plus élémentaires sur l'histoire de Suède, ceux qui seraient disposés à croire, sur la foi de Vertot, que l'abolition du catholicisme par Gustave Wasa a été la cause et le signal des libertés suédoises. Ils y verraient que la Suède, contrée stérile et dépourvue d'habitants, et presque submergée sous ses lacs innombrables, doit l'existence de toutes ses villes et toute la prospérité dont elle a jamais joui, aux fondations religieuses et monastiques du moyen âge [1], et que nulle part l'influence morale et matérielle du clergé n'a été plus féconde et plus puissante que dans ce pauvre pays où elle a remplacé tous les avantages de climat et de position que possédait le reste de l'Europe. Ils y verraient que les évêques de Suède n'ont jamais cessé de défendre l'indépendance et les véritables intérêts de la nation; que lors de la réunion des trois royaumes sous le sceptre du Danemark, il s'est toujours trouvé un évêque de Linkoping à la tête des Suédois qui combattaient pour les droits de leur patrie; que Brask, le dernier catholique qui occupa ce siége, conçut le premier la pensée de cet admirable canal de Gothie, qui réunissait la Baltique à l'Océan, et que la monarchie d'aujourd'hui s'efforce d'achever. Ils y verront que les Bonde, les Sture, et tous les héroïques antagonistes des Danois étaient catholiques; que deux évêques catholiques marchèrent les premiers à l'échafaud où Christiern II fit périr l'élite de la population suédoise, Christiern, cet exécrable tyran qui devançait Henri VIII dans son affection pour l'hérésie, et qui venait de chasser avec des dogues un évêque catholique comme une bête fauve [2].

Ils y verraient encore que les mineurs dalécarliens, immortalisés par l'expulsion des Danois, se révoltèrent quatre

[1] Granberg, Statistique.
[2] Schlegel, *Histoire de la maison d'Oldenbourg.*

fois avec acharnement pour défendre la vieille foi de leurs pères contre le luthéranisme de Gustave Wasa et de son synode servile, et qu'il fallut brûler leurs églises, faire fondre leurs cloches, et massacrer, par la plus noire trahison, tous leurs chefs, avant de les courber sous le joug de l'hérésie[1]. Peuplade admirable, elle fut fidèle aux serments religieux qu'elle avait faits avant de voler à l'affranchissement du pays. Elle ne voulut point avoir scellé de son sang le despotisme civil et religieux par lequel les monarques de la race de Wasa remplacèrent la domination danoise. Elle a donné, avec la population de l'Islande, un exemple qui a trouvé alors trop peu d'imitateurs, et qui depuis n'a reçu d'une postérité partiale d'autre tribut que l'ingratitude et l'oubli. On eût dit qu'elle prévoyait, qu'elle devinait tout ce que la Suède aurait à souffrir sous ce sceptre temporel et spirituel à la fois, souillé du plus beau sang de la Suède, par les frénésies d'Éric XIV, les cruautés calculées de Jean et de Charles IX, et qui, pour avoir passé entre les mains chevaleresques et conquérantes de Gustave-Adolphe et de Charles XII, n'en pesa pas moins d'un poids intolérable sur les provinces dépeuplées de la Suède. Et si nous embrassions de notre regard un plus vaste horizon, de quelle prophétique frayeur ne devrions-nous pas être saisis à la vue de ce que sont devenus les royaumes du Nord depuis qu'ils ont renié l'Église de Rome! La Norwége, qui ne put être dépouillée de son antique foi qu'en perdant pour trois siècles son indépendance nationale[2]; le Danemark, où le clergé et les paysans luttèrent en vain pendant dix ans contre la domination de l'aristocratie hérétique, laquelle aboutit enfin à la promulgation solennelle de la servitude la plus abjecte

[1] Rühs, *Histoire de Suède.*

[2] Elle fut déclarée, par le même décret, province du Danemark, et luthérienne, en 1537.

qui fut jamais[1]; la Suède, qui n'a fait que passer et repasser, depuis Gustave Wasa, du despotisme de la royauté au despotisme de l'oligarchie; enfin jusqu'à cette pauvre et glaciale Islande, qui se débattit avec un si héroïque courage contre le Danemark et le luthéranisme, et qui vit ses croyances et ses franchises immolées à la fois sur l'échafaud inconnu, mais sublime, où tomba la tête de l'évêque Arneson, le dernier des martyrs du Nord.

En Suède, comme nous venons de le dire, l'œuvre est achevée, la victoire de l'hérésie est complète. Le peuple des campagnes, épars sur une immense étendue de terrain, privé de toutes relations commerciales et industrielles, habitué à voir dans ses évêques les organes fidèles du Saint-Siége placé à ses yeux dans un mystérieux éloignement, est devenu, presque à son insu, de catholique luthérien. Je dis presque à son insu, car nulle part, dans l'histoire de Suède, on ne découvre la trace de cette réaction populaire qui éclata au seizième siècle en France, en Allemagne et en Angleterre. En Suède, la réforme a été exclusivement l'œuvre de la royauté et du clergé. Les députés du clergé et les évêques, rassemblés en synodes dans la capitale, qui est la seule ville considérable du royaume, y obéirent, à l'instar des *convocations* anglaises, aux volontés despotiques de Gustave Wasa et de Charles IX; ils adoptèrent, soit par corruption, soit par lâcheté, soit par conviction, les lois que leur dictait une bouche humaine; et puis ils les reportèrent au sein des popula-

[1] On sait que les derniers états généraux déclarèrent, en 1660, que le roi était maître absolu de la vie et des biens de ses sujets, que toutes les prérogatives connues ou qui pourraient être un jour inventées lui appartiendraient de plein droit, que sa volonté serait à jamais souveraine et infaillible, sauf dans le seul cas où il voudrait, de son propre mouvement, mettre des limites à sa puissance. Aucune nation catholique n'a encore donné au monde un aussi ignominieux exemple.

tions agricoles, soumises et ignorantes, qui, voyant que l'on conservait toutes les cérémonies extérieures du catholicisme, jusqu'à la forme des vêtements ecclésiastiques, s'habituèrent facilement à entendre les prières de l'Église en suédois, et à oublier la suprématie de Rome. La brave et intelligente tribu des Dalécarliens, qui seule avait reconquis sur les Danois la liberté nationale, entrevit seule aussi l'abîme où l'on allait tomber, et nous avons dit quel fut le prix de sa résistance. Quant au reste de la population, alors comme aujourd'hui, elle ignorait le catholicisme bien plus qu'elle ne le répudiait. La noblesse se laissa gagner facilement à la foi nouvelle par la crainte des incapacités civiles et politiques dont les catholiques sont jusqu'à ce jour atteints en Suède. Elle embrassa la réforme avec cette facilité contagieuse qui infecta à la même époque presque toutes les noblesses de l'Europe, avec cette différence qu'en Suède elle n'eut pas d'excuse, tandis que les grandes familles de France et d'Allemagne purent croire que le protestantisme leur servirait d'arme et de refuge contre les envahissements gigantesques des monarchies centralisatrices.

Aujourd'hui il ne reste plus en Suède qu'environ trois cents catholiques, débris cher et sacré d'une nation entière, germe immortel que la main de Dieu a gardé libre et pur à travers des siècles de persécution et de mépris. Ils ont pour pontife un vieillard étranger et solitaire, pour temple une vieille salle, abandonnée et humide, dans un des faubourgs de Stockholm. Ils sont tous pauvres, presque tous pêcheurs, et tandis que toutes les familles riches et aisées du pays abandonnaient à l'envi et sans exception le culte de leurs pères, Dieu s'est réfugié parmi ces pêcheurs comme autrefois il alla chercher au bord de la mer Morte les pêcheurs de la Galilée. Privilége sublime de l'humble et obscure Église de Suède! il lui

est donné, après dix-huit siècles et à mille lieues du berceau du Christ, d'offrir au monde le type de ce berceau sacré, et d'être aujourd'hui la vivante image de ces Églises primitives de Grèce et d'Asie, à qui le disciple chéri du Christ et l'Apôtre des nations parlaient avec tant de simplicité et d'amour.

Quand on a vu ces pêcheurs catholiques assemblés dans leur chétive chapelle pour entendre la parole éternelle, quand les saints mystères y sont célébrés, quand les pompes augustes du catholicisme y sont reproduites avec une touchante modestie, quand le prêtre, pauvre vieillard, se lève devant ces pauvres gens, et se met à leur parler du ciel et de Dieu, je ne sais quel divin courage s'empare du cœur le plus triste et le plus découragé; on sent que le Dieu des chrétiens est là, et que c'est le même Dieu qui a créé et sauvé le monde.

Ah! ce n'est plus seulement au sein des contrées où elle règne paisible et victorieuse, qu'il faut aller chercher et admirer l'Église de Dieu; c'est en Irlande, en Suède, et partout où elle a été proscrite, abandonnée, reniée, partout où sa ruine a été inscrite dans les lois et les livres des hommes. C'est là qu'il faut aller la voir revivre, se débattre, et lutter; c'est là qu'il faut aller la contempler pour l'aimer, la bénir, et puiser une foi invincible en son glorieux avenir. Du reste, aujourd'hui elle a partout renoncé à ce caractère de prospérité et de paix qui appartenait aux jours de sa puissance universelle; ses chants ne sont plus guère que des chants de deuil; ses accents les plus joyeux, ses cérémonies les plus magnifiques ont quelque chose de lugubre et d'inexprimablement mélancolique. C'est que le jour de ses batailles approche, c'est que Dieu l'a lancée de nouveau dans la carrière des persécutions et des triomphes. Elle se recueille dans une sainte et solennelle tristesse avant de livrer au monde un suprême combat; pareille à cette armée catholique que conduisit naguère le Nor-

mand Guillaume sur une plage étrangère, et qui passa à genoux et en prière la nuit qui précéda la victoire d'Hastings et la conquête d'Angleterre.

Le vieillard commis, par le Pasteur commun des fidèles, à la garde du bercail précieux de la Suède, est Français. Exilé pour la foi, dans sa jeunesse, il a porté ses pas sous le ciel de la Scandinavie, et là, pendant trente années, il a dévoué sa vie à cultiver la petite vigne du Seigneur; il l'a arrosée de ses sueurs et de ses larmes, et la vigne n'a point été stérile, et le Seigneur ne l'a point oubliée. L'éducation religieuse et scientifique des enfants, le soin des malades, l'entretien des ornements sacrés, la célébration de toutes les cérémonies, le soulagement de ceux que la misère accable, tout lui est imposé, et il s'acquitte de tout : ce fardeau qui écraserait un cœur profane et mondain, il le porte avec bonheur depuis trente années. Trois cents âmes catholiques sont, depuis trente années, sauvées, consolées, bénies, par cette seule âme. Quand le roi de France était *le roi très-chrétien*, ce prêtre était l'aumônier de la légation française. Il porte encore aujourd'hui un titre bien autrement magnifique et que nul roi ne pourra lui ôter : il est *vicaire apostolique* en Suède. Il se nomme l'abbé Gridaine. Nous le dénonçons à l'admiration et à la sympathie de tous les cœurs catholiques dans le monde. Qu'ils sachent ce que peuvent encore le dévouement et la foi; qu'ils sachent ce que Dieu a réservé dans sa miséricorde à ses enfants les plus éloignés, les plus oubliés du monde.

Ce vieux prêtre est seul; sa solitude l'effraye, non pas pour lui, mais pour son troupeau, menacé, si la mort venait le saisir inopinément, de se voir longtemps sans pasteur et sans guide sur la terre infidèle. Il demande si, dans le clergé de France et d'Allemagne, il ne se trouvera personne qui veuille venir partager ses glorieux travaux, et, quand il sera endormi

dans le Seigneur, recueillir l'héritage de ces mêmes travaux. Il invite tout prêtre, libre d'embrasser cette sainte mission, à demander au Saint-Siége la grâce de porter en Suède la parole de vie et d'y entretenir l'humble foyer de lumière et de foi qui un jour éclatera comme partout ailleurs pour régénérer et sauver ce royaume. Nous qui n'ignorons pas combien en Allemagne et en France les rangs de la milice sacrée sont éclaircis, combien la présence de chaque prêtre est indispensable, nous ne pouvons toutefois rester indifférents aux lointaines destinées du catholicisme en Suède, et nous nous rendons de bien bon cœur l'organe du vénérable abbé Gridaine.

A celui qui sentira dans son âme assez de force et de foi pour entrer dans cette noble carrière et pour se résigner à cet exil sacré, nous osons promettre que ses devoirs ne lui seront point onéreux, ni sa vie triste et pesante. En Suède, chez les catholiques comme chez les luthériens, il trouvera une hospitalité infatigable, cette bonté et ce dévouement d'amitié qui appartiennent à toutes les nations de race germanique, et presque partout, à défaut d'une foi commune, une tolérance exemplaire. Les fidèles dont il sera le père et le seul ami auront pour lui une confiance et une affection filiale, et d'innombrables consolations lui sont réservées dans le spectacle de leur foi et de leur persévérance, dans l'effusion de leur gratitude et de leur ferveur. Quand il voudra se délasser des hommes, une nature admirable lui tend les bras; une nature puissante et vierge comme elle ne l'est nulle part dans notre Midi, une nature pleine d'inspiration mélancolique et de douce sympathie pour l'homme. Partout au sein de ces vastes solitudes, au pied de ces rochers, au bord de ces lacs limpides, sous ces forêts tantôt d'une verdure si profonde et si pure, tantôt d'une si éclatante blancheur, partout l'âme chrétienne se trouve à l'aise avec son Dieu et ses pensées immortelles. Là

le souffle humain n'a rien souillé; la civilisation n'a rien usé, rien terni; l'homme n'est là que l'hôte de la nature, il n'en est point encore le tyran et le corrupteur.

Oh! quelle abondante moisson de grâces et de miséricordes pour le prêtre que le Seigneur y établit dépositaire de sa parole et de sa croix! Je le vois dans sa sainte solitude; s'il est jeune, initié de bonne heure à toutes les émotions les plus douces et les plus fécondes de ce monde. Qu'a-t-il fait de son âme? il l'a dotée d'une paix inaltérable. Qu'a-t-il fait de ses affections? il les a concentrées sur son Dieu et sur son humble Église; il les promène alternativement de ce qu'il y a de plus sublime dans l'univers à ce qu'il y a de plus obscur et de plus inconnu dans l'humanité, sans que ce vaste chemin épuise jamais ses forces, et sans être jamais tenté d'abandonner cette orbite sacrée. Qu'a-t-il fait de son imagination, de son enthousiasme, de sa vie entière? il l'a dérobée à tout ce qui pouvait l'user en vain, il l'a donnée pour toujours à tout ce qui pouvait seul la rendre fertile et heureuse. Plus rien qui fatigue son cœur, plus rien qui tourmente son esprit, plus d'ennuis longs et dévorants; sa jeunesse ne lui est plus à charge; une placidité adorable s'est répandue sur tout son être comme un parfum du Ciel.

Ou bien, s'il est âgé, comme le saint prêtre dont nous avons parlé, pas de tristesse ni d'abandon à craindre pour lui dans ses vieux jours. Sa vie qui n'a été qu'un long bienfait n'est à charge à personne. Gardien solitaire de cet autel, ce seul autel, qui reste debout sur tant de ruines, il attend avec calme et confiance l'heure solennelle où ses cendres iront dormir sous la neige étrangère, et où son âme échangera la paix du devoir contre la paix d'un éternel bonheur[1].

[1] Ces paroles n'ont pas été tout à fait stériles. Plusieurs ecclésiastiques se sont offerts pour la mission de Suède, et nous avons lieu d'espérer que M. l'abbé Gridaine obtiendra bientôt un coadjuteur. (Note de 1831.)

LA FOI

(*Avenir* du 3 août 1831)

Un jour, dans un épanchement de tristesse et d'amour, le Sauveur du monde dit à ses disciples : « Croyez-vous qu'en « revenant sur cette terre, le Fils de l'homme y trouve encore « de la foi[1] ? » Il nous semble d'ici entendre ce divin Sauveur prononcer d'une voix sévère et triste ces augustes paroles, ces paroles qui renfermaient pour lui tant de douleur, et pour nous des leçons si solennelles et si terribles. Quoi! pensait dès lors le Seigneur, ne retrouverai-je dans ce monde pas un souvenir pour tant de miracles, pas un élan du cœur pour tant de dévouement et tant d'amour, pas une larme pour tant de souffrances et pour ma mort si cruelle? *Filius hominis veniens, putas inveniet fidem in terrâ?*

Ah! s'il y eut alors une époque de l'histoire du monde qui fut spécialement présente à la divine prévision du Fils de l'homme, certes ce fut celle où languit notre vie; époque funèbre et décourageante, où la foi est partout morte ou mourante, où ce ciment sacré tombe de toutes parts, et laisse sans appui et sans beauté les frêles édifices des hommes. Un grand vide s'est opéré dans le cœur de chaque homme et de chaque peuple; et ce vide est pesant comme un supplice, fatigant comme une agonie. Ballottés au gré de leurs caprices, sur l'océan des misères humaines, les peuples et les hommes

[1] *Luc*, XVIII, 4.

n'ont fermé leurs voiles qu'à un seul souffle, et c'est le souffle de Dieu. Entre eux plus d'union, plus d'abandon, plus d'intimes affections, plus de croyances du cœur; une morne défiance a tout remplacé, et son glacial empire n'est partagé que par la dérision et l'amertume. Les rois et les grands, qui avaient miné les premiers le sol du monde chrétien, ont senti ce sol fléchir sous eux, et ils sont tombés si avant dans le mépris et l'impuissance, que le jour de leurs funérailles sera pour eux un jour de grande miséricorde. Le peuple, que la ruine de ses maîtres n'a enrichi qu'un moment, ne sait plus pour quelle fin il a brisé leur joug, et ses regards se promènent consternés sur une terre qui reste stérile sous sa conquête, sur un ciel qu'il ne comprend plus. Assis entre les tombeaux de ses pères qu'il a reniés et le berceau de ses enfants qui ne lui inspirent qu'une amère pitié, l'homme n'est plus qu'un triste mannequin condamné à jouer je ne sais quelle lugubre comédie devant je ne sais quels spectateurs glacés.

Hélas! et ce n'est pas seulement dans le cœur des impies et des enfants de perdition que le souffle divin s'est éteint, que la céleste vie est à son dernier soupir! Les enfants de Dieu, qu'en ont-ils fait? O mon Sauveur! où retrouveriez-vous votre foi parmi tant d'hommes qui ont reçu en naissant le signe du salut que vous êtes venu apporter au monde? Disciples du Christ, qu'avez-vous fait de son héritage? Fils de l'Église, où est cette foi dont votre éternelle mère a reçu le dépôt, et qu'elle vous a sommé dès le berceau de défendre avec elle? Adorateurs du passé, où est cette foi que vos pères retrouvaient partout et qui inspirait tous leurs dévouements, qui présidait à toutes leurs affections, qui s'entrelaçait à toute leur vie? Est-ce elle qui domine dans toutes vos pensées, qui règne sur tous vos attachements? Est-ce elle qui est la racine

de toutes vos espérances? Menacée, ruinée, honnie comme elle l'est de toutes parts, est-ce à elle que vous consacrez votre force, votre volonté, votre avenir? Mais non, sourds à cette voix qui est venue au monde seule et sans alliance humaine, ils s'en vont, égarés par de folles passions, chercher un Dieu de leur façon dans les plis de quelque manteau royal, ou dans la cage d'une couronne mortelle. S'ils passent, dans leur course effrénée, devant quelque église déserte, ils y entrent par habitude, et là ils retrouvent un moment la foi entre les feuillets de leur livre de messe. Ils prient avec elle, et puis referment leur livre, en y laissant oubliée, étouffée, la fille de Dieu. Au pied des autels, en présence de l'hostie sainte, c'est bien la moindre chose qu'elle leur apparaisse un instant; mais dites-leur que ce n'est pas là que doit se borner son empire : dites-leur que leur titre seul de chrétiens, de catholiques, les oblige à ne songer qu'à elle, et après elle seulement à ce reste du monde qui n'est que poussière; et ils demeurent étonnés d'abord de cet étrange langage, et puis leur âme enchaînée à des souvenirs terrestres ne vous répondra que par l'irritation et l'injure. Ils croiront d'une foi aveugle à l'immortelle puissance d'une famille, à la destinée miraculeuse d'un enfant, à la sanglante punition de leurs ennemis; mais dites-leur que Dieu est là, au milieu de cet écroulement des trônes, de cette volcanique agitation des peuples, dans ce martyre d'une nation de héros; dites que c'est sa main qui laboure le vaste champ des révolutions, qu'il y convoque toutes ses créatures pour l'œuvre de sa gloire; dites, et ils secoueront sur vous la poussière de leurs pieds, ils se retireront de vous, ils fuiront dans la solitude, dans l'inaction. Pour quoi faire, ô mon Dieu? pour vous oublier, pour vous trahir.

Plus de séve dans le monde : la pensée de Dieu qu'on a

bannie de partout, a emporté de partout la durée, la vérité, la vie. Pour les affections du cœur comme pour les attachements politiques, plus de sanction, plus d'avenir. Où est le lien qui n'ait point été brisé? Où est la cause dont on ne se défie? Où est le principe qui règne en maître sur une seule âme? Un vertige inexprimable a saisi tous les hommes; nul ne sait où il va, nul ne veut aller où le pousse sa destinée. On mendie, on entasse serment sur serment; mais toutes ces vaines paroles, où Dieu n'est plus nommé, s'effacent d'elles-mêmes dans le souvenir des hommes. A peine leur reste-t-il assez de mémoire pour être parjures. Et si un homme a paru vivre toute sa vie fidèle à une grande cause, le doute impitoyable l'attend au dernier moment, et s'en vient sur son lit de mort, comme à Benjamin Constant, déchirer son âme et lui montrer le vide de ses jours.

Et le chrétien, le vrai chrétien ne sait plus où trouver sa place dans cette société morte; et, à côté de ce grand cadavre dont on a arraché le cœur, il pousse malgré lui un cri de désespoir et de mort : IL N'Y A PLUS DE FOI DANS LE MONDE.

Ames pures, âmes tristes, âmes tendres, ces funèbres paroles, les direz-vous longtemps, les direz-vous toujours? Le temps n'approche-t-il pas, où nous pourrons demander à Dieu, même sur cette terre, le prix de notre constance? Dureront-elles toujours, ces ténèbres qui nous cachent l'avenir? Faudra-t-il encore longtemps endurer en vaincus les dérisions de ceux qui ne comprennent pas notre Dieu, ou le persiflage de ses prétendus amis? Ne viendra-t-il jamais le jour où ce Dieu leur imposera le silence de la défaite, et où il nous tiendra compte de nos souffrances, de notre patience, de leurs injures? Ils nous méprisent, ils nous dédaignent : dédains chéris! mépris sacrés! nous vous accueillons avec bonheur, notre foi vous transforme en trésors de grâce et d'espérance.

Ah! oui, elle reparaîtra victorieuse cette foi, à qui Dieu n'a pas donné pour un jour ce monde où nous vivons. Si nous célébrons aujourd'hui notre Pâque, la bouche remplie d'herbes amères, les reins ceints et le bâton de l'adversité à la main, c'est que le jour de la résurrection est proche; c'est que Dieu va briser le tombeau que lui avait creusé l'impie. De toutes parts l'aurore de cette résurrection se lève, et l'âme chrétienne tressaille à la pensée des flots de lumière qui vont l'inonder. D'un bout de l'univers à l'autre, des voix généreuses s'appellent comme pour se convier à ce banquet de la victoire. Ici l'Amérique, où chaque jour surgit, comme aux temps primitifs, quelque nouvelle Église; là, l'Irlande, chaque jour plus forte, plus peuplée, plus intrépide, en dépit de la famine et de l'oppression; ici la Belgique, donnant au monde le spectacle d'une peuplade appelée par la liberté catholique à prendre rang parmi les grandes nations; là, la Pologne, marchant aux combats sous la bannière de la Vierge, priant comme une sainte, s'apprêtant au martyre comme à une fête; et enfin, au milieu des dynasties et des institutions qui s'écroulent, le successeur de saint Pierre, le Vicaire de Dieu, élevant son front paisible, sanctifiant tout, bénissant tout, promettant de la miséricorde à toutes ces ruines, de l'éternité à tout cet avenir.

Oui, c'est la foi qui renaît. En vain, impies, avez-vous espéré la briser contre le mur d'airain que vos crimes ont élevé entre Dieu et vous. La voilà qui, toute meurtrie qu'elle est, rebondit victorieuse et immortelle au sein de la société épuisée. Et il en a toujours été ainsi, et son glorieux passé nous dit déjà ce que demain va nous redire encore. A travers les siècles son histoire est la même. Quand le monde pourrit au sein des débauches de Rome, elle est là, dans les catacombes et les arènes, qui purifie avec le sang des mar-

tyrs les souillures impériales. Quand les premiers fondements de la civilisation chrétienne sont ébranlés par l'invasion d'une nuée de peuples barbares, elle est là, repoussant Attila, apaisant Alaric, baptisant Clovis. Quand l'islamisme, réaction de la matière vaincue contre l'esprit de Dieu, a conquis la moitié du monde, elle se lève devant lui, mène l'Europe entière à la conquête d'un tombeau, et la ramène pour fonder le majestueux édifice des monarchies catholiques. Si parmi les chefs de ces monarchies il s'en trouve qui, comme les Henri et les Frédéric, effacent d'une main altière l'onction sainte de leurs fronts, et contestent à Dieu ses droits, à côté d'eux la foi place un saint Louis échangeant sa couronne de roi contre la couronne d'épines, et allant chercher deux fois la mort sur la plage africaine. Si, au sein de cette féodalité d'origine chrétienne, les hommes de fer qui la composent oublient les droits de leurs semblables, les saints préceptes de leur Dieu, et s'abandonnent aux abus de la force et de la richesse, aussitôt la foi les presse des deux côtés, écrase d'une part leur orgueil par les foudres pontificales, et de l'autre confond leur magnificence en imprimant à la mendicité un caractère sacré, et en parsemant le monde de ces moines sublimes, qui furent toujours les hommes du peuple parce qu'ils étaient les hommes de Dieu. Enfin, sortie victorieuse de toutes les épreuves, la foi ne va-t-elle pas mourir au sein des splendeurs de la cour de Louis XIV? Qui la défendra contre la terrible épreuve de la richesse et de la puissance? Qui? regardez aux deux extrémités de cette société guindée et factice : voyez Cambrai, voyez la Trappe.

Et ce n'est pas seulement au sein du catholicisme que la foi maintient et revendique de siècle en siècle son empire. Pendant que le Saint-Siége, docteur éternel du monde, en

garde l'auguste dépôt, aux extrémités les plus opposées de la chrétienté s'élèvent des cris de foi irréfléchie, mais puissante, et comme une merveilleuse réponse de la nature égarée et livrée à elle-même, à l'hymne de la nature sauvée et régie par Dieu. Ainsi, à côté de cet anglicanisme froid et sec, qui tenta sous les premiers Stuarts de resserrer les membres vigoureux du christianisme dans les langes d'une politique pédantesque, voilà l'instinct de la foi qui se retrouve, qui combat, qui triomphe sous la forme du puritanisme, soupir sacré d'une noble race égarée, mais qui sent qu'elle est faite pour être autre chose que marchande ou légiste. Aujourd'hui même, supposons un moment avec vous, ô hommes qui proclamez à l'envi la fin de nos croyances, supposons que le catholicisme ne soit plus rien, qu'il soit mort et enseveli dans la poussière de vos ruines, supposons que cette pensée de Dieu qui enflamme nos cœurs ne soit qu'une vaine fumée; mais alors du moins, retournez-vous, ôtez vos yeux de dessus notre tombeau, regardez derrière vous et voyez, au sein de votre camp même, cette bannière nouvelle qui s'élève; n'est-ce pas la foi, incomplète, incertaine, dévoyée, mais toujours elle, qui reparaît dans ce groupe d'hommes nouveaux? parmi ces saints-simoniens, qui, tout bafoués qu'ils sont, et quelque répugnance qu'ils nous inspirent, méritent au moins votre étonnement, puisqu'ils viennent parler au monde de foi, et qu'ils se disent prêts à affronter le martyre, oui, le martyre; le cuisant et impitoyable martyre de notre siècle, le ridicule.

C'est, sachez-le, *hommes de peu de foi,* c'est qu'on ne prive pas impunément l'homme de son pain, c'est qu'on ne retire pas au genre humain, à ce fiévreux qui, depuis soixante siècles, s'agite sur son lit de douleur, le seul breuvage qui puisse désaltérer sa poitrine haletante. Rejetez

le don de Dieu, si tel est le caprice de votre orgueil, rasez tous les asiles de l'humanité, tarissez toutes les sources de son bonheur : mais avant d'achever votre œuvre, entendez sa voix séculaire qui vous demande de quoi remplacer ce que vous ruinez, et qui vous somme d'inventer du moins quelque fantôme qui puisse lui tenir lieu de notre Dieu.

Pour nous, quand même nous ne pourrions rien pour cette foi divine pendant notre courte vie; quand même nous ne serions pas destinés à voir se lever sur la France le jour de sa victoire, quand même elle devrait y languir longtemps encore dans l'oppression et dans l'oubli, est-ce à dire pour cela qu'il faille désespérer d'elle comme d'une simple mortelle? Et, parce que le soleil de sa prospérité a disparu, ne trouverons-nous pas, dans notre souvenir, un rayon pour dorer son malheur?

Chrétien, dites-moi, si une vierge royale avait naguère laissé tomber sur votre enfance et votre faiblesse des paroles de consolation et de paix, si, confondu parmi la foule nombreuse de ses adorateurs, vous aviez levé vers elle, au milieu des princes et des pontifes qui remplissaient son sanctuaire, vos yeux timides, et si vous aviez lu dans les siens un regard de protection et de bonté; et puis si maintenant vous la retrouviez pâle, éperdue, solitaire, mourante au seuil d'un temple qui n'est plus le sien, oseriez-vous passer en silence, l'œil détourné, le cœur froid et indifférent, devant son auguste souffrance? N'iriez-vous pas plutôt l'entourer de vos hommages, la combler de vos caresses, prendre sa main glacée, baiser son front amaigri, et réchauffer son pauvre cœur contre le vôtre?

Il en est ainsi de nous et de toi, foi de nos pères, sainte religion de notre Rédempteur, toi qui as essuyé les larmes de nos premières années, toi qui béniras, qui consoleras

toutes celles qu'il nous reste à vivre; nous t'avons connue dans la pompe des cours, au milieu des hommages des rois: nous t'aimions dès lors avec ferveur, mais aujourd'hui, dans l'apparente déchéance où te laisse une volonté toute-puissante, nous t'aimons d'un amour qui s'accroît de toute l'ingratitude du monde. Dans ton abandon d'un moment, nous puisons un nouveau courage pour t'adorer, comme s'il y avait moins de distance entre ton infinie grandeur et nous. Dix-huit siècles ont passé sur ton beau front sans le rider, et nous savons que ta beauté est éternelle, qu'elle survivra à l'aveugle dédain de tes ennemis, comme au culte de notre admiration et de notre tendresse. Si des mains impies te placent au cercueil, nous t'y poursuivrons de notre amour. Que d'autres aillent au loin chercher une foi nouvelle, ériger de nouveaux sanctuaires, mais nous, laisse-nous te suivre dans ton désert, laisse-nous n'avoir d'autre refuge que ton sein, fidèles à toutes tes destinées, fidèles à ta liberté et à ta gloire, encore plus fidèles à ta solitude et à ta misère.

LE DOUZE SEPTEMBRE

(*Avenir* du 12 septembre 1831)

A pareil jour, il y a cent quarante-huit ans, la chrétienté fut sauvée, et sauvée par l'héroïque nation qui meurt aujourd'hui pour elle; à pareil jour, la Pologne remporta la victoire de Dieu et de la liberté sur la barbarie et le despotisme; à pareil jour, il fut signé, sous les murs de Vienne, avec le sang des Ottomans, un contrat éternel entre la victorieuse Pologne et l'Europe sauvée par elle. Le 12 septembre 1683, Sobieski, à la tête de ses Polonais, dissipa l'armée des Barbares, qui assiégeait dans Vienne le chef de l'Empire, et devant qui tremblait le monde civilisé. Aucun danger ne les menaçait, ces braves enfants du Christ, quand, sortant de leurs foyers et franchissant leurs frontières, ils vinrent défendre contre les musulmans l'Autriche si souvent perfide envers eux. Mais que leur importait le souvenir de leurs injures : il s'agissait de sauver la chrétienté, et ils la sauvèrent. Et quand leur roi, couronné une seconde fois par la victoire, eut poursuivi au delà du Danube les débris des armées ottomanes, il voulut annoncer au monde les exploits de son peuple, et pour cela il envoya son sabre au Père commun des fidèles, afin que, déposé sur l'autel de Lorette, ce sabre vainqueur y fût un éternel témoignage de ce que la Pologne avait fait pour le Christ et pour l'Europe, un témoignage aussi de son amour pour celle qu'il avait invoquée en allant au combat, pour la mère du Christ, pour celle qu'on nommait hier encore à Varsovie *la douce Mère des mortels*.

Et le Père des fidèles était alors l'illustre Innocent XI, qui venait de livrer à l'orgueil de Louis XIV un si noble combat. Lui comprit ce qu'il y avait de saint et de grand dans cette victoire, et voulant que le souvenir en fût éternellement auguste, éternellement chéri par tout cœur catholique, il institua une fête, consacrée à cette Vierge, que la pieuse Pologne venait d'associer à son triomphe, et il appela cette fête nouvelle la *fête du nom de Marie*[1].

Catholiques, serons-nous infidèles à la voix de notre pontife? laisserons-nous passer dans le silence et l'indifférence ce jour sacré? n'irons-nous pas le fêter aux pieds de Marie, lui confier notre reconnaissance pour ceux à qui nous devons d'avoir conservé ses autels, et la prier d'être pour eux comme pour nous toujours douce, toujours clémente?

Ah! non, nous n'osons pas prier. Un chant de deuil serait le seul qui pût s'échapper de nos lèvres. Nos prières seraient des prières pour les agonisants et pour les morts, et l'on ne prie pas ainsi pour des martyrs. Le 12 septembre! ah! savons-nous ce qui se passe aujourd'hui à Varsovie, aujourd'hui, en la plus belle journée de leur histoire[2]? Comme naguère devant Vienne, la barbarie est campée là, guettant sa proie, et nul n'a quitté ses foyers, et nul n'a franchi sa frontière pour la lui arracher, sanglante et épuisée. Peut-être est-ce déjà fini, peut-être le cheval du Cosaque baigne-t-il ses pieds dans le sang des fils de Sobieski; peut-être Praga et Varsovie ne sont plus qu'une ruine où le despote n'a trouvé debout qu'une chapelle pour chanter son *Te Deum* sacrilége là où hier la mourante Pologne priait d'une voix unanime Marie, dont c'est aujourd'hui la fête.

[1] En ce jour on fait la fête de *la Commémoration du très-saint nom de Marie*, instituée par Innocent XI.

[2] Varsovie avait été prise par les Russes le 8 septembre 1831; mais la nouvelle de cette catastrophe ne parvint à Paris que le 15.

Que dirait-il, le sauveur de l'Europe, le grand Sobieski, s'il jetait, en cet anniversaire de sa gloire, un regard sur le monde et sur nous? Qui aurait osé penser, sur le champ de bataille où il avait exposé sa vie pour l'Europe, que les descendants de cet empereur qui tremblait alors au fond de son château, de ce Prussien dont l'aïeul était le vassal des rois de Pologne, de ce duc de Moscovie qui venait de mendier à la paix de Munster ce titre d'*Altesse,* et à qui l'Europe civilisée l'avait refusé, que leurs descendants se ligueraient un jour, non-seulement pour trahir et asservir leur libératrice, mais pour être ses assassins? Comme si la reconnaissance leur pesait, après un siècle et demi de crimes envers elle, ils ont fait une conjuration pour l'écraser, et tous les autres rois sont devenus leurs complices. Ils ont fait autour d'elle un cercle de fer, et tandis que l'un d'eux s'est chargé du supplice, les autres lui ont fourni des vivres, pour que les forces ne lui manquent pas jusqu'à la fin. Ils ont tout fait pour hâter cette fin, tant cette agonie les fatiguait. Il leur répugnait de n'en être que les lâches spectateurs, et ils se sont faits bourreaux. Et nous qui aimions cette pauvre Pologne comme une sœur, il ne nous a pas même été permis d'aller mourir avec elle, ni de recueillir son dernier soupir : c'est à peine si le bruit de ses gémissements a pu traverser jusqu'à nous. Ah! laissons là ces rois, qui ne veulent régner que par *la patience de Dieu*[1] et non plus par sa *grâce.*

C'est toi, toi seule, noble Pologne, à qui nous voulons penser dans ce jour de ton ancienne gloire et de ta prochaine catastrophe..... Mais là même, dans ton sein, nous trouvons encore la honte et l'horreur. Des monstres ont souillé ton

[1] On voit dans une foule de chartes des douzième et treizième siècles que beaucoup de princes et de dignitaires intitulaient leurs actes *Louis* ou *Guillaume, par la patience de Dieu, duc* ou *abbé, etc.*

beau nom, empoisonné tes derniers instants; des monstres ont jeté sur ta tête mourante un voile sanglant, comme pour te dérober la vue du seul ami qui te restât, de ton Dieu[1]. Infortunée! ce n'était donc pas assez de la peste, de la famine, du fer de tes bourreaux, pour t'achever : il te fallait endurer cette inouïe et dernière épreuve. Infortunée! pas une amertume, pas un supplice ne t'est épargné. Victime expiatoire de notre civilisation impuissante et corrompue, tu arriveras devant Dieu avec tout le poids de nos iniquités et de notre honte! Tu es comme ces vierges chrétiennes, livrées au déshonneur avant d'être conduites à la mort. Mais comme elles aussi, tu es attendue devant un autre tribunal, par un autre juge, par celui qui juge les peuples et les rois; et prosternée devant sa miséricorde, tu sauras que ce n'est pas en vain que tu as bu jusqu'à la lie le calice des souffrances.

En est-ce donc fait, et faut-il dire un dernier et lugubre adieu à notre héroïque sœur? Non : car au pied des autels de Marie, où nous nous agenouillerons aujourd'hui, quel homme pourrait bannir de son cœur l'espérance? Mais si cette dernière espérance est vaine, si les actes de ton martyre sont accomplis, alors réjouis-toi, fille du ciel, car tu auras été la première élue entre les nations du monde, et tu sais que le martyre est la plus belle des victoires.

[1] Dans la nuit du 15 au 16 août 1831, une émeute avait éclaté dans Varsovie; elle avait été accompagnée du massacre des détenus politiques et avait entraîné la chute du gouvernement national présidé par le prince Czartoryski et du généralissime Skrzynecki.

LYON EN 1831

LYON EN 1831

FRAGMENT D'UNE ESQUISSE DU CATHOLICISME DANS LE MIDI DE LA FRANCE [1]

Pendant qu'il existait en France un journal quotidien à la fois catholique et libre, l'auteur de cette Esquisse s'efforça souvent d'appeler l'attention de ses concitoyens sur l'état du catholicisme dans des contrées lointaines. Il cherchait à émouvoir les cœurs des catholiques français par le récit des épreuves et de la constance de leurs frères d'Irlande, de Suède, d'Allemagne, et à renouer ainsi autant qu'il dépendait de sa faiblesse, ces liens de religieuse et fraternelle union, qui enserraient autrefois le monde et que les malheurs des derniers siècles ont si cruellement relâchés. Mais souvent en priant dans des églises qui n'étaient pas celles de son pays, souvent en retraçant les actes de foi et de dévouement qu'il avait contemplés sous un ciel étranger, sa pensée s'était reportée vers les églises et la foi de la France; et souvent il s'était demandé si là aussi, cachées dans nos provinces oubliées, étouffées sous le poids d'un pouvoir brutal, il n'y avait pas une ferveur populaire à célébrer, de grandes vertus et de grands courages à dévoiler. Sa pensée s'inquiétait involontairement de cette sorte de préférence donnée à d'autres destinées qu'à celles de la patrie, et il lui tardait d'arriver au jour où il pourrait consacrer ses pauvres efforts à la gloire du catholicisme de la France.

Ce jour est arrivé : et malgré l'immensité de la tâche qu'il aurait dû s'imposer pour répondre à la magnificence de son sujet, il n'a

[1] Insérée dans l'*Union bretonne* de Nantes, 15 avril 1832. Ce travail n'a point été continué.

pas cru devoir, au milieu du silence des catholiques, taire ses jeunes émotions, pour attendre des jours où sa voix, dût-elle être moins inexpérimentée et moins téméraire, parlerait aussi à des cœurs moins tristes, moins solitaires, moins avides de consolations. Placé depuis plus d'une année dans une position qui l'obligeait à une correspondance soutenue, à des relations personnelles avec près de trente diocèses, appelé récemment à en visiter quelques-uns en détail, il n'hésite pas à raconter à ses frères ce qu'il a trouvé de consolation et d'espérance dans la patrie même, dans l'antique terre *très-chrétienne.* Il racontera avec simplicité la fidélité et la ferveur des peuples, les touchantes impressions des traditions et des cérémonies locales, la charité, le courage, la constance des prêtres du Seigneur; il signalera aussi, en demandant à Dieu la grâce de l'impartialité et de la modération, les symptômes de la persécution que le despotisme administratif et la domination des intérêts matériels font subir aux Français pauvres, libres et chrétiens. Si les détails qu'il rapporte paraissent quelquefois presque puérils, la pensée des catholiques saura les ennoblir et en comprendre la portée. Étranger à tous les partis, totalement indifférent à toutes questions de dynastie ou de personnes, n'ayant foi qu'en Dieu et en la liberté, il dira la vérité telle qu'il l'a vue, ou du moins telle qu'il a cru la voir. Il n'est effrayé que d'une seule chose, c'est de l'excessive insignifiance du travail comparé à la magnificence du sujet; il espère toutefois qu'en lui donnant le nom d'*Esquisse*, il aura bien prouvé qu'il n'a nullement prétendu dresser une statistique religieuse ou ecclésiastique des provinces qu'il a parcourues, mais tout simplement jeter, dans quelques âmes fidèles, des germes de confiance et d'espoir, leur montrer que leur solitude sous le ciel de la patrie n'est pas si grande ni si complète qu'ils se l'imaginent, réunir quelques souvenirs d'une course rapide mais pleine de douces et pures jouissances, enfin donner aux catholiques quelques échantillons imparfaits d'une mine négligée jusqu'à présent, mais qui renferme d'inépuisables richesses. Ce ne sont donc pas des omissions qu'il faudra lui reprocher, car il reconnaît d'avance n'avoir décrit que ce qu'il a vu, et n'avoir vu que fort peu de chose. S'il y a des erreurs, et il ne peut manquer d'y en avoir, il en demande sincèrement pardon à ceux qu'elles pourraient blesser, et les prie

de lui fournir les moyens de les réparer aussi promptement et aussi complétement que possible. S'il est resté au-dessous de sa tâche, en dévoilant tant de vertus inconnues et de nobles dévouements, il en demande encore pardon, mais en rappelant que, loin d'avoir prétendu épuiser son sujet, il n'a voulu tracer qu'un sillon dans un champ où des mains plus exercées pourront recueillir d'amples moissons. Telles qu'elles sont, il livre ces pages à l'indulgence de ses frères, heureux si quelques Français peuvent y trouver de nouvelles raisons d'aimer leur pays ; plus heureux encore si elles peuvent persuader à quelques catholiques de chercher autour d'eux des consolations que l'on va quelquefois quêter en vain sous d'autres climats.

Ce premier travail n'embrasse que Lyon et les deux provinces du sud-est de la France, le Dauphiné et la Provence : si une occasion favorable se présente, un travail ultérieur sera publié sur les provinces entre le Rhône et les Pyrénées. On s'apercevra facilement que le but de cet essai, comme son esprit, est purement religieux et local. Si l'auteur y met son nom, ce n'est que parce que nous vivons dans un temps où tout homme de cœur doit prendre sur lui la responsabilité de ses moindres actions, et aussi parce que beaucoup de personnes nommées dans ces pages, ont droit à un recours sur lui.

Quant à lui, en prenant pour ainsi dire une seconde fois congé de lieux et d'amis si chers à sa mémoire, il lui est doux de penser que leur souvenir n'a été affaibli dans son âme par aucune impression plus récente, et au sein de la capitale du monde catholique, au pied des autels éternels, il est fier de pouvoir se dire que nulle part il n'a vu plus de foi, plus de charité, plus de ferveur, qu'au sein du peuple français, et au pied des modestes autels de la patrie.

Rome, ce 7 *mars* 1832.

Il n'est personne qui, à la première vue de Lyon, puisse se dérober à l'impression de grandeur et d'originalité que pro-

duit toujours cette cité. C'est là où le voyageur arrivant du Nord, place tout naturellement la frontière d'un nouveau pays, où le climat, l'aspect du territoire, les habitudes de la population diffèrent profondément de ce qu'il a vu jusqu'alors. Cette distinction est encore bien plus forte et plus manifeste dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel. On dirait que les hautes montagnes de Tarare qui protégent Lyon et ses charmants environs contre les froides bises du nord, les ont aussi défendus contre le souffle de l'incrédulité et de l'égoïsme, qui a si longtemps ravagé les provinces septentrionales de la France. On dirait que derrière cette majestueuse barrière, la vieille foi de la France, sa vieille hospitalité, ses dévouements populaires, ses croyances désintéressées, en un mot toutes ses antiques vertus, ont trouvé un asile et une patrie.

Lyon, plus que toute autre ville de France, a droit à l'attention de tous ceux qui la visitent. Sa civilisation précoce, les nombreuses royautés qui sont venues tour à tour trôner et disparaître sous ses murs, depuis les Césars de Rome jusqu'aux rois de Bourgogne; son indépendance républicaine, sa longue et fière liberté pendant tout le moyen âge, le rôle brillant d'indépendance et de courage qu'elle a joué pendant nos deux révolutions, et, pour celui même qui oublierait le passé, sa position unique, au centre et sur les bords de deux des plus belles rivières de France; les amphithéâtres de bois et d'édifices qui la couronnent, ses maisons gigantesques, ses ponts interminables, ses vastes places, ses célèbres manufactures, et surtout sa population si industrieuse, si active et si intelligente, véritable type des prolétaires de nos jours : tout se réunit pour fixer sur Lyon un intérêt légitime et profond.

Mais si Lyon a le droit de faire éprouver de tels sentiments à des hommes pour qui la foi catholique n'est plus rien, que

ne doit-elle pas inspirer à des cœurs chrétiens? Quel catholique ne s'approcherait pas avec vénération de cette ville qui fut, en France, le berceau de la vraie religion, et où se leva pour la première fois, au milieu des supplices, la croix du Christ?

Qui ne foulerait avec vénération cette terre imprégnée du sang de tant de martyrs, et consacrée à jamais par les gloires d'une Église qui revendique à juste titre le nom de *prima sedes Galliarum?* Elle pourrait aussi bien s'intituler l'Église des martyrs, fondée comme elle l'a été par saint Irénée, disciple de saint Ignace, et qui mourut de la mort de son maître, glorifiée ensuite par saint Pothin, sainte Blandine, et ces vingt mille martyrs dont on y vénère encore les ossements. Ce sont les Lyonnais qui ont payé aux divinités du paganisme ce tribut de sang au prix duquel la France est devenue chrétienne. Plus tard, quand le catholicisme triomphant eut réuni le monde au pied de la croix, c'est à Lyon que les vicaires de Jésus-Christ se plurent souvent à réunir les grands conseils de la chrétienté, parmi lesquels on distingue ce concile de 1245, qui, en déposant solennellement l'empereur Frédéric II, oppresseur de l'Italie et de l'Allemagne, donna au monde un éclatant exemple de la victoire du pouvoir moral sur le pouvoir matériel, du droit et de la liberté sur la force et le despotisme. Jamais Lyon illustrée par de si vénérables souvenirs n'a démenti sa gloire chrétienne, et comme si le sang des martyrs avait gardé pour toujours son sol, il est resté au sein de sa nombreuse population une foi ardente et profonde, qui a eu aussi ses victimes en 93, et qui a brillé d'un pur éclat dans une récente et mémorable occasion.

De nombreux monuments religieux témoignent à Lyon de l'antiquité de la foi, et en même temps portent l'empreinte de cette piété austère et recueillie qui semble être propre à

cette ville. Ici commence à se manifester cette loi remarquable dans l'histoire de l'art chrétien, en vertu de laquelle l'architecture gothique, ou plutôt catholique, perd, à quelques exceptions près, le caractère de légèreté et d'exquise élégance qui distingue tant de cathédrales des provinces septentrionales, renonce aux flèches effilées et à toute cette ornementation élégante qu'on a trop longtemps regardée comme un caprice de l'imagination, à mesure qu'elle descend vers les contrées où l'imagination a exercé le plus d'empire sur les autres arts et sur les habitudes des populations. La cathédrale de Lyon, Saint-Jean, dans toutes les parties qui ont été respectées par les restaurateurs modernes, est un type assez complet du style ogival primitif : une portion de cloître, près du grand portail, est plus ancienne d'un ou deux siècles, et offre un précieux débris du genre roman. En général cette basilique plaît par son austérité majestueuse, qui se marie bien aux imposants souvenirs des conciles qui se sont tenus dans son enceinte, et aussi de ce fameux chapitre de Saint-Jean, dont le roi de France était fier d'être le premier chanoine.

Après la cathédrale, Saint-Nizier occupe le premier rang parmi les églises de Lyon : c'est un monument gothique de la plus grande beauté, et qui doit inspirer aux catholiques un intérêt voisin de l'espérance, à cause des réparations récentes qui y ont été faites par M. Pollet, dans un goût assez conforme aux portions anciennes du monument. Ce même architecte, que Lyon doit s'honorer d'avoir produit, a restauré avec intelligence l'ancienne église d'Ainay, qui date des premiers siècles de la foi, puisqu'elle était, dit-on, consacrée au culte d'un dieu du paganisme, avant d'appartenir aux chrétiens. Il n'a point, à l'instar de tous les architectes qui se sont succédé depuis près de trois siècles, marié, par un anachronisme monstrueux, aux pures inspi-

rations des âges catholiques, les emprunts bâtards que nous faisons depuis si longtemps à l'art païen; il a su au contraire rétablir une harmonie à la fois raisonnable et religieuse entre ce qui est resté intact des constructions anciennes, et ce que les injures du temps obligent de réparer. Nous aimons à croire que le sentiment religieux n'a pas été étranger à l'idée imposante qu'il s'est formée de l'architecture religieuse, et nous faisons des vœux pour que ce sentiment l'accompagne toujours dans la brillante carrière qu'il a le premier ouverte dans notre nouvelle France. Puisse-t-il trouver de nombreux émules; puissent, à son exemple, les jeunes architectes abandonner enfin les habitudes des siècles corrompus et despotiques, pour vénérer et chérir d'une main filiale les magnifiques débris de nos monuments nationaux. Quant à nous, catholiques, nous devons à M. Pollet une reconnaissance profonde; et tous ceux qui savent combien l'art est intimement lié aux plus douces et aux plus nobles émotions de notre foi, applaudiront sans doute à l'hommage que je me plais à rendre ici à celui qui nous a montré l'aurore d'une régénération possible de l'architecture chrétienne.

Mais ce n'est pas seulement sous le rapport de l'art que sont remarquables les monuments religieux de Lyon; ils le sont bien plus encore par les touchants et sacrés souvenirs qui se rattachent à eux. C'est ainsi que dans les souterrains de l'église du vaste hospice de l'*Antiquaille,* on voit les catacombes qui servaient d'asile aux premiers chrétiens, de palais à leurs premiers évêques, de prison à leurs premiers martyrs. On y distingue l'autel où célébrait la messe saint Pothin, glorieux successeur d'Irénée, et le poteau auquel fut attachée sa fille dans la foi, sainte Blandine, avant d'être livrée aux bêtes. Plus loin, et toujours sur le coteau occidental où s'é-

levait le palais des Césars, on va prier dans l'église de Saint-Irénée, construite sur le site de l'amphithéâtre où périrent en une fois vingt mille chrétiens : leur sang coula vers la Saône, en formant un ruisseau dont le lit se retrouve dans la rue qu'on appelle encore de nos jours la rue du *Gourguillon;* leurs ossements furent recueillis et honorés pendant quatorze siècles dans l'église souterraine de Saint-Irénée, où les calvinistes allèrent les profaner à l'époque des guerres de religion, mais où le fidèle peut encore en vénérer quelques restes, et contempler le puits désséché, dont la terre est, dit-on, encore rouge de leur sang.

Mais quelque sacrés que soient ces souvenirs et ces monuments, rien, j'ose le dire, n'émeut et n'attire autant qu Notre-Dame de Fourvières, située au sommet de l'éminence qui commande Lyon à l'occident, dominant le cours du Rhône, les plaines du Dauphiné et la Savoie jusqu'au colossal mont Blanc, consacrée à celle que les Lyonnais se plaisent à reconnaître pour leur protectrice spéciale, et à qui ils aiment à attribuer toutes les grâces conférées à leur pieuse ville, et entourée depuis bien des siècles d'une vénération universelle, objet des vœux et des hommages d'une foule de pèlerins. Il y a dans cette modeste chapelle un charme que ne possèdent pas les plus imposantes cathédrales du Nord, et auquel on s'abandonne avec une ineffable douceur. L'âme chrétienne et triste est soulagée par la vue de tous les *ex-voto* suspendus à la voûte noircie par le temps, monuments modestes dans leur exécution, mais qui témoignent d'une foi naïve, simple, joyeuse de reconnaissance et d'espoir, comme le veut le Seigneur; elle s'épanouit à la pensée de ce mélange d'une dévotion moderne, d'une dévotion datée de 1830 et 1831, avec la haute antiquité de ce sanctuaire qui semble un débris vivant du moyen âge. Dévastée pendant les fureurs

révolutionnaires, l'humble chapelle fut bientôt rétablie par la ferveur lyonnaise, et reçut une nouvelle consécration d'une main bien auguste, de celle du souverain pontife Pie VII, lorsqu'il passa à Lyon, prisonnier pour la liberté de l'église et du monde. Naguère c'était de loin comme de près que l'âme se récréait à la vue du temple de Marie. Au point le plus élevé de la ville, s'élevait son petit clocher, que l'œil du lointain voyageur aimait à distinguer et à saluer : tourelle humble et timide comme celle dont elle rappelait la mémoire, mais comme elle aussi placée au-dessus de toutes les pompes et de toutes les œuvres des mortels. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi, les administrateurs modernes ont sans doute pensé qu'il y avait là une consécration beaucoup trop religieuse pour la ville peut-être la plus catholique de France; et ils ont résolu, au grand étonnement des habitants, de faire élever à côté de l'église de Fourvières, un énorme belvédère, décoré du nom d'Observatoire, qui masque et écrase complétement la légère et gothique chapelle.

Les sentiments qu'inspirent tous ces monuments seraient peu de chose, s'ils n'étaient doublés et entretenus par le spectacle de la dévotion admirable qui distingue la population lyonnaise. On trouve ici tout ce qu'il y a de tendre et de fervent dans la dévotion des peuples du Midi, sans rencontrer encore ces élans du cœur et de l'imagination qui souvent effarouchent l'âme du voyageur septentrional avant de la séduire et de l'enchanter. La fréquentation habituelle des églises, les innombrables communions, le profond recueillement, l'imposant silence qui y règne malgré l'affluence des fidèles, cette douce parole que l'on échange contre la plus modeste offrande : *Dieu vous le rende;* tout indique un progrès dans la foi, une nouvelle atmosphère religieuse, une piété plus intime et plus fami-

lière[1]. C'est surtout à Fourvières qu'il faut monter pour juger de toute la profondeur de cette piété; et quand on a rencontré tout le long de la pénible montée, des pauvres, des estropiés, des paysans, des jeunes filles, les unes indigentes, les autres riches et de grande maison, se dirigeant souvent pieds nus, et avant le jour, vers le sanctuaire de la reine des vierges; quand on a vu tous ces chrétiens de tant d'âges et de rangs divers, agenouillés, comme en Italie, sur la froide pierre, confondus dans la même prière, dans le même recueillement, recevant le même Dieu au pied des mêmes autels, il nous semble difficile que l'on puisse redescendre au milieu des hommes sans y porter un cœur épuré, adouci, consolé.

Cette dévotion si fervente se manifeste par des œuvres où règne la charité la plus merveilleuse. Il n'y a qu'un sentiment de tendre et chrétien amour pour la patrie qui ait pu fonder cette *Confrérie du Rosaire*, dont le chef-lieu est à Lyon, et destinée par sa fondatrice, à rendre à la mère de Dieu un culte spécial pour obtenir d'elle la paix et le bonheur de la France. Dans cette confrérie, quinze personnes se réunissent en s'engageant mutuellement à réciter chacune une dizaine du chapelet par jour, et à dire un rosaire complet entre elles quinze. Cette confrérie compte plus de dix mille membres à Lyon, et s'est considérablement propagée à Paris et dans le midi de la France, surtout à Marseille. Ainsi chaque jour, grâce à l'heureuse pensée d'une humble fille, d'innombrables prières s'élèvent ensemble vers le trône de Dieu, comme pour lutter devant lui avec le bruit des discordes du siècle et l'aigre cri des partis.

[1] On voyait à Rome, en 1829, un pèlerin lyonnais, à qui son père et sa mère avaient sauvé la vie, aux dépens de la leur, en 1793. Il avait dévoué sa vie entière à aller de pèlerinage en pèlerinage, dans l'intention de délivrer leurs âmes du purgatoire.

C'est encore à Lyon qu'est le chef-lieu d'une association aussi grande, aussi colossale dans son but, dans son extension, qu'humble dans son origine : je veux parler de l'*Association pour la propagation de la Foi*. La révolution, qui a ébranlé et détruit tant de puissances, tant d'institutions que l'on croyait éternelles, n'a pu rien changer à cette œuvre toute divine. D'humbles prêtres, dont le nom est presque un secret, la formèrent en 1822, dans le but de propager et de soutenir la foi dans les régions éloignées de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique : ambitieux comme ils l'étaient, d'appeler le monde au partage de leur céleste trésor, et ainsi de ne pas souffrir que la bannière du Christ s'arrêtât un seul jour dans sa marche, aujourd'hui lente, mais toujours invincible. Aucun gouvernement ne jugea cette œuvre digne de sa protection ni de sa faveur; aucun budget ne l'a vue figurer parmi ses charges : d'où il résulte que les gouvernements ont disparu et que les budgets ont changé, sans qu'elle s'en aperçût. Soutenue seulement par les recommandations de quelques vénérables prélats, dirigée avec une rare prudence par son comité central, organisée en divisions, centuries et décuries, composée de membres payant chacun cinq centimes par semaine, elle a su, par ces faciles et simples moyens, recueillir chaque année environ *trois cent mille francs*[1]. Le diocèse de Lyon, digne à tant d'égards d'être le foyer de cette admirable institution, fournit à lui seul sur cette somme plus de cinquante mille francs par an; le reste provient tant des autres diocèses de France, que de ceux de Belgique, de la Suisse et même de l'Allemagne. C'est avec cette somme que cette *propagande* nationale soutient la maison des Missions

[1] On sait que le produit des souscriptions volontaires qui alimentent cette œuvre n'a cessé de s'accroître, à mesure que de française elle est devenue universelle : en 1858 il a dépassé *six millions* de francs.

étrangères à Paris, fonde des établissements nombreux, et dernièrement encore un collége libre et catholique à Constantinople, pourvoit à l'entretien d'une foule de missionnaires en Orient, en Amérique, et jusque dans la Chine et l'Australie. Une immense correspondance, aussi intéressante sous le rapport religieux que sous celui des sciences et de l'histoire universelle, est entretenue avec les courageux pèlerins de la foi, avec les évêques de ce réseau de naissantes églises, qui enlace le monde depuis la Californie jusqu'aux glaces éternelles, et depuis Bagdad jusqu'à Tonkin. M. Pélagaud, secrétaire de l'association et chef de cette correspondance, mérite un hommage spécial de notre part, comme de celle de tous les catholiques, du sein de l'humble retraite d'où il dirige en silence et dans l'obscurité l'œuvre de Dieu. On se rappelle avec orgueil les primitives églises de l'Europe; on éprouve une profonde vénération à la vue des inépuisables ressources du catholicisme, pauvre et dépouillé comme il l'est parmi nous; et tout en adorant ces mystérieux préparatifs de la Providence pour conquérir les nations perdues, on s'éprend d'une subite espérance pour la patrie elle-même, et on est fier d'avoir déjà ce type de ce que pourra faire le catholicisme pour la France, lorsque la liberté sera venue briser les liens qui depuis trois siècles entravent sa marche victorieuse.

Aux portes de Lyon, au delà du Rhône, sur les confins du Dauphiné, s'élève un autre établissement, différent dans son but, mais également consacré par la charité et le dévouement : c'est le beau *Refuge des Aliénés,* fondé toujours avec les dons volontaires des catholiques, par le vénérable père Hilarion, et dirigé actuellement par le frère Magallon. C'est là où les frères de Saint-Jean-de-Dieu, dévouant leur vie et toutes leurs affections terrestres au soulagement de la plus

cruelle misère de l'homme, c'est là où leurs tendres soins, leur infatigable patience réussissent souvent à rendre à des infortunés l'usage de leur intelligence. A l'emploi de tous les moyens que la science humaine leur a fournis, ils savent joindre ceux que la piété seule peut inspirer : comme les moines des anciens jours, ils s'infligent de rudes pénitences, des macérations dont le souvenir a presque passé parmi les hommes, dans le but d'obtenir du Père des miséricordes la guérison de leurs malades : et sans doute ce Père ne trompe pas l'espoir d'une charité qui s'étend jusqu'à chercher dans ses propres souffrances la diminution des souffrances d'autrui.

La même charité préside à l'entretien de l'Hôtel-Dieu de Lyon, connu pour être le plus beau de France, et célèbre par la coupole de la chapelle que Soufflot y a construite. Cette chapelle, par une disposition aussi habile que pieuse, est placée de manière à ce que tous les malades partagés entre quatre vastes salles, puissent assister ensemble au suprême sacrifice du Dieu des pauvres et des souffrants. Ce grand établissement est presque exclusivement entretenu par les donations et les legs qui, se succédant de génération en génération, ont perpétué ainsi l'œuvre de la charité de nos pères. Lyon possède en outre une institution encore plus remarquable, en ce qu'elle est entièrement à l'abri des secours et de la protection du gouvernement : c'est le *Dispensaire*. Son indépendance, comme il arrive toujours, fait sa richesse : destiné à venir au secours des pauvres en général, il est soutenu par les donations annuelles de cinq cents souscripteurs, dont les mandataires le régissent souverainement. Les chirurgiens, les médecins, les employés de la pharmacie et autres, contribuent tous à cette œuvre, en remplissant gratuitement leurs nobles et pénibles fonctions; c'est là ce qu'on

appelle de la *charité* catholique, et non pas de la *bienfaisance* officielle [1].

Le temps et la mémoire nous manquent pour rendre justice à mille autres monuments de la piété et de la charité des Lyonnais; mais nous espérons en avoir dit assez pour justifier la réputation de ce peuple, pour expliquer aussi l'émotion de reconnaissance et d'amour avec laquelle le souverain pontife Pie VII donna sa bénédiction d'exilé et de prisonnier à tout ce peuple prosterné devant lui sur la place Bellecour, et rendant ainsi, dans des jours mauvais, un hommage unanime et public au chef opprimé de sa religion [2].

On sait assez que cette persévérance dans la foi de leurs pères n'a point nui au développement intellectuel et littéraire des Lyonnais. Les bornes de mon sujet m'interdisent d'énumérer ici les hommes éminents que cette cité chrétienne a produits, ainsi que de rappeler, autrement qu'en passant, les précieux travaux qu'on a faits récemment pour populariser les poëtes si naïfs et si spirituels des deux sexes, qu'elle vit naître au temps de sa splendeur municipale. Aujourd'hui Lyon possède un recueil, la *Revue provinciale,* dont nous désapprouvons la tendance politique, mais qui mérite peut-être, sous le point de vue littéraire, la première place parmi les journaux des provinces. Nous ne passerons point sous silence deux de ses jeunes collaborateurs, qui ont presque toujours puisé leurs éloquentes et touchantes inspi-

[1] On sait que par une décision du ministère de l'intérieur, promulguée, ce nous semble, par M. le comte d'Argout, le mot trop chrétien de *charité* a été remplacé dans la désignation des bureaux de secours par celui plus officiel et plus philosophique de *bienfaisance*. Il y a des hommes qui ont un tact merveilleux pour se juger eux-mêmes et leurs œuvres, à leur insu et malgré eux. Il ne reste plus à M. le ministre qu'à ordonner aux *sœurs de charité* de s'intituler *sœurs de bienfaisance*.

[2] On montre encore avec vénération, à Lyon, le balcon de la place Bellecour d'où le vénérable pontife, en se rendant à Paris, bénit le peuple lyonnais.

rations dans la religion, MM. Alphonse de Boissieu et Dufieux. On assure que ce dernier, employé dans une modeste maison de commerce, unissant une piété fervente à la pratique de tous ses devoirs, et craignant d'avoir consacré un temps qui ne lui appartenait plus à des études étrangères à son état, se fit longtemps un scrupule religieux de publier ses vers, et qu'il ne céda enfin qu'aux instances de son confesseur. Ses beaux vers à M. de Lamartine ont été appréciés comme ils méritaient de l'être, par le public et par celui à qui ils étaient adressés.

Le catholicisme réclame aussi à Lyon M. Sauzet, qui vint, dans un procès célèbre, étonner le barreau de Paris, et dont l'éloquence honore depuis longtemps celui de Lyon.

L'esprit politique de Lyon a toujours été remarquable par l'attachement sincère et profond qui s'y est manifesté pour la liberté; mais pour la liberté vraie, tolérante, universelle; non pas pour celle qu'une dynastie ou une classe privilégiée peut confisquer à son profit. La liberté d'enseignement s'est implantée à Lyon dans les *manécanteries*, ou écoles chrétiennes attachées à chaque paroisse pour y élever, sans autre surveillance que celle du premier pasteur, les enfants dévoués au service des autels. Cet exemple, malheureusement presque unique, de la mise en pratique d'une liberté donnée par la Charte, mérite d'être signalé à la France. Nos lecteurs se rappellent que ce fut la menace d'une attaque de l'Université contre ces modestes asiles de l'éducation chrétienne, qui décida l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse à ouvrir à Paris une *école libre*, dont le procès solennel fut jugé plus tard par la Cour des Pairs.

Pourquoi ne parlerais-je pas ici de cette *Association lyonnaise*, destinée à créer un foyer d'action locale en faveur des libertés les plus sacrées, des droits les plus précieux, et qui,

malgré les intrigues et les oppositions de tous genres et de tous côtés, a éveillé tant de sympathie et trouvé tant d'appui dans les cœurs des catholiques lyonnais? Pourquoi ne déposerais-je pas ici l'espérance que d'autres villes, d'autres provinces, suivront la noble et généreuse impulsion que leur ont donnée les fondateurs de l'Association lyonnaise? Eux aussi étaient pauvres, jeunes et obscurs, et s'ils n'avaient écouté que leur modestie et une timidité légitime à toute autre époque, leur foi serait encore stérile pour leurs frères, et leur courage inutile à leur Dieu. Mais ils ont su démêler ce qu'exigeaient d'eux un temps mauvais et des dangers inouïs jusqu'à présent dans l'histoire de l'Église; ils s'élancèrent courageusement dans l'arène de la publicité et de la liberté, et Dieu bénira leurs efforts. Déjà sept cents catholiques ont répondu à leur appel et se sont inscrits dans leurs rangs. Quel que soit leur succès ultérieur, ils auront toujours la conscience d'avoir fait toût ce qui dépendait d'eux pour une cause persécutée par les uns et trahie par les autres : et toute la vie, nous pourrons, eux et moi, nous rappeler comme un souvenir pur et sacré, ces premières réunions tenues dans un magasin, où quelques jeunes catholiques assis sur des comptoirs, échangèrent leurs pensées et leurs affections devant Dieu, et les confondirent en un commun dévouement à la cause de la liberté et de la foi.

Quant aux derniers événements qui ont appelé d'une manière si douloureuse l'attention de la France et de l'Europe sur Lyon et sa population[1], nous ne nous écarterons point de notre sujet au point de nous livrer à une discussion sur leur nature et leurs causes. Nous résisterons à la tentation d'élever une voix libre et indépendante dans cette grande cause

[1] L'insurrection qui éclata en novembre 1831 au sein de la population ouvrière de Lyon.

qui nous semble avoir été débattue jusqu'à présent avec tant de partialité, tant de dédains pour les vaincus, et une si profonde ignorance des faits. Toutefois, témoin comme nous l'avons été des suites immédiates de l'insurrection de Lyon, il nous sera permis de dire qu'il y a quelquefois plus d'honneur et de sécurité dans la domination du peuple, même enivré par le succès, que dans la surveillance humiliante, les mesquines vexations de la bureaucratie.

Mais ce qui rentre au plus haut point dans notre sujet, c'est de signaler l'esprit de piété et de foi qui se manifesta, dans cette crise mémorable, au sein des masses pauvres et victorieuses. L'alliance indissoluble de la religion avec les intérêts du peuple, l'affection que ce peuple lui portera toujours, toutes les fois que ce lien éternel ne sera pas relâché par la complicité du clergé et du pouvoir, et de plus les secours, la protection, les hommages que le catholicisme rencontrera dans les masses, quand il se présentera à elles sans intermédiaire, en un mot toute cette théorie que nous avons défendue avec quelque courage, voilà ce qui a été démontré par la pratique lors des événements de Lyon. Ce peuple intrépide a ouvert une époque nouvelle dans l'histoire des révolutions : refusant d'arborer une couleur politique quelconque, refusant de verser son noble sang pour aucun individu, pour aucun parti, il a marché au combat sous le drapeau noir de la faim, avec une devise qui sera célèbre dans l'histoire : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant.* On sait leur courage dans le combat, et leur modération dans la victoire. On sait qu'une seule maison, celle Oriol, d'où les troupes avaient tiré sur eux, fut livrée au pillage; et que, dans cette maison même, l'appartement occupé par M. Guérin, bon chrétien et charitable fabricant, fut muni de sentinelles,

et soigneusement préservé de toute atteinte par les prolétaires vainqueurs. L'hommage rendu par cette brave et infortunée population à la religion de leurs pères, est donc un hommage pur et que cette religion peut accepter sans rougir; ils n'attendirent pas, pour le lui rendre, que l'ardeur du combat fût passée : au plus fort de la mêlée, qui eut lieu sur la montée des *Collinettes*, aux portes du grand séminaire, lorsque des gardes nationaux désignèrent au peuple le séminaire comme étant le foyer de tous leurs maux, on entendit des ouvriers leur répondre en criant : *Non, non, vive la religion, vivent les prêtres, ce sont eux qui nous ont nourris l'hiver dernier*. Plus tard, lorsque déjà les troupes et la garde nationale étaient assiégées dans l'Hôtel de ville, on vit un prêtre courageux se présenter au milieu du feu pour donner aux mourants le secours de son ministère sacré. Les ouvriers le reçurent à bras ouverts, le conduisirent auprès de leurs blessés gisant sur le pavé; et là, pour que rien ne pût troubler l'auguste secret du dernier entretien du mourant avec le ministre de Dieu, ils formèrent, à distance respectueuse, un cercle armé autour de chaque confessionnal sanglant [1].

Le combat terminé, et la seconde ville de France restée pendant quelques jours au pouvoir du peuple, aucun désordre ne fut commis, aucune vengeance particulière exercée. Celui qui écrit ces lignes peut affirmer que jamais il n'a vu de ville où la tranquillité fût plus complète, l'ordre mieux observé, la liberté de chacun mieux garantie que

[1] Nous regrettons de ne pouvoir nommer ici tous les prêtres qui ont su si glorieusement remplir les devoirs de leur ministère. Nous pouvons toujours citer M. le curé de Saint-Pierre et son clergé, et M. Nicod, curé de la Croix-Rousse, ainsi que ses vicaires, qui restèrent longtemps exposés au feu le plus vif, pour donner les derniers sacrements aux blessés. L'église de la Croix-Rousse fut même disposée en ambulance par son digne curé.

dans la ville rebelle. L'on vit se renouveler alors, dans les hôpitaux de Lyon, ce qui s'était passé après les journées de Juillet dans les hôpitaux de Paris : tous les blessés demandaient un prêtre, avant de songer au chirurgien; tous ou presque tous reçurent les sacrements de l'Église avec recueillement et ferveur; et les respectables aumôniers de l'Hôtel-Dieu et de la Charité eurent la consolation de ne pas voir mourir un seul des infortunés confiés à leurs soins, dans l'impénitence finale. Ce dut être un grand et sublime spectacle que celui de ces blessés de divers partis, acharnés la veille les uns contre les autres, aujourd'hui réconciliés et unis dans la souffrance et la mort, par les ministres du Dieu qui sut aussi souffrir et mourir pour les hommes.

Une sentinelle fut placée à l'archevêché, pour préserver le premier pasteur du diocèse de toute insulte. Dans les postes établis par les ouvriers victorieux, l'ordre de porter les armes aux prêtres avait été donné et scrupuleusement observé. Les convois eurent lieu avec toute la solennité possible, et l'on vit une fois plus de cinq cents ouvriers, armés comme au jour du combat, suivre les prêtres qui accompagnaient au cimetière le corps de l'un d'eux. Toutes les fois que le saint viatique était porté à un mourant, les ouvriers exigeaient qu'il fût placé sous un dais, et eux-mêmes l'accompagnaient processionnellement l'arme au bras. Ce que j'écris ici, je l'ai vu; de même que le dimanche qui suivit immédiatement le combat, j'ai vu les églises remplies de ces braves ouvriers en chemise, encore noirs de la fumée et de la poussière du combat, prosternés humblement au pied des autels de celui qui donne la victoire et la paix. On sait que le duc d'Orléans, entrant avec tout l'appareil de la guerre, au milieu de trente mille baïonnettes, dans la ville catholique,

fut harangué par le premier pasteur du diocèse : il répondit au prélat *que le clergé avait rempli son devoir en travaillant au maintien de la paix et de l'harmonie, et qu'il en rendrait compte au roi son père*. Et cependant trois jours après, le cloître des Chartreux, devenu depuis longues années le foyer de la paix, de la piété, de la charité chrétienne, l'asile de cinq cents prêtres, religieuses, orphelins, pénitents, qui tous y donnaient ou y recevaient les consolations de la religion, ce cloître est livré à l'autorité militaire : l'ordre de l'évacuer *sur-le-champ* est intimé sans cérémonie à ses pieux et infortunés habitants ; et ce sanctuaire de la prière et de l'infortune est transformé en citadelle du pouvoir industriel.

Nous regrettons vivement de n'avoir pas été à même de recueillir quelques renseignements détaillés sur le catholicisme dans le reste du diocèse de Lyon qui comprend les trois provinces du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais, où la religion réfugiée au sein d'une population aussi intelligente que laborieuse, n'attend plus que la liberté pour reprendre son ancien empire. Dans le Beaujolais, lors d'une petite mission faite récemment dans quelques cantons ruraux, on vit tous les jours près de cinq cents paysans et artisans s'approcher de la sainte table. Nous savons du reste que presque partout, et surtout à Tarare et à Saint-Étienne, le zèle et le dévouement du clergé ont su lui concilier une juste popularité. Dans cette dernière ville, lorsqu'une émeute eut éclaté un jour dans un faubourg, le maire ne put employer d'autre moyen pour calmer les ouvriers que de les menacer de la clôture des écoles *chrétiennes* : à cette menace, l'ordre fut aussitôt rétabli.

Le diocèse de Lyon peut être mis au premier rang de tous ceux de France, tant par son étendue et sa population que par le grand nombre de ses établissements religieux. On y

compte *cinq* petits séminaires, et près de six cents communautés de femmes. Presque chaque village a la sienne, composée de trois ou quatre saintes filles dévouées, sous une règle commune, au soin des malades, à l'éducation des pauvres et au culte du Très-Haut. Qui pourrait calculer les services rendus au bien-être moral et physique des populations, à la civilisation en un mot, par ces trois mille religieuses répandues avec leurs trésors de vertu et de charité dans cette belle province. Parmi ces communautés, on remarque surtout celle du *Bon-Secours*, destinée à recueillir les orphelines, fondée tout récemment à Saint-Étienne, au milieu des applaudissements populaires, par une pauvre fille sans famille, sans fortune, sans protection, et qui a lutté seule, pendant nombre d'années, avec une constance invincible, pour ouvrir, dans nos jours mauvais, ce nouvel asile de l'innocence et de la foi.

Avant de quitter le Lyonnais pour entrer en Dauphiné, nous ne devons point passer sous silence un fait qui eut lieu à la Guillotière, faubourg de Lyon, à l'époque de la Fête-Dieu de l'année dernière (1831). Quelques lâches perturbateurs ayant concerté d'avance un plan pour troubler la procession, et l'ayant exécuté, un seul garde national, connu pour être étranger à tout sentiment religieux, se jeta devant eux, en déclarant qu'il fendrait la tête au premier qui oserait toucher au curé. Intimidés par sa contenance intrépide, ils reculèrent, et le garde national put escorter, jusque chez lui, ce vénérable curé qui tenait entre ses mains le Dieu des chrétiens. Il déclara ensuite qu'il en avait agi ainsi par un sentiment d'honneur et de pudeur bien naturel; il refusa avec colère l'argent que des catholiques lui offrirent en secret, pour le récompenser de son courage. Il est à remarquer que là, comme ailleurs, aucune *autorité constituée* ne crut de-

voir protéger en cette circonstance la religion de la majorité, et que sans l'intervention individuelle de ce brave citoyen, un déplorable scandale aurait été commis sous les yeux des hommes chargés de maintenir l'égalité des droits de tous les Français.

PRÉFACE

DU

LIVRE DES PÈLERINS POLONAIS

PRÉFACE

DU LIVRE DES PÈLERINS POLONAIS

Adam Mickiewicz, le poëte le plus célèbre de la Pologne, émigré en France à la suite de l'insurrection de son pays en 1830, y avait publié en 1832 un ouvrage intitulé : le *Livre des Pèlerins polonais*, destiné à résumer, sous une forme biblique et populaire, les idées de l'auteur sur la mission religieuse, sociale et politique du peuple polonais depuis le partage. M. de Montalembert, ayant entrepris de traduire ce poëme, fit précéder sa traduction (qui parut chez Renduel, en avril 1833) par un Avant-propos, qu'il ne convient pas de reproduire intégralement, d'abord parce que ces pages renferment, sur les hommes et les choses du temps, des jugements excessifs et trop empreints de la passion politique qui animait la jeunesse d'alors ; ensuite et surtout parce qu'elles peuvent sembler, jusqu'à un certain point, atteintes par le blâme prononcé contre le livre lui-même dans la lettre du pape Grégoire XVI, du 5 octobre 1833, à l'évêque de Rennes.

Cette lettre, relative aux promesses faites par M. de La Mennais à la suite de l'Encyclique du 15 août 1832, s'exprime en ces termes au sujet du livre de Mickiewicz : « Id porro lamentantibus nobis, « altera subito accessit ratio doloris, commentariolum *de Polonico* « *peregrinatore*, plenum temeritatis et malitiæ, in quo haud ipsum « (F. La Menneium) latet, quidnam longo ac vehementi sermone « præfatus fuerit alter ex præcipuis ejus alumnis, quem anno su-« periore una cum eodem ipso benigne fueramus adloquuti. »

On a choisi dans cet Avant-propos les passages suivants dont la

reproduction suffira pour en faire connaître l'esprit sans présenter aucun des caractères qui pourraient l'associer à la réprobation prononcée par le souverain pontife contre l'œuvre de Mickiewicz.

I

Pour nous, la Pologne, au milieu des misères de notre égoïsme et de notre incrédulité, nous a paru comme une vision lumineuse de ce que pouvait encore même aujourd'hui la race humaine, ranimée par l'esprit de Dieu et vivifiée par la foi. Là, tout ce qu'il y a eu de chevaleresque et de saint au moyen âge, s'est allié avec tout ce qu'il y a de progressif et de vivace dans le nôtre : là toutes les richesses du passé ont été déterrées et prodiguées de nouveau pour la cause de l'avenir. Le catholicisme, ce vieux dominateur des nations, doit à la Pologne une page de son histoire digne de figurer à côté de celles où il a enregistré les gloires des croisades et de la Vendée. Dans cette famille où les branches les plus éloignées sont unies par une fraternité éternelle, les générations se raconteront, à travers les âges, les actes merveilleux des martyrs polonais au dix-neuvième siècle. Elles s'inclineront avec amour devant cet esprit de foi et de piété qui s'est emparé de tout ce peuple comme d'un seul homme, et qui a éclaté dans chacune de ses actions, dans chacune de ses paroles : elles s'enorgueilliront de ses actes publics et officiels, si ouvertement et si complétement chrétiens, tel que ce manifeste national rédigé et signé par un évêque, et cette proclamation pour ordonner la levée en masse, glorieux témoignage de ce qu'a été la vie publique des prêtres polonais [1] : elles n'oublieront aucune des manifestations indi-

[1] En date du 1er juillet 1831. On y remarque le passage suivant : « Ministres de Jésus-Christ, prêtres de notre foi, vous qui savez quels sont les sentiments qui nous animent, et que nous combattons pour la religion et pour la vertu

viduelles de dévotion entremêlées au courage et au patriotisme; ni ces chantres inspirés comme celui que nous révélons aujourd'hui à la France, par la plus tendre piété, en même temps que par les traditions les plus chères de la nationalité [1]; ni ces jeunes guerriers, intrépides et pieux comme des croisés, et que la seule pudeur de l'amitié nous empêche de nommer; ni ce Julien Malachowski, mourant la faux à la main avec ce cri : *Quiconque croit en Dieu ne craint pas l'homme ;* ni surtout ce Skrzynecki, généralissime d'une armée libérale avec le scapulaire sur la poitrine, fêtant les jours saints par des victoires [2], terminant ses bulletins par une pensée pour Dieu et les âmes des morts, publiant des proclamations [3] qu'on croirait empruntées aux livres des Machabées, mettant à l'ordre du jour de son armée des exhortations et des prières qu'auraient pu lui léguer Godefroi

aussi bien que pour la patrie, ne cessez pas de supplier l'Éternel en notre faveur; demandez-lui qu'il nous anime d'une sainte ardeur, qu'il fasse renaître dans nos cœurs le feu des premiers chrétiens : suivez votre troupeau, et au nom de l'Évangile, conduisez-le à la défense de tout ce que l'homme a de plus cher ici-bas. Abandonnez pour un moment les églises : suivez les populations partout où les conduira la nécessité du combat; campez avec eux au milieu des forêts et des champs; consolez-y les malheureux qui pleureront les pertes récentes, et affermissez-les par le secours de la parole divine. En un mot, prêtres du Seigneur ! faites comme vous avez toujours fait jusqu'ici : priez, souffrez, combattez et mourez avec votre peuple ! »

[1] Tels sont, outre Mickiewicz, Zaleski, Garczynski, Antoine Gorecki. Voyez l'hymne de ce dernier *pendant l'assaut de Varsovie*, et celle pour *les obsèques des guerriers morts en combattant*, où il implore la miséricorde divine pour les rois qui ont perdu leur âme en opprimant la Pologne et le monde.

[2] Il a gagné les victoires de Waver le mercredi saint et celle de Dembewielkie le jeudi saint, anniversaire du jour où éclata, trente-sept ans auparavant, le soulèvement de Wilna sous Jasinski et celui de Varsovie sous le cordonnier Kilinski, qui alla soigneusement se confesser la veille pour compter avec sa conscience et s'assurer la protection de Dieu dans cette affaire, comme il le dit dans ses mémoires. — Voyez le touchant article du *Courrier de Varsovie*, du 1er avril 1831, au sujet de ces anniversaires.

[3] Voyez surtout celle du 21 mai 1831, au moment où l'armée entrait en Lithuanie, qui finit par ces mots : « Vive la liberté sous la protection de la religion et des lois ! vive la Pologne sous la protection de Dieu ! »

ou saint Louis [1]. Elles diront ensuite cet accord sublime du clergé et du peuple, ou plutôt cet échange où l'un semble rendre en dévouement énergique tout ce que l'autre dépense en naïve et confiante piété; elles diront ces prières de quarante heures célébrées par tout un peuple le lendemain de sa victorieuse révolte; ce vieux prieur des dominicains parcourant le même jour Varsovie une croix à la main et criant au peuple : *Mes enfants, vous avez pour vous le bon droit, aux armes ! Dieu vous protégera;* cet abbé Loga, prêchant la croisade de village en village dans la Lithuanie, et tué au champ d'honneur à Szawle; ce dominicain Jasienski [2] plantant le drapeau national sur les casernes d'Ozmiana, et toujours au premier rang des insurgés lithuaniens; ces bernardins et ces curés de campagne arrivant à cheval, le sabre au côté, pour mourir à la tête de leurs ouailles; ce capucin Romanowski [3] traversant toute la Russie en mendiant, pour aller dérober à la chaîne des exilés un frère d'armes, et le ramenant jusqu'en France; ces autres moines confondus avec les laboureurs pour travailler aux remparts de la capitale; cet abbé Ostrzykowski, courbé sur sa bêche aux fortifications de Modlyn, et se relevant pour donner sa bénédiction à un bataillon qui l'avait reconnu en passant, et qui la lui demandait à genoux. Elles honoreront ces basiliens de Poczaiow, les premiers à donner le signal de la révolte en Wolhynie, puis à l'approche des ennemis qui leur apportaient l'apostasie ou l'exil, sortant fièrement de leur monastère, la croix et l'abbé en tête, en chantant des psaumes, pour

[1] Voyez l'ordre du jour du 10 juillet : « Animés de l'esprit du christianisme, ô mes chevaliers, etc., et la prière : « Dieu créateur de l'univers, dans tes mains gît la destinée des nations, etc., etc. »

[2] Émigré au Puy.

[3] Émigré à Besançon.

suivre au loin les débris des armées de la patrie : et encore cette insurrection de Samogitie prêchée le jour des Rameaux dans toutes les chaires, par tous les prêtres, à l'issue de la passion du Sauveur, comme celle de Lithuanie, fixée au jour de l'Annonciation, dont le premier acte fut une prière dans les temples de la foi opprimée, et le second l'affranchissement des paysans par leurs maîtres [1]. Mais surtout elles célébreront cet élan d'amour et d'enthousiasme pour la Sainte Vierge, pour celle qui depuis huit siècles entend son nom retentir en tête des armées polonaises [2], pour celle que les aïeux des héros de nos jours ont solennellement proclamée Reine de Pologne [3], et qui devait ainsi devenir une seconde fois la Reine des martyrs ; elles raconteront cette statue de la mère de Dieu portée au milieu de la levée en masse par des jeunes filles, et couronnée chaque matin de fleurs fraîches ; elles répéteront enfin cette prière du jour de l'Annonciation qui a ému les cœurs les plus glacés, et dont l'histoire se glorifie déjà comme d'une des plus pures paroles qui soient montées vers le ciel depuis trois siècles. Ah ! certes, il y a là plus qu'il ne faut pour donner à la Pologne, dans la mémoire des peuples, une consécration spéciale et une incontestable primauté. Encore une fois, qu'importe son succès ? Le tombeau

[1] Voyez la brochure de M. Théodore Morawski. *Quelques mots sur l'état des paysans*, 1833.

[2] Les Polonais ont conservé jusqu'à présent la coutume de marcher au combat en chantant un hymne à la mère de Dieu, *Boga Rodzico*, composé par saint Albert au onzième siècle.

[3] Par un décret de la diète de 1655, sous Jean-Casimir, confirmé par une constitution du pape. Depuis ce temps, les fidèles Polonais ont toujours invoqué la Sainte Vierge sous ce titre ; dans les litanies qui se trouvent dans leurs livres d'offices on lit ce verset : *Regina Cœli et Poloniæ*, ou bien simplement : *Regina Poloniæ*. Dans les provinces lithuaniennes, on ajoute : *Duchesse de Lithuanie*. Un des cantiques de ces pays contient ces vers : *W tej ostrej bramie obrona potezna Krolowo Polska i Litewska Xiezna*. Mais les censures russe et autrichienne ont fait supprimer ces titres dans tous les livres de piété.

où elle dort maintenant dût-il ne se rouvrir jamais, elle y aura inscrit une épitaphe qui lui attirera toujours le culte et l'amour des âges futurs. Nous vivons dans un temps de grandes misères, où la terre est toujours ouverte pour engloutir de nouvelles victimes et de nouvelles ruines; mais quand la postérité viendra errer au milieu des sépulcres de dynasties et d'États qui entoureront celui de la Pologne, elle ressentira ce que nous ressentons, nous, hommes d'un jour, en pénétrant sous cette voûte du vieux Vatican, où sont rangés face à face le christianisme et le paganisme, les tombeaux du monde ancien et ceux d'une race nouvelle, d'un côté les épitaphes de ceux qui sont morts sans espérance comme ils avaient vécu sans foi; de l'autre, le cri de joie de ceux pour qui la vie n'a été qu'un pèlerinage [1], et la mort qu'une certitude de gloire....

II

... Si quelquefois la patience manque aux nations et si le désespoir vient glacer leurs cœurs, c'est que leur vie est courte et qu'elles ne revivent pas ailleurs. Elles n'ont pas, comme le simple chrétien, le refuge d'une autre vie : elles ne peuvent pas se dire, comme lui : Souffrons, gémissons, mangeons en silence le pain de l'esclavage, nous serons libres dans le ciel. Non, elles savent que leur destinée s'achève ici-bas; il leur faut une justice, une vengeance dès ce monde. Aussi Dieu n'a-t-il jamais refusé cette justice aux peuples qui l'ont méritée. Il y a quelque quatre mille ans qu'un pauvre peuple d'étrangers gémissait aussi dans un dur

[1] *Peregrina vixit... XVIII annos.* Épitaphe d'une jeune chrétienne au musée des inscriptions du Vatican.

esclavage, et qu'au milieu de ses misères il songea à Dieu et cria vers lui; et la plus vieille chronique du monde dit que Dieu entendit ce cri, qu'il se souvint d'eux et du pacte qu'il leur avait juré, qu'il les regarda, qu'il les reconnut et qu'il les sauva : *Et audivit gemitum eorum..... et respexit eos Dominus filios Israel, et cognovit eos.*

Et depuis ce jour-là, tous les peuples opprimés et trahis savent qu'il les regarde et qu'il les connaît.

Aujourd'hui il y a dans l'excès même du malheur où sont tombées certaines nations quelque chose qui leur annonce une délivrance prochaine, et qui les prépare au temps où chaque opprimé entendra tonner dans toute l'Europe cette voix qui retentit naguère au sein des déserts de l'Égypte : « Je suis « le Seigneur, je vous tirerai du bagne, je vous arracherai « à la servitude, je vous rachèterai par la force de mon bras « et par mes grandes justices [1]. »

Si le jour de ces grandes justices n'a point encore lui sur l'univers, c'est, nous le dirons sans crainte, c'est grâce aux honteuses passions, aux ambitions tyranniques, aux théories brutalement matérialistes qui souillent depuis trop longtemps le camp de la liberté, tandis qu'elles sont les plus puissants et peut-être les seuls auxiliaires du despotisme actuel. Mais elles aussi périront sous le souffle de Dieu, et avec elles toute cette légalité oppressive qui s'est substituée au sentiment réel du droit éteint dans tant de cœurs; et avec elles ce nationalisme rétréci qui a usurpé la place de la fraternité des peuples et de la sociabilité chrétienne.

Sur toutes ces ruines il s'élèvera quelque chose de si grand, que les siècles à venir se prosterneront à l'envi pour l'adorer. Le travail des âges s'accomplira : une alliance au-

[1] Ego Dominus qui educam vos de ergastulo Ægyptiorum, et eruam de servitute : ac redimam in brachio excelso, et judiciis magnis. *Exod.*, VI.

guste sera signée : les liens dont elle doit enserrer le monde se forgent dès aujourd'hui dans les profondeurs de l'humanité. De mémorables luttes ont peu à peu dégagé cette glorieuse inconnue. Ses titres ont été inscrits à côté de la croix du Christ, sur toutes les bannières qui, depuis l'aurore de notre siècle, ont ombragé des cœurs nobles et purs, sur celles de l'Espagne, de la Grèce, de la Belgique, de l'Irlande, de la Pologne; Nicolas l'a dénoncée dans ses ukases, et les victimes du Spielberg l'ont gravée sur les murs de leur cachot.

Le baiser que la France a donné dans sa prospérité à la Pologne exilée et sanglante n'est que le symbole d'une union plus haute, d'un baiser plus saint encore. Quand le temps en sera venu, l'on verra deux sœurs immortelles, longtemps rivales, s'avancer l'une vers l'autre à travers les déserts, comme les frères des anciens jours, Esaü et Jacob et celle qui aura dérobé à l'autre cette bénédiction céleste, ce sublime droit d'aînesse qu'on appelle l'amour des peuples, se prosternera devant sa sœur et attendra sa venue [1]. Et l'aînée accourra et la serrera contre son cœur, et elle demandera : Qui sont ces peuples qui t'accompagnent? Et la plus jeune répondra : Ce sont les enfants que Dieu m'a donnés et que je t'amène : reçois-les de mes mains.

Et elles s'embrasseront avec larmes [2]; et ce sera pour toujours.

Paris, 21 avril 1833.

[1] Progrediens adoravit pronus in terram, doneo appropinquaret frater.
Currens itaque Esau obviam fratri suo, amplexatus est eum; stringensque collum ejus...
Quid sibi volunt isti? et si ad te pertinent?
Parvuli sunt quos donavit mihi Deus servo tuo... accipe munusculum de manibus meis.

[2] Et osculans flevit. *Genes.*, XXXIII, v. 4.

LIBERTÉ RELIGIEUSE

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

RÉFLEXIONS

SUR

L'ALLOCUTION PONTIFICALE

DU 10 DÉCEMBRE 1837[1]

Dans le courant de l'année 1837, un conflit éclata entre le gouvernement du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, et M. Clément de Droste-Fischering, archevêque de Cologne. Ce conflit avait pour cause la prétention du gouvernement prussien[2] d'astreindre le clergé catholique à suivre les prescriptions de la loi prussienne en ce qui touche à la bénédiction des mariages mixtes entre catholiques et protestants. Quelques prélats avaient cru pouvoir céder à la pression gouvernementale et ne plus exiger des conjoints la promesse d'élever les enfants dans la foi catholique. Mgr de Droste donna le premier l'exemple d'une résistance basée sur les lois canoniques et les obligations de sa charge pastorale, conformément aux règles tracées par le Bref du pape Pie VIII, du 25 mars 1830. Pour l'en punir, le gouvernement fit arrêter l'archevêque de nuit dans son palais, et le fit emprisonner dans la for-

[1] Insérées dans l'*Univers* du 29 décembre 1837.

[2] Les agents les plus compromis dans cette affaire furent M. d'Altenstein, ministre des cultes, et M. Bunsen, ministre de Prusse à Rome. On peut voir le détail de cette persécution dans une publication intitulée : *Lettre écrite de Rome à M. le comte de Montalembert, pair de France, sur la conduite du gouvernement prussien envers l'archevêque de Cologne*. Paris, Debecourt, 64, rue des Saint-Pères. 1838. — Elle donna lieu d'ailleurs à l'écrit intitulé : *Athanasius*, par le célèbre Görres, alors encore professeur à l'université de Munich. La régénération du catholicisme en Allemagne date de ces événements.

teresse de Minden, d'où il fut ensuite transporté à celle de Colberg, en Poméranie.

A la nouvelle de cet acte, le pape Grégoire XVI assembla les cardinaux en consistoire, le 10 décembre 1837, et prononça une allocution, où il racontait les différentes phases de la négociation relative aux mariages mixtes, et donnait un témoignage public d'admiration et de sympathie à l'archevêque captif.

L'allocution du souverain Pontife sur la déportation de l'archevêque de Cologne est un événement immense. Son importance est généralement sentie : elle a pénétré dans les convictions les plus rebelles : les critiques banales des uns, l'approbation équivoque ou le silence calculé des autres, le reproche d'*insignifiance* et de *faiblesse* qui s'élève côte à côte avec celui de *despotisme ultramontain* et *d'empiétement sacerdotal*, tout cela ne l'étouffera point. Et cette importance grandira dans la suite à mesure que les temps se dérouleront, et que beaucoup de mystères d'iniquité et d'injustice seront révélés au monde. En attendant, les catholiques et leurs ennemis comprennent également qu'il y a là un fait d'une grandeur imposante et nouvelle. Qu'il nous soit permis, à nous, enfants humbles et dévoués de l'Église, de jeter un coup d'œil calme et révérencieux sur la nature et les conséquences immédiates de cet acte solennel.

Et d'abord inclinons-nous devant la majesté de ce spectacle. Au moment où ceux des monarques de l'Europe dont les devoirs entraînent des relations publiques et constitutionnelles avec les peuples qui leur sont confiés, viennent leur parler un langage où toutes les ressources de la parole humaine sont employées à voiler la lutte terrible que se livrent

les passions et les intérêts politiques, à ce moment même un autre monarque, le plus faible de tous aux yeux de la chair, un vieillard qui a été moine, monte à son tour sur son trône, au milieu d'une assemblée d'hommes qui ont vieilli comme lui dans les travaux du sacerdoce, et qu'il appelle ses frères; et là, il parle, dans la langue que parlèrent Pierre et Paul devant les empereurs romains. Mais de quoi parle-t-il? Est-ce des besoins de son fisc? de l'augmentation de son armée? de la prospérité ou de la détresse de ses États? Non! tout cela est effacé à ses yeux par un intérêt plus sacré. Il parle uniquement pour défendre un étranger, un prisonnier, un homme qu'il n'a jamais vu, un homme courbé sous le déplaisir d'un prince vingt fois plus puissant que lui-même. Il parle sans détour, sans ambiguïté, comme sans violence et sans exagération, mais avec une autorité ineffable : il est placé, dit-il, là où il ne suffit point de gémir : *Eo loco positi quo plorare mala non sufficit*, et il ne gémit plus seulement; il proteste d'une voix qui semble venir d'un monde plus pur et plus saint que le nôtre, contre l'injustice triomphante : il fait descendre la lumière d'en haut sur ces artifices ténébreux du pouvoir séculier, si coupables que c'eût été un crime même de les soupçonner : *Quodque vel leviter suspicari crimen fuisset*. Il évoque le repentir de son frère mort pour prêter secours au courage de son frère vivant : ce captif gardé à vue dans une forteresse, il ne l'appelle pas seulement un courageux combattant, il lui décerne le nom de vainqueur : *Ob religionis causam invictè propugnatam*. C'est qu'en effet, quand le chrétien lutte contre le mal, la lutte seule est une victoire : pour le chrétien et pour lui seul, résister c'est triompher. Du reste, pas une injure, pas une dureté, pas un mot de ressentiment envers

le *Sérénissime roi* : mais toute la dignité de la justice, tout le calme de la force avec toute la douceur de l'amour. Puis, quand de sa voix apostolique il a accompli le témoignage qu'il fallait rendre à Dieu, à l'Église, à lui-même, *Deo, Ecclesiæ, et ministerio quo fungimur... apostolicam vocem attollèntes*, il finit en invoquant avec une mansuétude sublime le Dieu des armées sous le symbole de l'agneau, *Immaculati agni;* il lui demande la miséricorde en échange de son courage, et la clémence en guise de vengeance : *Ut... diuturnam tempestatem clementissimè propulset.*

Nous le demandons aux philosophes de bonne foi, aux hommes politiques, à tous ceux qui se disent amis de la liberté et de la justice, à tous ceux qui sont préoccupés des droits et des devoirs sociaux de l'humanité, peut-on concevoir une expression plus haute de la justice? une forme plus noble du courage? une protection plus grandiose de l'innocent vaincu, du faible opprimé? Et ce qu'on trouverait utile, salutaire, admirable chez un avocat ou un journaliste; comment ose-t-on le blâmer et le décrier dans la bouche du successeur de saint Pierre?

Mais si ce fait en lui-même est si grand, constatons aussi que ses résultats ne sont pas moins graves et solennels. Remarquons en premier lieu que cette allocution donne un éclatant et généreux démenti à toutes les accusations qui ont été dernièrement portées contre le Saint-Siége, et pour le dire en passant, qu'elle réfute, depuis le premier mot jusqu'au dernier, la plus virulente de toutes ces accusations, les *Affaires de Rome* [1]. Désormais, les

[1] C'était le titre d'une publication faite en 1836 par M de La Mennais, où il rendait compte, avec une injuste partialité, du voyage qu'il avait fait à

âmes les plus défiantes, les plus irritées, pourvu qu'elles aient conservé quelque bonne foi et quelque respect pour l'Église, sauront à quoi s'en tenir sur ces reproches de servilité, de lâcheté, de connivence avec les oppresseurs de la religion, que l'on a jetés à la face de la cour de Rome. Désormais on connaîtra toute l'étendue de ce pacte, selon lequel, à ce qu'on prétendait, les libertés de l'Église étaient vendues à ceux qui se chargeaient de dompter les soulèvements des peuples. Désormais on pourra mesurer jusqu'à quel point est tombée ce qu'on appelait une puissance décrépite, condamnée à ne plus régner que sur des ruines. Pour nous, catholiques fidèles, que la miséricorde divine a préservés de ces funestes erreurs, nous n'en devons pas moins remercier le vicaire de notre Dieu d'avoir si glorieusement confondu ses ennemis, et d'avoir ôté à la bonne foi errante jusqu'au dernier prétexte de l'erreur. Saluons donc avec une humble admiration ce jour où s'est déchiré le voile, bien transparent du reste, qui enveloppait la longanimité de notre père. Le glorieux mystère de sa justice a été tout d'un coup inondé d'une clarté formidable. On a vu tout ce qu'il y avait de force et d'énergie dans cette adorable patience, qu'il est si difficile de comprendre, mais si glorieux de posséder dans un siècle pressé de vivre et amoureux de la lutte et du blâme comme le nôtre; patience qui dépasse les bornes de la sagesse humaine, parce qu'elle ne connaît que celles de la charité divine; mais patience qui ne va jamais jusqu'à abdiquer le droit, ou à renier la vérité. Oui, répétons-le sans cesse, l'Église est patiente parce qu'elle est im-

Rome en 1831, avec MM. Lacordaire et de Montalembert, après la suspension de l'*Avenir*.

mortelle. Mais il vient un moment où elle puise dans son immortalité même un courage et une force dont la seule ombre plane au-dessus de toutes les forces et de tous les courages de la terre. Ils le savent maintenant, tous les catholiques qui souffrent, qui gémissent sous le joug de l'hérésie ou du schisme persécuteur; il viendra un moment où un baume souverain sera versé dans les plaies de leur âme, et où, après avoir rendu à César ce qui est dû à César, ils entendront une voix qui a retenti à travers dix-huit siècles, crier à César de rendre à son tour à Dieu ce qui est à Dieu.

Mais d'un autre côté il faut admirer la sanction nouvelle que cette protestation contre l'attentat du roi de Prusse vient imprimer à toutes les éloquentes protestations parties de la même auguste source contre les scandales, les dévastations sacriléges, les usurpations schismatiques qui ont terni la cause des reines d'Espagne et de Portugal. Qui osera dire désormais, comme on l'a dit, que le souverain Pontife, en s'élevant avec une trop juste indignation contre ces excès, obéissait à une impulsion étrangère, et parlait comme l'allié politique de don Carlos ou de don Miguel, lui qui en ce moment même emploie la même voie pour reprocher des torts analogues à un roi qui figure au premier rang des alliés de ces deux princes. Si l'on se rappelait bien ces mémorables allocutions contre les gouvernements de la reine Christine et de Dona Maria, on y trouverait, jusque dans les moindres expressions, la même sincérité dans l'attaque, la même énergie dans la plainte, mêlées à la même indulgence et aux mêmes égards, enfin le même dévouement exclusif à la cause de Dieu et de la justice. Dans ce magnifique langage de l'Église, il y a je ne sais quel trésor de grandeur et de modération

qui transporte de joie l'âme chrétienne. Elle frappe sans blesser, elle foudroie sans désespérer; et à peine a-t-elle frappé, à peine a-t-elle foudroyé, qu'elle tend la main pour guérir et pour relever. C'est ainsi que dans cette allocution sur l'affaire de Cologne, en attaquant un roi, elle a soin de rappeler la grande loi chrétienne qui veut qu'on rende à César ce qui est à César : c'est ainsi que dans le bref aux évêques de Pologne, en inculquant l'obéissance aux peuples, elle fait ses réserves en faveur de ces lois divines qu'il n'est permis à aucun César de violer. Toutes ces mesures, toutes ces paroles solennelles forment un ensemble dont l'harmonie est complète, et qui dessine parfaitement la glorieuse position du Saint-Siége et de l'Église, élevée au-dessus de tous les partis, de toutes les dissensions qui n'ont qu'une origine purement humaine, et mise par la main de Dieu hors de l'atteinte de ces passions, de ces intérêts qui voudraient toujours la prendre pour victime ou pour complice.

Qu'on nous dise donc quelle est la puissance au monde qui puisse jouer un rôle semblable? Qu'on nous dise quelle est la théorie moderne sur la société et le gouvernement des hommes, qui puisse enfanter une position comme celle de Rome? Qu'on nous dise enfin où est la force qui soit ainsi campée, comme une gardienne éternelle, sur le seuil de la conscience humaine pour la maintenir inviolable, et qui ait à la fois le droit et la volonté de dire aux peuples comme aux rois, au despotisme comme à l'anarchie : « Il y a certaines limites que vous ne franchirez point : » *Limites quos prætergredi omnino nefas sit.*

Il est possible que cet acte du souverain Pontife ajoute à l'irritation et l'aveuglement du roi de Prusse, et qu'il en résulte une lutte prolongée et douloureuse, douloureuse sur-

tout parce qu'il est à craindre, d'après l'insigne lâcheté du chapitre de Cologne, que le vicaire du Christ ne trouve pas, dans le clergé des pays catholiques soumis à la Prusse, le noble courage et l'invincible patience dont ils avaient un exemple si frappant et si rapproché de nos jours dans la conduite du clergé des diocèses de Gand et de Tournay, lorsque Napoléon adopta envers les titulaires de ces deux siéges des mesures que le roi de Prusse a cru devoir copier. Quoi qu'il en soit, si Dieu permet que cette lutte s'engage, elle ne manquera certes pas d'enfanter des avantages que l'avenir nous révélera, et d'importants enseignements pour les amis comme pour les ennemis de la religion. Les principes qui se partagent le passé et l'avenir du monde se résumeront dans ce combat. On verra d'un côté ce royaume de Prusse qui est comme le symbole et le représentant de toutes les tendances nouvelles et hostiles à l'Église; cette Prusse, dont l'origine même date d'un pacte odieux entre la cupidité et l'hérésie [1], dont le premier roi, Frédéric Ier, fut aussi le premier monarque chrétien qui refusa de tenir sa couronne de Dieu, et la posa lui-même sur sa tête; dont un autre souverain imagina le premier d'effacer de ses titres ces mots *par la grâce de Dieu;* dont le grand héros et le véritable créateur, Frédéric II, a été intronisé et sacré par les pontifes de l'athéisme et du matérialisme, Voltaire, d'Alembert, Maupertuis, et qui demanda, en mourant, à être enterré à côté de son chien, plutôt que d'être confondu, même dans la mort, avec des chrétiens. Ce sont là, il faut l'avouer, d'assez tristes antécédents pour une dynastie dont le chef actuel se

[1] On sait qu'Albert de Brandebourg fit du duché de Prusse, conquis dans l'intérêt du catholicisme par l'ordre Teutonique dont il était grand-maître, une possession héréditaire de sa famille, renonçant à la fois à sa religion, à ses vœux et aux droits séculaires de son ordre, pour se reconnaître le vassal de la couronne de Pologne.

pose en créateur d'une nouvelle forme du christianisme. Mais à part le caractère personnel de ses souverains, la Prusse est le type du rationalisme moderne et du rationalisme dans sa forme la plus séduisante, antérieure au désordre qui en est trop souvent la suite; elle a de bonnes armées, un gouvernement régulier, une administration excellente, un immense développement de culture intellectuelle et d'industrie matérielle; mais tout cela sans vie supérieure, sans traditions anciennes, sans unité religieuse. On dirait une sorte de corps de fer sans âme, fonctionnant comme une machine à vapeur.

De l'autre côté nous verrons s'avancer au combat contre ce puissant et dangereux ennemi, un Pontife sans armée, sans trésors, sans aucune des ressources matérielles que l'idolâtrie du siècle a presque divinisées; faible et chétif devant ce monde, mais fort de tout ce qui vaut mieux que ce monde, et de tout ce qui l'a toujours vaincu depuis que Jésus-Christ a dit au premier des papes : *Soyez tranquille; j'ai vaincu le monde;* fort de son désintéressement, de ses vertus, de sa pauvreté même; fort d'un passé dont la gloire est sans rivale, même ici-bas, et d'un avenir auquel Dieu a promis l'immortalité. Nous le verrons plaider la même cause, avec le même courage, et n'en doutons pas, avec le même succès, que saint Thomas de Cantorbéry, saint Grégoire VII, Innocent XI, et en dernier lieu Pie VII contre le César du dix-neuvième siècle.

Espérons du reste que Dieu épargnera à son Église, au moins pour un temps, cette redoutable crise; espérons que les rois et les peuples ouvriront les yeux pendant qu'il en est encore temps, et reculeront devant l'abîme où ils courent se jeter. Hélas! il est donc bien vrai que l'expérience ne sert de rien aux hommes, puisqu'elle ne leur a pas démontré que

les uns comme les autres n'ont pas de meilleure amie que l'Église, puisqu'ils n'ont pas su comprendre que c'est sous les ailes de l'Église, et là seulement, que peuvent se rencontrer et s'embrasser ces deux grands principes de l'autorité et de la liberté, dont la réconciliation est si précaire, partout où leur guerre n'est pas si flagrante.

Quoi qu'il arrive, il faut avouer que c'est un glorieux pontificat que celui de Grégoire XVI. Nous croyons pouvoir le proclamer, sans être accusé de flatterie : il est trop haut, et nous sommes trop loin, pour que cette accusation soit fondée. D'ailleurs un enfant, quoi qu'il dise, ne saurait guère flatter son père, quand ce père se place sur la brèche pour sauver ses enfants. Disons-le donc sans crainte : la modération et l'impartialité, dont Grégoire XVI a donné des preuves si éclatantes depuis qu'il est monté sur le trône de Pierre; son attitude si noble au milieu des déchirements de notre époque; sa bienveillance paternelle envers les gouvernements, quelle que soit leur origine, qui se sont montrés favorables à la religion, comme ceux de France et de Belgique; sa merveilleuse victoire sur un homme qu'il nous coûterait trop de nommer, et qui menaçait l'Église d'un des plus grands dangers qu'elle ait jamais courus; et en dernier lieu cette allocution sur l'affaire de Cologne : en voilà assez pour placer ce règne au rang de ceux qui ont illustré l'Église.

Disons-le aussi, ce n'est pas un temps si triste que le nôtre, et le siècle qui a vu la religion rétablie en France par le concordat; qui a vu Napoléon mourir à Sainte-Hélène, et Pie VII au Vatican, l'Église triompher si facilement du plus intrépide de ses apologistes, devenu le plus redoutable de ses ennemis, et enfin un Pape dominer avec tant d'autorité sur les mauvaises passions des rois et des peuples : ce siècle ne sera pas sans une gloire consolante dans les annales

du christianisme. Pour nous, nous ne nous sentons plus le courage de gémir sur un temps qui enfante des dévouements comme celui de Clément-Auguste de Droste, et qui s'écoule sous le pontificat de celui qui porte si dignement le plus grand nom de la papauté, le nom de Grégoire [1].

29 décembre 1837, fête de saint Thomas Becket.

[1] Nous ne saurions nous défendre de faire remarquer ici la grande destinée des papes qui ont porté ou choisi ce nom de Grégoire, qui signifie, comme on sait, en grec, vigilant. Saint Grégoire Ier le Grand est peut-être de tous les souverains pontifes celui qui jouit de la plus grande réputation; saint Grégoire II et saint Grégoire III furent admirables dans leur lutte avec les empereurs de Byzance; saint Grégoire VII voit chaque jour augmenter sa gloire si longtemps méconnue; Grégoire IX, pontife nonagénaire, résista en héros à Frédéric II, et donna à l'Église son code dans les Décrétales; Grégoire X, invoqué comme bienheureux, digne ami de saint Thomas et de saint Bonaventure, réunit les deux Églises latine et grecque au concile œcuménique de Lyon, et assura l'empire à Rodolphe de Hapsbourg; Grégoire XI délivra la papauté de la prison des rois de France à Avignon, que l'on appelait si justement dans le moyen âge la captivité de Babylone; Grégoire XIII encouragea la Ligue et présida avec un zèle merveilleux à la grande réaction catholique de la fin du seizième siècle; Grégoire XIV donna l'exemple des plus austères vertus et du plus grand courage pendant son trop court pontificat; Grégoire XV fonda la Propagande et ouvrit ainsi à l'Église une nouvelle voie pour pénétrer dans les pays que l'hérésie lui avait enlevés ou que l'idolâtrie dominait encore; enfin nous savons et nous voyons ce qu'a fait Grégoire XVI pour se placer à côté de tous ces grands hommes.

ENCORE L'AFFAIRE DE COLOGNE

(Mars 1838)

Il se passe aujourd'hui, au sein de l'Europe civilisée et éclairée par la philosophie moderne, une étrange chose. Quelle est la question qui préoccupe le plus l'attention publique? celle qui, bon gré, mal gré, se retrouve le plus souvent dans les méditations de l'homme d'État, dans les conférences mystérieuses du diplomate, et jusque dans les colonnes des journaux les plus superbement dédaigneux; celle qui agite le plus de cœurs, excite le plus de craintes et le plus d'espérances, depuis la jeune fille aux timides prières, jusqu'au soldat impatiemment appuyé sur ses armes trop longtemps oisives? N'est-ce pas ce qu'on appelle *l'affaire de Cologne?* Et cette affaire, qu'est-elle, si ce n'est, pour nous servir du langage des philosophes, une guerre de prêtres, une dispute de sacristie? De quoi s'agit-il, si ce n'est d'une cérémonie cléricale, de ce qu'on appelle, entre gens éclairés, *une momerie du culte,* d'une assistance *active* du prêtre, au lieu d'une assistance *passive,* d'une simple formule (car le droit de contracter des mariages mixtes est admis des deux parts); en un mot, d'une bénédiction de plus ou de moins que l'on veut arracher, par ordonnance de police, à des lèvres sacerdotales sur lesquelles la main du pontife romain a posé le sceau d'une irrévocable défense? Et c'est pour cela, rien que cela, qu'on voit les grands politiques s'émouvoir, les alliances les mieux combinées se dissoudre, les popula-

tions gronder sourdement et la fausse paix du philosophisme vainqueur s'évanouir en fumée.

Ainsi donc tout ce qui a été tant de fois prédit et proclamé avec exaltation n'est point consommé! Ainsi donc cette vieille Église catholique, qui fatigue depuis si longtemps le monde de ses bienfaits et de ses merveilles, est encore debout! Ainsi donc cette humiliation volontaire, qu'on nomme la foi, pèse encore de tout son poids sur l'orgueil de la raison humaine! Ni la monarchie, ni la république, ni la science, ni la hache du bourreau, ni le poison du mépris, ni la guerre, ni l'industrie, ni le sifflement de la vapeur triomphante sur ses chemins de fer, rien encore n'a pu en venir à bout.

N'y a-t-il pas là de quoi faire tressaillir la cendre de Voltaire au fond de son Panthéon, puisqu'un demi-siècle après que sa dépouille a été intronisée dans le temple du crucifié, la religion, cette *infâme* qu'il croyait *écraser*, est encore si vivace? puisque l'Église romaine, toute criblée de ses traits, s'impose encore à l'humanité régénérée avec son cortége de superstitions, son armée de fanatiques, avec les insatiables prétentions de sa hiérarchie, avec les momeries de son culte, avec les foudres du Vatican? puisqu'elle est encore là, toujours là, avec assez de vie pour, d'un bout de l'Europe à l'autre, remuer le cœur des peuples et gêner la volonté des rois? Quel démenti pour les morts! quelle leçon pour les vivants! Et combien il nous est facile de comprendre le naïf étonnement qu'exprime M. le docteur Bunsen, au nom de Sa Majesté le roi de Prusse, dans ces phrases précieuses de sa justification officielle : « Il y a de quoi surprendre et alarmer « tout honnête homme de ce qu'un gouvernement allemand « ait pu se voir exposé à une pareille conduite de la part d'un « de ses évêques... En Allemagne surtout, on semblait ne « pas avoir à craindre de pareilles entreprises : tout contri-

« buait à les faire disparaître....., la sagesse des souverains « et des princes....., l'esprit solide des écrivains les plus in- « fluents et des professeurs publics, l'*éducation du clergé* « *catholique, l'instruction éclairée et religieuse donnée* au « peuple..... Cet événement est un *signe bien triste* du « temps!..... »

Oui, grand roi, et vous, savant docteur, nous comprenons parfaitement votre surprise et vos alarmes. Oui, nous le sentons, il est fort étonnant qu'un archevêque de Cologne ait la force et la volonté de vous résister, par le temps où nous vivons et dans un pays comme le vôtre, où le pouvoir se croit en droit de dire *mes évêques,* comme il dirait *mes préfets,* ou *mes caporaux.*

Oui, après ce Frédéric II, qui résumait si admirablement les doctrines des monarques du dix-huitième siècle et des faux libéraux du dix-neuvième, en disant qu'il fallait réduire ces évêques à n'être que des *petits garçons et des hiboux;* après ce Joseph II, qui sut si énergiquement pratiquer cette belle théorie; après ce Maximilien-Joseph de Bavière, dont les impitoyables destructions ne peuvent être réparées qu'en partie par le zèle ardent et pieux de son successeur; après ce Napoléon, épousant la fille de la plus catholique maison de l'Europe au moment même où il tenait le chef du catholicisme dans d'odieux cachots; après les sympathies si tendres de Wieland, de Voss, et de tout votre dix-huitième siècle pour le nôtre; après l'apothéose du rationalisme transcendant dans Goethe, Kant, Hegel et les autres; après tant de grands hommes et tant de grandes œuvres, il est surprenant, très-surprenant, que l'amour de l'Église et la fidélité à ses lois fassent encore battre quelques cœurs dans votre Allemagne.

Oui, nous le savons, rien n'est moins catholique, ou du moins ne l'a moins été, jusqu'en ces derniers temps, que l'es-

prit philosophique et littéraire des écrivains berlinois; oui, enfin, nous connaissons et nous ne comprenons que trop la nature de l'éducation donnée au clergé et au peuple en Prusse, et nous apprécions particulièrement la sollicitude qui a livré l'enseignement de la théologie à l'hermésianisme dans les deux seules universités catholiques de votre royaume. Il est malheureux, nous le reconnaissons, de voir un si cruel mécompte après trente ans d'efforts si adroits, si bien combinés; d'être écrasé sous les débris de la mine qu'on avait si savamment creusée, de se trouver soi-même pris au piége qu'on avait dressé pour d'autres; cela est dur, très-dur, c'est un *signe bien triste* en effet de la faiblesse de ce que les hommes nomment force et de la vanité de ce qu'ils prennent pour de la science. Mais, que voulez-vous? c'est ainsi qu'en a toujours agi l'Époux divin de cette Église qu'il était question d'enchaîner : il aime, comme il l'a dit il y a quelque trois mille ans, avec une familiarité sublime, il aime à se moquer de ses ennemis : *Qui habitat in cœlis irridebit eos : et Dominus subsannabit eos.*

Oui, tout a été dérision, illusion pour vous dans cette mémorable affaire. Vous comptiez sans doute sur le silence et l'oubli du monde, après la consommation de l'attentat; et voilà que toute l'Europe retentit du bruit de vos œuvres. Vous comptiez sur la complaisance ou le découragement de Rome; et voilà que Rome proteste avec une énergie, avec une persévérance, avec une majesté qui rappellent les jours les plus éclatants de son histoire. Vous comptiez sur la connivence du libéralisme français; et voilà que tout ce qu'il y a de sincère et d'honnête dans ses rangs vous répudie avec indignation. Vous comptiez enfin sur l'effroi et la désunion des catholiques; et voilà que votre coup d'État les rend au sentiment de leur force et de leur bon droit, voilà que des évêques

eux-mêmes, qui vous avaient donné des gages de faiblesse, vous renvoient les titres de leur servitude, que les peuples se groupent autour de leurs pasteurs menacés, que de tous côtés ils renouent le lien de leur fraternité, et, serrant leurs rangs autour de Rome, ils offrent au monde, rongé par l'anarchie intellectuelle, le spectacle sublime de cette unité divine, la seule qu'aucune diversité, ni celle des langues, ni celle des intérêts, ni celle des gouvernements, ne saurait entamer.

Mais pour nous, catholiques, que de salutaires enseignements, joints aux plus glorieux titres d'un légitime orgueil, dans toute cette histoire! Et d'abord, je le demande, où peut-on mieux découvrir toute la majesté du pouvoir spirituel, et du caractère ecclésiastique, toute l'influence qu'il exerce encore sur l'esprit public, tout le prestige qui l'entoure? Croit-on, par hasard, que si le roi de Prusse eût agi envers Son Excellence M. le général de cavalerie baron de Borstell, commandant en chef des provinces rhénanes, ou envers Son Excellence M. de Bodelschwing, premier président de ces mêmes provinces, comme il a agi envers l'archevêque de Cologne, croit-on que l'Europe s'en fût émue? Assurément une indifférence complète eût bientôt succédé au premier moment de surprise. Et cependant on pourrait croire, d'après les théories gouvernementales de nos jours, qu'un général en chef, un gouverneur de province, c'est bien plus qu'un archevêque. Mais il n'en est rien : chacun sent qu'il y a ici guerre, non pas entre le supérieur et l'inférieur, mais entre deux puissances collatérales, dont la plus auguste et la plus antique, quoique sans cesse niée, sans cesse confisquée, harcelée, persécutée, a toujours survécu et dresse encore aujourd'hui une tête indomptable. Il en résulte que rien dans le monde ne saurait être plus inviolable et plus sacré que ce caractère de l'é-

piscopat catholique, qu'aucune puissance terrestre ne peut *ni imposer ni effacer !*

Ce que l'affaire de Cologne nous apprend encore à reconnaître avec une merveilleuse évidence, c'est cette singulière grandeur de l'Église qui se fait sentir à tous, à ses enfants comme à ses ennemis, et qui donne à l'amour ou à la haine qu'on lui porte je ne sais quel caractère mystérieux et profond qu'on ne retrouve nulle part. Comment expliquer autrement l'obstination aveugle que met ce gouvernement protestant à réclamer une certaine formule de prière catholique, au risque de troubler la paix d'un vaste royaume, et de couper les racines de son autorité? On lui a concédé, dans toute son intégrité, le lamentable droit des mariages mixtes, le droit d'unir, par le lien à la fois le plus fort et le plus tendre, les éléments les plus radicaux de discorde et d'éloignement qui puissent germer dans des âmes humaines. On lui a concédé même l'assistance *passive* du prêtre catholique à la célébration de l'acte qui doit consommer, aux yeux de l'Église, la défection et la désobéissance d'un de ses enfants ; tout ce qu'elle défend, cette Église si patiente et si longanime, c'est que le prêtre, son représentant, son ministre, prononce, sur une alliance qui lui enlève tous les enfants qui en naîtront, la bénédiction si solennelle et si touchante, qu'elle a créée et qu'elle réserve pour les unions qui se consomment sous son aile, et où elle reconnaît le symbole de sa propre union avec son divin Époux. Cette bénédiction, elle daigne encore l'accorder, alors même que l'un des époux ne la reconnaît pas, mais admet du moins que sa postérité sera catholique : elle se borne à la refuser, alors qu'elle a la triste certitude que les enfants de son enfant ne lui appartiendront pas! Eh bien! cette bénédiction, c'est justement ce que ses ennemis veulent lui extorquer. Il ne s'agit plus maintenant ni de son ancienne

puissance, ni de la haute influence politique et sociale que la reconnaissance des peuples civilisés par elle lui avaient assurée, ni des trésors d'art et de richesse que la piété de ses fidèles avait créés pour elle, ni de ses terres, ni de ses monastères, ni de ses palais, ni rien de ce que la cupidité des hommes pouvait enlever à Dieu et aux pauvres; il ne s'agit plus que de trois ou quatre paroles qu'un prêtre veut garder au fond de sa conscience. Eh bien! on veut qu'il parle, on veut qu'il les murmure bon gré, mal gré; et cela de par le roi de Prusse, c'est-à-dire de par le pontife suprême d'une religion qui regarde ces paroles comme vaines et dérisoires, d'une religion qui n'a pour origine que la proscription et le mépris de ce culte même que l'on veut réglementer, d'une religion enfin dont le prétendu principe fondamental est la liberté de conscience et le libre examen! O majesté de notre Église! ô grandeur invincible de la vérité! avec quel amour et quelle fierté ne devons-nous pas saluer votre éclat, puisque sans aucun secours humain vous précipitez vos adversaires dans de si monstrueuses inconséquences, puisqu'ils s'arrachent eux-mêmes ce masque de liberté et de tolérance dont ils se sont si longtemps parés; puisque le chef couronné de l'erreur descend de son trône pour venir se placer au niveau de ces libérâtres Français, que l'on voit de temps à autre crocheter les portes de nos églises et jeter devant les autels du Dieu vivant le cadavre de quelque homme qui les aura méprisés et blasphémés pendant toute sa vie. Oui, les *mariages mixtes* occuperont, dans les annales de la monarchie prussienne, la même place que les *refus de sépulture* dans l'histoire du vieux libéralisme français. Et ce rapprochement nous indique quelles sont ces diverses classes d'adversaires que l'Église rencontre dans cette guerre. Nous voyons en premier lieu les âmes serviles, soit par instinct, soit par

réaction contre les excès des faux libéraux, âmes pour qui un gouvernement a toujours raison, et qui se sont rangées du côté du roi de Prusse, par cela seul que c'est un roi; à leurs yeux, il n'y a point de résistance légale ni légitime : le *non possumus* de l'Église est un manifeste de sédition, et saint Thomas de Cantorbéry un factieux. A leurs côtés vient se placer la propagande protestante de tous les pays, dont la Prusse est à la fois le principal appui et le plus ardent foyer, et qui voit avec raison dans la liberté de l'Église la première condition humaine de sa durée. La sourde inimitié des agents du piétisme luthérien et du méthodisme réformé se rencontrera sans la moindre répugnance avec la brutalité du vieux libéralisme, si longtemps déguisé sous le nom de tolérance, et qui s'est retrouvé avec l'élan de la joie la plus expansive dans les allures du gouvernement prussien comme dans ses doctrines. Fidèle acolyte, comme nous le disions plus haut, de Frédéric II, tous ses efforts, depuis qu'il existe, se consument à ne faire des évêques que des *petits garçons et des hiboux..., petits garçons* envers le pouvoir, et *hiboux* aux yeux du peuple.

Voilà donc quels sont les auxiliaires de la Prusse! Il faut ajouter, en Allemagne, des feuilles telles que la *Gazette de Leipzig*, le *Journal de Francfort*, la *Sentinelle canonique*, dont on rougirait de raconter le personnel : en Belgique, les francs-maçons; en France, M. Isambert.

Qu'il doit être triste, pour un roi dont la vie est, au dire de chacun, honorable et pure, qui, dans le cours de grands malheurs, a montré un grand courage, d'avoir à subir dans sa vieillesse la douleur d'un pareil secours!

Nous le savons, il y a partout, de nos jours, une mauvaise résistance, une mauvaise critique, qui aigrit le pouvoir en même temps qu'elle l'affaiblit et l'embarrasse : nous en voyons

chaque jour les inconvénients dans les affaires purement temporelles de notre pays. Mais comment un gouvernement expérimenté n'a-t-il pas compris du premier coup d'œil tout l'intervalle qui sépare ce genre de résistance de celle qui est dans la nature de toutes les choses respectables, qui est aussi essentielle au bon ordre du monde que le mouvement, et dont la conduite de l'Église en général, et celle de l'archevêque de Cologne en particulier, offrent le plus parfait modèle? En attendant l'issue bien lointaine de cette lutte grandiose, espérons qu'aucune irritation politique ne viendra en ternir le noble caractère, et y introduire de nouveaux éléments dont les suites seraient désastreuses. Le catholicisme, comme on l'a vu, est assez fort pour combattre avec ses seules ressources, et nous conserverons ainsi l'espoir qu'un jour peut-être cette auguste parole, qui représente sur la terre la parole divine, cette parole qui pénètre *jusqu'aux plus intimes replis de l'âme, et plus loin qu'un glaive à deux tranchants* [1], qui a déjà ramené des évêques un moment égarés, ira aussi, au jour fixé, renverser des obstacles bien plus redoutables, et ouvrir des yeux bien plus opiniâtrément fermés, en leur montrant, à côté du trésor de son courage, ces trésors d'amour qui rendent le sacerdoce chrétien à la fois *plus fort que le diamant, et plus tendre qu'une mère* [2].

Reconnaissons-le d'ailleurs, par un juste retour sur nous-mêmes, et disons-le franchement, avec la bonne foi qui sied à des chrétiens : en France et en Belgique, sous le régime actuel, des actes de la nature de ceux que se permet le gouvernement prussien, non-seulement n'ont pas eu lieu, mais seraient tout à fait impossibles; et cependant ces deux pays

[1] Vivus sermo Dei et penetrabilior omni gladio ancipiti; et pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus, compagum quoque medullarum. (*Heb.*, IV.)
[2] Lacordaire, Lettre sur le Saint-Siége.

sortent à peine d'une révolution qui avait excité les plus grandes craintes pour la religion dans une foule d'esprits prévenus, tandis que la Prusse, régie par un des fondateurs de la Sainte-Alliance, passe en quelque sorte pour la patrie de l'ordre et de l'autorité. Quel enseignement pour ceux qui, chaque jour encore, s'en vont accoler les droits éternels de la vérité aux intérêts périssables de la politique, et rapetisser l'Église au rang d'une dynastie.

Pour nous, quand même nous ne serions pas catholiques, mais simplement intéressés au maintien de la dignité spirituelle de l'homme contre les envahissements chaque jour plus menaçants du matérialisme, nous assisterions avec orgueil et bonheur à cette grande lutte. Nous nous dirions avec joie : il y a donc encore un asile inaccessible aux ordres de la force, c'est le sanctuaire de la prière catholique; il y a donc une distance qu'aucun chemin de fer ne peut franchir, celle qui sépare les pensées du ciel des dangers de la terre; il y a donc quelque chose qui échappe au joug de cet égoïsme universel et si effrontément avoué, c'est le cœur d'un véritable évêque. Et, fermant la paupière sur tout ce qui nous entoure, nous saluerions avec amour l'image de ces deux grands vieillards, l'un sur les bords du Rhin, l'autre sur ceux du Tibre; l'un, entraîné captif au milieu des baïonnettes et des canons à la mèche allumée, pour n'avoir pas voulu profaner une bénédiction; l'autre, élevant, du fond de son vieux palais, une voix qui ne commande peut-être pas à dix mille soldats, mais qui remue cent millions d'âmes; tous deux les seuls représentants, à cette heure, du triomphe imprescriptible de l'esprit sur la matière, du droit sur la force, de l'infini sur le fini.

DES

RAPPORTS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

ET DU

GOUVERNEMENT DE JUILLET

(Article publié le 15 mai 1838 dans la *France contemporaine*)

Il est impossible de ne pas distinguer dans la société deux parts, l'une invariable, fondamentale, universelle, qui doit lui servir de base; l'autre, au contraire, variable, temporaire, locale, qui en est la forme et la manifestation extérieure. La coexistence de ces deux parts, de cette double nature semble essentielle à l'homme social : il ne peut être ni absolument immobile, ni absolument le contraire. On ne conçoit pas l'homme momie, ni l'homme girouette.

La première de ces parts répond à ce qui est dans l'homme partout et toujours le même, à sa nature intime, aux besoins de son cœur, à ses douleurs, à ses vices, à ses bonnes et ses mauvaises passions. La seconde, à ce qui change en lui avec les temps et les faits, à ses intérêts, à son degré d'instruction, à sa manière d'envisager les choses qui l'entourent, et d'user des biens que Dieu lui a départis. Ce sont deux forces depuis longtemps reconnues sous le nom du *spirituel* et du *temporel*. Confondues dans toute l'antiquité païenne, chez les musulmans, les nations sauvages, en un mot dans toutes les sociétés imparfaites, leur séparation, l'établissement de leurs véritables rapports, a été l'œuvre du christianisme, et c'est une de ses plus belles gloires.

Or, quelle est aujourd'hui la force *spirituelle*, dans la plus vaste acception de ce mot, qui puisse donner à la société française cette base inaltérable dont chaque jour proclame davantage le besoin, qui puisse à la fois régir et satisfaire ce qu'il y a en elle de véritablement moral et intellectuel? Je n'hésite pas à le dire, c'est l'*Église*. Je me sers à dessein de ce terme, au lieu de celui de *religion*, qui, par un déplorable abus de mots et de pensées, est devenu aujourd'hui d'un vague funeste, puisqu'il n'y a pas de comédien qui ne se croie en droit de déclarer qu'il *professe la religion de son art*. Je dis l'*Église*, pour exprimer la manifestation réelle, extérieure, palpable de la religion chrétienne, telle que nous l'offre l'Église catholique, apostolique et romaine, le *christianisme intégral*, selon la belle expression du comte de Maistre. Je ne veux pas faire ici de la théologie; je n'exposerai qu'un seul argument de ma foi. Jamais on ne me persuadera que le Créateur ait lancé l'homme dans le monde sans autre règle morale que sa conscience individuelle. Or, qu'on me montre en dehors de l'Église une loi quelconque qui ait comme elle les sublimes caractères de l'unité, de l'universalité, d'une grandeur qui surpasse tous les trônes et tous les codes de la terre, d'une liberté qui échappe à tout joug imaginable, d'une durée qui compte dix-huit siècles : qu'on me montre tout cela ailleurs, et je m'inclinerai devant cette majesté nouvelle, au moins pour l'examiner. Mais comme je sais bien qu'on ne me montrera rien de semblable, comme je vois chaque jour toutes les pompeuses créations qu'on annonce pour remplacer le catholicisme, aboutir à de honteux avortements, je me borne, en attendant la grande inconnue, à me jeter purement et simplement entre les bras de cette reine de tant de cœurs et de tant de siècles, qui s'offre à moi avec d'ineffables consolations et d'inépuisables

aliments pour toutes mes facultés, avec tout ce que la gloire, la beauté et le malheur peuvent donner de prestige.

Une fois assis sur ce rocher inébranlable au milieu de la mer orageuse des idées et des discussions du temps actuel, je sais aussitôt d'où je viens et où je vais, je sais en outre tout ce que je dois et tout ce que je puis faire; je sens sous moi une base morale à l'abri de tous les coups, et au-dessus de ma tête je vois une loi qui a sa sanction hors de l'atteinte des hommes. J'ai la clef de l'immense majorité de mes sentiments, de mes pensées, de mes relations, ce qui reste forme ce que je nommais plus haut la *part des circonstances*, la vie extérieure et variable. Je sais bien que ce reste joue un rôle immense dans la vie, dans celle surtout des hommes qui n'abdiquent pas toute participation aux affaires de leur pays. Et quel est le Français qui abdique ainsi? Mais placé dans un centre lumineux d'où jaillissent des rayons sur toute la circonférence qui m'entoure, je puis promener un regard calme et assuré sur tout ce qui ne touche qu'à mes devoirs et ma position de citoyen, c'est-à-dire sur tout ce qui ne sera plus rien pour moi quand je ne serai plus de ce monde. Ce n'est pas là, tout me le dit, le terme ni l'asile de mon âme, et c'est avec le sens intime d'une force et d'une liberté venues d'en haut que le chrétien envisage cette vie publique et politique, qui, créée chez toutes les nations chrétiennes à l'ombre de l'Église, avait naguère subi, elle aussi, l'influence de l'Église, sans avoir du reste jamais été absorbée par elle. La main des rois a brisé partout les liens de cette subordination; et certes, de notre temps du moins, ce ne sont pas celles des peuples qui les renoueront. Aujourd'hui il ne peut plus s'agir que de concilier l'Église et l'État, de les faire marcher parallèlement en tête de la nation. Il faut oublier, dans la pratique, que l'Église en France a long-

temps exercé sur l'État une influence prépondérante, et qu'ensuite, pendant ces deux derniers siècles, elle a été asservie et presque absorbée par la monarchie. Aujourd'hui ces deux puissances doivent être, dans tout ce qui dépend de leur manifestation extérieure, alliées mais indépendantes, et chacune complétement libre dans sa sphère d'action; c'est le vœu de nos lois et de nos mœurs, et cela n'a rien que de conforme aux lois, aux habitudes, aux traditions de l'Église.

Mais cet État dont nous parlons, quel spectacle nous offre-t-il aujourd'hui? Celui d'une monarchie de fraîche date, produit d'un mouvement populaire qui a ébranlé le monde, aujourd'hui violemment attaquée par deux partis tout à fait distincts, mais momentanément réunis par une haine commune.

Nous n'entreprendrons pas de faire l'éloge ni la critique du gouvernement que la France s'est donné en 1830. Ce serait fort long, et en outre cela nous entraînerait à une série d'appréciations qui, bien fondées à nos yeux, le seraient sans doute beaucoup moins pour d'autres; puis aussi à des comparaisons avec d'autres régimes qui pourraient être blessantes pour des affections que nous voudrions ménager. Nous laissons donc de côté l'examen du droit de la royauté nouvelle, pour nous borner à constater les faits. Remarquons seulement en passant que l'*origine* de cette royauté qu'on lui reproche si souvent, c'est-à-dire l'insurrection victorieuse, est un des faits les plus habituels et les plus providentiels de l'histoire en général et notamment de l'histoire moderne, si bien que les monarchies actuelles et universellement reconnues d'Angleterre, de Hollande, de Portugal et de Suède n'en ont point d'autre. Or, la France, en entrant à son tour dans la catégorie des nations qui ont violemment changé leurs institutions politiques, s'est donné

une forme de gouvernement qui, comme toutes les grandes choses de ce monde, a de grands défauts à côté de grandes qualités; mais elle a l'immense avantage que ses défauts ainsi que ses qualités lui sont communs avec la France, avec le pays qu'elle est appelée à gouverner. C'est là au fond sa raison d'être, et le gage de sa durée. D'un autre côté la merveilleuse facilité avec laquelle elle s'est établie en 1830, sans qu'un seul village, une seule compagnie de soldats (hors de Paris) ait pensé à lui résister, et les innombrables obstacles dont elle a légalement triomphé depuis, prouvent assez, ce nous semble, que ce n'est pas sans une intervention bien manifeste de la Providence qu'elle a pu naître et exister jusqu'à présent. Ce qui est certain, c'est qu'il ne dépend pas plus des catholiques de la changer, qu'il n'a dépendu d'eux de la créer. Cela étant, et je ne pense pas qu'on veuille soutenir le contraire, la seule question politique qui se présente aux catholiques de bonne foi, c'est de savoir s'ils doivent, en tant que catholiques, s'isoler de la France telle qu'elle est actuellement régie, soit en se retirant complétement de la vie active et publique, soit en n'y prenant part que pour nier et gêner le pouvoir; ou bien s'ils ne doivent pas plutôt accepter ce pouvoir comme un fait établi et consommé, et sans se livrer à lui, en abdiquant au contraire cette idôlatrie monarchique qui, sous une autre race, a été si impopulaire et si stérile, apporter au pays un concours digne et fécond, se mêler de ses affaires avec désintéressement et élévation, et user enfin de cette heureuse forme de gouvernement qui assure aux Français le bienfait, si rare aujourd'hui en Europe, de pouvoir motiver leur obéissance et de justifier leur opposition?

Or, la question étant ainsi posée, nulle difficulté, ce semble, de la résoudre. En effet, les catholiques ont pour se

guider en premier lieu, l'exemple du chef suprême de leur foi, du souverain Pontife, qui, sans se prononcer sur l'origine ou la nature du gouvernement nouveau, dès qu'il a reconnu que ce gouvernement n'apportait aucun danger à la liberté et aux droits de l'Église, non-seulement l'a reconnu, mais a constamment entretenu avec lui les relations les plus amicales. Ils ont ensuite les longs et vénérables enseignements de leur passé; car l'histoire tout entière de l'Église est devant leurs yeux pour leur montrer que ce qui a fait humainement parlant la force et la durée de l'Église, c'est que jamais elle ne s'est liée outre mesure aux choses humaines, d'où il résulte que jamais elle n'a été entraînée dans leur infaillible chute; c'est que jamais elle n'a proclamé cette prétendue *orthodoxie politique* qu'on voudrait lui imputer aujourd'hui, et qui serait ridiculement contraire à son double caractère d'universalité et d'immortalité; c'est qu'enfin, toujours et partout, elle a reconnu l'empire des faits et apporté les trésors de sa force morale et de sa stabilité au secours du pouvoir, quel qu'il fût, qui garantissait à ses enfants le libre exercice de leur foi et les bienfaits d'un ordre social régulier.

Certes, elle n'en agit et n'en agira pas autrement avec la France actuelle. On peut y compter : l'Église, qui a subi triomphalement le joug atroce des Césars, qui s'est trouvée à l'aise au milieu de ce que les gallicans nous ont appris a appeler l'anarchie du moyen âge, qui a résisté à Louis XIV, qui a sacré Napoléon, qui fait chaque jour de nouveaux progrès dans la république des États-Unis, cette Église-là saura parfaitement s'arranger de la monarchie de Juillet. Il y aura une alliance où l'Église gardera toute sa dignité et l'État toute la liberté de ses allures; mais où un échange sincère de bienveillance et d'estime sera la base de l'ordre et

de la paix; et c'est du jour où cette alliance, déjà conclue à Rome, sera consommée en France, qu'on pourra dater l'ère d'une véritable stabilité pour le nouveau régime, et d'une nouvelle série de conquêtes pour la religion.

Pour qu'il en fût autrement, il faudrait que le gouvernement français donnât l'exemple de ces violations des libertés de l'Église, qui sont malheureusement si fréquentes dans des pays voisins, et qui ont trop souvent déshonoré notre histoire sous les parlements de l'ancien régime, sous la Convention, dans les dernières années de l'Empire; mais chacun sent qu'il n'en est rien. S'il y a un fait incontestable aujourd'hui en Europe, c'est que nulle part l'Église n'est plus libre qu'en France, si ce n'est en Belgique, où elle ne l'est devenue qu'à la suite d'une révolution inspirée par la nôtre et aussi odieuse que la nôtre à un certain parti. Mais partout ailleurs, et notamment chez les grandes puissances, dont on espère et dont on invoque chaque jour les secours contre la France de 1830, l'Église est dans les fers et réduite à regretter la liberté dont elle jouit en France, quoique assurément celle-ci soit loin d'être complète. Qu'on aille voir en Prusse, où une série d'événements providentiels vient de mettre au grand jour les maux innombrables de l'Église sous un sceptre protestant; qu'on aille voir en Autriche, où c'est le pouvoir civil qui exerce le droit de déterminer jusqu'aux livres qui doivent servir à l'enseignement religieux[1]; qu'on aille voir enfin en

[1] Est-il besoin de rappeler que ces jugements sur divers pays étrangers se rapportent à leur situation religieuse en 1839? L'Autriche n'annonçait alors aucune intention de conclure un concordat comme celui qui a depuis émancipé l'Église dans cette vaste monarchie : la Belgique n'avait fait encore aucun pas rétrograde dans la voie sincèrement libérale où elle était entrée en 1830; et, en France, la question de la liberté d'enseignement paraissait devoir recevoir une solution équitable, à la suite du projet de loi de 1836. (Note de l'édition actuelle.)

Russie, où chaque jour la religion fait un pas de plus vers le tombeau que lui ont creusé les bourreaux de la Pologne; où l'exil, la captivité, la dégradation et la mort sont le partage inévitable de tous les prêtres qui résistent même indirectement au plan dressé par l'autocrate pour substituer le schisme, dont il est le chef, à l'unité catholique, dont la Pologne était la fille. Rien de semblable, Dieu merci, n'a lieu en France, et rien de semblable ne pourrait y avoir lieu. Bien plus, s'il reste encore dans les doctrines et les actes de certains magistrats un vieux levain d'oppression libérale, qui date des habitudes de l'opposition sous la Restauration, il s'est heureusement manifesté, *mais seulement depuis la révolution de* 1830, un mouvement d'affection et de retour vers la religion, assez puissant et assez vaste pour rendre désormais impossibles tous les rêves du vieux libéralisme. Ce mouvement, qui date précisément du moment où le pouvoir a changé de mains, suffit pour éclairer les véritables amis de l'Église, et pour leur montrer que ses immortelles destinées n'ont rien de commun avec les vicissitudes des dynasties passagères que les hommes couronnent.

Est-ce à dire que le gouvernement actuel soit parfait; qu'il faille s'abandonner à lui avec cette aveugle dévotion que d'autres partis réclament pour leurs idoles? Non, cent fois non. D'abord, il ne convient pas à des catholiques d'accepter aveuglément un régime quel qu'il soit : ils ne doivent et ne peuvent être solidaires que d'un seul pouvoir au monde, de l'Église. C'est ce que les catholiques français ont quelquefois oublié. C'est ce qu'ils se rappelleront facilement aujourd'hui, où il ne s'agit que de soutenir ce qui est bon, et de réprouver ce qui est mauvais dans le nouveau régime, en l'acceptant comme un acheminement providentiel vers un meilleur avenir.

C'est aux catholiques qu'il appartient de dire la vérité, sans passion et sans intérêt, au gouvernement. Eux seuls sont assez haut placés pour remplir dignement cette mission. Qu'ils lui disent, par exemple, qu'au milieu de ses succès et de sa force, il lui manque un sentiment plus intime et plus hautement avoué de la valeur du pouvoir spirituel. Il lui manque en effet le courage de reconnaître le vaste domaine de ce pouvoir, l'immortalité de cet empire, et la force que lui, pouvoir temporel, pourrait en retirer. Il lui manque ce respect délicat et sincère pour la religion, qui, s'il l'avait, l'empêcherait de froisser par des torts irréfléchis des consciences susceptibles et en proie à des suggestions hostiles. La loi fondamentale du pays proclame que la religion catholique est celle de la majorité des Français, et l'on peut même dire qu'une masse immense de Français n'a pas d'autres idées morales que celles qui lui sont données par cette religion. Or, dans un gouvernement fondé sur le principe des majorités, comment se fait-il que cette religion n'exerce presque aucune influence sur les pensées et les actes des différents pouvoirs, et qu'elle n'intervienne dans l'État que pour prendre une place au budget?...

Ces prémisses posées, voyons ce que doivent désirer et réclamer les hommes qui veulent sincèrement, dans la position actuelle des choses, le bien de l'Église et de l'État.

Pour l'Église, tous ses besoins se résument en un seul mot : la liberté. Nous demanderons à la monarchie de Juillet de profiter de l'exemple qui lui est donné par une puissance voisine et alliée, pour apprendre combien il importe de ne jamais porter une main téméraire même sur les abords de cette arche mystérieuse et sacrée où reposent depuis dix-huit siècles le dogme et la discipline de l'Église. Nous lui demanderons de s'incliner avec respect devant ces augustes lois qui

sont plus anciennes que tous les pouvoirs d'ici-bas, et qui leur servirent à tous, sans toutefois avoir jamais contribué à leur ruine. Nous lui demanderons d'opposer une insurmontable barrière aux lâches vexations de ces hommes, de ces magistrats, qui ont la liberté sur les lèvres et l'oppression dans le cœur, et qui ont substitué le *despotisme de la loi* à celui du glaive. Nous lui demanderons l'abrogation tacite ou expresse de toutes ces honteuses restrictions, encore inscrites dans nos lois, triste emprunt fait par la France nouvelle à l'ancienne monarchie, et qui, sous une charte qui garantit la liberté religieuse, rappellent l'odieux arbitraire des parlements. Nous lui demanderons en un mot la liberté de l'aumône, de l'enseignement, de la prière, de la solitude, du dévouement, de l'obéissance, afin que tout homme soit libre de se faire moine dans un pays où toute femme est libre de se faire prostituée! Déjà, nous l'avons dit, la France est de tous les pays de l'Europe, sauf la Belgique, celui où l'Église jouit par le fait du plus de liberté : mais il y a encore de grands progrès à faire pour rendre à Dieu ce qui est à Dieu, tout en gardant à César ce qui est à César. Ce que la Restauration n'a pu ou n'a pas voulu faire pour l'Église, en son propre nom, que la France actuelle le fasse au nom et dans l'intérêt de la liberté! Ce serait à la fois sa plus pure gloire et sa plus saine politique.

Nous demanderons à cette jeune monarchie, pour elle-même, plus d'élévation et de générosité dans l'ensemble de sa politique, élévation qui dérivera naturellement de la foi à un ordre plus élevé que celui des intérêts purement terrestres. Quand elle aura planté son drapeau au sein d'une croyance vraiment sociale, elle trouvera les armes qui lui seront indispensables pour combattre l'invasion chaque jour plus menaçante de cet individualisme qui rendra bientôt tout

gouvernement impossible, et de ce matérialisme qui tend à transformer ce monde en machine à vapeur. Qu'on le sache bien, la religion seule peut coordonner, épurer, sanctifier ces intérêts matériels qui règnent aujourd'hui sur la société européenne, comme elle seule a pu dompter et civiliser les masses barbares qui ont constitué cette même société. Sans elle le gouvernement, quels qu'en fussent les chefs, se transformerait bientôt en comptoir, et la France en marché; mais appuyé sur une base vraiment morale, le pouvoir pourrait se dresser de toute sa hauteur au-dessus de ces luttes mesquines de coteries et de personnes qui l'ébranlent aujourd'hui; il triompherait de cette lésinerie législative qui vient sans cesse tout rétrécir et tout rapetisser; il montrerait enfin plus de dignité et d'énergie à l'extérieur, parce que, quand on est sûr de sa force morale, on n'a plus besoin d'être toujours chapeau bas devant ceux qui valent cent fois moins que soi.

Pour s'opposer au débordement pratique des erreurs et des passions que la philosophie du dernier siècle a développées, pour contenir tous ces partis conjurés dans des intérêts divers, afin d'arriver au même but, à la destruction de l'ordre et de la tranquillité actuelle, par le sophisme, le parjure et la révolte, la France a besoin d'un pouvoir essentiellement conservateur, mais dégagé de l'impopularité de la branche aînée, et réagissant contre le désordre au nom et par le droit du pays, et non pas en vertu d'un prétendu droit patrimonial sur ce pays même. Le pouvoir actuel possède les deux bases de toute véritable légitimité; il est évidemment conforme au vœu de la majorité, et il garantit au pays les bienfaits de la justice, de l'ordre et de la liberté. Mais il lui faut encore remonter à l'origine de tout ordre, de toute justice et de toute liberté, et y puiser la règle de sa conduite, sous peine de voir peu à peu sa force se changer en faiblesse,

sous peine aussi de manquer toujours des sympathies les plus honorables et les plus pures.

En résumé, *nationaliser le clergé et catholiciser la nation*, voilà le problème complexe dont dépend le maintien et le progrès de notre société. N'en doutons pas, il sera résolu. Un jour viendra où le clergé, dépositaire des principes fondamentaux de la sociabilité, cessera d'être plus longtemps la dupe des partis et des passions politiques. Un jour viendra où la nation, non pas cette nation indifférente et inerte qui donne ses fils et ses tributs à un pouvoir quelconque, mais la nation active, politique, dont les idées et les paroles font la loi, où cette nation-là, fatiguée de ses agitations et de ses incertitudes, lèvera la tête et cherchera la lumière dans le ciel.

Ni vous, ni moi, monsieur, ni aucun de ceux qui vivent aujourd'hui ne verront peut-être ce jour de paix et de réconciliation; mais qu'importe à l'homme de conscience et de foi? Il sait qu'il est ici-bas pour semer et non pour récolter. Il laisse faire la moisson à Dieu. Qu'il nous suffise de compter et de reconnaître les laboureurs sans être effrayés de leur petit nombre. Dans l'ordre des idées, grâce au ciel, il n'en est pas comme sur les champs de bataille : la victoire n'est pas toujours du côté des gros bataillons.

LETTRE A L'UNIVERS

EN RÉPONSE A M. ISAMBERT

Villersexel, ce 26 décembre 1839.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire, dans votre numéro du 20 décembre, une lettre de M. Isambert, en date du 17 de ce mois, dans laquelle cet honorable député fait mention de moi d'une manière qui me semble exiger quelques observations de ma part.

Et d'abord je dois désavouer, une fois pour toutes, le titre que M. Isambert, sans doute d'après les renseignements inexacts des journaux légitimistes, me fait l'honneur de me donner, celui de patron de l'*Univers;* je ne suis, comme vous le savez du reste, monsieur, ni le patron, ni le propriétaire de l'*Univers;* je ne suis que son ami dévoué, l'un de ses actionnaires, et son très-rare collaborateur. Tout en applaudissant du fond de mon cœur à la ligne suivie par l'*Univers* [1], je n'entends nullement assumer la responsabilité de tous ses articles; il dit quelquefois des choses que je n'approuve pas, et surtout il ne dit pas toujours ce que je voudrais dire.

Absent de Paris depuis sept mois, et n'ayant écrit pendant cet intervalle qu'une seule fois dans l'*Univers,* je suis totale-

[1] Il s'agit de l'*Univers* de 1839, qui n'avait ni les mêmes rédacteurs, ni les mêmes principes politiques que l'*Univers* d'aujourd'hui. (Note de l'édition actuelle.)

ment étranger aux articles relatifs à M. Isambert et au protestantisme. Je vous avouerai même que la phrase qu'il cite en l'accolant à mon nom, comme si elle était de moi, m'a semblé pouvoir prêter à de fausses interprétations, et que j'ai regretté de la voir dans votre feuille.

En ce qui touche à l'honorable député, son nom ne s'est trouvé qu'une seule fois sous ma plume, dans les colonnes de l'*Univers,* et cela dans un article *signé*. Il y a deux ans, lorsque l'enlèvement de M. l'archevêque de Cologne excita chez tous les organes de la presse française une indignation généreuse, et, sans doute, chez quelques-uns, très-irréfléchie, M. Isambert seul, fidèle à ses antécédents, et éclairé par son instinct anticatholique, voulut arrêter le torrent de l'opinion publique. Je ne pus m'empêcher de signaler cette haine implacable, et de plaindre Sa Majesté le roi de Prusse, réduit à ce secours solitaire.

C'est le seul reproche que le savant magistrat puisse me faire; mais je n'en accepterais pas moins avec empressement les représailles dont il semble indiquer la possibilité. S'il pouvait procurer à mes faibles efforts, en faveur de ma foi, la même publicité que celle dont il dispose pour ses attaques contre *le jésuitisme et l'intolérance,* s'il pouvait me donner parmi les catholiques une position identique ou seulement analogue à celle qu'il occupe parmi les ennemis de l'Église, il mettrait le comble à ma joie, et je lui en conserverais une reconnaissance perpétuelle.

En ce qui touche au protestantisme, je ne puis que le combattre avec toute l'énergie dont je suis capable; car je suis enfant de l'Église catholique, et jamais fils n'a aimé sa mère avec un plus tendre et plus docile amour. Mais j'ai toujours pensé que ce n'était pas de ce côté que se trouvaient, *en France,* les dangers les plus menaçants. Qu'il me soit permis

de citer ici ce que j'écrivais l'année dernière à propos de cette affaire de Cologne, dont je parlais tout à l'heure : « Nous « éprouvons le besoin de protester que nous ne sommes « animé d'aucun sentiment hostile contre nos frères séparés, « dont le gouvernement prussien voudrait se faire regarder « comme le champion officieux. Nous croyons au contraire « que tous les protestants de bonne foi, tous ceux dont la « croyance ne se borne pas à haïr l'Église catholique, sont « aussi intéressés que nous à savoir ce qu'il faut penser du « système suivi par la Prusse en matière de religion..... Le « protestantisme s'est présenté au monde comme une doc- « trine de liberté. Il est de son honneur de répudier toute « solidarité avec ce monstrueux despotisme qui réduit la « religion au rang d'une administration régie par des ordres « de cabinet, et qui pénètre dans les plus secrètes profon- « deurs de la conscience et de la famille pour les aligner « comme un régiment de conscrits[1]. »

L'étude de l'histoire et mon expérience individuelle m'ont prouvé qu'il y avait des protestants bien moins à craindre pour nous que certains catholiques de nom. On a vu dans tous les temps des protestants, éloignés de notre foi par les liens de leur éducation et les habitudes incertaines de leur esprit, savoir cependant apprécier la majestueuse unité de l'Église romaine, proclamer ses services et s'abstenir de toute hostilité contre elle ; tandis que de prétendus catholiques, placés par le bienfait de leur naissance dans le camp du catholicisme, n'usent de ce glorieux privilége que pour mieux venir en aide à ses ennemis, refont à leur guise son histoire et ses lois, applaudissent à toutes les oppressions dont il est victime, contestent tous ses droits, insultent toutes ses gloires, font la leçon aux papes et aux évêques au lieu de leur

[1] Lettres sur l'affaire de Cologne, p. 2 et 3. Paris, Debécourt. 1838.

obéir, et ne lèvent la main que pour frapper l'Église au lieu de la défendre. Entre ces deux espèces d'hommes, quel catholique sincère pourrait hésiter? Qui ne préférerait Leibnitz à Pithou, Jean de Muller à l'abbé Grégoire, M. Hurter à M. de Sismondi, et je ne craindrai pas d'ajouter M. Guizot à M. Isambert?

C'est assez dire que la conversion de ces faux catholiques, si nombreux en France, me semblerait un événement bien autrement heureux et bien autrement désirable que celle dont l'honorable député a parlé dans sa lettre[1]. Je lui confesserai même que mon ambition serait de voir les droits de l'Église si bien assis en France, qu'ils n'aient rien à craindre du protestantisme possible d'un ministre, d'un prince, ou même d'un roi; et ce n'est pas là une utopie, comme le prouve l'exemple d'un royaume voisin, où le clergé, affranchi de tout autre lien que celui de la reconnaissance, célèbre tous les ans par un *Te Deum* l'avénement d'un souverain protestant.

Le savant magistrat semble se faire une arme contre vous de vos opinions sur l'état du catholicisme aux États-Unis. Mais on peut, certes, envier les libertés dont jouit l'Église en Amérique, sans être tenu pour cela de voter une loi qui nous placerait dans une situation semblable. Il faudrait désespérer à jamais de la justice et de la reconnaissance des peuples, si l'Église, qui a fondé et purifié la société française, qui a possédé, défriché et fertilisé le tiers du sol de la patrie, qui a créé l'ascendant moral de la France en Europe, en était réduite, pour obtenir la garantie de ses droits, à briguer le sort qui lui a été fait dans ce monde nouveau, où elle n'est arrivée qu'en étrangère et en exilée!

Pourquoi M. Isambert ne relève-t-il pas plutôt les récits et

[1] Il s'agissait de madame la duchesse d'Orléans.

les pensées de l'*Univers* sur ce qui se passe dans la vieille Europe? N'y a-t-il pas encore à côté de nous une Angleterre où, malgré la présence du protestantisme comme religion de l'État, la liberté de l'éducation catholique et des corporations religieuses est pleinement garantie? n'y a-t-il pas une Belgique où tous les droits de l'Église sont scrupuleusement consacrés, grâce à une révolution faite en 1830 et à une constitution conforme à la nôtre? Mais je me souviens ici que l'honorable député a déclaré dans sa lettre que la *Charte de* 1830 *c'était le protestantisme!* Contre cette étrange assertion, mon cœur et ma raison se révoltent également. Je me console toutefois en pensant que parmi les huit à neuf cents pairs et députés qui ont prêté serment à cette charte, il est probablement le seul qui l'ait interprétée ainsi. Moi aussi, comme M. Isambert, j'ai prêté, en qualité de législateur et de juge, à la Charte de 1830, un serment loyal et sincère; et certes je n'ai pas cru jurer fidélité au protestantisme ni même au catholicisme, mais bien à un pacte sacré qui garantissait à mon culte, comme à tous les autres, sa liberté complète et dégagée de tout ce *caput mortuum* d'oppression religieuse, vils débris de l'ancien régime de la Convention et du despotisme impérial, que l'on essaye sans cesse de ressusciter contre nous.

Du reste, il est un point sur lequel je serai toujours heureux d'être d'accord avec M. Isambert : ce sera pour blâmer dans l'*Univers* comme partout ailleurs, tout ce qui portera l'empreinte de la violence, de l'invective ou de la menace.

Qu'il veuille bien chercher à faire prévaloir ce système dans les journaux qui lui ouvrent leurs colonnes. De notre côté, efforçons-nous d'y être toujours fidèles; et puisque l'honorable député nous déclare qu'il n'est pas protestant[1], invi-

[1] On sait que M. Isambert, avant sa mort récente, a embrassé publiquement le protestantisme. (Note de l'édition actuelle.)

tons-le à se joindre à nous dans cette belle prière qui semble inspirée à dessein pour les chrétiens engagés dans l'ingrat métier de la polémique, et que chantait il y a huit jours d'un bout de l'univers à l'autre la *masse catholique* dont il se croit l'organe :

O sapientia quæ ex ore Altissimi prodiisti attingens a fine usque ad finem, fortiter suaviterque disponens omnia, veni ad docendum nos viam prudentiæ.

DE LA

PERSÉCUTION DU CATHOLICISME

PAR LA RUSSIE

(1843)

A l'occasion des persécutions exercées par l'empereur Nicolas de Russie contre les catholiques de ses vastes États, et notamment de la réunion forcée de trois millions de Grecs-Unis, habitant les anciennes provinces polonaises, qui furent contraints de rentrer dans le schisme, le pape Grégoire XVI prononça le 11 juillet 1842 une allocution pour signaler au monde les dangers et les souffrances de l'Église dans l'empire russe. Il fit publier en même temps un recueil de documents relatifs à cette persécution. Ces pièces furent réimprimées à Paris, chez Sagnier et Bray, en 1843, à la suite de la traduction d'un ouvrage du P. Theiner, intitulé : VICISSITUDES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES DEUX RITES EN POLOGNE ET EN RUSSIE. M. de Montalembert fit précéder cette publication d'un Avant-propos que nous reproduisons ici.

Il se passe aujourd'hui en Europe une chose cruelle et dont la cruauté nous paraît avoir peu d'exemples même aux époques les plus funestes de l'histoire du monde. On procède de sang-froid, en pleine paix, et malgré une publicité chaque jour plus développée, à la destruction méthodique d'une nationalité ancienne, illustre, et qui devait être sacrée aux yeux de tous les peuples chrétiens, par le souvenir des

bienfaits qu'elle leur avait conférés. Après avoir arraché à la nation polonaise toutes ses garanties politiques, civiles et sociales, le maître qu'elle a reçu de la colère du ciel travaille, avec un rare mélange d'adresse, d'audace et de succès, à extirper de son sein la religion catholique [1].

Pour continuer cette œuvre déjà bien avancée, comme pour achever la ruine de l'indépendance politique du royaume que les papes avaient décoré autrefois du nom d'*orthodoxe*, l'empereur de Russie foule aux pieds les traités les plus solennels, conclus non-seulement avec sa victime, mais avec ses alliés, avec l'Europe entière, en 1768, en 1773, en 1815; et, dans la marche triomphante de son système, il ne respecte ni l'humanité, ni la pitié, ni la justice, ni la parole jurée, ni les plus intimes secrets de la conscience, rien en un mot de ce qui ennoblit l'homme et de ce qui le purifie.

On s'était figuré qu'après avoir écrasé l'insurrection polonaise en 1831, le czar s'arrêterait respectueusement devant les droits de la religion : on s'était plu à faire une distinction, réprouvée d'ailleurs par l'histoire de dix siècles, entre l'existence de la Pologne comme nation indépendante, et la sécurité du Catholicisme dans l'est de l'Europe. Il s'est même trouvé en France une certaine espèce de catholiques, dont le nombre diminue heureusement chaque jour, qui, entraînés

[1] Il ne faut pas oublier que lorsqu'on parle des catholiques *en Russie*, il s'agit uniquement des Polonais. On compte bien dans quelques grandes villes de l'empire russe de petites colonies catholiques formées par des marchands italiens ou français, qui sont venus s'y établir pour y faire le commerce : il y a eu aussi un petit nombre de conversions dans les rangs de la noblesse russe; mais ces deux catégories de catholiques, dont le nombre ne se monte certainement pas à 20,000, ne suffisent pas pour constituer ce qu'on appelle l'Église catholique en Russie. A vrai dire, *il n'y a point de catholiques russes*; il n'y a en Russie d'autres catholiques que les Polonais : et il y en a encore au moins *huit millions :* voilà ce qu'il faut savoir, et ce que le langage employé dans plusieurs des pièces diplomatiques qu'on va lire semble destiné à faire oublier.

par leurs sympathies politiques, ont placé sur la Russie leurs espérances pour la régénération religieuse et sociale du monde moderne. L'empereur Nicolas s'est chargé de démentir jusqu'à l'ombre de ces distinctions futiles et de ces espérances coupables.

Tout au contraire, on a vu se vérifier cruellement la prédiction du grand pape Clément XIII, qui, au milieu des expressions de la plus vive tendresse pour *sa très-chère république polonaise* [1], et en bénissant avec amour cette *nation orthodoxe, si glorieuse par sa foi* [2], déclarait dès 1767, que *la sécurité et l'intégrité de la religion catholique étaient unies au maintien de l'état politique de la Pologne* [3]; et, n'ayant pas lui-même de troupes à envoyer au secours de cette libre et orthodoxe république [4], exhortait en même temps l'empereur d'Allemagne, les rois d'Espagne et de France à défendre leurs frères catholiques de Pologne, qui *combattaient pour la gloire du Seigneur Jésus-Christ* [5].

Ce n'était donc pas seulement l'Europe occidentale avec sa civilisation et sa liberté, c'était encore l'Église qui trouvait dans l'existence de la Pologne une barrière que rien ne remplacera contre les envahissements de la barbarie et de l'er-

[1] *Florentissimi regni nobisque carissimi... Inclyta Polonorum orthodoxa natio.. carissima nostra Polonorum respublica.* Bref au roi Stanislas et à l'archevêque de Gnesne, du 10 avril 1767.

[2] *Orthodoxæ Polonorum genti ob egregiam religionem et fidem gloriosissimæ et inclytæ, intimo nostri cordis affectu apostolicam benedictionem peramanter impertimur.* Bref du 10 avril 1767.

[3] *Dolemus maxime in tantum adduci periculum* POLONICI REGNI STATUM ET FORMAM, CUM QUA IPSIUS CATHOLICÆ RELIGIONIS INCOLUMITAS CONJUNCTA EST ET INTEGRITAS. Ibidem.

[4] *Cum nulla nobis sit militiæ illius gentis adjuvandæ copia... libera et orthodoxa respublica.* Bref du 30 avril 1767 à l'empereur Joseph II.

[5] *Ad sublevandos tuos in Christo fratres pro gloria dimicantes ejusdem Christi Domini Jesu.* Bref du 27 avril 1767 au roi d'Espagne Charles III. Tous ces brefs se trouvent en entier parmi les documents publiés par le P. Theiner. Voir les numéros IX, XII, XIII, pages 28, 31, 35, 36.

reur. Cette nation héroïque, qui avait deux fois sauvé la chrétienté au prix de son sang, d'abord au moyen âge contre les Tartares, puis en 1685 sous les murs de Vienne contre les Turcs; cette nation a été immolée par les trois grandes puissances du Nord, à la suite d'une série de crimes qui mériteraient à coup sûr la première place dans la réprobation des hommes, si Dieu n'avait pas permis, à peu près vers le même temps, que la république française, par des forfaits plus affreux encore, obtînt en quelque sorte le monopole de la crainte et de l'horreur du monde.

Il a donc succombé sans que sa chute ait été encore vengée ou même comprise, ce peuple vraiment *orthodoxe et religieux*, dont la vie tout entière pouvait se résumer par cette magnifique parole d'un de ses chefs : « Moi... qui aime la « liberté plus que tous les biens de ce monde, et qui aime « la foi catholique plus encore que la liberté [1]. »

On a commencé par lui arracher sa liberté, et maintenant on s'efforce de déraciner la foi catholique de son sein avec un zèle que le succès semble justifier. La violation des droits du Catholicisme, sous prétexte de protéger les schismatiques, avait été, comme on le verra dans cet ouvrage, le premier prétexte de l'usurpation russe : l'abrogation définitive de ces droits, sous prétexte de l'intervention de l'élément religieux dans la dernière insurrection, mettra prochainement le sceau à la plus grande iniquité de l'histoire. Trois millions d'âmes volées à l'Église par un trait de plume, dans la comédie récente du retour des Grecs-Unis au sein du schisme autocratique, annoncent suffisamment à ce qu'il reste de catholiques en Pologne, le sort qui les attend,

[1] Manifeste du comte Charles Chreptowicz, maréchal de la confédération de Bar, du 16 avril 1768. On trouve cette pièce dans Theiner, tome II, numéro XXII, page 85.

et qui, selon toutes les probabilités humaines, ne saurait manquer de les attendre. « Voilà qui est bien quant aux « Uniates, » aurait dit dernièrement Sa Majesté impériale; « maintenant procédons aux Latins. »

Et pour comble de douleur, ces choses se passent au milieu de l'indifférence ou de l'ignorance générale. La moitié de l'Europe, celle que gouverne la diplomatie monarchique, n'a pas troublé par la moindre réclamation le respect servile qu'elle professe pour l'absolutisme moscovite. L'autre moitié, dominée par les passions démocratiques, se tait aussi quand elle n'applaudit pas [1], en présence des actes par lesquels le plus puissant des despotes modernes témoigne de son instinctive sympathie pour les théories révolutionnaires, en ce qu'elles ont d'hostile à l'Église. Ici, comme ailleurs, comme partout, s'est manifestée l'union intime, logique et universelle des deux grandes forces antisociales, de la tyrannie populaire et de la tyrannie monarchique, qui ne sont à vrai dire que deux formes à peine différentes de la révolte victorieuse de l'orgueil humain contre la vérité et la justice.

Ah! si autrefois, dans ces siècles que les précurseurs et les historiographes de ces deux tyrannies ont nommés ténébreux et barbares, si un potentat, quel qu'il fût, eût attenté d'une telle façon à la conscience et à la dignité humaine, la chrétienté tout entière se fût levée en armes pour sauver ses frères et châtier leur oppresseur. Aujourd'hui nous sommes plus prudents et plus calmes. Une société où règnent le progrès, l'industrie et les lumières modernes, ne se dérange pas pour si peu. Sans doute, si quelque voyageur politique, ou même quelque histrion en renom, quelqu'une de ces dan-

[1] Plusieurs journaux soi-disant libéraux en France, en Belgique et en Espagne, ont excusé et approuvé les mesures prises par l'empereur Nicolas contre l'Église, les spoliations des couvents, etc.

seuses, par exemple, qui vont promener de temps en temps leurs appas sur les bords de la Néva, avait été enlevée et jetée dans une forteresse inconnue, comme l'a été l'évêque de Podlachie, nous eussions vu les nombreux journaux qui distillent parmi nous les eaux du fleuve des progrès sociaux, s'émouvoir à l'envi, raconter avec la plus vive sollicitude tous les détails d'un pareil attentat, et se liguer pour mettre la Russie, comme ils disent, *au ban de la civilisation.* Mais quoi! il s'agit de prêtres, de moines, d'églises, de la conscience, de la prière, de la foi des ancêtres, de Dieu! Encore une fois, l'Europe éclairée en sait trop long pour s'agiter sur de tels sujets. Pas un journal sur cent n'en entretiendra ses lecteurs; pas une puissance, *pas une seule,* n'en exprimera ni indignation, ni douleur. Ne faut-il pas d'ailleurs que le commerce puisse continuer tranquillement ses expéditions pour la Baltique et la mer Noire? Ne serait-il pas dommage que les cercles diplomatiques des royaumes constitutionnels et autres sentissent le vide que laisserait l'absence de plénipotentiaires russes? et de quoi s'étonnerait-on, d'ailleurs, quand on voit la seule des anciennes monarchies catholiques qui soit restée debout, gouvernée par les neveux de Rodolphe de Habsbourg, sauvée par Sobieski, et fière encore du titre d'*Apostolique*, l'Autriche, en un mot, envoyer un de ses archiducs pour orner de sa présence les pompes matrimoniales du plus implacable ennemi de l'Église!

Ainsi donc, il faut bien qu'on le sache, si l'Église succombe en Russie et en Pologne, ce sera moins encore sous les coups de la politique moscovite, que grâce à l'indifférence et à la trahison de l'Occident catholique.

Pour nous, qui écrivons à la hâte ce peu de lignes, nous n'avons ni mission, ni force pour défendre la foi et la justice indignement violées en Pologne; mais, dans d'autres

temps, nos pères eussent été forcés de les secourir l'épée à la main, et nous nous croirions déchus de leur foi et de leur antique honneur, si nous négligions la moindre occasion qui se présente à notre faiblesse pour servir de si augustes malheurs.

Le livre que l'on offre au public catholique forme corps avec celui qui vient d'être publié sous le titre de *Persécutions et souffrances de l'Église en Russie* [1], dont il est le préliminaire et le compagnon nécessaire. Tous deux feront connaître à fond cette Russie, objet de l'adulation des uns, de l'ignorance des autres, de la terreur instinctive de tous, et que nous n'hésitons pas à proclamer l'ennemie suprême de tout ce qu'il nous reste à sauver dans la société chrétienne. On verra dans l'un et l'autre de ces ouvrages par quelle série d'inhumanités, de bassesses et de perfidies, les monarques russes, depuis Pierre Ier, et la grande Catherine, si idolâtrés par les régénérateurs philosophiques du dernier siècle, ont donné pour base à leur grandeur la double ruine du catholicisme et de la Pologne. On frémira à la vue des dangers dont nous menace l'appui infaillible que doit trouver cette puissance monstrueuse dans les maladies sociales de notre temps. On contemplera à son aise, dans cette lamentable histoire, l'homme dépouillé de toute dignité et de toute conscience, réduit à n'être qu'une machine sous la main du souverain, enorgueilli de cette dégradation, et incapable de rêver une autre destinée, tant les situations sont précaires, tant les conditions de la force et de la grandeur dépendent uniquement des caprices ou des violences du moment, tant les derniers vestiges de toute indépendance traditionnelle, de toute influence héréditaire, de toute résistance aristocratique et ecclésiastique ont disparu,

[1] Ouvrage appuyé de documents inédits. Paris, 1 vol. in-8.

pour ne laisser, comme dans nos démocraties modernes, que des individus et des instruments; mais avec la différence si redoutable qu'établissent en faveur de l'absolutisme l'unité monarchique et la persévérance des vues et des opérations que comporte cette unité. Au profit de la monarchie russe, la ruse et la servilité proverbiales des Byzantins se sont accouplées avec le formidable génie de la force matérielle et militaire. Qu'on juge des fruits que promet cette union à la liberté de l'Europe occidentale, déjà si décrépite dans sa jeunesse étiolée!

Chaque page du récit qu'on va lire montrera, en outre, que la Russie ne reculera devant aucun des moyens que peut fournir cette union de la ruse et de la force; et qu'elle sait indifféremment prêcher la liberté et l'égalité, comme en 1766 par la bouche de son ambassadeur Repnin[1], et laisser pendre par ses Cosaques à la même potence un noble, un moine, un juif et un chien, pour mettre cette égalité en pratique[2] : ou bien invoquer comme aujourd'hui les droits exclusifs du pouvoir royal, et même, au besoin, rappeler à Rome, pour obtenir la déposition d'un évêque resté pur, l'intérêt qu'elle prend au maintien de la tranquillité dans les Légations, et la part qu'elle s'arroge dans le rétablissement de l'autorité temporelle du pape[3].

La plus simple réflexion suffirait, ce semble, pour démontrer l'incompatibilité radicale d'une puissance ainsi constituée, avec la liberté et la prospérité de la religion catholique. La Russie a longtemps affiché la tolérance; elle a pu l'exercer en effet à l'égard des protestants et des juifs; elle ne l'a jamais

[1] Theiner, tome Ier, page 96.
[2] *Ibid.*, page 142.
[3] Voir la lettre de l'empereur Nicolas au pape, du 3 décembre 1840, tome II, page 382.

fait et ne le fera jamais à l'égard des catholiques. Et pourquoi cette exception flagrante? Parce que seule entre toutes les institutions religieuses, l'Église catholique, par sa doctrine et par sa constitution, comme par les ineffaçables antécédents de son histoire, met un frein à l'omnipotence du pouvoir humain. Ce frein est parfois invisible, parfois oublié, parfois bien relâché; mais partout où il y a un prêtre catholique fidèle à ses devoirs, ce frein existe, et il est inviolable.

C'est là ce qui aigrira, ce qui soulèvera toujours l'orgueil des hommes qui ne font pas remonter au vrai Dieu l'origine de leur pouvoir. Quels que soient les efforts qu'on ait faits, de part et d'autre, pour souder le catholicisme à des pouvoirs temporels, il y a toujours eu, en fin de compte, quelque endroit par lequel il s'est échappé pour reprendre son orbite naturel. Et c'est l'éternel honneur de l'Église catholique, que les tyrans d'ici-bas, quelle que soit leur espèce, ne peuvent se résigner à la laisser vivre librement à côté de leur trône éphémère. En cela, comme nous le disions plus haut, la démagogie est tout à fait d'accord avec l'absolutisme : et c'est pourquoi d'une extrémité à l'autre de l'Europe actuelle, l'anarchie dictatoriale de Madrid répond fidèlement par ses froides et cruelles persécutions à la haute politique de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies.

Seulement, il faut l'avouer, le pouvoir absolu, plus habile et plus durable que sa rivale, quand il devient ennemi de l'Église, la persécute avec plus de perfidie et plus de succès. C'est ce que démontrent la conduite de la Russie et les récits qu'on pourra lire dans ce volume. Depuis que l'Église de Jésus-Christ a été fondée sur le calvaire, ses persécuteurs semblent avoir employé trois méthodes diverses pour amener sa ruine. Les uns ont procédé par la voie du sang et des supplices; tels les empereurs romains, et les monarques sauvages

qui aujourd'hui encore envoient chaque jour de nouvelles recrues à la glorieuse armée des martyrs. Les autres ont usé de la voie des spoliations violentes; tels les protestants en Allemagne, dans la Scandinavie et dans les îles Britanniques. D'autres, enfin, ont préféré ce que nous appellerions volontiers la voie diplomatique, la pire et la plus sûre de toutes, celle qui consiste à se placer au sein de l'Église même, ou sur son seuil sacré, pour étudier sa faiblesse, trouver des complices dans ses ministres prévaricateurs, et la déchirer plus sûrement, sous les apparences d'une sollicitude mensongère. Julien l'Apostat et Philippe le Bel semblent avoir tous deux entrevu le parti qu'ils pouvaient tirer d'un système pareil : mais l'un et l'autre sont restés à mille lieues en arrière des perfectionnements qu'y ont apportés Catherine II et son petit-fils, l'empereur Nicolas. Il était réservé à ces augustes autocrates d'instituer un collége de prêtres catholiques pour en faire l'exécuteur docile et persévérant de leurs complots contre le catholicisme : il leur était réservé d'inventer des procédés minutieux pour pénétrer jusqu'au fond du secret des consciences, et de se placer en tiers entre les confesseurs et les pénitents [1]. Avant eux, il est vrai, on avait fort bien su dépouiller l'Église des richesses que la générosité des princes et des peuples fidèles lui avait confiées; mais on n'avait pas eu l'heureuse idée de proclamer que la confiscation de ces biens provenait du désir *de décharger le clergé de soins incompatibles avec son état*, et en même temps de *lui assurer une position plus lucrative* [2]. Avant eux, il est vrai, on avait su prodiguer les décorations et les récompenses aux apostats

[1] Voir *Persécutions de l'Église en Russie*, page 445, et les mesures récentes contre les Dominicains de Saint-Pétersbourg.

[2] Voir l'ukase du 25 décembre 1841, n° 82 des documents publiés par le Saint-Siége. Theiner, tome II, page 408.

et aux traîtres; mais nul n'avait imaginé, que je sache, de faire subir à un évêque une enquête médicale sous prétexte d'examiner si la résistance du prélat aux trames de la persécution n'était pas l'*effet de l'abaissement de ses facultés intellectuelles* [1]. Quel pays et quel système que celui où l'accomplissement des plus saints devoirs n'apparaît aux yeux du pouvoir que comme un acte d'incompréhensible folie, et où ce pouvoir ne craint pas de parler ainsi de l'autorité épiscopale au chef même de l'Église ! Et que dire de ces hommes qui, en France ou ailleurs, après avoir eu connaissance de faits pareils, osent encore, tout en se disant catholiques, s'appuyer sur la Russie pour travailler au triomphe de leurs opinions politiques?

Un mot maintenant sur une autre leçon qui sort tout naturellement des vicissitudes de cette Église malheureuse. Elles nous donnent le moyen, quand nous combattons nos jansénistes, nos parlementaires d'autrefois, et leurs successeurs actuels, encore si nombreux et si acharnés, de leur montrer dans l'état où est tombée l'Église schismatique, et dont approche chaque jour davantage l'Église latine en Russie [2], un type accompli du système que les successeurs des légistes de Philippe le Bel ont d'âge en âge essayé, mais en vain, d'introduire en France. L'immixtion permanente de l'autorité

[1] Ce sont les expressions textuelles et deux fois répétées de la note du ministre russe au sujet de Mgr Gutkowski, évêque de Podlachie, en date du 17 mai 1840, n° 58 des documents publiés par le Saint-Siége, tome II, page 366.

[2] Le *collége ecclésiastique catholique*, dont nous parlions plus haut, est évidemment prédestiné à jouer dans l'œuvre de cette funeste assimilation de servitude, le rôle du synode russe substitué par Pierre Ier à l'ancien patriarcat schismatique. Seulement, on a donné la charge de commissaire impérial auprès de ce collége à un schismatique de l'ordre civil, M. Bloudoff, qui passe pour être le plus implacable ennemi de l'Église, tandis qu'un aide de camp général, le comte Protassoff, représente la personne impériale au sein du synode.

civile dans l'administration des sacrements ; l'organisation exclusivement gouvernementale de l'instruction publique, et spécialement de l'enseignement théologique ; la prééminence universellement reconnue de l'autorité impériale en cas de conflit, l'assimilation constante du pontificat romain à une puissance étrangère ; ce sont là autant de caractères parfaitement reconnaissables aux yeux de tout homme qui a la plus légère connaissance des tentatives ourdies contre l'Église pendant le dernier siècle dans l'Europe occidentale. Ils se retrouvent d'ailleurs moins agglomérés et tempérés par divers obstacles, mais encore trop fréquents, dans toutes les législations modernes des royaumes catholiques. Et pour que rien ne manque à cette similitude remarquable, en Russie comme ailleurs, les pouvoirs ennemis de l'Église n'ont jamais eu de peine à trouver, pour instruments de leur perversité, de soi-disant catholiques toujours prêts à trahir les devoirs de leur foi pour le culte des volontés du maître.

Il faut bien l'avouer, du reste, dans cette funèbre histoire des maux de l'Église depuis l'extension de la puissance russe en Europe, la faiblesse du bien a presque toujours été complice de l'audace du mal. Pourquoi faut-il qu'on ait presque toujours consenti à reconnaître pour métropolitains, en Pologne, des hommes choisis avec un tact merveilleux par les oppresseurs, pour concourir par la trahison à l'œuvre de démolition ? Ainsi Podoski, préconisé en 1767 sur les instances de Catherine, au milieu des larmes de tous les amis de la patrie et de la religion, et qui ne justifia que trop cette double crainte[1] ; Wolodkowicz qui, de 1762 à 1778, remplit le même rôle à l'égard de l'Église grecque unie ; et surtout Siestrzencewicz dont la nomination fut arrachée par Catherine II au même pape qui eut la faiblesse d'accorder à la

[1] THEINER, tome I, page 106.

puissance temporelle la destruction des jésuites; Siestrzencewitz qui, pendant cinquante-quatre années de pontificat, a miné d'une façon irréparable la foi et la liberté ecclésiastiques dans cet immense empire! Pourquoi faut-il qu'au sein des contrées ravagées par ces prévaricateurs, le seul prélat qui semble avoir rempli consciencieusement sa mission, M. Gutkowski, évêque de Podlachie, au moment où il est prisonnier pour la foi, soit réduit, par l'invitation même du souverain pontife, à se démettre de son apostolat?

Pourquoi faut-il donc que les catholiques ignorent leur force? Ne voit-on pas à chaque page des annales de l'Église, depuis saint Ambroise jusqu'à l'immortel archevêque de Cologne, que la résistance légitime des pontifes envoyés de Dieu porte bonheur au catholicisme, et que c'est leur faiblesse seule qui a amené et encouragé le crime. De notre temps surtout, malgré ses infirmités et ses misères, rien ne saurait être plus vrai que cette magnifique parole de Fénelon : « Nulle « puissance humaine ne peut forcer le retranchement impé- « nétrable de la liberté d'un cœur [1]. »

Mais, hélas! au milieu de cette dépréciation générale de tout ce que les hommes estimaient et recherchaient naguère, titres, décorations, couronnes, rien n'est descendu aussi bas que le caractère.

Les hommes de cœur et de conscience, armés de courage pour une cause sainte, n'apparaissent plus que de loin en loin, comme les rares débris de ces races perdues du nouveau monde, qui vont s'effaçant peu à peu devant les envahissements d'une civilisation matérialiste.

Peut-être de nombreux et héroïques dévouements ont-ils

[1] Sermon pour le sacre de l'archevêque de Cologne.

signalé la résistance si difficile et encore si peu appréciable du clergé des provinces polonaises à d'odieuses lois. S'il en est ainsi, ces dévouements auront resplendi d'une gloire d'autant plus belle devant Dieu, qu'ils ont été plus obscurs devant les hommes; mais comment ne pas s'étonner que, jusqu'à présent, un seul nom, celui de l'évêque de Podlachie, soit parvenu jusqu'à nous!

Enfin, le chef de l'Église catholique a élevé la voix, le Père commun des fidèles a dénoncé au ciel et à la terre les actes qui menacent la foi d'une portion si nombreuse de ses enfants. Quelques-uns ont pu désirer qu'il eût parlé plus tôt et avec plus d'énergie encore; qu'il ne se fût pas abstenu de toute expression de pitié et de sympathie pour les malheurs d'un peuple que Clément XIII avait qualifié de *champion de la gloire du Christ;* et surtout qu'il n'eût pas semblé sacrifier pour le bien de la paix et au profit de la Russie les droits imprescriptibles de la nationalité polonaise. D'autres, au contraire, ont trouvé cette accusation contre l'empereur Nicolas d'autant plus accablante qu'elle est plus modérée. Mais nul n'a nié l'importance vitale qu'acquiert aux yeux de l'Europe une cause plaidée par cette grande voix qui ne se fait jamais entendre en vain. Au milieu de cette prostration générale de l'Europe, sous l'influence moscovite, quand la maison de Habsbourg s'humilie devant celle de Romanow, comme nous le disions plus haut; quand la France, naguère si susceptible sur le point d'honneur national, subit patiemment de la part du czar des procédés puérilement insolents; quand la fière et puissante Angleterre garde la plus prudente réserve à l'encontre du rival qui menace et compromet sa grandeur asiatique, de quel saint et légitime orgueil les catholiques ne doivent-ils pas être pénétrés, en voyant le Vicaire de leur Dieu, sans armées, sans trésors, sans

appui quelconque ici-bas, s'avancer seul au combat contre le plus redoutable adversaire que la vérité ait rencontré de nos jours !

Quelles que doivent être la durée et les vicissitudes de cette lutte aujourd'hui flagrante, son issue ne saurait être douteuse pour l'âme fidèle. Elle a été écrite, il y a trois mille ans, en caractères infaillibles. Aux pasteurs infidèles, aux évêques prévaricateurs [1], responsables de toutes les âmes qu'ils ont vendues, de toutes les consciences qu'ils ont torturées, il a été dit : *Væ pastoribus Israël, qui pascebant semetipsos... Vivo ego, dicit Dominus.., Quod facti sunt greges mei in rapinam, et oves meæ in devorationem omnium bestiarum... ecce ego ipse requiram oves meas et visitabo eas* [2]. Aux pontifes courageux et fidèles, comme aux victimes héroïques de la plus sainte des causes, il a été légué une promesse et une consolation immortelles : *Pro justitia agonizare pro anima tua, et usque ad mortem certa pro justitia, et Deus expugnabit pro te inimicos tuos* [3]. Enfin, quant aux monarques aveuglés par leur toute-puissance terrestre, et sourds à la voix la plus auguste et la plus désintéressée qui se fasse entendre dans le monde, leur arrêt est déjà promulgué, et il est sans appel : *Si exaltatus fueris ut aquila, et si inter sidera posueris nidum tuum :* INDE DETRAHAM TE,

[1] On sait que la mort a déjà délivré l'Église des dangers qu'elle pouvait redouter de la part du métropolitain Pawlowski, dont la nomination offrait de si funestes analogies avec celle de Siestrzencewicz, son prédécesseur de déplorable mémoire. Cette mort, rapprochée de la catastrophe subite qui a terminé les jours de l'agent diplomatique Fuhrmann, au moment où il venait de signer un tissu d'artificieux mensonges en réponse aux plaintes du Saint-Siége (Documents, tome II, page 389), annonce suffisamment aux plus incrédules que le bras qui frappa Ananie et Sapphire aux pieds de saint Pierre n'est pas raccourci.

[2] Ézéchiel, chap. XXXIV.

[3] Eccl., chap. IV.

dicit Dominus [1]... DE REGIBUS TRIUMPHABIT, ET TYRANNI RIDICULI EJUS ERUNT [2].

Sachons maintenant attendre le jour des justices du Seigneur. Tôt ou tard les injures de l'Église sont vengées ; par les hommes quelquefois, par Dieu toujours.

[1] Abdias, chap. 1er. *Dieu mettra fin à votre gouvernement*, avait déjà dit l'évêque de Podlachie, et c'est le seul grief articulé qui ait motivé sa captivité.
[2] Habacuc, chap. 1er.

DU

DEVOIR DES CATHOLIQUES

DANS LA QUESTION

DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

(Octobre 1843)

(EXTRAITS DU MONITEUR DES 4 ET 10 AOUT 1830.)

Ouverture de la Session, 3 août 1830.

Discours de monseigneur le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume.

« TOUS LES DROITS DOIVENT ÊTRE SOLIDEMENT GARANTIS; toutes les institu-
« tions nécessaires *à leur plein et libre exercice* doivent recevoir les DÉVELOP-
« PEMENTS dont elles ont besoin... »

Article 69 de la Charte : « Il sera pourvu successivement, par des lois
« séparées et DANS LE PLUS BREF DÉLAI POSSIBLE, aux objets qui suivent :
« § 8. L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. »

Séance du Serment, 9 août 1830.

Serment de monseigneur le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume.

« En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitu-
« tionnelle, AVEC LES MODIFICATIONS EXPRIMÉES DANS LA DÉCLARATION. »

Après avoir prononcé ce serment, Mgr le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, est proclamé Roi, monte sur son trône, et LOUIS-PHILIPPE I[er], roi des Français, prononce le discours suivant :

« Messieurs les Pairs et Messieurs les Députés,

« Je viens de consommer un grand acte ; je sens profondément toute l'éten-
« due des devoirs qu'il m'impose ; *j'ai la conscience que je les remplirai*... LES
« SAGES MODIFICATIONS que nous venons de faire à la Charte GARANTISSENT LA
« SÉCURITÉ DE L'AVENIR. »

DU

DEVOIR DES CATHOLIQUES

DANS LA QUESTION

DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

Nihil magis diligit Deus in hoc mundo quam libertatem Ecclesiæ suæ.
S. ANSELMI Epist. IV, 9.

Retenu loin de la France par un devoir impérieux et sacré pendant les discussions récentes qui ont eu lieu sur la liberté d'enseignement, je n'ai pu défendre à la tribune les droits et les intérêts que j'ai coutume d'y représenter[1]. Mais à Dieu ne plaise que je puisse être soupçonné d'avoir abandonné le combat que je m'enorgueillirai toujours d'avoir en quelque sorte inauguré, il y a douze ans, par le procès de l'École libre, devant la cour des Pairs elle-même. Qu'il me soit donc permis d'élever de nouveau la voix aujourd'hui, bien que de très-loin, et puisque la tribune politique m'est interdite pour un temps, de m'adresser directement aux catholiques. J'entends sous ce nom, non pas tous ceux qui ont reçu le baptême d'un prêtre catholique, mais ceux qui professent et pratiquent publiquement la religion qu'ils croient la seule vraie. On sait assez qu'ils ne sont représentés dans l'une et l'autre Chambre que par une imperceptible minorité.

Cet écrit n'aspire qu'à un seul mérite, celui d'une sincérité entière ; il aura en outre l'honneur d'être un témoignage d'admiration et de respect pour ceux d'entre les évêques de France qui ont si noblement arraché le masque à l'Université ; un témoignage de

[1] Voir le tome Ier des *Discours*.

reconnaissance et de sympathie pour tous les écrivains qui, en bravant la critique et même la calomnie, ont plaidé avec une si généreuse constance et avec un désintéressement si pur la cause de notre foi et de notre avenir.

Ile de Madère, octobre 1843.

I

Quand on envisage avec calme et impartialité l'état actuel de la France, quand on la compare, telle qu'elle est, avec ce qu'elle a été, avec ce que sont les nations étrangères, on hésite encore à admettre les arrêts de ces juges nombreux et sévères qui condamnent la politique de ses chefs comme la plus mesquine qui ait jamais présidé à ses destinées, qui regardent notre littérature contemporaine comme aussi désordonnée qu'insignifiante, qui proclament enfin l'influence de notre patrie partout amoindrie ou perdue. On aime à repousser ou du moins à ajourner d'aussi désespérantes conclusions; mais il en est une autre, plus funeste encore, à laquelle on arrive tout droit : c'est que jamais et nulle part on n'a vu une nation aussi officiellement irréligieuse que la France de nos jours.

Il ne s'agit pas en cela de ce qu'il peut y avoir encore de foi dans la population, du nombre plus ou moins grand de chrétiens ou de juifs croyant à la religion dont ils portent le nom, parmi les trente-quatre millions de Français : il s'agit de la France comme forme sociale, comme puissance publique; il s'agit de son attitude nationale au sein du monde civilisé.

C'est pour la première fois, depuis que le monde existe, qu'on voit une grande nation gouvernée par des hommes

d'État qui seraient aussi embarrassés d'avouer une conviction religieuse qu'on l'eût été autrefois de n'en avouer aucune.

C'est pour la première fois qu'on voit des assemblées politiques se réunir, délibérer et se séparer sans proclamer, par un acte quelconque, leur croyance en Dieu dont émane toute justice et toute vérité.

C'est pour la première fois qu'on voit l'élite des enfants d'un peuple condamnés à recruter des légions, à s'entasser sur des flottes d'où tout symbole et tout secours religieux sont systématiquement bannis.

C'est pour la première fois, enfin, que les jours consacrés au repos, à la douleur ou à la joie, par la loi religieuse, sont ouvertement et opiniâtrément violés par le travail, en vertu de l'exemple et des ordres de l'autorité supérieure [1].

Jamais, et pas plus dans l'antiquité que dans les annales des peuples chrétiens, un spectacle pareil ne s'était offert au monde. Entre toutes les nations, la France est la première et la seule qui l'ait donné. Ne parlons pas des nations catholiques : la Russie sous le joug du despotisme schismatique, la Turquie sous le sceptre défaillant de la race d'Othman, sont aussi étrangères que l'Espagne ou l'Autriche à cette négation pratique de tout ce qui peut impliquer, dans la vie d'un État, la foi à l'existence d'un Dieu et d'une vérité religieuse. Et si l'on veut mesurer la différence prodigieuse qui sépare à cet égard la protestante Angleterre de la France, il n'y a qu'à comparer l'effet produit sur les deux peuples par deux événements contemporains. Lorsqu'il y a peu de mois, le gouverneur général des Indes anglaises sembla vouloir honorer l'idolâtrie des soixante millions de sujets hindous de la reine Victoire par la restitution des portes du temple de

[1] La Convention avait ses *décadis*, et ne les faisait que trop sévèrement observer.

Somnauth, l'Angleterre tout entière répondit à cet acte par un cri d'indignation et de mépris. Lorsqu'il y a peu d'années, M. le duc de Nemours, fils du Roi et futur régent du royaume, posa la première pierre d'une mosquée sur la terre où était mort son aïeul saint Louis, la France ne s'en émut pas autant que d'une escarmouche perdue ou d'une revue manquée.

Veut-on une autre preuve de la différence des résultats que produisent les deux systèmes? La voici. On s'étonne quelquefois de la facilité avec laquelle l'immense ville de Londres, avec ses deux millions d'habitants, est maintenue dans l'ordre par une garnison de trois petits bataillons et de deux escadrons, tandis qu'il faut pour contenir la capitale de la France, moins grande de moitié que celle de l'Angleterre, deux armées, l'une de quarante mille hommes de troupes de ligne, l'autre de soixante mille gardes nationaux. Mais quand on arrive pour la première fois à Londres un dimanche matin, quand on voit dans cette gigantesque métropole tout suspendu par obéissance à Dieu; quand, dans ce centre d'affaires colossales, d'intérêts innombrables et du mouvement commercial le plus étendu de l'univers, dans ce port où viennent chaque jour débarquer les produits des cinq parties du monde, on voit régner un vaste silence, un repos complet, interrompu à peine par la cloche de la prière et les flots pressés d'une population qui va remplir les églises, alors l'étonnement cesse : on comprend qu'il y a un autre frein pour un peuple chrétien que celui des baïonnettes, et que là où la loi de Dieu est exécutée avec une aussi solennelle docilité, Dieu lui-même, si je l'ose dire, se charge de faire la police.

Que la religion perde beaucoup à cette privation des hommages publics d'un royaume qui, comme la France, s'est si longtemps enorgueilli d'être très-chrétien, je ne le pense pas,

vu l'état actuel des choses et des esprits parmi nous. Mais que le pays qui a ainsi le premier inauguré l'athéisme national dans toute sa vie officielle, se trouve dans une position aussi étrange que funeste, c'est ce qu'il est impossible de nier, à moins toutefois qu'on n'aime mieux supposer que toutes les sociétés humaines se sont trompées depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, en plaçant la possession d'un culte national au premier rang de leurs gloires et de leurs richesses, et le service de leur Dieu au premier rang de leurs devoirs.

II

Rien ne démontre mieux combien l'état que nous signalons est incontestable, et, de plus, universellement admis, que les dispositions réciproques des Français les uns envers les autres. Supposez deux Français quelconques, appartenant à ce qu'on appelle les classes éclairées, qui se rencontrent dans un lieu public ou ailleurs, sans se connaître d'avance, et dont l'un cherche à deviner la carrière, les préoccupations ou les convictions de l'autre. La dernière des hypothèses qui se présentera à son esprit, sera de supposer que son concitoyen professe sérieusement et de fait l'une des religions existantes en France. De toutes les exceptions que son imagination aura pu se figurer, celle-là sera à coup sûr la plus rare et la plus improbable.

Bien plus, et cela se voit chaque jour, on vit ensemble pendant des années entières dans un corps politique, dans un tribunal, dans un conseil ou une assemblée quelconque, et l'on est tout étonné de découvrir un jour, par quelque hasard, qu'on a pour collègue ou voisin un homme qui croit à la vérité catholique, et qui pratique sa croyance, sans que per-

sonne s'en doutât, tant l'organisation sociale laisse chez nous peu de place à la foi religieuse, tant elle en rend la profession inutile ou impopulaire, dangereuse ou ridicule.

En vain voudrait-on, par je ne sais quelle distinction bizarre, établir qu'*au dehors* le catholicisme c'est la France, et que les hommes politiques qui président à nos destinées doivent se poser, aux yeux de l'étranger, comme les défenseurs spéciaux d'une religion à laquelle ils sont eux-mêmes hostiles ou indifférents. C'est là l'illusion de quelques âmes généreuses et inquiètes à bon droit de l'avenir de la patrie; c'est aussi la prétention de quelques meneurs moins aveuglés que d'autres par la passion antireligieuse; mais elle n'ira pas loin. Ni Dieu ni les hommes n'admettront cette fiction insolente qui permettrait à certains hommes de représenter au dehors un ordre de vérités et de faits de conscience qu'ils n'ont pas le courage de professer au dedans. On peut y trouver matière à quelques phrases pour orner des conquêtes dans l'océan Pacifique : mais en Europe, sur le Rhin, en Orient, en présence de questions sérieuses, dans un conflit de puissance à puissance, les intérêts catholiques ne peuvent manquer d'être oubliés ou trahis par la politique française. Cette vérité n'a malheureusement plus besoin d'être démontrée, depuis que le protectorat exclusif des catholiques dans l'empire ottoman, ce glorieux apanage de l'antique France, a été transformé bénévolement en une sorte de commandite avec quatre puissances qui sont nos rivales, et dont trois au moins sont ennemies-nées de l'Église.

III

Ce phénomène, qui vient d'être signalé, unique dans l'histoire du monde, et bien moins redoutable encore en lui-

même que comme symptôme du tempérament social qu'il manifeste, à qui faut-il l'attribuer? sur qui doit en retomber l'effrayante responsabilité? Serait-ce sur tel ministère, sur telle dynastie, sur telle forme de gouvernement? non certes : car, il y a peu d'années encore, la France était gouvernée par une maison royale qui faisait une profession publique de la piété catholique dans toute son étendue. Et qui serait assez insensé pour vouloir établir que sous la Restauration la France était plus religieuse qu'aujourd'hui? Non, il faut le reconnaître, quoi qu'il en doive coûter à notre cœur et à notre patriotisme, cet athéisme officiel qui distingue aujourd'hui la France de toutes les autres grandes nations du monde, n'est que l'expression trop fidèle de la société française, telle qu'elle est sortie du travail intellectuel et politique des deux derniers siècles. Un pareil état de choses peut sembler satisfaisant ou indifférent aux esprits qui se qualifient de philosophiques, aux pontifes de la diplomatie ou de l'industrie, ou à ces réformateurs démocratiques qui ont habitué leurs adeptes à regarder chaque ruine comme un progrès; mais il ne peut qu'exciter la douleur de tout ce qu'il reste encore de catholiques en France et dans le monde. Ils n'ont pas toujours à s'expliquer sur l'origine primitive d'un pareil état : mais il leur importe toujours de reconnaître et de dénoncer les causes qui le font durer.

Or, le raisonnement et l'expérience démontrent à l'envi que la raison principale et permanente de l'irréligion publique en France, se trouve dans l'éducation actuelle de la jeunesse, telle que l'État en a constitué le monopole. L'ensemble des institutions d'instruction publique, qui forme l'Université de France, et au dehors duquel un despotisme usurpé ne laisse rien surgir, voilà le foyer où se forme et s'entretient cet esprit public qui en fait de religion n'est rien

et ne croit à rien. Voilà la source où les générations successives vont boire le poison qui dessèche jusque dans ses racines la disposition naturelle de l'homme à servir Dieu et à l'adorer.

Là s'établit entre les maîtres et les élèves cette intelligence, le plus souvent tacite, mais parfois avouée, qui relègue au rang des préjugés et des conventions sociales toutes les vérités de la révélation. Là s'enseigne, non-seulement dans la chaire, mais dans toutes les habitudes et dans tous les détails de la vie, l'art de mépriser philosophiquement le joug de la loi du Seigneur. Là s'élabore l'idée si répandue parmi nous, que pour être ce qu'on appelle dans le jargon du jour un *homme sérieux*, un *homme pratique*, il faut n'être astreint aux observances d'aucun culte. Là se développe cette maladie étrange et monstrueuse de l'esprit qui consiste à adopter comme vraies dans le passé, et pour un temps seulement, les solutions éternelles de la révélation chrétienne, à transformer des obligations de conscience en événements purement historiques, et à admettre comme un bienfait social le Christianisme, dont on retranche la divinité du Christ; comme si le Christianisme ainsi mutilé, loin d'être un bienfait, ne devenait pas la déception la plus scandaleuse et la plus prolongée qui ait jamais été imposée à l'homme.

Je ne parle ici que des erreurs les plus habituelles et les plus inoffensives; je me tais sur les sacriléges, sur les dérisions, sur les habitudes immondes, sur cette froide et précoce corruption qui déprave l'esprit avant même que les sens n'aient révélé leurs impérieux instincts : je me tais sur tant d'odieux outrages déversés par l'enfance sur tout ce que l'humanité a jusqu'à présent le plus révéré. Nous ne le savons que trop bien, nous tous, chrétiens, qui avons eu le malheur de passer par les mains de l'Université, et le bonheur d'en sortir sans y laisser notre foi.

Tout cela, je le répète, comme l'état religieux et moral de la France qui en résulte, peut être profondément indifférent ou même agréable aux philosophes, aux politiques, aux gens soi-disant éclairés, aux incrédules de toutes les nuances; mais aux yeux de tous les catholiques conséquents et simples, de tous ceux qui ont appris dans leur catéchisme d'où ils viennent, où ils vont, et ce que coûte une âme rachetée par le sang d'un Dieu, sous un pareil système l'oppression et l'hypocrisie sont égales et au comble.

Comme l'a dit avec une parfaite justesse l'éloquent et courageux évêque de Chartres : « Il est incroyable qu'après les « preuves actuelles, flagrantes, incomparables par leur force « et leur évidence, de l'esprit antichrétien et anticatholique « que l'Université communique à ses élèves, on force des « millions de parents catholiques à conduire eux-mêmes « leurs enfants à cette source où ils s'abreuveront de doc- « trines directement contraires à la foi. Je ne crains point de « le dire : cette épreuve, quoique exempte de violences exté- « rieures et de persécution déclarée, est la plus terrible et « la plus dangereuse à laquelle aient été jamais soumis les « membres de la vraie Église [1]. »

Il ne s'agit pas d'ailleurs ici de dénoncer ou de démontrer le mal : les familles chrétiennes savent maintenant à quoi s'en tenir. Il s'agit seulement d'examiner en quelques mots la nature du remède et les moyens de l'appliquer.

IV

Vouloir refaire de la France un État catholique, telle qu'elle l'a été depuis Clovis jusqu'à Louis XIV, ce serait une tentative aujourd'hui impossible, et qui, nous le croyons,

[1] Lettre publique du 22 mai 1843.

ne se réalisera jamais : mais conserver ce qui reste de catholicisme en France, et fortifier par tous les moyens légitimes l'empire purement moral de la religion sur les individus et sur les familles qui la professent encore; défendre les foyers qui n'ont pas encore été atteints contre l'envahissement de la contagion, c'est un devoir impérieux pour les catholiques, ET ILS NE PEUVENT L'ACCOMPLIR QU'EN OBTENANT LA DESTRUCTION DU MONOPOLE DE L'UNIVERSITÉ.

Faut-il, au risque de revenir sur une distinction tant de fois rebattue, rappeler qu'il s'agit pour nous de la destruction du monopole, et non de la destruction de l'Université elle-même? Oui, il le faut, car sur ce point la mauvaise foi de nos adversaires est loin d'être corrigée. Ce n'est pas à coup sûr que l'existence de l'Université sans monopole puisse nous inspirer beaucoup de sympathie ou de confiance. Fût-elle même sous la haute direction d'une pensée catholique, il faudrait être bien aveugle pour en espérer le salut du pays. Le gouvernement des Bourbons a témérairement essayé d'imprimer à l'Université cette tendance; et ce fut peut-être la plus complète de ses défaites. Le gouvernement de Juillet y échouerait également, si cette pensée pouvait lui venir : il lui serait possible assurément de rendre le mal moins flagrant et moins dévastateur; mais transformer le mal en bien, c'est un miracle qu'il n'est pas donné aux hommes de notre temps d'accomplir. Toutefois, cette institution, quelque dangereuse qu'elle soit, a été adoptée par l'État, et maintenue par lui à travers les changements de dynastie et les révolutions. Cela constitue en faveur de l'Université non-seulement un fait, mais une espèce de droit. L'État a la faculté, légalement et politiquement du moins, de maintenir dans son sein cette institution, à la charge d'en supporter les conséquences, tout comme il a la faculté de se précipiter dans une guerre

désastreuse, ou d'introduire le déficit comme base de son système financier. Mais l'État n'a pas le droit, sous peine de violer la constitution qui est la condition même de son existence, d'imposer à tous les citoyens un système d'éducation qui compromet le maintien de la croyance religieuse au sein de leurs familles. De ce que l'État n'a point de religion, il n'en résulte point pour lui la faculté d'empêcher les citoyens d'en avoir. Bien loin de là, la Charte non-seulement promet la liberté d'enseignement, mais elle garantit solennellement la liberté religieuse : cette liberté, appliquée à une religion positive comme le catholicisme, n'est plus qu'une dérision, si, en vertu d'une série de dispositions extralégales, rendues en l'absence de toute représentation nationale, le pouvoir exécutif se trouve investi du droit exclusif de façonner les croyances et les mœurs de l'enfance, au profit soit d'une religion particulière, soit, comme il arrive dans l'espèce, au profit d'un rationalisme purement négatif. Qu'il ouvre des écoles sans religion à cette portion si considérable du peuple français, pour qui la religion n'est qu'une fiction, cela est dans son droit jusqu'à un certain point; mais qu'il s'arroge l'odieux pouvoir d'y parquer les enfants de ceux qui regardent la foi catholique comme la base unique et souveraine de toute vérité, à moins qu'ils n'aient le moyen d'entretenir des précepteurs, ou la volonté de consacrer leurs enfants au sacerdoce; voilà l'usurpation, voilà l'attentat, voilà la persécution qu'on a si justement comparée au système qu'avait essayé contre l'Église naissante l'apostat Julien.

Que l'État garde donc son Université, si bon lui semble, mais qu'il nous laisse, ainsi que la Charte l'y oblige, la liberté d'en rester dehors, sans être frappés d'incapacité et d'ilotisme.

V

C'est là notre volonté et notre droit. Pourquoi, fondés comme nous le sommes, non-seulement sur l'éternelle justice, sur les droits inviolables de l'Église, mais encore sur l'esprit et la lettre de la Charte constitutionnelle de 1830, pourquoi n'avons-nous pas encore obtenu cette liberté?

Je le dirai sans détour, autorisé peut-être par douze années de combats, d'efforts publics et persévérants pour cette sainte cause : la faute en est aux catholiques eux-mêmes, à la mollesse et à l'indifférence des pères chrétiens.

J'ajouterai même, autorisé encore, ce me semble, par la conduite généreuse des archevêques de Paris, de Lyon et de Toulouse, des évêques de Chartres et de Belley, et de leurs vénérables émules, la faute en est au reste de l'épiscopat, qui n'a pas assez publiquement, assez sérieusement, assez universellement dénoncé à l'indignation et à la sollicitude des familles chrétiennes cette épreuve, qu'un évêque a déclarée *la plus terrible et la plus dangereuse à laquelle aient jamais été soumis les membres de la vraie Église!*

Si vous l'aviez voulu, évêques de France, et vous, pères de famille catholiques, il y a longtemps déjà que nous serions libres; et le jour où vous le voudrez sérieusement et énergiquement, nous le serons.

VI

Mais, avant tout, il faut dissiper les sophismes et les illusions qui nous abusent et nous endorment.

On nous dit que tout n'est pas si mauvais dans l'Université; on cite des professeurs, des chefs, des maisons entières qui

font exception à la règle. Eh! qui ne les connaît, ces exceptions, et qui ne les admire d'autant plus que la position des hommes dont je parle est plus délicate et les services qu'ils rendent plus méritoires? Mais aussi qui ne sait que ce sont des exceptions aussi rares qu'éclatantes? Sur dix maîtres formés et employés par l'Université, y en a-t-il deux qui croient à la religion? y en a-t-il un qui la pratique? Sur toute cette masse d'enfants qui peuplent les colléges royaux de Paris, d'après le jugement unanime de leurs aumôniers, en saurait-on compter plus d'*un seul* par année et par collége qui ait conservé la foi jusqu'à la fin de ses études [1]? Oui, certes, il y a au sein de l'Université, depuis le Collége de France et la Sorbonne jusque parmi les régents des colléges communaux, il y a un petit nombre de cœurs droits et honnêtes, d'hommes qui ont plus que du talent, qui ont de la foi, et qui, comme M. Lenormant et M. Ozanam, protestent par la franchise de leur christianisme et la solidité de leur science contre les scandales de l'enseignement de leurs collègues. Mais ces hommes forment-ils la majorité dans les établissements universitaires? Non. Sont-ils d'accord avec leurs collègues? Non. Est-ce à eux que l'Université confie la direction de ses conseils, le choix de ses méthodes, l'éducation de ses maîtres? Non, encore. Est-ce leur esprit qui se reflète dans celui de la jeunesse qu'elle déverse chaque année au sein de la société? Non, mille fois non.

VII

D'autres prennent un ton plus fier et nous disent que l'Université c'est l'État enseignant, et qu'oser combattre

[1] Rapport des aumôniers des colléges royaux de Paris à M. l'Archevêque de Paris, en 1829, à une époque où le gouvernement faisait tous ses efforts pour introduire un esprit religieux dans l'Université.

l'Université, c'est se constituer l'ennemi de l'État. Ils vont même jusqu'à dire que le monopole de l'enseignement appartient de droit à l'État, comme celui de la force judiciaire ou de la force militaire. L'Université, cette innovation du despotisme moderne, se trouve ainsi assimilée à la magistrature et à l'armée, ces deux fondements perpétuels de toute société civilisée; et, s'il fallait en croire ces nouveaux docteurs, il serait aussi téméraire et aussi antisocial d'ouvrir une maison d'éducation en dehors des méthodes de l'État, que de lever un régiment sous d'autres couleurs que le drapeau national, ou de constituer un tribunal de sa propre autorité. On conçoit quel serait l'avenir réservé à la liberté de la presse, à la liberté de conscience, à tous les droits de l'intelligence et de l'âme, si un aussi monstrueux système pouvait prévaloir jamais dans notre pays. Qu'il ait seulement été avancé et sérieusement affirmé, en voilà assez pour montrer quel est le genre de progrès auquel aboutissent en dernier ressort ces réformes, ces prétendues conquêtes de l'intelligence et de la liberté, qui ont commencé partout par affranchir les hommes de la sainte et maternelle autorité de l'Église, pour les courber ensuite sous les caprices despotiques d'un égoïsme éphémère.

Remarquons, en passant, par quelle bizarre et vengeresse contradiction ces apôtres du progrès, après avoir fondé la législation et la société nouvelle sur le triomphe jaloux de l'individualisme, sur l'exclusion de tout principe d'association et de corporation, se trouvent subitement amenés à identifier l'État avec la corporation la plus puissante, la plus envieuse, et la plus ambitieuse qu'on ait encore vue dans notre pays. Ils ne s'aperçoivent pas qu'il y a là quelque chose d'inouï, quelque chose que la civilisation antique n'a pas connu, que Rome païenne, si jalouse d'absorber l'individu

dans la cité, n'a jamais tenté, quelque chose dont l'Europe entière, dans le présent ni dans le passé, n'offre pas un second exemple : car même sous les gouvernements les plus despotiques, il y a des Universités surveillées par l'État; mais nulle part elles ne sont l'État même; nulle part l'État ne s'est fait directement maître d'école.

Au reste, ce n'est point en notre qualité de catholiques que nous avons à approfondir cette doctrine et ses conséquences, parce que, encore une fois, les catholiques ne dirigent pas les destinées de l'État, et très-probablement ne les dirigeront jamais de notre temps. Voici seulement ce que nous avons à dire sur ce point. S'il plaît à l'État de s'identifier avec l'Université, d'adopter pour siennes la haine, l'envie, la cupidité pécuniaire qui enflamme contre nous les membres influents de ce grand corps, tant pis pour l'État, car il aura livré ses destinées à l'anarchie intellectuelle et morale. Le jour où il sera bien constaté que l'État reconnaît pour ses pontifes et ses organes les docteurs qui se posent au Collége de France en successeurs d'Abailard et de Ramus, ce jour-là, ce n'est pas nous qui serons devenus ennemis de l'État, mais bien l'État qui se sera posé en ennemi direct de l'Église. Ce jour-là, il aura élevé une barrière insurmontable entre le catholicisme et lui; il aura achevé de détacher de lui toutes les âmes élevées et indépendantes qui pouvaient le servir; il aura commencé une lutte qui a toujours été l'infaillible avant-coureur de la ruine et de la confusion de ceux qui l'ont entamée.

VIII

Mais on va plus loin encore; et, sans parler de ces apôtres de la tolérance et de la liberté, tels que l'Université sait les

former, qui demandent tout simplement qu'on établisse par la loi une incompatibilité radicale entre les fonctions du sacerdoce et celles de l'enseignement [1], nous rencontrons sur notre chemin de profonds politiques qui affirment que l'enseignement est une chose séculière, qui se moquent agréablement des catholiques, quand ceux-ci veulent conclure des paroles de Notre-Seigneur à ses disciples : *Euntes*, *docete omnes gentes,* qu'il y a pour le sacerdoce chrétien un droit et même un devoir imprescriptible à intervenir dans l'éducation. Ils veulent bien ne pas inventer pour les prêtres catholiques quelque entrave spéciale, mais ils repousseront avec persévérance et en principe la liberté, parce qu'ils prévoient qu'elle profitera surtout au clergé. Selon eux, l'Église est dans l'État pour les choses *temporelles,* et l'instruction publique étant une chose temporelle, il faut à tout prix empêcher l'Église d'y intervenir d'une façon indépendante de l'État, ou d'y exercer une influence considérable. Ces esprits, à la fois si orgueilleux et si aveugles, ne craignent pas d'avancer cette doctrine en présence du témoignage unanime des peuples chrétiens, qui ont de tout temps reconnu l'éducation comme une portion pratique de la religion, et comme un droit inhérent au sacerdoce.

De nos jours, et autour de nous, tous les peuples libres, plus libres que la France, rendent hommage par le fait à l'imprescriptible vérité de ce principe. Personne ne niera que la constitution de la Belgique et celle des États-Unis ne soient plus libérales encore que celle de la France : or, en Belgique, grâce à l'application sincère de la constitution, l'éducation des enfants de la majorité est dirigée par les ministres du culte de cette majorité. Et dans l'Amérique du

[1] Voir la *Revue de l'Instruction publique.*

Nord, la grande diversité des religions n'a servi qu'à proclamer d'une façon plus incontestable encore le triomphe de cette loi sociale, puisqu'au dire de l'observateur le plus profond et le plus impartial que ce pays ait eu, la plus grande partie de l'éducation y est confiée au clergé [1].

Quant à l'Angleterre, qui pourrait comparer, sous le rapport de la liberté, le pays où on a pu impunément et tous les jours, pendant une année, comme M. O'Connell, rassembler, haranguer et discipliner dans le sens le plus hostile au pouvoir cent mille citoyens, avec le nôtre, où un député ne peut pas seulement rendre ses comptes à ses commettants, sans que la police n'intervienne et n'empêche, comme on l'a vu naguère à Toulouse. Eh bien! dans ce pays, à la fois si puissant et si libre, l'enseignement public est exclusivement dirigé par le clergé. Les deux universités d'Oxford et de Cambridge, les grandes écoles publiques d'Eton, Harrow, etc., d'où sont sortis ces grands orateurs, ces écrivains, ces hommes d'État, que M. Villemain se plaisait autrefois à nous faire connaître dans ses cours de la Sorbonne; toutes ces institutions, dont l'antiquité, la renommée et la popularité sont sans rivales en Europe, relèvent exclusivement de l'Église établie [2]! ce qui d'ailleurs n'empêche pas l'existence d'innombrables écoles dirigées par le clergé catholique et dissident, et entre autres de plusieurs colléges de jésuites. Mais qu'importent à nos docteurs modernes des exemples si universels et si éclatants? En s'affranchissant de l'autorité infaillible de l'Église, ils ont acquis le don de se persuader

[1] M. de Tocqueville, *de la Démocratie en Amérique*, t. II, p. 230.

[2] Il y a, surtout à Cambridge, un certain nombre de chaires occupées par des laïques; mais dans les deux Universités comme dans les colléges de Winchester, Eton, Westminster, Harrow et Rugby, où sont élevés tous les enfants des classes supérieures, *tous les chefs* et la plus grande partie des maîtres sont ecclésiastiques.

qu'eux seuls possèdent la vérité, et qu'en dehors de leurs pensées il n'y a qu'erreur et ténèbres.

Si en Prusse et dans les autres royaumes européens, l'État a graduellement remplacé le clergé comme puissance directrice de l'éducation publique, la différence radicale qui existe entre la forme de ces gouvernements despotiques et le nôtre, semblerait devoir suffire pour interdire l'imitation de leur système d'enseignement dans un pays dont la constitution est basée sur la liberté. Mais en outre tous ces États, qui reconnaissent tous une ou plusieurs religions nationales, ont assigné aux ministres de ces religions une influence, sinon complétement indépendante, du moins prédominante et obligatoire dans leur organisation [1]. On peut affirmer qu'il n'existe pas et qu'il n'a jamais existé dans le monde un système d'enseignement public livré exclusivement à un corps laïque et séculier comme l'Université de France. Quels sont d'ailleurs, même avec cette intervention puissante et obligatoire de l'élément religieux, quels sont les résultats de ce système moderne et absolutiste de la direction de l'enseignement par l'État? En Allemagne, ils ne sont rien moins que satisfaisants, et des juges désintéressés n'hésitent pas à reconnaître que dans cette ancienne patrie de l'érudition et de la philosophie, une génération de médiocrités incontestables a remplacé ces grandes constellations intellectuelles qui brillaient à la fin du dernier siècle et au commencement du nôtre [2].

Il ne serait pas difficile, je pense, de constater les mêmes

[1] C'est ce qu'a parfaitement démontré M. Cousin lui-même dans ses rapports officiels sur l'enseignement en Prusse, en Hollande, etc. Voir aussi un excellent travail sur le caractère religieux de l'instruction primaire en Prusse, comparée à celle qui se donne en France, par M. Aurélien de Courson, dans la *Revue de l'Armorique*, n° 4, p. 214.

[2] Nous engageons vivement toutes les personnes qui veulent se faire une

résultats quant à la France, et de démontrer l'infériorité des générations formées par l'Université, comparée à celle des Chateaubriand et des Cuvier. Depuis les statistiques de la justice criminelle jusqu'aux feuilletons de nos journaux les plus répandus, tout démontre suffisamment que ni la moralité publique, ni la dignité des lettres n'ont gagné à la propagation moderne de l'instruction telle que l'État la débite parmi nous. On peut hardiment conclure que le mal ne fera qu'augmenter sous l'influence d'un système qui a cru pouvoir suppléer à l'unité des croyances par l'uniformité des méthodes, et qui affaissera peu à peu le génie autrefois si fécond et si brillant de la France sous le joug de la médiocrité intellectuelle et d'une moralité négative.

On a déjà vu le chef actuel du monopole universitaire, mû sans doute par le désir de stimuler la générosité des contribuables, avouer dans son récent rapport au roi sur l'instruction secondaire, que la France moderne, malgré les ressources du budget et les exactions de la rétribution universitaire, offrait à la jeunesse avide de s'instruire beaucoup moins de ressources que ne lui en avait assurées sous l'ancien régime la munificence durable du clergé, de la noblesse et des corporations municipales. Qui sait si on ne verra pas un jour quelque successeur de M. Villemain reconnaître par un nouveau cri de détresse que le système moderne le cède autant à l'ancien sous le rapport de la qualité que sous celui de la quantité, que le soi-disant gouvernement des *capacités* a introduit peu à peu le règne de l'incapacité, et que sous l'égide de l'enseignement officiel, le niveau intellectuel de la

idée exacte des résultats réels de l'instruction publique en Prusse, à consulter l'ouvrage remarquable de M. Laing, voyageur anglais, protestant et démocrate, intitulé : *Notes of a traveller on the social and political state of France, Prussia, etc.*

France a baissé? C'est là du reste l'affaire des hommes à qui la France a permis de disposer de ses destinées. La nôtre, comme catholiques, est d'empêcher l'abaissement parallèle du niveau moral au sein de nos propres familles. Nous ne sommes pour rien dans l'invention de ce système désastreux, nous n'en avons été que les victimes, et jamais les complices. Soyons au moins les premiers à le dénoncer et à nous en affranchir.

IX

Il faut bien l'admettre du reste, l'Université et ses défenseurs, en repoussant le sacerdoce catholique de l'enseignement, sont d'accord avec la marche continue de cet odieux despotisme qui se déguise partout sous le nom d'esprit moderne ou de progrès social, et qui consiste à absorber dans l'unité factice de l'État toute la séve et toute la force de la vie sociale. On a commencé par détendre et briser tous les ressorts qui imprimaient à l'homme une impulsion permanente vers un monde meilleur, vers une vie plus haute, et qui lui servaient en même temps d'inviolable sauvegarde contre toutes les tyrannies. On a détruit peu à peu toutes les institutions qui témoignaient de l'originalité et de la féconde variété de sa nature : on a proscrit toutes les formes, toutes les traditions qui caressaient son imagination en peuplant sa mémoire. Il s'agit maintenant d'enchaîner son intelligence et son activité et de les sceller pour jamais au sein de cette grande machine qu'on appelle l'État, qui se chargera d'agir, de penser, de combattre, de choisir et de croire pour lui, qui régira son esprit comme elle régit déjà son industrie et sa propriété, qui élèvera ses enfants comme elle partage sa succession, et qui deviendra ainsi l'unique

agent et le seul arbitre d'une nation moralement anéantie. L'Université ne représente pas seulement l'orgueil du rationalisme et l'anarchie intellectuelle où conduit l'incrédulité : elle représente surtout et elle sert merveilleusement cette tendance de l'État à tout ployer sous l'implacable niveau d'une stérile uniformité. C'est par elle que ce nouveau despotisme, qui menace le monde, tend à se substituer à l'Église et à la famille, ces deux foyers sacrés de la liberté morale du genre humain. Elle est l'instrument docile et efficace de cette coupable ambition des pouvoirs publics de nos jours, qui leur fait mettre la main sur tout ce qui était autrefois à l'abri de leur atteinte. Car, remarquons-le encore, par une contradiction aussi étrange que révoltante, plus leur durée est éphémère, plus ils sont dépouillés de tout ascendant moral sur les peuples, et plus ils aspirent à s'ériger en pontifes et en docteurs. C'est le moment où ils renoncent pour eux-mêmes à la profession d'une croyance quelconque, qu'ils choisissent pour réglementer et administrer chez les peuples le domaine de la conscience et de la foi, où leurs prédécesseurs n'avaient jamais osé s'aventurer qu'au nom et pour le compte d'une religion positive. Leur origine, leurs révolutions, leur constitution et leurs conditions mêmes d'existence leur interdisent jusqu'à ces fictions qui autrefois entouraient l'autorité d'un prestige salutaire; et les voilà qui se posent en interprètes et en modérateurs de l'éternelle vérité pour pénétrer jusque dans le sanctuaire de la famille et pour prétendre que les générations futures doivent être *moulées à leur effigie !* Quelles que soient les appréhensions ou l'insouciance des philosophes et des politiques étrangers à la loi de l'Église, au sujet des progrès de ce nouveau despotisme, les catholiques peuvent-ils laisser avec indifférence se consommer l'œuvre fatale de cette sécularisation universelle? Peuvent-

ils se résigner froidement à voir détacher ainsi pièce à pièce de la vérité religieuse tous les éléments de la société qui avait été sauvée et régénérée par l'incarnation du Fils de Dieu ?

Naguère la politique, la jurisprudence, la science, toutes les branches de l'art reconnaissaient la suprématie de l'Église et faisaient dériver d'elle leur fécondité et leur sanction. Toutes ces nobles vassales de l'Église ont été successivement arrachées à sa tutélaire influence. Déjà l'aumône, cette création exclusive du catholicisme, *cette invention de la vanité sacerdotale*, comme disait Barrère [1], est entravée et poursuivie jusque dans ses asiles les plus sacrés et les plus purs, dans les hôpitaux qu'administrent les sœurs de charité, par cette bureaucratie insatiable qui ne connaît d'autre idéal que l'uniformité et qui voudrait substituer partout la bienfaisance officielle surveillée par un comptable, à la charité pratiquée par des chrétiens.

Voici maintenant le tour de l'éducation, du libre exercice de la puissance paternelle, que l'État, sous la figure de l'Université, vient dérober à l'Église et confisquer à son profit. L'épiscopat et le clergé français peuvent-ils ne pas résister à cette dernière usurpation, qui envahit directement le domaine de la conscience et qui sacrifie à l'idole politique la portion la plus délicate, et jusqu'à nos jours la plus respectée du troupeau chrétien ? Peuvent-ils abandonner un droit à la fois inhérent à leur constitution divine et garanti par l'esprit et la lettre de la loi fondamentale du pays ? Plaise au ciel qu'une pareille faiblesse ne puisse jamais leur être reprochée ; car du moment où l'Église reconnaîtrait qu'elle a perdu ce droit, elle aura rendu les armes à l'esprit moderne, elle aura subi une défaite bien autrement funeste pour le salut et le bonheur

[1] Exposé des motifs de la loi sur les secours publics, mars 1793, et juin 1794.

de l'humanité que celle où le despotisme des souverains, l'astuce des légistes et l'ingrat orgueil des savants lui ont dérobé la noble fonction de juge entre les peuples et les rois.

X

Mais, vous disent les chefs du monopole, l'Université ne repousse pas le concours du clergé; tout au contraire, elle le recherche et le facilite partout où elle le peut. Je le crois bien en vérité! Prêtres de Jésus-Christ, l'Université sachant bien qu'elle ne peut d'un seul coup anéantir votre influence et se substituer partout à vous, ne demande pas mieux que de vous prendre à son service, et de vous donner sa livrée : c'est d'elle que vous tiendrez vos gages et votre passe-port auprès des générations nouvelles. Elle vous demande votre concours, dit-elle : mais à quelles conditions? Sont-ce vos conseils qu'elle suivra? est-ce votre esprit qu'elle inoculera, votre symbole qu'elle imposera? Et ne sont-ce pas là les seules conditions possibles du concours d'un prêtre? Tout au contraire, c'est elle qui vous imposera ses méthodes, qui vous prescrira ses systèmes et qui surveillera votre langage; elle qui ne compte pas un seul ecclésiastique parmi ses chefs, et qui est gouvernée par des hommes dont la croyance est souvent un mythe plus impénétrable encore que leur doctrine [1].

Ici, encore, l'Université est parfaitement d'accord avec cette foule d'hommes d'État, de moralistes et de littérateurs

[1] Je me suis souvent demandé, quand j'étais élève de l'Université, comme depuis que j'en suis sorti, ce que l'aumônier de n'importe quel collége royal de Paris pourrait répondre à l'élève qui lui dirait : « Mais, monsieur l'Abbé, « pourquoi voulez-vous nous faire croire à des choses que n'admettent aucun de nos professeurs? »

que nous rencontrons à chaque pas sur notre chemin, et qui rêvent pour l'Église une sorte de servitude dorée et tranquille. On satisferait ainsi à la fois, et aux traditions du jansénisme parlementaire et du despotisme impérial, et aux illusions de cette aristocratie philosophique qui cherche à se constituer parmi nous, avec la mission de *tendre doucement la main au genre humain, et de l'aider à s'élever plus haut encore que le christianisme*[1]. Ah! nous les connaissons bien, ces grands esprits, pour qui l'Église n'est qu'une sorte d'administration des pompes funèbres, à qui l'on commande des prières pour le convoi des princes, ou même des chants pour leurs victoires; mais que l'on congédie poliment dès qu'elle s'avise de manifester ses vœux et ses droits. Nous les connaissons, ces tacticiens de cabinet, qui ne demanderaient pas mieux que de transformer le clergé en gendarmerie morale, sage et docile instrument d'une police spéciale, à l'usage de certains esprits prévenus, de certaines populations peu éclairées. Nous les connaissons encore, ces organisateurs nouveaux, qui veulent bien reconnaître à l'antique religion de la France le droit d'exister, à la condition d'être réglée, soumise, respectueuse et facile; espèce de femme de ménage qu'on ne consulte sur rien, mais qui a son utilité pour certains détails essentiels de l'économie sociale. Nous les connaissons enfin, ces écrivains, ces orateurs plus ou moins diserts, qui, parce qu'ils ont, dans un cours ou une revue, rendu en passant un obscur hommage à quelque grande vérité ou à quelques grands hommes de l'histoire catholique, se figurent que ce

[1] La philosophie est patiente..., elle est pleine de confiance dans l'avenir. Heureuse de voir les masses, le peuple, c'est-à-dire le genre humain tout entier entre les bras du christianisme, elle se contente de lui tendre doucement la main et de l'aider à s'élever plus haut encore. M. Cousin, *Cours d'Histoire de la philosophie*.

catholicisme littéraire doit courber l'Église sous le poids d'une reconnaissance éternelle envers eux; qui, parce qu'ils poussent la condescendance jusqu'à accompagner leur femme ou leurs enfants à la messe paroissiale, se croient investis du droit de dénoncer comme un attentat à la sûreté publique, le premier signe de vie ou de courage qui échappe aux catholiques, se posent à la tribune, à l'Académie, dans la presse, comme nos correcteurs officieux, et affectent de traiter nos plus vénérables évêques comme des écoliers en révolte, et l'Église de France comme une affranchie qui s'égare, ou une protégée qui s'émancipe.

C'est parce que nous connaissons ces hommes et leurs systèmes, que nous n'acceptons pas leur orgueilleuse protection et que nous ne redoutons pas leur inimitié. La position qu'ils voudraient faire à l'Église n'est qu'une sorte de domesticité que nous répudions avec toute l'énergie de notre amour pour elle. On a vu, il est vrai, à d'autres époques de notre histoire, comme on voit encore dans certains États catholiques, l'Église associée à un système politique, y perdre une portion de son énergie et de son indépendance naturelle. C'est une épreuve, à coup sûr, et l'une des plus difficiles qu'elle ait eue à endurer : mais alors, du moins, ceux qui l'entravaient ou la dirigeaient avec plus ou moins de sincérité, pratiquaient publiquement ses lois, et se glorifiaient d'être ses enfants dociles par la foi. Mais être aux ordres d'hommes qui lui sont étrangers ou hostiles, d'incrédules, d'indifférents ou de protestants que les chances des luttes parlementaires peuvent appeler au pouvoir, se mettre au service de quelques sophistes qui ne lui font plus l'honneur de la persécuter, parce qu'ils trouvent plus d'avantage à se servir d'elle : c'est là un métier qui peut convenir à quelqu'une de ces églises bâtardes, transfuges de l'unité et de la vérité; mais qui serait le dernier degré de l'a-

baissement pour l'unique et pure épouse de Jésus-Christ.

L'Église catholique, il faut bien qu'on s'en souvienne, ne connaît pas ces transactions avec ceux qui l'ont reniée ou vaincue ici-bas. Elle se laisse proscrire, mais non pas exploiter. On peut confisquer ses biens, la dépouiller de ses droits, lui interdire, au nom de la loi, la liberté qu'on laisse à l'erreur et au mal. Mais nul ne saurait confisquer la sainte indépendance de sa doctrine, ni lui faire abdiquer un atome de sa toute-puissance spirituelle. Dépositaire de la seule vraie égalité, de la seule vraie liberté, elle n'acceptera jamais le partage des intelligences, dont on lui attribue comme la plèbe, en se réservant l'élite. Elle n'a pas été envoyée seulement, comme on le dit, pour consoler le malheur, la faiblesse et l'ignorance, mais bien pour prêcher la pénitence aux heureux, l'humilité aux forts, et la folie de la croix aux sages et aux savants. Elle ne dit pas aux hommes : Choisissez dans moi ce qui vous convient. Elle leur dit : Croyez, obéissez, ou passez-vous de moi. Elle n'est ni l'esclave, ni la cliente, ni l'instrument de personne. Elle est reine ou elle n'est rien.

Et nous qui, au prix des plus pénibles sacrifices, au milieu des soupçons et des calomnies, et dans le seul intérêt de la justice et de la vérité, avons travaillé de notre mieux à détacher les liens qui semblaient naturellement identifier les droits et les intérêts du catholicisme en France avec un parti hostile au gouvernement nouveau; nous qui voyons cette œuvre difficile approcher d'un succès plus prompt et plus complet que nul n'eût osé l'espérer il y a dix ans; nous avons bien le droit de le dire, en écoutant le langage que tiennent les apologistes de l'Université et de l'État : ce n'est pas là ce que nous avons voulu.

Nous irons même plus loin, et nous dirons que si l'Église

de France avait le malheur d'en être réduite à cette alternative, il vaudrait mieux pour son honneur qu'elle fût restée liée au légitimisme que de subir la position qu'on lui offre, mais que, heureusement, elle n'acceptera jamais. Non, elle n'aura pas secoué le joug traditionnel d'une solidarité scellée par tant de splendeurs et tant de calamités qui lui ont été communes avec l'ancienne dynastie; elle n'aura pas résisté en face au puissant despotisme de l'Empire, pour aller ramasser, dans les bas-fonds de la politique actuelle, je ne sais quels ignobles liens préparés par les mains de ceux qui ne voient dans la religion qu'un instrument de gouvernement. Non, la France est encore trop généreuse pour que ce soit là le sort réservé à ses citoyens catholiques; il n'y a que des hypocrites qui pourraient nous y condamner, il n'y a que des lâches qui pourraient le subir.

XI

Nous sommes loin d'avoir épuisé la série des arguments qui établissent en général une opposition radicale entre les intérêts et les droits du Catholicisme d'une part, et les prétentions de l'Université de l'autre. Mais il convient d'entrer dans l'examen des circonstances spéciales où se trouve en ce moment la question de la liberté d'enseignement, et de passer en revue les motifs de satisfaction et d'alarmes qui doiven dériver pour nous des discussions récentes.

Le premier et le plus décisif des avantages que nous avons obtenu a été d'avoir frappé l'attention en soulevant un vaste coin du voile sous lequel se dérobaient, aux yeux des observateurs superficiels ou insouciants, la véritable nature de l'enseignement universitaire et les véritables dispositions de ses organes. Il est peu de catholiques, je pense, qui aient pu

conserver des illusions à ce sujet, après la publication si providentielle des fragments posthumes de M. Jouffroy ; il en est peu qui soient restés sourds à l'avertissement contenu dans les paroles mémorables où cet illustre infortuné, si vanté et si regretté par nos adversaires, a raconté quel avait été pour lui le résultat de la science qu'il enseignait au nom de l'État à la jeunesse française. « La divinité du christianisme une fois « mise en doute à mes yeux,... je sus alors qu'au fond de « moi-même il n'y avait rien qui fût debout, que tout ce que « j'avais cru sur moi-même, sur Dieu et sur ma destinée en « cette vie et en l'autre, je ne le croyais plus... Puisque je « rejetais l'autorité qui me l'avait fait croire, je ne pouvais « plus l'admettre [1] ! » Elles resteront ces paroles, malgré les efforts que l'Université a faits pour les anéantir ; elles resteront comme un témoignage irréfutable de la nature réelle de l'enseignement qu'on substitue à celui de l'Église, et qu'on prétend imposer par la ruse et la force aux générations futures.

L'effet de cette première et précieuse révélation a été complété par l'excellente discussion entamée contre l'Université par M. l'évêque de Chartres, avec un zèle et une franchise qu'on ne saurait assez admirer, tandis que les paroles énergiques qu'employaient M. le cardinal de Bonald et M. l'évêque de Belley, pour mettre en garde leurs fidèles contre *les chaires de pestilence*, trouvaient leur justification immédiate dans une foule de citations chaque jour renouvelées, et jusqu'à présent demeurées sans réplique.

Après ces révélations écrasantes sur les antécédents littéraires des membres les plus considérables de l'Université ; après ce fameux rapport de son chef sur l'instruction secon-

[1] Pages 113 et 115 de l'édition posthume, avant les coupures dénoncées par M. Pierre Leroux.

daire, où la vérité est presque toujours déguisée quand elle n'est pas trahie, et où les droits de la liberté et de la religion sont si dédaigneusement passés sous silence; après l'odieuse tentative faite par l'organe le plus accrédité du gouvernement et l'Université pour rendre l'enseignement de nos séminaires suspect des plus abominables turpitudes; enfin, après l'explosion simultanée des colères universitaires par la bouche de MM. Michelet[1], Pierquin de Gembloux[2], Libri[3] et Quinet[4], il faut être volontairement aveugle pour ne pas savoir à quoi s'en tenir sur l'esprit qui anime la majorité active du corps universitaire, et sur le degré de confiance que méritent les affirmations de M. Cousin et de M. Villemain, lorsqu'ils

[1] Leçons au Collége de France, publiées depuis par lui-même. M. Michelet a été longtemps professeur d'histoire dans un collége de Paris, puis maître de conférences pendant huit ans à l'École normale, où il a formé l'*élite* des jeunes professeurs de l'Université actuelle. Il dit de lui-même, dans sa leçon du 26 mai (p. 75) : « On me connaissait dès lors par mes livres, et par mon enseignement de l'École normale, *enseignement que mes élèves répandaient sur tous les points de la France.* »

[2] Discours contre les Jésuites, au collége de Nevers. M. Pierquin est inspecteur de l'Académie de Bourges.

[3] *Revue des Deux-Mondes*, du 1er mai et du 15 juin 1843. M. Libri est professeur à la Faculté des sciences de Paris, et depuis ses deux manifestes contre le clergé et la doctrine catholique, il a été nommé professeur au Collége de France.

[4] Leçons du Collége de France, publiées par lui-même. M. Quinet a été professeur à la Faculté des lettres de Lyon, avant d'être appelé au Collége de France, qui ne relève pas directement de l'Université. Il a, du reste, dans la susdite leçon, nettement posé la question qui nous occupe, en ces termes : « Quel est, selon l'esprit des institutions nouvelles, le droit de dis-« cussion et d'examen dans l'enseignement public? En termes plus précis « encore, un homme qui enseigne ici *publiquement au nom de l'État*, devant « des hommes de croyances différentes, est-il obligé de s'attacher à la lettre « d'une communion particulière, de porter dans toutes ses recherches cet « esprit exclusif, de ne rien laisser voir de ce qui pourrait l'en séparer même « un moment? » Et il répond comme de raison par la négative, ce qui l'autorise à annoncer à ses élèves un « *Évangile renouvelé par les penseurs, les écri-« vains, les poëtes, les philosophes, un Christ agrandi*, renouvelé, sorti comme « une seconde fois du sépulcre. » La logique de M. Quinet est sincère, et nous le croyons conséquent avec les bases actuelles de l'Université. Il a dit

ont osé, l'un, déclarer à la chambre des pairs[1] qu'il ne s'enseignait dans aucun des cours de philosophie du royaume une seule proposition directement ou indirectement contraire à la foi catholique; et l'autre, dire solennellement au roi[2] que l'enseignement universitaire était *irréprochable !*

XII

En dehors de l'Université et au sein du parlement, nous avons appris, dans le cours de cette dernière session, à connaître des opinions importantes, grâce aux discussions qui ont eu lieu sur les pétitions catholiques, grâce surtout à la proposition insuffisante, mais faite avec tant de courage et d'opportunité par M. de Carné. On y a vu que, sur cette grande question, si essentiellement sociale et morale, beaucoup d'esprits sincères et indépendants savaient s'affranchir des engagements ordinaires de leur position politique. Tandis que les vieux préjugés voltairiens, les vieux épouvantails du *parti prêtre* et du jésuitisme, ont été exploités, comme on pouvait s'y attendre, par les orateurs de la vieille gauche, comme MM. Stourm et Lestiboudois, par ceux de la cour, comme M. Liadières, par la haine jalouse de certains légistes, comme MM. Chegaray et Philippe Dupin, on a vu les promesses de la Charte et les garanties que la religion demande à la liberté seule, généreusement réclamées par de hauts fonctionnaires,

avec la franchise que comporte sa position ce qui est déguisé dans l'enseignement d'un ordre inférieur, et plus contrôlé que le sien. Il faut observer d'ailleurs que ni lui ni aucun des trois autres orateurs qui se sont constitués les défenseurs de l'Université, n'ont reçu la moindre marque d'improbation ou le moindre avertissement *public* de la part du ministre qui, peu de jours auparavant, déclarait au roi que l'enseignement universitaire était *irréprochable.*

[1] Séance du 15 mai 1843.

[2] Réception du 1er mai 1843, discours prononcé à la tête du conseil royal.

comme MM. de Golbéry, Baude et Janvier, et par des membres sincères et vraiment libéraux de l'opposition, comme MM. de Tracy, de Corcelles, Larabit, etc. Tous les orateurs du parti légitimiste ont plaidé pour la liberté. Dans cette dernière circonstance, nous ne saurions dissimuler qu'il n'y ait un motif d'embarras et un obstacle possible au succès prochain de notre cause. L'un des principaux arguments qu'emploient les défenseurs du monopole, et le plus populaire de tous au sein des masses ignorantes qu'ils égarent, est de représenter l'éducation religieuse comme un acheminement au retour de la dynastie qui a cessé de régner en 1830. Les hommes qui ne craignent pas d'attribuer l'opposition de M. de Tocqueville à un légitimisme déguisé [1], se croient plus beau jeu encore en voyant M. de Brézé et M. de La Rochejacquelein arborer, comme ils l'ont fait, le drapeau de la liberté d'enseignement. Mais qu'importe, après tout? Quelle est donc la cause au monde qui n'ait point été embarrassée par de semblables obstacles, et quel est l'embarras qu'on ne puisse vaincre par la franchise et le dévouement? Les légitimistes remplissent un devoir de conscience et d'honneur en revendiquant pour eux-mêmes, comme pour leurs antagonistes, le bienfait de la liberté : qu'ils y persévèrent sans crainte. Le temps et la conscience publique feront graduellement justice des clameurs intéressées qui voudraient inspirer des doutes sur leur sincérité. D'ailleurs, le jour approche, ce semble, où tous les légitimistes de bonne foi, tous ceux qui parmi eux s'élèvent au-dessus de l'esprit de parti, reconnaîtront que les intérêts catholiques leur offrent le seul terrain digne de leur courage, de leur activité et de leur dévouement

[1] Voyez le *Journal des Débats*, après une des discussions de la dernière session.

à la commune patrie. Ce sera le jour d'une grande joie pour la religion, et d'une grande confusion pour ses adversaires.

XIII

Voyons maintenant à quoi se réduit ce qui a été tenté jusqu'à présent depuis la consécration du principe de la liberté d'enseignement dans la Charte? Un petit nombre de pairs et de députés ont réclamé au sein des chambres législatives la réalisation de ce principe; un petit nombre d'écrivains ont soutenu dans la presse, avec la plus louable persévérance, les droits de l'Église et de la société contre le monopole; un petit nombre de pétitionnaires ont demandé au parlement la restitution du libre exercice de la puissance paternelle; enfin, un nombre encore plus petit d'évêques ont dénoncé *publiquement* l'enseignement universitaire. Nous savons bien que la grande majorité des évêques ont adressé au ministère des plaintes énergiques et réitérées contre la direction de cet enseignement et contre le déni de justice qu'implique le maintien du monopole: nous avons même vu des lettres et des mémoires émanés de plumes épiscopales qui eussent à coup sûr ébranlé l'opinion des plus indifférents, si la publicité ne leur eût pas manqué. Mais quel a été le résultat de ces démarches confidentielles? Aucun. Les ministres répondent d'une façon évasive, et tandis que leurs cartons sont remplis des plaintes de l'épiscopat, ils répliquent effrontément aux orateurs qui leur objectent ces doléances, qu'ils ne savent ce qu'on veut dire, et ils font vanter dans leurs journaux la sagesse et la prudence de la majorité des évêques français, par opposition à ceux d'entre ces prélats qui ont commis le crime de confier au pays tout entier le secret de leurs douleurs. Ces plaintes secrètes de l'épiscopat sont si complétement inutiles

que depuis treize années il n'a pas été pris par le pouvoir universitaire une seule mesure propre à consoler ou à rassurer, même provisoirement, le clergé et les pères de famille chrétiens. Leurs démarches personnelles n'ont pas mieux réussi que leurs plaintes par correspondance. Que se passe-t-il en effet? Un évêque arrive à Paris le cœur chargé d'amertume et de tristesse par la connaissance qu'il a de l'état déplorable de l'instruction publique dans son diocèse : il se rend au château; il écoute un auguste interlocuteur qui de son côté écoute fort peu ou n'écoute point; il recueille les touchantes paroles d'une reine si grande par sa piété et par ses épreuves, mais dont le plus grand malheur assurément serait de voir sa piété servir de voile à l'indifférence ou à l'hostilité du pouvoir contre l'Église. Il descend ensuite vers le ministre, et là, comme plus haut, ne reçoit que des expressions vagues de sympathie et de confiance dans l'avenir, des promesses sans garantie et sans valeur : on porte, lui dit-on, les intérêts de la religion dans son cœur; on désire les servir de son mieux; mais les difficultés sont grandes, les esprits sont échauffés; il faut surtout se garder du zèle imprudent qui gâte tout; les choses s'arrangeront; le gouvernement est animé des meilleures intentions; le bien se fera petit à petit; le projet de loi sera présenté très-prochainement, pourvu toutefois que le ministère ne soit point gêné par les déclamations inopportunes du *parti religieux;* sur quoi l'on accorde quelque faveur insignifiante et passagère. L'évêque s'en va en pensant peut-être qu'après tout ce ministre n'est pas si mauvais qu'on le dit : le ministre se félicite avec ses confidents de ce qu'après tout, avec de bonnes paroles, on peut venir à bout de la majorité *sage et prudente* de l'épiscopat[1] : et pendant ces con-

[1] On sait que les affidés de l'Université affectent de distinguer entre les évêques anciens et nouveaux; et de ce que les prélats qui ont le plus énergi-

versations, comme avant, comme après, le monopole s'étend et s'enracine de plus en plus; les plus âpres dispositions de son code illégal sont appliquées avec une rigueur croissante, et la main cupide du despotisme universitaire s'étend jusque sur les maîtrises des cathédrales, où il est interdit à plus de douze enfants d'apprendre à la fois le latin et le chant ecclésiastique [1].

XIV

Ce n'est pas ainsi, il faut le dire, qu'on affranchira les familles chrétiennes; ce n'est pas ainsi qu'on échappera au danger imminent qui nous menace. Ce danger ne consiste pas, comme on se le figure, dans l'ajournement plus ou moins prolongé du projet de loi sur l'instruction secondaire. *Il consiste bien plutôt dans la présentation prochaine et l'adoption immédiate d'une loi qui, sous prétexte de pourvoir aux promesses de la Charte, les interprétera de façon à resserrer tous les liens de la servitude actuelle, et à rendre permanent et irréparable un mal qui, en droit, n'est aujourd'hui que provisoire.*

Nous aurons à la session prochaine une loi, à moins de quelque crise imprévue; mais cette loi, n'en doutons pas, ne sera que la reproduction des dispositions oppressives proposées par le gouvernement en 1836 et 1841. L'Université, qui a cru pendant un temps pouvoir prolonger indéfiniment le monopole absolu dans son état actuel, reconnaît que cette

quement dénoncé l'Université, comme M. l'évêque de Chartres, M. l'évêque de Belley et M. l'évêque de Châlons, ont été nommés avant 1830, ils concluent qu'il n'y a qu'à laisser mourir ce qu'ils appellent l'épiscopat de la Restauration, pour pouvoir compter sur l'amortissement de cette résistance redoutable.

[1] Lettre de M. Danjou, organiste de la métropole de Paris, dans l'*Univers* du 15 juillet 1843.

pensée est vaine; mais elle a hâte de faire consacrer par une loi définitive le maintien des attributions les plus essentielles de son pouvoir, avant que l'importance croissante des discussions extra-parlementaires au sujet de ce pouvoir même ne vienne augmenter le nombre et l'énergie de ses adversaires. Nous aurons donc une loi, mais une loi qui consacrera les trois bases suivantes d'une tyrannie sans remède :

1° L'obligation pour tout chef d'institution ou de pension, non-seulement d'être revêtu d'un grade universitaire (ce qui constitue déjà une violation de la liberté), mais encore d'avoir été pourvu d'un diplôme *ad hoc* à la suite d'un examen passé par-devant un jury presque exclusivement choisi par le chef de l'Université. (Art. 6 du projet de 1841.)

2° L'exercice d'une juridiction pénale par l'Université elle-même sur tous les établissements libres qui, ne dépendant pas d'elle, seraient nécessairement ses rivaux.

3° L'interdiction de tout enseignement par des ordres religieux [1].

Les deux premières de ces dispositions renversent l'idée même du droit commun, établissent la confusion de l'Université avec l'État, érigent cette corporation à la fois en juge et partie, instituent une prévention permanente contre la liberté, et confient la répression des écarts inséparables de cette liberté même à une juridiction exceptionnelle, exercée par le seul corps qui soit intéressé à l'anéantir.

La troisième, spécialement dirigée contre les Jésuites, et dont le gouvernement avait laissé en 1836 l'odieuse initiative à la gauche, sera très-probablement proposée à la prochaine session, par le même ministre qui a donné le signal aux in-

[1] Ceci était écrit en octobre 1843, et on reconnaîtra que la loi présentée le 2 février 1844 a parfaitement répondu aux prévisions de l'auteur. (*Note de la troisième édition.*)

vectives récentes de ses subordonnés contre « cette société « remuante et impérieuse que l'esprit de gouvernement et « l'esprit de liberté repoussent avec une égale méfiance [1]. » Si elle est adoptée, le monopole sera de fait maintenu. Sans doute, en abolissant des exigences minutieuses qui rendent aujourd'hui son joug si intolérable, telles que l'autorisation préalable et arbitraire de toute maison d'éducation, l'obligation de conduire les élèves des pensions aux colléges universitaires, la nécessité des certificats d'études dans ces colléges avant d'être admis aux examens du baccalauréat; on aura rendu plus facile la création d'un petit nombre de maisons dirigées par des ecclésiastiques ou des laïques pieux, qui offriront des garanties convenables aux familles. Mais qu'on le sache bien, l'enseignement tel qu'il est ne subira aucun changement très-notable. Le clergé séculier, tel qu'il est actuellement constitué en France, restreint en nombre, absorbé par les travaux du saint ministère, dépouillé de toutes les ressources qui naguère permettaient à l'élite de ses membres de consacrer leur jeunesse à l'étude, le clergé séculier ne saurait lutter, avec le succès que doivent vouloir les catholiques, contre l'organisation puissante de l'Université. Il fera quelque bien, il n'en fera pas assez pour guérir le mal qui nous consume. Partout d'ailleurs et toujours, chez les peuples catholiques, l'enseignement a été, non pas exclusivement, mais en premier lieu, l'apanage des ordres religieux. Partout et toujours les restrictions imposées au clergé régulier, les proscriptions légales prononcées contre les moines, ont fini par retomber sur l'épiscopat et le sacerdoce tout entier. On ne citerait pas dans l'histoire un exemple du contraire, et l'expérience toute récente de l'Espagne dé-

[1] Discours de M. Villemain à l'Académie française, le 30 juin 1842.

montre assez ce que gagne le clergé séculier à séparer sa cause de celle des moines.

Il faut donc le sentir, et il faut surtout avoir le courage de le dire, sans subterfuge et sans détour : l'éducation ne peut être solidement régénérée et épurée que par les congrégations religieuses. Il est juste d'assigner entre elles un rang élevé à ces Jésuites qui ont sauvé la foi dans la plupart des pays catholiques au seizième siècle, et qui depuis ont eu le magnifique privilége d'être dans tous les pays et à toutes les époques les premiers objets de la haine de tous les ennemis de l'Église. Il est juste et il est naturel que l'Église elle-même et que tous ses enfants dociles et dévoués, éclairés par cette démonstration si incontestable de leurs immortels mérites, les maintiennent en possession d'une confiance et d'un respect que la rage de leurs antagonistes ne peut qu'accroître. Arrière donc ces catholiques pusillanimes, s'il s'en trouve, qui s'associeraient lâchement, même par leur silence, aux invectives et aux calomnies de nos ennemis, contre des accusés qui n'ont pas besoin de se défendre, mais dont la gloire, les vertus et les malheurs font partie de notre apanage.

Si la liberté ouvrait à cette illustre compagnie les portes de la France, comme elle lui a ouvert celles de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Amérique, à l'abri désormais des dangers que lui a fait courir une alliance trop intime avec les monarchies absolues dont elle a été si cruellement la victime, stimulée par la concurrence et pénétrée par l'esprit généreux de notre pays, on ne peut douter qu'elle ne mît bientôt ses méthodes anciennes et éprouvées au niveau de tous les besoins de la science moderne, et que dans les divers degrés de l'enseignement ses membres n'obtinssent des succès analogues à ces prodiges d'éloquence qui, du haut de la chaire chrétienne, ont été éveiller les jalouses fureurs des prédicateurs du Col-

lége de France. Aussi la loi qui, sous prétexte de pourvoir à l'instruction secondaire, consacrerait l'exclusion de cet ordre du sein d'un pays catholique, ne serait qu'une sanction imprimée à la tyrannie de l'incrédulité. Tant qu'elle serait maintenue, on verrait toujours, comme aujourd'hui, un millier d'enfants, sortis des plus honnêtes familles de France, aller chercher au delà de nos frontières, à Fribourg, à Brugelette, le pain de la science, et dénoncer ainsi au ciel et à la terre les dérisions de notre prétendue liberté, et l'envieuse impuissance de notre prétendue philosophie.

XV

Entre le projet de loi futur et celui de 1841, il n'y a qu'une différence importante à prévoir. Les protestations de la majorité de l'épiscopat au sujet des petits séminaires qu'embrassait le premier projet de M. Villemain, ces protestations dont l'effet a été si grand *parce qu'elles ont été publiques,* seront exaucées de la façon que je vais dire. Après avoir inséré dans la nouvelle loi les dispositions des ordonnances de 1828, destinées à interdire l'accès de ces établissements ecclésiastiques à la jeunesse laïque, on les exceptera, quant à l'administration intérieure et à l'exemption de la rétribution universitaire, de l'action de la loi, pour les laisser, comme aujourd'hui, sous le régime des ordonnances; on ne manquera pas, en même temps, de bien constater que l'épiscopat demande à être hors du droit commun, et on représentera comme un privilége et une faveur accordée au clergé, un état de choses qui ne sera que l'accomplissement des desseins les plus chers à l'Université. Le piége qu'elle a tendu à l'épiscopat et aux catholiques dans le projet de 1841 aura complétement réussi. En y insérant des mesures restrictives, spécialement applicables

aux petits séminaires, on a voulu exciter les alarmes naturelles des chefs de l'Église, et détourner leur attention et leur zèle de la question générale de l'enseignement sur cet intérêt sacré, mais spécial; on a voulu leur dérober le fait ultérieur, la conséquence d'un changement qui, en délivrant les petits séminaires, même au prix de très-grands maux, du régime arbitraire des ordonnances, et en y admettant les élèves laïques, n'aurait pas manqué d'y attirer les enfants de la plupart des familles chrétiennes, et de créer ainsi une concurrence formidable à l'Université. Les évêques ayant réclamé le maintien d'un régime exceptionnel, on le leur concédera, et on aura l'art de faire envisager cette concession comme une grande victoire remportée par la religion. Par compensation de cette faveur accordée à la jeunesse du sanctuaire, on aura soin de resserrer les liens qui enchaînent la jeunesse laïque aux pieds de l'Université. Nos docteurs infaillibles admettent que l'Église doit encore durer quelque temps, et, à l'exception peut-être de M. Cousin, ils veulent bien reconnaître que leurs connaissances théologiques ne sont pas précisément de nature à mériter qu'on leur confie l'éducation du clergé; mais, en revanche, ils se croient un droit exclusif à l'éducation du genre humain. Rien ne saurait convenir davantage à leurs vues que cette distinction entre l'éducation première des enfants destinés au sacerdoce et celle des enfants qui devraient former les ouailles de ce même sacerdoce. Ils abandonnent volontiers à l'Église le soin de former ses ministres, à condition de lui arracher le droit de former ses fidèles. Ils consentent avec joie à un partage qui fait de leur orgueil le rival, l'héritier et le vainqueur de l'Église; à elle, disent-ils, le prêtre; à nous l'homme, le citoyen, le chrétien; à elle la sacristie; à nous la patrie, la société, le monde.

Les évêques de France accepteront-ils un semblable par-

tage? Borneront-ils l'exercice de leur droit divin sur l'éducation de l'enfance chrétienne à la possession de leurs petits séminaires? Trouveront-ils ces petits séminaires eux-mêmes suffisamment garantis par les dispositions précaires de quelques ordonnances que d'autres ordonnances peuvent révoquer demain? Je ne sais : mais ce que je sais bien, c'est que si les pères de famille catholiques sont disposés à se contenter d'un semblable état de choses, s'ils renferment leur ambition dans des bornes si étroites, alors il vaut mille fois mieux se taire dès à présent, et ne pas se consumer en petits efforts pour arriver à un résultat puéril. *En fait,* une loi sur la liberté d'enseignement comme celle qu'on nous réserve ne changera rien à l'état actuel ; elle ne sera que l'occasion d'un nouveau triomphe pour l'Université et ses défenseurs. Après nous avoir garrottés de nouveau, et de notre consentement, sous un réseau de mesures restrictives qu'on aura décoré du nom de liberté, ils se moqueront à bon droit de la stérilité de nos efforts pour leur échapper, et des clameurs ridicules par lesquelles nous aurons sollicité cette liberté, demeurée impuissante entre nos mains enchaînées.

Si, au contraire, les catholiques de France ne veulent plus être dupes ni victimes, s'ils veulent sérieusement délivrer leur postérité du joug de l'hypocrisie et de l'orgueil rationaliste, alors, qu'ils le sachent bien, il faut changer totalement d'allures.

XVI

Et d'abord, il faut bien se persuader que leur affranchissement ne viendra que d'eux-mêmes. *Aide-toi, le ciel t'aidera :* cette vieille maxime n'a jamais été plus vraie que pour eux. Ils n'ont rien à espérer, ni de la bienveillance du pouvoir, ni de la bonne foi de leurs adversaires.

Nous l'avons déjà dit, se figurer que l'Université, quel que soit l'homme politique momentanément appelé à la diriger, voudra sincèrement se dépouiller d'une portion quelconque de son autorité usurpée pour en revêtir l'Église, supposer qu'une transaction à l'amiable avec elle satisferait aux besoins religieux de l'éducation, ce serait la plus déplorable des illusions : entre elle et les catholiques, la guerre doit être ouverte et sans trêve, jusqu'au jour où, privée du droit abusif de nous prendre nos enfants malgré nous, et retenue dans le devoir par la crainte salutaire de la concurrence, elle sera réduite au rang d'une grande institution de l'État, qui méritera l'appui et le concours des catholiques et du clergé, au même point que toutes les autres, c'est-à-dire selon la mesure de son respect et de ses ménagements pour des intérêts sacrés qui ne dépendront plus d'elle ; jusque-là tout rapprochement avec elle ne peut qu'entraîner des inconvénients et des embarras, et fournir des occasions de triomphe à la perfide habileté que l'on déploie contre nous.

Certainement, quand M. l'évêque d'Angoulême a consenti dernièrement à bénir la première pierre d'un nouveau collége royal, il ne pensait pas que M. Villemain interpréterait cet acte comme une marque d'approbation décernée à l'Université, ainsi qu'il l'a fait à la tribune de la chambre élective, le 27 mai 1843. Quand M. l'archevêque de Paris est allé donner la confirmation au collége Henri IV, et a prononcé, à cette occasion, quelques paroles qui n'ont point été publiées, il s'attendait bien peu à ce que le même M. Villemain, répondant, dans le *Journal des Débats*, à la cruelle attaque d'un député de la gauche contre l'enseignement moral de l'Université, aurait la hardiesse de représenter cet enseignement comme justifié par la visite du prélat[1].

[1] *Journal des Débats* du 17 ou 18 juin 1843. Il n'est pas hors de propos de

Pas plus que de l'Université, les catholiques n'ont rien à attendre d'aucune des branches du pouvoir législatif.

Rien de la chambre des députés, où, malgré la généreuse minorité qui s'est prononcée en faveur de la proposition de M. de Carné, la cause de la liberté religieuse ne triomphera jamais de l'union des instincts irréligieux de l'ancienne gauche avec les instincts timides de la plupart des députés ministériels ; à moins d'un mouvement d'opinion hors du parlement qui éclaire les aveugles et effraye les opiniâtres, comme on l'a vu en Angleterre lors de l'émancipation des catholiques.

Rien de la chambre des pairs, plus hostile encore à la liberté d'enseignement que ne l'est la chambre des députés, mais moins par irréligion, moins par défiance de l'Église que par complaisance maladive envers le gouvernement, qui l'a accoutumée à tout subir, comme le lui a dit avec tant de raison M. le duc d'Harcourt [1], et qui, grâce aux catégories, peut y introduire sans cesse de nouveaux instruments de ses volontés.

Rien, enfin, de la Couronne, si ce n'est des phrases plus ou moins bienveillantes, que l'on n'aura même pas toujours le courage de laisser imprimer. On se rappelle la non-insertion au *Moniteur* de la réponse royale aux plaintes si justes et si modérées de M. l'archevêque de Paris, lors du 1er mai 1842. Je ne crois pas manquer au respect constitutionnel que je dois et que je porte à la personne royale, en disant que cette suppression donne la mesure de la faveur que la question

reproduire ici les paroles mêmes de M. Chambolle, député et rédacteur en chef du *Siècle*, prononcées à la tribune dans la séance du 15 juin : « Il y a « des vérités morales qu'il est nécessaire de répandre dans les colléges : qui « est-ce qui en est chargé? Je vois bien le texte de la loi, mais un texte sté- « rile. Vous connaissez tous des élèves de nos colléges ; vous les avez inter- « rogés ; je les ai interrogés aussi. Eh bien ! quand on leur adresse certaines « questions, ils savent à peine ce qu'on veut leur dire. »

[1] Discussion des fonds secrets.

de la liberté d'enseignement trouve auprès du chef de l'État. On aurait tort de m'imputer à ce sujet une hostilité quelconque contre le gouvernement actuel : je suis persuadé, au contraire, que la religion pourrait faire des progrès durables et acquérir des droits précieux sous la dynastie d'Orléans, si toutefois les hommes religieux le veulent ainsi ; et cela, parce qu'il n'y a plus de confusion possible entre les intérêts temporels du pouvoir et les droits éternels de l'Église.

Les catholiques n'ont donc rien à espérer des Chambres, ni de la Couronne. En revanche, ils ont tout à espérer d'eux-mêmes, toujours s'ils le veulent bien.

XVII.

Les catholiques, en France, ont depuis trop longtemps l'habitude de compter sur tout, excepté sur eux-mêmes. Encore aujourd'hui, beaucoup d'entre eux comptent sur je ne sais quel avenir chimérique, et négligent le présent dont il leur sera demandé un compte si sévère. Et, cependant, aucune puissance, aucune royauté, aucune révolution ne pourra jamais pour eux ce qu'ils peuvent déjà tout seuls ; aucune ne pourra jamais leur octroyer ce qu'ils obtiendraient demain s'ils voulaient le demander, non comme une faveur, mais comme un droit, et le poursuivre comme une condition même de leur existence sociale.

Les catholiques, en France, sont nombreux ; ils sont riches ; ils sont estimés même par leurs plus violents adversaires. Il ne leur manque qu'une seule chose, c'est le courage ; mais cette seule chose, c'est tout. Sans elle, le nombre, la richesse, la considération ne sont rien ; sans elle, on n'est bon qu'à servir de jouet aux habiles et aux forts.

Et pourquoi des hommes d'ailleurs remplis d'énergie, de

cœur et d'intelligence, viennent-ils tout à coup à en manquer dans la défense des intérêts religieux? C'est qu'ils n'ont pas encore appris à isoler ces intérêts et à les représenter dans leur force et leur majesté naturelle. C'est que, dans la vie publique, ils sont catholiques *après tout*, au lieu de l'être *avant tout ;* c'est qu'ils aiment mieux laisser faire aux autres, et se mettre à la queue d'un parti que d'être un parti eux-mêmes.

Et cependant ils n'obtiendront jamais rien, jusqu'à ce qu'ils se décident à agir virilement, jusqu'à ce qu'ils aient la conviction de leur force et qu'ils aient donné cette conviction à leurs adversaires, jusqu'à ce qu'ils soient devenus ce qu'on appelle, en style parlementaire, un embarras sérieux. Alors seulement on comptera avec eux, on daignera prendre en considération leurs droits, leurs vœux et leurs plaintes.

Pour en arriver là, les moyens abondent. Il s'agit seulement d'entrer dans la vie publique avec la conscience du but où l'on tend, et en prenant pour signe de ralliement la liberté d'enseignement, ou, en d'autres termes, l'éducation religieuse garantie par la liberté commune. Il n'y a pas d'assemblée ou de corps constitué en France, depuis le dernier conseil municipal jusqu'à la chambre des députés, où cette grande question d'éducation ne soit posée une fois au moins tous les ans; là, par le traitement de l'instituteur primaire ou le choix de la sœur de charité; ici, par le vote du budget de l'instruction publique; ailleurs et d'autres fois par ces mille débats qui surgissent sans cesse sur les congrégations, sur les fondations, sur les autorisations qui dépendent des diverses autorités électives.

Il n'y a guère d'affaire qui intéresse la cité et l'État où le sort de l'enfance et de la jeunesse ne soit compromis, et il n'y a pas d'affaire qui intéresse l'enfance, où l'Université, avec ses entraves et ses confiscations, ne se trouve en présence du

bon droit et du bon sens. Il faut donc que partout les catholiques se présentent avec la résolution de la combattre, et de s'entendre entre eux, sans distinction de classe ou d'opinion politique, pour venir à bout de l'ennemie commune. Il faut qu'ils descendent dans l'arène électorale, chaque fois qu'elle s'ouvrira pour eux, avec un plan de conduite arrêté, pur de tout alliage politique, de toute rancune personnelle, mais combiné de manière à repousser des fonctions électives, par tous les moyens légitimes, les hommes qui ne s'engageront pas à travailler avec eux à l'affranchissement complet de l'éducation en France. Il faut qu'ils plantent cette bannière nouvelle, mais franche et généreuse, au sein des élections municipales, départementales et générales; partout, en un mot, où notre heureuse constitution appelle les Français à témoigner hautement et librement de leur intérêt pour la chose publique et de leur attachement aux droits précieux dont elle les a investis. Dans beaucoup de localités, les catholiques, s'ils voulaient se compter et se discipliner, constitueraient à eux seuls la majorité : dans presque toutes, ils formeraient cet appoint de votes, si recherché dans les luttes électorales, et qui déterminerait presque partout le triomphe du candidat dont les engagements au profit de la liberté d'enseignement seraient les plus significatifs.

Les élections toutefois n'offrent aux catholiques qu'une occasion temporaire, quoique souveraine et décisive, de déployer leur force et leur intelligence; la presse, au contraire, les convie tous les jours à des sacrifices méritoires et à des luttes sans cesse renouvelées. Dans la malheureuse Espagne, où la religion, depuis trop longtemps énervée par l'absolutisme, s'est trouvée tout à coup et sans défense en butte aux violences et aux perfidies d'une horde de persécuteurs avides; au milieu des confiscations, des poursuites judiciaires, des

sentences d'exil prononcées contre les meilleurs évêques, malgré le massacre de tant de religieux, malgré la misère profonde où est plongé le clergé tout entier, malgré la guerre civile, la confusion et la pauvreté générales, on voit cependant avec admiration s'établir et se maintenir dans toutes les grandes villes des journaux voués exclusivement à la défense des droits du catholicisme. Dans toute la France, où les catholiques sont deux fois plus nombreux qu'en Espagne, où ils ont à leur portée plus de facilités pour se défendre que dans aucun autre pays du monde, c'est à peine si l'on compte trois ou quatre journaux consacrés, en dehors des partis politiques, aux intérêts catholiques. D'où vient cette honteuse infériorité, si ce n'est de ce principe général d'apathie et de mollesse que nous signalions tout à l'heure? Et cependant, si les révélations et les dénonciations faites contre l'Université par ces trois ou quatre journaux, ont tellement alarmé et affaibli nos oppresseurs, que serait-ce donc si, dans chacune de nos provinces, il y avait un organe périodique consacré à rappeler aux pères de famille leurs devoirs et leurs droits, à arracher sur place le voile qui couvre les désordres et les misères des établissements universitaires, et enfin à constituer, pour les catholiques de la contrée, un foyer d'union, de courage, de vigilance et de dévouement?

En dehors des luttes électorales et des combats quotidiens de la presse, nous avons encore la ressource des pétitions, ressource si féconde et si facile à la fois, par laquelle la voix des catholiques, à défaut de mandataires plus spéciaux, peut retentir au sein du Parlement, réveiller sans cesse les consciences endormies, et troubler cette paix de la servitude où se complaisent les amis de l'Université. C'est par là, peut-être, qu'il faudrait commencer à déployer cette énergie nouvelle qui est indispensable au succès de

notre cause, car c'est par là qu'on peut arriver le plus directement au centre de la publicité, démontrer sans réplique l'intensité des répugnances que soulève le monopole. Que des pétitions nombreuses, diverses, successives, arrivent dès l'ouverture de la prochaine session, et pendant toute sa durée, aux deux chambres; qu'elles répètent, non pas comme d'après un mot d'ordre transmis d'ailleurs, mais avec un ensemble qui dénote l'unanimité des cœurs catholiques, tout ce que renfermaient celles qu'on a discutées et admises cette année; qu'elles réclament avec persévérance et fermeté la liberté tout entière, sans autre restriction que le droit répressif qui appartient à l'État; et, le lendemain du jour où serait votée par malheur une loi confirmative de la juridiction universitaire, à quelque degré que ce fût, sur les établissements libres, qu'elles recommencent à demander vigoureusement la liberté, en sollicitant l'abrogation de la loi nouvelle comme première garantie. Dans la dernière session, on a passé à l'ordre du jour sur deux pétitions qui demandaient le rétablissement des corporations religieuses consacrées à l'éducation : eh bien! qu'à la prochaine session il en revienne, non pas deux, mais deux cents qui formulent le même vœu : nous verrons si elles rencontreront un accueil aussi dédaigneux. Ce qui est sûr, c'est que, dans une société comme la nôtre, il n'y a pas de parti, pas de ministère, pas de gouvernement qui pût résister à l'action légitime, énergique et persévérante d'un grand corps comme celui des catholiques français, s'ils savaient user de leur force. Se figure-t-on l'effet que produiraient les pétitions de vingt diocèses seulement, signées en premier lieu par l'évêque, puis par le clergé et les chefs de famille?

XVIII

Ah! que l'on connaît peu les ressources d'une volonté ferme et unie! Qu'il est triste de voir les gens de bien abandonner aux ambitions de bas étage, aux intrigues, aux factions, tous les secrets et tous les droits du courage! Qu'ils sont rares ces cœurs droits et purs, qui pourront, au déclin d'une vie pleine de dévouement et d'honneur, se rendre le témoignage d'avoir méprisé *les conseils pusillanimes de la prudence humaine*[1]!

Lorsqu'il y a quatre-vingts ans la première pétition en faveur de l'émancipation des catholiques fut présentée à la chambre des communes d'Angleterre, non-seulement elle fut rejetée d'emblée, mais un membre prit la pétition et la jeta à coups de pied par-dessus la barre de la Chambre. Et aujourd'hui, non-seulement les catholiques des trois royaumes sont émancipés, mais qui peut dire où en serait l'Angleterre, si les catholiques irlandais avaient un chef moins loyal et moins prudent que M. O'Connell?

Au printemps dernier, pendant qu'en France les orateurs universitaires se moquaient avec assez de raison du nombre presque imperceptible de pétitionnaires qui sollicitaient la liberté, que se passait-il au delà du détroit? Une loi destinée à pourvoir à l'éducation des enfants employés dans les manufactures, et à les placer sous la surveillance du clergé anglican, soulevait en un mois de temps TREIZE MILLE pétitions revêtues de DEUX MILLIONS de signatures, au premier rang desquelles on lisait celles de tous les vicaires apostoliques, de la noblesse et du clergé catholique. L'administration de sir Robert Peel, quoiqu'un peu plus forte que celle des collègues

[1] Discours du cardinal Pacca, doyen du sacré Collége, à l'Académie catholique de Rome.

de M. Villemain, recula aussitôt devant cette imposante manifestation des amis de la liberté religieuse, et le projet fut retiré. Cependant de quoi s'agissait-il ? Non pas d'empêcher, comme cela se pratique en France, les catholiques et les autres dissidents de créer à leur gré des écoles pour y recueillir leurs propres enfants, mais seulement de confier ceux d'entre les enfants pauvres qui ne seraient pas autrement pourvus, à l'Église établie.

Et nous, pendant ce temps-là, nous catholiques français, nous sortions à peine de notre torpeur pour écouter les blasphèmes de ces infortunés qui, payés par l'État et parlant en son nom, disent à la jeunesse qu'*il n'y a d'hérétiques et de schismatiques en France que les catholiques* [1], et qu'ils se chargent d'*enseigner Dieu à l'Église* [2].

XIX

La liberté ne se reçoit pas, elle se conquiert. Cela est surtout vrai de la liberté dans l'ordre moral et religieux [3].

[1] « Tous les Français appartiennent légalement à une même Église sous des noms différents, il n'y a ici désormais de schismatiques, d'hérétiques que ceux qui, niant toute autre Église que la leur, toute autre autorité que la leur, veulent l'imposer à toutes les autres, rejeter toutes les autres sans discussion, et osent dire : Hors de mon Église il n'y a point de salut, lorsque l'État dit précisément le contraire. » (M. Quinet, *Des Jésuites*, p. 114.) Plus loin, il se définit lui-même ainsi qu'il suit : « *Un homme qui enseigne, ici, publiquement, au nom de l'État.* » (P. 132.)

[2] « L'Église s'occupe du monde, elle nous enseigne nos affaires, à la bonne heure ! NOUS LUI ENSEIGNERONS DIEU ! » (M. Michelet, *Des Jésuites*, p. 26.) Plus loin il se vante de ce que ses élèves ont répandu son enseignement de l'École normale *sur tous les points de la France.* (P. 75.) Il faut que les catholiques gravent profondément dans leur mémoire ces leçons données au nom de l'État, et qu'ils n'oublient pas en même temps que le chef de l'enseignement de l'État, qui a osé, à la tribune, traiter de calomnies les plaintes des catholiques, n'a pas osé adresser la moindre observation publique aux auteurs de ces blasphèmes officiels.

Voir l'excellent article de M. Wilson, sur la liberté d'enseignement, dans

La constitution politique de la France offre aux catholiques tous les moyens qui leur sont nécessaires pour revendiquer leurs droits et en consolider à jamais la possession. Malheur à nous si elle continuait à être pour eux l'objet d'une défiance absurde ou d'une indifférence coupable ! C'est un instrument admirable et irrésistible ; mais à une condition toutefois, c'est qu'on veuille et qu'on sache s'en servir.

Cette constitution effraye les plus perfides de nos ennemis qui préparent déjà le sacrifice de la Charte à la philosophie [1].

Cette constitution nous fournit le moyen de contraindre le pouvoir à se prononcer devant la France, l'Europe et l'Église, entre le système belge qui sauve la religion par la liberté, et le système russe qui, un peu moins généreux que M. Villemain, ne laisse pas même aux pères de famille la ressource des précepteurs domestiques [2].

Cette constitution nous garantit la liberté de la presse, la liberté de la tribune et le droit de pétition.

Avec ces armes-là, mais bien moins assurées que les nôtres, les catholiques belges ont créé une résistance légale au despotisme hollandais, et après avoir renversé le trône des Nassau et fondé une constitution qui ne consacre pas un seul privi-

le *Correspondant* du 15 février 1843, t. I, p. 145. Nous ne saurions assez en recommander la lecture à tous les amis de notre cause.

[1] « Il y a quelque chose qui vaut mieux pour nous que la Charte elle-même, c'est l'esprit philosophique dont elle a consacré les droits et résumé les conquêtes. » (*Journal des Débats* du 13 septembre 1843.)

[2] En Russie nul ne peut exercer les fonctions de précepteur, ni même de gouvernante, sans l'autorisation du ministère de l'instruction publique. C'est le beau idéal de l'éducation par l'État. Voir le rapport du ministre Uwaroff à empereur pour l'année 1842. Il lui apprend que sur 60 millions de sujets russes, il n'y a que 1,554 précepteurs des deux sexes. (*Gazette d'Augsbourg* du 20 juillet 1843.)

lége à leur profit, c'est encore avec ces armes qu'ils maintiennent le droit commun contre les libérâtres qui voudraient les en exclure [1].

Avec ces armes-là, l'Irlande catholique, guidée par ses généreux évêques, a reconquis ses droits, fait reculer la puissante Angleterre et s'honore d'avoir accompli ce que tant d'hommes d'État avaient si longtemps déclaré *impossible*, l'égalité politique des catholiques et des protestants dans l'immense empire britannique.

Avec ces armes-là, les catholiques français peuvent briser, au bout de quelques années d'efforts, et pour jamais, le joug d'une législation abusive qui est un attentat aux droits de la conscience, de la famille et de la société.

Si vous ne le brisez pas, catholiques, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes. Si vous vous laissez tromper par les paroles tantôt doucereuses, tantôt insolentes et hautaines des chefs de l'Université; si vous vous endormez avec une béate confiance dans je ne sais quelles promesses cent fois démenties; si, chaque fois qu'il s'élève parmi vous des voix désintéressées et intrépides pour flétrir la tyrannie, vous criez au danger et à l'imprudence, alors, vous pouvez y compter, cette tyrannie durera et se fortifiera en durant; comptez-y aussi, vous serez punis de votre lâcheté et de votre mollesse dans votre postérité: le germe infect qui vous effraye se transmettra et se propagera de génération en génération, et les enfants de vos enfants seront exploités comme l'ont été leurs pères, par des rhéteurs, des sophistes et des hypocrites. Dormez main-

[1] Puisque nous parlons de la Belgique, nous dirons que Mgr l'évêque de Liége, dans son ouvrage intitulé : *Exposé des vrais principes sur l'Instruction publique*, a parfaitement développé tous les points de vue de cette grande question en ce qui touche non-seulement à la Belgique, mais à la chrétienté tout entière.

tenant, si vous le pouvez, ilotes volontaires, en présence d'un tel avenir : mais cessez de vous plaindre en dormant d'un mal dont le remède prompt et facile est entre vos mains, et subissez en silence le sort que vous aurez voulu et que vous aurez mérité.

DU

DEVOIR DES CATHOLIQUES

DANS

LES ÉLECTIONS

PUBLIÉ PAR LE COMITÉ ÉLECTORAL

Pour la défense de la Liberté religieuse

Dieu et notre droit.

(Juillet 1846)

DU

DEVOIR DES CATHOLIQUES

DANS LES ÉLECTIONS[1]

Quod bellum servavit, pax ficta non auferat. S. JÉRÔME.

I

OU EN SOMMES-NOUS?

Lorsqu'il y a près de trois ans un écrit fut publié sous un titre analogue à celui-ci, à coup sûr, nul ne pouvait prévoir le chemin que devait faire en si peu de temps la question catholique parmi nous. Alors un sentiment de tristesse, de défiance, de découragement dominait les cœurs les plus dévoués à la liberté religieuse; et c'était à bon droit, en présence de l'immensité des obstacles qu'il fallait combattre, et de la déplorable faiblesse des ressources que l'Église et la liberté pouvaient invoquer.

En est-il de même aujourd'hui? Non, certes. Et si quelque chose peut secouer la torpeur d'un trop grand nombre de

[1] La chambre des députés avait été dissoute en juin 1846, et cet écrit fut publié dans le *Correspondant* du 10 juillet en vue des élections qui eurent lieu à la fin de juillet. Les lecteurs qui voudraient suivre la question de la liberté d'enseignement et les développements qu'elle prit pendant la lutte législative de 1844 et 1845, devront recourir aux tomes I et II des *Discours*.

catholiques et mettre un terme à leur coupable indifférence, ce doit être, à coup sûr, le spectacle des résultats incroyables qui ont été obtenus au bout d'une lutte si courte et si faiblement soutenue par ceux-là même qui y étaient les plus intéressés, par les pères de famille chrétiens!

Je résiste à l'envie bien naturelle de résumer ici tout ce que le Catholicisme a gagné depuis 1800, quand le dix-neuvième siècle s'ouvrait sans pape, et quand les geôliers de Pie VI, mort dans l'exil et la captivité, proclamaient la fin de la superstition pontificale; depuis 1810, quand Pie VII était prisonnier de Napoléon; depuis 1820 et 1830, quand la cause de l'Église paraissait irrévocablement liée à celle des monarchies absolues. Je me tais sur l'incomparable restauration qui s'est opérée au profit de la vérité catholique dans le domaine de l'histoire, de l'art, de la poésie et de la science. Je me tais sur la renaissance de l'Irlande, sur la constitution de la Belgique, sur les héroïques leçons de Cologne et de Posen, sur la moisson miraculeuse que promet l'Angleterre! Je me renferme strictement dans ce qui est de notre temps et de notre pays, dans ce qui s'est passé hier, dans ce qu'il nous faut faire demain.

Mais, je le demande à tout chrétien sincère, à tout homme de bon sens : n'eût-il pas cru rêver, si on lui avait dit en 1840, ou même en 1843, qu'au bout de deux ou trois ans, on verrait la question religieuse devenir la plus vitale et la plus flagrante des questions, se frayer un chemin à travers tous les dédains, toutes les distractions et tous les intérêts, et entrer triomphalement dans le domaine des faits, de la pratique, des affaires?

N'aurait-il pas cru rêver, si on lui avait dit qu'en 1846 la conduite et le langage des évêques compteraient au premier rang des préoccupations de nos grands politiques? et qu'au-

tour du sanctuaire menacé de la conscience et de la famille il se grouperait tout à coup un parti nouveau, *catholique*, *clérical, ultramontain*, *jésuite*, qu'on l'appelle comme on voudra, mais nouveau, mais énergique, mais profondément distinct de tous les anciens partis, complétement désintéressé dans toutes les basses ambitions de notre temps, passionnément attaché à la liberté moderne, et enchaîné par le fond des entrailles à l'ancienne religion de la France?

N'est-ce pas cependant ce qui est arrivé?

Allons un peu plus loin, et cherchons quel était l'état des choses à la fin de la session de 1844, après l'adoption du projet de loi de M. Villemain contre la liberté de l'enseignement par la chambre des pairs, après la promulgation du rapport de M. Thiers au milieu des applaudissements de la chambre des députés, après que l'Académie française eut couronné l'éloge de Voltaire, après que M. Guizot lui-même, le plus éminent et le plus éclairé de nos contradicteurs, eut consenti à se faire le docile organe des préjugés et des rancunes universitaires [1].

Qui nous eût dit que, moins de deux ans après, la double œuvre de MM. Villemain et Thiers serait mise à néant, et que le même M. Guizot viendrait, à la même tribune où M. Thiers avait débité son rapport, déclarer que les *enfants appartiennent aux familles avant d'appartenir à l'État*, et que *l'Université impériale blessait les droits des familles et ne tenait pas compte des croyances religieuses* [2]?

Nous avons eu contre nous tout ce qu'il y a de puissant, d'influent, de populaire dans ce pays; la grande majorité des deux Chambres, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des

[1] Voir son discours, à la chambre des pairs, contre les Jésuites, le 9 mai 1844.

[2] Discours du 30 janvier 1846.

journaux, les tribunaux et les académies, le conseil d'État et le Collége de France, les intrigues de la diplomatie à Rome et l'orgueil de la fausse science à Paris; les hommes d'État, les *penseurs*, les rhéteurs, les sophistes et les légistes. Nos plus zélés protecteurs, parmi les grands personnages politiques, ont eu tout juste le courage de nous faire l'aumône de leur silence.

Et cependant nous n'avons pas été vaincus!

Et le premier ministre, le chef responsable du gouvernement, revient sur ses pas pour nous tendre les mains. Et les plus ardents de nos ennemis se taisent prudemment et sollicitent nos voix. Ils sont même prêts à nous démontrer qu'au fond ils ne nous ont jamais voulu de mal et que nous les avons mal compris par notre propre faute.

Pourquoi donc ce changement qui peut bien n'être ni fécond ni durable, mais qui ne peut pas être contesté?

Pourquoi? Le voici.

On l'a dit il y a trois ans : « Les catholiques n'obtiendront « jamais rien jusqu'à ce qu'ils soient devenus ce qu'on ap- « pelle en style parlementaire un embarras sérieux. » Eh bien! cet embarras, nous le sommes devenus. Rendons-en grâce à Dieu, et continuons.

Mais voyons aussi comment nous le sommes devenus :

Car si on s'étonne involontairement de la situation actuelle des choses, on doit s'étonner bien plus encore si l'on songe à la façon dont elle a été amenée.

De qui donc est-elle l'œuvre ' Disons-le sans détour : elle est, avant tout, l'œuvre de l'Épiscopat français.

Et quels étaient ces évêques? Des hommes influents dans la politique, mêlés aux affaires publiques, disposant d'un vaste patronage, maîtres de grandes ressources?

Non; tout au contraire, chacun sait que ces évêques ont

été choisis par ceux même qu'ils ont dû combattre, parmi les hommes les plus inoffensifs, le plus étrangers à la politique. Chacun sait qu'ils n'ont pas, dans l'ordre civil, le crédit suffisant pour faire nommer un aspirant surnuméraire. Chacun sait enfin que l'État, en guise d'indemnité pour l'ancien patrimoine de l'Église, leur abandonne, pour toute ressource, un chétif traitement de 10 ou 15,000 francs par an. Et cependant, ainsi dénués de toutes ressources humaines, ils ont manifesté une puissance aussi incontestable qu'imprévue. Nos grands hommes d'État, nos orateurs en renom, nos dictateurs en herbe, auraient souri de pitié si on eût songé à comparer le rôle de nos évêques avec le leur. Et cependant, ce qu'ils essayent en vain de conquérir depuis six ans, à l'aide des mille ressources de l'esprit de parti, des mille combats de la presse et de la tribune, nos évêques l'ont obtenu, savoir : un temps d'arrêt dans la politique du gouvernement, et, de plus, une attitude nouvelle dans cette politique, plus respectueuse envers ce qu'elle avait combattu, plus défiante envers ce qu'elle avait imprudemment encouragé et fomenté jusqu'à ce jour.

Et comment les évêques de France s'y sont-ils pris pour amener ce grand résultat? Ont-ils employé des moyens extraordinaires, extrêmes? ont-ils fait appel aux passions? ont-ils cherché à exciter, à remuer profondément l'âme de leurs ouailles? ont-ils eu recours à ces armes puissantes que la foi et l'autorité déposaient entre leurs vénérables mains? Non, en vérité.

Nos évêques se sont montrés tels qu'ils étaient : voilà tout. Ils ont permis à un rayon de soleil d'éclairer le fond de leur cœur; ils ont exposé au grand jour de la publicité leurs actes et leurs paroles. Cela a suffi. Les uns sont demeurés ravis, les autres confondus, à la vue de tant de raison et de tant

de force, unies à tant de modération et à tant de patience.

Le clergé de France, qui n'a jamais été plus pur ni plus grand que de nos jours, par ses vertus, par sa discipline, par son humble et austère dévouement, ce clergé incomparable a ajouté un nouveau titre à sa gloire par l'ardente unanimité de son adhésion aux principes professés par ses chefs. On sait assez que ces chefs ont dû le contenir, bien loin de l'exciter.

Nous avons eu le bonheur de recueillir les actes de l'Épiscopat français depuis le commencement de la lutte récente [1]. Nous osons dire que ces actes compteront dans l'avenir, pour la grandeur, pour l'éloquence, pour la noblesse du langage et la solidité de la doctrine, parmi les plus belles pages des annales de l'Église de France. Non, la postérité n'aura pas assez d'admiration, pas assez d'éloges pour cette magnifique unanimité, cette suavité dans la force, cette éloquence à la fois si contenue et si concluante, cet amour si sincère de la justice, de la vérité et de la liberté chrétienne. Elle dira qu'il était impossible de remplir avec plus de majesté un plus impérieux devoir.

Devançons cette justice de l'avenir, et saluons avec respect et avec reconnaissance cette gloire si pure de l'Épiscopat français.

Et si, comme des présages trop certains nous l'annoncent, cette sainte et glorieuse unanimité ne devait pas durer; si le gouvernement, à l'aide de la prérogative que le Concordat lui concède, venait à bout, par les choix dont il nous menace, de créer au sein de l'Épiscopat français un parti dévoué à sa politique et docile instrument de ses ruses, sachons au moins

[1] *Recueil des Actes épiscopaux*, 1843 à 1846, publié par le *Comité électoral pour la défense de la Liberté religieuse*, 4 vol. in-18, chez Jacques Lecoffre et Cie, rue du Vieux-Colombier, 29.

remercier Dieu d'avoir différé cette humiliation; sachons de plus puiser dans ce glorieux passé la force et la lumière nécessaires pour traverser les épreuves de l'avenir.

Si nous sortons de la sphère ecclésiastique pour descendre dans celle de l'action laïque, nous sommes en droit d'éprouver la même surprise, mêlée de la même reconnaissance envers Dieu. Il y a quelques années, c'était chose plus que rare qu'un catholique laïque, catholique *avant tout*, plaçant les intérêts de la foi au-dessus de tous les partis et de tous les pouvoirs. Aujourd'hui, cette espèce nouvelle existe; elle vit et elle s'accroît de façon à dérouter les plus incrédules. En vain le despotisme des classifications anciennes a voulu lui contester le bienfait d'une vie indépendante; la confusion entre les catholiques et les légitimistes, si facile, si universelle, il y a si peu de temps encore, n'est plus possible aujourd'hui.

Et comment, encore une fois, cette transformation s'est-elle opérée? Quelles sont les forces que nous avons conduites au combat?

Dans la presse, un ou deux journaux à Paris, dix ou douze en province, soutenus par les plus rudes sacrifices, laborieusement dirigés par des hommes inconnus et pauvres, obligés de défricher un sol inculte à travers les poursuites judiciaires, les divisions, les mécomptes, les calomnies de tout genre, achetant chaque pouce de terrain par mille déboires et mille fatigues, et ne parvenant à vivre qu'à force de patience, de désintéressement et d'abnégation.

Dans le Parlement, trois ou quatre orateurs étrangers à tous les partis, en dehors de toutes les combinaisons ministérielles, sans popularité, sans clientèle, ne pouvant aborder que la tribune la moins retentissante, au sein d'une assemblée volontairement déchue de toute influence sérieuse dans l'État.

Dans le reste du pays, une poignée de pétitionnaires : je dis une poignée; car qu'est-ce que cent mille signatures auprès des millions que l'on aurait dû et pu recueillir, si on avait voulu?

Voilà quelles ont été nos ressources. C'est du sein de ce néant qu'est sortie la chance d'un meilleur avenir, je dirais même la certitude de cet avenir, si on veut se donner la peine de le mériter. C'est ainsi qu'au sein de notre pays, désenchanté de ses vieilles illusions, fatigué de ses vieilles gloires, et altéré de jouissances matérielles, un nouveau parti a été créé, un nouveau drapeau déployé.

Il n'y a encore rien de fini, rien de conquis définitivement; mais il y a une lutte acceptée, comprise, continuée, par ceux qui, hier encore, n'avaient que le choix d'être victimes ou complices d'une politique misérable.

Deux changements dont la portée est incalculable sont consommés :

Chez les laïques, le respect humain, ce tyran des lâches, a été vaincu.

Au sein du clergé, l'écrivain le plus conciliant et le plus considéré a pu dire : *Nous acceptons, nous invoquons les principes et les libertés proclamés en* 89..... *Vous avez fait la révolution de* 89, *sans nous et contre nous, mais pour nous, Dieu le voulant ainsi malgré vous*[1].

II

QUE NOUS RESTE-T-IL A FAIRE?

Voilà donc ce que nous avons gagné.

Est-ce quelque chose? Oui.

[1] M. l'abbé Dupanloup, *De la Pacification religieuse*, p. 287 et 306

Est-ce tout? Non.

Est-ce assez? Non, mille fois non.

On serait même presque en droit de dire que ce n'est rien auprès de ce qui nous reste à faire.

Pour qui vous prenez-vous? disait un ministre de la police sous l'Empire à un archevêque. Le prélat répondit : *Pour rien, quand je me juge; pour beaucoup, quand je me compare.*

C'est précisément le contraire que nous devons dire de nos succès jusqu'à ce jour : ce que nous avons obtenu est peut-être beaucoup en soi; ce n'est rien auprès de ce que notre devoir nous ordonne de vouloir et d'accomplir encore.

Et d'abord, la liberté de l'enseignement est encore à naître. Son avénement n'est annoncé que par quelques paroles sans aucune valeur légale et pratique. L'édifice du monopole universitaire est encore debout : ses cachots sont aussi pleins, ses cadenas aussi solides, ses chaînes aussi pesantes, que lorsque le premier cri d'alarme s'est élevé dans nos rangs. Quand M. Thiers vient dire que *l'enseignement universitaire a été vaincu dans la lutte* [1], cela veut dire en bon français que l'Église n'a pas été jouée et livrée au point où l'on se flattait qu'elle le serait. Ces gémissements sur la défaite supposée de l'Université ont précisément la même valeur que cet autre axiome du même orateur : *J'ai toujours vu que les jeunes gens élevés par les ecclésiastiques étaient moins religieux que les jeunes gens élevés par les laïques* [2].

Ce sont là de ces plaisanteries que l'on peut hasarder à la tribune, quand on y apporte un immense talent et presque autant d'audace que de talent.

[1] Discours du 27 mai 1846.

[2] Même discours.

Ce monopole, qu'un vénérable prélat a si bien défini comme « l'épreuve la plus terrible et la plus dangereuse à « laquelle aient jamais été soumis les membres de la vraie « Église [1], » cet odieux monopole est donc encore tout entier. Il a changé de chef, il est vrai; mais ce nouveau chef, il n'est pas un homme au courant de la situation qui ne le regarde comme plus redoutable à la liberté d'enseignement que M. Villemain. Avec plus de respect extérieur et plus d'affection dans le cœur pour la religion, M. de Salvandy n'en est pas moins l'ennemi systématique et sincère de l'affranchissement constitutionnel des consciences et des familles. Moins asservi peut-être que ses prédécesseurs aux intérêts de la corporation universitaire, il n'est personne, même parmi les légistes de la gauche, qui rêve pour l'État un despotisme plus étendu, plus complet, plus étouffant que lui. La loi qu'il a proposée dernièrement pour transformer les trente-huit mille instituteurs communaux en fonctionnaires de l'État, et l'ensemble de l'instruction primaire en une administration publique, comme celle des douanes ou des droits réunis, donne la mesure de son ambition et trahit le plan de sa conduite.

Il a pu réorganiser le conseil royal de l'Université; mais que nous importe? Il est vrai, ces décemvirs, qui avaient si longtemps pesé, non-seulement sur nous, mais sur tout le corps enseignant, ont été frappés; mais frappés dans leur orgueil bien plus que dans leur pouvoir. Ils ont été, comme ils disent, *faits*, *défaits et refaits* [2]. Est-ce une raison pour que nous soyons *refaits* comme eux? Est-il une seule des attributions oppressives de l'ancien conseil qui n'ait été con-

[1] Mgr l'évêque de Chartres.

[2] Discours de M. Saint-Marc Girardin, dans la discussion de l'Adresse de 1846.

servée au nouveau? Et, tant que ces attributions seront maintenues, que nous importe, pour me servir d'une comparaison classique, d'un souvenir universitaire, que nous importe d'être exploités par les décemvirs ou par les trente tyrans?

Et tous ces écrivains, tous ces professeurs qui ont calomnié nos ordres religieux, insulté notre clergé, poursuivi la pensée catholique sous toutes ses formes, ne continuent-ils pas à être protégés, rétribués, avancés, récompensées et décorés comme par le passé[1]? Et celui qui, presque seul, dans les chaires de Paris, défendait la vérité catholique dans l'histoire, n'a-t-il pas été contraint de céder la place à l'émeute, également abandonné par ses collègues et par ses chefs[2]?

Qu'on me cite donc un seul acte de vrai libéralisme, une seule preuve de la tendance du nouveau ministre vers la liberté, depuis son avénement? Où sont-ils ces colléges de plein exercice que l'on devait concéder avec tant d'empressement à tous ceux qui en demanderaient? Qu'on aille demander à Mgr l'archevêque de Paris des nouvelles de la confiance qu'il faut avoir dans les bonnes intentions de M. de Salvandy! Qu'on interroge les ecclésiastiques qui ont eu la téméraire pensée de compter sur les facilités que leur accorderait M. de Salvandy pour la fondation de nouveaux établissements! Ils vous diront qu'il a exigé de leur zèle, non pas seulement les conditions de la loi de M. Villemain, mais encore celles du rapport de M. Thiers!

A Dieu ne plaise que je veuille attaquer ici la loyauté de M. le ministre de l'instruction publique! je le tiens volontiers

[1] On pense bien que nous ne tenons pas compte du silence de M. Quinet, qui a bien voulu se taire, parce que le ministre refusait d'admettre le mot d'*institutions* dans le programme de ses leçons sur les littératures du Midi, au Collége de France.

[2] M. Lenormant.

pour le plus honnête et le plus religieux de nos adversaires; mais je tiens aussi à ce que personne ne soit disposé à prendre cet adversaire pour un ami; je tiens à faire constater que la cause qu'il sert n'est pas la cause de la liberté, ni par conséquent la nôtre.

Mais, d'ailleurs, est-ce que le monopole universitaire, dans l'instruction secondaire, est le seul ennemi que nous ayons à combattre? Est-ce que l'instruction primaire, grâce à la jurisprudence abusive par laquelle on a permis au Conseil royal d'interpréter et de restreindre la loi de 1833, n'est pas devenue tout entière la proie de l'arbitraire? Et la loi proposée par M. de Salvandy sur cette matière n'est-elle pas destinée à aggraver cet état de choses, au lieu de l'améliorer?

Est-ce que l'éducation des filles, ce dernier asile de la foi, de la vertu, de la liberté chrétiennes, ce dernier boulevard des droits de la famille, n'est pas toujours menacée, poursuivie, envahie par un monopole, qui ne se fonde pas même pour cela sur l'apparence d'une loi, mais sur une collection d'ordonnances, d'instructions, de règlements et de statuts émanés uniquement de cette même autorité universitaire qui a déjà corrompu l'éducation des hommes?

Grâce en partie à cette instruction populaire, d'autant plus altérée dans sa véritable et légitime portée qu'elle est plus abondamment distribuée par les instituteurs formés dans les écoles de l'État; grâce surtout aux restrictions innombrables que rencontrent tous les dévouements inspirés par la religion, est-ce que la foi et les mœurs ne se perdent pas chaque jour de plus en plus dans les classes inférieures? Et tandis que le retour au bien d'une partie notable de la jeunesse des classes moyennes console l'Église, la dépravation graduellement croissante du peuple des campagnes ne doit-

elle pas consterner tous ceux qui ne sont pas volontairement aveugles?

N'est-elle pas encore debout, et plus envahissante que jamais, cette administration des cultes qui, en dépit de la Charte, du Catéchisme et du bon sens, a l'incroyable prétention d'être l'intermédiaire nécessaire entre les fidèles et les pasteurs, entre les évêques et le Pape? N'y a-t-il pas là des laïques, des avocats, s'érigeant de leur propre autorité, et par je ne sais quelle naïve illusion d'amour-propre, en successeurs de Constantin et de Charlemagne, en évêques, en docteurs, en patriarches et en primats postiches, et qui poussent l'absurdité puérile de leur petit despotisme jusqu'à expliquer aux archevêques comment il faut célébrer la *férie* de l'Ascension lorsqu'elle se rencontre avec la Saint-Philippe [1]; jusqu'à prescrire aux évêques [2], *au nom du roi*, de faire des prières pour le chef de l'Église, le prince des évêques? Ces

[1] Circulaire *ad hoc* de M. le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État de la justice et des cultes, en 1845.

[2] Citons ici le dernier monument de cette outrecuidance administrative, afin de le conserver pour nos neveux, afin qu'ils sachent dans quel abaissement ils seraient plongés, si nous n'avions commencé à secouer le joug : et demandons-nous si les ministres de la reine d'Angleterre écriraient autrement aux évêques de l'Église anglicane, dont cette reine est le chef suprême.

Circulaire à tous les évêques du royaume.

« Paris, le 11 juin 1846.

« Monseigneur,

« J'ai la douleur de vous annoncer la mort de Sa Sainteté le pape Grégoire XVI.

« L'*intention du roi est* que, dans cette circonstance, vous ordonniez des prières dans toutes les églises de votre diocèse.

« *Je ne doute pas de votre empressement à vous conformer au désir de Sa Majesté.*

« Agréez, Monseigneur, etc. Signé : Martin (du Nord). »

D'où il suit évidemment que l'*intention du roi* pourrait être également que les évêques *n'ordonnassent pas des prières*, et que, *dans cette circonstance*, on *douterait* tout aussi peu de leur *empressement à se conformer aux désirs de Sa Majesté*. L'an prochain, il faut espérer que nous verrons des circulaires pour autoriser les évêques à faire les ordinations des Quatre-Temps, ou à confirmer.

mêmes hommes ne s'enfoncent-ils pas de plus en plus dans la funeste idée qu'il leur est donné de gouverner l'Église en France, tantôt par des choix épiscopaux plus artificieusement combinés que par le passé, tantôt par une distribution plus adroite des millions que l'État leur confie pour le matériel du culte? Car, il faut bien qu'on le sache, ce n'est pas, comme se le figurent des observateurs superficiels, par ce qu'on appelle improprement *le salaire du clergé*, qu'on compte maintenir l'Église dans la servitude; ce *salaire* est une indemnité, et cette indemnité fait partie de la dette de l'État, selon les lois de l'Assemblée constituante, qui l'a substituée au patrimoine territorial de l'Église. Consacrée par la Charte en même temps que la dotation de la royauté, elle ne saurait être supprimée sans une violation directe du Concordat, de la Constitution et du crédit public. Mais c'est par le maniement habile des chapitres du budget consacrés à l'entretien, aux réparations, à l'ameublement des cathédrales, des évêchés, des séminaires, des églises paroissiales et des presbytères, qu'on espère pouvoir faire sentir le profit et la nécessité d'une docilité plus grande, mettant chaque faveur au prix d'une concession, s'armant de la pénurie déplorable de nos établissements ecclésiastiques pour amoindrir le courage du clergé, donnant le superflu à ceux qui se taisent sur les questions les plus vitales, refusant le nécessaire à ceux qui parlent par devoir et par conviction, et se réservant ainsi le droit exorbitant de taxer d'ingratitude ceux qui ne livreraient pas un droit de l'Église pour prix de chacune des aumônes qu'on leur abandonne [1].

[1] On se rappelle ce mot d'un des principaux personnages de l'administration des cultes sur un évêque coupable d'avoir adhéré au mandement de Mgr le cardinal de Bonald contre M. Dupin : *L'ingrat! quand on vient de lui donner un orgue!*

Enfin, ne pèse-t-elle pas encore de tout son poids sur nous, cette odieuse bureaucratie de tous les départements ministériels, héritière insensée de toutes les inventions tyranniques de l'ancien régime, de la Révolution et de l'Empire? Sa routine oppressive, ses traditions perverses ne finissent-elles pas toujours par dominer et entraîner les hommes, pour la plupart recommandables et consciencieux, qui la composent, et par les réduire à n'être plus que les instruments ou les complices d'un arbitraire chaque jour plus envahissant? Au mépris des principes si justes et si éloquemment proclamés par M. Guizot [1], n'est-elle pas occupée nuit et jour à étendre le réseau inextricable de ses liens à la fois minutieux et étouffants sur tous les actes de la vie sociale, religieuse, politique et même domestique? N'est-ce pas elle qui, personnifiée dans le conseil d'État, déclare que nos prêtres sont des *délégués de la puissance publique* [2], se permet de juger et de condamner la théologie des évêques, et arrête au passage les bulles et les brefs du souverain Pasteur de l'Église pour les soumettre à la vérification d'une assemblée de laïques gallicans, protestants ou rationalistes? N'est-ce pas elle qui impose un frein injurieux aux inspirations de la charité et qui conteste à l'Église, par toutes les ressources de la jalousie fiscale, le droit de recueillir les aumônes de ses enfants? N'est-ce pas

[1] « Pour fortifier réellement le pouvoir aujourd'hui, il y a nécessité absolue de faire à la liberté sa part... C'est un trop grand fardeau, dans un gouvernement comme le nôtre, c'est un trop grand fardeau que le pouvoir absolu et le monopole, quelles que soient les mains qui le portent .. Il n'y a pas de responsabilité, pas de forces qui puissent y suffire. Il faut, dans son intérêt, que le pouvoir soit déchargé d'une partie de ce fardeau. Du sein même de la liberté naît pour le pouvoir une source de forces. » (*Discours* du 30 janvier 1846).

[2] Rapport de M. Vivien, conseiller d'État (*ancien ministre des cultes*), concluant à la déclaration d'abus contre le mandement de Mgr le cardinal de Bonald, portant condamnation du *Manuel* de M. Dupin.

elle qui, à Avignon, jette sur le pavé nos sœurs de charité, toutes meurtries par la calomnie et outragées jusque dans leur pudeur [1]; qui, à Alger, interdit aux prêtres de prêcher la foi aux infidèles sur une terre désormais française [2]; qui partout encourage et subventionne le travail du dimanche, cette violation scandaleuse du dogme chrétien et de la liberté de conscience? N'est-ce pas elle, en un mot, qui fomente, aggrave et enracine dans ce grand et noble pays, au nom et au profit de ce qu'elle appelle l'État, un despotisme non sanglant, non violent, exercé souvent par des mains bienveillantes, mais le plus lourd, le plus ignominieux, le plus énervant et le plus durable qui puisse jamais peser sur l'âme d'un grand peuple?

Mais je m'aperçois que la contemplation de ces dangers et de cette honte, trop silencieusement acceptés par la France, m'entraîne sur un terrain où la main d'un évêque a déjà versé des torrents de lumière. Il me suffit de rappeler les *Examens* de Mgr l'évêque de Langres sur les *Empiétements* et les *Tendances* de l'État à tous ceux qui connaissent déjà ces chefs-d'œuvre, et de conjurer tous ceux qui ne les connaissent pas encore d'y étudier l'abîme vers lequel on nous entraîne.

On y verra tout ce qu'il nous reste à faire, même en dehors de la question de l'enseignement, pour sauver l'Église, la famille, la conscience et la société moderne d'un danger, non pas éloigné, mais actuel, mais chaque jour croissant.

Hélas! nous le savons, il est parmi nous une foule d'hommes qui ne veulent pas être éclairés sur la nature de ce danger; il en est d'autres qui le connaissent et qui font

[1] Mandement de Mgr l'archevêque d'Avignon, pour 1846.

[2] Lettre de Mgr Dupuch, évêque d'Alger, au pape Grégoire XVI; discours du général de La Rue, commissaire du roi, à la chambre des pairs, le 30 juin 1846.

plus que s'y résigner; ils s'y complaisent. Pour nous renfermer dans l'ordre des intérêts religieux, il est des hommes qui acceptent la servitude, la domesticité vis-à-vis du pouvoir civil, à condition d'y occuper, sinon la première place, du moins une place bien rétribuée; des hommes qui ne reculent devant aucune des adulations, aucune des complaisances que peuvent payer des tableaux, des ornements, des secours quelconques tombés de la main du pouvoir sur la nudité de l'Église; des hommes qui préfèrent une faveur à un droit, et qui ne conçoivent pas pour l'Église d'autre bienfait que le *privilége*, d'autre rôle que celui de *protégée*.

Ils sont encore, grâce au ciel, en minorité parmi nous; mais leur présence rend notre tâche mille fois plus difficile, et décuple la force de l'humiliante oppression que nous combattons. Sachons au moins leur opposer sans cesse, à eux et à leurs patrons, cette mémorable parole d'un de nos évêques les plus distingués, qui résume si complétement les droits et les désirs des catholiques :

« Ah! certes nous ne refusons pas pour l'Église la protec-
« tion de l'État, nous l'invoquons, au contraire, comme un
« droit sacré. Mais, ou la Charte est un vain mot, ou l'État
« ne peut plus être aujourd'hui que le *protecteur de la*
« *Liberté*. Voilà la seule protection que nous demandions
« pour elle, la seule que l'État puisse constitutionnellement
« et raisonnablement lui accorder [1]. »

III

SUR QUI POUVONS-NOUS COMPTER?

Mais, dira-t-on, pour introduire graduellement les réformes nécessaires dans le déplorable système qui régit en France les

[1] Mgr l'évêque de Digne, *Institutions diocésaines*, p. 339, édit. de 1844.

consciences et les intelligences, est-il bien nécessaire que les catholiques interviennent comme tels dans les luttes publiques, dans l'arène des partis? N'y ferons-nous pas plus de mal que de bien à notre propre cause? Ne pouvons-nous pas nous fier aux grands partis qui remplissent déjà la sphère politique? Au parti libéral, puisqu'il s'agit de la liberté de conscience, la plus précieuse des libertés? Au parti conservateur, puisqu'il s'agit de la religion, principe de tout ordre et de toute conservation?

A ces objections que l'on nous oppose si souvent et qui réussissent si bien à prolonger l'assoupissement des catholiques, nous n'avons qu'une réponse à faire. Non; ni le parti soi-disant libéral, ni le parti conservateur, ne nous accorderont ce que nous désirons, à moins d'y être contraints, parce qu'ils ne veulent pas ce que nous voulons, et de plus, parce qu'ils ne peuvent pas ce que nous pouvons. Ils ne veulent de la liberté ni l'un ni l'autre, et ils ne peuvent ni l'un ni l'autre se dévouer exclusivement à sa conquête, comme c'est notre droit et surtout notre devoir.

Et d'abord, qu'il ne soit plus question de l'ancien parti libéral! Qui ne sait qu'il n'existe plus que de nom, et qu'après avoir trahi tous les principes et tous les intérêts de la liberté, il a fini par accepter pour chefs ceux-là mêmes qui l'avaient couvert de leur mépris, ceux qui, après avoir poursuivi par des lois impitoyables la presse, l'association, toutes les formes de la discussion politique et de l'action sociale, sont venus concentrer tous leurs préjugés et toutes leurs passions dans une haine acharnée contre la liberté de l'enseignement et de la conscience! Après avoir longtemps fait illusion au monde, ces comédiens de libéralisme ont jeté le masque : depuis qu'ils ont entrevu que la liberté pouvait servir à Dieu et à son Église, ils lui ont déclaré la guerre. Son nom même est

banni de leurs lèvres ; ces fiers patriotes, ces ardents apôtres de l'indépendance, ces Brutus de la basoche ne parlent, n'écrivent, n'agissent plus que dans le but de restreindre ou de confisquer la liberté, et d'imposer au gouvernement l'obligation d'être plus arbitraire, plus envahissant, plus fiscal, plus persécuteur, plus implacable [1] encore qu'il n'a envie de l'être.

Ah ! nous l'avouons, le rôle des catholiques réclamant la liberté pour eux et pour tous eût été à la fois difficile et chétif en présence du grand parti libéral de la Restauration, si ce parti était resté fidèle aux principes, aux instincts qui l'ont quelquefois animé, et qui se personnifiaient dans le plus illustre de ses chefs, M. de La Fayette. On sait, en effet, que cet homme éminent et généreux, quoique malheureusement étranger à la foi et à la pratique du Catholicisme, ne voulut jamais s'associer aux atteintes portées par l'esprit révolutionnaire aux droits de la conscience ; on sait qu'aux Théatins, en 1791, il défendit la liberté religieuse des prêtres insermentés, au risque de sa vie et de sa popularité, qui lui était mille fois plus chère que la vie ; on sait même qu'après 1830 il protesta avec énergie contre les pillages et les profanations. Pour lui et quelques-uns de ses amis, la persécution était non-seulement odieuse et cruelle, mais encore de mauvais goût. Ils eussent volontiers donné la liberté à l'Église, moitié par logique, moitié par dédain, et ne lui eussent pas fait l'honneur de la craindre.

Je le répète : en présence d'une pareille attitude, et dans l'état des idées et des habitudes de la France, les efforts des

[1] *Soyez implacables!* Discours de M. Dupin aîné, procureur général, contre les prétentions du clergé, etc., le 16 mars 1844. Je cite *ex auditu*, comme témoin auriculaire ; dans la version corrigée du *Moniteur*, on a mis : *Soyez inflexibles*.



catholiques auraient été peut-être superflus, peut-être imprudents. Mais, on le sait de reste, l'opposition soi-disant libérale de nos jours a donné le démenti le plus scandaleux aux tendances que nous signalons chez M. de La Fayette et les siens. A l'exception d'un petit groupe d'hommes de cœur et d'esprit, dont nous parlerons plus loin, elle a formellement abdiqué toutes les doctrines d'égalité, de tolérance, de publicité, d'indépendance, que des catholiques comme M. de Carné et des protestants comme M. de Gasparin sont forcés de lui rappeler chaque jour. Elle les a abdiquées pour devenir l'acolyte de la police, du fisc et des parquets. Dans une occasion récente et solennelle, lors du vote contre les Jésuites, les soldats les plus distingués de cette armée déshonorée, ceux qui ont écrit de beaux volumes sur la liberté civile et religieuse au delà des mers, sur l'influence salutaire de la religion dans les démocraties, sur l'urgente nécessité de la liberté d'association, n'ont su que rester cloués sur leurs bancs, quand il s'agissait de sauver l'honneur de la démocratie, le principe de l'association, et le droit de la liberté.

En présence d'une si honteuse désertion, faut-il gémir et se décourager? Non; tout au contraire, il faut y puiser un motif de consolation et de sécurité. En effet, on ne peut le nier, les antécédents de ce qu'on appelait autrefois le parti libéral, en France, ne sont pas brillants. Il était l'héritier naturel et avoué des sanglants excès de la Révolution, des abaissements politiques de l'Empire, des déclamations voltairiennes du libéralisme sous la Restauration. Bien des âmes candides et sincères pouvaient reculer devant la pensée d'embrasser une cause servie par de pareils soldats, de crainte d'être confondues avec eux et de devenir solidaires de leur passé. Aujourd'hui, cette confusion n'est plus à craindre;



encore une fois les masques sont tombés. Le monde sait désormais que les *libéraux* ou *libérâtres* sont ceux qui veulent le moins de la liberté. Ce n'est pas eux qui nous la donneront ou qui nous l'enseigneront. Nous pouvons donc l'aimer, la vraie et franche liberté, sans réserve et sans honte, et lui demander, à elle seule, la garantie de notre avenir. Dieu a voulu que nos efforts laborieux et prolongés nous tinssent lieu de ce secours, que des mains suspectes auraient pu nous donner; il a voulu que notre salut ne vînt pas d'autrui, mais de lui et de nous-mêmes.

Grâces vous soient donc rendues, ô Dieu de justice et de vérité! vous avez permis que cette belle liberté, pure et sainte dans son essence, faite surtout pour vos enfants et votre Église, vous avez permis qu'elle fût purifiée de l'attouchement de ces partis qui l'ont si longtemps exploitée, souillée, ensanglantée! La voilà qui, dégagée de leur étreinte impure, nous appartient désormais : elle va servir d'arme et de sauvegarde à l'Église que vous avez fondée, et qui a horreur de tout autre sang que de celui de Jésus-Christ!

Mais le gouvernement, appuyé par le parti conservateur, nous donnera-t-il cette émancipation que nous refuse l'opposition, le parti faussement nommé libéral?

Cette question est plus compliquée; mais sa solution n'est pas moins évidente.

Le gouvernement ne peut ni ne veut nous émanciper, ou du moins il ne le pourra ni ne le voudra, que lorsqu'il y sera forcé.

Il ne le pourra pas. A ce sujet, écoutez M. Thiers, toujours dans son mémorable discours du 27 mai 1846. Cette fois il est tout à fait dans la vérité. Il dit à M. Guizot, en rappelant les paroles de celui-ci, si rassurantes pour les catholiques :

« Je sais bien que tout ce que vous faites espérer vous ne

« pouvez pas l'accorder... Je sais bien que si vous vouliez « donner tout ce que vous avez fait espérer, nous vous en « empêcherions, et que nous serions sur ce point plus forts « que vous; mais vous ne pourrez donner tout ce que vous « avez fait espérer. »

M. Thiers a mille fois raison. Le gouvernement ne pourra pas donner ce qu'il a fait espérer, tant que les catholiques n'exerceront pas sur lui ce que les Anglais appellent dans leur langage politique *a pressure from without*, c'est-à-dire une action étrangère à la sphère ordinaire des pouvoirs publics, mais qui est le fruit d'un grand et sérieux mouvement d'opinion auquel la législation en vigueur ne suffit point, et qui demande impérieusement la satisfaction due à de légitimes besoins.

J'ajoute, sans hésiter, que le gouvernement ne le voudra pas, parce que, de mémoire d'homme, on n'a jamais vu un pouvoir constitué se dépouiller d'une partie de ses attributions, à moins d'y être contraint. Seulement, il y a différentes manières de le contraindre. L'heureuse constitution dont la France jouit offre à toute opinion sérieuse et considérable le moyen légal et certain de contraindre le gouvernement. Les gouvernements sages mesurent et comprennent la valeur d'une telle opinion; ils lui cèdent peu à peu, et acquièrent ainsi un nouvel élément de force et de durée. Les gouvernements insensés résistent, s'opiniâtrent et succombent. Ils succombent, non pas toujours sous les coups de la force qu'ils ont méconnue, mais par un juste et prompt arrêt de la souveraine Sagesse dont ils ont méconnu les lois.

Toute victoire qui vaut la peine d'être gagnée doit s'acheter par l'effort, par le sacrifice, par la lutte. Croire que parce qu'on s'est plaint hier on sera exaucé demain, sans peine, sans souci et sans vertu, c'est la plus niaise et la plus dange-

reuse des illusions. Il faut ajouter que c'est l'illusion la plus commune aux catholiques de France.

Nous aimons à être dupes, et dupes de l'habileté la plus vulgaire. Si nous le sommes encore maintenant, il faudra bien reconnaître que nous le sommes par goût et par nature, sans prétexte et sans excuse.

Voici la traduction en langue usuelle du fameux discours de M. Guizot :

« Vous faites beaucoup de bruit depuis trois ans. Vous « cherchez à faire croire que vous êtes quelque chose dans le « pays. Après tout, cela peut être. Mais si cela est, prouvez-« le autrement que par de vaines paroles. Je vous attends aux « prochaines élections. Si vous y montrez une force réelle et « sérieuse, je ne demande pas mieux que de traiter avec vous. « Mais si vous n'êtes rien, si vous ne savez rien faire ni rien « empêcher par vous-mêmes, alors, de grâce, taisez-vous, et « laissez-moi traiter en paix avec vos adversaires, qui, eux « du moins, savent agir et me forcer de compter avec eux. »

Que l'on tienne pour certain que tel est le fond de sa pensée. Et qui pourrait s'en étonner? Qui pourrait demander autre chose à un homme pratique, dominé par les exigences de la politique, étranger aux croyances et aux obligations qu'impose le Catholicisme? Pourquoi donc irait-il se compromettre pour leur propre cause?

C'est donc avec la plus profonde conviction que nous dirons aux catholiques : l'accomplissement des promesses de M. Guizot dépend exclusivement de votre attitude aux élections. Si vous votez contre lui, il vous craindra; si vous votez pour lui, il sera votre obligé. Dans l'un ou l'autre cas, il comptera avec vous. Mais si vous ne faites rien, il se moquera de vous, et, à son point de vue, il aura cent fois raison.

Malheur à nous si les promesses de M. Guizot allaient être

un prétexte pour nous désarmer, nous assoupir et nous taire! Attendons au moins, pour nous reposer, que la journée soit finie; elle commence à peine. On prend en pitié les vainqueurs qui s'endorment sur leurs lauriers. Que dire de soldats qui s'endormiraient sur leurs armes avant même d'avoir gagné un semblant de victoire?

Mais, peut-être, le grand parti conservateur qui compose l'armée ministérielle interviendra-t-il en notre faveur, et, pendant que nous dormirons à l'ombre, daignera-t-il forcer la main au gouvernement, et courra-t-il les chances d'une lutte avec l'Université et le voltairianisme pour nous récompenser de notre abstention.

Ici encore, erreur complète et funeste. Le parti conservateur se décompose en une foule de nuances : il en est qui ont plus ou moins de bienveillance pour l'Église; il n'en est aucune qui ne redoute et ne repousse la liberté de l'Église. Ces grands politiques veulent bien de son concours, ils ne veulent à aucun prix de son indépendance.

Là, comme ailleurs, la liberté religieuse n'a pour amis que des individus, que des exceptions. Les deux grands partis du gouvernement et de l'oppostion se ressemblent et se valent sous ce rapport.

Ils se personnifient parfaitement, à mon gré, dans l'œuvre presque simultanée de leurs chefs les plus éminents, dans les deux célèbres rapports qui furent faits en 1844 sur la loi contre la liberté d'enseignement, celui de M. Thiers et celui de M. le duc de Broglie.

Si la haine de l'indépendance spirituelle, de la famille et du citoyen, si la prétention de tout absorber au profit de l'État se montrent plus à nu dans le manifeste de M. Thiers, qui pourrait oublier la hautaine indifférence, le froid dédain pour toutes les plaintes et tous les droits des catholiques, qui

caractérisent l'œuvre, le langage et les propositions de M. le duc de Broglie? Nulle part ne se révèle mieux cette impatience de l'orgueil politique, cette surprise malveillante, ce dépit mal déguisé qui animent les soi-disant conservateurs, à l'égard d'un droit ancien qu'ils ne veulent pas reconnaître, d'une force nouvelle avec laquelle ils ne veulent pas compter, d'une opinion indépendante qui dérange les combinaisons habituelles de leur stratégie parlementaire.

La grande majorité des hommes d'État du parti conservateur subit le joug mesquin, mais impérieux, des rancunes et des jalousies qui ont dicté ces deux rapports. Il y a plus; pendant qu'une partie notable de la jeunesse libérale se détache de la vieille gauche et arbore des principes plus solides et des goûts plus généreux, un mouvement en sens inverse se fait remarquer au sein du parti conservateur. Là, les fils sont plus ennemis du droit et de la liberté que ne l'ont été les pères; il s'élève parmi eux une école de jeunes écrivains doués de science et de talent, mais systématiquement hostiles à toute pensée d'affranchissement et d'indépendance. Apologistes outrés de toutes les exagérations et de toutes les prohibitions administratives, ils ont pris le parti de s'enorgueillir de la servitude dont ils aspirent à être les instruments, et s'efforcent d'ériger en théories arrogantes les misères et les faiblesses de leur parti. L'indépendance de l'Église est l'objet spécial de leurs antipathies; ils travaillent avec zèle à ressusciter, au profit de la monarchie bourgeoise, de la bureaucratie des cultes, de M. Martin et de M. Dessauret, cette aveugle docilité, cette subordination excessive qu'une fidélité naïve et une théologie étroite inspiraient au clergé d'autrefois pour les fils de saint Louis et de Louis XIV. C'est assez dire qu'ils savent évoquer, même sans y croire, et ranger en bataille, dans un ordre nouveau, tous les sophismes, toutes les chi-

canes du gallicanisme contre les conquêtes de la liberté et les droits de la conscience.

N'oublions pas non plus qu'au parti conservateur se rattachent plus ou moins tous ces demi-catholiques qui, par amour de la paix, n'hésitent jamais à sacrifier les droits de la vérité et de la justice, et, de plus, tous ces faux catholiques que l'on retrouve au premier rang des ennemis de la liberté religieuse. On sait quelles sont les allures de ceux-ci : on les a vus ne jamais manquer une occasion de trahir l'Église, apporter toujours au secours de ses antagonistes le poids de leur expérience ou de leur autorité, ne monter jamais à la tribune pour la défendre, mais toujours pour la livrer, et pousser la fidélité à leurs vieilles traditions de familles gallicanes ou jansénistes jusqu'à servir d'auxiliaires et d'échos à M. Thiers ou à M. Sue, afin de satisfaire leur haine surannée contre Rome et les Jésuites. Mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est l'influence déplorable que ces deux sortes de catholiques, ces hommes à transactions et ces hommes à préjugés, ont exercée sur nos assemblées délibérantes ; ce qu'on ne sait pas assez, c'est combien d'hommes timides, incertains, ignorants, ont été entraînés au mal par l'exemple et l'autorité de ces juges iniques et d'autant plus coupables qu'ils connaissaient mieux la victime qu'ils ont livrée.

Lorsque j'ai établi, il y a deux ans, une distinction, qui est devenue un lieu commun, entre les fils des Croisés et les fils de Voltaire, j'oubliais une troisième catégorie : celle des fils de Pilate. C'est une antique et nombreuse lignée ; j'ai eu trop de fois l'occasion de la rencontrer sur mon chemin pour qu'il ne me soit pas permis de réparer cette omission.

A cette progéniture de l'homme d'État romain on crie de toutes parts, comme à leur trop fameux ancêtre : *Si dimittis hunc, non es amicus Cæsaris.* Là-dessus ils commencent à

trembler et à pactiser avec l'ennemi : *Cum audisset hunc sermonem, magis timuit*. Abandonnons la vérité, se disent-ils; immolons-la, pour le bien de la paix d'abord, puis pour le nôtre; d'ailleurs elle se défendra bien toute seule; ce sont ses imprudents défenseurs qui font tout le mal; enfin César a aussi des droits, et nous sommes ses amis, ses ministres : *Si dimittis hunc, non es amicus Cæsaris.*

Eh bien, nous n'hésitons pas à le dire, il y a chez ces hommes une double erreur.

Ils se trompent d'abord, comme Pilate s'est trompé; car il eût été bien plus l'ami de César en sauvant le Christ qu'en l'immolant.

Ils se trompent ensuite en ce qu'ils ne comprennent pas quel est le véritable César de nos jours.

Ceci mérite un examen court, mais spécial.

IV

QUEL EST DE NOS JOURS LE CÉSAR DE L'ÉVANGILE?

Quand on cite le texte si souvent et si maladroitement invoqué contre l'Église : *Rendez à César ce qui est à César,* on ne se demande pas assez ce que c'est aujourd'hui que le César de l'Évangile.

Croit-on par hasard que *César* soit l'hôte des Tuileries, quel qu'il puisse être?

Ce serait une détestable et inexcusable erreur; car, de l'aveu de tout le monde, *César*, c'est la souveraine puissance, c'est l'*État*. Or, aujourd'hui, la personne assise sur le trône n'est plus à elle seule l'État, comme autrefois; elle n'est plus que le chef de l'État; elle est inviolable et sacrée, mais elle

n'est plus toute-puissante; elle n'est pas même uniquement souveraine; elle partage l'exercice de la souveraineté avec sept cents individus, qui eux-mêmes tiennent leur mandat, directement ou indirectement [1], de la masse des citoyens.

La souveraineté ne réside donc plus dans la royauté seule, mais dans la nation tout entière; c'est la nation qui est *César :* chaque citoyen est une portion de ce *César*, et on doit à ses droits le même respect qu'à ceux de César.

En un mot, César c'est l'État, et l'État c'est nous.

Qu'on nous entende bien; nous ne prétendons pas que nous, citoyens catholiques, nous composions à nous seuls l'État; mais nous en faisons partie intégrante. Personne n'y a un droit supérieur au nôtre; nul pouvoir ne peut y échapper à notre jugement, à nos légitimes efforts pour le contenir, le corriger, et au besoin pour le punir.

Il faut insister sur ce point, parce qu'il tend à s'établir parmi nous une confusion d'idées à la suite d'une confusion de langage; parce qu'on est trop souvent tenté de prendre pour l'État cet ensemble de fonctionnaires qui constituent l'administration, et qui ne sont, ce qu'ils oublient trop souvent, pas autre chose que les serviteurs salariés du public, c'est-à-dire les nôtres.

Il résulte de cet état de choses un ensemble de droits et de devoirs nouveaux, qui ne sont encore ni assez pratiqués, ni même assez compris par les catholiques.

Qu'il nous soit permis ici de signaler avec le plus profond respect et de regretter une omission dans l'enseignement de notre clergé, du reste si intelligent et si admirable. Il ne nous enseigne pas la pratique de ces devoirs nouveaux, et le

[1] Les députés, par l'élection directe; les pairs, dans leur état actuel, par la nomination qu'ils reçoivent de ministres responsables et docilement soumis à la majorité de la chambre élective.

moyen de les concilier avec les lois générales de la religion.

Le plus souvent, il garde à ce sujet un silence complet. Quand il parle, on le croirait involontairement enchaîné à des habitudes respectables, sans doute, dans leur temps, mais qui se trouvent en contradiction complète avec la nature et l'origine des pouvoirs nouveaux.

Ce n'est pas nous, certes, qui nous croirons investi du droit de substituer un enseignement quelconque à celui dont nous regrettons l'absence. Nous nous bornerons à quelques très-courtes considérations, exclusivement empruntées à la région des faits.

Autrefois, c'est-à-dire non pas au moyen âge, dans les grands siècles de splendeur catholique, où les constitutions politiques étaient beaucoup plus semblables qu'on ne pense aux constitutions modernes [1], mais sous l'ancien régime tel qu'il s'était constitué depuis l'avénement de la monarchie absolue en Europe et de la maison de Bourbon en France, le devoir politique des chrétiens, tel que le clergé l'enseignait et le pratiquait lui-même, était bien simple. Il consistait à obéir sans réserve et sans restriction (sauf en ce qui était expressément contraire à la loi de Dieu), à obéir à la royauté, à une royauté essentiellement catholique, fille aînée de l'Église, instituée par Dieu, seule législatrice et responsable envers Dieu seul.

Tel était, je ne dis pas le droit, mais le fait social, du temps de Bossuet.

Ai-je besoin de dire qu'il n'en reste pas trace aujourd'hui?

Dans cet ancien état de choses, le clergé n'avait affaire qu'à

[1] Écoutons encore M. Guizot. « Nulle loi n'est légitime, si elle n'est con-« sentie par celui qui doit payer; nul n'est tenu d'obéir aux lois qu'il n'a « pas consenties. Ces maximes appartiennent à l'école féodale, etc. » (*Histoire de la Civilisation*.)

deux sortes d'autorités ou de forces laïques dans lesquelles toutes les autres pouvaient se résumer à ses yeux : le roi et le marguillier; le marguillier, ou tout autre officier qui faisait les affaires temporelles de l'Église, et le roi, à qui tout remontait et de qui tout descendait dans l'ordre civil, temporel, politique, qui représentait vis-à-vis de l'Église le peuple chrétien tout entier.

Aujourd'hui, par une prétention où le ridicule le dispute à l'audace, l'administration des cultes essaye de se substituer à tous les droits et à toutes les fonctions de ce roi d'autrefois, tandis qu'à vrai dire le seul rôle qui lui convienne est celui du bedeau, du marguillier, du gérant des affaires temporelles de l'Église.

Ce qui a remplacé le roi d'autrefois, c'est nous, nous tous citoyens catholiques, humblement prosternés devant Dieu et devant ses prêtres, au pied de l'autel et dans le confessionnal, mais qui, hors de là, n'avons ici-bas d'autre maître que la loi, et une loi qui est faite et défaite par nous-mêmes ou par nos mandataires.

Nous devons obéissance à cette loi tant qu'elle existe, et aux magistrats qu'elle institue, sans quoi il n'y aurait pas d'ordre possible; mais nous avons le droit, le devoir, la mission d'en surveiller l'exécution et d'en poursuivre la réforme par notre action directe et périodique sur ceux qui l'ont faite et qui peuvent la défaire, toutes les fois qu'elle nous paraît contraire à nos intérêts, à nos droits, et surtout à la loi de Dieu et de son Église.

Nous vivons sous une royauté héréditaire, cela est vrai; mais sous une royauté tempérée par l'imposition d'un contrat et l'éventualité d'une déposition [1]. Nous vivons sous un roi

[1] N'oublions jamais le commentaire du droit public de la France, si loyalement proclamé par le ministre actuel de l'intérieur, M. le comte Duchâtel,

qui règne, et même qui gouverne, lorsqu'il a, comme aujourd'hui, la capacité nécessaire pour cela, mais qui ne peut pas accomplir le moindre acte de son gouvernement sans l'intervention des ministres, lesquels sont directement responsables envers nous.

Tels sont les principes du *pouvoir établi*, non pas seulement en France, mais en Angleterre, en Belgique, en Espagne, en Portugal, dans la majorité des pays catholiques.

Ce système de gouvernement, ces principes politiques, ce n'est pas nous qui en sommes les auteurs. Au contraire, ils ont été établis sans nous et en partie contre nous.

Pour ma part, je les admire, je les accepte avec les mille imperfections, les mille inconséquences qui en sont inséparables, comme de toutes les institutions humaines; je regarde cette forme de gouvernement comme la plus légitime, la plus naturelle à notre degré de civilisation, la plus conforme aux véritables traditions catholiques, aux véritables intérêts de la justice, de la liberté de l'Église; et, s'il le fallait, je donnerais ma vie pour la défendre.

Mais là n'est pas la question. Nous n'avons pas à en discuter les mérites, mais les conséquences. A ceux qui préfèrent ou qui regrettent le droit divin, l'inamissibilité du pouvoir, le César personnel, infaillible et inviolable des temps passés, je ne demande pas d'approuver la théorie moderne de la souveraineté, mais simplement de la reconnaître comme un fait accompli, qu'il n'est donné à personne de pouvoir changer quant à présent, et dont il faut tirer le meilleur parti possible, sous peine d'être éternellement dupe ou victime.

à la tribune des députés : « Si aujourd'hui le pouvoir royal se conduisait « vis-à-vis de la constitution du pays comme le pouvoir royal en 1830, nous « serions tous déliés de notre serment. » (*Moniteur* du 27 janvier 1844, p. 167.)

Or, il en résulte pour nous, non-seulement un droit, mais un devoir, un devoir strict et de premier ordre. De même qu'il y a devoir pour tout homme vivant en communauté d'en supporter les charges, ainsi il y a devoir pour tout homme investi d'une part d'autorité ou de souveraineté d'exercer cette part, *pour le bien*, avec conscience et avec courage.

Comme on l'a si bien établi cette année même dans la chaire de Notre-Dame [1], on est libre de sacrifier un droit, on ne l'est pas de renoncer à un devoir.

Tout ce que les grands orateurs chrétiens de notre patrie ont si bien prêché aux rois absolus, même au temps de la plus grande servilité monarchique, sur les obligations et la responsabilité du pouvoir devant Dieu, tout cela s'applique à nous, dépositaires, en vertu des lois de notre pays, d'un pouvoir limité, mais souverain [2].

Dieu a déposé entre nos mains une portion de l'autorité, de la souveraineté de ce grand pays chrétien. Encore une fois, il y a fort peu d'entre nous qui l'aient voulu ou désiré; encore une fois, cela s'est fait sans nous et contre nous; mais cela est. Cette autorité, nous l'avons, et nous en sommes responsables devant nos enfants, devant notre conscience et devant Dieu.

Il est certain que tout père de famille, tout catholique électeur, est en cette qualité appelé à juger en dernier ressort la politique et la législation de la France.

Il est certain que tout citoyen qui n'est pas électeur politique est au moins électeur municipal, que de plus il est ou

[1] Conférences du P. Lacordaire, Avent de 1845.

[2] Nous ne faisons que répéter ici la doctrine proclamée dans les mandements des évêques de Belgique et de Suisse, *sur la nécessité pour les catholiques de prendre part aux élections*.

peut être journaliste, ou pétitionnaire, et que par l'un ou l'autre de ces moyens il est appelé à agir sur les électeurs, sur leurs mandataires, à contrôler ainsi et je dis de plus à casser ou à confirmer tous les actes des hommes investis de l'autorité exécutive, depuis le roi jusqu'au percepteur.

Nos adversaires ont usé et usent tous les jours de ce droit, de cette faculté. Seuls, jusqu'à présent, nous n'avons ni su ni voulu les imiter. En sera-t-il toujours ainsi?

Il est vrai que trop souvent les mêmes hommes qui avaient réclamé et conquis ces principes de la vie politique sous la Restauration, ces mêmes hommes, par un merveilleux phénomène de mauvaise foi, se sont depuis retournés contre nous pour nous interdire de les revendiquer et d'en user à notre tour dans l'intérêt de la liberté religieuse, pour nous enchaîner dans les traditions les plus oppressives et les plus absurdes de l'ancien régime. Sans entrer dans des détails fastidieux à ce sujet, des noms propres suffiront pour expliquer ma pensée. Il suffit de nommer M. Dupin aîné ou M. Isambert pour définir et constater une tentative aussi inique qu'impuissante : inique, parce qu'elle viole les conditions mêmes de notre adhésion au pacte social; impuissante, parce qu'elle n'a pas prévalu et qu'elle ne prévaudra pas contre l'irrésistible entraînement de la logique, de la justice et de l'égalité.

En un mot, ce que nos adversaires ont fait contre nous, ne le ferons-nous point, non pas contre eux, mais pour leur bien et le nôtre, pour nos enfants et pour Dieu?

Ce qu'ils ont fait pour le mal, ne le ferons-nous pas pour le bien?

Ce qu'ils ont proclamé et obtenu comme un droit, ne l'accomplirons-nous pas comme un devoir?

Il nous sera demandé par Dieu et par la postérité un compte sévère de notre droit et de notre devoir; ce compte, sommes-nous prêts à le rendre?

V

COMMENT AVONS-NOUS FAIT NOTRE DEVOIR?

A vrai dire, nous l'avons aussi mal fait que possible.

Il est bien entendu que je ne parle ici que des catholiques laïques; ce que j'ai dit, en commençant ces pages, de la conduite de l'épiscopat et du clergé montre assez, je l'espère, que je ne songe pas à adresser un reproche semblable au corps ecclésiastique. Je n'examine pas, du reste, s'il en a fait assez, s'il pouvait ou devait en faire davantage : je constate seulement que les laïques n'ont rien fait, ou à peu près rien, pour répondre au zèle et au dévouement de leurs pasteurs, et j'en rougis comme chrétien et comme laïque.

Ce qu'on aime surtout en France, quand par bonheur on n'est pas enregimenté par soi-même ou par les siens dans l'innombrable armée des fonctionnaires, c'est de blâmer le pouvoir, c'est de l'attaquer de loin, non pas pour lui résister, ou pour le réformer, le réprimer, le contenir dans de justes bornes, mais dans l'espoir de s'en emparer un jour et de l'exploiter à son tour. En attendant, on se donne la consolation de critiquer ce qu'on n'a ni le courage de combattre ni la volonté d'améliorer.

Les catholiques ont ce goût dépravé tout comme les autres Français. Ils attaquent très-volontiers M. Villemain, M. Thiers, M. Guizot, et il faut avouer qu'ils ont de bonnes raisons pour cela.

Mais pour avoir le droit de blâmer et de critiquer, il faut être soi-même à l'abri de tout reproche.

Par exemple, vous accusez les dépositaires du pouvoir de n'avoir pas tenu leurs serments à la Charte, en ce qui touche à la liberté religieuse et à la liberté d'enseignement.

Mais vous, avez-vous bien tenu les vôtres, ces serments de fidélité à l'Église, prononcés par vous à votre baptême, et renouvelés par vous-mêmes à votre entrée dans la vie chrétienne, et chaque fois que depuis vous avez fait profession publique du Catholicisme?

Vous les accusez d'asservir la liberté religieuse, et vous avez mille fois raison. Mais vous, qu'avez-vous fait pour l'affranchir? qu'avez-vous fait pour le Dieu de vos pères? qu'avez-vous fait pour cette Église qu'il a prise pour épouse, qu'il vous a donnée pour mère? qu'avez-vous fait de ce zèle, de ce dévouement, de ce courage dont il a déposé les germes heureux dans votre cœur, et dont il estime l'offrande plus haut que tous les holocaustes d'ici-bas?

Trois ou quatre d'entre vous ont combattu pour tous; vous les avez regardés faire comme si ce n'était pas de vous qu'il s'agissait; et vous avez recommencé à blâmer, à censurer, à critiquer, en ayant soin de vous dérober, je ne dis pas seulement à tout danger, mais à toute peine, à toute gêne, à tout sacrifice.

De quel droit, par exemple, feriez-vous un reproche à M. Guizot de ne pas faire pour vous ce que vous ne savez pas faire pour vous-mêmes? Il n'est pas catholique comme vous et ne croit pas à l'Église, à ses droits, à ses immortelles destinées, comme vous; il n'est pas, selon une expression désormais parlementaire[1], de ceux *qu'on confesse*, comme beaucoup

[1] Discours de M. Dupin aîné, 19 mars 1844.

d'entre vous ; au fond, il ne s'est jamais engagé à rien qu'à étudier et à respecter les faits. Vous, au contraire, vous êtes tenus, strictement tenus et obligés de faire tout ce qui vous est humainement possible pour le bien de l'Église et du prochain, c'est-à-dire de la société et de l'État; vous êtes strictement tenus de consacrer à cette œuvre tout ce qu'il a plu à Dieu, dans son infinie miséricorde, de vous donner de fortune, de loisir, de capacité; et qu'avez-vous fait pour remplir cette obligation?

Quoi! ces hommes politiques, les uns protestants, les autres rationalistes, seraient tenus d'être justes, vigilants, dévoués, persévérants pour vous, de braver les préjugés, de compromettre leur influence, de jouer leur existence politique, pour votre bien?

Et vous, chrétiens, vous, catholiques, vous ne seriez obligés à rien!

A eux d'avoir du courage pour vous, de lutter contre les passions, les préjugés, les difficultés de tout genre pour votre avantage. A vous de les regarder faire, de juger les coups et de ne vous exposer à rien!

Mais ce serait la plus sanglante des injustices, si ce n'était la plus ridicule des illusions.

Oui, cela est vrai, le gouvernement est tenu d'observer la Charte, de veiller aux droits et à la liberté de chacun; mais vous êtes tenus bien plus strictement encore de l'y exciter, de l'y contraindre, de peser sur lui de tout le poids que devraient vous donner votre nombre, votre conviction et votre courage.

Où sont les insensés qui croiraient au dévouement volontaire, au désintéressement chevaleresque des gouvernements de nos jours? En dehors de la foi catholique, ces vertus-là ne sont guère possibles. Chez les gouvernements catholiques

eux-mêmes, quand il y en avait, combien de fois se sont-elles rencontrées?

On connaît et on admire les grandes et salutaires réformes que vient de conquérir l'Angleterre. Mais serait-ce par hasard le pur amour de la justice qui a porté sir Robert Peel à émanciper les catholiques en 1829, à abolir la législation des céréales en 1846? Tout le monde sait qu'il n'en est rien. Sir Robert Peel a commencé par combattre de toutes ses forces, pendant vingt et trente ans de sa vie, les mesures qu'il a fait triomphalement passer depuis; et pourquoi les a-t-il fait triompher? Uniquement parce que, d'une part, les catholiques irlandais, après un siècle de torpeur, sont devenus la *grande difficulté de l'Angleterre*[1]; parce que, de l'autre, les *ligueurs*[2] ont payé de leur personne et surtout de leur bourse, ont tiré de leurs poches plusieurs millions avec lesquels ils ont fondé d'innombrables journaux, entretenu un mouvement colossal, et battu en brèche, par les seules armes de la discussion, l'édifice de l'oligarchie agricole. Oh! alors, sir Robert Peel a trouvé sans peine dans l'arsenal de la justice et de la raison d'admirables arguments en faveur de la liberté religieuse, de la liberté des échanges, en un mot, de tout ce qu'il avait combattu jusque-là à l'aide de la routine et des préjugés, et aux applaudissements des hommes à préjugés et des hommes de routine.

Tous les ministres éminents, y compris M. Guizot, feront de même quand ils y seront contraints. M. Guizot, qui nous combattait sans réserve en 1844, a déjà fait bien du chemin pour en venir où il est en 1846. Que dis-je, M. Guizot? mais M. Thiers, lui-même, redevenu ministre, fera le même progrès, si vous savez l'y contraindre. N'a-t-il pas dit bien

[1] Expression de sir Robert Peel lorsqu'il a repris le pouvoir en 1841.

[2] Partisans de la *ligue* contre la loi des céréales: *Anti-corn-law league*.

haut, dans un de ses discours de cette année : *Je suis le très-humble serviteur des faits?* C'est assez dire qu'il sera le vôtre, si vous le voulez, et quand vous le voudrez.

Soyez seulement un fait, au lieu d'être une ombre, un bruit ou une ruine !

Mais à tout cela l'électeur catholique, le citoyen catholique, tel que l'a façonné l'éducation politique et religieuse de notre temps, a une réponse toute faite, ou plutôt une foule de réponses que voici :

« Nous ne sommes pas en Angleterre, mais en France; ce qui se fait de l'autre côté du détroit ne peut pas se faire ici. Je ne vais pas aux élections, parce que je ne me suis pas fait porter sur la liste électorale; et je n'ai pas voulu être sur la liste parce que cela m'aurait fait aller au jury. D'ailleurs, qu'irais-je faire au milieu de tous ces gens de mauvaise compagnie, qui vendent ou qui achètent des consciences? Précisément au moment où l'on va faire les élections, j'ai à prendre les bains de mer avec ma femme et mes enfants. On le sait bien : je ne me mêle de rien; je ne suis pour rien dans tout ce qui se fait; je ne m'occupe que de mes petites affaires; je ne sais pas ce qu'on me veut. Ces agitateurs catholiques commencent à m'ennuyer considérablement. Tout cela ne mènera à rien. Tant que M. Guizot sera ministre, je ne veux pas être sa dupe; la corruption débordera; le mal se guérira par son propre excès. Advienne que pourra. Et puis, si après tout ce gouvernement se consolide, il faudra bien une carrière pour mes enfants; et le gouvernement est le maître de cette carrière. Si Henri V revenait, tout s'arrangerait; mais en attendant, si je fais de la peine à mon sous-préfet, mon fils pourrait bien être refusé au baccalauréat. Quant à moi, je reste dans mon coin; je m'occupe d'améliorer mes terres, d'augmenter ma fortune, de préparer la dot de mes

enfants. On me parle sans cesse des devoirs du père de famille : les voilà, ces devoirs! je les remplis de mon mieux. Encore une fois, que me veut-on? Je fais mes pâques; je fais maigre le vendredi et le samedi; je ne donne aucun scandale; je me renferme dans les devoirs de mon état. »

Cela dit, le cœur froid, l'esprit distrait et la bourse soigneusement fermée, l'électeur catholique déploie d'une main dédaigneuse quelque journal plus ou moins religieux qu'il laisse tomber bientôt, parce que les feuilletons n'en sont pas assez amusants pour distraire son oisiveté.

Insensés! qui ne voient pas que cette odieuse nonchalance les condamne à vivre en France comme vivent les voyageurs anglais à Boulogne, en Touraine ou ailleurs, sans autre droit que celui de leurs richesses; jouissant de la douceur du climat, du soleil, des routes, des eaux, de la sécurité matérielle qui les entoure, mais étrangers à tous les droits, indifférents à tous les devoirs qui constituent la patrie.

Vous avez cependant un besoin impérieux des garanties sociales, dont vous abandonnez la direction et l'emploi à des mains étrangères et quelquefois hostiles. Ah! si vous viviez comme les solitaires d'Égypte, dans des cavernes, sans autre nourriture que des dattes, on concevrait ce fier dédain du milieu social où vous êtes placés. Mais il vous faut au contraire toutes les ressources et tous les raffinements de la société civilisée de nos jours : des gendarmes pour veiller sur vos personnes et vos biens; des tribunaux pour défendre votre droit de propriétaire contre ceux qui aimeraient fort à partager avec vous; des chemins de fer pour vous transporter comme le vent de votre maison de ville à votre maison de campagne; des tarifs de douane pour protéger le placement des produits de vos terres ou de vos usines. Il vous faut absolument tout cela, et mille choses encore, qui composent le

mécanisme compliqué de notre organisation sociale et qui sont l'objet de la préoccupation quotidienne des pouvoirs publics. Et vous croyez qu'il vous est permis en conscience de jouir en paix de tous ces bienfaits, par cela seul que vous payez exactement vos contributions (ce qui vous serait du reste imposé par la force)? Vous croyez qu'une fois la quittance du percepteur reçue, vous êtes libres de consacrer exclusivement votre activité et votre intelligence à tapisser un appartement ou à construire un équipage? et que vous êtes dispensés de payer en outre à la société, pour prix des droits et des libertés qu'elle vous assure, le tribut de votre capacité, de votre dévouement, de votre vigilance, et, s'il le faut, de vos fatigues et de vos dangers?

Hélas! oui; ils le croient et ils agissent en conséquence.

Ah! s'il fallait à ces Français trop nombreux qui tiennent une si piteuse conduite; à ce restant de vieille noblesse qui met sa gloire à rivaliser de luxe avec nos parvenus de la banque, sans y réussir; à cette jeunesse étiolée qui n'a de viril que la barbe; à tous ces tristes catholiques, à tous ces indignes Français qui voient trahir sans honte la Religion et la patrie; s'il leur fallait un drapeau pour le métier qu'ils font, à coup sûr il faudrait leur donner pour enseigne ce *sudarium* dont parle l'Évangile, cet ignoble fourreau dans lequel le serviteur inutile et paresseux ne sut qu'enfouir les trésors que son maître lui avait confiés pour les faire valoir. *De ore tuo judico, serve nequam... Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores; illic erit fletus et stridor dentium.*

« Je me renferme dans les devoirs de mon état. » Voilà encore ce qu'on entend dire chaque jour à d'excellents catholiques, à des hommes qui donnent peut-être 50,000 francs par an en bonnes œuvres, et qui ne donneraient pas 50 francs

pour soutenir, par leur abonnement, un journal catholique.

Mais que diriez-vous donc d'un domestique à qui l'on viendrait annoncer que la maison de son maître est en feu, et qui répondrait : « Peu m'importe, ce n'est pas mon état; je suis cuisinier ou palefrenier; je ne suis pas pompier? »

Que diriez-vous d'un tisserand qui resterait cloué à son métier, quand on lui montrerait le toit qui le couvre prêt à s'écrouler sur sa tête, et qui refuserait d'aider à l'étayer, en répondant : « Je n'y suis pour rien; je suis à mon métier; ce n'est pas mon état de faire autre chose; je ne suis pas maçon? »

Que diriez-vous enfin d'un passager qui refuserait de se mettre aux pompes quand le navire fait eau de toute part, toujours en disant : « Ce n'est pas mon état; je ne suis pas matelot? »

Que répondrait-on à ces lâches, à ces insensés? On leur dirait : Eh bien, si ce n'est pas votre état, apprenez-le, pour votre salut et celui de tous.

Mais aux citoyens catholiques de France qui parlent ainsi, on peut dire de plus, comme nous espérons l'avoir démontré plus haut : Vous vous trompez grossièrement, si vous croyez que votre état n'est pas de vous intéresser au gouvernement de votre pays. Autrefois, il se peut, votre état eût été d'obéir; aujourd'hui votre état, votre métier, votre devoir est de contrôler le pouvoir et d'intervenir dans son exercice.

L'existence des dispositions que je viens de dénoncer n'est que trop avérée dans le passé et dans le présent. Voilà ce qui a été, voilà ce qui est, mais voilà ce qui ne peut plus être, et c'est parce que j'ai la conviction intime qu'il n'en sera plus ainsi dans l'avenir que j'ai parlé avec cette liberté, sans réserve et sans détour.

Maintenant passons à cet avenir.

VI

QUE FERONS-NOUS DÉSORMAIS?

Nous l'avons dit, et nous voudrions le répéter aux catholiques chaque jour et à chaque heure du jour :

Le gouvernement, quels qu'en soient les chefs et les ministres, ne fera jamais rien pour nous, à moins d'y être contraint.

Pouvons-nous l'y contraindre? Oui.

Comment le pouvons-nous? Par l'exercice régulier, légal et persévérant de notre droit électoral.

Nous le pouvons d'abord dans les prochaines élections, où tout le monde s'attend à notre intervention, et où tout le monde recherche notre concours.

Nous le pourrons ensuite, et plus encore, dans les élections futures, à mesure que nous sortirons de notre inexpérience et que nous profiterons de nos défaites pour mieux préparer notre victoire.

Nous le pouvons dès à présent, et surtout dans les élections municipales, si honteusement abandonnées aux influences de cabaret, et si importantes, non-seulement pour le bien-être matériel de chaque localité, mais encore et surtout pour la liberté du culte, de l'enseignement et de la charité, jusque dans les moindres hameaux de France.

Catholiques, qui vous plaignez de l'abaissement des partis et de la patrie, voulez-vous sérieusement y porter remède?

Allez aux élections, et là, constatez par votre présence et votre action la présence d'un esprit nouveau, l'action réparatrice d'un parti d'honnêtes gens, sans hostilité systématique envers qui que ce soit, mais irrévocablement résolus à faire

valoir leurs droits, et heureusement capables d'opérer la réforme radicale qu'exige la morale publique en France, sans bouleversement, sans agitation, sans que personne ait à se plaindre, si ce n'est un monopole condamné par la Charte et une bureaucratie qui succombe elle-même sous le faix de ses usurpations.

Voulez-vous sincèrement récupérer le droit d'élever les enfants que vous avez mis au monde, de la façon qui vous convient le mieux, et que votre conscience d'ailleurs vous impose? Voulez-vous sérieusement rentrer dans la possession pleine et entière de ces enfants que vous dispute un fantôme avide, sous le nom de l'*État?*

Allez aux élections, et, en échange de vos votes, demandez aux députés que ces votes feront nommer, de vous rendre les âmes de vos enfants. Apprenez-leur que les réclamations de vos évêques ne sont pas sans écho dans vos cœurs, et que ces prélats ont derrière eux une armée de pères de famille résolus à reconquérir la plénitude des droits de la paternité.

Voulez-vous empêcher la prolongation indéfinie, l'aggravation quotidienne d'un régime qui assimile l'Église à une grande administration publique, gouvernée, censurée, dirigée, réformée, enchaînée et mutilée au besoin par des mains laïques? Trouvez-vous mauvais que les pasteurs qui gouvernent et éclairent vos consciences puissent être eux-mêmes gouvernés et éclairés, dans les questions les plus délicates du culte, de la discipline, et quelquefois de la conscience, par des avocats qui seraient à coup sûr fort embarrassés de répondre à quatre questions du Catéchisme? Trouvez-vous mauvais qu'un archevêque s'adresse à M. Martin (du Nord) pour savoir comment il doit célébrer la fête de l'Ascension, et que le même M. Martin (du Nord) fasse des circulaires aux évêques sur la liturgie, ou pour leur dire de prier pour le Pape, comme

s'il était l'intermédiaire naturel entre le Pape et les évêques, ou bien encore, comme s'il était le préfet de la Congrégation des Rites à Rome?

Alors allez aux élections, et votez pour celui qui réclamera et maintiendra énergiquement la distinction du temporel et du spirituel, et qui blâmera aussi sévèrement ces incartades du ministre des cultes qu'il blâmerait les circulaires d'un archevêque de Paris sur les fourrages ou le casernement des troupes de la 1re division militaire.

Voulez-vous empêcher que désormais on aille mendier à Rome, par de ténébreuses intrigues, le sacrifice de vos droits les plus chers, les plus vaillamment défendus, et qu'on transporte ainsi, de l'arène des débats publics aux bas-fonds de l'intrigue et de la diplomatie, les questions qui intéressent le plus notre dignité de citoyens et notre liberté de chrétiens?

Allez aux élections, et habituez les députés qui ont applaudi à cette politique, et qui y comptent pour l'avenir, habituez-les à se dire qu'ils trouveront désormais au sein de leurs colléges électoraux des chrétiens courageux et sincères qui entendent arracher aux ruses de la politique les droits imprescriptibles de la foi de leurs pères, et les établir sur les lois et les mœurs nouvelles de la France.

Voulez-vous empêcher que certaines nominations épiscopales, qui ont déjà excité de justes inquiétudes, ne soient suivies d'autres choix qui seraient un scandale et une honte; ou, pour parler plus clairement, voulez-vous empêcher que ce groupe de prêtres serviles qui assiégent chaque préfecture et qui peuplent les antichambres de l'ambassade de France à Rome, ne devienne l'unique pépinière de l'Épiscopat futur?

Allez aux élections, et apprenez-y aux préfets et aux ministres qu'ils auront à compter avec vous comme citoyens avant de pouvoir vous imposer des pasteurs destinés à amortir

votre zèle et votre énergie ! Apprenez-leur que ce n'est pas dans l'intérêt du clergé, mais bien dans le vôtre, dans celui des laïques, que vous réclamez la liberté de l'Église ; parce qu'il vous importe par-dessus tout ici-bas que les guides et les directeurs de vos consciences ne soient jamais soupçonnés d'exercer cet empire au profit d'un pouvoir laïque ; parce que vous vous défiez surtout, et à bon droit, d'un pouvoir qui, se croyant en dehors et au-dessus de la Religion, ne compte trouver en elle qu'un instrument de domination, et invoque l'autorité de l'Église pour nous imposer un frein qu'il ne veut pas subir lui-même.

Voulez-vous mettre un terme à cette exploitation politique du culte, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui par les agents et les candidats de l'administration ? à ce honteux commerce des choses saintes, où les tableaux d'église, les ornements, les orgues et le reste sont devenus un appoint des marchés politiques ? à ce système de sollicitation permanente qui compromet et humilie le clergé ? à ce mépris des convenances, qui permet de décerner comme une faveur à nos évêques, aux princes de l'Église, cette même décoration de la Légion d'honneur, que l'on prodigue à des courtiers d'élections, à des auteurs de feuilletons ou de vaudevilles ?

Allez aux élections, et forcez le pouvoir à reconnaître que, quand même il aurait réussi à capter le clergé, cela ne lui suffirait pas, et qu'il y a désormais, dans la vie politique, des catholiques qui seront froissés au lieu d'être gagnés par ces pitoyables manéges, qui veulent des droits et non des faveurs et qui tiennent que, chez l'homme d'Église comme chez le chrétien laïque, il doit y avoir aussi peu du valet que du tribun.

Voulez-vous empêcher à tout prix que le clergé ne soit tenté de reprendre vis-à-vis de la dynastie d'Orléans la même

attitude d'empressement servile et de solidarité politique qu'on imputait au clergé de la Restauration vis-à-vis de la branche aînée?

Allez aux élections, et là, montrez au clergé que vous êtes une force capable de le soutenir, et qu'il trouvera dans vos sympathies, dans votre dévouement, dans votre énergie civique, cet appui temporel qui lui est indispensable pour lutter contre la malice de tant d'adversaires, et qu'il serait contraint de chercher malgré lui, à votre défaut, dans la déplorable alliance des pouvoirs politiques.

Enfin, voulez-vous, dans un autre ordre, réagir contre cette corruption électorale qui gangrène de plus en plus le pays, dont tout le monde est coupable, les ministres moins encore peut-être que les députés, les députés moins encore que les électeurs? Voulez-vous bouleverser ce système odieux, où tous les emplois, tous les services et tous les besoins publics, les routes, les ponts, les ports, les digues, les défrichements, les secours aux pauvres, aux écoles, aux hospices, aux arts, en un mot tout ce que l'État entreprend (et que n'entreprend-il pas?), depuis le chemin de fer jusqu'à la réparation de votre clocher, est transformé en denrée électorale, en marchandise politique? où cet argent du budget, qui sort de nos poches, qui est à nous et non aux ministres ou à l'administration qui le dépensent, ne nous est rendu, à titre de service public, qu'après mille sollicitations, mille bassesses, mille sacrifices humiliants, qu'il vous répugnerait d'employer pour obtenir une grâce, et auxquels vous avez recours pour qu'il vous soit payé une dette?

Allez, allez aux élections, et là, forcez le pouvoir qui corrompt, et le *pays légal* qui veut être corrompu, à reconnaître en vous une phalange vraiment incorruptible, faible par le nombre, mais forte et grande par votre dévouement, par

votre discipline, par l'*originalité*, pour ainsi dire, de votre désintéressement au milieu de la cupidité générale, par l'énergie de votre volonté au milieu de cette génération énervée ; forcez-les à faire cette découverte, en donnant pour point de mire aux candidats de votre choix la Charte et non le budget, en exigeant d'eux des droits et non des places.

En un mot, voulez-vous régénérer l'honneur, la dignité, la conscience du pays?

Allez donc aux élections, et votez vous-mêmes sous l'empire de cet honneur, de cette dignité, de cette conscience dont vous reprochez aux pouvoirs publics de manquer. Car, sachez-le : tant que vous n'aurez pas fait tout ce qui vous est humainement possible pour peser de tout votre poids dans la balance des destinées de votre patrie, vous n'avez pas le droit d'élever contre qui que ce soit l'ombre même d'un reproche.

Ajoutons ici que notre intervention, à nous, catholiques *avant tout*, dans les prochaines élections, n'est de nature à inspirer des alarmes à aucune des opinions sincères qui se partagent la France. Ne craignons pas de l'affirmer, les honnêtes gens de tous les partis, une fois éclairés sur la véritable nature de nos intentions, battront des mains à notre apparition sur la scène politique, où nous apporterons une force qui n'est systématiquement hostile à personne, et qui peut être utile à tout le monde.

Le langage que nous devons tenir à chacun des partis est de nature à être entendu par tous les autres. C'est la meilleure preuve de notre indépendance et de notre sincérité.

Aux uns nous dirons : Vous voulez consolider, enraciner le gouvernement actuel, et vous êtes dans votre droit; mais pourriez-vous nous indiquer, dans tout le cours des siècles, un seul gouvernement qui ait pu s'enraciner en combattant les principes religieux, en desséchant la source du dévoue-

ment chrétien, en luttant avec l'Église? Vous avez encore présent à votre mémoire le souvenir du plus grand organisateur des temps modernes : lui aussi a voulu lutter avec l'Eglise après l'avoir relevée de ses ruines. Est-ce que cette lutte lui a porté bonheur? est-ce qu'elle a consolidé son pouvoir? Oui, nous le savons; il y a de grands États, comme la Russie et l'Angleterre, qui ont fondé leur puissance sur leur hostilité systématique contre l'unité catholique, mais non pas, remarquez-le bien, contre la religion de leur propre peuple; tout au contraire, ces deux redoutables rivales de la France maintiennent, honorent et propagent, même aujourd'hui, non-seulement la religion nationale, mais jusqu'aux préjugés religieux, qui sont une partie si vivace de l'existence morale de ces peuples. Or, ce qu'il y a de religieux en France est exclusivement catholique; froisser, enchaîner, abaisser le principe catholique, c'est abaisser, froisser et enchaîner le principe d'ordre, de paix, de sécurité, qui est pour tout gouvernement une si impérieuse nécessité. Et en vain essayeriez-vous de protéger, de propager le Catholicisme aux dépens de sa liberté! Un Catholicisme asservi à votre bureaucratie serait, aujourd'hui surtout, une religion dérisoire, sans empire réel sur une seule âme. On vous l'a dit et prouvé mille fois; la liberté de l'Église, c'est sa vie même. Elle n'est une force, une alliée utile qu'à ce prix; car telle est la glorieuse prérogative de l'Église catholique d'être d'autant plus utile, plus dévouée, plus reconnaissante qu'elle est plus libre. Il est impossible de concevoir la paix et la prospérité d'un pays chrétien sans l'accord entre l'État et l'Église; mais il n'est pas moins impossible de concevoir cet accord sans l'indépendance réciproque de l'une et de l'autre. On sait assez que celle de l'État ne court aucun danger; celle de l'Église seule est compromise. Il faut, à tout prix, la garantir; car,

ne l'oubliez jamais, elle n'est pas la domestique, la concierge de l'hôtel que chaque occupant emploie à son tour; elle est le soleil qui éclaire et qui réchauffe tous ceux dont les yeux et les cœurs ne lui demeurent pas opiniâtrément fermés.

A d'autres nous dirons avec une égale sincérité et un égal désintéressement : Vous désirez, vous espérez le retour du prince que notre dernière révolution a éloigné du trône de ses ancêtres. Mais comment concevez-vous cette restauration? Avec le progrès, le triomphe de l'incrédulité? Non, certes. Mais seriez-vous assez aveugles pour croire, après l'expérience de 1814 à 1830, que le fait seul de cette troisième restauration, quelles que soient les causes qui l'eussent amenée, suffirait pour redresser le sens moral et religieux de la France, et qu'il serait donné à un roi de nos jours, quand même ce roi serait un second Henri IV, d'imposer à son peuple la foi ou la pratique de la Religion? Non encore. Vous figurez-vous par hasard qu'un roi quelconque pourrait, le lendemain de son avénement au trône, détruire le monopole universitaire et proclamer la liberté d'enseignement, et cela, avant que les catholiques aient montré énergiquement qu'ils voulaient cette liberté, avant que la France ne fût convaincue de sa nécessité et de sa légitimité? Non encore. Eh bien donc, travaillez alors avec nous, quel que soit l'avenir réservé à vos espérances, travaillez à améliorer ce fonds sur lequel tout édifice durable doit être élevé, à émanciper cette force bienfaisante qui ne saurait être ni l'ennemie, ni l'instrument de personne.

A d'autres enfin, parmi lesquels nos propres inclinations nous rangeraient le plus volontiers, nous dirons : Vous avez très-peu de souci des dynasties, des partis, des personnes qui occupent le pouvoir; votre ambition est, non pas de mettre ou de maintenir tel ou tel prince, telle ou telle famille sur le

trône ; mais de développer la liberté générale, de régénérer le sentiment moral, de rehausser la dignité de la France et de l'humanité tout entière : et vous en êtes encore à croire que ces biens si précieux pourront être conquis et gardés par des hommes, non-seulement sans foi religieuse, mais sans respect pour la conscience d'autrui ! Vous demandez qu'on élargisse les frontières de toutes les libertés, et vous applaudissez à ceux qui ne sont occupés qu'à resserrer les liens où de stupides préjugés ont enfermé la foi, la conscience, le dévouement religieux ! Vous rêvez le progrès et l'affranchissement des masses, et vous commencez par vouloir un clergé servilement dévoué à l'État, un clergé courtisan, enchaîné par l'étroite haine des légistes dans les traditions despotiques de l'ancien régime, et docile instrument de toutes les petitesses du pouvoir administratif ! Non ; il est impossible qu'un pareil aveuglement, qu'une pareille inconséquence se prolongent ; il est impossible que vous ne compreniez pas qu'un clergé émancipé du servage de la bureaucratie, que des citoyens chrétiens aguerris aux luttes de la liberté, constituent précisément l'élément le plus indispensable de tout progrès solide et utile dans notre société ! Il y a donc là un malentendu dont je ne veux pas rechercher les causes ni les auteurs, mais qui doit disparaître, et qui disparaîtra sans aucun doute, pour notre mutuel avantage et notre mutuel honneur.

Voilà ce que nous pourrons dire à nos aînés dans la carrière politique. Je ne vois qu'un seul parti auquel nous n'ayons rien à dire : c'est ce parti bâtard, cette *fusion*, pour parler le jargon du jour, de la gauche et du centre gauche, qui ne veut aucune réforme, ne proclame aucun principe, ne défend aucune infortune, n'avoue aucun sentiment généreux, n'aspire qu'au pouvoir et aux places, ne vit que d'intrigues et d'apostasies, ne professe, en fait de législation religieuse,

que la prohibition et la persécution, ce parti qui renferme dans son sein les ennemis incorrigibles de toute liberté, et surtout de la nôtre. Avec un tel parti, jusqu'à ce qu'il se convertisse, point d'intelligence possible ; quand même ses chefs deviendraient demain, par je ne sais quelle insolence de la fortune, les arbitres éphémères de nos destinées politiques :

Non ragionam di lor...

Je me plais à penser qu'il n'est pas un seul catholique en France, doué de bon sens, qui suppose que l'on ait à gagner quelque chose à l'avénement au pouvoir de M. Thiers au lieu de M. Guizot ; à ce que le *Constitutionnel* devienne, au lieu du *Journal des Débats*, l'organe de la pensée du gouvernement. Si la domination qui nous pèse déjà devait être un jour appesantie sur nos têtes par les hommes dont nous parlons, certes, dans cet excès d'abaissement et de péril, nous puiserions une force nouvelle, et un motif de plus pour secouer le joug et le briser sans retour.

Ce n'est pas du reste que, parmi les acolytes de M. Thiers lui-même, il ne puisse se trouver des hommes engagés en quelque sorte malgré eux dans la guerre que leur chef a déclarée à la liberté religieuse, des hommes accessibles aux idées généreuses et libérales, et qui se détacheraient même de leur parti sur les questions de conscience.

A ce sujet, il ne faut pas hésiter à reconnaître et à proclamer que le devoir de l'électeur catholique est de rechercher, d'examiner dans tout candidat, surtout l'*homme*, bien plus que le *parti* auquel il se rattache ; car c'est dans le caractère personnel, les instincts, les tendances individuelles, les antécédents connus de chaque homme politique, que nous pourrons trouver des ressources et des garanties souvent complétement

étrangères au parti qui le réclame comme un des siens.

A défaut d'une profession de foi qui dissipe tout doute dans notre esprit, interrogeons donc avec un soin scrupuleux, chez tous ceux qui auront besoin de nos suffrages, ces tendances, ces antécédents, ces instincts qu'il leur sera impossible de dissimuler. Mesurons exactement notre concours sur le degré de dévouement au principe de liberté religieuse que cet examen nous révélera. Je dis à dessein : au principe de liberté religieuse, bien plus qu'à telle religion particulière, même à la nôtre; car, ne l'oublions jamais, nous n'avons point à demander aux députés de sauver leurs âmes, mais de nous donner la liberté nécessaire pour sauver les nôtres et celles de nos enfants. Les catholiques d'Irlande et d'Angleterre ont été émancipés par un parlement exclusivement composé de protestants; les ordres religieux ont été persécutés et dépouillés, la liberté et la dignité de l'Église continuellement et scandaleusement outragées, en France, par des assemblées exclusivement catholiques, au moins de nom.

Sachons donc n'être plus les dupes de ces catholiques de pacotille, tout confits en dévotion devant les électeurs campagnards, dont la piété ne se révèle que par des visites aux curés, ou par l'envoi de ces misérables tableaux de toute façon déshonorants pour nos églises, et qui, une fois de retour au Palais-Bourbon, redeviennent voltairiens ou gallicans, et appuient sans hésitation nos plus acharnés adversaires.

Sachons donc, au besoin, préférer mille fois un protestant libéral comme M. de Gasparin, un juif libéral, s'il en est, à un de ces catholiques qui sortent de la messe, comme cela s'est vu, pour venir voter avec M. Thiers et M. Dupin l'expulsion de leurs concitoyens, et donner, avec ces hommes d'État, une indigne satisfaction aux préjugés les plus aveugles et les plus impies.

Le temps et l'espace nous manquent pour revenir sur la question du mandat. Elle a d'ailleurs été suffisamment traitée ailleurs [1]. Nous exhortons les électeurs catholiques à tenir de toutes leurs forces à cette condition vitale de leur autorité sur celui qui ne peut et ne doit être que leur mandataire. Au fond, il y a toujours un mandat quelconque sous-entendu quand il n'est pas avoué et signé, dans la collation des fonctions de député. Le plus souvent, ce mandat consiste, selon la théorie savamment démontrée dans la circulaire fameuse d'un candidat ministériel, *à faire les affaires des électeurs à Paris*. Pourquoi donc les électeurs catholiques, qui veulent qu'on fasse avant tout les affaires de la liberté, ne prendraient-ils pas vis-à-vis de leur élu la seule garantie qui, dans l'état actuel de nos mœurs politiques, puisse assurer la fidèle exécution de leur volonté? Nous savons que l'idée d'un mandat impératif répugne à plusieurs de nos amis et défenseurs. Nous les conjurons de surmonter cette répugnance et de se sacrifier aux intérêts de notre cause. Sans doute, nous sommes sûrs d'eux, mais il est d'autres candidats qui ne nous inspirent pas la même confiance. Et cependant, comment opérer une distinction publique entre ceux pour qui nous jugeons le mandat nécessaire et ceux pour qui il sera superflu? Il faut donc évidemment que ce soit une condition générale, acceptée par tous les candidats qui briguent les suffrages des électeurs catholiques.

Mais même lorsqu'on se trouvera en présence de divers candidats qui *tous* refuseront de signer le mandat relatif à la liberté d'enseignement et à la liberté religieuse, ce ne doit pas être une raison pour s'abstenir de la lutte. Il se peut très-

[1] Voir les circulaires nos 7 et 9 du Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse, au tome II des *Discours*.

bien que les catholiques n'en soient pas moins les maîtres de l'élection par la manière dont ils disposeront de l'appoint de leurs voix, pourvu que ces voix se tiennent bien unies et n'aillent pas s'éparpiller, au gré du caprice ou de l'intérêt individuel, sur différents candidats. Il faut commencer par les porter au premier tour du scrutin sur un nom notoirement catholique, éligible ou non, afin de manifester leur existence et leur nombre; puis attendre avec confiance le second tour. On peut être certain que, dans l'intervalle, des propositions seront faites, et, faute de mieux, on pourra les écouter. Rien ne dompte mieux l'orgueil d'un candidat, en présence des droits légitimes de ses concitoyens, que l'attente d'un second scrutin où son sort électoral dépend évidemment du rôle de ceux qui tiennent avant tout à ces droits. L'expérience nous prouve que c'est le moment le plus propice aux grandes conversions politiques, en fait de liberté religieuse. L'essentiel est, tout en les acceptant, de les constater authentiquement, pour ne pas être dupé comme on l'a déjà été.

Il est, du reste, tel candidat qui, en refusant obstinément de prendre des engagements quelconques, offre par sa conduite, ses habitudes, ses antécédents, des garanties qui, bien qu'insuffisantes, doivent lui assurer, faute de mieux, nos préférences. Il est même bien rare qu'entre deux adversaires déclarés, il n'y ait pas des différences dans le mal, un degré de moins dans l'opposition à notre liberté, qui nous permette de préférer le mal au pire.

En résumé, persuadons-nous bien que, jusqu'au dernier instant de la lutte électorale, notre présence au sein des colléges peut être utile; jusqu'au dernier moment, nous devons y tenir nos voix à la disposition du *plus offrant et dernier enchérisseur* en fait de liberté. L'intervention la plus inefficace offre toujours plus de chance de succès que l'ab-

sence; il n'est pas d'effort si minime qui ne vaille mieux que le néant. Ce qui est incontestable, c'est qu'une élection peut être déterminée par sept ou huit voix, par une seule voix même, et que le député ainsi nommé, grâce à la présence d'une seule voix de plus au collége électoral, peut, dans cette circonstance, à la Chambre, par sa voix unique, tout sauver ou tout détruire [1]. En présence d'une pareille responsabilité, quel est le catholique qui pourrait hésiter?

VII

SERA-CE TOUT?

J'entends d'ici des catholiques qui se disent : « Mais si nous faisons de notre mieux aux prochaines élections, et si nous réussissons à donner au pays légal une juste estime de nos droits et de nos désirs, nous laissera-t-on tranquilles après cela, et pourrons-nous rentrer alors dans notre doux sommeil? »

Pas le moins du monde; il vous faudra recommencer de plus belle. Il restera encore tout à faire : d'abord, pour résister aux efforts que fera le monopole pour maintenir sa proie, efforts d'autant plus désespérés qu'il verra cette proie plus près de lui échapper.

Et puis, en supposant, par impossible, la grande question de l'enseignement secondaire si promptement résolue, que de sacrifices nouveaux ne faudra-t-il pas pour reconquérir dans d'autres sphères ce que M. Guizot a si bien nommé les *droits de la famille* et ceux de la *conscience religieuse!* L'affran-

[1] Pour ne citer qu'un exemple récent, quoique dans un ordre inférieur, rappelons-nous que, dans la dernière session, la *réforme postale* n'a été rejetée qu'à *une seule voix* de majorité.

chissement de l'enseignement primaire, la liberté des associations religieuses, l'abrogation des Articles Organiques imposés à l'Église par une indigne supercherie, la tenue périodique des conciles provinciaux comme en Amérique, l'administration de la dotation du clergé par lui-même, comme le veut la loi nouvelle de l'Espagne révolutionnaire, enfin, la refonte complète de toutes les lois qui régissent les relations de l'Église et de l'État, lesquelles ont toutes été faites par le despotisme et contre la liberté; voilà ce à quoi nous devons tendre, et voilà ce à quoi nous saurons arriver à force de patience, de persévérance et d'obstination. Ce sont là des vertus depuis trop longtemps étrangères au caractère français; il appartient aux catholiques de les lui inoculer.

Nous ne pourrons donc nous reposer que quand les choses de la foi et de la conscience seront en France sur le même pied où elles sont en Belgique, en Angleterre et en Amérique. Nous ne voulons ni plus ni moins; ni théocratie, ni gallicanisme; mais la liberté, l'indépendance réciproque du temporel et du spirituel.

Et quand, au bout d'un demi-siècle ou d'un siècle tout entier de luttes, nous aurons obtenu tout cela (car nous l'obtiendrons), il faudra lutter encore, lutter toujours, comme luttent les Belges aujourd'hui, pour maintenir nos conquêtes contre l'esprit de tyrannie et d'anarchie; car la lutte est la condition de la vie, pour les peuples comme pour les individus, pour l'Église comme pour la liberté. Malheur à ceux qui ne l'ont pas compris, et qui rêvent ici-bas une paix qui n'est pas de ce monde!

Ici, on nous interrompra pour nous crier : « Mais vous êtes fous! Parler à des Français, et à des Français catholiques, encore tout imbus de traditions jansénistes et gallicanes, leur parler d'un demi-siècle de luttes, pour arriver à de pareils

résultats, c'est évidemment de la folie! Vous n'êtes, après tout, qu'une poignée de bavards; vous en demandez trop, et vous n'obtiendrez rien. »

Laissons dire, et marchons.

Nous verrons bien. En attendant, nous ne croyons pas être fous, mais seulement sincères, et de plus, patients. Nous savons où nous voulons aller et où nous allons. Nous avons les yeux ouverts, et nous ne les fermons pas volontairement sur ce qui se passe tous les jours dans un pays voisin, qui nous fatigue et nous humilie par sa supériorité, et que nous sommes, pour notre part, résolus à prendre pour modèle.

Nos frères d'Angleterre ont eu besoin de cinquante ans pour arriver de leurs premières pétitions à leur émancipation. Ils sont partis de plus bas que nous; mais ils sont arrivés plus haut; car ils jouissent, en fait, de toutes les libertés d'association, d'enseignement, etc., qui nous sont refusées en fait et endroit.

Jetons donc un regard sur les immortelles leçons que nous donne l'Angleterre! Voyons ces quatre victoires, aussi difficiles que légitimes, qui y ont été remportées en moins de vingt ans, sans révolution, sans bouleversement, *sans avoir coûté une seule goutte de sang,* sans avoir fait couler d'autres larmes que des larmes de joie, uniquement par le jeu naturel de ces admirables institutions que nous possédons en partie, bien que nous ne sachions pas en user.

Ces quatre victoires sont :

L'émancipation des catholiques (1829);

La réforme parlementaire (1830) ;

L'abolition de l'esclavage (1833) ;

La liberté du commerce des blés (1846).

On a répété à satiété l'histoire de l'émancipation des catholiques, qui commence par cette première pétition des *papistes*,

jetée à coups de pied par-dessus la barre de la Chambre des communes en 1775; qui se couronne par l'élection triomphale de O'Connell en 1829; qui se prolonge encore tous les jours, grâce aux efforts continus des catholiques anglais pour fortifier l'édifice de leur tardive liberté.

Quand donc les catholiques français rougiront-ils de se voir ainsi dépassés par leurs voisins?

Nous croyons également inutile de rappeler ce que tout le monde sait sur la réforme parlementaire, si longtemps réclamée, si passionnément, si opiniâtrément repoussée depuis les temps de Pitt et de Fox, et qui finit par triompher à l'aide d'une circonstance imprévue, c'est-à-dire de la révolution de Juillet, parce que les circonstances viennent toujours en aide à ceux qui ne désespèrent pas de leur droit et ne doutent pas de leur courage.

Mais l'abolition des lois contre les céréales, de cette législation oppressive qui semblait un des fondements de la grandeur britannique, mérite qu'on s'y arrête un moment. En 1826, il y a juste vingt ans, eut lieu la première discussion sérieuse sur cette question : la réforme des *corn-laws* fut rejetée par une majorité de 169 voix. En 1838, à moitié chemin du terme, le premier ministre, lord Melbourne, déclare en pleine Chambre des pairs que celui qui voudrait toucher à la législation des céréales serait *bon à mettre à Bedlam*, c'est-à-dire à Charenton. Mais la *ligue* se fonde sous des chefs obscurs et sans crédit; d'innombrables souscriptions s'organisent, d'innombrables pétitions se signent, le parti du *pain à bon marché* se présente aux élections; il y est battu à plates coutures, mais il y laisse la trace de sa force. Et voilà qu'en 1845, à l'occasion de la maladie de la pomme de terre, la question se trouve tout à coup résolue : les partisans les plus décidés du monopole agricole, comme lord Ashley élu spé-

cialement pour le maintenir, reconnaissent qu'il n'y a plus moyen de lutter; *il y a quelque chose dans l'air*, disait ce seigneur l'an dernier, *qui détruira cette législation*. Et la voilà détruite, pour n'être jamais relevée.

Quelles leçons et quels encouragements pour nous, si nous ne sommes pas les plus lâches et les plus imbéciles des hommes! Aucun de ces grands griefs, aujourd'hui réparés, n'était plus légitime, plus *légal* que les nôtres. Aucune de ces positions, moralement parlant, ne valait la nôtre; mais, de plus que le droit, ces Anglais ont eu ce que nous n'avons pas, la volonté, l'esprit de sacrifice et d'action, sans lequel le droit n'est qu'une chimère.

Et qu'on veuille bien remarquer qu'aucune de ces victoires pacifiques, que nous signalons avec envie et avec admiration à nos concitoyens, n'a fait un tort excessif ou durable à la cause vaincue. L'Église anglicane a retrouvé une nouvelle vie depuis l'émancipation des catholiques; l'aristocratie s'est relevée aussi forte que jamais après l'abolition des *bourgs pourris*, et l'on peut être assuré que l'agriculture anglaise ne perdra rien à l'abolition de son monopole; dans dix ans on ne s'en doutera pas. C'est le propre des victoires légitimes et pures de ne pas désespérer, de ne pas écraser, de ne pas même humilier les vaincus. Ainsi, quand nous aurons vaincu (car, encore une fois, nous vaincrons), l'Université ne sera pas anéantie, mais améliorée et purifiée par la concurrence; l'État ne sera ni affaibli ni humilié, mais, au contraire, fortifié et honoré par le concours indépendant et reconnaissant de toutes les forces religieuses du pays. Telle est la glorieuse différence entre les triomphes laborieux de la vérité et toutes ces révolutions égoïstes qui ont désolé et ensanglanté la terre.

Mais, nous objectera-t-on encore, vous parlez là de vic-

toires obtenues par des causes populaires, des causes qui devaient naturellement passionner les masses : il s'agissait de donner des droits politiques, et, en dernier lieu, du pain à bon marché aux populations irlandaises et anglaises. Il y avait là un intérêt palpable, propre à exalter les courages, à animer la foule, à frapper les imaginations les plus froides. N'espérez pas le même succès pour des théories à l'usage des gens sages, religieux et paisibles, pour une liberté qui ne rapportera aucun profit matériel, pour une cause qui ne saurait enflammer les passions!

A cela je pourrais répondre que, de tout temps, au contraire, et par un glorieux privilége de la nature humaine, les questions religieuses, une fois qu'elles ont pu pénétrer dans le fond des cœurs, inspirent une ardeur bien autrement passionnée, une persévérance bien autrement obstinée que toutes les questions politiques ou matérielles. Je pourrais constater que la réaction des catholiques belges contre la domination des Nassau n'avait dans l'origine pour base que des griefs fort analogues aux nôtres. Mais j'aime bien mieux invoquer ici de nouveau l'exemple de l'Angleterre et le souvenir pacifique et sublime de l'*abolition de l'esclavage colonial*. Il n'y avait là en jeu, comme pour nous en France, qu'un grand intérêt moral, une réforme à conquérir lentement et laborieusement sur les habitudes les plus enracinées, les préjugés les plus invétérés, les intérêts les plus acharnés : elle a été conquise. Bien loin de rapporter aucun profit matériel, cette réparation de la plus grande des iniquités devait coûter au peuple anglais cinq cents millions d'indemnité aux propriétaires des nègres esclaves : ils ont été payés. Les premiers auteurs de cette grande réparation ont eu à lutter, non-seulement contre la routine, mais encore contre la politique, contre le commerce, contre la marine marchande, contre l'industrie, contre

tous les éléments les plus puissants de la grandeur britannique : ils les ont vaincus. Ils n'ont eu à opposer à toutes ces forces réunies que la seule force du sentiment moral, du sentiment religieux : elle leur a suffi. Ils n'ont jamais reculé, jamais douté d'eux-mêmes ; et, après trente ans de travaux, de mécomptes et de calomnies, au jour fixé par les décrets éternels, Dieu les a couronnés par le succès, et par une gloire si belle et si pure, que mon cœur français et catholique ne se console pas de la voir dérobée à la France et à l'Église.

Écoutons à ce sujet un passage de l'admirable rapport de M. le duc de Broglie sur la question de l'esclavage dans nos propres colonies, rapport qui est un vrai chef-d'œuvre, et qui lui fera pardonner par la postérité catholique son rapport contre la Liberté d'enseignement.

« On fait trop d'honneur au gouvernement anglais, et on lui ferait trop d'injure, en attribuant de sa part l'abolition de la traite, l'abolition de l'esclavage, soit à de hautes vues de sagesse, de prévoyance, soit à des combinaisons machiavéliques : le gouvernement anglais n'a, sur ce point, ni devancé les temps, ni dirigé les événements ; il s'est borné à maintenir le *statu quo* tant qu'il n'a pas eu la main forcée ; il a résisté quinze ans à l'abolition de la traite, vingt-cinq ans à l'abolition de l'esclavage ; il a défendu pied à pied toutes les positions intermédiaires, et n'a cédé, dans chaque occasion, qu'à la nécessité.

« On ferait également trop d'honneur à la philosophie, à la philanthropie de l'Angleterre, en lui assignant le premier rôle dans cette grande entreprise. Les philosophes, les philanthropes ont figuré, sans doute, glorieusement au nombre des combattants ; mais *c'est l'esprit religieux qui a porté le poids du jour et de la chaleur, et c'est à lui que revient, avant tout, l'honneur du succès*. C'est la Religion qui a véritable-

ment affranchi les noirs dans les colonies anglaises; c'est elle qui a suscité, au début de la lutte, les Clarkson, les Wilberforce, les Granville-Sharp et tant d'autres, en les armant d'un courage indomptable et d'une persévérance à toute épreuve; c'est la Religion qui a progressivement formé, d'abord dans la nation, puis dans le Parlement lui-même, ce *grand parti abolitioniste qui va grossissant chaque jour, s'infiltrant en quelque sorte dans tous les partis, les obligeant tous, obligeant le gouvernement tout le premier à compter sans cesse avec lui;* et c'est ce parti qui, mettant à profit depuis quarante ans tous les événements, toutes les circonstances, a successivement emporté l'abolition de la traite en 1807; inspiré par ses représentants, en 1815, les déclarations du congrès de Vienne; plus tard, celles du congrès de Vérone; dicté, en 1823, la motion de M. Buxton, les résolutions de M. Canning, la circulaire de lord Bathurst; lancé, en 1831, sur les colonies l'ordre en conseil du 2 novembre; rendu par là inévitable, en 1833, l'abolition de l'esclavage, et impossible, en 1838, le maintien de l'apprentissage; c'est lui qui, récemment, en 1841, a concouru au renversement de la dernière administration whig, pour prévenir une réduction dans les droits sur les sucres, qui pouvait compromettre le succès de l'émancipation.

« Le parti abolitioniste ne s'est pas plus épargné dans les colonies que dans la métropole; il les a couvertes d'églises, de chapelles, de missions, de congrégations appartenant à toutes les sectes dissidentes de l'Angleterre, excitant ainsi dans le clergé de l'Église établie une salutaire émulation. En travaillant à rendre l'émancipation nécessaire à Londres, il a travaillé à la rendre possible et facile aux Antilles; il a préparé les voies, défriché, labouré le terrain, écarté ou surmonté les obstacles. Ministres de l'Église établie, méthodistes

de toutes les dénominations, presbytériens, moraves, missionnaires de la Société de Londres, prêtres de l'Église catholique, missionnaires baptistes, tous, à l'envi les uns des autres, ont pénétré dans les ateliers, portant aux noirs la lumière et les consolations de l'Évangile, agrégeant à leurs communions diverses les divers quartiers de leurs résidences respectives, se posant, vis-à-vis des maîtres, en protecteurs des esclaves, vis-à-vis des autorités civiles, en intercesseurs pour cette classe opprimée, et devenant par là les maîtres des cœurs, les arbitres des volontés et les vrais gardiens de l'ordre public.

« Il est arrivé ainsi, dans les colonies anglaises, quelque chose d'analogue à ce qui est arrivé jadis dans l'Empire romain, lorsque cet Empire marchait à grands pas vers sa décadence. Au-desssous d'une société étroite, vieillie, oppressive, et constituée uniquement au profit de la classe dominatrice, il s'est formé, par les soins et sous la protection des ministres de la Religion, une société chrétienne, uniquement composée des faibles, des pauvres, des opprimés ; une société encore ignorante, mais progressive, et qui s'est trouvée debout quand l'heure de l'affranchissement a sonné, prête à garder ses rangs et à reconnaître la voix de ses chefs [1]. »

Catholiques de France, écoutez cette leçon, écrite par la main d'un de vos adversaires. Si vous vous sentez incapables de faire pour vous-mêmes, pour vos propres enfants, ce que ces protestants anglais ont fait et achevé si glorieusement pour de pauvres noirs qui leur étaient inconnus, qu'ils n'avaient jamais vus, vous êtes indignes d'appartenir à cette nation qui fut naguère la fille aînée de l'Église, et d'habiter

[1] *Rapport au ministre de la Marine*, p. 118. Paris, 1843. Imprimerie royale.

le pays qu'on a appelé le plus beau des royaumes après celui du ciel!

Allez donc vous faire Autrichiens! Là on ne vous demandera ni sollicitude, ni courage, ni sacrifice, ni dévouement à une cause morale, rien que de payer vos impôts à l'empereur, de vous confier à sa sagesse et de respecter sa police.

Quant à nous, entre ces deux modèles, l'un, de l'activité morale, politique, religieuse, qui produit chaque jour d'admirables fruits pour la liberté et la vérité catholique; l'autre, d'une honteuse et incurable torpeur, d'où rien ne sort ni pour la vertu, ni pour la gloire, ni pour l'Église : entre le système anglais et le système autrichien, nous avons fait depuis longtemps notre choix. Nous puisons dans cet exemple de l'Angleterre une confiance indomptable; et à ceux qui nous objectent la témérité de nos projets, la folle ambition de nos espérances, à ceux qui nous traitent de rêveurs, de théoriciens, d'insensés, nous nous bornerons à demander ce qu'on aurait pensé d'un des premiers *reformers* anglais, qui, vers l'an 1790, eût prédit qu'au bout de cinquante années son pays aurait successivement subi, *sans révolution*, l'émancipation des catholiques, l'émancipation des nègres, la réforme parlementaire et l'abolition des lois sur les céréales? Il n'aurait cependant prédit que la vérité.

Les exemples donnés par la France sont moins consolants et moins encourageants, parce qu'une révolution sanglante est venue précipiter le cours des réformes et châtier des résistances insensées par des crimes abominables; parce que l'impiété et la fausse philosophie ont, malheureusement pour nous, joué dans nos progrès politiques le même rôle que le sentiment religieux a joué dans ceux de l'Angleterre. Mais là encore, il y a des motifs de confiance et des exemples encourageants, à moins d'admettre, ce qui serait un mensonge et

presque un blasphème, que le génie de la France ne soit fécond que pour le mal, et le courage de ses enfants impuissant que pour la vérité.

Prenons donc l'exemple des philosophes du siècle dernier. Combien étaient-ils, lorsqu'à la mort de Louis XIV ils entreprirent de ruiner l'édifice social et religieux de l'ancienne monarchie? Moins nombreux que nous ne le sommes, à coup sûr. Eh bien, ce qu'ils ont entrepris et achevé pour le mal, ne l'essayerons-nous pas pour le bien? Ce qu'ils ont tenté avec succès pour détruire la société de leur temps, ne pouvous-nous le tenter, nous, pour réédifier, pour reconstruire, non pas l'antique société, mais l'antique moralité, l'antique vérité, l'antique Religion, avec la liberté de plus?

VIII

Résumons.

Qui devons-nous blesser ou inquiéter par la guerre que nous avons commencée et que nous comptons continuer? Personne; car nous ne voulons ni renverser ni remplacer qui que ce soit; nous ne demandons à entrer dans le partage d'aucun pouvoir, d'aucun patrimoine. Il est bien clair que nous ne travaillons pas dans le but d'être ministre de l'Instruction publique, ou conseiller d'État, ou directeur des Cultes, puisque notre but est, au contraire, de mettre un terme à l'autorité que ces divers fonctionnaires ont usurpée sur nous. Nous n'avons d'hostilité que contre ce pouvoir usurpé, nous n'en avons point contre les personnes.

Que demandons-nous aux catholiques? Les vertus difficiles, héroïques, qui font les saints et les martyrs? Non: nous ne leur proposons que la simple pratique du bon sens, de l'honneur, de l'obéissance aux lois naturelles de toute

société, et aux lois spéciales de la société française ; nous les prions simplement d'exercer en conscience et avec persévérance les droits qui leur sont directement conférés par la constitution de leur pays, et, en premier lieu, le droit électoral.

Avons-nous exagéré les dangers de l'Église? Avons-nous crié au martyre, à la persécution? Non : nous nous sommes bornés à soutenir ce que l'expérience de chaque jour démontre, savoir : que, grâce aux traditions surannées que des légistes hypocrites et des fonctionnaires malavisés cherchent à perpétuer, la Liberté religieuse établie par la Charte est tous les jours méconnue, et que l'intervention d'une administration laïque dans les choses de la conscience et du culte constitue une situation incompatible avec notre dignité comme citoyens et notre sécurité comme catholiques. Nous avons ajouté qu'il y avait là un danger réel pour l'Église, danger dont le remède se trouvait dans la pratique sincère et énergique de nos droits politiques, mais dont la gravité avait été signalée et définie de tout temps par les Docteurs et les Pontifes de l'Église. Nous n'avons fait que répéter ce qu'ont dit, entre autres, il y a dix et quinze siècles, saint Léon le Grand au sortir de la persécution des empereurs, et le vénérable Bède au milieu de l'invasion des barbares. *Il y a deux genres de persécuteurs : les uns tuent par des supplices publics, les autres par des caresses feintes et frauduleuses* [1]*... La persécution n'a qu'un nom, mais elle a plus d'un moyen de s'exercer : elle offre bien plus de danger par ses embûches cachées que par ses hostilités patentes* [2].

Avons-nous exagéré notre force, notre importance dans le

[1] Duo autem sunt genera persecutorum : unum palam sævientium, alterum ficte fraudulenteque blandientium. Ven. BEDÆ *Homil. lib. IV in Lucam*, c. 12.

[2] Unum nomen est persecutionis, sed non una est causa certaminis; plus plerumque periculi est in insidiatore occulto, quam in hoste manifesto. S. LEO, *Serm.* IX *de Quadrag.*

pays? Non encore. Nous reconnaissons volontiers que nous ne sommes rien, moins que rien; seulement, nous ajoutons que, si nous le voulions bien, nous serions quelque chose, et il n'y a personne en France qui ne le sente et ne le sache comme nous. Aussi, loin de gémir sur notre faiblesse, sur notre petit nombre, loin de chercher dans des regrets chimériques un prétexte et une excuse mensongère pour notre paresse et notre lâcheté, nous déclarons que les catholiques ont à leur disposition, par les élections de divers ordres et par la liberté de la presse, tous les moyens nécessaires pour obtenir ce qu'ils désirent; et nous estimons qu'ils devraient ajouter à leur prière de chaque jour un acte de remercîment pour les armes dont Dieu les a dotés et un acte de contrition pour le pitoyable usage qu'ils en ont fait jusqu'ici.

Il est certain, dans l'ordre de la foi, que toute âme qui *veut* être sauvée le sera. Nous croyons fermement qu'il en est de même, dans l'ordre de l'histoire, pour l'Église. Partout où elle a été vaincue, partout où elle a péri, en Orient, en Afrique, en Angleterre, en Allemagne, dans les royaumes du Nord, elle a péri par sa propre faute, par les prévarications de ses ministres, par la lâcheté de ses enfants. Partout où elle voudra être sauvée, elle le sera, par le dévouement inébranlable, par le concours et l'union des pontifes, des prêtres, des laïques.

Jusqu'à présent, dans la vie sociale et politique, *être catholique* a voulu dire rester en dehors de tout, se donner le moins de peine possible, et se confier à Dieu pour le reste. Nous avons commencé par nous occuper de notre fortune, de notre famille, de nos intérêts, de nos terres, de nos industries, de nos plaisirs; après quoi, ce qui nous restait de loisir et de moyens, nous l'avons donné ou refusé, selon

les circonstances, à l'Église, à la vérité, au devoir, à l'honneur.

Nous estimons qu'il faut changer ces allures; nous prétendons faire reprendre aux catholiques la bonne vieille devise chrétienne qu'on leur a volée : *Aide-toi, le Ciel t'aidera.* Nous disons qu'elle est chrétienne, essentiellement chrétienne, prise dans son entier et sérieusement appliquée. *Aide-toi*, tout seul, c'est la devise de l'orgueil rationaliste, qui ne compte que sur soi ; *le Ciel t'aidera*, c'est la devise de la paresse et du fatalisme, qui cherchent un prétexte pour fuir tout danger et tout sacrifice; mais *Aide-toi, le Ciel t'aidera,* c'est la vraie devise de la foi chrétienne, des gens de cœur qui croient au Ciel, et qui savent que pour y avoir une place il faut l'avoir gagnée.

Ainsi donc, nous ne nous découragerons jamais. *Jamais arrière!* c'est encore là un beau cri de guerre des temps chevaleresques, qui doit être le nôtre. Jamais de retraite: jamais de repos; mais aussi jamais d'impatience; jamais de ces lâches tristesses qui trahissent le mauvais soldat.

Sachons attendre; ce qui ne veut pas dire, comme plusieurs l'interprètent, sachons dormir. Mais attendons comme le laboureur, qui espère avec une humble confiance le fruit de son travail passé, en continuant dans le présent ce travail de chaque jour qui fait sa gloire et sa force. Laissons monter le grain, le bon grain que nous avons semé de nos mains, arrosé de nos sueurs, que nous n'aurons pas, sans doute, le bonheur de récolter. Mais qu'importe?

Ce qui importe, c'est de faire notre devoir; or, notre devoir ici-bas, ce n'est pas le succès, c'est le travail et la peine. Nous savons bien que d'autres moissonneront là où nous aurons semé, que ceux qui ont été les premiers à la peine ne seront pas les premiers à l'honneur. Telle est la nature des

luttes humaines. Dans toutes les grandes affaires de ce bas monde, il y a deux espèces d'hommes : les hommes de bataille et les hommes de transaction, les soldats qui gagnent les victoires, et les diplomates qui passent les traités, et qui reviennent, chargés de décorations et d'honneurs, pour voir passer les soldats aux Invalides. Nous ne nous en plaignons pas; nous disons seulement que le temps des transactions n'est pas encore arrivé, que le rôle des diplomates n'est pas encore prêt. Nous leur demandons de nous laisser le temps de leur préparer une plus ample moisson, de leur faire la partie plus belle.

La lutte ne saurait finir sitôt; il faut qu'elle dure pour être féconde, il faut qu'elle soit laborieuse pour bien finir. L'homme estime peu les biens qui lui sont trop facilement octroyés, et il a raison. Il n'appartient qu'à Dieu de nous faire des grâces; ce que nous tenons des hommes, il nous faut le mériter, l'acheter, le conquérir. La liberté est un si précieux trésor que nous ne saurions la payer trop cher. Plus elle nous coûtera, et plus nous l'aimerons, plus nous en connaîtrons le prix, plus nous serons à même d'en enseigner le culte et la pratique à nos concitoyens.

Quel que soit d'ailleurs le terme ou l'issue de cette lutte, ce qui est certain, c'est qu'elle existe, c'est qu'elle dure, et qu'on essayerait en vain de la nier ou de la supprimer. Croire que l'on peut assurer en France l'avenir de la Religion et de la famille chrétienne sans bruit, sans effort, sans combat, c'est être volontairement dupe de la plus funeste des illusions: croire que l'on parviendra, par je ne sais quelle intrigue et quelle déception, à assoupir de nouveau les consciences inquiètes avant de les avoir satisfaites, et à ramollir les courages avant de les avoir éprouvés, c'est une illusion non moins absurde et non moins inexcusable.

Nous le disons sans détour, à nos adversaires d'abord, puis à ceux qui se font les complices de nos adversaires par amour du repos : Non, vous ne l'aurez pas, ce repos ; non, vous ne dormirez pas tranquilles entre une Église asservie et un enseignement hypocritement démoralisateur ; non, vous ne nous empêcherez plus de vous réveiller par nos plaintes et par nos assauts. Les dents du dragon sont semées, il en sortira des guerriers ! Une race nouvelle, intrépide, infatigable, aguerrie, s'est levée du milieu des mépris, des injures, des dédains; elle ne disparaîtra plus. Nous sommes assez d'*ultramontains,* de *jésuites,* de *néo-catholiques* dans le monde, pour vous promettre de troubler à jamais votre repos jusqu'au jour où vous nous aurez rendu notre droit. Jusqu'à ce jour, il y aura des intervalles, des haltes, de ces trêves qui suivent les défaites, qui précèdent les revanches; il n'y aura pas de paix définitive et solide. Nous avons mordu au fruit de la discussion, de la publicité, de l'action; nous avons goûté son âpre et substantielle saveur; nous n'en démordrons pas. Croire qu'on pourra nous confiner désormais dans ces béates satisfactions de sacristie, dans ces vertus d'antichambre que pratiquaient nos pères et que nous prêche la bureaucratie qui nous exploite, c'est méconnaître à la fois et notre temps, et notre pays, et notre cœur.

Et que craindrions-nous donc dans cette lutte? devant qui reculerions-nous? Quoi ! nous avons vaincu le respect humain, et nous ne vaincrions pas les chétives inimitiés, les mesquins dangers au-devant desquels notre résistance nous conduit? Quoi ! nous avons appris à lutter contre nos mauvais penchants, contre notre corruption naturelle, contre nos passions les plus fougueuses; quelquefois, hélas! trop rarement, nous en avons triomphé; et nous ne saurions pas lutter contre cette méprisable bande de préjugés vieillis, de

mensonges usés, de passions d'emprunt, de chicanes et de sophismes ligués contre nous! Ce serait nous rendre bien peu de justice à nous-mêmes; car enfin, et ici c'est à vous tous, hommes de mon âge et de ma génération, qui combattez avec moi, que je m'adresse; à vous, échappés comme moi des filets de l'Université et des duperies de la fausse philosophie et du faux libéralisme : se trouve-t-il donc quelqu'un parmi vous qui soit entré dans cette lutte par caprice ou par passe-temps, et qui ait ainsi rompu avec toutes les puissances et toutes les popularités du jour, faute d'un meilleur emploi de son temps et de son esprit? Pas un. Vous le savez tous, c'est le devoir, c'est la foi seule qui nous anime et qui nous soutient; c'est là le seul arsenal où nous nous soyons armés, et c'est aussi le seul qu'on ne nous enlèvera jamais; car il n'est pas donné à nos ennemis d'y pénétrer, sans y devenir à l'instant nos amis et nos auxiliaires.

Et voilà pourquoi les défaites, les épreuves, les mécomptes, les humiliations que l'avenir nous réserve avant de nous donner la victoire ne nous effrayent pas. Il y a longtemps que Leibnitz a dit des Jésuites : *Ils sont comme cet Antée de la Fable, qui se relève plus fort*[1]. Eh bien, nous que vous appelez Jésuites de robe courte, nous ferons comme eux : l'épreuve, l'humiliation, la mortification seront notre terre nourricière : chaque fois qu'on nous terrassera, chaque fois qu'on nous abattra, on nous la fera toucher de nouveau, et nous y puiserons de nouveau la vie, la force et le courage.

Que nul donc ne s'étonne ni ne s'alarme des temps d'arrêt, de silence, d'affaissement apparent, qui marqueront le progrès lent et sûr du mouvement catholique en France. Ne connaissez-vous pas ces torrents des Alpes, qui ne sont ja-

[1] Lettre à l'abbé Nicaise, du 17 janvier 1699, publiée par M. Foisset, dans les *Deux Bourgognes*.

mais plus impétueux et plus invincibles que lorsqu'ils échappent à nos regards? Naguère, après un de ces amers mécomptes où l'âme du chrétien se retrempe, je suivais la rive de celui qui sépare la Savoie du Dauphiné. Dans un certain endroit de son cours, les rochers énormes qui le bordent se rapprochent, se resserrent, le recouvrent; pressé entre leurs énormes parois, il se rétrécit et disparaît; c'est à peine si on l'entend murmurer au fond de l'abîme où il est confiné; il vient un moment où ce bruit même cesse; on le croit rentré dans les entrailles de la terre. C'est précisément alors que sa force est le plus irrésistible et son labeur le plus merveilleux; c'est alors qu'il creuse le rocher, qu'il perce le granit, qu'il triomphe de tous les obstacles amoncelés contre lui, et bientôt il sort, il reparaît, s'élargit, s'étend, empiète à son tour sur ses rives abaissées, et roule en vainqueur ses eaux limpides et fécondes.

C'est là, pensai-je, un symbole fourni par la nature de la marche du mouvement catholique, du cours orageux mais invincible de la Liberté et de la Vérité dans ma patrie. Et, le cœur fortifié et consolé, je poursuivis ma route.

DU

RAPPORT DE M. LIADIÈRES

SUR LE PROJET DE LOI

CONTRE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉ PAR LE COMITÉ ÉLECTORAL

Pour la défense de la Liberté religieuse

Dieu et notre droit.

Septembre 1847

DU

RAPPORT DE M. LIADIÈRES

SUR LE PROJET DE LOI

CONTRE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

M. le comte de Salvandy, ministre de l'instruction publique, soumit à la Chambre des députés, le 12 avril 1847, un projet de loi sur l'enseignement secondaire.

Ce projet de loi déterminait les conditions requises pour l'ouverture d'établissements libres d'enseignement secondaire, et le régime de ces établissements.

Tout Français pouvait être autorisé à ouvrir un établissement libre sous les conditions suivantes :

Il devait être âgé de vingt-sept ans au moins et n'appartenir à aucune congrégation religieuse non reconnue; il devait en outre produire le diplôme de licencié ès lettres, ou ceux de bachelier ès lettres et de bachelier ès sciences, s'il aspirait au titre de chef d'institution; les maîtres de pension devaient simplement justifier du grade de bachelier ès lettres. Le même grade était exigé des maîtres et surveillants, qui devaient également ne faire partie d'aucune congrégation religieuse non reconnue.

Le projet de 1847 n'exigeait pas la production du certificat de moralité et de capacité imposé aux postulants par le projet de 1844 [1].

Le droit de former opposition à l'ouverture d'un établissement libre dans l'intérêt des mœurs publiques appartenait au recteur. Les petits séminaires restaient soumis au régime sous lequel les avaient placés les ordonnances de 1828.

Les livres d'étude employés dans ces divers établissements de-

[1] Voir dans les *Discours* les discussions de la Chambre des pairs sur ce projet.

vaient être soumis à l'approbation du grand maître de l'Université.

La commission chargée d'examiner ce projet en proposa l'adoption, mais avec des modifications qui en aggravaient la portée. Elle demandait, par exemple, que les chefs d'établissements libres, les maîtres et les surveillants de ces établissements, fussent tenus d'affirmer *par écrit* qu'ils n'appartenaient à aucune congrégation religieuse non reconnue, comme le voulait le projet de loi de 1844. Le rapporteur de cette commission, M. Liadières, conseiller d'État et officier d'ordonnance du roi, déposa son rapport dans la séance du 24 juillet 1847. M. le comte de Montalembert publia dans le *Correspondant* du 25 septembre la réponse suivante à ce rapport.

I

Les catholiques de nos jours ont en France un goût prédominant et une fonction qui leur est propre : c'est le sommeil. Dormir bien, dormir mollement, dormir longtemps, et, après s'être un moment réveillés, se rendormir le plus vite possible, telle a été jusqu'à présent leur politique, telle leur philosophie, telle aussi, selon quelques-uns, leur habileté.

Assurément, il y a des exceptions : chacun les connaît ; mais tenons pour certain que la généralité, l'immense majorité des catholiques français rentre dans la catégorie des dormeurs. Ne nous arrêtons pas, quant à présent, à rechercher les causes de ce phénomène d'histoire naturelle. Bornons-nous à constater le fait et la position qui en résulte.

En vain amis et ennemis se sont-ils évertués pour réveiller ce grand corps de sa somnolence : les uns, par des avertissements toujours trop bien justifiés, les autres par d'imprudentes agressions. En vain les Pasteurs des âmes, les Évêques, presque sans exception, ont-ils secoué le flambeau de la

vérité devant ces yeux appesantis, ou fait retentir la trompette de la parole divine dans ces oreilles assoupies. En vain le temps marche, entraînant à sa suite des changements d'une irrésistible force et d'une incalculable portée dans la situation des hommes et des choses, aggravant aussi chaque jour le parjure de ceux qui ont juré la Charte sans l'accomplir, et la lâcheté de ceux qui supportent un joug que le ciel et la terre les aideraient à briser. Tout a été inutile jusqu'à présent. Quand une voix par trop éloquente, ou un fait par trop significatif, a soulevé autour du catholique français assez de bruit pour troubler sa paix, il entr'ouvre un moment sa paupière et promène un regard terne et étonné sur le combat qui se livre à armes inégales au-dessus de sa tête : il saisit au vol le nom de Religion, et se dit aussitôt que son curé ne lui a rien dit au prône; le nom de Liberté, et il sait que cet aliment n'est pas à son usage; le nom de la Charte, et il se souvient qu'elle a déclaré que la majorité des Français se compose de ses pareils, et que, quand on est de la majorité, on est toujours le plus fort. Là-dessus il se retourne sur le flanc, se cache la tête sous n'importe quel voile grossier, pour fuir la lumière importune, s'impatiente en bâillant contre le bruit qui l'a dérangé, et se rendort en étendant ses membres affaissés, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la position nécessaire pour que les endormeurs puissent ajouter une entrave de plus à toutes celles qui doivent l'empêcher de se redresser, s'il lui prenait fantaisie de se réveiller jamais.

Et cependant il se réveillera. Qui pourrait en douter? De nos jours, la politique est bien rusée, la Foi bien faible, le courage bien bas, le dévouement bien stérile; mais que nous soyons irrévocablement condamnés à languir dans cette atonie, c'est ce que personne ne saurait croire. Les catholiques se sont bien réveillés en Irlande, en Belgique, en Angleterre, et jus-

qu'en Allemagne : comment n'en serait-il pas de même en France? Qu'y a-t-il donc dans notre caractère national, dans nos antécédents historiques, dans nos penchants ou dans nos préjugés, qui nous impose à perpétuité le sommeil et la servitude comme une seconde nature? Non, non, il n'y a là qu'une question de temps et d'occasion. Que les héritiers subreptices d'une tyrannie surannée se le tiennent pour dit; que les prophètes de la fausse paix, que les courtisans et les complices du système qui énerve les intelligences et déprave les cœurs de nós enfants se le répètent : un jour nos neveux briseront leurs fers! Mais quand le sentiment de leur force leur reviendra avec celui de leur droit; quand ils dresseront la tête et qu'ils se trouveront cernés, circonscrits, enlacés de toutes parts dans les circuits tortueux d'une législation détestable et d'une tyrannie bureaucratique sans exemple jusqu'ici dans l'histoire, ils n'auront pas assez de malédictions pour la connivence de leurs pères avec les auteurs de leur abaissement et de leur détresse.

Maintenant, peut-on dire quand le réveil aura lieu? non. Peut-on prévoir quelle en sera la cause ou l'occasion? pas davantage. Ce sera peut-être un hasard, un grain de sable, un rien, quelque chose comme le rapport de M. Liadières. Qui sait? L'orage gronde longtemps dans les cœurs avant d'éclater; rien ne trouble en apparence cette sérénité des beaux jours si propice au sommeil : et cependant tout est prêt déjà pour l'explosion. On a vu des âmes honnêtes, des hommes de cœur, subir avec apathie les entraves de la geôle, le bâton du commandeur, mais se révolter contre le soufflet du bouffon. En sera-t-il ainsi des catholiques en France? C'est le secret de Dieu.

Quant à nous, quant au noyau fidèle des vieux amis de la Liberté et de l'Église, nous n'avons point à nous inquiéter

de l'avenir, étant bien résolus, quoi qu'il arrive, à ne changer ni de conduite ni de langage jusqu'à ce que l'Église nous l'ordonne. Mais quand, au milieu d'une sorte de trêve plus ou moins suspecte, l'on vient nous jeter à la face un manifeste nouveau des prétentions et des intentions qu'une indigne politique substitue à la fidèle exécution de la Charte, il nous convient d'en prendre acte, d'en définir la portée, et d'en noter la valeur.

Sans doute, il est triste d'avoir toujours à lutter, puis de lutter contre certains adversaires. Descendre, par exemple, des fiers dédains de M. le duc de Broglie et des agressions passionnées, mais habiles et logiques, de M. Thiers, à la grotesque théologie, aux bizarres contradictions, aux assertions cavalières de M. Liadières, cela n'est ni agréable ni flatteur. Mais ce nouvel ennemi est l'organe d'une commission de la Chambre toute-puissante : il est à la fois officier de la maison du Roi, conseiller d'État et député; on peut croire qu'il représente à la fois l'esprit qui domine à la cour, dans l'administration et dans la majorité législative. Ses paroles ne sauraient donc passer inaperçues. Nous ne sommes pas encore assez forts pour pouvoir mépriser de pareilles attaques. Non pas certes que nous voulions suivre pas à pas ce rare esprit dans sa puissante argumentation : on peut nous condamner à subir des lois faites par M. le rapporteur de la Chambre des députés et ses collègues, mais on ne saurait nous contraindre à discuter sérieusement avec des hommes qui se moquent de nous. La seule chose que nous ayons à faire, c'est de passer en revue les injures que renferme ce document contre la liberté et la dignité des catholiques ; c'est d'en bien faire comprendre l'amertume à ceux qui se sont attiré, par leur incurable mollesse, de pareils traitements; c'est enfin de mettre à nu tout ce qu'il y a à la fois d'hypocrisie et

d'audace dans le système qui inspire à ses aveugles adeptes un semblable langage.

Avant tout, laissons un libre cours à l'indignation qu'a certainement soulevée dans tout cœur catholique un passage vraiment incroyable de ce rapport; et, puisqu'il le faut, citons ce langage que personne encore n'avait osé nous tenir :

« La Charte est violée ! Nous nous rions de ses engage-« ments ! Ce reproche est au moins bizarre *dans la bouche* « *de ceux qui nous l'adressent*. Unis d'action et de cœur au « mouvement national qui fonda le pacte de 1830, nous en « connaissons trop bien la pensée pour la déserter après la « victoire. Ce n'est pas nous, *dont les regards se détournent* « *avec effroi* d'un glorieux passé qui consacra la Liberté « d'enseignement comme une de ses plus précieuses con-« quêtes, *ce n'est pas nous que son avenir tourmente ou im-* « *portune*. La mémoire nous en est trop chère pour avoir « intérêt à la perdre, et *il nous importe de la rendre à ceux* « *qui se sont trop hâtés d'oublier*. La France était calme et « prospère; un grand succès couronnait nos armes en Afrique; « nos jeunes soldats, vaillants émules des phalanges républi-« caines, venaient de détourner sur les drapeaux de la Restau-« ration un brillant reflet de la gloire des Pyramides; jamais « le trône ne sembla mieux assis sur la double base des inté-« rêts matériels et de l'orgueil national satisfaits. Et cepen-« dant, trois jours après, ce trône séculaire avait disparu. « Pourquoi ? C'est que les libertés menacées nous semblèrent « préférables à la fortune et à la gloire; c'est que le pays tout « entier savait la couronne entourée de *conseillers occultes ;* « c'est qu'il se leva avec indignation pour secouer leur téné-« breuse influence. Il triompha ! et non moins inconséquent « que brave, *il aurait, dès le lendemain, livré aux* VAINCUS

« *ce qu'il venait de leur ravir!* La Révolution de juillet, si « calme, si modérée, si ennemie de tout excès, *aurait créé* « *à leur profit* une liberté sans limites! La Liberté d'ensei- « gnement CONQUISE SUR EUX ne l'aurait été que pour eux! « Ce sont les auteurs de la Charte qui la renient; *ce sont* SES « ADVERSAIRES *qui l'honorent!*... Non, la pensée en est claire, « évidente, incontestable. On n'hésite pas sur le sens lors- « qu'on remonte à son origine. La dérision n'est pas du côté « de ceux qui veulent une liberté sage, prévoyante et légale « comme la Révolution qui l'a fondée [1]. »

Vous l'entendez, pères de famille, qui vous croyiez égaux devant la loi à tous les autres Français! Vous l'entendez, vous aussi, prêtres d'une religion que la loi fondamentale déclare libre en droit, et en fait celle de la majorité des Français! Vous tous qui avez cru en la Charte, et qui l'avez invoquée, vous vous figuriez bonnement qu'elle vous donnait des droits et des armes! Détrompez-vous: selon cet étrange législateur, elle n'est que le gage de votre défaite. Vous êtes des *vaincus,* retenez bien le mot, c'est-à-dire ce qu'étaient les ilotes à Sparte, ce que sont les parias pour les bramines, ou les Irlandais pour les Anglais. Vous n'avez d'autres droits que ceux que la victoire a bien voulu vous concéder.

Et vous, Évêques, dont l'immense majorité a été choisie par le gouvernement actuel; vous qui tous, sauf deux ou trois, avez si énergiquement réclamé la Liberté de l'enseignement, comprenez-le bien, vous êtes aussi des vaincus; vous êtes les *adversaires* de cette Charte que vous avez jurée; et même vous pourriez bien être d'anciens *conseillers occultes* de Charles X: c'est M. le conseiller d'État qui vous le dit, lui qui vous juge quand on en appelle d'abus contre vous! lui qui

[1] *Moniteur* du 11 août, p. 2413, colonne 3.

vous enseignera au besoin la théologie, comme il l'a déjà fait à M. le Cardinal de Bonald et à d'autres !

Et nous, jeunes catholiques, étrangers, non-seulement par notre âge, mais par toutes les passions et toutes les tendances de notre âme, aux luttes qui ont précédé 1830; nous qui, entrés dans la vie publique au lendemain même de la Révolution de juillet, arborions franchement le drapeau de la conciliation sur le terrain de la liberté commune; nous qui, depuis dix-sept ans, n'avons pas cessé d'invoquer, avec une confiance inaltérable et un cordial amour, la Constitution de notre pays, l'esprit de notre temps, la patriotique sympathie de nos concitoyens, nous aussi, nous ne sommes que des *vaincus!*

Pour nous, la France n'est pas une patrie, mais un champ de bataille; notre Gouvernement, une guerre civile en permanence; notre peuple, une armée divisée en deux camps hostiles, où les plus faibles ont nécessairement le dessous. Malheur aux vaincus!

Mais, en vérité, dans quelle bataille cet aide de camp nous a-t-il donc rencontrés pour parler si à son aise de notre défaite? Dans quelle lutte a-t-il triomphé de nous? Où a-t-il pris la mesure de notre faiblesse? Et quels sont donc les exploits qui lui donnent le droit de se couronner ainsi de lauriers à nos dépens?

Faut-il donc dire à ce victorieux que, parmi tous les soldats actuels de la Liberté d'enseignement, laïques ou ecclésiastiques, il n'en est pas un seul qui ait pris part au gouvernement de la Restauration, pas un qui ait la moindre solidarité avec ses fautes ou même avec ses gloires [1], pas même avec la

[1] Je me trompe : nous avons à notre tête un des ministres de Charles X, et même l'un des auteurs des ordonnances de 1828, M. de Vatimesnil; je ne sais si M. Liadières attribue à sa ténébreuse influence la chute des Bourbons et l'insurrection de 1830. Quant à nous, sa présence parmi nous nous console

prise d'Alger, dont il nous parle en termes si belliqueux?

Faut-il ajouter que, si la Liberté d'enseignement cessait de nous être refusée ou escamotée, l'arme la plus légitime et la plus redoutable serait aussitôt brisée entre les mains des adversaires systématiques du gouvernement actuel?

Mais, encore une fois, à quoi bon raisonner quand on est *vaincu?*

Voici cependant ce que nous dirons: Qu'il soit permis à M. Liadières de prendre place à la fois dans le cortége du Roi et dans l'assemblée des représentants de la nation [1]; qu'il continue à rendre, avec les autres docteurs du conseil d'Etat, ces risibles sentences en droit canon devant lesquelles personne ne s'incline; que lui et ses amis aient le monopole de toutes les places rétribuées avec l'argent des contribuables (c'est-à-dire avec le nôtre), depuis le portefeuille ministériel jusqu'au dernier bureau de tabac, nous nous y résignons volontiers. Mais nous exclure même de la place publique, de la vie civique et de l'égalité sociale; nous déclarer ainsi suspects, incapables et invalides, afin de nous parquer à part, dans je ne sais quelle bergerie, comme des créatures inoffensives à tondre et à exploiter; traiter ainsi de nous, chez nous et sans nous, cela n'est ni dans son droit ni dans son pouvoir. Aussi ne dirons-nous plus: Malheur aux vaincus! mais: Malheur au gouvernement qui permet à ses agents de l'entraîner, par suite d'odieuses passions et de préjugés surannés, dans cette

et nous honore, en nous montrant quelle est la véritable nature des progrès que la liberté fait faire aux esprits élevés, aux cœurs généreux et désintéressés.

[1] Pour éviter tout malentendu, je déclare que je ne partage pas l'opinion de ceux qui regardent comme incompatible un emploi dans la maison du Roi avec les fonctions de député; mais j'ajoute que quand on a l'honneur d'appartenir ainsi à la royauté, on est tenu, envers les partis politiques et les croyances religieuses, à une réserve et à une modération dont la royauté elle-même ne saurait s'écarter sans les plus graves inconvénients.

voie d'exclusion et de proscription ! Malheur au pays qui se laisse ainsi diviser en catégories ! Malheur surtout aux lois qu'un pareil esprit a dictées ! Leur destinée sera aussi éphémère que leur origine aura été impure ; elles méconnaissent en même temps la première notion de la justice et la première condition de la durée.

N'oublions pas, du reste, que le document qui nous traite de cette façon insultante est une œuvre, non pas individuelle, mais collective ; ce n'est pas le produit d'une haine personnelle, d'une rancune isolée, ou d'une excentrité exceptionnelle. Non, il s'est trouvé neuf hommes, choisis par cette grande assemblée née d'hier, et sur le choix de laquelle nous avions pesé, dit-on. Ces neuf hommes se sont réunis autour d'une table verte pour entendre la lecture de cette pièce, et ils l'ont agréée ! Ils en ont accepté la solidarité : pas un n'a protesté publiquement ; au contraire, ils ont permis à l'auteur de constater, presque à chaque page, l'unanimité de leur assentiment.

Il y a plus : sur ces neuf hommes, sept sont ce qu'on appelle conservateurs, et sur ces sept conservateurs, cinq étaient fonctionnaires. Or hier encore M. Guizot, à la tribune du Luxembourg, confessait que le pays était *malade* sous le rapport de la Liberté religieuse[1]. Il semblait appeler, au moins de ses vœux, le remède à cette maladie, c'est-à-dire le moment où on pourra faire céder le préjugé au droit, et la tradition de la servitude au progrès de la liberté. Et aujourd'hui, voici que des affidés subalternes de sa politique viennent sanctionner l'un des défis les plus audacieux qui aient encore été lancés à la conscience et à la famille.

On a blâmé ceux d'entre nos amis qui, lors du choix de

[1] Voir son discours du 2 août 1847.

cette commission, ont voté pour M. Odilon Barrot préférablement à M. de la Tournelle : et ce blâme se conçoit; car, avant tout, à ce qu'il nous semble, ils devaient repousser par leur vote l'homme qui, dans la discussion sur les jésuites, avait foulé aux pieds tous les principes et tous les droits de la liberté. Mais aujourd'hui, en vérité, ils doivent se trouver bien justifiés ; ils doivent se féliciter de n'avoir pas ajouté une voix de plus à cette majorité de conservateurs et de fonctionnaires qui nous a donné M. Liadières pour rapporteur, et son œuvre pour le code nouveau de nos droits et de nos devoirs.

Il y a plus encore : quand, par suite d'un de ces avancements coupables qui ont excité les murmures mêmes de la Chambre des pairs, et qui font des charges suprêmes de la magistrature le prix des services parlementaires, un des membres de cette commission, M. Roulland, a été soumis à la réélection, on crut devoir le châtier de ses sympathies, en matière d'enseignement, pour MM. Thiers et Barrot, en lui substituant un ami de M. de Salvandy, M. le marquis de Lagrange. Le *Constitutionnel* eut la bonté de s'en affliger, et nous, pauvres dupes, nous eûmes la sottise de nous en réjouir. Il fallait sans doute encore cette leçon, après tant d'autres, à notre infatigable crédulité. Veut-on savoir ce que nous avons gagné au change? le voici expliqué dans le curieux langage de l'honorable rapporteur.

Il s'agit de l'obligation du costume ecclésiastique imposé aux élèves des petits séminaires par l'art. 4 des ordonnances de 1828 :

« Ainsi que nous l'avons dit, cette résolution avait été « prise par cinq voix contre quatre, lorsqu'un membre de la « commission, ayant été remplacé par un membre nouveau, « la majorité s'est trouvée tout à coup déplacée. La majorité

« nouvelle est d'avis que l'article 4 de l'ordonnance de 1828 ne « doit point entrer dans la loi; *mais sa déférence pour une « longue et consciencieuse discussion l'a empêchée de sup- « primer un vote loyalement émis*. La résolution prise est « donc *maintenue* dans la colonne des amendements de la « commission, comme une proposition formelle de l'ancienne « majorité [1]. »

Comprenne qui pourra, et admire qui voudra!

Quant à nous, nous tirerons de tout cela une nouvelle démonstration à l'appui de la conclusion que nous avons depuis longtemps proclamée : qu'il n'y a en France aucun parti qui mérite notre sympathie, notre confiance et notre appui inconditionnels, pas plus le parti conservateur que le parti libérâtre. Les catholiques qui retomberaient aujourd'hui dans les folies de la Restauration, en identifiant leur cause avec celle d'un pouvoir et d'une politique quelconque, seront punis plus sévèrement encore que ne l'ont été leurs pères. Ils seront victimes d'une de ces amères et honteuses déceptions qui excluent même la pitié, parce qu'elles ont été volontaires, incorrigibles et inexcusables.

II

Mais n'oublions pas qu'il y a dans le rapport de M. Liadières autre chose que l'injure et le défi : il y a des théories et des raisonnements. Nous ne perdrons pas notre temps à les réfuter : il nous suffira de les signaler.

Nous ne dirons donc rien de sa définition radicalement fausse de l'instruction publique; rien de la confusion perpétuelle qu'il établit entre la société et le pouvoir, entre le pou-

[1] *Moniteur*, p. 2419, colonne 2.

voir et l'État; rien de ses distinctions arbitraires et nulles entre l'instruction secondaire et l'instruction primaire, entre les pensions et les institutions; rien de ses calculs fabuleux sur le nombre des gradués; rien de ses hypothèses gratuites sur l'abaissement du niveau des études; rien enfin de tant d'autres erreurs que la commission de 1847 a servilement adoptées, mais qu'elle n'a pas inventées.

En revanche, nous affirmons que nulle part, à notre connaissance, pas même dans le fameux rapport de M. Thiers en 1844, les droits du père de famille n'ont été plus effrontément niés, ou, pour mieux dire, plus complétement confisqués au profit de ce qu'on appelle, si faussement, le *droit de l'État*[1], au profit de cette détestable usurpation, qui permet désormais, non plus seulement au monarque, mais à chaque subalterne de la bureaucratie universitaire, de s'écrier : *L'État, c'est moi!*

Mais citons, afin de bien constater à quel point en est arrivée la sagesse législative, grâce à la faiblesse des pères de famille catholiques, grâce à la complaisance des pères de famille philosophes ou pseudo-libéraux pour toutes les usurpations qui peuvent gêner ou humilier l'Église.

Ainsi, selon M. Liadières, « *l'enfance est un dépôt que la* « *société a mis sous la garde de l'État*... L'État doit veiller « sur la sainteté du jeune âge, écarter de lui, sans relâche, « *jusqu'à la moindre chance* des périls dont son inexpérience « ne peut le défendre. C'est le droit de l'État, c'est son devoir

[1] Il n'est pas besoin, je pense, de renouveler ici les réserves que nous avons toujours faites, et qu'il importe plus que jamais de maintenir, contre l'abus qu'on fait du mot *État*, en confondant toujours le *gouvernement*, qui n'est que le représentant et le délégué de l'*État*, avec l'*État* lui-même, qui se compose de l'ensemble des citoyens français. Rien ne nuit plus à notre cause et à nos droits que cette funeste habitude d'employer indifféremment l'un pour l'autre deux termes si distincts.

« rigoureux..... et quel que soit le choix des pères de famille, « l'État doit pouvoir dire au seuil de l'établissement qu'ils « ont choisi : « Entrez, mes précautions sont prises ; ma solli- « citude a devancé la vôtre ; NE REDOUTEZ RIEN, ni pour la « santé, *ni pour les mœurs, ni pour l'instruction* de vos « enfants [1]. »

Si le gouvernement pouvait jamais tenir un pareil langage, soit au sujet de ses propres établissements, soit au sujet des maisons libres, de deux choses l'une : ou il mentirait audacieusement, ou il ne se serait jamais fait la plus légère idée des *chances* et des *dangers* inséparables de toute espèce d'éducation publique.

Mais, après ce brevet d'omnipotence et d'omniscience décerné à la bureaucratie, voyons ce qu'il reste aux pères de famille.

« Eh quoi ! le cœur paternel ne s'est-il jamais laissé « prendre à l'appât grossier du charlatanisme ? Sous le régime « constitutionnel, l'émulation règne partout, le désir de s'é- « lever pénètre dans tous les cœurs ; le fils du laboureur « veut entrer dans le barreau, le fils du commerçant dans la « magistrature..... Comment les pères pourront-ils guider « leurs enfants dans des voies qu'ils ignorent ; les conseiller « pour des intérêts dont ils n'ont aucune idée ? *Ce qu'ils ne « peuvent pas faire*, il faut que l'État le fasse... Il faut qu'il « les éclaire, qu'il leur montre le chemin véritable, qu'il « les dérobe aux piéges tendus à leur crédulité. *Le droit du « père de famille est de demander* à la Liberté de l'enseigne- « ment des satisfactions pour toutes ses exigences, des écoles « pour toutes les carrières, des maîtres pour toutes les pro- « fessions ; *mais qu'il n'aille pas plus loin :* exiger davan-

[1] *Moniteur*, p. 2413, colonne 3.

« tage, ce serait trahir sa propre cause, abandonner ses « propres intérêts, etc. [1]. »

Arrêtons-nous un moment pour nous incliner devant ces nouveaux principes de politique sociale et constitutionnelle, devant la force de cette logique. Le cœur paternel se laisse prendre à l'appât grossier du charlatanisme : donc l'État est à l'abri de toute erreur et de toute illusion ! Tous les Français sont égaux devant la loi, et les emplois publics sont accessibles à tout le monde : donc les pères sont incapables de *guider* ou même de *conseiller* leurs enfants ! Le fils de l'artisan peut devenir maréchal de France, comme cela est déjà arrivé à Vauban, sous Louis XIV : donc tous les pères qui ne sont pas artisans doivent être contraints de vivre sous la tutelle de l'État, pour n'être pas dupes de leur crédulité !

La Charte, selon ce docte commentateur, donne au père de famille le droit de *demander* en fait de Liberté d'enseignement tout ce qu'il veut; mais, évidemment, elle ne lui donne pas le droit d'*obtenir* ce qu'il demande : autrement il n'aurait plus besoin de rien. Or, M. Liadières compte bien ne pas rassasier d'un seul coup le père de famille, et c'est pourquoi il a soin d'ajouter : *qu'il n'aille pas plus loin ! exiger davantage, ce serait*, etc. Plus loin que quoi, s'il vous plaît? Plus loin que *la satisfaction de toutes ses exigences ?* Mais quel est l'homme au monde qui voudrait ou pourrait *exiger davantage que des satisfactions pour toutes ses exigences?* Plus loin que la simple *demande* de ces *satisfactions ?* Ah ! s'il en est ainsi, il ne nous reste qu'à bénir le ciel de nous avoir fait naître sous un régime où il nous est permis de demander afin de ne pas obtenir, et de frapper afin qu'il ne nous soit pas ouvert.

Continuons :

[1] *Moniteur*, p. 2413, colonne 3.

« Il est cependant un PRIVILÉGE légitime que la loi doit « respecter : son autorité s'arrête au seuil de la maison pa- « ternelle. Là, plus de garantie que celle du père de famille, « plus de contrainte que celle qu'il lui convient de s'imposer. « *Il fait élever son enfant comme il veut, et par qui il veut.* « Mais, du moment que cette limite est franchie, lorsque « l'enfant vient se mêler avec d'autres, *dans une école pu- « blique ou privée, le droit du père perd une partie de sa « force*, et celui de l'État intervient à l'instant même[1]. »

Un peu plus loin :

« Le législateur s'arrête sur le seuil du foyer domestique; « il ne s'informe pas du nom, de la science, de l'état du « *précepteur*... Qu'ose-t-on alors demander au nom des pères « de famille?... Le droit pour un chef d'établissement, quel « qu'il soit, de préparer ses élèves à l'examen du bacca- « lauréat? Ici l'État intervient et refuse. Il refuse, parce « que c'est une question d'appréciation qui n'appartient qu'à « lui seul; il refuse, parce que le *privilége* des pères de « famille ne saurait aller jusqu'à imposer à l'État tel ou tel « système d'enseignement; il refuse, enfin, PARCE QU'IL SAIT « MIEUX CE QUI LEUR CONVIENT QU'ILS NE LE SAVENT EUX- « MÊMES[2]. »

Reposons-nous là-dessus et résumons. La paternité est un *privilége*, voilà ce qu'il y a de plus clair! Aux yeux de la bonne justice et de la saine logique, le père n'aurait aucun droit; toutefois, nos maîtres veulent bien lui accorder, jusqu'à nouvel ordre, un *privilége*, mais voici dans quelles limites : *Le père de famille fait élever son enfant comme il veut et par qui il veut*... à la seule condition de le faire élever

[1] *Moniteur*, p. 2413, colonne 3.
[2] *Moniteur*, p. 2413, colonne 3.

chez lui; c'est-à-dire à la condition d'avoir un précepteur logé, nourri et soldé pour cela; c'est-à-dire, en d'autres termes, à condition d'avoir au moins de trente à cinquante mille livres de rente. Quant aux Français qui ne jouissent pas de cinquante mille livres de rente, et qui n'en auraient pas moins l'outrecuidante prétention, en leur qualité de simples pères de famille, de *faire élever leurs enfants comme ils veulent et par qui ils veulent*, l'État leur déclare, par la bouche de M. Liadières, qu'il *sait mieux ce qui leur convient qu'ils ne le savent eux-mêmes!*

Eh bien! franchement, je ne suis pas fâché de voir les pères de famille qui ont moins de cinquante mille livres de rente traités avec cette ironie et avec cette insolence. Ils l'ont bien gagné, et j'ose leur prédire qu'ils ne sont pas au bout des affronts et des humiliations qu'ils ont mérités. En effet, ne nous lassons pas de le répéter, la tyrannie de l'Université est bien moins l'œuvre de l'Université, ou des fils de Voltaire, que de la lâcheté persévérante et de l'incurable aveuglement des pères de famille eux-mêmes. Comment n'en pas être convaincu quand on pense qu'il eût suffi naguère, que peut-être il suffirait encore aujourd'hui, pour briser ce joug, de cinquante hommes de cœur, déterminés à subir quelques mois de prison et quelques centaines de francs d'amende? Oui, certes, le monopole, quelque enraciné qu'il soit, quelque renforcé qu'il ait été depuis dix ans, le monopole s'écroulerait à l'instant, le jour où cinquante Français, honnêtes gens ou pères de famille, seraient, sur les différents points du territoire, confondus, sous les verrous, avec les voleurs et les malfaiteurs pour avoir ouvert des écoles libres, en dépit du décret inconstitutionnel de 1811; pour avoir revendiqué ainsi à leurs dépens, et au profit de leurs enfants, un droit non moins naturel et beaucoup plus sacré que celui

de les mettre au monde. Ce jour-là l'édifice du monopole s'écroulerait, comme s'est écroulé en Angleterre celui de la persécution religieuse le jour où O'Connell, bravant une législation inique, força l'entrée du parlement britannique.

Mais passons de ces rêves à la triste réalité.

Ces bons pères de famille, ainsi remis à leur place par M. Liadières, reçoivent de ses mains une compensation à laquelle jusqu'à présent personne n'avait songé. Il est vrai : à moins d'avoir 50,000 livres de rente, il ne leur sera pas permis d'élever leurs enfants *comme ils veulent et par qui ils veulent ;* mais qu'ils s'en consolent : leur position est en cela semblable à celle de S. M. le roi des Français, qui n'a pas non plus le droit de..... nommer pair de France qui il veut! Vous doutez de l'existence d'un pareil raisonnement? Eh bien! écoutez-le :

« Le droit d'enseigner sans autorisation préalable et révo-
« cable à volonté est, sans nul doute, un droit constitu-
« tionnel né des conquêtes de 1830. Est-ce à dire pour cela
« qu'il faille, au nom de la Charte, l'abandonner sciem-
« ment à l'ignorance ou à l'immoralité? La nomination des
« membres de la Chambre des pairs est un droit constitu-
« tionnel de la couronne; mais la loi du 29 décembre 1831
« restreint cette prérogative et l'enferme dans un cercle de
« notabilités dont elle ne peut pas sortir [1]. »

Comprenez-vous maintenant? Le roi ne peut prendre les pairs de France que dans certaines catégories déterminées par la loi; et vous, simples citoyens, vous prendriez les maîtres de vos enfants hors de certaines catégories brevetées à cette fin par le gouvernement! Le roi, le père de la grande famille, ne peut pas faire tout ce qu'il veut de tous ses sujets, les-

[1] *Moniteur* du 11 août, p. 2413, colonne 2.

quels ne sont après tout que ses enfants; et vous, pères de famille vulgaires, vous songeriez à faire des vôtres ce que bon vous semble! Non, en vérité, vous ne sauriez nourrir une si téméraire ambition. Que l'exemple du roi, obligé de restreindre dans de justes limites l'exercice de sa prérogative, vous éclaire; consolez-vous d'être comme lui *enfermés dans un cercle dont on ne peut pas sortir;* car, après tout, vous n'êtes pas plus obligés de donner à votre fils une éducation soignée que le roi n'est obligé de vous nommer pairs de France.

En effet, l'*instruction secondaire*, toujours selon l'honorable M. Liadières, *n'étant pas une nécessité sociale*, *ne saurait devenir une obligation de l'État*[1]. Ce qui ne l'empêche pas d'ajouter aussitôt : « *C'est par elle qu'on entre* « *dans la vie civile.* » D'où il suit que la vie civile n'est pas une nécessité sociale. Un peu plus loin, le droit d'enseigner est qualifié de *droit constitutionnel*[2]. D'où il suit encore que les nécessités sociales chez nous ne comprennent pas plus l'exercice des droits constitutionnels que la jouissance de la vie civile. Une fois monté sur ces hauteurs de la politique transcendante, M. le rapporteur aime à y planer. « C'est « ainsi, » selon lui, « que la froide raison du législateur in- « terprète le sens des engagements pris en 1830... que les « illusions cessent et que la vérité se montre [3]. »

C'est encore en voyant les choses de si haut qu'il arrive à proclamer que « la *science qu'on acquiert à peu de frais* « *vaut encore moins que ce qu'elle coûte*[4]. » Axiome consolant à coup sûr pour les Français, éligibles ou autres, qui

[1] *Moniteur* du 11 août, p. 2414, colonne 2.
[2] *Moniteur*, p. 2414, colonne 3.
[3] *Moniteur*, p. 2413, colonne 2.
[4] *Moniteur*, p. 2413, colonne 3.

ont le moyen d'acheter pour leurs enfants une science d'autant plus sérieuse qu'elle aura coûté plus cher; mais axiome passablement dur pour cette immense majorité des citoyens d'une fortune médiocre, à qui l'on vient de répéter que la Charte appelle leurs fils aux plus hautes dignités.

L'Église catholique avait le tort de penser autrement, elle qui, pendant dix siècles, n'a rien négligé pour rendre l'enseignement aussi gratuit que possible dans ses monastères et dans ses écoles de tous les degrés; elle qui, grâce à ce système, donnait, de l'aveu même de M. de Salvandy, l'instruction classique à un nombre double de celui des élèves actuels de nos colléges! Les anciennes universités de l'Europe, avec leurs bourses et leurs fondations innombrables pour l'éducation gratuite, ont toutes ignoré et transgressé cette loi. Les propagateurs modernes de l'instruction populaire l'ont eux-mêmes méconnue, en proclamant partout que l'instruction gratuite était un bienfait.

Mais aussi la *froide raison du législateur* n'avait pas encore parlé, et la *vérité* ne s'était pas encore *montrée*, sous les traits de M. Liadières.

III

Après avoir ainsi fait la part des pères de famille, le rapport s'occupe de celle des adversaires du monopole. On commence par nous décerner un brevet de *talent* et de *loyauté* que nous serions vraiment embarrassés de renvoyer à ceux dont nous le tenons. Puis on définit ce que nous voulons, savoir : des *instituteurs de hasard*, l'*instruction au rabais*, et l'*exploitation de la jeunesse;* en un mot, toutes ces misères dont l'Université n'offre aucune image, mais qui se retrouvent toujours sous la plume de ses apologistes.

On qualifie ensuite les reproches que nous adressons au monopole : ce sont des *accusations sans preuves*, d'*indignes soupçons*, des *attaques calomnieuses*. Vous nous calomniez ! Ce mot répond à tout, sauf à la réalité des faits et à l'imposante autorité des accusateurs.

M. Liadières affecte d'ignorer que ce sont les membres les plus éminents du corps épiscopal qui ont dressé contre l'Université le plus formidable acte d'accusation qui fut jamais. Il se complaît à penser que ceux qui dénoncent l'immoralité de l'enseignement et du régime universitaire, et qui tombent, selon lui, sous les censures de l'*illustre* évêque d'Hermopolis, sont en *petit nombre*, et non-seulement dépourvus de toute autorité, mais encore complétement étrangers au régime de l'Université. Puis, prenant un ton de componction qui ferait sourire le puritain le plus mélancolique, il invite ces *rares accusateurs* à imiter saint Thomas, ou, pour nous servir de son inimitable langage, à *se laisser guider par de saints préceptes, et à voir et à toucher, pour cesser enfin d'être incrédules* [1]. Il ne manque plus que le texte : *Noli esse incredulus, sed fidelis*.

Malheureusement, il se trouve que les plus ardents d'entre ces *rares accusateurs* sont précisément d'anciens élèves de l'Université, d'accord en cela avec son ancien grand maître, M. de Vatimesnil. Ce sont des hommes qui, comme l'auteur de ces pages, ont été nourris de son pain, et même couronnés de ses couronnes. Nous dirons donc à M. Liadières : Oui, nous connaissons ces écoles que nous condamnons ; oui, nous les avons visitées, et plus que visitées ; nous les avons habitées ; nous avons mesuré, par notre propre expérience, la profondeur de ce gouffre où périssent chaque jour tant d'âmes

[1] *Moniteur*, p. 2414, colonne 1.

qui y sont précipitées par vous. Et, puisque vous osez citer l'Évangile contre nous, nous oserons, à notre tour, tout en tremblant devant l'apparence même d'une parodie sacrilége, nous oserons achever votre citation, et nous dirons : Heureux ceux qui ont cru sans voir; heureux ceux qui, sans avoir passé comme nous par la plus douloureuse et la plus difficile des épreuves, ont cru aux dangers et aux souillures qui leur étaient signalées, ont su se préserver eux-mêmes et préserver leurs enfants de ce contact impur : *Beati qui non viderunt et firmiter crediderunt.*

Oui, nous connaissons l'Université; et, comme disait le P. Lacordaire devant la Cour des pairs en 1831, *nous connaissons le ventre de notre mère.* Nous savons tous ce que vaut votre pathos sur les *âmes candides et sincères* qu'elle forme; sur ces paradis terrestres qu'on appelle colléges, et qui ne sont pas, dites-vous, un *monde dégénéré comme le nôtre, mais où l'autorité n'est accordée qu'au mérite... qui donnent la santé au corps, et à l'âme les seuls sentiments vrais et durables qu'elle éprouve en traversant la vie!* Comme vous, *nous avons passé par ces épreuves* [1], et nous profiterons de notre expérience pour déjouer le subterfuge peu adroit à l'aide duquel vous cherchez à éluder le grand reproche qui, comme vous le dites, *jette tant d'alarmes dans quelques âmes pieuses.* Ce n'est pas le contact avec les enfants calvinistes, luthériens, israélites, ce n'est pas la propagande de l'esprit de secte que nous avons eu à redouter ou à subir : c'est le contact avec des enfants sans religion quelconque, quelquefois dépravés et incrédules avant même d'avoir fait leur première communion; c'est l'influence, l'autorité, l'exemple de ces maîtres notoirement étrangers,

[1] *Moniteur*, p. 2414, colonne 1.

sinon hostiles, à toute pratique chrétienne[1]; c'est la propagande de ce poison qui, loin de substituer une croyance à une autre croyance, tue jusqu'à la racine de toute foi quelconque dans l'âme, et ne rend plus à la société que des êtres énervés par le scepticisme, capables de tout, excepté de croire. Voilà ce que nous avons appris à connaître et à détester sous vos férules académiques! Avez-vous donc oublié ou ignoré les cruelles révélations de M. de Gasparin, député protestant, sur le genre d'éducation qu'il avait reçu, lui et ses camarades, dans le meilleur collége de l'Université? Eh! nous le savons bien, dans vos colléges on ne s'applique pas à rendre le protestant catholique ou le juif protestant; mais on s'applique, et presque toujours on réussit à rendre les uns et les autres incrédules; on y propage et on y entretient cet enseignement mutuel de la débauche et du matérialisme qui enfante, jusque dans les plus hautes régions, ces âmes perverses dont notre société s'épouvante trop tard. Ce qu'on y apprend et ce que nous réprouvons là comme ailleurs, ce n'est pas la *tolérance* réciproque, mais l'*intolérance* absolue vis-à-vis de tout ce qui, de près ou de loin, implique la foi à un ordre surnaturel ou la pratique des devoirs que cette foi prescrit.

Voilà la vérité! J'en appelle à tous ceux qui ont passé par cette fournaise, et qui n'y ont pas laissé, avec les croyances qui font le chrétien, la bonne foi qui fait l'honnête homme.

IV

Mais il est temps de démêler, si faire se peut, à travers les rapsodies du rapport, en quoi le projet de loi de M. de Sal-

[1] Nous savons qu'il y a des exceptions, et que l'Université compte dans son sein un certain nombre de professeurs aussi chrétiens que savants; mais ces exceptions sont d'autant plus glorieuses qu'elles sont plus rares.

vandy, retouché et embelli par la commission, diffère de celui de M. Villemain. Disons en passant que ce projet défunt, dont l'auteur disait qu'il faisait *tout pour les évêques et rien pour les jésuites*, est assez durement traité par M. Liadières : il le qualifie d'*arsenal répressif*, et déclare que cette loi de 1844 *ne dissimulait pas ses tendances rétroactives*[1]. Nous n'en avons guère dit davantage, et cette justice tardive nous fait espérer en celle qui ne saura manquer d'atteindre un jour le projet de M. de Salvandy.

Tel qu'il nous est présenté par la commission, ce dernier projet supprime le certificat de moralité qu'exigeait le projet de 1844, et que l'Université ne décernait pas ; mais il laisse au *recteur*, c'est-à-dire à l'agent direct de l'Université, le droit de former opposition *dans l'intérêt des mœurs publiques*. Cette soi-disant concession a rencontré une vive opposition parmi les commissaires. Les *éloquents interprètes* de cette opposition se sont inquiétés de la *moralité vulgaire* et de l'*aptitude* équivoque qui pourraient résulter de cet arrangement. Ils vont même jusqu'à dire que *le recteur n'est pas un homme de lutte*. Si la question valait la peine d'être discutée, nous oserions demander ce que c'est donc qu'un recteur. Si ce n'est un homme de lutte, c'est au moins un homme de police. A coup sûr, ce n'est pas seulement, comme vous dites, un homme de science et d'érudition : nous n'en voulons pour preuve que les noms des vingt-six recteurs actuels des académies de France. Qu'on les lise dans l'almanach : on en verra plusieurs qui ont figuré dans les persécutions dirigées contre les Frères et les autres communautés ; on n'en trouvera pas un seul qui ait une grande renommée littéraire ou scientifique.

Mais M. le ministre a daigné lui-même rassurer les con-

[1] *Moniteur*, p. 2417, colonnes 1 et 3.

sciences délicates de ses contradicteurs : « Qu'on ne craigne « pas, dit-il, la faiblesse du recteur! *il puisera sa force dans « le ministre et dans la loi.* [1] »

A ces superbes paroles, qui ne reconnaîtrait M. le comte de Salvandy? Mais aussi, qui ne le reconnaîtrait encore à la profonde habileté de celles qui suivent? « *Le vague de l'expression*, mœurs publiques, *permet de l'interpréter dans sa signification la plus large* [2]. »

Nous voilà bien avertis du parti que l'on compte tirer de l'élasticité des termes choisis par M. le ministre. Aussi la majorité de la commission s'est-elle rassurée; convaincue, comme elle dit, que l'expression du projet de loi offre *un vaste champ à l'interprétation*, elle se borne à imposer au recteur le concours du préfet. Et ces deux fonctionnaires amovibles décideront entre eux, et à huis clos, de ce qui constitue *un homme moral* et même *un homme sérieux* [3].

Le projet de 1844, amendé par la Chambre des pairs, attribuait exclusivement aux tribunaux la connaissance et la répression des délits commis par les instituteurs libres. Le nouveau projet, au contraire, réserve à l'Université, non-seulement la connaissance des appels interjetés contre les décisions du recteur, mais encore la juridiction disciplinaire sur ses concurrents, et l'application des peines de l'admonition, de la réprimande et de la censure. On peut dire que ce qu'il y a de plus curieux dans cette résolution, ce sont les raisons qui la motivent. D'après M. Liadières, la *justice ordinaire* ne peut pas *descendre dans les questions de la conscience... Les questions d'appréciation morale ne sauraient lui convenir...* Il ne faut pas plus *la mêler avec l'adminis-*

[1] *Moniteur*, p. 2415, colonne 1.
[2] *Moniteur*, p. 2415, colonne 1.
[3] *Moniteur*, p. 2415, colonne 2.

tration qu'avec la politique[1] *!* Qui ne croirait qu'après avoir émis des principes aussi sages, aussi justes, mais aussi contraires à tout ce qui se pratique encore en France, le docte législateur ne dût arriver à une conclusion libérale, et abandonner au bon sens et aux convictions des pères de famille ces questions de conscience et d'appréciation morale pour lesquelles l'autorité judiciaire lui semble, à si bon droit, incompétente? Il n'en est rien : l'indépendance et les lumières qu'il refuse à la magistrature, il les reconnaît pleinement dans l'Université, dans ses conseils académiques et dans son grand conseil! Là, on ne court aucun risque de se tromper en fait d'appréciations morales; là, on peut descendre impunément dans les questions de conscience; là, on peut se *mêler à la politique* sans qu'il en résulte aucun dommage pour la société ou pour la liberté! M. Villemain n'aurait certes pas mieux dit; je ne sais même s'il en a dit autant.

Il faut le reconnaître, du reste, l'éducation de M. Villemain n'était pas complète. S'il avait été formé à l'école de M. le comte de Salvandy, il n'aurait pas oublié, dans son projet de 1844, l'article 16 du projet de 1847, qui soumet à l'approbation du chef de l'Université les livres qui doivent servir aux institutions libres. La commission a refusé à M. de Salvandy le plein exercice de cette prérogative : elle a entrevu un instant la vérité, en déclarant que *la liberté des livres n'est autre chose que la liberté des méthodes*[2]*;* mais, refermant aussitôt les yeux, elle accorde au ministre le droit d'interdire tous les livres, et par conséquent toutes les méthodes, où il lui plaira de trouver des idées *fausses* et *dangereuses*. Et pour bien caractériser le degré d'arbitraire que le monopole pourra ainsi exercer, le rapporteur a soin de citer, comme

[1] *Moniteur*, p. 2415, colonne 2.
[2] *Moniteur*, p. 2417, colonne 2

exemple des livres qu'il faudrait interdire, ceux où « des « hommes, animés d'intentions loyales, feront la critique « amère du présent qui leur déplaît, par la glorification « exagérée d'un passé qu'ils regrettent. » Et elle ajoute : « Un gouvernement peut, *sans cesser d'être libéral*, fermer « la porte des maisons d'éducation à une histoire ainsi faite. » C'est à n'en pas croire ses yeux, mais cela se lit textuellement au *Moniteur*, p. 2417, colonne deuxième.

Après avoir fait cette concession à la Liberté, la commission se dédommage en proscrivant une faculté que M. Villemain avait également oublié de dénoncer, et que M. de Salvandy, nous lui devons cette justice, avait voulu consacrer. Il s'agit du droit qu'aurait eu, en vertu de l'article 30, un père de famille de faire élever ses enfants dans la *maison privée* d'un ami, avec le fils de celui-ci. C'était, à notre avis, la seule bonne et honnête pensée de la loi. La commission a été *unanime* pour voter la suppression de ce paragraphe *si dangereux*[1]. — Aucun de ses membres, dit M. Liadières, n'a élevé un doute à cet égard. — Catholiques, apprenez ainsi à connaître les majorités conservatrices, et à les renforcer de vos votes !

La commission et M. de Salvandy se sont trouvés d'accord pour réparer une autre omission de M. Villemain, et pour prévenir un dernier moyen d'échapper, dans certains cas très-rares, à la prescription la plus oppressive du projet. Des hommes qui n'auraient été trouvés ni *sérieux*, ni *moraux*, par les recteurs et les préfets, des hommes qui n'auraient ni pu ni voulu permettre qu'on *descendît dans leurs consciences*, au point d'exiger d'eux l'affirmation prescrite par l'article 8, eussent peut-être réussi à se former en so-

[1] *Moniteur*, p. 2418, colonne 3.

ciété et à trouver un gérant capable d'*exploiter l'enseignement*, comme dit la commission. La loi y pourvoit en soumettant à l'autorisation préalable du conseil d'État toutes les sociétés constituées pour former un établissement d'instruction. De sorte que M. Liadières, après avoir soigneusement élaboré, comme rapporteur, un projet de loi destiné à rendre à peu près impossible toute concurrence efficace à l'Université, se réserve encore le droit, comme conseiller d'État, d'étouffer au passage tout ce qui aura pu échapper aux trébuchets de sa loi.

Tout cela n'empêche pas M. le rapporteur de déclarer, un peu plus loin, qu'il s'agit « d'établir une concurrence sé« rieuse entre les établissements libres et les colléges de « l'État, » et que « cette concurrence ne serait qu'une déri« sion, si l'on n'exigeait pas des uns ce qu'on exige rigoureu« sement des autres. » Vous osez parler de *dérision*, comme si elle pouvait être poussée plus loin que dans vos paroles et vos arguments! Ah! vraiment, *vous n'exigez des uns que ce que vous exigez des autres?* Que nous diriez-vous donc si nous vous appliquions la même règle, si nous vous sommions de nous fournir les moyens d'organiser une corporation puissante, universelle, immortelle comme l'Université, pourvue comme elle d'exemptions, de bâtiments, de priviléges, de décorations, de retraites aux frais de l'État; si nous puisions dans vos bourses, comme vous puisez, par le budget, dans les nôtres, de quoi payer nos maîtres et bâtir nos colléges?

On se demandera peut-être pourquoi, s'il fallait en croire certains ministres et certains législateurs, chaque année, au lieu de nous rapprocher du terme de la Liberté, devrait nous en éloigner, et chaque jour, ajouté à ce *plus bref délai* dans lequel la Charte prescrivait de pourvoir à la Liberté de l'en-

seignement, nous apporter une aggravation de servitude. M. le rapporteur a sa réponse toute prête; c'est celle qui lui sert à expliquer pourquoi le certificat d'études, auquel tout le monde avait renoncé en 1837, est devenu une nécessité de premier ordre dix ans plus tard. La voici; elle est aussi effrontée que significative : « Certains hommes n'attachaient « pas une si haute importance *alors* à la réalisation immédiate « des promesses de la Charte. Leurs clameurs contre le mono- « pole universitaire ne s'étaient pas encore fait entendre. « Nul n'avait entrevu un danger : aucune sentinelle n'avait « crié : *Qui vive*[1] *!* »

Vous l'entendez, citoyens, il suffit que vous attachiez une *haute importance à la réalisation des promesses de la Charte*, pour qu'on se détermine à les éluder; il suffit que vous vouliez sincèrement la liberté pour qu'on vous la refuse.

V

Mais il faut marcher. Laissons donc là les aggravations qu'introduit le projet amendé par la commission, et disons un mot des concessions qu'il prétend faire, non pas à la liberté, mais au clergé. C'est là surtout, osons le dire, où gît le danger et le venin de cette œuvre.

Nous ne relèverons pas le cruel sarcasme adressé aux évêques, sous la forme de cet éloge décerné au silence que la plupart ont gardé depuis la présentation du projet de loi : nous ne relèverons pas non plus la leçon qu'on tire de ce silence pour les orateurs et les journalistes catholiques. Un mot suffit pour en faire justice. Le rapport dit, en parlant des évêques : *Leurs vœux, pour faire moins de bruit, n'en*

[1] *Moniteur*, p. 2418, colonne 3.

ont que plus de puissance[1]. Et pour preuve de cet accroissement de puissance, on nous donne le projet de loi de M. de Salvandy et le rapport de M. Liadières! Certes, l'épiscopat doit se sentir flatté du salaire dont on croit pouvoir payer son silence.

Mais, pour mieux constater cette victoire de l'épiscopat, on lui accorde deux prérogatives, l'une et l'autre chimériques et dérisoires.

En premier lieu, on abandonne aux évêques l'autorisation des livres consacrés à l'enseignement religieux[2] dans les établissements particuliers. Mais à quoi bon? Cette obligation, inscrite dans la loi, est complétement inutile pour les maisons dirigées dans un esprit catholique; pour les autres, elle est une violation de la liberté des cultes. D'ailleurs, qui donc s'est plaint du mal que faisaient les livres destinés à l'enseignement religieux? Parmi tant d'accusations élevées contre l'Université par les évêques et les écrivains catholiques, celle-là seule peut-être ne se trouve point. Comme on l'a déjà remarqué, rien n'empêche les professeurs de philosophie, d'histoire et de littérature d'écrire et d'expliquer des livres directement contraires aux ouvrages autorisés par l'Église, et c'est ce qui se pratique journellement dans les colléges royaux de Paris et des départements.

En second lieu[3], on soumet les établissements particuliers, en ce qui concerne l'enseignement et les devoirs religieux, à la surveillance de l'évêque diocésain et du curé de la paroisse. Et c'est à ce propos, sans doute, que M. Liadières adresse à la religion cette touchante invocation : « Qu'elle vienne, « qu'elle se montre, qu'elle pénètre à chaque heure, à cha-

[1] *Moniteur*, p. 2413, colonne 2.
[2] Art. 15, § III.
[3] Art. 14.

« que instant, dans le moindre sanctuaire ouvert à l'éduca-
« tion, et qu'elle fasse des chrétiens pendant que la science
« fera des hommes [1]. ».

Or, non-seulement cette obligation légale de subir la surveillance ecclésiastique donne lieu, en fait de liberté religieuse, aux mêmes objections que la disposition précédente; non-seulement elle expose les princes de l'Église à exercer leur autorité sur certaines maisons où, pour parler comme M. Liadières, « ils seraient accueillis de manière à perdre « l'envie de recommencer leurs visites [2]; » mais, en outre, elle porte encore un caractère spécial de dérision. C'est au moment même où l'on rend impossibles tous les établissements particuliers d'une réelle importance, qu'on invite l'épiscopat à y pénétrer. Après avoir détruit jusqu'aux fondations du droit et de la liberté, et n'en avoir laissé debout qu'une trompeuse façade, on y perce un guichet, et on se flatte de voir l'Église s'abaisser pour passer sous ces fourches caudines. *Le projet de loi*, dit un juge dont personne ne contestera la modération et l'autorité, *le projet de loi prépare l'anéantissement des institutions de plein exercice actuellement existantes, et rend, pour l'avenir, l'existence de tous les établissements libres absolument impossible* [3]. Ce sont ces ruines du passé qu'on appelle l'épiscopat à bénir; c'est ce néant de l'avenir qu'on lui offre comme le prix de sa condescendance. Il nous est difficile de croire qu'il ratifiera ce marché.

On nous dira peut-être qu'il ne s'agit pas seulement des établissements libres, mais qu'une ordonnance de 1821 ouvre

[1] *Moniteur*, p. 2413, colonne 3.
[2] *Moniteur*, p. 2419, colonne 2, au sujet des inspecteurs laïques dans les petits séminaires.
[3] M. l'abbé Dupanloup, *Du projet de loi de M. de Salvandy*, p. 33.

aux évêques l'accès des colléges de l'Université. Nous le savons, et nous savons aussi ce qui les attend quand ils prennent au sérieux cette ordonnance. Ce qui se passe en ce moment à Saint-Brieuc est de nature à les y encourager. Nous savons aussi que M. le grand maître n'est jamais plus heureux que lorsqu'il a obtenu d'un évêque d'aller compromettre sa robe au milieu des solennités universitaires; mais peut-être n'en trouvera-t-il pas beaucoup qui consentent à recommencer l'épreuve imposée à Mgr Pavie, à celui que M. le grand maître appelle l'évêque d'Hippone, et qu'il condamne à entendre, comme orateur officiel de l'Université, un homme qui venait, dans un recueil voué à une immense publicité, de mettre sur la même ligne sainte Thérèse et Sapho, l'*hystérisme* et le *mysticisme,* la *passion érotique* et la *passion séraphique* [1].

Nous laissons à des plumes plus compétentes que la nôtre le soin de défendre les intérêts des petits séminaires, moins favorisés encore par la loi nouvelle que par celle de M. Villemain: c'est là, du reste, une question spéciale, tout à fait en dehors de la grande cause de la Liberté d'enseignement.

Mais, puisqu'il est question de concessions et de transactions, profitons de l'occasion pour donner ici le résumé des convictions et des résultats que nous devons à dix-sept années de luttes et d'expérience sur le terrain de la Liberté d'enseignement.

En principe, il ne faut rien concéder. Le droit du père de famille est absolu. La Religion, la nature et l'histoire du monde sont d'accord pour le proclamer. Le gouvernement

[1] M. le ministre vient en outre de conférer au professeur de rhétorique du collége Louis-le-Grand, auteur de l'article intitulé : *Les courtisanes grecques*, inséré dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet, et du discours prononcé à la distribution des prix du concours général, le 11 août, le titre et la décoration d'*officier de l'Université*. (*Moniteur* du 22 août 1847.)

peut tout au plus se substituer aux pères coupables d'abandonner un droit, qui est en même temps un devoir : il peut encore proposer aux pères de s'en acquitter pour eux. Mais le gouvernement n'a sur l'éducation des enfants, qui perpétue moralement la famille, aucun droit spécial ou suprême, pas plus qu'il n'en saurait avoir sur la constitution même de la famille par le mariage. Il ne peut y intervenir que comme il intervient dans le mariage, pour maintenir certaines règles d'ordre public, indispensables à la sécurité et à la durée du lien. Mais le choix des maîtres, le choix des méthodes, la nature de l'enseignement échappent aussi bien à son contrôle que le choix d'une alliance, la moralité d'un époux, ou la fixation d'une dot. Il lui appartient de constater les résultats du libre arbitre des citoyens ; mais mieux vaudrait mille fois renoncer à cet avantage que de souffrir qu'il profitât de cette faculté pour enchaîner, fausser, ou même diriger la volonté paternelle. Chose étrange ! ce droit inviolable du père de famille, nos adversaires le reconnaissent eux-mêmes tant qu'il se renferme dans l'enceinte du foyer domestique : ils le nient et le confisquent du moment où il franchit cette limite. Mais aucun d'eux n'a jamais pu donner une bonne raison pour justifier cette usurpation ; aucun d'eux n'a su démontrer pourquoi deux pères de famille qui réuniraient leurs enfants pour les faire élever dans une maison tierce, perdraient à l'instant même ce droit, qui date, selon M. Liadières, *de l'origine des sociétés* [1], et auquel *l'État emprunte tous les siens* [2]. Le plus habile de nos adversaires l'a proclamé en termes éloquents : *Irresponsable devant les hommes et devant la loi, le père de famille répond devant Dieu*, et cela nous suffit [3].

[1] M. Liadières, *Rapport*, p. 2413, colonne 2.
[2] M. de Salvandy, *Exposé des motifs*.
[3] M. de Salvandy, *Exposé des motifs*.

A nous aussi, cela suffit. C'est pourquoi, souffrir le moindre empiétement sur ce domaine sacré, c'est tolérer un sacrilége qui entraîne avec lui sa punition, par l'anéantissement graduel et inévitable de l'autorité paternelle : accorder au despotisme matérialiste de l'État un droit quelconque sur le gouvernement moral et intellectuel de l'enfance (si ce n'est comme délégué ou suppléant des pères de famille), c'est ouvrir la source d'où découle, avec une irrésistible logique, le torrent dévastateur qui peut tout envahir et tout souiller!

En principe donc, nous le répétons, il ne faut rien concéder.

En pratique, on peut tout accepter, à titre provisoire, comme un acheminement vers la justice, en réservant avec soin le droit et l'avenir, tout....., excepté une loi qui proscrit les associations [1].

Nous disons les associations en général, non pas seulement les associations religieuses; car nous ne réclamons, pour celles-ci, aucun droit qui ne soit également le partage des sociétés civiles ou industrielles reconnues par nos Codes. Or, les unes comme les autres sont frappées par la nouvelle loi : les unes par une proscription directe et absolue, les autres par l'exigence de l'approbation préalable que le conseil d'État, c'est-à-dire les agents révocables du ministère, auront toujours soin de refuser, lorsqu'il s'agira d'une concurrence sérieuse, d'une association puissante.

La Liberté de l'enseignement n'existe en Angleterre et en Amérique que par une seule raison : parce que le droit d'as-

[1] Le projet de loi de 1836, proposé par M. Guizot, ne les proscrivait pas. Aussi personne, parmi nous, ne l'a combattu. Les projets postérieurs de 1841, 1844, 1847, ont tous les trois ressuscité cette proscription. Aussi n'hésitons-nous pas à déclarer qu'ils se valent les uns les autres, et que ce n'est pas la peine de discuter leurs mérites relatifs.

sociation y est sacré! Toute loi qui prétendra donner la Liberté d'enseignement en refusant aux associations le droit d'en user, sera une loi de dérision et de mensonge, une loi hypocrite, une loi qui ne changera rien à ce qui existe.

Oui, nous l'affirmons avec la certitude la plus complète, quand même on abolirait toutes les conditions de grades, toutes les distinctions arbitraires, toutes les exigences vexatoires que MM. Villemain et Salvandy ont consacrées ou inventées, on n'aboutirait pas à organiser une concurrence sérieuse à l'Université. Dans l'état actuel de nos mœurs et de nos fortunes, avec les caractères abâtardis que l'éducation universitaire nous fait, il n'est pas donné aux individus de lutter contre un corps qui s'identifie avec le gouvernement, qui se soutient avec l'argent des contribuables, et qui peut, comme le gouvernement lui-même, évoquer en un jour de toutes les parties du territoire, et concentrer sur un seul point mille fois plus de ressources qu'il n'en faut pour écraser toute concurrence.

Les ordres religieux, d'une part, et de l'autre de puissantes associations laïques, organisées comme l'Université libre de Bruxelles, pourraient seuls entreprendre la lutte avec quelque chance de succès. Eux exclus, tout est perdu. Les évêques obtiendront un peu plus ou un peu moins de facilités pour les établissements spéciaux, privilégiés et insuffisants qu'ils possèdent déjà; mais toutes les tentatives individuelles, toutes les œuvres entreprises par des citoyens isolés, quelque libres et courageux qu'ils soient, n'aboutiront qu'à des avortements ruineux, et ne serviront qu'à constater le triomphe de l'Université.

La Liberté, après avoir été longtemps bâillonnée au nom du monopole, sera étranglée en son propre nom. On la déclarera atteinte et convaincue d'orgueil, de témérité et d'im-

puissance; et, après l'avoir immolée, on dira, comme cela se pratique ordinairement pour les victimes innocentes, qu'elle a mérité son sort.

VI

Aussi ne faut-il pas s'étonner si tout l'effort de l'argumentation de M. Liadières se porte sur l'exclusion des ordres religieux. Comment en pourrait-il être autrement? Lequel d'entre nos adversaires a jamais vu autre chose dans la question des ordres religieux que la question des jésuites? Lequel, depuis trois siècles, parmi les ennemis et les oppresseurs de la vérité catholique, a jamais pu parler ou écrire contre les droits et les Libertés de l'Église sans demander la proscription des jésuites? M. Liadières se serait manqué à lui-même, il aurait manqué à toutes les doctrines et à toutes les passions dont il s'est fait l'organe, s'il avait négligé cette occasion de frapper à son tour sur cette enclume, qui a usé tant de marteaux. Aussi n'y a-t-il pas manqué, et voici le trait qu'il décoche aux sectateurs de Loyola. Dans son extrême condescendance, il leur permet de *vivre* parmi nous; non pas, comme vous pourriez le croire, en vertu du droit naturel et du droit public, non; mais parce que la douceur de nos mœurs et la *bienveillance du gouvernement* le leur permettent[1]. De sorte que voilà des citoyens français investis du droit de vivre par la bienveillance du gouvernement! Mais vivre, c'est tout; car, quant à répandre leurs doctrines, quant à élever, comme ils l'ont fait pendant deux siècles, avec un si incomparable succès, les enfants que les pères de famille veulent leur confier, point! « Ce serait, » nous dit

[1] *Moniteur*, p. 2416, colonne 3.

M. le rapporteur, « un acte inqualifiable que de confier les « armes de la liberté aux mains de ceux qui ne l'invoquent « que pour s'enrôler en esclaves sous les drapeaux d'un chef « despotique, dont le Saint-Siége lui-même a quelquefois « subi la volonté. »

Disons-le encore une fois, et sachons le reconnaître : c'est une gloire sans pareille pour la Compagnie de Jésus que cette unanimité des ennemis de l'Église pour la frapper, la dénoncer, la calomnier. Seule parmi les nombreuses congrégations qui ont honoré et servi l'Église, elle a ce glorieux privilége d'être partout et toujours l'objet spécial de la haine, de la calomnie et de la persécution. Seule, elle accomplit ainsi chaque jour la prédiction de Notre-Seigneur : *Beati estis cum.... dixerint omne malum adversùs nos*, MENTIENTES PROPTER ME [1]. Où est le coup dirigé contre l'Église, et qui ne frappe d'abord sur les jésuites ? Où est la perfidie, la violence, la proscription tramée contre la vérité catholique, et dont les jésuites n'aient pas été les premières victimes ? Privilége unique, glorieuse prérogative de ces fidèles amis de Dieu, de ces bons soldats de la vérité, qui doit leur assurer l'admiration et l'amour de tous les vrais catholiques, qui ajoute chaque jour un nouveau rayon à leur couronne, et qui fait de leur nom le plus méritoire qu'il soit donné à des chrétiens de porter dans le temps où nous sommes.

La sentence prononcée par M. le rapporteur contre les jésuites n'a donc rien de surprenant dans sa bouche ; mais, ce qui est passablement neuf, c'est le tour qu'il prend pour la motiver. Les jésuites doivent être condamnés, selon lui, en vertu des quatre articles de 1682, et il invoque successi-

[1] Matth., v.

vement, à l'appui de sa thèse, d'abord le grand nom de Bossuet, qu'il introduit dans le débat, puis Gerson, saint Bernard, Pie IX et Charles X. « Déserteurs de la foi de « Bossuet, dit-il, nous reculerions, par une sorte de pudeur « constitutionnelle, devant la nécessité d'un acte qui ne ré- « pugna point à l'âme pieuse de Charles X [1] ! »

Nous n'entreprendrons pas de discuter avec M. le rapporteur la question gallicane, ni de lui prouver que l'on ne peut pas être, non-seulement jésuite, mais même catholique, sans reconnaître ce qu'il appelle l'éternelle séparation du pouvoir temporel et de la puissance spirituelle; mais qu'on ne peut pas l'être non plus sans *soumettre l'un à l'autre* [2], dans tout ce qui touche à l'ordre spirituel.

Nous ne lui rappellerons même pas que les jésuites français, en un jour d'inexcusable faiblesse, qui ne les sauva pas, et qui certes ne se reproduira plus, eurent le malheur d'adhérer solennellement à ces quatre articles qui lui sont si chers.

Nous nous bornerons seulement à constater que le gallicanisme, cette doctrine décriée que personne aujourd'hui parmi les catholiques n'ose plus défendre, compte un nouveau docteur et un nouvel apologiste en la personne de M. Liadières, qui aura le droit de prendre rang en cette qualité entre M. Isambert et M. Dupin. Nous lui devons d'ailleurs des actions de grâces de la bonté avec laquelle il veut bien ne pas réveiller le débat touchant la suprématie du concile général sur le pape, par égard, à ce qu'il dit, pour Pie IX.

Mais si nous nous abstenons d'entrer dans le fond de la question, il nous est impossible de ne pas faire quelques réflexions sur les noms dont il invoque l'autorité.

[1] *Moniteur*, p. 2417, colonne 1.
[2] *Moniteur*, p. 2416, colonne 3.

Comment, en effet, n'être pas frappé de cette persévérance avec laquelle certains noms sont toujours mis en avant, de nos jours, par les adversaires de la liberté de l'Église : ceux, par exemple, de Bossuet, de Charles X et de M. l'évêque d'Hermopolis, qualifié d'*illustre* et de *loyal* par M. Liadières, et en même temps cité par lui comme l'apologiste de l'Université [1] !

En présence des documents authentiques qui ont été récemment publiés sur la vie de l'évêque d'Hermopolis, il faut une audace rare pour attribuer à ce prélat le rôle qu'on lui impute, et pour affirmer que Charles X a signé les ordonnances de 1828 *dans la plénitude de sa volonté, dans la liberté de sa conscience* [2].

Mais enfin cette audace, M. de Broglie, M. Thiers, M. Liadières, l'ont eue l'un après l'autre. Comment se l'expliquer, si ce n'est comme un exemple des châtiments que réserve la divine justice à la faiblesse, même excusable, lorsque cette faiblesse vient faire de la vertu, du talent et de la plus légitime autorité les complices involontaires, mais efficaces et permanents, des ennemis de l'Église.

Et Bossuet!

Quelle tache, et, disons-le sans détour, quelle honte, pour la grande renommée de Bossuet, que d'être ainsi sans cesse invoquée contre la liberté et contre la dignité de l'Église!

Est-il possible d'expier plus durement cette erreur néfaste qui l'arma un jour contre l'Église romaine, qui fit de cet homme si haut et si pur le complice des Harlay et des Cosnac, et qui, pour toujours, a donné prise sur ce géant aux pygmées de l'incrédulité? Quelle leçon féconde et terrible

[1] *Moniteur*, p. 2414, colonne 1, et 2419, colonne 1.
[2] *Moniteur*, p. 2419, colonne 1.

pour ceux à qui Dieu confie le redoutable honneur de gouverner et de représenter son Église! Qu'ils apprennent de quel prix on paye quelques instants de complaisance! Ni l'éclat du génie, ni la pureté des plus touchantes vertus, ni une vie tout entière couronnée de gloire et consacrée sans relâche au service de Dieu, ne les préserveront de l'outrage d'être traînés à la barre de la postérité, pour y comparaître en témoignage contre leurs successeurs, contre le droit, contre la vérité, contre la vertu, contre l'Église; et pour servir ainsi d'instruments aux passions, aux erreurs ou à l'hypocrisie, qu'ils eussent voulu anéantir au prix de tout leur sang!

Mais aussi, parmi les noms que cite M. Liadières, il en est sur lesquels lui et les siens n'ont aucun droit, et dont sa profonde et naïve ignorance des choses de l'Église peut seule excuser l'emploi. Sans doute, il a trouvé ingénieux de mêler à une apothéose des quatres articles le panégyrique de Pie IX, et de dire, à propos de la suprématie du concile sur le pape, que « le moment serait mal choisi pour renouveler ce débat, « lorsque l'Esprit-Saint *lui-même* vient de faire passer *tout « ce qu'il renferme de sagesse* dans une de ces âmes d'élite « qui apparaissent de siècle en siècle, pour l'honneur du « pontificat et la joie du monde chrétien. »

On peut se figurer quel sourire a dû errer sur les lèvres de certains hommes d'État, lorsqu'ils ont joui de cette effusion théologique de leur collègue. Les catholiques aussi en ont souri, tout en nourrissant l'espoir que le *Saint-Esprit lui-même*, après avoir fait passer *toute sa sagesse* dans l'âme de Pie IX, en a conservé assez pour inspirer les successeurs de ce grand Pape, comme il a inspiré ses prédécesseurs. Mais ils ont souri surtout de la bonhomie de M. le rapporteur, qui semble ignorer que Pie IX, non-seulement a rendu aux ordres religieux le plus éclatant hommage dans sa récente

Encyclique, mais encore, qu'en accordant à la couronne de France les deux chapeaux qu'elle sollicitait, il a profité de cette occasion pour décerner une approbation solennelle à tout ce que les évêques de France ont entrepris pour la Liberté de l'enseignement et pour la liberté des associations religieuses. Peut-être M. Liadières l'ignorait-il en effet : car le *Moniteur* et le *Journal des Débats* n'ont donné l'allocution du 18 juin 1847 qu'en la mutilant à dessein, et en supprimant (sans même indiquer les mutilations par des points) ce passage, que l'on ne saurait citer trop souvent : « Nous n'a-« vons pas un désir plus ardent que d'attacher par des liens « chaque jour plus forts les Évêques de France à nous et à « ce Siége apostolique, AFIN QU'ILS *persévèrent avec une « nouvelle ardeur à défendre vaillamment, ainsi qu'ils le « font*, comme d'intrépides soldats de Jésus-Christ, avec « toute la constance épiscopale, avec sagesse et patience, *la « doctrine, le droit et* LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, et « à combattre ainsi le bon combat. Pour nous, à qui la « charge du suprême apostolat impose la garde de tout le « troupeau du Seigneur, plein d'une immense sollicitude « pour le salut du troupeau qui nous est divinement confié, « en même temps que nous n'omettons pas d'inculquer à « tous qu'ils aient à rendre à César ce qui est à César, *nous « ne cesserons jamais d'élever notre voix avec la liberté « apostolique, afin que tous rendent à Dieu ce qui est à « Dieu*[1]. »

Nous avons le droit de le dire, le pape qui s'exprime ainsi, dans le premier acte où il lui soit donné de parler officiellement des affaires de France, est de la famille de Pie V et de Pie VII, et non pas de celle de Clément XIV.

[1] *Moniteur*, p. 2416, colonne 3.

Mais, non content de parler des papes, M. Liadières cite encore les saints, et il *ne résiste pas au plaisir de faire connaître* à ses collègues un passage de saint Bernard, c'est-à-dire d'un moine membre d'une *congrégation prohibée par nos lois*, et à qui, s'il vivait de nos jours, la loi élaborée par M. Liadières permettrait peut-être de *vivre parmi nous*, mais interdirait formellement de *répandre sa doctrine* et d'*approcher de la jeunesse* [1].

Ici, il nous faut l'avouer, nous soupçonnons très-fort M. Liadières de n'avoir jamais ouvert un volume de saint Bernard, et de n'avoir pas même lu en entier la lettre 170 au roi Louis VII, dont il cite à la Chambre les trois premières lignes. C'est pourquoi nous prenons la liberté de compléter sa citation, en rectifiant sa traduction. Saint Bernard commence en effet par cette phrase : « Si toute la terre me pres-
« sait d'entreprendre quelque chose contre la majesté royale [2],
« je craindrais Dieu et je n'oserais offenser témérairement [3]
« le roi qu'il a ordonné, car je sais bien où j'ai lu : *Celui qui*
« *résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu.* » Puis il continue : « Mais je sais aussi combien le mensonge est
« odieux à tout chrétien, et surtout à ma profession. Or, je
« vous dis la vérité; je ne mens pas... *J'ai horreur de toute*
« *alliance avec ceux qui préparent à leurs frères des far-*
« *deaux pesants et insupportables, qui les mettent sur le*
« *dos d'autrui, sans les soulever eux-mêmes du bout du*
« *doigt*... Sachez que Dieu est terrible pour les rois de la
« terre. Oui, il est horrible de tomber entre les mains du
« Dieu vivant, même pour vous, ô roi!.. Puisse la divine

[1] *Moniteur*, p. 2416, colonne 3.

[2] *Contra majestatem*, ce qui n'a jamais voulu dire *contre la volonté royale*, ainsi que traduit M. Liadières.

[3] *Temerè*, omis par le traducteur.

« clémence détourner de votre cœur et de votre esprit la « pensée d'ajouter à notre douleur, et d'entasser tristesse sur « tristesse. Qui me donnera de mourir, afin de ne pas voir « un roi de bonne renommée et de tant d'espérance s'efforcer « de lutter contre les conseils de Dieu, irriter contre lui-« même la colère du juge suprême, mouiller des larmes « des affligés les pieds du père des orphelins, et faire retentir « le ciel des clameurs des pauvres, des prières des saints, « et des justes plaintes de l'épouse bien-aimée du Christ, « c'est-à-dire de l'Église de Dieu? »

On voit que la citation, ainsi complétée, ne s'applique pas mal à une discussion sur le monopole de l'Université et sur les plaintes de l'Église. Mais puisque l'honorable rapporteur nous a mis saint Bernard entre les mains, à son instar, *nous ne résistons pas au plaisir de lui faire connaître* une autre lettre du même saint au même roi :

« Vous n'écoutez pas les paroles de paix, *vous ne tenez pas « les serments que vous avez jurés*, vous ne suivez pas les « conseils de la sagesse. Par je ne sais quel jugement de « Dieu, vous tournez tout en mal, vous vous honorez de ce « qui est honteux, et vous rougissez de ce qui vous honorerait; « *vous redoutez ce qui ferait votre sécurité*, et *vous mécon-« naissez vos véritables dangers ;* vous aimez ceux qui vous « haïssent, et *vous haïssez ceux qui ne demandent pas mieux « que de vous aimer*[1]. Croyez bien, du reste, que ceux qui « excitent votre malice contre l'innocence, recherchent ainsi, « non pas votre honneur, mais leur propre profit, et non pas « même leur profit, mais la volonté du diable, en faisant de

[1] *Nec verba pacis recipitis, nec pacta vestra tenetis... Omnia vobis ità vertitis in perversum, ut probra honorem, honorem probra ducatis; tuta timeatis, timenda contemnatis; diligitis eos qui oderunt vos, et odio habetis eos qui vos diligere volunt.* Ep. CCXXI.

« la puissance royale l'instrument de leur haine, impuissante « par elle-même. »

Enfin, toujours entraîné par l'exemple de M. Liadières, et pour *résumer* et *couronner*, comme il dit, *cette éloquente discussion*, nous nous permettrons d'extraire encore une lettre du même saint au roi Louis le Gros, qui était entré en lutte avec l'évêque de Paris : « Le roi du ciel et de la terre « vous a donné la couronne terrestre, et il vous en donnera « une autre dans le ciel, si vous gouvernez avec justice et « sagesse le royaume que vous tenez de lui. C'est là ce que « nous vous souhaitons et ce que nous demandons pour vous... « Mais comment se fait-il que vous repoussiez maintenant si « durement nos prières, vous qui naguère nous demandiez « si humblement de prier pour vous? De quel droit oserons- « nous maintenant lever les mains pour vous vers l'Époux de « cette Église, que vous ne craignez pas de contrister ainsi, « sans cause, et avec tant d'impudence? Sachez qu'elle a dé- « posé contre vous, auprès de son Époux et Seigneur, une « plainte sérieuse, contre vous qu'elle avait cru son défenseur « et qui êtes devenu son adversaire. Et savez-vous bien qui « vous avez indisposé contre vous? ce n'est pas l'évêque de « Paris, mais le Seigneur du Paradis, celui-là même qui ôte « l'esprit aux princes, et qui a dit aux évêques : *Qui vous « méprise, me méprise* [1]. »

L'histoire ne nous dit pas si le roi Louis le Gros avait des aides de camp, ni de quel œil ils envisagèrent ces remontrances cléricales. Quant aux aides de camp de nos jours, comme ils ont entrée au conseil d'État, si quelque prélat contemporain se permettait de semblables licences, ils auraient la ressource de déclarer qu'il y a abus.

[1] Ep. XLV.

Pour nous, pauvres vaincus, nous ne nous permettrons qu'une seule chose : c'est d'inviter l'honorable canoniste, lorsqu'il voudra citer des saints à l'appui de ses doctrines, à ne plus choisir saint Bernard.

VII

J'en passe, et des meilleurs...

Nous omettons à regret des choses rares sur la nature de la Liberté religieuse, sur les examens, sur le grand conseil de M. de Salvandy, sur la *génération de perroquets*, qui, aux termes du rapport, ne manquerait pas de *succéder à des générations d'hommes*[1], si le certificat d'études venait à être supprimé. Mais il est temps d'en finir, et nous ne ferons plus qu'une seule citation.

L'article 18 du projet, afin de nous fournir une preuve nouvelle de ce zèle tendre et vigilant qui anime, comme chacun sait, l'Université pour la foi et les mœurs de nos enfants, interdit à tout chef d'établissement libre de recevoir dans sa maison, à domicile fixe, d'*autres personnes* que les maîtres ou employés réguliers de l'établissement, et la commission motive ainsi qu'il suit son adhésion à cette nouvelle *liberté* :

« Tout ce qui n'a pas les mœurs du collége est un sujet de « distraction pour les élèves : la curiosité s'éveille, les con« versations s'établissent, les conjectures se forment, et « l'étude souffre de cette excitation des esprits, quand l'auto« rité du chef n'en est pas ébranlée[2]. »

Telles sont les graves préoccupations de nos législateurs. Mais ce n'est pas tout.

[1] *Moniteur*, p. 2418, colonne 2.
[2] *Moniteur*, p. 2417, colonne 3.

« Qui n'entrevoit, » poursuit M. Liadières, « dans une « pareille tolérance, la violation possible de l'art. 8 de la « loi[1]? Le véritable chef, sans avoir souscrit l'affirmation « exigée par cet article, s'installerait dans l'établissement; il « en dirigerait l'administration, l'esprit et l'influence perni- « cieuse, sous le nom d'un gérant, chef mensonger, dont les « élèves et le public ne seraient pas les dupes, obéissant au « lieu de commander, et allant prendre, à toute heure, le mot « d'ordre d'une volonté supérieure à la sienne. De telles « fraudes ne doivent pas exister, et le projet de loi a bien fait « de se précautionner contre elles. Que le directeur d'une « maison d'éducation reçoive *quelquefois* chez lui un parent, « un ami, rien de mieux, *pourvu que cette hospitalité ne « dégénère pas en habitude!* Que son vieux père, sa vieille « mère soient, *dans certains cas*, exceptés de la règle « commune, IL NE NOUS APPARTIENT PAS DE LE PERMETTRE; « *l'appréciation du recteur le décidera mieux que nous.* « Mais le principe est bon, utile, efficace, et votre com- « mission l'a consacré, messieurs, *par son adhésion una- « nime*[2]. »

Ainsi donc, d'après le texte de la loi, commenté par le rapport, un chef d'établissement ne pourra pas, sans l'*appréciation du recteur*, garder sa femme ou sa sœur avec lui! Un ami, un frère, un précepteur, ne pourra plus, à moins d'être bachelier, trouver pour ses vieux jours ou ses infirmités un asile chez son frère, chez son ancien disciple. Les antiques ombrages de Juilly, de Pont-le-Voy, en supposant que ces maisons puissent survivre aux embûches d'une pareille loi, ne pourront plus offrir un abri aux hommes de lettres, aux prêtres, aux bienfaiteurs mêmes de ces établissements, que

[1] C'est l'article qui proscrit les ordres religieux.

[2] *Moniteur*, p. 2417, colonne 3.

l'on a vus si souvent y séjourner. Et tout cela, de peur qu'il ne se glisse parmi eux quelque jésuite déguisé.

Qui n'admirerait d'ailleurs la touchante modestie de ces hommes d'État? Ils trouveraient assez simple de faire une exception pour le *vieux père,* la *vieille mère* d'un chef d'établissement. Mais, disent-ils, *il ne nous appartient pas de le permettre.* Ah! vraiment; il vous appartient d'entasser vexations sur vexations, interdictions sur interdictions; de trancher, tantôt les questions les plus délicates de science et de méthode, tantôt les discussions de théologie et de droit canon; il vous appartient de vous substituer aux pères de famille, en leur déclarant qu'ils ne savent pas ce qui leur convient [1]; il vous appartient de prévoir jusqu'aux *conjectures* et aux *conversations* des écoliers; il vous appartient de veiller, par des prescriptions ridicules et inconnues au monde avant vous, au costume même de ces enfants; il vous appartient de descendre jusque dans le secret des consciences pour le violer, pour en arracher un aveu qui devient un titre d'exclusion; et il ne vous appartient pas de permettre au vieux père, à la vieille mère, de demeurer sous le même toit que leurs fils!

Restons-en là. C'en est assez. La dérision, l'ironie de mauvais goût, l'insulte à la liberté et au sens commun, ne sauraient guère être poussées plus loin.

Après tout, il ne faut pas trop nous plaindre. Quand même cet étrange document ne réveillerait pas la masse des catholiques et ne les tirerait pas de leur torpeur, il en résultera toujours une précieuse leçon pour ceux d'entre nous qui ont cru pouvoir puiser de la force dans le silence, préférer la trêve à la lutte, et ne prendre pour arme, contre

[1] *Moniteur*, p. 2418, colonne 2.

les implacables ennemis de la liberté, qu'une béate confiance dans leurs bonnes intentions.

Pour nous, vieux soldats de la bonne cause, je ne sache rien de plus propre à retremper nos âmes, à rajeunir nos courages, que de semblables atteintes au bon droit et au bon sens. Elles sont faites pour rassurer les âmes les plus timides sur la légitimité de la guerre que nous avons entreprise, et pour justifier, s'il en était besoin, aux yeux de tout homme impartial, l'énergie de nos plaintes.

Remercions donc ce nouvel antagoniste du service qu'il nous a rendu, et persévérons avec une indomptable résolution dans la voie où nous sommes entrés. Sachons nous préparer chaque jour à des agressions du même genre, et puisons-y notre raison d'être et de combattre sans relâche, jusqu'au moment où nous aurons obtenu pour la Foi le degré de liberté qui existe parmi nous pour l'incrédulité. Comme le remarquait dernièrement avec toute raison un journal protestant [1] qui, du reste, a soin de ne jamais défendre la liberté des catholiques, « ceux qui ont eu l'honneur de séparer chez nous le civil du spirituel se sont démentis eux-mêmes. Après avoir établi la liberté de ne pas croire, ils ont odieusement persécuté celle de croire à quelque chose, et offert le spectacle aussi étrange que cruel de sceptiques intolérants... Nous avons la liberté d'être incrédules; celle-là, elle est pleine, entière... Mais de la liberté des croyants, qui est-ce qui s'en soucie? »

Cela est si vrai, que si demain quelque catholique osait, dans un document officiel, dresser un code de proscription, ou, si l'on veut, un code de précautions entremêlé de persiflages contre les voltairiens ou les rationalistes, il n'y aurait

[1] Le *Semeur*, 11 août 1847.

pas assez de clameurs dans la presse, dans les Chambres, et jusque dans les bureaux ministériels, contre un attentat aussi inouï. Mais, comme il ne s'agit que des intérêts les plus chers, des convictions les plus intimes de ceux qui professent et pratiquent une religion, cette longue série de sophismes et d'injures passe inaperçue comme un lieu commun.

Eh bien, c'est cette liberté des croyants que nous voulons conquérir, sans empiéter, du reste, sur celle des incroyants; car, dans un état social comme le nôtre, nous le proclamons volontiers, avec l'organe que nous citions plus haut, « le « croyant sincère doit, avec une foi réelle et vivante, com- « prendre et défendre l'incrédulité d'autrui. » Que les hommes sans foi soient donc libres; ils doivent l'être et ils le sont. Mais nous aussi, nous devons l'être, et nous ne le sommes pas; nous le serons, toutefois, le jour où tous nos frères le voudront comme nous.

Quant à ceux qui nous ont empêchés jusqu'à présent de gagner cette sainte et précieuse Liberté, par leur pusillanimité, par leur mollesse, par leur complicité avec la force aveugle et perverse qui nous la refuse, nous ne leur envions pas la paix qu'ils achètent au prix d'un devoir méconnu et d'un droit sacrifié. Jaloux de n'être jamais confondus avec eux, nous laissons à ces indignes contemporains de Pie IX et d'O'Connell le bonheur d'être pris pour dupes par M. de Salvandy, et la gloire d'être proclamés *vaincus* par M. Liadières [1].

[1] La révolution de février 1848 empêcha la discussion du Rapport de M. Liadières, et emporta le projet de loi de M. de Salvandy. — On trouvera au tome deuxième des *Discours* l'indication des principaux faits qui se rattachent à la question de la Liberté de l'enseignement, après la proclamation de la République en février 1848.

QUELQUES CONSEILS

AUX CATHOLIQUES

SUR LES DANGERS A ÉVITER DANS LA POLÉMIQUE ACTUELLE

(Lettres aux nouveaux Rédacteurs de l'*Ami de la Religion.*)

—

Octobre 1848.

QUELQUES CONSEILS

AUX CATHOLIQUES

Au mois d'octobre 1848, pendant la discussion de la Constitution à l'Assemblée nationale, M. de Montalembert adressa aux rédacteurs du journal l'*Ami de la Religion*, qui venait de changer de direction, les deux lettres suivantes, dans lesquelles il signalait les principales nécessités de la polémique religieuse, dans la situation si grave que la révolution de 1848 avait faite à l'Église et à la France, et les écueils que d'illustres écrivains catholiques, fondateurs d'un nouveau journal intitulé l'*Ère nouvelle*, ne lui paraissaient pas avoir suffisamment évités. Elles furent insérées dans l'*Ami de la Religion* des 19 et 21 octobre.

PREMIÈRE LETTRE.

Vous comprenez bien, je l'espère, que ce n'est ni la critique littéraire, ni l'archéologie, ni la philosophie, ni la politique même qui doivent réclamer la première place dans vos préoccupations. Si je ne me trompe, l'Église court aujourd'hui un danger considérable et nouveau, que les écrivains catholiques ont pour mission spéciale de dénoncer, de prévenir et de combattre.

L'Église n'a point à craindre la persécution, du moins parmi nous et dans ce moment. Elle n'a pas plus à se plaindre

du nouveau gouvernement que de l'ancien : et si tout annonce qu'elle aura de rudes luttes à subir avant d'être admise à jouir de la liberté qui vient de lui être encore une fois promise, elle peut aborder ces luttes, forte de la confiance et du respect que lui témoignent presque partout les populations de la France. Ce n'est donc pas la violence qui la menace ; ce n'est point un joug réprouvé par la conscience qu'il s'agit de lui imposer. Mais l'épreuve, cette épreuve nécessaire que Dieu lui réserve à toutes les époques de son histoire, peut naître dans son propre sein, par la main de ses propres enfants. Je me sens porté à vous communiquer sur ce point mes appréhensions, peut-être exagérées. Je souhaite qu'elles le soient, et surtout je l'espère. Mais elles s'expliqueront aux yeux de vos lecteurs, si vous me permettez de les faire précéder par quelques courtes réflexions sur notre situation présente.

La société, chacun le sait, n'a pas de pire ennemi aujourd'hui que le Socialisme. Elle s'en défend comme elle peut, avec les ressources amoindries que lui laissent un système d'éducation publique qui a trop généralement énervé les caractères, et une législation surannée qui réprime les élans spontanés du dévouement chrétien avec beaucoup plus de soin que les inclinations perverses de notre nature déchue. Toutefois, il n'en faut pas désespérer tant que l'Église, trop souvent traitée par la société laïque en étrangère ou en ennemie, sera là, à côté de cette société pour panser ses blessures, pour lui ouvrir un sein toujours maternel, et lui offrir, avec une tendre et infatigable patience, un remède toujours dédaigné et toujours nécessaire. Mais si la contagion socialiste allait envahir jusqu'aux enfants de l'Église elle-même, si une portion de notre jeunesse catholique avait le malheur d'ouvrir son esprit ou son cœur à ces doctrines fallacieuses, c'est alors vraiment que

le mal pourrait sembler irréparable, que le découragement serait naturel, et qu'il ne resterait plus qu'à pleurer sur les ruines d'une société condamnée à mourir dans les étreintes d'une incurable anarchie.

Essayons de caractériser le danger, pendant qu'il est encore temps de l'éloigner.

Certes, les dangers politiques sont grands. Il n'est pas un esprit élevé ou généreux qui ne voie avec une juste inquiétude ce débordement de la démagogie qui, en France et surtout hors de France, menace d'engloutir le principe de toute autorité et l'ordre social tout entier. Il faudrait en effet une confiance bien aveugle ou une complicité bien coupable, pour ne pas trembler au spectacle de ce gouffre du déficit et de la misère qui, depuis huit mois, se creuse et s'élargit chaque jour autour de nous ; pour ne pas frémir devant le mouvement qui a amené, en Suisse, la ruine des républiques les plus anciennes et les plus respectables de l'Europe ; qui aboutit en Italie à l'expulsion brutale des Sœurs de Charité, à une si noire ingratitude envers Pie IX, le plus généreux des Pontifes et des hommes [1] ; enfin qui produit en Allemagne ces exploits de cannibales dont Francfort, Pesth et Vienne ont été souillés.

Mais on sent bien que le torrent rentrera un jour dans son lit, et on se résigne à attendre, trop heureux si, en se retirant, ce flot sanglant n'entraîne pas avec lui jusqu'aux derniers vestiges de cette liberté politique, de ce gouvernement tempéré par la discussion dont nous jouissons depuis plus de trente ans.

On ne discute donc plus la forme républicaine : tout le

[1] Ceci était écrit en octobre 1848 ; on sait jusqu'à quel point cette ingratitude a été poussée depuis lors ; et comment l'assassinat de M. Rossi et l'assaut sacrilége du Quirinal ont mis le sceau aux exploits des *démocrates* de Rome.

monde est d'accord pour l'accepter, la subir, ou l'essayer; mais on s'inquiète, et avec raison, du despotisme sans limite et sans exemple qui est le dernier mot de toutes les théories sociales ou anti-sociales que l'avénement de la République a mis en possession d'une publicité sans frein. On se demande, même en supposant le maintien de l'ordre matériel et de la paix, ce que deviendra la fortune publique et privée, en présence de ces doctrines nouvelles sur l'économie politique et sur la propriété, qui, lentement, obscurément distillées depuis quelques années, ont été avidement recueillies par des populations chez qui la plus étrange crédulité remplace graduellement la foi chrétienne.

Il n'en faut pas douter, c'est pour punir la société moderne de son orgueil et de son matérialisme que Dieu l'a condamnée au plus rude des châtiments : il la livre aux témérités des novateurs, des présomptueux, des utopistes, disons le mot, des fous. Se ruant à l'envi sur cette triste victime, chacun prétend la prendre pour sujet de ses expériences. Des erreurs insensées, des systèmes monstrueux, sont érigés en doctrines sérieuses avec lesquelles il faut désormais compter. On les transporte du pays des chimères dans le domaine des faits, des livres dans les rues, où ils se traduisent à jour fixe par des coups de fusil. L'absurde, élevé à des proportions gigantesques et peut-être inconnues jusqu'à ce jour, est entré à pleines voiles dans la pratique quotidienne des affaires du pays. En vain essaye-t-on d'invoquer les lois les plus évidentes de la nature humaine, les résultats les plus consacrés par la souveraine expérience des siècles, les vérités les plus incontestables et les plus incontestées jusqu'à nos jours. Il faut tout discuter, tout défendre, tout démontrer de nouveau; et cela contre d'insupportables déclamateurs, à la fois médiocres et téméraires, à qui l'envie tient lieu d'ambition, et l'audace

de talent. Au nom de l'égalité, et sur les ruines de toute hiérarchie sociale, on marche ouvertement à la reconstruction des priviléges les plus odieux et les plus ruineux. Toutes les lois proposées, toutes les innovations réclamées le sont au point de vue de l'intérêt exclusif d'une seule classe, inférieure par le nombre, et peut-être par l'âme, au reste de la population. On sacrifie systématiquement le peuple des campagnes, nos vingt-quatre millions de cultivateurs paisibles, laborieux et la plupart encore chrétiens, on le sacrifie, d'une part à la minorité turbulente qui habite les villes, et de l'autre à cette bande chaque jour croissante de solliciteurs besogneux, élevés par des parents aveugles et un gouvernement plus aveugle encore dans l'unique but de devenir fonctionnaires; qui veulent des places, toutes les places, rien que des places; pour qui toutes les réformes, toutes les utopies aboutissent exclusivement à s'emparer des places existantes, ou à en faire créer de nouvelles pour s'en repaître. L'un d'eux à peine est-il satisfait, que dix autres se présentent pour marcher sur ses traces et pour le remplacer au besoin, et tous pour vivre aux frais de l'État, c'est-à-dire aux frais des pauvres paysans qui payent les contributions où les gens en place puisent leur traitement. Pourvus ou à pourvoir, ils constituent pour la société un danger toujours flagrant, une gangrène toujours renaissante. Dans l'ordre matériel, ils épuisent les finances de l'État, c'est-à-dire, encore une fois, la bourse des citoyens non fonctionnaires; dans l'ordre moral, ils constituent une armée systématiquement ennemie de la liberté et de l'autorité, et dressée pour substituer à l'une la révolte chronique et périodique, à l'autre un despotisme de bureau et de bas étage. C'est pour eux surtout que se propage la doctrine qui consiste à changer peu à peu la France en un vaste atelier dont l'État serait le seul propriétaire, où tous les profits seraient pour lui, tous

les droits pour ses agents, et toutes les pertes, avec toutes les peines, pour nous.

Tout cela a été déjà expliqué, démontré, bien mieux que je ne pourrais le faire; mais il est un point qui mérite notre attention particulière et qui se rattache plus spécialement au danger que je veux vous signaler. C'est l'abus sacrilége et hypocrite qu'on fait de la Religion, en mêlant quelques parcelles de la doctrine chrétienne, et le nom même de Notre-Seigneur, à la prédication de ces erreurs fatales. Les Catholiques, les prêtres surtout, qui ne lisent guère les journaux et les écrits socialistes, peuvent ignorer que c'est au nom du Christ qu'on vient aujourd'hui enrégimenter les masses et les conduire à la guerre contre ce qu'on appelle la vieille société. Il faut qu'ils le sachent pourtant, car il faut qu'ils y pourvoient; et c'est pourquoi ils me permettront d'insister auprès d'eux sur l'importance de ce phénomène. Oui, il faut le savoir et il faut le dire, chez les uns le partage des biens, le vol à main armée, la proscription du capital; chez les autres (qui sont les *modérés*), la spoliation systématique par l'impôt, la *correction* graduelle de la propriété; tout cela n'est plus prêché qu'à l'aide d'expressions et d'idées empruntées au langage chrétien. Il n'y a pas un banquet donné par la république soi-disant *sociale* où l'Évangile ne soit cité; pas un démagogue qui ne mette le Christ de moitié dans ses prédications incendiaires; pas une injure contre les riches, pas une attaque contre la société où le nom trois fois saint ne se trouve mêlé. Oui, ces doctrines qui aboutissent toutes à l'empire de la matière et à la satisfaction des sens, comme au but suprême de la vie, invoquent toutes l'Évangile, et prétendent se fonder sur la véritable interprétation de la doctrine du Christ. A l'aide d'altérations odieuses, de citations mutilées, de paraphrases bizarres, les écrits des Pères de l'Église sont transformés en

réquisitoires contre la société, et l'Évangile devient le code du Socialisme[1].

En revanche, selon ces étranges théologiens, l'Église seule est privée de l'intelligence du Livre divin. Il était réservé aux prétendus docteurs du dix-neuvième siècle d'en connaître et d'en révéler le véritable sens, ignoré par les Conciles, trahi par les Saints, et supprimé par les Papes. Il ne faut pas oublier que ces nouveaux interprètes de la révélation chrétienne sous-entendent tous la négation de la divinité du Christ, que tous ils nient l'enfer, et que tous prétendent transformer la terre en paradis. Ils arrivent ainsi tout naturellement à la suppression de l'éternité. A cela près, ils font du Christ et de sa doctrine leur apanage exclusif. Il en résulte que, pour eux et pour leurs adeptes, le bien et le mal changent de nom et de nature; et, grâce à cette indigne parodie, tout est Chrétien pour eux, excepté le Christianisme lui-même.

Que l'on se figure, si on le peut, les ravages que doivent exercer de telles doctrines dans les âmes, surtout au sein de nos populations urbaines si étrangères à la véritable instruction chrétienne, et que l'on dise ensuite si l'Église n'est pas menacée de voir sortir de son giron une foule de ses enfants, entraînés, sans pouvoir s'en défendre, par la perfidie d'un enseignement qui se sert de l'Évangile comme d'un masque, et du nom de Notre-Seigneur comme d'un appât.

Pour moi, je ne sais si j'ai plus d'horreur pour les turpitudes du dix-huitième siècle que pour cette cruelle injure faite à la vérité et à la sincérité du Christianisme. Oui, je me demande si la guerre ouverte des blasphémateurs et des athées

[1] Voir surtout la paraphrase du *Pater* dans la *Démocratie pacifique* du 2 octobre, et, depuis, presque chaque numéro de ce journal, et tous les banquets cités dans la *Réforme*, la *République* et la *Révolution démocratique et sociale*.

n'était pas moins dangereuse que les falsifications hypocrites de ceux qui cherchent à exploiter, au profit du matérialisme, l'immortelle popularité de l'Évangile, et qui font du Dieu crucifié le précurseur de leurs faux prophètes et le complice de leurs prétendus oracles.

DEUXIÈME LETTRE.

J'arrive maintenant au point le plus délicat et le plus difficile du sujet que j'ai voulu examiner avec vous. Je ne l'aborde qu'avec hésitation, avec douleur même. Avec douleur, parce qu'il ne s'agit plus de combattre des adversaires, mais de critiquer des amis, des frères. Avec hésitation, parce que tout ce qui se passe en Europe est de nature à inspirer plus que jamais aux âmes honnêtes une juste défiance de leurs propres opinions, de leurs impressions personnelles, de leurs habitudes mentales.

Mais, après avoir longtemps réfléchi, longtemps examiné notre situation, je sens que j'obéis à la voix d'un devoir, et ce devoir je viens l'accomplir, non pas certes dans un esprit de lutte ou d'animosité, mais au contraire avec la ferme résolution de ne pas dépasser les bornes d'un avertissement fraternel.

Pendant que je signalais dernièrement les principales aberrations qui menacent aujourd'hui l'ordre social et l'avenir de la France, il s'élevait au fond de mon cœur une question que je me suis souvent faite depuis six mois, et qui doit enfin se poser publiquement.

Pourquoi faut-il que de telles aberrations aient rencontré parmi nous, non pas certes des complices, mais quelquefois des dupes, et plus souvent encore des instruments involontaires?

Pourquoi faut-il que des hommes, dont plusieurs sont chers aux Catholiques par leurs vertus, leur caractère, leurs talents et leur éloquence, aient cru pouvoir, afin de mieux servir les intérêts de la démocratie à laquelle ils se sont voués, prêter un concours indirect à la propagation de quelques-unes de ces funestes erreurs?

On le sait : une école s'est produite parmi nous, depuis la révolution de Février, qui semble avoir couvert de son indulgence, quelquefois même de sa sympathie, les nouveaux réformateurs de l'état social, et qui, chaque jour, reçoit en échange les éloges et les compliments de leurs organes. Dans la presse, à la tribune, dans la chaire même, un langage nouveau a été tenu, et n'a pas toujours été compris ou approuvé par la majorité des catholiques. Je crois fermement qu'il n'y a chez les hommes sérieux et éminents de cette école que de simples apparences de sympathie pour l'erreur ; mais ces apparences mêmes sont à regretter dans un temps où la vérité a plus que jamais besoin de toute sa force et de toute sa majesté.

Pourquoi faut-il d'ailleurs que ce soient des catholiques qui nous aient donné un nouvel exemple de cet empressement servile et passionné qu'éprouve l'humanité à saluer les pouvoirs nouveaux, à suivre le vent de la fortune? Hélas! nous le savons : c'est le propre de l'homme de courtiser le succès et de se prosterner devant la victoire. L'histoire de notre pays nous montre que la foi ne défend pas toujours de cette faiblesse les natures les plus honnêtes, ni les talents les plus distingués. Mais n'est-ce pas un triste spectacle que cette adulation du présent aux dépens du passé ; que cette injuste partialité contre le malheur, contre les vaincus ; que ce besoin de sauter au cou des vainqueurs, fût-ce même au risque d'embrasser un ennemi, un fourbe ou un insensé? Ne dé-

passe-t-on pas les limites de la prudence et de la justice, quand, après avoir prodigué aux hommes nouveaux des éloges systématiques, on jette le voile du silence sur les discours incendiaires, sur les provocations coupables, afin, dit-on, de ne pas inquiéter ou diviser les républicains?

Certes, nous aimons mieux voir dans ce système un optimisme un peu puéril qu'une obséquieuse complaisance. Mais s'il convient de pratiquer aujourd'hui plus que jamais la loi du respect que la religion impose envers les dépositaires de l'autorité, cette loi qui a été si complétement oubliée et méconnue sous le dernier régime par un trop grand nombre d'honnêtes gens, il faut aussi avouer qu'elle n'oblige pas à un aussi imperturbable optimisme à l'égard du pouvoir régnant. Pour en trouver un exemple aussi surprenant, il faudrait remonter assez haut; il faudrait feuilleter les premiers volumes de l'*Ami de la Religion* lui-même, alors que cet *Ami de la Religion et du Roi* accueillait, avec une joie partagée par tant de Français, le retour d'une dynastie qui représentait à leurs yeux la paix et la liberté. On pouvait, il y à trente-cinq ans, concevoir, excuser et partager la confiance des royalistes de ce temps-là, en présence d'une révolution qui brisait les portes de la prison de Pie VII, et qui rendait les fils de saint Louis aux débris de la société détruite en 1789. L'histoire aura peut-être plus de peine à s'expliquer l'enthousiasme dont certains chrétiens ont salué une révolution inaugurée par l'auteur des *Girondins* et de la *Chute d'un Ange*.

Les avertissements n'ont cependant pas manqué sur la véritable portée des faits et des idées qui ont cours parmi nous. A côté de plusieurs symptômes consolants, qu'il serait injuste et indigne de nier, que de voix s'élèvent encore pour continuer la vieille guerre du siècle contre Dieu! Il faut leur

savoir gré du moins de ne pas déguiser leur pensée, de ne pas revêtir leur prédication, comme ces utopistes dont nous parlions hier, d'une théorie suspecte ou hypocrite. Mais au moins sachons profiter de leur franchise pour bien comprendre où ils veulent nous mener. Qu'il me soit permis de vous en citer deux exemples significatifs.

Le projet de Constitution est précédé, comme on sait, par un préambule destiné à contenir l'exposition dogmatique des principes qu'on veut proclamer au nom de la France. Au sein de l'Assemblée, les esprits les plus sérieux et les plus élevés ont été unanimes pour repousser ce préambule; mais il a été adopté, et voici comment ce succès a été célébré par le *National*, organe avoué des principaux auteurs de la révolution et de la Constitution : « Malgré *les dénégations des sacristies*, « l'autorité morale, qui doit présider à la marche éternelle- « ment ascendante du genre humain, n'est plus dans les « dogmes théologiques. Le progrès est laïque, et le mouve- « ment de la civilisation s'accomplit complétement en dehors « du Catholicisme... La loi théologique est dépossédée et *la* « *loi civile s'est faite dogme à son tour*..... Les *constitutions* « sont *les codes religieux des temps modernes*. »

Quelques jours plus tard, un autre journal de la même couleur, l'*Émancipation* de Toulouse, s'exprimait ainsi : « Pleins de l'*idée humaine qui a renversé l'idée divine*, ap- « portons tous au banquet de la fraternité la *foi sociale* et la « ferveur révolutionnaire... La royauté étant vaincue comme « l'aristocratie de naissance, travailleurs, n'ayons plus qu'un « adversaire, et tenons-nous en garde contre les bénéficiaires « de l'aristocratie nouvelle : le PRÊTRE et le CAPITAL. » (22 septembre 1848.)

De tels aveux ou plutôt de telles professions de foi sont faites, ce semble, pour avertir et pour éclairer tous les hommes

de foi et tous les hommes de sens. On serait inexcusable de se boucher les oreilles pour ne pas les entendre.

Quand des orateurs et des écrivains catholiques, se laissant entraîner par l'attrait de la nouveauté ou par le désir de subvenir aux cruelles nécessités du moment, viennent défendre le droit au travail, l'impôt progressif, le papier-monnaie et autres erreurs de ce genre, on doit les plaindre, mais on peut se rassurer; car chacun sait maintenant que sur ces points-là, la société française, telle qu'elle est actuellement représentée, ne manquera pas d'être énergiquement défendue contre de folles innovations. Et d'ailleurs ces mesures, funestes en soi, n'ont rien de théoriquement hostile à la doctrine catholique. Mais quand on sort du domaine de l'économie sociale et de la politique pour se transporter sur celui de la foi ou de la tradition, les appréhensions deviennent plus légitimes. Il n'est personne qui ne doive s'étonner et s'alarmer, lorsque ces orateurs ou ces écrivains nous prêchent la charité en nous menaçant, non plus seulement des peines éternelles, mais de la spoliation pour l'hiver prochain; lorsqu'ils affirment que l'aumône, la simple aumône est une humiliation pour celui qui la reçoit; lorsqu'ils semblent frayer la voie à l'organisation de la charité par la main de l'État; lorsqu'ils protestent contre le droit qu'a toujours eu l'Église d'être propriétaire, ou enfin lorsqu'ils proclament que le Christianisme est la démocratie même, et que la République date du Calvaire.

Tout cela s'est dit ou écrit depuis quelques mois : on me dispensera de citer les noms et les dates. Je n'ai point à dresser un acte d'accusation; je veux seulement indiquer un écueil où risquent de se briser, selon mon humble opinion, des hommes que j'honore et que j'ai souvent admirés.

Leur erreur provient d'une double confusion : ils confon-

dent le socialisme avec la démocratie, et la démocratie avec le Christianisme.

Mais la démocratie n'est pas le socialisme : car la seule démocratie honnête et considérable qu'on ait vue dans le monde depuis la venue du Christ, la démocratie des États-Unis, professe pour les tendances socialistes autant d'horreur que de mépris.

Et le Christianisme est encore bien moins la démocratie. Il n'est pas plus la démocratie qu'il n'est la monarchie ou l'aristocratie. Il n'exclut absolument aucune de ces trois formes du gouvernement temporel ; mais il est impossible de soutenir sérieusement qu'il ait plus de partialité pour la plus moderne que pour les autres, à moins de croire qu'il n'ait changé de principes et de nature au XIXe siècle. Il ne faut pas prendre les puissantes sympathies que le Christianisme proclame et inspire en faveur des pauvres et des faibles pour une conformité de principes avec le gouvernement démocratique ; ce serait commettre absolument la même erreur que ceux qui ont déduit la doctrine de l'absolutisme monarchique du respect que l'Évangile impose pour l'autorité de César.

Non, le Christianisme, ou du moins l'Église, qui est pour nous la seule expression complète du Christianisme, n'a jamais accepté cette confusion avec les formes politiques qu'on voudrait aujourd'hui introduire au profit du principe qui domine la société moderne.

L'Église a été comblée des bienfaits de la Féodalité ; elle a été dotée, servie, défendue et honorée par les races chevaleresques comme elle ne l'a été par personne ni avant, ni après ; et cependant, grâce au Ciel, l'Église ne s'est jamais identifiée avec la Féodalité, et sur les ruines de celle-ci elle s'est retrouvée debout, prête à conduire le monde à d'autres destinées.

Malgré l'autorité de Bossuet et de bien d'autres esprits du premier ordre, elle ne s'est pas non plus laissé confondre avec la Royauté absolue, et l'affaiblissement de son influence dans certains pays, par suite de son alliance trop intime avec le pouvoir monarchique, suffit pour démontrer et justifier la souveraine sagesse de sa réserve.

Croire qu'elle en agira autrement envers la démocratie moderne, ce serait donner un démenti incompréhensible à tous les souvenirs et à tous les monuments de son histoire; ce serait dire que, pendant tant de siècles d'union cordiale et féconde avec l'aristocratie et la royauté, elle n'a pas su ce qu'elle faisait, et que sa conduite a été en contradiction flagrante, perpétuelle, universelle, avec le fond de sa doctrine. Tous les hérésiarques l'ont dit et ont agi en conséquence : mais nul catholique ne voudra jeter cette injure à sa mère.

Sachons donc le reconnaître : le Christianisme se prête à toutes les formes du gouvernement humain, mais il ne s'identifie avec aucune. Le Christianisme est fait pour survivre à tous les pouvoirs, tous plus ou moins fragiles, plus ou moins éphémères, quand même ils dureraient quatorze siècles, comme a duré la royauté française ! Il est ici-bas, non pas pour *progresser*, pour se transformer, pour marcher avec le genre humain, comme le disent les courtisans de l'orgueilleuse humanité, mais pour montrer la voie, pour tendre la main à cette pauvre orgueilleuse, pour la guider, la relever dans cette marche où elle trébuche bien plus souvent qu'elle n'avance.

Il a été, dès son premier jour, ce qu'il est aujourd'hui, ce qu'il sera toujours : la vérité tout entière, la vérité infaillible, immuable, incomparable. Les vérités humaines, les vérités relatives et variables de l'ordre politique et social, ne sont rien que par un rayon de sa vie; mais il ne se laisse pas plus

confondre avec elles, que le soleil ne se laisse confondre avec ces lumières factices et éphémères qu'il nous est donné d'allumer et d'éteindre au gré de nos besoins ou de nos caprices.

Voilà ce qu'il faut proclamer et répéter sans cesse, en face de l'orgueil démesuré des pygmées de notre temps, toujours disposés à se compter pour des géants, à prendre leur impression du moment pour la loi éternelle du monde, et leur découverte d'hier pour le type du grand, du beau et du vrai.

Pour moi, je ne puis me défendre de sourire quand j'entends déclarer que le *Christianisme c'est la démocratie*. J'ai passé ma jeunesse à entendre dire que le Christianisme était la monarchie, et qu'on ne pouvait être bon chrétien sans croire à la royauté légitime. J'ai lutté vingt ans, et non sans quelque succès, contre cette vieille erreur aujourd'hui dissipée. Je lutterais vingt ans encore, si Dieu me les donnait, contre cette nouvelle prétention; car je suis convaincu que ce sont deux aberrations du même ordre, deux formes de la même idolâtrie, la triste idolâtrie de la victoire, de la force et de la fortune.

Me sera-t-il permis, en terminant, de hasarder un conseil aux catholiques? Reconnaîtront-ils le droit de leur en adresser à celui qui a si longtemps servi leur cause, et qui, le premier, a levé leur drapeau dans la vie parlementaire? Je ne sais; mais s'ils le voulaient bien, je leur conseillerais avant tout, dans le temps où nous vivons, le calme, la réserve et la dignité. La dignité! sans laquelle il n'est pas de liberté vraie, pas de force durable; la dignité! cette humble et sainte dignité de l'Église, que pour ma part je me suis toujours appliqué à sauvegarder non moins que sa liberté même, dans toutes nos luttes contre la politique et la philosophie de ces dernières années. Mais, qu'on le sache bien, pour se maintenir dans cette voie, la première condition est d'éviter un contact trop fréquent, une alliance trop intime avec les rêves et les

emportements de nos contemporains. Notre cause est assez forte, assez belle pour nous dispenser d'être les auxiliaires ou les courtisans de personne. Ce n'est pas seulement à l'ombre des trônes antiques que la religion risque de ternir son éclat et sa pureté : l'air du carrefour et du club ne lui vaut pas mieux que l'atmosphère des cours.

A qui faut-il encore démontrer que la source d'où découlent la plupart des pensées en vogue parmi nous est profondément suspecte? Nous l'avons vu ; pendant que les uns cherchent à nous séduire par un accouplement monstrueux des images et des noms qu'ils empruntent au Christianisme avec les tendances et les instincts de la matière ; d'autres, plus sincères, nous montrent à nu les principes qu'il s'agit de faire prévaloir dans la société nouvelle et de substituer au principe chrétien. Il faut donc savoir fermer son oreille et son cœur aux suggestions perfides de ces faux prophètes, qui présentent à l'humanité le poison sous des dehors enchanteurs ; il faut imiter envers eux la prudence du serpent dont parle le roi-prophète : *Sicut aspidis surdæ et obturantis aures suas, quæ non exaudiet vocem incantantium, et venefici incantantis sapienter*[1]. Et quant à tous ces orgueilleux qui croient hériter du Catholicisme et le remplacer, attendons-les au tribunal du temps. Le temps est avec nous et pour nous. Il imprimera le sceau de la durée à tout ce qu'il y a de légitime dans les besoins nouveaux, dans les réformes populaires, et il les ramènera doucement sous la discipline de la vérité éternelle. Quant au reste, quant aux théories insensées de ces révélateurs qui croient que l'homme a attendu le dix-neuvième siècle pour connaître ses droits et ses devoirs, quant aux prétendues conquêtes de l'*idée humaine* sur l'*idée divine*, le

[1] *Psalm*. LVII, 5, 6.

temps en fera justice, une prompte et complète justice. *Sicut cera, quæ fluit, auferentur* [1].

Assistons donc en paix à ce grand spectacle des justices de Dieu, avec un tendre respect pour sa sainte volonté, avec une profonde sympathie pour tous les malheureux. Soyons compatissants envers les vaincus, quel que soit leur parti, car tous nous courons risque d'être vaincus un jour, si nous ne l'avons déjà été. Mais surtout soyons indépendants vis-à-vis des vainqueurs, quel que soit leur drapeau, car les victoires de l'homme ne sont jamais assez pures pour être durables.

Dieu seul est l'éternel vainqueur. Même ici-bas, il prépare sans cesse à ses ennemis des démentis sanglants et des abaissements inouïs. Notre siècle ne sera pas excepté de cette loi. Au contraire. Jamais les hommes et les doctrines ne se sont abattus avec une rapidité plus merveilleuse et plus légitime. Chaque jour les voit s'entasser les uns sur les autres au fond de cet abîme où l'on n'échappe à l'ignominie que par l'oubli, et que la main divine tient ouvert depuis la création du monde pour les révoltes et les folies de l'orgueil.

[1] *Psalm.* LVII, 9.

LETTRE AU CONSTITUTIONNEL

17 juin 1850.

LETTRE

AU CONSTITUTIONNEL

Pendant les événements qui précédèrent la lutte entre le président de la République et la majorité de l'Assemblée nationale, le journal *le Constitutionnel*, tout en soutenant à l'intérieur avec une grande énergie la politique conservatrice, avait conservé à l'étranger des correspondants fidèles à ses tendances passées. On s'étonnait de trouver dans ses colonnes la justification des attentats dirigés dès lors par le gouvernement piémontais contre la liberté de l'Église, et l'apologie de la politique suivie par le gouvernement belge, alors aux mains des hommes de la gauche. M. de Montalembert adressa à cette occasion au *Constitutionnel* la lettre suivante, que ce journal eut l'impartialité d'insérer.

La Roche en Breny (Côte-d'Or), ce 17 juin 1850.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de profiter d'un instant de loisir, pendant le congé que m'a accordée l'Assemblée, pour vous adresser quelques observations sur une question d'intérêt européen. Je m'y sens encouragé par la vive sympathie que m'inspirent, d'une part, votre franche et vigoureuse attitude en tout ce qui touche à notre politique intérieure, et de l'autre, votre énergique adhésion au gouvernement du président de la République et à la majorité de l'assemblée, qui ont déjà tant fait pour écarter les périls de notre situation et pour rasseoir la société ébranlée.

Mais je trouve, laissez-moi le dire, un contraste affligeant

entre cette politique, dont vous êtes dans la presse l'un des plus puissants et des plus courageux organes, et le langage qu'on vous fait tenir depuis quelque temps sur les affaires de Belgique et de Piémont. Ce langage, identique avec celui que tiennent sur ces mêmes questions le *Siècle* et la *Presse*, et qui convient à des feuilles de cette couleur, semble en contradiction avec la vôtre.

Je désire, dans l'intérêt de la cause que nous servons vous et moi, et de ce grand parti de l'ordre dont toutes les fractions ont plus que jamais besoin de s'entendre, je désire relever cette contradiction et vous engager, s'il se peut, à la faire cesser, car elle blesse, elle inquiète un grand nombre d'hommes qui, dans l'Assemblée et dans le pays, se dévouent à la défense de l'autorité et de l'ordre social, sans mettre à ce dévouement d'autre condition que celle de voir les intérêts catholiques reconnus et respectés par ceux qu'ils acceptent pour alliés ou pour chefs.

Vos lecteurs, monsieur, comprendraient mieux ce dont il s'agit si vous aviez jugé à propos de reproduire en entier la récente Allocution pontificale où Pie IX, s'adressant pour la première fois à la chrétienté depuis le rétablissement de son autorité à Rome, rend des actions de grâces à la France et aux autres puissances catholiques, et dénonce solennellement la conduite des gouvernements de Sardaigne et de Belgique. Je n'invoque pas, du reste, l'autorité de Pie IX, quoique, après tout, même à vos yeux, elle doive bien valoir celle de quelques-uns de vos correspondants; je n'invoque que les faits.

Appuyé sur ces faits, j'ose vous affirmer que les personnes qui vous transmettent de Turin, de Bruxelles ou de Paris, les renseignements que vous publiez sur les affaires de Belgique et du Piémont, se trompent ou vous trompent. On vous fait

faire l'apologie d'hommes qui, placés à la tête de ces deux gouvernements, méconnaissent les premières conditions de la lutte que nous soutenons en France contre l'anarchie, et qui se livre dans toute l'Europe entre le bien et le mal.

En présence des dangers inouïs qui menacent partout la société, ces profonds politiques se sont avisés de recommencer, sans la moindre provocation, contre le clergé, contre les populations religieuses, contre tous ceux pour qui la foi catholique passe avant tout, une guerre que regrettent et que désavouent aujourd'hui tous les hommes sensés et sérieux, parmi ceux même qui ne partagent pas nos croyances.

En Piémont, ils se dédommagent d'avoir été vaincus par les Autrichiens, en faisant emprisonner des évêques et confisquer des couvents. Ils ont déchiré un concordat, un traité synallagmatique *absolument semblable au concordat qui lie la France à l'Église et l'Église à la France*, et qu'ont respecté tous les pouvoirs qui ont passé sur nos têtes depuis quarante ans, y compris le gouvernement provisoire de Février, parce que nul ne pouvait y toucher sans violer à la fois la conscience des catholiques et le droit des gens. Ils ont pratiqué ainsi, contre une puissance sans armes, cet abus déloyal de la force qui, dans la question grecque, a attiré sur lord Palmerston la juste indignation du monde civilisé. Et ils ont ainsi obtenu et mérité les sympathies de toute la presse démagogique de l'Italie dont vous avez si éloquemment et si souvent flétri les folies, cette presse qui injurie chaque jour le parti de l'ordre en France, et qui a précipité naguère la Sardaigne dans une lutte dont la fin a été si pitoyable!

En Belgique, pour arrêter les progrès du socialisme et de la démagogie, ils n'ont rien imaginé de mieux que d'organiser une hostilité systématique contre la charité et l'enseignement catholique. Ils ont inventé contre les œuvres pies, contre

les legs et les donations au profit des pauvres, des pratiques qu'on dirait empruntées à celles d'entre nos municipalités qui ont le malheur d'être administrées par des maires et des conseils *rouges*.

Au moment même où la France, par la loi sur la liberté d'enseignement, donne satisfaction aux plaintes des évêques et des familles, ils ont été créer, en haine du clergé, dans un pays déjà couvert d'établissements d'instruction publique, un vaste système universitaire qui impose à l'État la dangereuse responsabilité de l'enseignement des classes aisées, qui lève une nouvelle armée d'ambitieux mécontents et de solliciteurs affamés qui répugne à toutes les traditions comme à toutes les conditions de la nationalité belge, enfin qui ranime la vieille querelle où le roi Guillaume des Pays-Bas a perdu sa couronne.

Vous applaudissez, monsieur, tous les jours, avec tous les amis de l'ordre en Europe, à la chute récente du radicalisme dans le canton de Berne, et au succès de cette nouvelle majorité conservatrice qui n'a pu se former, comme chacun sait, que grâce aux catholiques du Jura bernois. Or, l'esprit qui vient d'être vaincu à Berne est précisément le même, en ce qui touche aux questions religieuses, que celui qui préside aux conseils ministériels du Piémont et de la Belgique.

Avant la révolution de Février, vous défendiez contre moi ce gouvernement bernois que les dernières élections ont renversé. Les événements de 1848 m'ont donné raison contre vous. Soyez tranquille! je n'en triomphe pas trop. C'est un plaisir que les événements de 1848 ont donné à beaucoup d'entre nous les uns contre les autres; et je trouve que nous avons payé ce plaisir trop cher. Mais je souhaite qu'au moins l'expérience nous profite à tous.

Laissez-moi ajouter que ce qui devrait le plus vous éclairer

et vous détacher de vos clients de Turin et de Bruxelles, c'est leur risible prétention d'être les véritables défenseurs des intérêts catholiques, et de pouvoir en remontrer, sur l'Évangile, sur les conciles et sur le droit canon, au pape et aux évêques. Ce rôle est très-connu et très-usé. Il a été joué en France, pendant plusieurs siècles, par des hommes très-éminents, et avec plus d'esprit et de science que n'en déploieront jamais les contrefacteurs belges ou piémontais. Il n'en est pas moins usé, et usé jusqu'à la corde. Quand un de nos orateurs montagnards essaye de le reprendre, vous savez quelles sont ses chances de succès auprès du public !

Mais les ministres de nos voisins ne paraissent pas encore s'en douter. On dirait des élégants de petite ville, qui se croient obligés de porter les modes de l'an passé. Cela ferait sourire, s'il n'était profondément triste de voir les destinées de deux nobles pays, que tant de liens rattachent à la France, et qui renferment de si admirables ressources pour le bien, confiées à des hommes qui marchent à reculons dans une ornière où les pouvoirs les plus solides ont tous trébuché.

Dans quelques années, on nous dira des nouvelles de la force et de la solidité que ces campagnes contre l'Église auront ajoutées aux trônes du sage roi Léopold et du jeune héritier de la glorieuse maison de Savoie. On assure qu'ils sont loin d'approuver les mesures des ministres que les majorités parlementaires semblent leur imposer. Je le crois tout à fait, et je les en honore ; mais je me souviens avec tristesse que nous vivons dans un temps où les rois payent trop souvent la rançon des fautes de leurs ministres.

On ne viendra pas sans doute nous contester le droit et l'intérêt que nous avons à juger ce qui se passe à notre frontière. Le droit est le même, qu'il soit exercé dans le sens où écrivent vos correspondants ou dans le mien. Et, quant à l'in-

térêt, il est évident. Aujourd'hui tous les partis et tous les pays sont solidaires; ou plutôt il n'y a plus dans tous les pays de l'Europe que deux partis : celui de la société et celui de la révolution.

On a paru assez généralement d'accord, depuis 1848, pour admettre et pour proclamer que la société européenne de nos jours avait besoin, grand besoin, de cette vieille Église catholique qui l'a constituée et baptisée, il y a douze ou treize siècles. A-t-on aujourd'hui des motifs de changer d'avis? Je ne le pense pas. Il faut cependant s'entendre. Si l'on croit que la société moderne peut se sauver sans nous, qu'on veuille bien nous le dire. Nous n'irons pas pour cela grossir le flot révolutionnaire, Dieu nous en garde! Mais nous pourrions bien nous abstenir de dépenser notre énergie et notre dévouement au profit de ceux qui, le lendemain de la victoire, nous prendraient pour dupes ou pour victimes.

A ne l'envisager qu'au point de vue purement humain, la religion, comme la guerre, comme le commerce, comme le crédit, comme toutes les grandes forces sociales, et plus qu'aucune d'elles, a ses conditions d'être sans lesquelles et contre lesquelles il est inutile, il est ridicule, il est insensé d'invoquer son appui.

Jusqu'à présent, dans aucun pays, les catholiques ne se sont fait remarquer, que je sache, par un esprit ambitieux ou exclusif. Ils n'ont pas la prétention de sauver l'Europe à eux tout seuls; mais ils ont la prétention d'être indispensables à cette œuvre de salut. Ils lui ont déjà et partout prêté un concours sincère, énergique, quelquefois efficace. Ils se figurent que, sans ce concours de l'Église et de ses fils dociles et dévoués, la société moderne deviendrait la proie du socialisme. Ils ne réclament aucune part à l'exercice du pouvoir qu'ils défendent; mais ils réclament pour leurs chefs spirituels et

pour eux-mêmes des droits et des libertés que le gouvernement et la majorité, en France, se montrent de plus en plus disposés à respecter; que l'empire d'Autriche, abdiquant les funestes traditions de Joseph II, vient de reconnaître solennellement; que l'immense empire britannique est obligé d'admettre peu à peu; et qui ne seront pas impunément méconnus par les petits hommes d'État de deux petits royaumes où la guerre à l'Eglise est plus qu'ailleurs un anachronisme antinational et une contrefaçon ridicule.

LETTRE

A M. LEOPOLD DE GAILLARD

(11 août 1852.)

LETTRE

A M. LÉOPOLD DE GAILLARD.

Un écrivain distingué, M. Léopold de Gaillard, avait publié, dans l'*Assemblée nationale*, des Lettres politiques sur les affaires de Suisse. M. le comte de Montalembert, à qui ces lettres étaient adressées, répondit à M. de Gaillard par la lettre suivante :

La Roche en Breny, ce 11 août 1852.

J'apprends, monsieur, avec une triste satisfaction, que vous allez publier, sous forme de brochure, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sur les malheurs de la Suisse catholique et conservatrice. Je souhaite que nos frères de ce pays puissent trouver dans votre écrit une nouvelle preuve de la douloureuse sympathie qui nous unit à eux. Mais, en vérité, nous sommes bien à plaindre de ne pouvoir venir à leur secours que par la chétive aumône de nos paroles de condoléance. C'est sur nous, du reste, autant que sur eux, qu'il nous convient de gémir.

En 1848, six semaines avant la catastrophe de février, j'ai prédit, à la chambre des pairs, que la défaite du Sonderbund serait le signal, dans toute l'Europe, d'une nouvelle invasion de barbares; et j'ajoutais que ce qui périrait sous

les coups de la grande horde démocratique, ce ne serait ni la propriété, ni le pouvoir, mais la liberté. Ma prophétie s'est promptement et littéralement accomplie! Aujourd'hui, je ne serai que l'écho d'un sentiment très-général, en affirmant que les grandes puissances européennes porteront tôt ou tard la peine de leur cruelle indifférence à l'égard de la Suisse.

Ce qui se passe dans ce pays depuis dix ans donnera à la postérité de graves et tristes enseignements. On y pourra étudier à loisir l'hypocrisie et l'impitoyable tyrannie des faux libéraux, des *libérâtres*, de cette engeance qui se retrouve partout, mais qui a son type primitif dans la Suisse radicale. On y verra les apôtres de la démocratie et du progrès *humanitaire* employer tour à tour, contre leurs compatriotes opprimés, la prison, l'exil, les amendes spoliatrices, la confiscation des biens, les exécutions militaires, la persécution sous toutes ses formes. On y verra le suffrage universel proclamé en principe et effrontément confisqué dans la pratique; la souveraineté du peuple inscrite en tête de toutes les constitutions cantonales, et foulée aux pieds par les frères et amis des cantons voisins. Mais on demeurera surtout confondu, si je ne me trompe, de l'étrange aveuglement de la diplomatie qui se dit conservatrice. Oui, l'histoire aura peine à croire que les deux plus grandes puissances catholiques du monde, la France et l'Autriche, aient permis à une poignée de démagogues d'écraser, à leurs portes, la religion et la propriété, la justice et la liberté, personnifiées dans les plus anciennes républiques et les sociétés les plus irréprochables de l'Europe. On pouvait concevoir l'abstention, l'hésitation en 1847, au milieu des dangers, des illusions, des incertitudes de ce temps-là; en présence d'une opposition formidable par le nombre et par l'acharnement, et déjà enivrée par les approches du triomphe où elle devait s'ensevelir. Mais en 1852,

quand tout se tait, quand tout courbe la tête, quand l'expérience a prouvé qu'il suffisait de marcher résolûment au danger pour le dissiper, et de mettre la main sur le monstre pour le faire rentrer dans le néant, rien ne saurait ni excuser ni expliquer une pareille abdication des droits et des obligations d'un pouvoir tutélaire et victorieux. Dans la vie privée, un homme fort et tranquille chez lui, qui verrait, du haut de son balcon, étrangler un enfant dans la rue, et qui refermerait sa fenêtre pour se dispenser d'aller au secours de la victime, serait à juste titre l'objet d'une réprobation générale, et mériterait, dans un danger éventuel, d'être abandonné de tous. L'Europe monarchique, qui a su naguère délivrer les rois captifs de Naples, de Piémont et d'Espagne, qui a rétabli jusqu'au duc de Modène sur son trône, n'eût probablement pas laissé traiter ainsi le prince le plus chétif. Si la révolution avait triomphé en 1848, on peut être sûr qu'elle n'aurait supporté nulle part un affront semblable à celui que subissent, au delà du Jura, les représentants du droit public de l'Europe et les plus anciens alliés de la France. Mais il s'agit de peuples dont l'indépendance remonte plus haut que la plupart des royautés européennes; il s'agit de l'Église, de sa liberté, de son patrimoine séculaire; il s'agit de ce Grand-Saint-Bernard, dont l'hospitalité est le patrimoine de toutes les nations chrétiennes : et ces paysans bafoués, ces moines spoliés, ces sanctuaires profanés, ne semblent pas dignes d'une sollicitude sérieuse, d'une intervention efficace!

Ce n'est pas, monsieur, que vous approuviez plus que moi l'intervention étrangère comme solution naturelle des luttes intérieures. Mais lorsqu'il a été prouvé que les populations de Lucerne, de Fribourg, du Valais, n'ont pu être courbées sous le joug du radicalisme que grâce aux baïonnettes étran-

gères de Berne et de Vaud, nul ne saurait contester à ces vieilles républiques le droit d'être sauvées par le concours de leurs alliés du dehors; comme aussi nul ne saurait refuser aux grands États le droit d'étouffer le foyer de l'incendie qui a failli les consumer. De tous les motifs qui ont justifié l'intervention des armes françaises, autrichiennes, espagnoles et napolitaines pour délivrer Rome et la papauté des bandes de Mazzini et de Garibaldi, il n'en est pas un qui ne puisse être invoqué au profit des populations asservies de la Suisse primitive.

Mais de ce que la diplomatie européenne en a jugé autrement, n'en concluons pas, monsieur, qu'il faille désespérer du droit et de la Providence. Les petits cantons sont condamnés à persévérer, comme l'Irlande, dans leur résistance légitime; à lasser leurs oppresseurs par leur inflexible fermeté; à reconquérir pied à pied les libertés qui leur ont été ravies. L'épreuve des catholiques sera plus longue et plus cruelle: leur gloire en sera d'autant plus belle, leur victoire d'autant plus pure et plus complète; car ils vaincront, n'en doutons pas, monsieur. A moins que l'Occident tout entier ne soit destiné à s'affaisser dans une irrémédiable décadence, tant de souffrances et de vertus ne seront pas stériles. Le Dieu que les ancêtres du Sonderbund invoquaient avec une si héroïque simplicité à Sempach et à Morgarten, n'oubliera pas ces peuplades si fidèles au vieux droit et à la vieille foi.

Dixit miserator tuus Dominus: Paupercula, tempestate convulsa, absque ulla consolatione, ecce ego sternam per ordinem lapides tuos, et fundabo te in sapphiris..... Misericordia autem mea non recedet a te, et fœdus pacis meæ non movebitur.

Puisse votre écrit, monsieur, contribuer quelque peu à

consoler leur patience, à soutenir leur espoir, à retremper leur foi! Vous êtes jeune : vous verrez peut-être le jour de la réparation. Continuez, en attendant, à servir la justice, et protestez, toutes les fois que vous en aurez l'occasion, au milieu de l'abaissement universel, contre les triomphes éphémères de la force, et contre l'odieuse confiscation de la liberté par la révolution.

FIN DU TOME PREMIER

DES ŒUVRES POLÉMIQUES ET DIVERSES

(Article omis [1].

DES DERNIERS ACTES DU SAINT-SIÉGE

(Inséré dans l'*Univers* du 7 octobre 1838.)

L'attitude de l'Église, celle qu'elle prescrit par son exemple à ses enfants, trop longtemps méconnue et incomprise au milieu des orages du temps, semble se dessiner de plus en plus nettement : et tandis que le pontificat déjà illustre de Grégoire XVI se couronne de gloires nouvelles, il n'y a pas de cœur chrétien qui ne doive sentir de profondes consolations, il n'est pas d'esprit affranchi du double joug de la passion et de l'intérêt qui ne puisse voir clairement la route qu'il faut suivre. A la généreuse Allocution qui vers la fin de l'année dernière vint tomber comme un coup de tonnerre au milieu de l'Europe étonnée, nous joindrons désormais celle qui, prononcée le 13 septembre, continuera pour la postérité l'histoire à la fois si lamentable et si glorieuse des maux de l'Église en Prusse. Ainsi se trouvent démentis de la manière la plus flagrante les nombreux mensonges par lesquels les organes de l'absolutisme et de la démagogie en Allemagne

[1] Nous rétablissons ici cet article qui aurait dû trouver place après la page 283 de ce volume.

cherchaient à faire douter de Rome et à décourager ses dociles enfants. Ainsi se trouve scellé dans l'histoire du monde et dans l'âme des catholiques le second acte de cette résistance héroïque qui a commencé, nous ne craignons pas de le dire, une nouvelle ère dans les destinées de la société moderne. Il nous tardait de voir cette justice rendue du haut de la chaire de Pierre à cet illustre archevêque de Posen[1], dont l'inébranlable fermeté et l'intrépide candeur ont si noblement vengé la captivité de son frère de Cologne, qui s'est levé à l'Orient pour répondre à cette voix d'honneur et d'héroïsme qui partait de l'Occident, proclamant tous deux les imprescriptibles droits de la vérité : *ut sciant hi, qui ab ortu solis, et qui ab occidente, quoniam... extra me non est Deus.* La Pologne catholique aura tressailli au fond de son cœur navré, en voyant son pontife couronné de cette louange solennelle.

Quoi qu'il arrive, quel que soit le sort qu'on lui réserve, son *invincible* courage a maintenant reçu sa récompense, sa gloire est à l'abri : et lorsque son Père céleste l'appellera à lui, il descendra dans une tombe qui sera toujours honorée, ayant reçu du vicaire de son Dieu une glorieuse et spéciale consécration, ayant marqué sa place parmi ces docteurs de la résistance légitime et ces champions de la liberté apostolique, qui depuis saint Ambroise jusqu'à Clément de Drost n'ont jamais manqué à l'Église, et qui ne lui manqueront jamais.

Nous n'avons nul besoin de relever en détail tout ce que renferme d'important et de salutaire l'allocution relative à Alger et à la Prusse. Il n'est personne assurément qui n'ait admiré combien sont clairement exposées les différentes

[1] Il s'agissait de Mgr Martin de Dunin, archevêque de Posen, emprisonné par le gouvernement prussien sans jugement dans la forteresse de Custrin, pour des motifs analogues à ceux qui avaient fait emprisonner l'archevêque de Cologne.

phases de cette grande lutte; avec quelle perspicacité le Pape relève cette prime si impolitique à la désobéissance qu'offre le gouvernement prussien, en promettant des récompenses à tous ceux que l'autorité ecclésiastique poursuivra; enfin avec quelle justesse il fait ressortir ce contraste révoltant entre tous ces actes du roi de Prusse et sa promesse solennellement renouvelée d'assurer la liberté de religion et de conscience. D'un autre côté, nous ne saurions assez nous féliciter de cet appel fait par le Saint-Siége à la publicité, à la conscience générale de l'Europe. Il est impossible que les hommes d'un cœur droit, quelles que soient d'ailleurs leurs croyances religieuses ou politiques, ne soient pas frappés par ce langage généreux, par cette franchise à la fois si prudente et si noble. Oui, cette protestation *à la face du ciel et de la terre* sera entendue par la terre et le ciel : la justice de Dieu et celle des hommes y répondront.

Mais du sein de cette grande démonstration apostolique, n'y a-t-il pas une gloire toute spéciale à retirer pour notre France et pour ce pays voisin qui nous est si étroitement lié par une communauté de croyances, de lois, d'intérêts et de position? N'est-ce pas une douce merveille de voir, par la bulle d'érection de l'évêché d'Alger, comme par les deux allocutions du 13 septembre, qu'au milieu des maux et des persécutions de l'Église, c'est la France qui apporte au cœur du Saint-Siége une consolation spéciale :

Hæc scilicet causa est cur merito repleatur gaudio cor nostrum, et lingua nostra exultatione.

C'est la Belgique qui le comble de joie :

Eximium sane nationis Belgicæ studium colendæ tuendæque sanctissimæ Religionis nostræ adeo semper Nobis perspectum exploratumque fuit, ut jamdiu prospexerimus animo quæ et quanta ab Regno illi habituri essemus speci-

mina tum ad commoda quod attinet Catholicæ Ecclesiæ, tum ad salutem animarum. Exspectationi huic votisque Nostris exitus, largiente Domino, felicissimos respondisse, summa cum animi Nostri communi Vobiscum, Venerabiles Fratres, jucunditate res factaque ipsa demonstrant.

C'est dans les actes de ces deux pays qu'il puise ses trop rares motifs de réjouissance (*aliquæ nobis sese offerant lætandi causæ*), et le moyen d'établir une comparaison, dont nous devons à jamais nous enorgueillir, avec l'état de la religion en Prusse. Ainsi nous voyons reparaître ce noble titre de *Roi Très-Chrétien des Français* que portaient Philippe-Auguste et saint Louis [1]. Ainsi nous voyons rendre une encourageante justice au zèle du chef de l'État pour la religion (*quod Christianissimi Regis studium in rem catholicam gratum imprimis ac jucundum nobis fuit*). Ainsi nous voyons combler des plus magnifiques éloges cette nation belge, qui est en ce moment même, de la part de tant de catholiques en France et en Allemagne, l'objet d'un acharnement haineux et irréconciliable.

Et qu'on ne vienne pas nous objecter la bulle *Sollicitudo* rendue par le Pape actuel, et où il déclare que par les dénominations qu'il donne et des relations qu'il en retient, il n'entend ni reconnaître ni préjuger le droit de personne! Nous le savons parfaitement : aussi, ni la France, ni la Belgique, soulevées en 1830 contre la violation du droit et l'abus de la force, n'ont songé à demander à Rome la reconnaissance du droit de leurs nouveaux gouvernements : ce droit, elles ne croient le tenir que de leur courage et de la bonté de leur cause. L'avenir dira si elles ont eu raison. Mais ce qu'elles

[1] Nos anciens rois ont porté ce titre depuis Clovis jusqu'à Jean II, en 1356, et non pas, comme on le dit souvent, seulement jusqu'à Louis VII.

demandent à Rome et ce qu'elles en ont obtenu, c'est la justice, c'est l'impartialité dans les questions qui sont du ressort de Rome; c'est de reconnaître les efforts que font leurs deux gouvernements pour maintenir l'ordre et la paix de la société, leur fidélité aux lois qui assurent les droits de la religion, enfin le contraste qui existe entre la liberté et la prospérité relative du catholicisme dans ces pays qu'on appelle révolutionnaires, et sa servitude sous certaines monarchies qu'on appelle de droit divin.

Ainsi de ce que les deux peuples qui ont fait une révolution en 1830 soient les seuls aujourd'hui qui donnent au Pape de la joie et de la consolation, nous ne prétendons pas, à Dieu ne plaise, déduire une théorie de droit insurrectionnel, formellement réprouvée par les Encycliques. Mais voici ce que nous croyons pouvoir dire en sûreté de conscience. Lorsqu'un peuple, poussé à bout par l'aveuglement de ses chefs, aura été, comme le peuple belge, réduit à la dure alternative, ou d'abdiquer son existence politique et son existence religieuse, ou bien d'affronter la terrible chance des révolutions, et que, précipité à l'improviste dans la lutte, il en sera sorti triomphant; lorsque ensuite il se sera armé pour maintenir l'ordre compromis, et que, après avoir reconnu que les lois les plus sages et les mesures les plus énergiques ne suffisent pas à tout, il lèvera les yeux vers la religion, et lui demandera de l'aider à dompter l'anarchie et à rasseoir les fondements de la société, alors le Saint-Siége sera là pour encourager ces bonnes tendances, pour lui tendre une main paternelle et secourable, pour cicatriser les plaies du combat, pour contribuer, par cet empire doux et grandiose qu'il lui est seul donné d'exercer, à pacifier et à corriger les esprits. Maintenant nous le savons avec une consolante certitude, ce ne sera jamais le Saint-Siége qui s'associera aux calculs aveugles de la haine, aux men-

songes systématiques d'un parti, quel qu'il soit. Ce ne sera jamais le Saint-Siége qui, pour complaire à une coterie impuissante, fermera tout accès à la conciliation : ce ne sera pas lui qui mettra jamais les douleurs et les plaintes de la religion au service de rancunes politiques. Ce n'est donc pas à Rome que devront aller chercher des encouragements ou des sympathies, ni ces philosophes bavarois qui croient avoir trouvé le mot de la maladie sociale de notre temps en invectivant contre la France, en la payant ainsi de retour pour la sympathie que l'archevêque de Cologne a rencontrée chez tous les partis en France; ni ces publicistes français qui affectent d'associer la défense de la religion à des injures quotidiennes et répugnantes contre des personnes inoffensives, et qui ne craignent pas de faire retomber sur la robe immaculée de l'Église tout ce qui rejaillit de leurs impures diatribes. En un mot, ce n'est pas l'absence d'un homme ou d'un enfant qui peut porter le chef de l'Église à désespérer du salut d'un pays et des progrès de la religion. Ennemie du désordre, parce que l'ordre est son essence, Rome réprouvera partout ce désordre, qu'il provienne soit des excès de la démagogie, soit des prétendus amis de la royauté. Pleine d'indulgence pour la faiblesse des moyens, pour l'incertitude des vues de ceux qui essayent de lutter contre le mal, Rome apporte à tous les pouvoirs le secours de sa bonne foi, de sa patience et de sa durée : elle qui a vu s'écrouler tant d'empires et tant de républiques, n'a jamais eu à se reprocher aucune ruine; assez haut placée pour dominer le passé et l'avenir, elle trace ainsi à l'épiscopat, au clergé, aux fidèles du monde entier, une ligne qui n'est pas toujours suivie, mais que les âmes droites et sincères savent toujours retrouver.

Lorsque l'année dernière on commença à se douter en France des dispositions réelles du Saint-Siége, qu'on se per-

mit d'affirmer qu'elles étaient pleines de bienveillance paternelle pour la dynastie et la France actuelle, qu'on s'en félicita dans l'intérêt de l'Église et de la conciliation des esprits, il y eut une explosion de fureur de la part de certaines feuilles dont la politique exagérée aspire au monopole des sympathies religieuses. Elles déclarèrent que les faits que l'on citait étaient *impossibles,* et par conséquent faux ; qu'il n'y avait que des débris du dix-huitième siècle et des disciples de Châtel qui pouvaient avancer de semblables indignités[1]. L'événement a démontré de quel côté étaient alors la passion et la sincérité. Combien ne serait-il pas à désirer que cette leçon pût servir pour la suite, et engager les convictions politiques à ne plus entamer le domaine de la religion pour l'exploiter ou la sacrifier à leur profit !

Mais nous ne l'espérons pas : nous sommes au contraire persuadés que nous n'en verrons pas moins, demain comme hier, ces journaux prétendus catholiques faire, par exemple, des vœux acharnés pour l'asservissement et l'humiliation du peuple le plus catholique de notre époque. Que leur importe que le Pape ait loué avec tant de solennité et d'effusion le *zèle admirable de la nation belge* pour la religion? Que leur importe son désir de lui donner un *témoignage public d'affection paternelle?* Ils auront soin de n'en pas dire un mot à leurs lecteurs. Que leur importent ces écoles nombreuses, cette Université catholique, ce dévouement du peuple à l'Église, cette liberté complète de conscience, tous ces bienfaits dus exclusivement au nouveau régime, et que le Pape étale complaisamment aux yeux de l'Europe? Ces bienfaits ne sont rien à leurs yeux, tant que la maison de Nassau, qui les avait tous détruits, ne sera pas remontée sur un trône dont son

[1] Voyez, entre autres, la *Quotidienne* du 10 au 15 avril 1837.

aveugle haine pour le catholicisme l'a précipitée. Ils sont comme le poëte :

> Un seul être *leur* manque, et tout est dépeuplé !

Et voilà ce qu'on appelle défendre le trône et l'autel!

Pour nous, ce qui nous afflige et nous inquiète bien plus que l'injustice et la mauvaise foi des partis, c'est qu'au moment où l'Église donne au gouvernement français ce gage éclatant de bienveillance, les actes de ce gouvernement témoignent sous plusieurs rapports d'une insouciance coupable pour des intérêts sacrés, d'un malheureux asservissement à des préjugés hostiles. Croit-on, par exemple, avoir bien mérité de l'Église, en laissant publier la récente circulaire de M. le ministre de l'intérieur contre l'exécution des lois sur le dimanche? Qu'il est touchant de penser qu'au milieu de tant de scandales à réprimer, ce haut fonctionnaire est surtout préoccupé de la crainte qu'on n'observe trop exactement une loi que la France seule, dans le monde chrétien, a le triste privilége de violer! Et ce conseil royal de l'instruction publique, où siégent les premières intelligences du pays, qui n'a rien de mieux à faire qu'à frapper d'une sorte de réprobation intellectuelle l'éducation des petits séminaires! Oh! le beau remède à opposer à ces crimes quotidiens que révèlent nos débats judiciaires et qui épouvantent l'imagition, que de diminuer autant que possible le nombre de ceux qui vont puiser à la source de la religion quelques préservatifs contre une immoralité toujours croissante! Oh! la belle justice que de faire exécuter à la lettre les malheureuses ordonnances de 1828, après qu'on a commencé par en retrancher ce qui était au moins le salaire de la servitude!

Est-ce à dire que ces tristes inconséquences doivent nous inspirer le découragement et le désespoir? Non vraiment :

elles prouvent seulement que dans tous les temps et sous tous les régimes, il y a des hommes au-dessous de leur mission, et d'autres qui s'efforcent toujours, selon l'expression de saint Cyprien, si admirablement appliquée par Grégoire XVI, de *faire une Église humaine*. Voilà pourquoi les catholiques, plus anciens par leur foi que toutes les opinions et destinés à leur survivre à toutes, ne doivent être les hommes exclusifs d'aucune opinion, d'aucun parti, d'aucune dynastie. Acceptant le bien et repoussant le mal, de quelque côté qu'il leur vienne, il leur convient d'être modérés, justes et impartiaux, comme ne sauraient l'être ceux qui n'ont pas d'espérance ailleurs qu'ici, *cæteri qui spem non habent :* plus haut que toutes les bannières de ce monde, ils doivent planter cette bannière de l'Église qui seule est pure comme la vérité, droite comme la justice, et immortelle comme le ciel !

FIN DU TOME PREMIER

DES ŒUVRES POLÉMIQUES ET DIVERSES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, rue Mazarine, 30.

ŒUVRES

DE M. LE COMTE DE

MONTALEMBERT

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Qualis ab incepto.

TOME QUATRIÈME

OEUVRES POLÉMIQUES ET DIVERSES

I



PARIS
JACQUES LECOFFRE ET CIE, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29

